

יהוה

PAROLES
D'UN CROYANT

LE LIVRE DU PEUPLE

UNE VOIX DE PRISON — DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DU PEUPLE

DE L'ESCLAVAGE MODERNE

PARIS — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

a

PAROLES D'UN CROYANT

LE LIVRE DU PEUPLE

UNE VOIX DE PRISON

DU PASSÉ ET DE L'AVENIR DU PEUPLE.

DE L'ESCLAVAGE MODERNE

PAR

F. LAMENNAIS

PARIS
GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS
6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1860

PAROLES D'UN CROYANT

a

AU PEUPLE

Ce livre a été fait principalement pour vous ; c'est à vous que je l'offre. Puisse-t-il, au milieu de tant de maux qui sont votre partage, de tant de douleurs qui vous affaissent sans presque aucun repos, vous ranimer et vous consoler un peu !

Vous, qui portez le poids du jour, je voudrois qu'il pût être à votre pauvre âme fatiguée ce qu'est, sur le midi, au coin d'un champ, l'ombre d'un arbre, si chétif qu'il soit, à celui qui a travaillé tout le matin sous les ardents rayons du soleil.

Vous vivez en des temps mauvais, mais ces temps passeront.

Après les rigueurs de l'hiver, la Providence ramène une saison moins rude, et le petit oiseau bénit dans ses chants la main bienfaisante qui lui a rendu et la chaleur et l'abondance, et sa compagne et son doux nid.

Espérez et aimez. L'espérance adoucit tout, et l'amour rend tout facile.

Il y a en ce moment des hommes qui souffrent beaucoup parce qu'ils vous ont aimés beaucoup. Moi, leur frère, j'ai écrit le récit de ce qu'ils ont fait pour vous et de ce qu'on a fait contre eux à cause de cela ; et lorsque la violence se sera usée d'elle-même, je le publierai, et vous le lirez avec des pleurs alors moins amers, et vous aimerez aussi ces hommes qui vous ont tant aimés.

A présent, si je vous parlois de leur amour et de leurs souffrances, on me jetteroit avec eux dans les cachots.

J'y descendrois avec une grande joie, si votre misère en pouvoit être un peu allégée ; mais vous n'en retireriez aucun soulagement, et c'est pourquoi il faut attendre et prier Dieu qu'il abrége l'épreuve.

Maintenant ce sont les hommes qui jugent et qui frappent : bientôt ce sera lui qui jugera. Heureux qui verra sa justice !

Je suis vieux : écoutez les paroles d'un vieillard.

La terre est triste et desséchée, mais elle reverdira. L'haleine du méchant ne passera pas éternellement sur elle comme un souffle qui brûle.

Ce qui se fait, la Providence veut que cela se fasse pour votre instruction, afin que vous appreniez à être bons et justes quand votre heure viendra.

Lorsque ceux qui abusent de la puissance auront passé devant vous comme la boue des ruisseaux en un jour d'orage, alors vous comprendrez que le bien seul est durable, et vous craindrez de souiller l'air que le vent du ciel aura purifié.

Préparez vos âmes pour ce temps, car il n'est pas loin, il approche.

Le Christ, mis en croix pour vous, a promis de vous délivrer.

Croyez en sa promesse, et, pour en hâter l'accomplissement, réformez ce qui a besoin de réforme, exercez-vous à toutes les vertus, et aimez-vous les uns les autres comme le Sauveur de la race humaine vous a aimés jusqu'à la mort.

PAROLES
D'UN CROYANT

— 1833 —

I

Au nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit. Amen.

Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

Que celui qui a des oreilles entende ; que celui qui a des yeux les ouvre et regarde, car les temps approchent.

Le Père a engendré son Fils, sa parole, son Verbe, et le Verbe s'est fait chair, et il a habité parmi nous; et il est venu dans le monde, et le monde ne l'a pas connu.

Le Fils a promis d'envoyer l'Esprit consolateur, l'Esprit qui procède du Père et de lui, et qui est leur amour mutuel : il viendra et renouvellera la face de la terre, et ce sera comme une seconde création.

Il y a dix-huit siècles, le Verbe répandit la semence divine, et l'Esprit saint la féconda. Les hommes l'ont vue fleurir, ils ont goûté de ses fruits, des fruits de l'arbre de vie replanté dans leur pauvre demeure.

Je vous le dis, ce fut parmi eux une grande joie quand ils virent paroître la lumière, et se sentirent tout pénétrés d'un feu céleste.

A présent la terre est redevenue ténébreuse et froide.

Nos pères ont vu le soleil décliner. Quand il descendit sous l'horizon, toute la race humaine tressaillit. Puis il y eut, dans cette nuit, je ne sais quoi qui n'a pas de nom. Enfants de la nuit, le Couchant est noir, mais l'Orient commence à blanchir.

II

Prêtez l'oreille, et dites-moi d'où vient ce bruit confus, vague, étrange, que l'on entend de tous côtés.

Posez la main sur la terre, et dites-moi pourquoi elle a tressailli.

Quelque chose que nous ne savons pas se remue dans le monde : il y a là un travail de Dieu.

Est-ce que chacun n'est pas dans l'attente? Est-ce qu'il y a un cœur qui ne batte pas?

Fils de l'homme, monte sur les hauteurs, et annonce ce que tu vois.

Je vois à l'horizon un nuage livide, et autour une lueur rouge comme le reflet d'un incendie.

Fils de l'homme, que vois-tu encore?

Je vois la mer soulever ses flots, et les montagnes agiter leurs cimes.

Je vois les fleuves changer leur cours, les collines chanceler, et en tombant combler les vallées.

Tout s'ébranle, tout se meut, tout prend un nouvel aspect.

Fils de l'homme, que vois-tu encore?

Je vois des tourbillons de poussière dans le lointain, et ils vont en tout sens, et se choquent, et se mêlent et se confondent. Ils passent sur les cités, et quand ils ont passé, on ne voit plus que la plaine.

Je vois les peuples se lever en tumulte et les rois pâlir sous leur diadème. La guerre est entre eux, une guerre à mort.

Je vois un trône, deux trônes brisés, et les peuples en dispersent les débris sur la terre.

Je vois un peuple combattre comme l'archange Michel combattoit contre Satan. Ses coups sont ter-

ribles, mais il est nu, et son ennemi est couvert d'une épaisse armure.

O Dieu ! il tombe; il est frappé à mort. Non, il n'est que blessé, Marie, la Vierge-Mère, l'enveloppe de son manteau, lui sourit, et l'emporte pour un peu de temps hors du combat.

Je vois un autre peuple lutter sans relâche, et puiser de moment en moment des forces nouvelles dans cette lutte. Ce peuple a le signe du Christ sur le cœur.

Je vois un troisième peuple sur lequel six rois ont mis le pied, et toutes les fois qu'il fait un mouvement, six poignards s'enfoncent dans sa gorge.

Je vois sur un vaste édifice, à une grande hauteur dans les airs, une croix que je distingue à peine, parce qu'elle est couverte d'un voile noir.

Fils de l'homme, que vois-tu encore ?

Je vois l'Orient qui se trouble en lui-même. Il regarde ses antiques palais crouler, ses vieux temples tomber en poudre, et il lève les yeux comme pour chercher d'autres grandeurs et un autre Dieu.

Je vois vers l'Occident une femme à l'œil fier, au front serein; elle trace d'une main ferme un léger sillon, et partout où le soc passe, je vois se lever des générations humaines qui l'invoquent dans leurs prières et la bénissent dans leurs chants.

Je vois au Septentrion des hommes qui n'ont plus

qu'un reste de chaleur concentrée dans leur tête, et qui l'enivre; mais le Christ les touche de sa croix, et le cœur commence à battre.

Je vois au Midi des races affaissées sous je ne sais quelle malédiction : un joug pesant les accable, elles marchent courbées; mais le Christ les touche de sa croix, et elles se redressent.

Fils de l'homme, que vois-tu encore?

Il ne répond point; crions de nouveau.

Fils de l'homme, que vois-tu?

Je vois Satan qui fuit, et le Christ entouré de ses anges qui vient pour régner.

III

Et je fus transporté en esprit dans les temps anciens, et la terre étoit belle, et riche, et féconde; et ses habitants vivoient heureux, parce qu'ils vivoient en frères.

Et je vis le Serpent qui se glissoit au milieu d'eux : il fixa sur plusieurs son regard puissant, et leur âme se troubla, et ils s'approchèrent, et le Serpent leur parla à l'oreille.

Et après avoir écouté la parole du Serpent, ils se levèrent et dirent : Nous sommes rois :

Et le soleil pâlit, et la terre prit une teinte funèbre, comme celle du linceul qui enveloppe les morts.

Et l'on entendit un sourd murmure, une longue plainte, et chacun trembla dans son cœur.

En vérité, je vous le dis, ce fut comme au jour où l'abîme rompit ses digues, et où déborda le déluge des grandes eaux.

La Peur s'en alla de cabane en cabane, car il n'y avoit point encore de palais, et elle dit à chacun des choses secrètes qui le firent frissonner.

Et ceux qui avoient dit : Nous sommes rois, prirent un glaive, et suivirent la Peur de cabane en cabane.

Et il se passa là des mystères étranges; et il y eut des chaînes, des pleurs et du sang.

Les hommes effrayés s'écrièrent : Le meurtre a reparu dans le monde. Et ce fut tout, parce que la Peur avait transi leur âme et ôté le mouvement à leurs bras.

Et ils se laissèrent charger de fers, eux et leurs femmes et leurs enfants. Et ceux qui avoient dit : Nous sommes rois, creusèrent comme une grande caverne, et ils y enfermèrent toute la race humaine, ainsi qu'on enferme des animaux dans une étable.

Et la tempête chassoit les nuages, et le tonnerre grondoit, et j'entendis une voix qui disoit : Le Ser-

pent a vaincu une seconde fois, mais pas pour toujours.

Après cela, je n'entendis plus que des voix confuses, des rires, des sanglots, des blasphèmes.

Et je compris qu'il devoit y avoir un règne de Satan avant le règne de Dieu. Et je pleurai et j'espérai.

Et la vision que je vis étoit vraie, car le règne de Satan s'est accompli, et le règne de Dieu s'accomplira aussi ; et ceux qui ont dit : Nous sommes rois, seront à leur tour renfermés dans la caverne avec le Serpent, et la race humaine en sortira ; et ce sera pour elle comme une autre naissance, comme le passage de la mort à la vie. Ainsi soit-il.

IV

Vous êtes fils d'un même père, et la même mère vous a allaités ; pourquoi donc ne vous aimez-vous pas les uns les autres comme des frères ? et pourquoi vous traitez-vous bien plutôt en ennemis ?

Celui qui n'aime pas son frère est maudit sept fois, et celui qui se fait l'ennemi de son frère est maudit septante fois sept fois.

C'est pourquoi les rois et les princes, et tous ceux

que le monde appelle grands ont été maudits : ils n'ont point aimé leurs frères, et ils les ont traités en ennemis.

Aimez-vous les uns les autres, et vous ne craindrez ni les grands, ni les princes, ni les rois.

Ils ne sont forts contre vous que parce que vous n'êtes point unis, que parce que vous ne vous aimez point comme des frères les uns les autres.

Ne dites point : Celui-là est d'un peuple, et moi je suis d'un autre peuple. Car tous les peuples ont eu sur la terre le même père, qui est Adam, et ont dans le ciel le même père qui est Dieu.

Si l'on frappe un membre, tout le corps souffre. Vous êtes tous un même corps : on ne peut opprimer l'un de vous, que tous ne soient opprimés.

Si un loup se jette sur un troupeau, il ne le dévore pas tout entier sur-le-champ : il saisit un mouton et le mange. Puis, sa faim étant revenue, il en saisit un autre et le mange, et ainsi jusqu'au dernier, car sa faim revient toujours.

Ne soyez pas comme les moutons, qui, lorsque le loup a enlevé l'un d'eux, s'effrayent un moment et puis se remettent à paître. Car, pensent-ils, peut-être se contentera-t-il d'une première ou d'une seconde proie : et qu'ai-je affaire de m'inquiéter de ceux qu'il dévore? qu'est-ce que cela me fait, à moi? il ne me restera que plus d'herbe.

En vérité, je vous le dis : Ceux qui pensent ainsi en eux-mêmes sont marqués pour être la pâture de la bête qui vit de la chair et de sang.

V

Quand vous voyez un homme conduit en prison ou au supplice, ne vous pressez pas de dire : Celui-là est un homme méchant, qui a commis un crime contre les hommes.

Car peut-être est-ce un homme de bien, qui a voulu servir les hommes, et qui en est puni par leurs oppresseurs.

Quand vous voyez un peuple chargé de fers et livré au bourreau, ne vous pressez pas de dire : Ce peuple est un peuple violent, qui vouloit troubler la paix de la terre.

Car peut-être est-ce un peuple martyr, qui meurt pour le salut du genre humain.

Il y a dix-huit siècles, dans une ville d'Orient, les pontifes et les rois de ce temps-là clouèrent sur une croix, après l'avoir battu de verges, un séditieux, un blasphémateur, comme ils l'appeloient.

Le jour de sa mort, il y eut une grande terreur dans l'enfer et une grande joie dans le ciel :

Car le sang du Juste avoit sauvé le monde.

VI

Pourquoi les animaux trouvent-ils leur nourriture, chacun suivant son espèce ? C'est que nul parmi eux ne dérobe celle d'autrui, et que chacun se contente de ce qui suffit à ses besoins.

Si, dans la ruche, une abeille disoit : Tout le miel qui est ici est à moi, et que là-dessus elle se mît à disposer comme elle l'entendroit des fruits du travail commun, que deviendroient les autres abeilles ?

La terre est comme une grande ruche, et les hommes sont comme des abeilles.

Chaque abeille a droit à la portion de miel nécessaire à sa subsistance, et si, parmi les hommes, il en est qui manquent de ce nécessaire, c'est que la justice et la charité ont disparu d'au milieu d'eux.

La justice, c'est la vie ; et la charité, c'est encore la vie, et une plus douce et plus abondante vie.

Il s'est rencontré de faux prophètes qui ont persuadé à quelques hommes que tous les autres étoient nés pour eux ; et ce que ceux-ci ont cru, les autres l'ont cru aussi sur la parole des faux prophètes.

Lorsque cette parole de mensonge prévalut, les anges pleurèrent dans le ciel, car ils prévirent que beaucoup de violences, et beaucoup de crimes, et beaucoup de maux alloient déborder sur la terre.

Les hommes, égaux entre eux, sont nés pour Dieu seul, et quiconque dit une chose contraire dit un blasphème.

Que celui qui veut être le plus grand parmi vous soit votre serviteur : et que celui qui veut être le premier parmi vous soit le serviteur de tous.

La loi de Dieu est une loi d'amour, et l'amour ne s'élève point au-dessus des autres, mais il se sacrifie aux autres.

Celui qui dit dans son cœur : Je ne suis pas comme les autres hommes, mais les autres hommes m'ont été donnés pour que je leur commande, et que je dispose d'eux et de ce qui est à eux à ma fantaisie : celui-là est le fils de Satan.

Et Satan est le roi de ce mónde, car il est le roi de tous ceux qui pensent et agissent ainsi ; et ceux qui pensent et agissent ainsi se sont rendus, par ses conseils, les maîtres du monde.

Mais leur empire n'aura qu'un temps, et nous touchons à la fin de ce temps.

Un grand combat sera livré, et l'ange de la justice et l'ange de l'amour combattront avec ceux qui se seront armés pour rétablir parmi les hommes le règne de la justice et le règne de l'amour.

Et beaucoup mourront dans ce combat, et leur nom restera sur la terre comme un rayon de la gloire de Dieu.

C'est pourquoi, vous qui souffrez, prenez courage, fortifiez votre cœur : car demain sera le jour de l'épreuve, le jour où chacun devra donner avec joie sa vie pour ses frères : et celui qui suivra sera le jour de la délivrance.

VII

Lorsqu'un arbre est seul, il est battu des vents et dépouillé de ses feuilles ; et ses branches, au lieu de s'élever, s'abaissent comme si elles cherchoient la terre.

Lorsqu'une plante est seule, ne trouvant point d'abri contre l'ardeur du soleil, elle languit et se dessèche, et meurt.

Lorsque l'homme est seul, le vent de la puissance le courbe vers la terre, et l'ardeur de la convoitise des grands de ce monde absorbe la séve qui le nourrit.

Ne soyez donc point comme la plante et comme l'arbre qui sont seuls : mais unissez-vous les uns aux autres, et appuyez-vous, et abritez-vous mutuellement.

Tandis que vous serez désunis, et que chacun ne songera qu'à soi, vous n'avez rien à espérer que souffrance, et malheur, et oppression.

Qu'y a-t-il de plus foible que le passereau, et de plus désarmé que l'hirondelle ? Cependant quand paroît l'oiseau de proie, les hirondelles et les passe-

reaux parviennent à le chasser, en se rassemblant autour de lui, et le poursuivant tous ensemble.

Prenez exemple sur le passereau et sur l'hirondelle.

Celui qui se sépare de ses frères, la crainte le suit quand il marche, s'assied près de lui quand il repose, et ne le quitte pas même durant son sommeil.

Donc, si l'on vous demande : Combien êtes-vous ? répondez : Nous sommes un, car nos frères, c'est nous, et nous, c'est nos frères.

Dieu n'a fait ni petits ni grands, ni maîtres ni esclaves, ni rois ni sujets : il a fait tous les hommes égaux.

Mais, entre les hommes, quelques-uns ont plus de force ou de corps, ou d'esprit, ou de volonté, et ce sont ceux-là qui cherchent à s'assujettir les autres, lorsque l'orgueil ou la convoitise étouffent en eux l'amour de leurs frères.

Et Dieu savoit qu'il en seroit ainsi, et c'est pourquoi il a commandé aux hommes de s'aimer, afin qu'ils fussent unis, et que les foibles ne tombassent point sous l'oppression des forts.

Car celui qui est plus fort qu'un seul sera moins fort que deux, et celui qui est plus fort que deux sera moins fort que quatre ; et ainsi les foibles ne craindront rien, lorsque, s'aimant les uns les autres, ils seront unis véritablement.

Un homme voyageoit dans la montagne, et il arriva en un lieu où un gros rocher, ayant roulé sur le chemin, le remplissoit tout entier, et hors du chemin il n'y avoit point d'autre issue, ni à gauche, ni à droite.

Or, cet homme, voyant qu'il ne pouvoit continuer son voyage à cause du rocher, essaya de le mouvoir pour se faire un passage, et il se fatigua beaucoup à ce travail, et tous ses efforts furent vains.

Ce que voyant, il s'assit plein de tristesse et dit : Que sera-ce de moi lorsque la nuit viendra et me surprendra dans cette solitude, sans nourriture, sans abri, sans aucune défense, à l'heure où les bêtes féroces sortent pour chercher leur proie?

Et comme il étoit absorbé dans cette pensée, un autre voyageur survint, et celui-ci, ayant fait ce qu'avoit fait le premier et s'étant trouvé aussi impuissant à remuer le rocher, s'assit en silence et baissa la tête.

Et après celui-ci, il en vint plusieurs autres, et aucun ne put mouvoir le rocher, et leur crainte à tous était grande.

Enfin l'un d'eux dit aux autres : Mes frères, prions notre Père qui est dans les cieux : peut-être qu'il aura pitié de nous dans cette détresse.

Et cette parole fut écoutée, et ils prièrent de cœur le Père qui est dans les cieux.

Et quand ils eurent prié : celui qui avoit dit : Prions, dit encore : Mes frères, ce qu'aucun de nous n'a pu faire seul, qui sait si nous ne le ferons pas tous ensemble ?

Et ils se levèrent, et tous ensemble ils poussèrent le rocher, et le rocher céda, et ils poursuivirent leur route en paix.

Le voyageur c'est l'homme, le voyage c'est la vie, le rocher ce sont les misères qu'il rencontre à chaque pas sur sa route.

Aucun homme ne sauroit soulever seul ce rocher : mais Dieu en a mesuré le poids de manière qu'il n'arrête jamais ceux qui voyagent ensemble.

VIII

Au commencement le travail n'étoit pas nécessaire à l'homme pour vivre : la terre fournissoit d'elle-même à tous ses besoins.

Mais l'homme fit le mal ; et comme il s'étoit révolté contre Dieu, la terre se révolta contre lui.

Il lui arriva ce qui arrive à l'enfant qui se révolte contre son père ; le père lui retire son amour, et il l'abandonne à lui-même ; et les serviteurs de la maison refusent de le servir, et il s'en va cherchant çà et

là sa pauvre vie, et mangeant le pain qu'il a gagné à la sueur de son visage.

Depuis lors donc, Dieu a condamné tous les hommes au travail, et tous ont leur labeur, soit du corps, soit de l'esprit ; et ceux qui disent : Je ne travaillerai point, sont les plus misérables.

Car comme les vers dévorent un cadavre, les vices les dévorent, et si ce ne sont les vices, c'est l'ennui.

Et quand Dieu voulut que l'homme travaillât, il cacha un trésor dans le travail, parce qu'il est père, et que l'amour d'un père ne meurt point.

Et celui qui fait un bon usage de ce trésor, et qui ne le dissipe pas en insensé, il vient pour lui un temps de repos, et alors il est comme les hommes étoient au commencement.

Et Dieu leur donna encore ce précepte : Aidez-vous les uns les autres, car il y en a parmi vous de plus forts et de plus foibles, d'infirmes et de bien portants ; et cependant tous doivent vivre.

Et si vous faites ainsi, tous vivront, parce que je récompenserai la pitié que vous aurez eue pour vos frères, et je rendrai votre sueur féconde.

Et ce que Dieu a promis s'est vérifié toujours, et jamais on n'a vu celui qui aide ses frères manquer de pain.

Or, il y eut autrefois un homme méchant et mau-

dit du ciel. Et cet homme étoit fort, et il haïssoit le travail ; de sorte qu'il se dit : Comment ferai-je ? Si je ne travaille point, je mourrai, et le travail m'est insupportable.

Alors il lui entra une pensée de l'enfer dans le cœur. Il s'en alla de nuit, et saisit quelques-uns de ses frères pendant qu'ils dormoient, et les chargea de chaînes.

Car, disoit-il, je les forcerai, avec les verges et le fouet, à travailler pour moi, et je mangerai le fruit de leur travail.

Et il fit ce qu'il avoit pensé, et d'autres, voyant cela, en firent autant, et il n'y eut plus de frères, il y eut des maîtres et des esclaves.

Ce fut un jour de deuil sur toute la terre.

Longtemps après il y eut un autre homme plus méchant que le premier et plus maudit du ciel.

Voyant que les hommes s'étoient partout multipliés, et que leur multitude étoit innombrable, il se dit :

Je pourrois bien peut-être en enchaîner quelques-uns et les forcer à travailler pour moi ; mais il les faudroit nourrir, et cela diminueroit mon gain. Faisons mieux ; qu'ils travaillent pour rien ! ils mourront, à la vérité, mais comme leur nombre est grand, j'amasserai des richesses avant qu'ils aient diminué beaucoup, et il en restera toujours assez.

Or toute cette multitude vivoit de ce qu'elle recevoit en échange de son travail.

Ayant donc parlé de la sorte, il s'adressa en particulier à quelques-uns, et il leur dit : Vous travaillez pendant six heures, et l'on vous donne une pièce de monnoie pour votre travail.

Travaillez pendant douze heures, et vous gagnerez deux pièces de monnoie, et vous vivrez bien mieux vous, vos femmes et vos enfants.

Et ils le crurent.

Il leur dit ensuite : Vous ne travaillez que la moitié des jours de l'année : travaillez tous les jours de l'année, et votre gain sera double.

Et ils le crurent encore.

Or il arriva de là que la quantité de travail étant devenue plus grande de moitié, sans que le besoin de travail fût plus grand, la moitié de ceux qui vivoient auparavant de leur labeur ne trouvèrent plus personne qui les employât.

Alors l'homme méchant, qu'ils avoient cru, leur dit : Je vous donnerai du travail à tous, à la condition que vous travaillerez le même temps, et que je ne vous payerai que la moitié de ce que je vous payois; car je veux bien vous rendre service, mais je ne veux pas me ruiner.

Et comme ils avoient faim, eux, leurs femmes et leurs enfants, ils acceptèrent la proposition de

l'homme méchant, et ils le bénirent, car, disoient-ils, il nous donne la vie.

Et, continuant de les tromper de la même manière, l'homme méchant augmenta toujours plus leur travail, et diminua toujours plus leur salaire.

Et ils mouroient faute du nécessaire, et d'autres s'empressoient de les remplacer, car l'indigence étoit devenue si profonde dans ce pays, que les familles entières se vendoient pour un morceau de pain.

Et l'homme méchant qui avoit menti à ses frères, amassa plus de richesses que l'homme méchant qui les avoit enchaînés.

Le nom de celui-ci est Tyran, l'autre n'a de nom qu'en enfer.

IX

Vous êtes dans ce monde comme des étrangers.

Allez au Nord et au Midi, à l'Orient et à l'Occident, en quelque endroit que vous vous arrêtiez, vous trouverez un homme qui vous en chassera, en disant : Ce champ est à moi.

Et après avoir parcouru tous les pays, vous reviendrez, sachant qu'il n'y a nulle part un pauvre petit coin de terre où votre femme en travail puisse enfanter son premier-né, où vous puissiez reposer après

votre labeur, où, arrivé au dernier terme, vos enfants puissent enfouir vos os, comme dans un lieu qui soit à vous.

C'est là, certes, une grande misère.

Et pourtant, vous ne devez pas vous trop affliger, car il est écrit de celui qui a sauvé la race humaine :

Le renard a sa tanière, les oiseaux du ciel ont leur nid, mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête.

Or, il s'est fait pauvre pour vous apprendre à supporter la pauvreté.

Ce n'est pas que la pauvreté vienne de Dieu, mais elle est une suite de la corruption et des mauvaises convoitises des hommes, et c'est pourquoi il y aura toujours des pauvres.

La pauvreté est fille du péché, dont le germe est en chaque homme, et de la servitude, dont le germe est en chaque société.

Il y aura toujours des pauvres, parce que l'homme ne détruira jamais le péché en soi.

Il y aura toujours moins de pauvres, parce que peu à peu la servitude disparaîtra de la société.

Voulez-vous travailler à détruire la pauvreté, travaillez à détruire le péché, en vous premièrement, puis dans les autres, et la servitude dans la société.

Ce n'est pas en prenant ce qui est à autrui qu'on peut détruire la pauvreté; car comment, en faisant

des pauvres, diminuera-t-on le nombre des pauvres?

Chacun a droit de conserver ce qu'il a, sans quoi personne ne posséderoit plus rien.

Mais chacun a droit d'acquérir par son travail ce qu'il n'a pas, sans quoi la pauvreté seroit éternelle.

Affranchissez donc votre travail, affranchissez vos bras, et la pauvreté ne sera plus parmi les hommes qu'une exception permise de Dieu, pour leur rappeler l'infirmité de leur nature et le secours mutuel et l'amour qu'ils se doivent les uns aux autres.

X

Lorsque toute la terre gémissoit dans l'attente de la délivrance, une voix s'éleva de la Judée, la voix de Celui qui venoit souffrir et mourir pour ses frères, et que quelques-uns appeloient par dédain le Fils du charpentier.

Le Fils donc du charpentier, pauvre et délaissé en ce monde, disoit :

« Venez à moi, vous tous qui haletez sous le poids
« du travail, et je vous ranimerai. »

Et depuis ce temps-là jusqu'à ce jour, pas un de ceux qui ont cru en lui n'est demeuré sans soulagement dans sa misère.

Pour guérir les maux qui affligent les hommes, il prêchoit à tous la justice qui est le commencement de la charité, et la charité qui est la consommation de la justice.

Or la justice commande de respecter le droit d'autrui, et quelquefois la charité veut que l'on abandonne le sien même, à cause de la paix ou de quelque autre bien.

Que seroit le monde, si le droit cessoit d'y régner, si chacun n'étoit en sûreté de sa personne et ne jouissoit sans crainte de ce qui lui appartient?

Mieux vaudroit vivre au sein des forêts, que dans une société ainsi livrée au brigandage.

Ce que vous prendrez aujourd'hui, un autre vous le prendra demain. Les hommes seront plus misérables que les oiseaux du ciel, à qui les autres oiseaux ne ravissent ni leur pâture ni leur nid.

Qu'est-ce qu'un pauvre? C'est celui qui n'a point encore de propriété.

Que souhaite-t-il? De cesser d'être pauvre, c'est-à-dire d'acquérir une propriété.

Or, celui qui dérobe, qui pille, que fait-il, sinon abolir autant qu'il est en lui le droit même de propriété?

Piller, voler, c'est donc attaquer le pauvre aussi bien que le riche; c'est renverser le fondement de toute société parmi les hommes.

Quiconque ne possède rien ne peut arriver à posséder que parce que d'autres possèdent déjà; puisque ceux-là seuls peuvent lui donner quelque chose en échange de son travail.

L'ordre est le bien, l'intérêt de tous.

Ne buvez point à la coupe du crime : au fond est l'amère détresse et l'angoisse et la mort.

XI

Et j'avois vu les maux qui arrivent sur la terre, le foible opprimé, le juste mendiant son pain, le méchant élevé aux honneurs et regorgeant de richesses, l'innocent condamné par des juges iniques, et ses enfants errant sous le soleil.

Et mon âme étoit triste, et l'espérance en sortoit de toutes parts comme d'un vase brisé.

Et Dieu m'envoya un profond sommeil.

Et dans mon sommeil, je vis comme une forme lumineuse, debout près de moi, un Esprit dont le regard doux et perçant pénétroit jusqu'au fond de mes pensées les plus secrètes.

Et je tressaillis non de crainte ni de joie, mais comme d'un sentiment qui seroit un mélange inexprimable de l'une et de l'autre.

Et l'Esprit me dit : Pourquoi es-tu triste?

Et je répondis en pleurant : Oh! voyez les maux qui sont sur la terre.

Et la forme céleste se prit à sourire d'un sourire ineffable, et cette parole vint à mon oreille :

Ton œil ne voit rien qu'à travers ce milieu trompeur que les créatures nomment le temps. Le temps n'est que pour toi : il n'y a point de temps pour Dieu.

Et je me taisois, car je ne comprenois pas.

Tout à coup l'Esprit : Regarde, dit-il.

Et, sans qu'il y eût désormais pour moi ni avant ni après, en un même instant, je vis à la fois ce que, dans leur langue infirme et défaillante, les hommes appellent passé, présent, avenir.

Et tout cela n'étoit qu'un, et cependant, pour dire ce que je vis, il faut que je redescende au sein du temps, il faut que je parle la langue infirme et défaillante des hommes.

Et toute la race humaine me paroissoit comme un seul homme.

Et cet homme avoit fait beaucoup de mal, peu de bien, avoit senti beaucoup de douleurs, peu de joies.

Et il étoit là, gisant dans sa misère, sur une terre tantôt glacée, tantôt brûlante, maigre, affamé, souffrant, affaissé d'une langueur entremêlée de convul-

sions, accablé de chaînes forgées dans la demeure des démons.

Sa main droite en avoit chargé sa main gauche, et la gauche en avoit chargé la droite, et au milieu de ses rêves mauvais il s'étoit tellement roulé dans ses fers, que tout son corps en étoit couvert et serré.

Car dès qu'ils le touchoient seulement, ils se colloient à sa peau comme du plomb bouillant, ils entroient dans la chair et n'en sortoient plus.

Et c'étoit là l'homme, je le reconnus.

Et voilà, un rayon du lumière partoit de l'Orient, et un rayon d'amour du Midi, et un rayon de force du Septentrion.

Et ces trois rayons s'unirent sur le cœur de cet homme.

Et quand partit le rayon de lumière, une voix dit : Fils de Dieu, frère du Christ, sache ce que tu dois savoir.

Et quand partit le rayon d'amour, une voix dit : Fils de Dieu, frère du Christ, aime qui tu dois aimer.

Et quand partit le rayon de force, une voix dit : Fils de Dieu, frère du Christ, fais ce qui doit être fait.

Et quand les trois rayons se furent unis, les trois voix s'unirent aussi, et il s'en forma une seule voix, qui dit :

Fils de Dieu, frère du Christ, sers Dieu et ne sers que lui seul.

Et alors ce qui jusque-là ne m'avoit semblé qu'un homme, m'apparut comme une multitude de peuples et de nations.

Et mon premier regard ne m'avoit pas trompé, et le second ne me trompoit pas non plus.

Et ces peuples et ces nations, se réveillant sur leur lit d'angoisse, commencèrent à se dire :

D'où viennent nos souffrances et notre langueur, et la faim et la soif qui nous tourmentent, et les chaînes qui nous courbent vers la terre et entrent dans notre chair?

Et leur intelligence s'ouvrit, et ils comprirent que les fils de Dieu, les frères du Christ, n'avoient pas été condamnés par leur père à l'esclavage, et que cet esclavage étoit la source de tous leurs maux.

Chacun donc essaya de rompre ses fers, mais nul n'y parvint.

Et ils se regardèrent les uns les autres avec une grande pitié, et l'amour agissant en eux, ils se dirent : Nous avons tous la même pensée, pourquoi n'aurions-nous pas tous le même cœur? Ne sommes-nous pas tous les fils du même Dieu et les frères du même Christ? Sauvons-nous ou mourons ensemble.

Et ayant dit cela, ils sentirent en eux une force divine, et j'entendis leurs chaînes craquer, et ils com-

battirent six jours contre ceux qui les avoient enchaînés, et le sixième jour ils furent vaiqueurs, et le septième fut un jour de repos.

Et la terre qui étoit sèche, reverdit, et tous purent manger de ses fruits, et aller et venir sans que personne leur dît : Où allez-vous? on ne passe point ici.

Et les petits enfants cueilloient des fleurs, et les apportoient à leur mère, qui doucement leur sourioit.

Et il n'y avoit ni pauvres ni riches, mais tous avoient en abondance les choses nécessaires à leurs besoins, parce que tous s'aimoient et s'aidoient en frères.

Et une voix, comme la voix d'un ange, retentit dans les cieux : Gloire à Dieu, qui a donné l'intelligence, l'amour, la force à ses enfants! Gloire au Christ, qui a rendu à ses frères la liberté!

XII

Lorsqu'un de vous souffre une injustice, lorsque, dans sa route à travers le monde, l'oppresseur le renverse, et met le pied sur lui; s'il se plaint, nul ne l'entend.

Le cri du pauvre monte jusqu'à Dieu, mais il n'arrive pas à l'oreille de l'homme.

Et je me suis demandé : D'où vient ce mal? Est-ce que celui qui a créé le pauvre comme le riche, le foible comme le puissant, auroit voulu ôter aux uns toute crainte dans leurs iniquités, aux autres toute espérance dans leur misère?

Et j'ai vu que c'étoit là une pensée horrible, un blasphème contre Dieu.

Parce que chacun de vous n'aime que soi, parce qu'il se sépare de ses frères, parce qu'il est seul et veut être seul, sa plainte n'est point entendue.

Au printemps, lorsque tout se ranime, il sort de l'herbe un bruit qui s'élève comme un long murmure.

Ce bruit, formé de tant de bruits qu'on ne les pourroit compter, est la voix d'un nombre innombrable de pauvres petites créatures imperceptibles.

Seule, aucune d'elles ne seroit entendue : toutes ensemble, elles se font entendre.

Vous êtes aussi cachés sous l'herbe, pourquoi n'en sort-il aucune voix?

Quand on veut passer une rivière rapide, on se forme en une longue file sur deux rangs, et, rapprochés de la sorte, ceux qui n'auroient pu, isolés des autres, résister à la force des eaux la surmontent sans peine.

Faites ainsi, et vous romprez le cours de l'iniquité, qui vous emporte lorsque vous êtes seuls, et vous jette brisés sur la rive.

Que vos résolutions soient lentes, mais fermes. Ne vous laissez aller ni à un premier, ni à un second mouvement.

Mais si l'on a commis contre vous quelque injustice, commencez par bannir tout sentiment de haine de votre cœur, et puis, levant les mains et les yeux en haut, dites à votre Père, qui est dans les cieux :

O Père, vous êtes le protecteur de l'innocent et de l'opprimé; car c'est votre amour qui a créé le monde, et c'est votre justice qui le gouverne.

Vous voulez qu'elle règne sur la terre, et le méchant y oppose sa volonté mauvaise.

C'est pourquoi nous avons résolu de combattre le méchant.

O Père! donnez le conseil à notre esprit, et la force à nos bras!

Quand vous aurez ainsi prié du fond de votre âme, combattez et ne craignez rien.

Si d'abord la victoire paroît s'éloigner de vous, ce n'est qu'une épreuve, elle reviendra : car votre sang sera comme le sang d'Abel égorgé par Caïn, et votre mort comme celle des martyrs.

XIII

C'étoit dans une nuit sombre; un ciel sans astres pesoit sur la terre, comme un couvercle de marbre noir sur un tombeau.

Et rien ne troubloit le silence de cette nuit, si ce n'est un bruit étrange, comme d'un léger battement d'ailes, que de fois à autre on entendoit au-dessus des campagnes et des cités;

Et alors les ténèbres s'épaississoient, et chacun sentoit son âme se serrer, et le frisson courir dans ses veines.

Et dans une salle tendue de noir et éclairée d'une lampe rougeâtre, sept hommes vêtus de pourpre, et la tête ceinte d'une couronne, étaient assis sur sept siéges de fer.

Et au milieu de la salle s'élevoit un trône composé d'ossements, et au pied du trône, en guise d'escabeau, étoit un crucifix renversé; et devant le trône, une table d'ébène, et sur la table, un vase plein de sang rouge et écumeux, et un crâne humain.

Et les sept hommes couronnés paroissoient pensifs et tristes, et, du fond de son orbite creux, leur œil de temps en temps laissoit échapper des étincelles d'un feu livide.

Et l'un d'eux s'étant levé s'approcha du trône en chancelant, et mit le pied sur le crucifix.

En ce moment ses membres tremblèrent, et il sembla près de défaillir. Les autres regardoient immobiles; ils ne firent pas le moindre mouvement, mais je ne sais quoi passa sur leur front, et un sourire qui n'est pas de l'homme contracta leurs lèvres.

Et celui qui avoit semblé près de défaillir étendit la main, saisit le vase plein de sang, en versa dans le crâne, et le but.

Et cette boisson parut le fortifier.

Et dressant la tête, ce cri sortit de sa poitrine comme un sourd râlement :

Maudit soit le Christ, qui a ramené sur la terre la Liberté !

Et les six autres hommes couronnés se levèrent tous ensemble, et tous ensemble poussèrent le même cri :

Maudit soit le Christ, qui a ramené sur terre la Liberté !

Après quoi, s'étant rassis sur leurs siéges de fer, le premier dit :

Mes frères, que ferons-nous pour étouffer la Liberté ? Car notre règne est fini, si le sien commence. Notre cause est la même : que chacun propose ce qui lui semblera bon.

Voici pour moi le conseil que je donne. Avant que

le Christ vînt, qui se tenoit debout devant nous? C'est sa religion qui nous a perdus : abolissons la religion du Christ.

Et tous répondirent : Il est vrai. Abolissons la religion du Christ.

Et un second s'avança vers le trône, prit le crâne humain, y versa du sang, le but, et dit ensuite :

Ce n'est pas la religion seulement qu'il faut abolir, mais encore la science et la pensée ; car la science veut connoître ce qu'il n'est pas bon pour nous que l'homme sache, et la pensée est toujours prête à regimber contre la force.

Et tous répondirent : Il est vrai. Abolissons la science et la pensée.

Et ayant fait ce qu'avoient fait les deux premiers, un troisième dit :

Lorsque nous aurons replongé les hommes dans l'abrutissement en leur ôtant et la religion, et la science, et la pensée, nous aurons fait beaucoup, mais il nous restera quelque chose encore à faire.

La brute a des instincts et des sympathies dangereuses. Il faut qu'aucun peuple n'entende la voix d'un autre peuple, de peur que si celui-là se plaint et remue, celui-ci ne soit tenté de l'imiter. Qu'aucun bruit du dehors ne pénètre chez nous.

Et tous répondirent : Il est vrai. Qu'aucun bruit du dehors ne pénètre chez nous.

Et un quatrième dit : Nous avons notre intérêt, et les peuples ont aussi leur intérêt opposé au nôtre. S'ils s'unissent pour défendre contre nous cet intérêt, comment leur résisterons-nous ?

Divisons pour régner. Créons à chaque province, à chaque ville, à chaque hameau, un intérêt contraire à celui des autres hameaux, des autres villes, des autres provinces.

De cette manière tous se haïront, et ils ne songeront pas à s'unir contre nous.

Et tous répondirent : Il est vrai. Divisons pour régner : la concorde nous tueroit.

Et un cinquième, ayant deux fois rempli de sang et vidé deux fois le crâne humain, dit :

J'approuve tous ces moyens ; ils sont bons, mais insuffisants. Faites des brutes, c'est bien ; mais effrayez ces brutes, frappez-les de terreur par une justice inexorable et par des supplices atroces, si vous ne voulez pas tôt ou tard en être dévorés. Le bourreau est le premier ministre d'un bon prince.

Et tous répondirent : Il est vrai. Le bourreau est le premier ministre d'un bon prince.

Et un sixième dit :

Je reconnois l'avantage des supplices prompts, terribles, inévitables. Cependant il y a des âmes fortes et des âmes désespérées qui bravent les supplices.

Voulez-vous gouverner aisément les hommes, amollissez-les par la volupté. La vertu ne nous vaut rien ; elle nourrit la force : épuisons-la plutôt par la corruption.

Et tous répondirent : Il est vrai. Épuisons la force et l'énergie et le courage par la corruption.

Alors le septième, ayant comme les autres bu dans le crâne humain, parla de la sorte, les pieds sur le crucifix :

Plus de Christ ; il y a guerre à mort, guerre éternelle entre lui et nous.

Mais comment détacher de lui les peuples ? C'est une tentative vaine. Que faire donc ? Écoutez-moi : il faut gagner les prêtres du Christ avec des biens, des honneurs et de la puissance.

Et ils commanderont au peuple, de la part du Christ, de nous être soumis en tout, quoi que nous fassions, quoi que nous ordonnions;

Et le peuple les croira, et il obéira par conscience, et notrè pouvoir sera plus affermi qu'auparavant.

Et tous répondirent : Il est vrai. Gagnons les prêtres du Christ.

Et tout à coup la lampe qui éclairoit la salle s'éteignit, et les sept hommes se séparèrent dans les ténèbres.

Et il fut dit à un juste, qui en ce moment veilloit

et prioit devant la croix : Mon jour approche. Adore et ne crains rien.

XIV

Et à travers un brouillard gris et lourd, je vis comme on voit sur la terre, à l'heure du crépuscule, une plaine nue, déserte et froide.

Au milieu s'élevoit un rocher d'où tomboit goutte à goutte une eau noirâtre, et le bruit foible et sourd des gouttes qui tomboient étoit le seul bruit qu'on entendit.

Et sept sentiers, après avoir serpenté dans la plaine, venoient aboutir au rocher, et près du rocher, à l'entrée de chacun, étoit une pierre recouverte de je ne sais quoi d'humide et de vert, semblable à la bave d'un reptile.

Et voilà, sur l'un des sentiers, j'aperçus comme une ombre qui lentement se mouvoit; et peu à peu, l'ombre s'approchant, je distinguai, non pas un homme, mais la ressemblance d'un homme.

Et à l'endroit du cœur, cette forme humaine avoit une tache de sang.

Et elle s'assit sur la pierre humide et verte, et ses membres grelottoient, et, la tête penchée, elle se serroit avec ses bras, comme pour retenir un reste de chaleur.

Et par les six autres sentiers, six autres ombres successivement arrivèrent au pied du rocher.

Et chacune d'elles, grelottant et se serrant avec ses bras, s'assit sur la pierre humide et verte.

Et elles étoient là, silencieuses et courbées sous le poids d'une incompréhensible angoisse.

Et leur silence dura longtemps, je ne sais combien de temps, car jamais le soleil ne se lève sur cette plaine : on n'y connoît ni soir ni matin. Les gouttes d'eau noirâtre y mesurent seules, en tombant, une durée monotone, obscure, pesante, éternelle.

Et cela étoit si horrible à voir, que, si Dieu ne m'avoit fortifié, je n'aurois pu en soutenir la vue.

Et, après une sorte de frissonnement convulsif, une des ombres, soulevant sa tête, fit entendre un son comme le son rauque et sec du vent qui bruit dans un squelette.

Et le rocher renvoya cette parole à mon oreille :

Le Christ a vaincu : maudit soit-il !

Et les six autres ombres tressaillirent, et toutes ensemble soulevant la tête, le même blasphème sortit de leur sein :

Le Christ a vaincu : maudit soit-il !

Et aussitôt elles furent saisies d'un tremblement plus fort, le brouillard s'épaissit, et pendant un moment l'eau noirâtre cessa de couler.

Et les sept ombres avoient plié de nouveau sous le

poids de leur angoisse secrète, et il y eut un second silence plus long que le premier.

Ensuite une d'elles, sans se lever de sa pierre, immobile et penchée, dit aux autres :

Il vous est donc advenu ainsi qu'à moi. Que nous ont servi tous nos conseils?

Et une autre reprit : La foi et la pensée ont brisé las chaînes des peuples; la foi et la pensée ont affranchi la terre.

Et une autre dit : Nous voulions diviser les hommes, et notre oppression les a unis contre nous.

Et une autre : Nous avons versé le sang, et ce sang est retombé sur nos têtes.

Et une autre : Nous avons semé la corruption, et elle a germé en nous, et elle a dévoré nos os.

Et une autre : Nous avons cru étouffer la Liberté, et son souffle a desséché notre pouvoir jusqu'en sa racine.

Alors la septième ombre :

Le Christ a vaincu : maudit soit-il !

Et tous d'une seule voix répondirent :

Le Christ a vaincu : maudit soit-il !

Et je vis une main qui s'avançoit ; elle trempa le doigt dans l'eau noirâtre dont les gouttes mesurent en tombant la durée éternelle, en marqua au front les sept ombres, et ce fut pour jamais.

XV

Vous n'avez qu'un jour à passer sur la terre; faites en sorte de le passer en paix.

La paix est le fruit de l'amour; car, pour vivre en paix, il faut savoir supporter bien des choses.

Nul n'est parfait, tous ont leurs défauts; chaque homme pèse sur les autres, et l'amour seul rend ce poids léger.

Si vous ne pouvez supporter vos frères, comment vos frères vous supporteront-ils?

Il est écrit du fils de Marie : Comme il avoit aimé les siens qui étoient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin.

Aimez donc vos frères qui sont dans le monde, et aimez-les jusqu'à la fin.

L'amour est infatigable, il ne se lasse jamais. L'amour est inépuisable; il vit et renaît de lui-même, et plus il s'épanche, plus il surabonde.

Qui s'aime plus que son frère n'est pas digne du Christ, mort pour ses frères. Avez-vous donné vos biens, donnez encore votre vie, et l'amour vous rendra tout.

Je vous le dis en vérité, celui qui aime, son cœur

est un paradis sur la terre. Il a Dieu en soi, car Dieu est amour.

L'homme vicieux n'aime point, il convoite : il a faim et soif de tout; son œil, tel que l'œil du serpent, fascine et attire, mais pour dévorer.

L'amour repose au fond des âmes pures, comme une goutte de rosée dans le calice d'une fleur.

Oh ! si vous saviez ce que c'est qu'aimer !

Vous dites que vous aimez, et beaucoup de vos frères manquent de pain pour soutenir leur vie, de vêtements pour couvrir leurs membres nus, d'un toit pour s'abriter, d'une poignée de paille pour dormir dessus, tandis que vous avez toutes choses en abondance.

Vous dites que vous aimez, et il y a, en grand nombre, des malades qui languissent, privés de secours, sur leur pauvre couche, des malheureux qui pleurent sans que personne pleure avec eux, des petits enfants qui s'en vont, tout transis de froid, de porte en porte demander aux riches une miette de leur table, et qui ne l'obtiennent pas.

Vous dites que vous aimez vos frères ; et que feriez-vous donc si vous les haïssiez ?

Et moi je vous le dis, quiconque, le pouvant, ne soulage pas son frère qui souffre, est l'ennemi de son frère ; et quiconque, le pouvant, ne nourrit pas son frère qui a faim, est son meurtrier.

XVI

Il se rencontre des hommes qui n'aiment point Dieu, et qui ne le craignent point : fuyez-les, car il sort d'eux une vapeur de malédiction.

Fuyez l'impie, car son haleine tue; mais ne le haïssez pas, car qui sait si déjà Dieu n'a pas changé son cœur?

L'homme qui, même de bonne foi, dit : Je ne crois point, se trompe souvent. Il y a bien avant dans l'âme, jusqu'au fond, une racine de foi qui ne sèche point.

La parole qui nie Dieu brûle les lèvres sur lesquelles elle passe, et la bouche qui s'ouvre pour blasphémer est un soupirail de l'enfer.

L'impie est seul dans l'univers. Toutes les créatures louent Dieu, tout ce qui sent le bénit, tout ce qui pense l'adore : l'astre du jour et ceux de la nuit le chantent dans leur langue mystérieuse.

Il a écrit au firmament son nom trois fois saint.

Gloire à Dieu dans les hauteurs des cieux.

Il l'a écrit aussi dans le cœur de l'homme, et l'homme bon l'y conserve avec amour; mais d'autres tâchent de l'effacer.

Paix sur la terre aux hommes dont la volonté est bonne!

Leur sommeil est doux, et leur mort est encore plus douce, car ils savent qu'ils retournent vers leur père.

Comme le pauvre laboureur, au déclin du jour, quitte les champs, regagne sa chaumière, et, assis devant la porte, oublie ses fatigues en regardant le ciel : ainsi, quand le soir se fait, l'homme d'espérance regagne avec joie la maison paternelle, et, assis sur le seuil, oublie les travaux de l'exil dans les visions de l'éternité.

XVII

Deux hommes étoient voisins, et chacun d'eux avoit une femme et plusieurs petits enfants, et son seul travail pour les faire vivre.

Et l'un de ces deux hommes s'inquiétoit en lui-même, disant : Si je meurs ou que je tombe malade, que deviendront ma femme et mes enfants?

Et cette pensée ne le quittoit point, et elle rongeoit son cœur comme un ver ronge le fruit où il est caché.

Or, bien que la même pensée fût venue égale-

ment à l'autre père, il ne s'y étoit point arrêté; car, disoit-il, Dieu, qui connoît toutes ses créatures et qui veille sur elles, veillera aussi sur moi, et sur ma femme, et sur mes enfants.

Et celui-ci vivoit tranquille, tandis que le premier ne goûtoit pas un instant de repos ni de joie intérieurement.

Un jour qu'il travailloit aux champs, triste et abattu à cause de sa crainte, il vit quelques oiseaux entrer dans un buisson, en sortir, et puis bientôt y revenir encore.

Et, s'étant approché, il vit deux nids posés côte à côte, et dans chacun plusieurs petits nouvellement éclos et encore sans plumes.

Et quand il fut retourné à son travail, de temps en temps il levoit les yeux, et regardoit ces oiseaux qui alloient et venoient portant la nourriture à leurs petits.

Or, voilà qu'au moment où l'une des mères rentroit avec sa becquée, un vautour la saisit, l'enlève, et la pauvre mère, se débattant vainement sous sa serre, jetoit des cris perçants.

A cette vue, l'homme qui travailloit sentit son âme plus troublée qu'auparavant; car, pensoit-il, la mort de la mère, c'est la mort des enfants. Les miens n'ont que moi non plus. Que deviendront-ils si je leur manque?

Et tout le jour il fut sombre et triste, et la nuit il ne dormit point.

Le lendemain, de retour aux champs, il se dit : Je veux voir les petits de cette pauvre mère : plusieurs sans doute ont déjà péri. Et il s'achemina vers le buisson.

Et, regardant, il vit les petits bien portants; pas un ne sembloit avoir pâti.

Et, ceci l'ayant étonné, il se cacha pour observer ce qui se passeroit.

Et, après un peu de temps, il entendit un léger cri, et il aperçut la seconde mère rapportant en hâte la nourriture qu'elle avoit recueillie, et elle la distribua à tous les petits indistinctement, et il y en eut pour tous, et les orphelins ne furent point délaissés dans leur misère.

Et le père qui s'étoit défié de la Providence raconta le soir à l'autre père ce qu'il avoit vu.

Et celui-ci lui dit : Pourquoi s'inquiéter? Jamais Dieu n'abandonne les siens. Son amour a des secrets que nous ne connoissons point. Croyons, espérons, aimons, et poursuivons notre route en paix.

Si je meurs avant vous, vous serez le père de mes enfants; si vous mourez avant moi, je serai le père des vôtres.

Et si, l'un et l'autre, nous mourons avant qu'ils soient en âge de pourvoir eux-mêmes à leurs néces-

sités, ils auront pour père le Père qui est dans les cieux.

XVIII

Quand vous avez prié, ne sentez-vous pas votre cœur plus léger et votre âme plus contente?

La prière rend l'affliction moins douloureuse, et la joie plus pure : elle mêle à l'une je ne sais quoi de fortifiant et de doux, et à l'autre un parfum céleste.

Que faites-vous sur la terre, et n'avez-vous rien à demander à Celui qui vous y a mis?

Vous êtes un voyageur qui cherche la patrie. Ne marchez point la tête baissée : il faut lever les yeux pour reconnoître sa route.

Votre patrie, c'est le ciel; et quand vous regardez le ciel, est-ce qu'en vous il ne se remue rien? est-ce que nul désir ne vous presse? ou ce désir est-il muet?

Il en est qui disent : A quoi bon prier? Dieu est trop au-dessus de nous pour écouter de si chétives créatures.

Et qui donc a fait ces créatures chétives, qui leur a donné le sentiment, et la pensée, et la parole, si ce n'est Dieu?

Et s'il a été si bon envers elles, étoit-ce pour les délaisser ensuite et les repousser loin de lui?

En vérité, je vous le dis, quiconque dit dans son cœur que Dieu méprise ses œuvres blasphème Dieu.

Il en est d'autres qui disent : A quoi bon prier? Dieu ne sait-il pas mieux que nous ce dont nous avons besoin?

Dieu sait mieux que vous ce dont vous avez besoin, et c'est pour cela qu'il veut que vous le lui demandiez; car Dieu est lui-même votre premier besoin, et prier Dieu, c'est commencer à posséder Dieu.

Le père connoît les besoins de son fils; faut-il à cause de cela que le fils n'ait jamais une parole de demande et d'actions de grâces pour son père?

Quand les animaux souffrent, quand ils craignent, ou quand ils ont faim, ils poussent des cris plaintifs. Ces cris sont la prière qu'ils adressent à Dieu, et Dieu l'écoute. L'homme seroit-il donc dans la création le seul être dont la voix ne dût jamais monter à l'oreille du Créateur?

Il passe quelquefois sur les campagnes un vent qui dessèche les plantes, et alors on voit les tiges flétries pencher vers la terre; mais, humectées par la rosée, elles reprennent leur fraîcheur, et relèvent leur tête languissante.

Il y a toujours des vents brûlants, qui passent sur

l'âme de l'homme, et la dessèchent. La prière est la rosée qui la rafraîchit.

XIX

Vous n'avez qu'un père, qui est Dieu, et qu'un maître, qui est le Christ.

Quand donc on vous dira de ceux qui possèdent sur la terre une grande puissance : Voilà vos maîtres, ne le croyez point. S'ils sont justes, ce sont vos serviteurs ; s'ils ne le sont pas, ce sont vos tyrans.

Tous naissent égaux : nul, en venant au monde, n'apporte avec lui le droit de commander.

J'ai vu dans un berceau un enfant criant et bavant, et autour de lui étoient des vieillards qui lui disoient : *Seigneur*, et qui, s'agenouillant, l'adoroient. Et j'ai compris toute la misère de l'homme.

C'est le péché qui a fait les princes; parce qu'au lieu de s'aimer et de s'aider comme des frères, les hommes ont commencé à se nuire les uns aux autres.

Alors parmi eux ils en choisirent un ou plusieurs, qu'ils croyoient les plus justes, afin de protéger les bons contre les méchants, et que le foible pût vivre en paix.

Et le pouvoir qu'ils exerçoient étoit un pouvoir légitime, car c'étoit le pouvoir de Dieu qui veut que

la justice règne, et le pouvoir du peuple qui les avoit élus.

Et c'est pourquoi chacun étoit tenu en conscience de leur obéir.

Mais il s'en trouva aussi bientôt qui voulurent régner par eux-mêmes, comme s'ils eussent été d'une nature plus élevée que celle de leurs frères.

Et le pouvoir de ceux-ci n'est pas légitime, car c'est le pouvoir de Satan, et leur domination est celle de l'orgueil et de la convoitise.

Et c'est pourquoi, lorsqu'on n'a pas à craindre qu'il en résulte plus de mal, chacun peut et quelquefois doit en conscience leur résister.

Dans la balance du droit éternel, votre volonté pèse plus que la volonté des rois; car ce sont les peuples qui font les rois; et les rois sont faits pour les peuples, et les peuples ne sont pas faits pour les rois.

Le Père céleste n'a point formé les membres de ses enfants pour qu'ils fussent brisés par des fers, ni leur âme pour qu'elle fût meurtrie par la servitude.

Il les a unis en familles, et toutes les familles sont sœurs; il les a unis en nations, et toutes les nations sont sœurs; et quiconque sépare les familles des familles, les nations des nations, divise ce que Dieu a uni : il fait l'œuvre de Satan.

Et ce qui unit les familles aux familles, les nations

aux nations, c'est premièrement la loi de Dieu, la loi de justice et de charité, et ensuite la loi de liberté, qui est aussi la loi de Dieu.

Car sans la liberté, quelle union existeroit-il entre les hommes? Ils seront unis comme le cheval est uni à celui qui le monte, comme le fouet du maître à la peau de l'esclave.

Si donc quelqu'un vient et dit : Vous êtes à moi; répondez : Non; nous sommes à Dieu, qui est notre père, et au Christ, qui est notre seul maître.

XX

Ne vous laissez pas tromper par de vaines paroles. Plusieurs chercheront à vous persuader que vous êtes vraiment libres, parce qu'ils auront écrit sur une feuille de papier le mot de liberté, et l'auront affiché à tous les carrefours.

La liberté n'est pas un placard qu'on lit au coin de la rue. Elle est une puissance vivante qu'on sent en soi et autour de soi, le génie protecteur du foyer domestique, la garantie des droits sociaux, et le premier de ces droits.

L'oppresseur qui se couvre de son nom est le pire des oppresseurs. Il joint le mensonge à la tyrannie, et à l'injustice la profanation; car le nom de la liberté est saint.

Gardez-vous donc de ceux qui disent : Liberté, Liberté, et qui la détruisent par leurs œuvres.

Est-ce vous qui choisissez ceux qui vous gouvernent, qui vous commandent de faire ceci et de ne pas faire cela, qui imposent vos biens, votre industrie, votre travail? Et si ce n'est pas vous, comment êtes-vous libres?

Pouvez-vous disposer de vos enfants comme vous l'entendez, confier à qui vous plaît le soin de les instruire et de former leurs mœurs? Et si vous ne le pouvez pas, comment êtes-vous libres?

Les oiseaux du ciel et les insectes même s'assemblent pour faire en commun ce qu'aucun d'eux ne pourroit faire seul. Pouvez-vous vous assembler pour traiter ensemble de vos intérêts, pour défendre vos droits, pour obtenir quelque soulagement à vos maux? Et si vous ne le pouvez pas, comment êtes-vous libres?

Pouvez-vous aller d'un lieu à un autre si on ne vous le permet, user des fruits de la terre et des productions de votre travail, tremper votre doigt dans l'eau de la mer et en laisser tomber une goutte dans le pauvre vase de terre où cuisent vos aliments, sans vous exposer à payer l'amende et à être traînés en prison? Et si vous ne le pouvez pas, comment êtes-vous libres?

Pouvez-vous, en vous couchant le soir, vous ré-

pondre qu'on ne viendra point, durant votre sommeil, fouiller les lieux les plus secrets de votre maison, vous arracher du sein de votre famille et vous jeter au fond d'un cachot, parce que le pouvoir, dans sa peur, se sera défié de vous? Et si vous ne le pouvez pas, comment êtes-vous libres?

La liberté luira sur vous, quand, à force de courage et de persévérance, vous vous serez affranchis de toutes ces servitudes.

La liberté luira sur vous, quand vous aurez dit au fond de votre âme : Nous voulons être libres; quand, pour le devenir, vous serez prêts à sacrifier tout et à tout souffrir.

La liberté luira sur vous, lorsqu'au pied de la croix sur laquelle le Christ mourut pour vous vous aurez juré de mourir les uns pour les autres.

XXI

Le peuple est incapable d'entendre ses intérêts; on doit, pour son bien, le tenir toujours en tutelle. N'est-ce pas à ceux qui ont des lumières de conduire ceux qui manquent de lumières?

Ainsi parlent une foule d'hypocrites qui veulent faire les affaires du peuple, afin de s'engraisser de la substance du peuple..

Vous êtes incapables, disent-ils, d'entendre vos intérêts; et, sur cela, ils ne vous permettront pas même de disposer de ce qui est à vous pour un objet que vous jugerez utile ; et ils en disposeront contre votre gré, pour un autre objet qui vous déplaît et vous répugne.

Vous êtes incapables d'administrer une petite propriété commune, incapables de savoir ce qui vous est bon ou mauvais, de connaître vos besoins et d'y pourvoir ; et, sur cela, on vous enverra des hommes bien payés, à vos dépens, qui géreront vos biens à leur fantaisie, vous empêcheront de faire ce que vous voudrez, et vous forceront de faire ce que vous ne voudrez pas.

Vous êtes incapables de discerner quelle éducation il est convenable de donner à vos enfants ; et, par tendresse pour vos enfants, on les jettera dans des cloaques d'impiété et de mauvaises mœurs, à moins que vous n'aimiez mieux qu'ils demeurent privés de toute espèce d'instruction.

Vous êtes incapables de juger si vous pouvez, vous et votre famille, subsister avec le salaire qu'on vous accorde pour votre travail ; et l'on vous défendra, sous des peines sévères, de vous concerter ensemble pour obtenir une augmentation de ce salaire, afin que vous puissiez vivre, vous, vos femmes et vos enfants.

Si ce que dit cette race hypocrite et avide étoit vrai, vous seriez bien au-dessous de la brute, car la brute sait tout ce qu'on affirme que vous ne savez pas, et elle n'a besoin que de l'instinct pour le savoir.

Dieu ne vous a pas faits pour être le troupeau de quelques autres hommes. Il vous a faits pour vivre librement en société comme des frères. Or un frère n'a rien à commander à son frère. Les frères se lient entre eux par des conventions mutuelles, et ces conventions, c'est la loi, et la loi doit être respectée, et tous doivent s'unir pour empêcher qu'on ne la viole, parce qu'elle est la sauvegarde de tous, la volonté et l'intérêt de tous.

Soyez hommes : nul n'est assez puissant pour vous atteler au joug malgré vous; mais vous pouvez passer la tête dans le collier si vous le voulez.

Il y a des animaux stupides qu'on enferme dans des étables, qu'on nourrit pour le travail, et puis, lorsqu'ils vieillissent, qu'on engraisse pour manger leur chair.

Il y en a d'autres qui vivent dans les champs en liberté, qu'on ne peut plier à la servitude, qui ne se laissent point séduire par des caresses trompeuses ni vaincre par des menaces ou de mauvais traitements.

Les hommes courageux ressemblent à ceux-ci; les lâches sont comme les premiers.

XXII

Comprenez bien comment on se rend libre.

Pour être libre, il faut avant tout aimer Dieu, car si vous aimez Dieu, vous ferez sa volonté, et la volonté de Dieu est la justice et la charité, sans lesquelles point de liberté.

Lorsque, par violence ou par ruse, on prend ce qui est à autrui ; lorsqu'on l'attaque dans sa personne; lorsqu'en chose licite on l'empêche d'agir comme il veut, ou qu'on le force d'agir comme il ne veut pas ; lorsqu'on viole son droit d'une manière quelconque, qu'est-ce que cela ? Une injustice. C'est donc l'injustice qui détruit la liberté.

Si chacun n'aimoit que soi et ne songeoit qu'à soi, sans venir au secours des autres, le pauvre seroit obligé souvent de dérober ce qui est à autrui, pour vivre et faire vivre les siens, le faible seroit opprimé par un plus fort, et celui-ci par un autre encore plus fort ; l'injustice régneroit partout. C'est donc la charité qui conserve la liberté.

Aimez Dieu plus que toutes choses, et le prochain comme vous-mêmes, et la servitude disparaîtra de la terre.

Cependant ceux qui profitent de la servitude de

leurs frères mettront tout en œuvre pour la prolonger. Ils emploieront pour cela le mensonge et la force.

Ils diront que la domination arbitraire de quelques-uns et l'esclavage de tous les autres est l'ordre établi de Dieu; et, pour conserver leur tyrannie, ils ne craindront point de blasphémer la Providence.

Répondez-leur que leur Dieu à eux est Satan, l'ennemi de la race humaine, et que le vôtre est celui qui a vaincu Satan.

Après cela ils déchaîneront contre vous leurs satellites; ils feront bâtir des prisons sans nombre pour vous y enfermer; ils vous poursuivront avec le fer et le feu, ils vous tourmenteront et répandront votre sang comme l'eau des fontaines.

Si donc vous n'êtes pas résolus à combattre sans relâche, à tout supporter sans fléchir, à ne jamais vous lasser, à ne céder jamais, gardez vos fers et renoncez à une liberté dont vous n'êtes pas dignes.

La liberté est comme le royaume de Dieu: elle souffre violence, et les violents la ravissent.

Et la violence qui vous mettra en possession de la liberté n'est pas la violence féroce des voleurs et des brigands, l'injustice et la vengeance, la cruauté; mais une volonté forte, inflexible, un courage calme et généreux.

La cause la plus sainte se change en une cause impie, exécrable, quand on emploie le crime pour

la soutenir. D'esclave l'homme de crime peut devenir tyran, mais jamais il ne devient libre.

XXIII

Seigneur, nous crions vers vous du fond de notre misère.

Comme les animaux qui manquent de pâture pour donner à leurs petits,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme la brebis à qui on enlève son agneau,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme la colombe que saisit le vautour,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme la gazelle sous la griffe du tigre,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme le taureau épuisé de fatigue et ensanglanté par l'aiguillon,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme l'oiseau blessé que le chien poursuit,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme l'hirondelle tombée de lassitude en traversant les mers, et se débattant sur la vague,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme des voyageurs égarés dans un désert brûlant et sans eau,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme des naufragés sur une côte stérile,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme celui qui, à l'heure où la nuit se fait, rencontre près d'un cimetière un spectre hideux,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme le père à qui on ravit le morceau de pain qu'il portait à ses enfants affamés,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme le prisonnier que le puissant injuste a jeté dans un cachot humide et ténébreux,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme l'esclave déchiré par le fouet du maître,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme l'innocent qu'on mène au supplice,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme le peuple d'Israël dans la terre de servitude,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme les descendants de Jacob dont le roi d'Égypte faisoit noyer dans le Nil les fils premiers-nés,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme les douze tribus dont les oppresseurs augmentoient tous les jours les travaux, en retranchant chaque jour quelque chose de leur nourriture,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme toutes les nations de la terre, avant qu'eût lui l'aurore de la délivrance,

Nous crions vers vous, Seigneur.

Comme le Christ sur la croix, lorsqu'il dit : Mon Père, mon Père, pourquoi m'avez-vous délaissé ?

Nous crions vers vous, Seigneur.

O Père ! vous n'avez point délaissé votre fils, votre Christ, si ce n'est en apparence et pour un moment ; vous ne délaisserez point non plus à jamais les frères du Christ. Son divin sang, qui les a rachetés de l'esclavage du Prince de ce monde, les rachètera aussi de l'esclavage des ministres du Prince de ce monde. Voyez leurs pieds et leurs mains percés, leur côté ouvert, leur tête couverte de plaies sanglantes. Sous la terre que vous leur aviez donnée pour héritage, on leur a creusé un vaste sépulcre, et on les y a jetés pêle-mêle, et on en a scellé la pierre d'un sceau sur lequel on a, par moquerie, gravé votre saint nom. Et ainsi, Seigneur, ils sont là gisants ; mais ils n'y seront pas éternellement. Encore trois jours, et le sceau sacrilége sera brisé, et la pierre sera brisée, et ceux qui dorment se réveilleront, et le règne du Christ, qui est justice et charité, et paix et joie dans l'Esprit-Saint, commencera. Ainsi soit-il.

XXIV

Tout ce qui arrive dans le monde a son signe qui le précède.

Lorsque le soleil est près de se lever, l'horizon se colore de mille nuances, et l'Orient paraît tout en feu.

Lorsque la tempête vient, on entend sur le rivage un sourd bruissement, et les flots s'agitent comme d'eux-mêmes.

Les innombrables pensées diverses qui se croisent et se mêlent à l'horizon du monde spirituel sont le signe qui annonce le lever du soleil des intelligences.

Le murmure confus et le mouvement intérieur des peuples en émoi sont le signe précurseur de la tempête qui passera bientôt sur les nations tremblantes.

Tenez-vous prêts, car les temps approchent.

En ce jour-là, il y aura de grandes terreurs, et des cris tels qu'on n'en a point entendu depuis les jours du déluge.

Les rois hurleront sur leurs trônes : ils chercheront à retenir avec les deux mains leurs couronnes emportées par les vents, et ils seront balayés avec elles.

Les riches et les puissants sortiront nus de leurs palais, de peur d'être ensevelis sous les ruines.

On les verra, errants sur les chemins, demander aux passants quelques haillons pour couvrir leur nudité, un peu de pain noir pour apaiser leur faim, et je ne sais s'ils l'obtiendront.

Et il y aura des hommes qui seront saisis de la soif du sang, et qui adoreront la mort, et qui voudront la faire adorer.

Et la mort étendra sa main de squelette comme pour les bénir, et cette bénédiction descendra sur leur cœur, et il cessera de battre.

Et les savants se troubleront dans leur science, et elle leur apparoîtra comme un petit point noir, quand se lèvera le soleil des intelligences.

Et, à mesure qu'il montera, sa chaleur fondra les nuages amoncelés par la tempête, et ils ne seront plus qu'une légère vapeur, qu'un vent doux chassera vers le Couchant.

Jamais le ciel n'aura été aussi serein, ni la terre aussi verte et aussi féconde.

Et, au lieu du foible crépuscule que nous appelons jour, une lumière vive et pure rayonnera d'en haut, comme un reflet de la face de Dieu.

Et les hommes se regarderont à cette lumière, et ils diront : Nous ne connaissions ni nous ni les au-

tres : nous ne savions pas ce que c'est que l'homme. A présent, nous le savons.

Et chacun s'aimera dans son frère, et se tiendra heureux de le servir; et il n'y aura ni petits ni grands, à cause de l'amour qui égale tout, et toutes les familles ne seront qu'une famille, et toutes les nations qu'une nation.

Ceci est le sens des lettres mystérieuses que les juifs aveugles attachèrent à la croix du Christ.

XXV

C'étoit une nuit d'hiver. Le vent souffloit au dehors, et la neige blanchissoit les toits.

Sous un de ces toits, dans une chambre étroite, étoient assises, travaillant de leurs mains, une femme à cheveux blancs et une jeune fille.

Et de temps en temps la vieille femme réchauffoit à un petit brasier ses mains pâles. Une lampe d'argile éclairoit cette pauvre demeure, et un rayon de la lampe venoit expirer sur une image de la Vierge suspendue au mur.

Et la jeune fille, levant les yeux, regarda en silence, pendant quelques moments, la femme à cheveux blancs; puis elle lui dit : Ma mère, vous n'avez pas été toujours dans ce dénûment.

Et il y avoit dans sa voix une douceur et une tendresse inexprimables.

Et la femme à cheveux blancs répondit : Ma fille, Dieu est le maître : ce qu'il fait est bien fait.

Ayant dit ces mots, elle se tut un peu de temps ; ensuite elle reprit :

Quand je perdis votre père, ce fut une douleur que je crus sans consolation : cependant vous me restiez ; mais je ne sentois qu'une chose alors.

Depuis, j'ai pensé que s'il vivoit et qu'il nous vît en cette détresse, son âme se briseroit ; et j'ai reconnu que Dieu avoit été bon envers lui.

La jeune fille ne répondit rien, mais elle baissa la tête, et quelques larmes, qu'elle s'efforçoit de cacher, tombèrent sur la toile qu'elle tenoit entre ses mains.

La mère ajouta : Dieu, qui a été bon envers lui, a été bon aussi envers nous. De quoi avons-nous manqué, tandis que tant d'autres manquent de tout ?

Il est vrai qu'il a fallu nous habituer à peu, et, ce peu, le gagner par notre travail ; mais ce peu ne suffit-il pas ? et tous n'ont-ils pas été dès le commencement condamnés à vivre de leur travail ?

Dieu, dans sa bonté, nous a donné le pain de chaque jour ; et combien ne l'ont pas ! un abri, et combien ne savent où se retirer !

Il vous a, ma fille, donnée à moi : de quoi me plaindrois-je?

A ces dernières paroles, la jeune fille, tout émue, tomba aux genoux de sa mère, prit ses mains, les baisa, et se pencha sur son sein en pleurant.

Et la mère, faisant un effort pour élever la voix : Ma fille, dit-elle, le bonheur n'est pas de posséder beaucoup, mais d'espérer et d'aimer beaucoup.

Notre espérance n'est pas ici-bas, ni notre amour non plus, ou, s'il y est, ce n'est qu'en passant.

Après Dieu, vous m'êtes tout en ce monde; mais ce monde s'évanouit comme un songe, et c'est pourquoi mon amour s'élève avec vous vers un autre monde.

Lorsque je vous portois dans mon sein, un jour je priai avec plus d'ardeur la Vierge Marie, et elle m'apparut pendant mon sommeil, et il me sembloit qu'avec un sourire céleste elle me présentoit un petit enfant.

Et je pris l'enfant quelle me présentoit, et, lorsque je le tins dans mes bras, la Vierge-Mère posa sur sa tête une couronne de roses blanches.

Peu de mois après vous naquîtes, et la douce vision étoit toujours devant mes yeux.

Ce disant, la femme aux cheveux blancs tressaillit, et serra sur son cœur la jeune fille.

A quelque temps de là une âme sainte vit deux

formes lumineuses monter vers le ciel, et une troupe d'anges les accompagnoit, et l'air retentissoit de leurs chants d'allégresse.

XXVI

Ce que vos yeux voient, ce que touchent vos mains, ce ne sont que des ombres, et le son qui frappe votre oreille n'est qu'un grossier écho de la voix intime et mystérieuse qui adore, et prie, et gémit au sein de la création.

Car toute créature gémit, toute créature est dans le travail de l'enfantement, et s'efforce de naître à la vie véritable, de passer des ténèbres à la lumière, de la région des apparences à celle des réalités.

Ce soleil si brillant, si beau, n'est que le vêtement, l'emblème obscur du vrai soleil, qui éclaire et échauffe les âmes.

Cette terre, si riche, si verdoyante, n'est que le pâle suaire de la nature : car la nature, déchue aussi, est descendue comme l'homme dans le tombeau, mais comme lui elle en sortira.

Sous cette enveloppe épaisse du corps, vous ressemblez à un voyageur qui, la nuit dans sa tente, voit ou croit voir des fantômes passer.

Le monde réel est voilé pour vous. Celui qui se

retire au fond de lui-même l'y entrevoit comme dans le lointain. De secrètes puissances qui sommeillent en lui se réveillent un moment, soulèvent un coin du voile que le temps retient de sa main ridée, et l'œil intérieur est ravi des merveilles qu'il contemple.

Vous êtes assis au bord de l'océan des êtres, mais vous ne pénétrez point dans ses profondeurs. Vous marchez le soir le long de la mer, et vous ne voyez qu'un peu d'écume que le flot jette sur le rivage.

A quoi vous comparerai-je encore?

Vous êtes comme l'enfant dans le sein de sa mère, attendant l'heure de la naissance ; comme l'insecte ailé dans le ver qui rampe, aspirant à sortir de cette prison terrestre, pour prendre votre essor vers les cieux.

XXVII

Qui est-ce qui se pressoit autour du Christ pour entendre sa parole? Le peuple.

Qui est-ce qui le suivoit dans la montagne et les lieux déserts pour écouter ses enseignements? Le peuple.

Qui vouloit le choisir pour roi? Le peuple.

Qui étendoit ses vêtements et jetoit devant lui les

palmes en criant Hosannah, lors de son entrée à Jérusalem? Le peuple.

Qui est-ce qui se scandalisoit à cause des malades qu'il guérissoit le jour du sabbat? Les scribes et les pharisiens.

Qui l'interrogeoit insidieusement et lui tendoit des piéges pour le perdre? Les scribes et les pharisiens.

Qui disoit de lui : Il est possédé? Qui l'appeloit un homme de bonne chère et aimant le plaisir? Les scribes et les pharisiens.

Qui le traitoit de séditieux et de blasphémateur? qui se ligua pour le faire mourir? qui le crucifia sur le Calvaire entre deux voleurs?

Les scribes et les pharisiens, les docteurs de la loi, le roi Hérode et ses courtisans, le gouverneur romain et les princes des prêtres.

Leur astuce hypocrite trompa le peuple même. Ils le poussèrent à demander la mort de celui qui l'avoit nourri dans le désert avec sept pains, qui rendoit aux infirmes la santé, la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, et aux perclus l'usage de leurs membres.

Mais Jésus, voyant qu'on avoit séduit ce peuple comme le serpent séduisit la femme, pria son père, disant : Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font.

Et cependant, depuis dix-huit siècles, le Père ne

Ceux qui persécutent en son nom, qui scrutent les consciences avec l'épée, qui torturent le corps pour convertir l'âme, qui font couler les pleurs au lieu de les essuyer; ceux-là n'ont pas l'esprit de Jésus.

Malheur à qui profane l'Évangile, en le rendant pour les hommes un objet de terreur! Malheur à qui écrit la bonne nouvelle sur une feuille sanglante!

Ressouvenez-vous des catacombes.

En ce temps-là, on vous traînoit à l'échafaud, on vous livroit aux bêtes féroces dans l'amphithéâtre pour amuser la populace, on vous jetoit à milliers au fond des mines et dans les prisons, on confisquoit vos biens, on vous fouloit aux pieds comme la boue des places publiques; vous n'aviez, pour célébrer vos mystères proscrits, d'autre asile que les entrailles de la terre.

Que disoient vos persécuteurs? Ils disoient que vous propagiez des doctrines dangereuses; que votre secte, ainsi qu'ils l'appeloient, troubloit l'ordre et la paix publique; que, violateurs des lois et ennemis du genre humain, vous ébranliez l'empire en ébranlant la religion de l'empire.

Et dans cette détresse, sous cette oppression, que demandiez-vous? la liberté. Vous réclamiez le droit de n'obéir qu'à Dieu, de le servir et de l'adorer selon votre conscience.

Lorsque, même en se trompant dans leur foi, d'autres réclameront de vous ce droit sacré, respectez-le en eux, comme vous demandiez que les païens le respectassent en vous.

Respectez-le pour ne pas flétrir la mémoire de vos confesseurs, et ne pas souiller les cendres de vos martyrs.

La persécution a deux tranchants : elle blesse à droite et à gauche.

Si vous ne vous souvenez plus des enseignements du Christ, ressouvenez-vous des catacombes.

XXIX

Gardez soigneusement en vos âmes la justice et la charité ; elles seront votre sauvegarde, elles banniront d'au milieu de vous les discordes et les dissensions.

Ce qui produit les discordes et les dissensions, ce qui engendre les procès qui scandalisent les gens de bien et ruinent les familles, c'est premièrement l'intérêt sordide, la passion insatiable d'acquérir et de posséder.

Combattez donc sans cesse en vous cette passion que Satan y excite sans cesse.

Qu'emporterez-vous de toutes les richesses que vous

aurez amassées par de bonnes et de méchantes voies? Peu suffit à l'homme, qui vit si peu de temps.

Une autre cause de dissensions interminables, ce sont les mauvaises lois.

Or il n'y a guère que de mauvaises lois dans le monde.

Quelle autre loi faut-il à celui qui a la loi du Christ?

La loi du Christ est claire, elle est sainte, et il n'est personne, s'il a cette loi dans le cœur, qui ne se juge lui-même aisément.

Écoutez ce qui m'a été dit :

Les enfants du Christ, s'ils ont entre eux quelques différends, ne doivent pas les porter devant les tribunaux de ceux qui oppriment la terre et qui la corrompent.

N'y a-t-il pas des vieillards parmi eux? et ces vieillards ne sont-ils pas leurs pères, connoissant la justice et l'aimant?

Qu'ils aillent donc trouver un de ces vieillards, et qu'ils lui disent : Mon père, nous n'avons pu nous accorder, moi et mon frère que voilà; nous vous en prions, jugez entre nous.

Et le vieillard écoutera les paroles de l'un et de l'autre, et il jugera entre eux, et ayant jugé, il les bénira.

Et s'ils se soumettent à ce jugement, la bénédiction

demeurer asur eux : sinon, elle reviendra au vieillard, qui aura jugé selon la justice.

Il n'est rien que ne puissent ceux qui sont unis, soit pour le bien, soit pour le mal. Le jour donc où vous serez unis sera le jour de votre délivrance.

Lorsque les enfants d'Israël étoient opprimés dans la terre d'Égypte, si chacun d'eux, oubliant ses frères, avoit voulu en sortir, pas un n'auroit échappé ; ils sortirent tous ensemble, et nul ne les arrêta.

Vous êtes aussi dans la terre d'Égypte, courbés sous le sceptre de Pharaon et sous le fouet de ses exacteurs. Criez vers le Seigneur votre Dieu, et puis levez-vous et sortez ensemble.

XXX

Quand la charité se fut refroidie et que l'injustice eut commencé à croître sur la terre, Dieu dit à un de ses serviteurs : Va de ma part trouver ce peuple, et annonce-lui ce que tu verras ; et ce que tu verras arrivera certainement, à moins que, quittant ses voies mauvaises, il ne se repente et ne revienne à moi.

Et le serviteur de Dieu obéit à son commandement, et s'étant revêtu d'un sac, et ayant répandu

de la cendre sur sa tête, il s'en alla vers cette multitude, et, élevant la voix, il disoit :

Pourquoi irritez-vous le Seigneur pour votre perte? Quittez vos voies mauvaises : repentez-vous et revenez à lui.

Et les uns, écoutant ses paroles, en étoient touchés, et les autres s'en moquoient disant : Qui est celui-ci, et que vient-il nous dire? Qui l'a chargé de nous reprendre? C'est un insensé.

Et voilà, l'Esprit de Dieu saisit le prophète, et le temps s'ouvrit à ses yeux, et les siècles passèrent devant lui.

Et tout à coup déchirant ses vêtements : Ainsi, dit-il, sera déchirée la famille d'Adam.

Les hommes d'iniquité ont mesuré la terre au cordeau : ils en ont compté les habitants, comme on compte le bétail, tête à tête.

Ils ont dit : Partageons-nous cela, et faisons-en une monnoie à notre usage.

Et le partage s'est fait; et chacun a pris ce qui lui étoit échu, et la terre et ses habitants sont devenus la possession des hommes d'iniquité, et, se consultant entre eux, ils se sont demandé : Combien vaut notre possession? et tous ensemble ils ont répondu : Trente deniers.

Et ils ont commencé à trafiquer entre eux avec ces trente deniers.

Il y a eu des achats, des ventes, des trocs ; des hommes pour de la terre, de la terre pour des hommes, et de l'or pour appoint.

Et chacun a convoité la part de l'autre, et ils se sont mis à s'entr'égorger pour se dépouiller mutuellement, et, avec le sang qui couloit, ils ont écrit sur un morceau de papier : Droit, et sur un autre : Gloire :

Seigneur, assez, assez !

En voilà deux qui jettent leurs crocs de fer sur un peuple. Chacun en emporte son lambeau.

Le glaive a passé et repassé. Entendez-vous ces cris déchirants ? ce sont les plaintes des jeunes épouses, et les lamentations des mères.

Deux spectres se glissent dans l'ombre ; ils parcourent les campagnes et les cités. L'un, décharné comme un squelette, ronge un débris d'animal immonde ; l'autre a sous l'aisselle une pustule noire, et les chacals le suivent en hurlant.

Seigneur, Seigneur, votre courroux sera-t-il éternel ? Votre bras ne s'étendra-t-il jamais que pour frapper ? Épargnez les pères à cause des enfants. Laissez-vous attendrir aux pleurs de ces pauvres petites créatures qui ne savent pas encore distinguer leur main gauche de la droite.

Le monde s'élargit, la paix va renaître, il y aura place pour tous.

Malheur! malheur! le sang déborde : il entoure la terre comme une ceinture rouge.

Quel est ce vieillard qui parle de justice, en tenant d'une main une coupe empoisonnée, et caressant de l'autre une prostituée qui l'appelle, mon père?

Il dit : C'est à moi qu'appartient la race d'Adam. Qui sont parmi vous les plus forts, et je la leur distribuerai?

Et ce qu'il a dit, il le fait, et de son trône, sans se lever, il assigne à chacun sa proie.

Et tous dévorent, dévorent; et leur faim va croissant, et ils se ruent les uns sur les autres, et la chair palpite, et les os craquent sous la dent.

Un marché s'ouvre, on y amène les nations la corde au cou; on les palpe, on les pèse, on les fait courir et marcher : elles valent tant. Ce ne sont plus le tumulte et la confusion d'auparavant, c'est un commerce régulier.

Heureux les oiseaux du ciel et les animaux de la terre! nul ne les contraint, ils vont et viennent comme il leur semble bon.

Qu'est-ce que ces meules qui tournent sans cesse, et que broient-elles?

Fils d'Adam, ces meules sont les lois de ceux qui vous gouvernent, et ce qu'ils broient, c'est vous.

Et à mesure que le prophète jetoit sur l'avenir ces

lueurs sinistres, une frayeur mystérieuse s'emparoit de ceux qui l'écoutoient.

Soudain sa voix cessa de se faire attendre, et il parut comme absorbé dans une pensée profonde. Le peuple attendoit en silence, la poitrine serrée et palpitante d'angoisse.

Alors le prophète : Seigneur, vous n'avez point abandonné ce peuple dans sa misère ; vous ne l'avez pas livré pour jamais à ses oppresseurs.

Et il prit deux rameaux, et il en détacha les feuilles, et, les ayant croisés, il les lia ensemble, et il les éleva au-dessus de la multitude, disant : Ceci sera votre salut ; vous vaincrez par ce signe.

Et la nuit se fit, et le prophète disparut comme une ombre qui passe, et la multitude se dispersa de tous côtés dans les ténèbres.

XXXI

Lorsque après une longue sécheresse, une pluie douce tombe sur la terre, elle boit avidement l'eau du ciel, qui la rafraîchit et la féconde.

Ainsi, les nations altérées boiront avidement la parole de Dieu, lorsqu'elle descendra sur elles comme une tiède ondée.

Et la justice avec l'amour, et la paix et la liberté germeront dans leur sein.

Et ce sera comme au temps où tous étoient frères, et l'on n'entendra plus la voix du maître ni la voix de l'esclave, les gémissements du pauvre ni les soupirs des opprimés, mais des chants d'allégresse et de bénédiction.

Les pères diront à leurs fils : Nos premiers jours ont été troublés, pleins de larmes et d'angoisses. Maintenant le soleil se lève et se couche sur notre joie. Loué soit Dieu, qui nous a montré ces biens avant de mourir!

Et les mères diront à leurs filles : Voyez nos fronts, à présent si calmes; le chagrin, la douleur, l'inquiétude y creusèrent jadis de profonds sillons. Les vôtres sont comme, au printemps, la surface d'un lac qu'aucune brise n'agite. Loué soit Dieu, qui nous a montré ces biens avant de mourir!

Et les jeunes hommes diront aux jeunes vierges : Vous êtes belles comme les fleurs des champs, pures comme la rosée qui les rafraîchit, comme la lumière qui les colore. Il nous est doux de voir nos pères, il nous est doux d'être auprès de nos mères: mais quand nous vous voyons et que nous sommes près de vous, il se passe en nos âmes quelque chose qui n'a de nom qu'au ciel. Loué soit Dieu qui nous a montré ces biens avant de mourir!

Et les jeunes vierges répondront : Les fleurs se fanent, elles passent; vient un jour où ni la rosée ne les rafraîchit, ni la lumière ne les colore plus. Il n'y a sur la terre que la vertu qui jamais ne se fane ni ne passe. Nos pères sont comme l'épi qui se remplit de grains vers l'automne, et nos mères sont comme la vigne qui se charge de fruits. Il nous est doux de voir nos pères : il nous est doux d'être auprès de nos mères : et les fils de nos pères et de nos mères nous sont doux aussi. Loué soit Dieu qui nous a montré ces biens avant de mourir.

XXXII

Je voyois un hêtre monter à une prodigieuse hauteur. Du sommet presque jusqu'au bas, il étaloit d'énormes branches, qui couvroient la terre alentour, de sorte qu'elle étoit nue; il n'y avoit pas un seul brin d'herbe. Du pied du géant partoit un chêne qui, après s'être élevé de quelques pieds, se courboit, se tordoit, puis s'étendoit horizontalement, puis se relevoit encore et se tordoit de nouveau; et enfin, on l'apercevoit allongeant sa tête maigre et dépouillée sous les branches vigoureuses du hêtre, pour chercher un peu d'air et un peu de lumière.

Et je pensai en moi-même : voilà comme les petits croissent à l'ombre des grands.

Qui se rassemble autour des puissants du monde? Qui approche d'eux? ce n'est pas le pauvre; on le chasse : sa vue souilleroit leurs regards. On l'éloigne avec soin de leur présence et de leur palais; on ne laisse pas même traverser leurs jardins ouverts à tous, hormis à lui, parce que son corps usé de travail est recouvert des vêtements de l'indigence.

Qui donc se rassemble autour des puissants du monde? les riches et les flatteurs qui veulent le devenir, les femmes perdues, les ministres infâmes de leurs plaisirs secrets, les baladins, les fous qui distraient leur conscience, et les faux prophètes qui la trompent.

Qui encore? les hommes de violence et de ruse, les agents d'oppression, les durs exacteurs, tous ceux qui disent : Livrez-nous le peuple, et nous ferons couler son or dans vos coffres et sa graisse dans vos veines.

Là où gît le corps, les aigles s'assembleront.

Les petits oiseaux font leur nid dans l'herbe, et les oiseaux de proie sur les arbres élevés

XXXIII

Au temps où les feuilles jaunissent, un vieillard chargé d'un faix de ramée, revenoit lentement vers sa chaumière, située sur la pente d'un vallon.

Et du côté où s'ouvroit le vallon, entre quelques arbres jetés çà et là, on voyoit les rayons obliques du soleil, déjà descendu sous l'horizon, se jouer dans les nuages du couchant et les teindre de couleurs innombrables, qui peu à peu alloient s'effaçant.

Et le vieillard, arrivé à sa chaumière, son seul bien avec le petit champ qu'il cultivoit auprès, laissa tomber le faix de ramée, s'assit sur un siége de bois noirci par la fumée de l'âtre, et baissa la tête sur sa poitrine dans une profonde rêverie.

Et de fois à autre sa poitrine gonflée laissoit échapper un court sanglot, et d'une voix cassée, il disoit :

Je n'avois qu'un fils, ils me l'ont pris ; qu'une pauvre vache, ils me l'ont prise pour l'impôt de mon champ.

Et puis, d'une voix plus foible, il répétoit : Mon fils, mon fils ! et une larme venoit mouiller ses vieilles paupières, mais elle ne pouvoit couler.

Comme il étoit ainsi s'attristant, il entendit quel-

qu'un qui disoit : Mon père, que la bénédiction de Dieu soit sur vous et sur les vôtres!

Les miens, dit le vieillard, je n'ai plus personne qui tienne à moi : je suis seul.

Et, levant les yeux, il vit un pèlerin debout à la porte, appuyé sur un long bâton; et sachant que c'est Dieu qui envoie les hôtes, il lui dit :

Que Dieu vous rende votre bénédiction. Entrez, mon fils : tout ce qu'a le pauvre est au pauvre.

Et allumant sur le foyer son faix de ramée, il se mit à préparer le repas du voyageur.

Mais rien ne pouvoit le distraire de la pensée qui l'oppressoit : elle étoit là toujours sur son cœur.

Et le pèlerin, ayant connu ce qui le troubloit si amèrement, lui dit : Mon père, Dieu vous éprouve par la main des hommes. Cependant il y a des misères plus grandes que votre misère. Ce n'est pas l'opprimé qui souffre le plus, ce sont les oppresseurs.

Le vieillard secoua la tête et ne répondit point.

Le pèlerin reprit : Ce que maintenant vous ne croyez pas, vous le croirez bientôt.

Et l'ayant fait asseoir, il posa les mains sur ses yeux; et le vieillard tomba dans un sommeil semblable au sommeil pesant, ténébreux, plein d'horreur, qui saisit Abraham quand Dieu lui montra les malheurs futurs de sa race.

Et il lui sembla être transporté dans un vaste palais, près d'un lit, et à côté du lit étoit une couronne, et dans ce lit un homme qui dormoit, et ce qui se passoit dans cet homme, le vieillard le voyoit, ainsi que le jour, durant la veille, on voit ce qui se passe sous les yeux.

Et l'homme qui étoit là, couché sur un lit d'or, entendoit comme les cris confus d'une multitude qui demande du pain. C'étoit un bruit pareil au bruit des flots qui brisent contre le rivage pendant la tempête. Et la tempête croissoit; et le bruit croissoit; et l'homme qui dormoit voyoit les flots monter de moment en moment, et battre déjà les murs du palais, et il faisoit des efforts inouïs comme pour fuir, et il ne pouvoit pas, et son angoisse étoit extrême.

Pendant qu'il regardoit avec frayeur, le vieillard fut soudain transporté dans un autre palais. Celui qui étoit couché là ressembloit plutôt à un cadavre qu'à un homme vivant.

Et dans son sommeil, il voyoit devant lui des têtes coupées; et, ouvrant la bouche, ces têtes disoient :

Nous nous étions dévouées pour toi, et voilà le prix que nous avons reçu. Dors, dors, nous ne dormons pas, nous. Nous veillons l'heure de la vengeance : elle est proche.

Et le sang se figeoit dans les veines de l'homme

endormi. Et il se disoit : Si au moins je pouvois laisser ma couronne à cet enfant ; et ses yeux hagards se tournoient vers un berceau sur lequel on avoit posé un bandeau de reine.

Mais, lorsqu'il commençoit à se calmer et à se consoler un peu dans cette pensée, un autre homme, semblable à lui par les traits, saisit l'enfant et l'écrasa contre la muraille.

Et le vieillard se sentit défaillir d'horreur.

Et il fut transporté au même instant en deux lieux divers ; et, quoique séparés, ces lieux, pour lui, ne formoient qu'un lieu.

Et il vit deux hommes, qu'à l'âge près, on auroit pu prendre pour le même homme : et il comprit qu'ils avoient été nourris dans le même sein.

Et leur sommeil étoit celui du condamné qui attend le supplice à son réveil. Des ombres enveloppées d'un linceul sanglant passoient devant eux, et chacune d'elles, en passant, les touchoit, et leurs membres se retiroient et se contractoient comme pour se dérober à cet attouchement de la mort.

Puis ils se regardoient l'un l'autre avec une espèce de sourire affreux, et leur œil s'enflammoit, et leur main s'agitoit convulsivement sur un manche de poignard.

Et le vieillard vit ensuite un homme blême et maigre. Les soupçons se glissoient en foule près de

son lit, distilloient leur venin sur sa face, murmuroient à voix basses des paroles sinistres, et enfonçoient lentement leurs ongles dans son crâne mouillé d'une sueur froide. Et une forme humaine, pâle comme un suaire, s'approcha de lui, et, sans parler, lui montra du doigt une marque livide qu'elle avoit autour du cou. Et dans le lit où il gisoit, les genoux de l'homme blême se choquèrent, et sa bouche s'entr'ouvrit de terreur, et ses yeux se dilatèrent horriblement.

Et le vieillard, transi d'effroi, fut transporté dans un palais plus grand.

Et celui qui dormoit là ne respiroit qu'avec une peine extrême. Un spectre noir étoit accroupi sur sa poitrine et le regardoit en ricanant. Et il lui parloit à l'oreille, et ses paroles devenoient des visions dans l'âme de l'homme qu'il pressoit et fouloit de ses os pointus.

Et celui-ci se voyoit entouré d'une innombrable multitude qui poussoit des cris effrayants.

Tu nous as promis la liberté, et tu nous as donné l'esclavage.

Tu nous as promis de régner par les lois, et les lois ne sont que tes caprices.

Tu nous as promis d'épargner le pain de nos femmes et de nos enfants, et tu as doublé notre misère pour grossir tes trésors.

Tu nous as promis de la gloire, et tu nous a valu le mépris des peuples et leur juste haine.

Descends, descends, et va dormir avec les parjures et les tyrans.

Et il se sentoit précipité, traîné par cette multitude, et il s'accrochoit à des sacs d'or, et les sacs crevoient, et l'or s'échappoit et tomboit à terre.

Et il lui sembloit qu'il erroit pauvre dans le monde, et, qu'ayant soif, il demandoit à boire par charité, et qu'on lui présentoit un verre plein de boue, et que tous le fuyoient, tous le maudissoient, parce qu'il étoit marqué au front du signe des traîtres.

Et le vieillard détourna de lui les yeux avec dégoût.

Et dans deux autres palais, il vit deux autres hommes rêvant de supplices. Car, disoient-ils, où trouverons-nous quelque sûreté? Le sol est miné sous nos pieds; les nations nous abhorrent; les petits enfants même, dans leurs prières, demandent à Dieu, soir et matin, que la terre soit délivrée de nous.

Et l'un condamnoit à *la prison dure*, c'est-à-dire à toutes les tortures du corps et de l'âme et à la mort de la faim, des malheureux qu'il soupçonnoit d'avoir prononcé le mot de patrie; et l'autre, après avoir confisqué leurs biens, ordonnoit de je-

ter au fond d'un cachot deux jeunes filles coupables d'avoir soigné leurs frères blessés dans un hôpital.

Et comme ils se fatiguoient à ce travail de bourreau, des messagers leur arrivèrent.

Et l'un des messagers disoit : Vos provinces du Midi ont brisé leurs chaînes, et avec les tronçons elles ont chassé vos gouverneurs et vos soldats.

Et l'autre : Vos aigles ont été déchirées sur les bords du large fleuve : ses flots en emportent les débris.

Et les deux rois se tordoient sur leur couche.

Et le vieillard en vit un troisième. Il avoit chassé Dieu de son cœur, et dans son cœur, à la place de Dieu, étoit un ver qui le rongeoit sans relâche; et quand l'angoisse revenoit plus vive, il balbutioit de sourds blasphèmes, et ses lèvres se couvroient d'une écume rougeâtre.

Et il lui sembloit être dans une plaine immense, seul avec le ver qui ne le quittoit point. Et cette plaine étoit un cimetière, le cimetière d'un peuple égorgé.

Et tout à coup voilà que la terre s'émeut; les tombes s'ouvrent, les morts se lèvent et s'avancent en foule : et il ne pouvoit ni faire un mouvement, ni pousser un cri.

Et tous ces morts, hommes, femmes, enfants, le regardoient en silence : et après un peu de temps,

dans le même silence, ils prirent les pierres des tombes et les posèrent autour de lui.

Il en eut d'abord jusqu'aux genoux, puis jusqu'à la poitrine, puis jusqu'à la bouche, et il tendoit avec effort les muscles de son cou pour respirer une fois de plus ; et l'édifice montoit toujours, et lorsqu'il fut achevé, le faîte se perdoit dans une nuée sombre.

Les forces du vieillard commençoient à l'abandonner ; son âme regorgeoit d'épouvante.

Et voilà qu'ayant traversé plusieurs salles désertes, dans une petite chambre, sur un lit qu'éclairoit à peine une lampe pâle, il aperçoit un homme usé par les ans.

Autour du lit étoient sept peurs, quatre d'un côté, trois de l'autre.

Et l'une des peurs posa la main sur le cœur de l'homme âgé, et il tressaillit, et ses membres tremblèrent : et la main resta là tant qu'elle sentit un peu de chaleur.

Et après celle-ci une autre plus froide fit ce qu'avoit fait la première, et toutes posèrent la main sur le cœur de l'homme âgé.

Et il se passa en lui des choses qu'on ne peut dévoiler.

Il voyait dans le lointain, vers le pôle, un fantôme horrible qui lui disoit : Donne-toi à moi, et je te réchaufferai de mon haleine.

Et de ses doigts glacés, l'homme de peur écrivoit un pacte, je ne sais quel pacte, mais chaque mot en étoit comme un râle d'agonie.

Et ce fut la dernière vision. Et le vieillard s'étant réveillé, rendit grâces à la Providence de la part qu'elle lui avoit faite dans les douleurs de la vie.

Et le pèlerin lui dit : Espérez et priez ; la prière obtient tout. Votre fils n'est pas perdu ; vos yeux le reverront avant de se fermer. Attendez en paix les jours de Dieu.

Et le vieillard attendit en paix.

XXXIV

Les maux qui affligent la terre ne viennent pas de Dieu, car Dieu est amour, et tout ce qu'il a fait est bon ; ils viennent de Satan que Dieu a maudit, et des hommes qui ont Satan pour père et pour maître.

Or, les fils de Satan sont nombreux dans le monde. A mesure qu'ils passent, Dieu écrit leurs noms dans un livre scellé, qui sera ouvert et lu devant tous à la fin des temps.

Il y a des hommes qui n'aiment qu'eux-mêmes ; et ceux-ci sont des hommes de haine, car n'aimer que soi c'est haïr les autres.

Il y a les hommes d'orgueil, qui ne peuvent souf-

frir d'égaux, qui veulent toujours commander et dominer.

Il y a les hommes de convoitise, qui demandent toujours de l'or, des honneurs, des jouissances et ne sont jamais rassasiés.

Il y a les hommes de rapine, qui épient le foible pour le dépouiller de force ou de ruse, et qui rôdent la nuit autour de la demeure de la veuve et de l'orphelin.

Il y a les hommes de meurtre, qui n'ont que des pensées violentes, qui disent : Vous êtes nos frères, et tuent ceux qu'ils appellent leurs frères, sitôt qu'ils les soupçonnent d'être opposés à leurs desseins, et écrivent des lois avec leur sang.

Il y a les hommes de peur, qui tremblent devant le méchant et lui baisent la main, espérant par là se dérober à son oppression, et qui, lorsqu'un innocent est attaqué sur la place publique, se hâtent de rentrer dans leur maison, et d'en fermer la porte.

Tous ces hommes ont détruit la paix, la sûreté et la liberté sur la terre.

Vous ne retrouverez donc la liberté, la sûreté, la paix, qu'en combattant contre eux sans relâche.

La cité qu'ils ont faite est la cité de Satan ; vous avez à rebâtir la cité de Dieu.

Dans la cité de Dieu, chacun aime ses frères comme soi-même, et c'est pourquoi nul n'est délaissé, nul

n'y souffre, s'il est un remède à ses souffrances.

Dans la cité de Dieu, tous sont égaux, aucun ne domine, car la justice seule y règne avec l'amour.

Dans la cité de Dieu, chacun possède sans crainte ce qui est à lui, et ne désire rien de plus, parce que ce qui est à chacun est à tous, et que tous possèdent Dieu, qui renferme tous les biens.

Dans la cité de Dieu, nul ne sacrifie les autres à soi, mais chacun est prêt à se sacrifier pour les autres.

Dans la cité de Dieu, s'il se glisse un méchant, tous se séparent de lui et tous s'unissent pour le contenir, ou pour le chasser : car le méchant est l'ennemi de chacun, et l'ennemi de chacun est l'ennemi de tous.

Quand vous aurez rebâti la cité de Dieu, la terre refleurira, et les peuples refleuriront, parce que vous aurez vaincu les fils de Satan qui oppriment les peuples et désolent la terre, les hommes d'orgueil, les hommes de rapine, les hommes de meurtre et les hommes de peur.

XXXV

Si les oppresseurs des nations étaient abandonnés à eux-mêmes, sans appui, sans secours étranger, que pourroient-ils contre elles ?

Si, pour les tenir en servitude, ils n'avoient d'aide que l'aide de ceux à qui la servitude profite, que seroit-ce que ce petit nombre contre des peuples entiers?

Et c'est la sagesse de Dieu qui a ainsi disposé les choses, afin que les hommes puissent toujours résister à la tyrannie; et la tyrannie seroit impossible, si les hommes comprenoient la sagesse de Dieu.

Mais ayant tourné leur cœur à d'autres pensées, les dominateurs du monde ont opposé à la sagesse de Dieu, que les hommes ne comprenoient plus, la sagesse du prince de ce monde, de Satan.

Or, Satan, qui est le roi des oppresseurs des nations, leur suggéra, pour affermir leur tyrannie, une ruse infernale.

Il leur dit : Voici ce qu'il faut faire. Prenez dans chaque famille les jeunes gens les plus robustes, et donnez-leur des armes, et exercez-les à les manier, et ils combattront pour vous contre leurs pères et leurs frères; car je leur persuaderai que c'est une action glorieuse.

Je leur ferai deux idoles, qui s'appelleront Honneur et Fidélité, et une loi qui s'appellera Obéissance passive.

Et ils adoreront ces idoles, et ils se soumettront à cette loi aveuglément, parce que je séduirai leur esprit, et vous n'aurez plus rien à craindre.

Et les oppresseurs des nations firent ce que Satan leur avoit dit, et Satan aussi accomplit ce qu'il avoit promis aux oppresseurs des nations.

Et l'on vit les enfants du peuple lever le bras contre le peuple, égorger leurs frères, enchaîner leurs pères, et oublier jusqu'aux entrailles qui les avoient portés.

Quand on leur disoit : Au nom de tout ce qui est sacré, pensez à l'injustice, à l'atrocité de ce qu'on vous ordonne, ils répondoient : Nous ne pensons point, nous obéissons.

Et quand on leur disoit : N'y a-t-il plus en vous aucun amour pour vos pères, vos mères, vos frères et vos sœurs? ils répondoient : Nous n'aimons point, nous obéissons.

Et quand on leur montroit les autels de Dieu qui a créé l'homme et du Christ qui l'a sauvé, ils s'écrioient : Ce sont là les Dieux de la patrie ; nos Dieux, à nous, sont les Dieux de ses maîtres, la Fidélité et l'Honneur.

Je vous le dis en vérité, depuis la séduction de la première femme par le Serpent, il n'y a point eu de séduction plus effrayante que celle-là.

Mais elle touche à sa fin. Lorsque l'esprit mauvais fascine des âmes droites, ce n'est que pour un temps. Elles passent comme à travers un rêve affreux, et au

réveil elles bénissent Dieu qui les a délivrées de ce tourment.

Encore quelques jours, et ceux qui combattoient pour les oppresseurs combattront pour les opprimés; ceux qui combattoient pour retenir dans les fers leurs pères, leurs mères, leurs frères et leurs sœurs, combattront pour les affranchir.

Et Satan fuira dans ses cavernes avec les dominateurs des nations.

XXXVI

Jeune soldat, où vas-tu ?

Je vais combattre pour Dieu et les autels de la patrie.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat !

Jeune soldat, où vas-tu ?

Je vais combattre pour la justice, pour la sainte cause des peuples, pour les droits sacrés du genre humain.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat !

Jeune soldat, où vas-tu ?

Je vais combattre pour délivrer mes frères de l'oppression, pour briser leurs chaînes et les chaînes du monde.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat !

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre contre les hommes iniques pour ceux qu'ils renversent et foulent aux pieds, contre les maîtres pour les esclaves, contre les tyrans pour la liberté.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour que tous ne soient plus la proie de quelques-uns, pour relever les têtes courbées et soutenir les genoux qui fléchissent.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour que les pères ne maudissent plus le jour où il leur fut dit : Un fils vous est né; ni les mères celui où elles le serrèrent pour la première fois sur leur sein.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour que le frère ne s'attriste plus en voyant sa sœur se faner comme l'herbe que la terre refuse de nourrir; pour que la sœur ne regarde plus en pleurant son frère qui part et ne reviendra point.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour que chacun mange en paix le fruit de son travail; pour sécher les larmes des

petits enfants qui demandent du pain, et on leur répond : Il n'y a plus de pain : on nous a pris ce qui en restoit.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour le pauvre, pour qu'il ne soit pas à jamais dépouillé de sa part dans l'héritage commun.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour chasser la faim des chaumières, pour ramener dans les familles l'abondance, la sécurité et la joie.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour rendre à ceux que les oppresseurs ont jetés au fond des cachots, l'air qui manque à leurs poitrines et la lumière que cherchent leurs yeux.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour renverser les barrières qui séparent les peuples, et les empêchent de s'embrasser comme les fils du même père, destinés à vivre unis dans un même amour.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour affranchir de la tyrannie de l'homme la pensée, la parole, la conscience.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour les lois éternelles descendues d'en haut, pour la justice qui protége les droits, pour la charité qui adoucit les maux inévitables.

Que tes armes soient bénies, jeune soldat!

Jeune soldat, où vas-tu?

Je vais combattre pour que tous aient au ciel un Dieu, et une patrie sur la terre.

Que tes armes soient bénies, sept fois bénies, jeune soldat!

XXXVII

Pourquoi vous fatiguez-vous vainement dans votre misère? Votre désir est bon, mais vous ne savez pas comment il doit s'accomplir.

Retenez bien cette maxime: Celui-là seul peut rendre la vie, qui a donné la vie.

Vous ne réussirez à rien sans Dieu.

Vous vous tournez et retournez sur votre lit d'angoisse: quel soulagement avez-vous trouvé?

Vous avez abattu quelques tyrans, et il en est venu d'autres pires que les premiers.

Vous avez aboli des lois de servitude, et vous avez eu des lois de sang, et après encore des lois de servitude.

Défiez-vous donc des hommes qui se mettent entre Dieu et vous, pour que leur ombre vous le cache. Ces hommes-là ont de mauvais desseins.

Car c'est de Dieu que vient la force qui délivre, parce que c'est de Dieu que vient l'amour qui unit.

Que peut faire pour vous un homme qui n'a que sa pensée pour règle, et pour loi que sa volonté?

Même quand il est de bonne foi et ne souhaite que le bien, il faut qu'il vous donne sa volonté pour loi et sa pensée pour règle.

Or tous les tyrans ne font que cela.

Ce n'est pas la peine de bouleverser tout et de s'exposer à tout, pour substituer à une tyrannie une autre tyrannie.

La liberté ne consiste pas en ce que ce soit celui-ci qui domine au lieu de celui-là; mais en ce qu'aucun ne domine.

Or, où Dieu ne règne pas, il est nécessaire qu'un homme domine, et cela s'est vu toujours.

Le règne de Dieu, je vous le dis encore, c'est le règne de la justice dans les esprits et de la charité dans les cœurs: et il a sur la terre son fondement dans la foi en Dieu et la foi au Christ, qui a promulgué la loi de Dieu, la loi de charité et la loi de justice.

La loi de justice enseigne que tous sont égaux devant leur père, qui est Dieu, et devant leur seul maître, qui est le Christ.

La loi de charité leur apprend à s'aimer et à s'entr'aider comme les fils d'un même père et les disciples d'un même maître.

Et alors ils sont libres, parce que nul ne commande à autrui, s'il n'a été librement choisi de tous pour commander : et on ne peut leur ravir leur liberté, parce qu'ils sont tous unis pour la défendre.

Mais ceux qui vous disent : Avant nous, on n'a pas su ce que c'est que la justice : la justice ne vient pas de Dieu, elle vient de l'homme : fiez-vous à nous, et nous vous en ferons une qui vous satisfera.

Ceux-là vous trompent, ou, s'ils vous promettent sincèrement la liberté, ils se trompent eux-mêmes.

Car ils vous demandent de les reconnoître pour maîtres, et ainsi votre liberté ne seroit que l'obéissance à ces nouveaux maîtres.

Répondez-leur que votre maître est le Christ, que vous n'en voulez point d'autre, et le Christ vous affranchira.

XXXVIII

Vous avez besoin de beaucoup de patience et d'un courage qui ne se lasse point : car vous ne vaincrez pas en un jour.

La liberté est le pain que les peuples doivent gagner à la sueur de leur front.

Plusieurs commencent avec ardeur, et puis ils se rebutent, avant d'être arrivés au temps de la moisson.

Ils ressemblent aux hommes mous et lâches qui, ne pouvant supporter le travail d'arracher de leurs champs les mauvaises herbes à mesure qu'elles croissent, sèment et ne recueillent point, parce qu'ils ont laissé étouffer la bonne semence.

Je vous le dis, il y a toujours une grande famine dans ce pays-là.

Ils ressemblent encore aux hommes insensés qui, ayant élevé jusqu'au toit une maison pour s'y loger, négligent de la couvrir parce qu'ils craignent un peu de fatigue de plus.

Les vents et les pluies viennent, et la maison s'écroule, et ceux qui l'avoient bâtie sont tout à coup ensevelis sous ses ruines.

Quand même vos espérances auroient été trompées

non-seulement sept fois, mais septante fois sept fois, ne perdez jamais l'espérance.

Lorsqu'on a foi en elle, la cause juste triomphe toujours, et celui-là se sauve qui persévère jusqu'à la fin.

Ne dites pas : C'est souffrir beaucoup pour des biens qui ne viendront que tard.

Si ces biens viennent tard, si vous n'en jouissez que peu de temps, ou que même il ne vous soit pas donné d'en jouir du tout, vos enfants en jouiront, et les enfants de vos enfants.

Ils n'auront que ce que vous leur laisserez : voyez donc si vous voulez leur laisser des fers et des verges, et la faim pour héritage.

Celui qui se demande ce que vaut la justice, profane en son cœur la justice; et celui qui supputе ce que coûte la liberté, renonce en son cœur à la liberté.

La liberté et la justice vous pèseront dans la même balance où vous les aurez pesées. Apprenez donc à en connoître le prix.

Il y a des peuples qui ne l'ont point connu, et jamais misère n'égala leur misère.

S'il est sur la terre quelque chose de grand, c'est la résolution ferme d'un peuple qui marche sous l'œil de Dieu, sans se lasser un moment, à la conquête des droits qu'il tient de lui ; qui ne compte

ni ses blessures, ni les jours sans repos, ni les nuits sans sommeil, et qui se dit : Qu'est-ce que cela ? La justice et la liberté sont dignes de bien d'autres travaux.

Il pourra éprouver des infortunes, des revers, des trahisons, être vendu par quelque Judas. Que rien ne le décourage.

Car, je vous le dis en vérité, quand il descendroit comme le Christ dans le tombeau, comme le Christ il en sortiroit le troisième jour, vainqueur de la mort, et du Prince de ce monde, et des ministres du Prince de ce monde.

XXXIX

Le laboureur porte le poids du jour, s'expose à la pluie, au soleil, aux vents, pour préparer par son travail la moisson qui remplira ses greniers à l'automne.

La justice est la moisson des peuples.

L'artisan se lève avant l'aube, allume sa petite lampe, et fatigue sans relâche pour gagner un peu de pain qui le nourrisse lui et ses enfants.

La justice est le pain des peuples.

Le marchand ne refuse aucun labeur, ne se plaint

d'aucune peine; il use son corps et oublie le sommeil, afin d'amasser des richesses.

La liberté est la richesse des peuples.

Le matelot traverse les mers, se livre aux flots et aux tempêtes, se hasarde entre les écueils, souffre le froid et le chaud, afin de s'assurer quelque repos dans ses vieux ans.

La liberté est le repos des peuples.

Le soldat se soumet aux plus dures privations, il veille et combat, et donne son sang pour ce qu'il appelle la gloire.

La liberté est la gloire des peuples.

S'il est un peuple qui estime moins la justice et la liberté, que le laboureur sa moisson, l'artisan un peu de pain, le marchand les richesses, le matelot le repos et le soldat la gloire; élevez autour de ce peuple une haute muraille, afin que son haleine n'infecte pas le reste de la terre.

Quand viendra le grand jour du jugement des peuples, il lui sera dit : Qu'as-tu fait de ton âme? on n'en a vu ni signe ni trace. Les jouissances de la brute ont été tout pour toi. Tu as aimé la boue, va pourrir dans la boue.

Et le peuple, au contraire, qui au-dessus des biens matériels aura placé dans son cœur les vrais biens; qui pour les conquérir n'aura épargné aucun tra-

vail, aucune fatigue, aucun sacrifice, entendra cette parole :

A ceux qui ont une âme, la récompense des âmes. Parce que tu as aimé plus que toutes choses la liberté et la justice, viens et possède à jamais la justice et la liberté.

XL

Croyez-vous que le bœuf qu'on nourrit à l'étable pour l'atteler au joug, et qu'on engraisse pour la boucherie, soit plus à envier que le taureau qui cherche libre sa nourriture dans les forêts?

Croyez-vous que le cheval qu'on selle et qu'on bride, et qui a toujours abondamment du foin dans le râtelier, jouisse d'un sort préférable à celui de l'étalon qui, délivré de toute entrave, hennit et bondit dans la plaine?

Croyez-vous que le chapon à qui l'on jette du grain dans la basse-cour soit plus heureux que le ramier qui, le matin, ne sait pas où il trouvera sa pâture de la journée?

Croyez-vous que celui qui se promène tranquille dans un de ces parcs qu'on appelle royaumes, ait une vie plus douce que le fugitif qui, de bois en bois

et de rocher en rocher, s'en va le cœur plein de l'espérance de se créer une patrie?

Croyez-vous que le serf imbécile, assis à la table de son seigneur, en savoure plus les mets délicats, que le soldat de la liberté son morceau de pain noir?

Croyez-vous que celui qui dort, la corde au cou, sur la litière que lui a jetée son maître, ait un meilleur sommeil que celui qui, après avoir combattu pendant le jour pour ne dépendre d'aucun maître, se repose quelques heures, la nuit, sur la terre, au coin d'un champ?

Croyez-vous que le lâche, qui traîne en tout lieu la chaîne de l'esclavage, soit moins chargé que l'homme de courage qui porte les fers du prisonnier.

Croyez-vous que l'homme timide qui expire dans son lit, étouffé par l'air infect qui environne la tyrannie, ait une mort plus désirable que l'homme ferme qui, sur l'échafaud, rend à Dieu son âme libre comme il l'a reçue de lui?

Le travail est partout et la souffrance partout : seulement il y a des travaux stériles et des travaux féconds, des souffrances infâmes et des souffrances glorieuses.

XLI

Il s'en alloit errant sur la terre. Que Dieu guide le pauvre exilé!

J'ai passé à travers les peuples, et ils m'ont regardé, et je les ai regardés, et nous ne nous sommes point reconnus. L'exilé partout est seul.

Lorsque je voyois, au déclin du jour, s'élever du creux d'un vallon la fumée de quelque chaumière, je me disois : Heureux celui qui retrouve le soir le foyer domestique, et s'y assied au milieu des siens. L'exilé partout est seul.

Où vont ces nuages que chasse la tempête? Elle me chasse comme eux, et qu'importe où? L'exilé partout est seul.

Ces arbres sont beaux, ces fleurs sont belles; mais ce ne sont point les fleurs ni les arbres de mon pays : ils ne me disent rien. L'exilé partout est seul.

Ce ruisseau coule mollement dans la plaine; mais son murmure n'est pas celui qu'entendit mon enfance : il ne rappelle à mon âme aucun souvenir. L'exilé partout est seul.

Ces chants sont doux, mais les tristesses et les joies qu'ils réveillent ne sont ni mes tristesses ni mes joies. L'exilé partout est seul.

On m'a demandé : Pourquoi pleurez-vous? Et quand je l'ai dit, nul n'a pleuré, parce qu'on ne me comprenoit point. L'exilé partout est seul.

J'ai vu des vieillards entourés d'enfants, comme l'olivier de ses rejetons ; mais aucun de ces vieillards ne m'appeloit son fils, aucun de ces enfants ne m'appeloit son frère. L'exilé partout est seul.

J'ai vu des jeunes filles sourire, d'un sourire aussi pur que la brise du matin, à celui que leur amour s'étoit choisi pour époux; mais pas une ne m'a souri. L'exilé partout est seul.

J'ai vu des jeunes hommes, poitrine contre poitrine, s'étreindre comme s'ils avoient voulu de deux vies ne faire qu'une vie ; mais pas un ne m'a serré la main. L'exilé partout est seul.

Il n'y a d'amis, d'épouses, de pères et de frères que dans la patrie. L'exilé partout est seul.

Pauvre exilé! cesse de gémir ; tous sont bannis comme toi : tous voient passer et s'évanouir pères, frères, épouses, amis.

La patrie n'est point ici-bas ; l'homme vainement l'y cherche ; ce qu'il prend pour elle n'est qu'un gîte d'une nuit.

Il s'en va errant sur la terre. Que Dieu guide le pauvre exilé !

XLII

Et la patrie me fut montrée.

Je fus ravi au-dessus de la région des ombres, et je voyois le temps les emporter d'une vitesse indicible à travers le vide, comme on voit le souffle du Midi emporter les vapeurs légères qui glissent dans le lointain sur la plaine.

Et je montois, et je montois encore; et les réalités, invisibles à l'œil de chair, m'apparurent, et j'entendis des sons qui n'ont point d'écho dans ce monde de fantômes.

Et ce que j'entendois, ce que je voyois étoit si vivant, mon âme le saisissoit avec une telle puissance, qu'il me sembloit qu'auparavant tout ce que j'avois cru voir et entendre n'étoit qu'un songe vague de la nuit.

Que dirai-je donc aux enfants de la nuit, et que peuvent-ils comprendre? Et des hauteurs du jour éternel, ne suis-je pas aussi retombé avec eux au sein de la nuit, dans la région du temps et des ombres?

Je voyois comme un océan immobile, immense, infini, et dans cet océan, trois océans : un océan de force, un océan de lumière, un océan de vie; et ces trois océans, se pénétrant l'un l'autre sans se con-

fondre, ne formoient qu'un même océan, qu'une même unité indivisible, absolue, éternelle.

Et cette unité étoit Celui qui est; et au fond de son être, un nœud ineffable lioit entre elles trois Personnes, qui me furent nommées, et leurs noms étoient le Père, le Fils, l'Esprit; et il y avoit là une génération mystérieuse, un souffle mystérieux, vivant, fécond; et le Père, le Fils, l'Esprit, étoient Celui qui est.

Et le Père m'apparoissoit comme une puissance qui, au dedans de l'Être infini, un avec elle, n'a qu'un seul acte, permanent, complet, illimité, qui est l'Être infini lui-même.

Et le Fils m'apparoissoit comme une parole, permanente, complète, illimitée, qui dit ce qu'opère la puissance de Dieu, ce qu'il est, ce qu'est l'Être infini.

Et l'Esprit m'apparoissoit comme l'amour, l'effusion, l'aspiration mutuelle du Père et du Fils, les animant d'une vie commune, animant d'une vie permanente complète, illimitée, l'Être infini.

Et ces trois étoient un, et ces trois étoient Dieu, et ils s'embrassoient et s'unissoient dans l'impénétrable sanctuaire de la substance une; et cette union, cet embrassement, étoient, au sein de l'immensité, l'éternelle joie, la volupté éternelle de Celui qui est.

Et dans les profondeurs de cet infini océan de l'être, nageoit et flottoit et se dilatoit la création;

telle qu'une île qui incessamment dilateroit ses rivages au milieu d'une mer sans limites.

Elle s'épanouissoit comme une fleur qui jette ses racines dans les eaux, et qui étend ses longs filets et ses corolles à la surface.

Et je voyois les êtres s'enchaîner aux êtres, et se produire et se développer dans leur variété innomblable, s'abreuvant, se nourrissant d'une séve qui jamais ne s'épuise, de la force, de la lumière et de la vie de Celui qui est.

Et tout ce qui m'avoit été caché jusqu'alors se dévoiloit à mes regards, que n'arrêtoit plus la matérielle enveloppe des essences.

Dégagé des entraves terrestres, je m'en allois de monde en monde, comme ici-bas l'esprit va d'une pensée à une pensée ; et, après m'être plongé, perdu, dans ces merveilles de la puissance, de la sagesse et de l'amour, je plongeois, je me perdois dans la source même de l'amour, de la sagesse et de la puissance.

Et je sentois ce que c'est que la patrie ; et je m'enivrois de lumière, et mon âme emportée par des flots d'harmonie, s'endormoit sur les ondes célestes, dans une extase inénarrable.

Et puis je voyois le Christ à la droite de son Père, rayonnant d'une gloire immortelle.

Et je voyois aussi comme un agneau mystique immolé sur un autel ; des myriades d'anges et les hom-

mes rachetés de son sang l'environnoient, et, chantant ses louanges, ils lui rendoient grâces dans le langage des cieux.

Et une goutte du sang de l'Agneau tomboit sur la nature languissante et malade, et je la vis se transfigurer ; et toutes les créatures qu'elle renferme palpitèrent d'une vie nouvelle, et toutes élevèrent la voix, et cette voix disoit :

Saint, Saint, Saint, est celui qui a détruit le mal et vaincu la mort.

Et le Fils se pencha sur le sein du Père, et l'Esprit les couvrit de son ombre, et il y eut entre eux un mystère divin, et les cieux en silence tressaillirent.

LE

LIVRE DU PEUPLE

AU LECTEUR

Ce livre, cher lecteur, t'offrira peut-être quelques enseignements utiles; il t'instruira de tes droits et de tes devoirs, il t'apprendra combien il t'importe de défendre les uns avec fermeté et d'accomplir fidèlement les autres. Car, sans devoir, qu'est-ce que l'homme? une espèce de monstre isolé, dépourvu de liens, de relations sympathiques, d'amour, retiré en lui-même comme la bête de proie dans son antre, et vivant là d'une vie solitaire, morne, aveugle, poussé par la faim à la rapine, et dormant quand il est repu.

Et, sans droits, qu'est-ce que l'homme? Un pur instrument de ceux qui ont des droits, leur animal

domestique, ce qu'est pour eux leur cheval, leur bœuf. Est-ce qu'à cette seule pensée, tu ne sens pas toute ton âme se soulever de honte et d'indignation, toi la plus noble créature de Dieu et son image, le roi de ses œuvres, au sein desquelles il a voulu que ton œil ne vît, dans ce qu'elles ont de plus élevé, dans les êtres semblables à toi, que des frères, tes égaux par nature, et pas un maître.

Mais tu ne peux rien seul. Tu ne pourras donc jamais ni conserver tes droits sans cesse attaqués, ni les reconquérir, que par l'union avec tes frères; et point d'union sans la pratique rigoureuse des devoirs, sans le dévouement mutuel qui fait que, vivant en tous par l'amour, chacun a la force de tous pour appui de son droit et pour sa défense.

Quand tu auras bien compris ceci, et que tu seras bien résolu à y conformer de tout point ta conduite, une grande espérance luira sur le monde : et cette espérance s'accomplira, si tu comprends encore que l'intelligence de la vérité, que les bonnes et saintes résolutions, pour produire leurs fruits, doivent s'incarner dans une action permanente, infatigable.

Les meilleures pensées, les plus purs sentiments et les plus féconds ressemblent au grain qui demeure stérile, si on ne le dépose dans une terre

préparée avec soin, et si on ne le cultive pendant sa croissance.

Des actes, des actes, et encore des actes, ou vous croupirez éternellement dans votre misère.

Au lieu de cela, chacun de vous s'assied dans son coin et s'y endort, parce qu'il ne sait comment agir et qu'il n'a pas foi dans sa propre action. Il doute, et c'est ce qui le perd, car le doute énervant relâche tous les ressorts de la volonté, affaiblit, engourdit toutes les puissances de l'âme.

Je sais bien que vous êtes entourés de mille gênes, de mille difficultés, de mille entraves; je sais bien que ceux qui vous chassent au travail, le fouet dans une main et tenant de l'autre le bout de la corde qu'ils vous ont passée au cou, surveillent tous vos mouvements, et ne souffrent pas que vous vous écartiez, ni à droite, ni à gauche, du sillon qu'ils vous forcent de creuser à leur profit. Mais quand une corde et un fouet suffisent pour contenir l'homme sous le joug, c'est que déjà il n'est plus un homme.

Il se redresse toujours quand il veut; quand ce qui fait vraiment l'homme n'est pas mort en lui, il peut toujours faire acte d'homme.

Voyez, chez une nation voisine, ces millions d'ou-

vriers, pâles d'épuisement et de besoin, mais dont la poitrine renferme un cœur que l'oppression n'a point abattu ; voyez-les se levant tous ensemble et réclamant, par les voies légales, leurs droits méconnus et foulés aux pieds. Ils croient en Dieu et en eux-mêmes, ils croient au temps des semailles, à la moisson future, et c'est pourquoi ils la récolteront. Leur fermeté calme, mais persévérante, inflexible, inébranlable vaincra toutes les résistances. Le jour de la justice, si longtemps attendu, apparoîtra pour eux, et l'avenir racontera comment d'une prison leur courage se fit une patrie.

Dites, dites, est-ce que leur voix n'est pas venue jusqu'à votre oreille ? ou est-ce que cette grande voix, cette voix d'un peuple entier, disant *je veux*, n'a rien remué en vous ?

Ce qu'il peut, vous le pouvez. Vous pouvez parler, vous pouvez demander d'être comptés pour quelque chose dans une société qui ne subsiste que par vous.

Vous pouvez demander votre part d'influence dans l'administration de la chose publique, qui est avant tout votre chose à vous.

Vous pouvez demander que les portes des lieux où l'on délibère sur vous, sur vos intérêts, sur votre vie

même, soient ouvertes à ceux que vous aurez vous-même choisis pour vous représenter; que le droit de suffrage vous élève, de la vile condition de serfs politiques, à la dignité de citoyens.

Vous pouvez demander de n'être plus, dans le pays qui vous doit et sa puissance et sa richesse, ce qu'y sont les animaux des champs et de basse-cour.

Vous pouvez demander qu'on daigne enfin vous reconnoître pour hommes, qu'une loi impie n'efface plus désormais le sacré caractère que Dieu a, de son doigt, imprimé sur votre front.

Vous pouvez demander cela, le demander sans cesse, le demander toujours plus haut; et, si vous le demandez ainsi, qui répondra non? Ils n'oseroient. Veuillez donc seulement, et le monde changera de face.

Que si, au contraire, chacun de vous, inactif, silencieux, se tient à l'écart, regardant de là comment vont les choses et se plaignant qu'elles vont mal, renoncez à l'espoir que jamais elles aillent mieux, et, sous le poids des maux que vous léguerez à vos enfants, n'accusez que vous-mêmes, votre indolence et votre insouciance, votre égoïsme et votre lâcheté.

En passant sur cette terre, comme nous y passons tous, pauvres voyageurs d'un jour, j'ai entendu de grands gémissements ; j'ai ouvert les yeux, et mes yeux ont vu des souffrances inouïes, des douleurs sans nombre. Pâle, malade, défaillante, couverte de vêtements de deuil parsemés de taches de sang, l'humanité s'est levée devant moi, et je me suis demandé : Est-ce donc là l'homme : est-ce là lui tel que Dieu l'a fait? Et mon âme s'est émue profondément, et ce doute l'a remplie d'angoisse.

Mais bientôt j'ai compris que ces souffrances et ces douleurs ne viennent que de Dieu, de qui tout bien émane et de qui rien n'émane que le bien ; qu'elles sont l'œuvre de l'homme même enseveli dans son ignorance et corrompu dans ses passions ; et j'ai espéré, et j'ai eu foi dans l'avenir de la race humaine.

Ses destinées changeront lorsqu'elle voudra qu'elles changent, et elle voudra sitôt qu'au sentiment de son mal se joindra la claire connoissance du remède qui le peut guérir.

Regarde, ô peuple, s'il n'est pas temps de justifier l'auteur des êtres, en te créant un sort plus conforme à sa justice, à sa bonté.

Tu dis : J'ai froid ; et pour réchauffer tes membres amaigris, on les étreint de triples liens de fer.

Tu dis : J'ai soif; et l'on te répond : Bois tes larmes.

Tu succombes sous le labeur, et tes maîtres s'en réjouissent ; ils appellent tes fatigues et ton épuisement le frein nécessaire du travail.

Tu te plains de ne pouvoir cultiver ton esprit, développer ton intelligence ; et tes dominateurs disent : C'est bien ! il faut que le peuple soit abruti pour être gouvernable.

Dieu adressa dans l'origine ce commandement à tous les hommes : Croissez et multipliez, et remplissez la terre, et subjuguez-la ; et l'on te dit à toi : Renonce à la famille, aux chastes douceurs du mariage, aux pures joies de la paternité ; abstiens-toi, vis seul. Que pourrois-tu multiplier que tes misères?

Il est donc certain, l'humanité n'est pas ce que Dieu a voulu qu'elle fût ; elle a dévié de ses voies. Comment y rentrera-t-elle?

Écoutez.

Il y eut une Loi dès le commencement : cette Loi fut oubliée, violée.

De nouveau, après quarante siècles, le Christ la promulgua plus parfaite, plus sainte.

Et on l'a violée, oubliée encore.

Maintenant elle gît là sous les ruines des devoirs et des droits ; et c'est pourquoi, courbés et tristes, vous errez au hasard dans la nuit.

En cette divine Loi, en elle seule est votre salut, la semence féconde des biens que le Créateur vous a destinés.

Écartez les décombres amoncelés sur elle, et cette espérance consolante, cette parole prophétique des anciens jours s'accomplira pleinement en vous :

LE PEUPLE QUI LANGUISSOIT DANS LES TÉNÈBRES A VU UNE GRANDE LUMIÈRE ; ET LA LUMIÈRE S'EST LEVÉE SUR CEUX QUI ÉTOIENT ASSIS DANS LA RÉGION DE L'OMBRE DE LA MORT.

LE

LIVRE DU PEUPLE

— 1837 —

I

Toutes choses ne sont pas en ce monde comme elles devroient l'être. Il y a trop de maux et des maux trop grands. Ce n'est pas là ce que Dieu a voulu.

Les hommes, nés d'un même père, auroient dû ne former qu'une seule grande famille, unie par le doux lien d'un amour fraternel. Elle eût ressemblé, dans sa croissance, à un arbre dont la tige produit en s'élevant des branches nombreuses, d'où sortent des ra-

meaux, et de ceux-ci d'autres encore, nourris de la même séve, animés de la même vie.

Dans une famille, tous ont en vue l'avantage de tous, parce que tous s'aiment et que tous ont part au bien commun. Il n'est pas un de ses membres qui n'y contribue d'une manière diverse selon sa force, son intelligence, ses aptitudes particulières : l'un fait ceci, l'autre cela; mais l'action de chacun profite à tous, et l'action de tous profite à chacun. Qu'on ait peu ou beaucoup, on partage en frères; nulles distinctions autour du foyer domestique. On n'y voit point ici la faim à côté de l'abondance. La coupe que Dieu rempit de ses dons passe de main en main, et le vieillard et le petit enfant, celui qui ne peut plus ou ne peut pas encore supporter la fatigue, et celui qui revient des champs, le front baigné de sueur, y trempent également leurs lèvres. Leurs joies, leurs souffrances sont communes. Si l'un est infirme, s'il tombe malade, s'il devient avant l'âge incapable de travail, les autres le nourrissent et le soignent; de sorte qu'en aucun temps il n'est abandonné.

Point de rivalités possibles quand on n'a qu'un même intérêt; point de discussions dès lors. Ce qui enfante les dissensions, la haine, l'envie, c'est le désir insatiable de posséder plus et toujours plus, lorsque l'on possède pour soi seul. La Providence maudit ces possessions solitaires. Elles irritent sans cesse la con-

voitise, et ne la satisfont jamais. On ne jouit que des biens partagés.

Père, mère, enfants, frères, sœurs, quoi de plus saint, de plus doux que ces noms? et pourquoi y en a-t-il d'autres sur la terre?

Si ces liens s'étoient conservés tels qu'ils furent originairement, la plupart des maux qui affligent la race humaine lui seroient restés inconnus, et la sympathie eût allégé les maux inévitables. Les seules larmes dont l'amertume soit sans mélange sont celles qui ne tombent dans le sein de personne et que personne n'essuie.

D'où vient que notre destinée est si pesante et notre vie si pleine de misères? Ne nous en prenons qu'à nous-mêmes : nous avons méconnu les lois de la nature, nous nous sommes détournés de ses voies. Celui qui se sépare des siens pour gravir sans aide entre des rochers ne doit pas se plaindre que le voyage soit rude.

« Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent, ni ne rassemblent en des greniers, et le Père céleste les nourrit. N'êtes-vous pas d'un plus grand prix qu'eux? »

Il y a place pour tous sur la terre, et Dieu l'a rendue assez féconde pour fournir abondamment aux besoins de tous. Si plusieurs manquent du nécessaire, c'est donc que l'homme a troublé l'ordre établi de

Dieu, c'est qu'il a rompu l'unité de la famille primitive, c'est que les membres de cette famille sont devenus premièrement étrangers les uns aux autres, puis ennemis les uns des autres.

Il s'est formé des multitudes de sociétés particulières, de peuplades, de tribus, de nations qui, au lieu de se tendre la main, de s'aider mutuellement, n'ont songé qu'à se nuire.

Les passions mauvaises et l'égoïsme d'où elles naissent toutes ont armé les frères contre les frères : chacun a cherché son bien aux dépens d'autrui; la rapine a banni la sécurité du monde, la guerre l'a dévasté. On s'est disputé avec fureur les lambeaux sanglants de l'héritage commun. Or quand la force, destinée au travail qui produit, est presque tout entière employée à détruire; quand l'incendie, le pillage, le meurtre, marquent sur le sol le passage de l'homme; que la conquête intervertit les rapports naturels entre chaque population et l'étendue du territoire qu'elle occupe et peut cultiver; que des obstacles sans nombre interrompent ou entravent les communications d'un pays à l'autre et le libre échange de leurs productions, comment des désordres aussi profonds n'entraîneroient-ils pas des souffrances également profondes?

Les nations ainsi divisées entre elles, chaque nation s'est encore divisée en elle-même. Quelques-uns

sont venus qui ont proféré cette parole impie : A nous de commander et de gouverner ; les autres ne doivent qu'obéir.

Ils ont fait les lois pour leur avantage, et les ont maintenues par la force. D'un côté le pouvoir, les richesses, les jouissances ; de l'autre toutes les charges de la société.

En certains temps et certains pays, l'homme est devenu propriété de l'homme ; on a trafiqué de lui, on l'a vendu, acheté comme une bête de somme.

En d'autres pays et d'autres temps, sans lui ôter sa liberté, on a fait en sorte que le fruit de son travail revînt presque entier à ceux qui le tenoient sous leur dépendance. Mieux eût valu pour lui un complet esclavage ; car le maître au moins nourrit, loge, vêtit son esclave, le soigne dans ses maladies, à cause de l'intérêt qu'il a de le conserver ; mais celui qui n'appartient à personne, on s'en sert pendant qu'il y a quelque profit à en tirer, puis on le laisse là. A quoi est-il bon lorsque l'âge et le labeur ont usé ses forces ? A mourir de faim et de froid au coin de la rue. Encore son aspect choqueroit-il ceux qui ont toutes les joies de la vie. Peut-être leur diroit-il quand ils passent : Un morceau de pain pour l'amour de Dieu ! Cela seroit importun à entendre. On le ramasse donc et on le jette dans un de ces lieux immondes, de ces

dépôts de mendicité, comme on les appelle, qui sont comme l'entrée de la voirie.

Partout l'amour excessif de soi a étouffé l'amour des autres. Des frères ont dit à leurs frères : Nous ne sommes pas de même race que vous ; notre sang est plus pur ; nous ne voulons pas le mêler avec le vôtre. Vous et vos enfants, vous êtes à jamais destinés à nous servir.

Ailleurs on a établi des distinctions fondées, non sur la naissance, mais sur l'argent.

— Que possédez-vous? — Tant. — Asseyez-vous au banquet social : la table est dressée pour vous. Toi qui n'as rien, retire-toi. Est-ce qu'il y a une patrie pour le pauvre?

Ainsi la fortune a marqué les rangs, déterminé les classes; on a eu des droits de toutes sortes, parce qu'on étoit riche, le privilége exclusif de prendre part à l'administration des affaires de tous, c'est-à-dire de faire ses propres affaires aux dépens de tous ou de presque tous.

Les *prolétaires*, ainsi qu'on les nomme avec un superbe dédain, affranchis individuellement, ont été en masse la propriété de ceux qui règlent les relations entre les membres de la société, le mouvement de l'industrie, les conditions du travail, son prix et la répartition de ses fruits. Ce qu'il leur a plu d'ordonner, on l'a nommé *loi*, et les lois n'ont été pour la

plupart que des mesures d'intérêt privé, des moyens d'augmenter et de perpétuer la domination et les abus de la domination du petit nombre sur le plus grand.

Tel est devenu le monde lorsque le lien de la fraternité a été brisé. Le repos, l'opulence, tous les avantages pour les uns ; pour les autres la fatigue, la misère et une fosse au bout.

Ceux-là forment, sous différents noms, les classes élevées ; de ceux-ci se compose le peuple.

II

Vous êtes peuple : sachez d'abord ce que c'est que le peuple.

Il y a des hommes qui, sous le poids du jour, sans cesse exposés au soleil, à la pluie, au vent, à toutes les intempéries des saisons, labourent la terre, déposent dans son sein, avec la semence qui fructifiera, une portion de leur force et de leur vie, en obtiennent ainsi, à la sueur de leur front, la nourriture nécessaire à tous.

Ces hommes-là sont des hommes du peuple.

D'autres exploitent les forêts, les carrières, les mines ; descendent à d'immenses profondeurs dans les

entrailles du sol, afin d'en extraire le sel, la houille, le minerai, tous les matériaux indispensables aux métiers, aux arts. Ceux-ci, comme les premiers, vieillissent dans un dur labeur, pour procurer à tous les choses dont tous ont besoin.

Ce sont encore des hommes du peuple.

D'autres fondent les métaux, les façonnent, leur donnent les formes qui les rendent propres à mille usages variés ; d'autres travaillent le bois ; d'autres tissent la laine, le lin, la soie, fabriquent les étoffes diverses ; d'autres pourvoient de la même manière aux différentes nécessités qui dérivent ou de la nature directement, ou de l'état social.

Ce sont encore des hommes du peuple.

Plusieurs, au milieu de périls continuels, parcourent les mers pour transporter d'une contrée à l'autre ce qui est propre à chacune d'elles, ou luttent contre les flots et les tempêtes, sous les feux des tropiques comme au milieu des glaces polaires, soit pour augmenter par la pêche la masse commune des subsistances, soit pour arracher à l'Océan une multitude de productions utiles à la vie humaine.

Ce sont encore des hommes du peuple.

Et qui prend les armes pour la patrie, qui la défend, qui donne pour elle ses plus belles années, et ses veilles, et son sang ? qui se dévoue et meurt pour la sécurité des autres, pour leur assurer les tranquil-

les jouissances du foyer domestique, si ce n'est les enfants du peuple?

Quelques-uns d'eux aussi, à travers mille obstacles, poussés, soutenus par leur génie, développent et perfectionnent les arts, les lettres, les sciences, qui adoucissent les mœurs, civilisent les nations, les environnent de cette splendeur éclatante qu'on appelle la gloire, forment enfin une des sources, et la plus féconde, de la prospérité publique.

Ainsi, en chaque pays, tous ceux qui fatiguent et qui peinent pour produire et répandre les productions, tous ceux dont l'action tourne au profit de la communauté entière, les classes les plus utiles à son bien-être, les plus indispensables à sa conservation, voilà le peuple. Otez un petit nombre de privilégiés ensevelis dans la pure jouissance, le peuple, c'est le genre humain.

Sans le peuple, nulle prospérité, nul développement, nulle vie; car point de vie sans travail, et le travail est partout la destinée du peuple.

Qu'il disparût soudain, que deviendroit la société? Elle disparoîtroit avec lui. Il ne resteroit que quelques rares individus dispersés sur le sol, qu'alors il leur faudroit bien cultiver de leurs mains. Pour vivre ils seroient immédiatement obligés de se faire peuple.

Or, dans cette société, presque uniquement composée du peuple et qui ne subsiste que par le peu-

ple, quelle est la condition du peuple? que fait-elle pour lui?

Elle le condamne à lutter sans cesse contre des multitudes d'obstacles de tout genre, qu'elle oppose à l'amélioration de son sort, au soulagement de ses maux; elle lui laisse à peine une petite portion du fruit de ses travaux; elle le traite comme le laboureur traite son cheval et son bœuf, et souvent moins bien; elle lui crée, sous des noms divers, une servitude sans terme et une misère sans espérance.

III

Si l'on comptoit toutes les souffrances que, depuis des siècles et des siècles, le peuple a endurées sur la surface du globe, non par une suite des lois de la nature, mais des vices de la société, le nombre en égaleroit celui des brins d'herbe qui couvrent la terre humectée de ses pleurs.

En sera-t-il donc toujours ainsi? Cette multitude est-elle destinée à parcourir perpétuellement le cercle des mêmes douleurs? N'a-t-elle rien à attendre de l'avenir? Sur tous les points de la route tracée par elle à travers le temps ne sortira-t-il jamais de ses entrailles qu'un lamentable cri de détresse? Y a-t-il en elle ou hors d'elle quelque nécessité fatale

qui doive jusqu'à la fin lui interdire un état meilleur? Le Père céleste l'a-t-il condamnée à souffrir également toujours?

Ne le pensez pas, ce seroit blasphémer en vous-même.

Les voies de Dieu sont des voies d'amour. Ce qui vient de lui, ce ne sont pas les maux qui affligent ces pauvres créatures, mais les biens qu'il répand autour d'elles avec profusion.

Le vent doux et tiède qui les ranime au printemps est son souffle, et la rosée qui les rafraîchit durant les feux de l'été est sa moite haleine.

Quelques-uns disent : Vous êtes en naissant destinés au supplice; ici-bas votre vie n'est que cela et ne doit être que cela. Mais le supplice, ce sont eux qui le font, et, parce qu'ils ont fondé leur bien à eux sur le mal des autres, ils voudroient persuader à ceux-ci que leur misère est irrémédiable, et qu'essayer seulement d'en sortir seroit un tentative aussi criminelle qu'insensée.

N'écoutez pas cette parole menteuse. La félicité parfaite à laquelle tout être humain aspire n'est pas, il est vrai, de ce monde : vous y passez pour atteindre un but, pour remplir les devoirs, pour accomplir une œuvre; le repos est au delà, et c'est maintenant le temps du travail. Ce travail néanmoins, selon le dessein de celui qui l'impose, n'est point un châti-

ment continuel à subir, mais, autant que le permet l'effort qu'il nécessite, un bien réel quoique mélangé, un commencement de la joie qui, dans sa plénitude, en est le terme.

Nous ressemblons au laboureur : il sème à l'entrée de l'hiver, et ne recueille qu'en automne. Toutefois sa fatigue est-elle sans douceur, et le contentement ne germe-t-il pas avec l'espérance dans ses sillons ?

La misère qu'on vous dit être irrémédiable, vous avez au contraire à y remédier ; et puisque l'obstacle n'est pas dans la nature, mais dans les hommes, vous le pourrez sitôt que vous le voudrez; car ceux dont l'intérêt, tel qu'ils le comprennent faussement, seroit de vous en empêcher, que sont-ils près de vous? Quelle est leur force? Vous êtes cent contre chacun d'eux.

Si jusqu'ici vous n'avez recueilli que si peu de fruit de vos efforts, comment s'en étonner? Vous aviez en main ce qui renverse, vous n'aviez pas dans le cœur ce qui fonde ; la justice vous a manqué quelquefois, la charité toujours.

Vous aviez à défendre votre droit, vous avez ou l'on a souvent attaqué en votre nom le droit d'autrui; vous aviez à établir la fraternité sur la terre, le règne de Dieu et le règne de l'amour : au lieu de cela, chacun n'a pensé qu'à soi, chacun n'a eu en vue que son intérêt propre; la haine et l'envie vous ont ani-

més. Sondez votre âme, et presque tous vous y trouverez cette pensée secrète : Je travaille et je souffre, celui-là est oisif et regorge de jouissances : pourquoi lui plutôt que moi? et le désir que vous nourrissez seroit d'être à sa place, pour vivre comme lui et agir comme lui.

Or, ce ne seroit pas là détruire le mal, mais le perpétuer. Le mal est dans l'injustice, et non en ce que ce soit celui-ci plutôt que celui-là qui profite de l'injustice.

Voulez-vous réussir? faites ce qui est bon par de bons moyens. Ne confondez pas la force que dirigent la justice et la charité avec la violence brutale et féroce.

Voulez-vous réussir? pensez à vos frères autant qu'à vous ; que leur cause soit votre cause, leur bien votre bien, leur mal votre mal ; ne vous voyez vous-même et ne vous sentez qu'en eux ; que votre insouciance se transforme en sympathie profonde et votre égoïsme en dévouement. Alors vous ne serez plus des individus dispersés dont quelques-uns mieux unis font tout ce qu'ils veulent : vous serez un, et, quand vous serez un, vous serez tout ; et qui désormais s'interposera entre vous et le but que vous voulez atteindre? Isolés à présent, parce que chacun ne s'occupe que de soi, de ses fins personnelles, on vous oppose les uns aux autres, on vous maîtrise les uns

par les autres; quand vous n'aurez qu'un intérêt, une volonté, une action commune, où est la force qui vous vaincra?

Mais comprenez bien quelle tâche est la vôtre, sans quoi vous échoueriez toujours.

Ce n'est point de vous faire individuellement un sort meilleur, car la masse resteroit également souffrante, et rien ne seroit changé dans le monde : le bien et le mal y subsisteroient en même proportion : ils y seroient seulement, quant aux personnes, distribués différemment : l'un monteroit, l'autre descendroit, et ce seroit tout.

Ce n'est point de substituer une domination à une autre domination. Qu'importe qui domine? Toute domination implique des classes distinctes, par conséquent des priviléges, par conséquent un assemblage d'intérêts qui se combattent, et, en vertu des lois faites par les classes élevées pour s'assurer les avantages de leur position supérieure, le sacrifice de tous ou de presque tous à quelques-uns. Le peuple est comme l'engrais de la terre où elles prennent racine.

Votre tâche, la voici, elle est grande : vous avez à former la famille universelle, à construire la Cité de Dieu, à réaliser progressivement, par un travail ininterrompu, son œuvre dans l'humanité.

Lorsque, vous aimant les uns les autres comme

des frères, vous vous traiterez mutuellement en frères; que chacun, cherchant son bien dans le bien de tous, unira sa vie à la vie de tous, ses intérêts à l'intérêt de tous, prêt sans cesse à se dévouer pour tous les membres de la commune famille, également prêts eux-mêmes à se dévouer pour lui, la plupart des maux sous le poids desquels gémit la race humaine disparoîtront, comme les vapeurs qui chargent l'horizon se dissipent au lever du soleil; et ce que Dieu veut s'accomplira, car sa volonté est que, l'amour unissant peu à peu, d'une manière toujours plus intime, les éléments épars de l'humanité, et les organisant en un seul corps, elle soit une comme lui-même est un.

IV

A présent vous savez quel est le but auquel vous devez tendre. La nature vous dirige vers lui, vous presse incessamment de l'atteindre, en vous inspirant le désir invincible d'être délivrés des maux qui de toutes parts vous assiégent, le désir d'un état meilleur et qui ne peut être meilleur pour vous qu'il ne le soit aussi pour vos frères. Ainsi, en travaillant pour eux vous travaillerez pour vous, et vous ne pouvez

travailler avec fruit pour vous qu'en travaillant pour eux avec un amour que rien ne lasse.

Ce n'est pas tout cependant de connoître le but que vous a marqué le Créateur, il est nécessaire de savoir encore par quels moyens vous y parviendrez; sans quoi vos efforts seroient stériles. Pauvres voyageurs fatigués, vous aspirez au gîte du soir : apprenez-en la route.

Je vous dirai toute la vérité, parce que c'est elle qui sauve. Il y en a qui croient bon de la voiler : ce sont ou des imposteurs, ou des timides que Dieu effraye; car la vérité, c'est Dieu même, et la voiler, c'est voiler Dieu.

La sagesse qui préside à la vie humaine et l'empêche d'errer au hasard consiste dans la connoissance et dans la pratique des vraies lois de l'humanité; et l'ensemble de ces lois dont se compose l'ordre moral est ce qu'on appelle *droit* et *devoir*.

Plusieurs ne vous parlent que de vos devoirs, d'autres ne vous parlent que de vos droits : c'est séparer dangereusement ce qui de fait est inséparable. Il faut que vous connoissiez et vos devoirs et vos droits, pour défendre ceux-ci, pour accomplir ceux-là, jamais vous ne sortirez autrement de votre misère.

Le droit et le devoir sont comme deux palmiers, qui ne portent point de fruit s'ils ne croissent à côté l'un de l'autre.

Votre droit, c'est vous, votre vie, votre liberté.

Est-ce que chacun n'a pas le droit de vivre, le droit de conserver ce qu'il tient de Dieu?

Est-ce que chacun n'a pas le droit d'exercer sans obstacle et de développer ses facultés tant spirituelles que corporelles, afin de pourvoir à ses besoins, d'améliorer sa condition, de s'éloigner toujours plus de la brute et de s'approcher toujours plus de Dieu?

Est-ce qu'on peut justement retenir un pauvre être humain dans son ignorance et dans sa misère, dans son dénûment et son abaissement, lorsque ses efforts pour en sortir ne nuisent à personne, ou ne nuisent qu'à ceux qui fondent leur bien-être sur l'iniquité en le fondant sur le mal des autres?

La colère de ces hommes mauvais lorsque le foible secoue des chaînes qui l'étreignent, n'est-ce pas la colère de la bête féroce contre sa victime qui se débat? et leurs plaintes, ne sont-ce pas les plaintes du vautour à qui sa proie échappe?

Or, ce qui est vrai de chacun est vrai de tous : tous doivent vivre, tous doivent jouir d'une légitime liberté d'action, pour accomplir leur fin en se développant et se perfectionnant sans cesse. On doit donc mutuellement respecter le droit les uns des autres, et c'est là le commencement du devoir, la justice.

Mais la justice ne suffiroit pas aux besoins de l'hu-

manité. Chacun sous son empire jouiroit à la vérité pleinement de son droit, mais resteroit isolé dans le monde, privé des secours et de l'aide perpétuellement nécessaire à tous. Un homme manqueroit-il de pain, on diroit : Qu'il en cherche ; est-ce que je l'en empêche? Je ne lui ai point enlevé ce qui étoit à lui. Chacun chez soi et chacun pour soi. On répéteroit le mot de Caïn : « Suis-je chargé de mon frère? » La veuve, l'orphelin, le malade, le foible, seroient abandonnés. Nul appui réciproque, nul bon office désintéressé; partout l'égoïsme et l'indifférence; plus de liens véritables, plus de souffrances ni de joies partagées, plus de respiration commune. La vie, retirée au fond de chaque cœur, s'y consumeroit solitaire comme une lampe dans un tombeau, n'éclairant que les débris de l'homme ; car un homme sans entrailles, dénué de compassion, de sympathies, d'amour, qu'est-ce autre chose qu'un cadavre qui se meut?

Et puisque nous avons tous besoin les uns des autres, de nous appuyer les uns sur les autres, comme les frêles tiges des herbes des champs que le moindre souffle agite et courbe ; puisque le genre humain périroit sans une mutuelle communication des biens que chacun possède individuellement en vertu de la loi de justice, une autre loi est nécessaire à sa conservation, et cette loi est la charité, et la charité, qui forme un seul corps vivant des membres épars de l'hu-

manité, est la consommation du devoir, dont la justice est le premier fondement.

Que seroit un homme privé de toute liberté sur la terre, qui ne pourroit ni aller ni venir, ni agir qu'autant qu'un autre le lui commanderoit ou le lui permettroit ? Que seroit-ce qu'un peuple entier réduit à cette condition ? Les bêtes sauvages vivent plus heureuses et moins dégradées au sein des forêts.

Mais aussi que seroit un homme concentré uniquement en lui-même par l'égoïsme, ne nuisant à personne directement et ne servant non plus personne, ne songeant qu'à soi, ne vivant que pour soi? Que seroit un peuple composé d'individus sans liens, où nul ne compatiroit aux maux d'autrui, ne se tiendroit obligé d'aider ses frères et de les secourir; où tout échange de services, tout acte de miséricorde et de pitié ne seroit qu'un calcul d'intérêt; où la plainte de celui qui souffre, les gémissements de la douleur, le sanglot de la détresse, le cri de la faim, s'exhaleroient dans les airs comme un vain bruit; où rien ne se répandroit de chacun en tous et de tous en chacun, par une secrète impulsion de l'amour, qui ne sait ce que c'est que posséder, parce qu'il ne jouit que de ce qu'il donne?

Ce peuple, semblable aux légers débris abandonnés sur l'aire après que le grain a été recueilli, pourriroit bien vite dans la boue, s'il n'étoit emporté par

l'une de ces tempêtes à qui Dieu ordonne de passer sur ce monde pour le purifier.

C'est le droit qui affranchit, mais c'est le devoir qui unit; et l'union c'est la vie, et la parfaite union est la vie parfaite.

La nature entière nous avertit de l'indispensable besoin que tous ont les uns des autres; le précepte divin du secours mutuel, et du dévouement et de l'amour, nous est à chaque instant rappelé par ce que nos yeux voient autour de nous. Lorsque le temps est venu pour elles d'aller chercher en d'autres climats la pâture que le Père céleste leur y a préparée, les hirondelles s'assemblent ; puis, sans se séparer jamais, elles voguent, nautonniers aériens, vers les rivages où elles se reposeront dans la paix et dans l'abondance. Seule, que deviendroit chacune d'elles? pas une n'échapperoit aux périls de la route; réunies, elles résistent aux vents, l'aile débile ou fatiguée s'appuie sur une aile moins frêle. Pauvres douces petites créatures que le dernier printemps vit éclore, les plus jeunes, abritées par leurs aînées, atteignent sous leur garde le terme du voyage, et, sur la terre lointaine où la Providence les a conduites par-dessus les mers, rêvent le nid natal et ses premières joies, ces joies mystérieuses, ineffables, que Dieu a mises pour tous les êtres à l'entrée de la vie.

V

Je vous l'ai dit : votre droit, c'est vous, votre vie, votre liberté. Chaque homme n'est-il pas individuellement distinct de tout autre? n'a-t-il pas son existence propre, séparée et indépendante, ses organes corporels, sa pensée, sa volonté? Il ne seroit pas s'il n'étoit soi et uniquement soi.

Or, se conserver, se développer selon ses lois particulières, en harmonie avec les lois universelles, posséder pleinement le don de Dieu, en jouir sans trouble, voilà le droit, hors duquel nul ordre, nul progrès, nulle existence; et le droit, dès lors, a pour chacun sa racine dans son être même.

Ainsi le droit, en ce qu'il a de primitif et de radical, est inaliénable. A-t-on jamais imaginé qu'on pût aliéner son être, le donner à autrui, le lui rendre propre? On peut, on doit quelquefois mourir pour son frère ; mais on ne peut ni transformer son frère en soi, ni se transformer en son frère.

Le droit de se conserver, ou le droit de vivre, implique le droit à tout ce qui est indispensable à l'entretien de la vie. L'Auteur de l'univers n'a pas fait l'homme de pire condition que les animaux : tous ne sont-ils pas conviés au riche banquet de la nature?

un seul d'entre eux en est-il exclu? Dans l'atome liquide où voyage, comme la baleine dans l'Océan, l'insecte imperceptible, la Providence a déposé l'aliment nécessaire à sa subsistance, et lui aussi puise à la mamelle intarissable de la commune mère sa goutteletle du lait qu'elle distribue, selon la mesure de ses besoins, à chaque créature.

Mais l'homme, plus élevé qu'aucune d'elles, a deux sortes de vie, la vie du corps et la vie de l'esprit : « Il ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui procède de la bouche de Dieu, » c'est-à-dire de la vérité, qui nourrit son intelligence.

Que seroit-il sans la connoissance de la loi religieuse et morale, qui l'unit à Dieu et à ses semblables, qui le sépare de la brute par le sublime privilége de la vertu?

Éclairé de la lumière qui luit éternellement au sein de l'Être infini, et qui est lui-même, il découvre ce qui ne passe ni ne change, le vrai immuable, les idées, les modèles à jamais subsistants de tout ce qui est et de tout ce qui peut être.

Et si, de cette hauteur d'où il contemple ses propres destinées, qu'aucune durée ne limite, où l'espérance déploie dans l'immensité ses ailes infatigables, où il sent au dedans de soi une force secrète qui le ravit au-dessus du temps comme un corps léger monte du fond des mers, si, de cette hauteur, nous redes-

cendons dans l'étroite vallée où s'accomplit la première phase de son existence, que seroit-il encore sans la science, qui, l'instruisant des lois de la nature, la soumet à son empire, en ramène à son usage toutes les productions, l'arme de ses puissances les plus énergiques pour la dompter elle-même et la contraindre d'obéir à ses volontés, dilate enfin de plus en plus la sphère de son action en dilatant indéfiniment celle de son intelligence?

Il dit à la terre : Fais germer cette plante en ton sein ; et la plante y germe pour que son fruit le nourrisse.

Il dit aux vents : Transportez-moi aux extrémités du monde ; et les vents dociles le déposent au rivage désiré.

Il dit à la vapeur : Fais l'œuvre de mes bras, prête-moi ta force si prodigieusement supérieure à la mienne ; et, pendant qu'il se repose, cette force aveugle opère avec une régularité merveilleuse ce que sa pensée a conçu.

La connoissance donc de la loi religieuse et morale, et celle des lois de l'univers, telle est la vie de l'esprit ; et tous ont droit à cette connoissance, parce que tous ont le droit de vivre, le droit de se conserver et de se développer.

Or, se développer, c'est croître sans obstacle, c'est appliquer librement son activité à tout ce vers quoi

la porte l'impulsion interne, dans les limites fixées par l'ordre universel ; et le droit, dès lors essentiellement inséparable de la liberté, se confond avec elle dans son exercice.

Nul homme n'appartient à un autre homme. Ne sont-ils pas égaux par nature? Sur quel fondement donc l'un d'eux prétendroit-il s'asservir les autres? Chacun, maître de soi, peut à son gré disposer de soi. Autrement, au lieu d'être ce que Dieu l'a fait, un être raisonnable doué de volonté, pouvant agir ou n'agir pas, selon sa propre détermination, il devient un pur automate. Or, je vous le demande, est-ce là l'homme? Concevez-vous un être humain privé de raison, ou une raison sans volonté, ou une volonté sans action, ou un acte qui soit réellement de celui qui l'opère, s'il ne dépend pas de lui uniquement?

Ainsi la liberté c'est le droit, et le droit c'est la liberté.

Avec elle disparoît tout ordre moral. Celui qui ne pense, ne croit, ne fait que ce qu'on lui commande, de quel mérite est-il capable et de quoi répond-il? Il n'existe pour lui ni vrai ni faux, ni bien ni mal.

Le bien et le mal impliquent un choix, impliquent la liberté, et la liberté, soumise aux conditions générales de l'ordre, qui sont celles de l'existence même, a sa limite et sa règle, non dans des prescriptions humaines, mais dans les lois divines : pour le corps

dans les lois physiques; pour l'esprit dans les lois de la justice et de la raison.

Vous n'avez de mattre que Dieu, et sa volonté est que vous soyez libres, afin d'être semblables à lui, et de mériter par vos efforts, qu'il aidera d'en haut, d'être un jour pleinement unis à lui.

Louanges, amour à Celui qui a créé l'homme et l'a fait si grand, que les mondes innombrables semés dans l'espace ne sont qu'autant de flambeaux allumés sur sa route, dont le terme, seul lieu de son repos, est la source même de toute vie, de tout bien et de toute perfection.

VI

Tel est le droit selon son essence; il est le principe conservateur de l'être individuel, sa loi propre. On peut le violer, mais il réclame éternellement contre sa violation; et, dans l'ensemble des choses, il est indestructible, parce que tout périroit s'il étoit détruit; la création entière rentreroit dans le néant.

Mais l'homme ne vit pas seul; Dieu ne l'a point destiné à cette existence solitaire; il ne se conserve et ne se développe selon sa nature que dans la société, par l'union avec ses semblables; et l'union des individus forme les peuples, et l'union des peuples

forme le genre humain ou la famille universelle que nous devons travailler sans cesse à constituer, pour que la somme des maux dont l'égoïsme est la source impure diminue aussi sans cesse, et que celle des biens répandus par la Providence le long de notre route ici-bas augmente en même proportion.

Voyez sur les bords de la mer un arbre isolé. Sans force contre les vents qui courbent sa tige, abaissent et brisent ses branches à mesure qu'elles croissent, il se dessèche et meurt bientôt. Ainsi en est-il de l'homme sur la terre. Il ne suffit pas que l'eau des nuées humecte ses racines, il faut encore qu'il trouve un abri, et que ses rameaux, en s'élevant, s'appuient sur d'autres rameaux.

Quelle que soit l'origine d'une association humaine, chacun de ses membres y apporte avec soi son droit tel que nous l'avons expliqué, et l'y conserve immuablement, car le droit, je le répète, ne peut ni se perdre ni s'aliéner; et l'ensemble de ces droits égaux, et les mêmes pour tous, forme le droit du peuple, le droit social; car le peuple c'est la société, qui ne subsiste que par lui, et n'existeroit pas un seul instant sans lui.

Le peuple a donc, comme l'individu, le droit de vivre, le droit de se conserver et de se développer librement. Toute atteinte portée à ce droit est une violation des lois du Créateur; et plus cette violation

est profonde, plus les maux qu'elle engendre sont profonds aussi.

Et maintenant ! ô peuple, dis-moi ce qu'est devenu ton droit en ce monde? dis-moi ce que fut jadis, ce qu'est encore ta pauvre vie si chargée de labeur?

Esclave autrefois, puis serf durant de longs âges. toujours opprimé, exploité toujours, semblable au pré qu'on fauche au printemps et qu'on livre encore à une dent avide en automne, quel fruit as-tu retiré de ce qu'on a par moquerie appelé ton affranchissement?

Pourquoi te traînes-tu avec tant de douleur sur cette terre, donnée en héritage à tous les hommes indistinctement, et que tous ils devroient parcourir en dominateurs?

Pourquoi au milieu des productions qu'elle offre de soi-même et que multiplie ton travail, gémis-tu si souvent dans l'angoisse de la faim?

Pourquoi n'as-tu d'abri ni contre les vents glacés de l'hiver, ni contre les feux du soleil dans la saison brûlante?

Pourquoi manques-tu et de vêtements pour recouvrir tes membres exténués, et d'un linceul pour les envelopper lorsqu'on les jette dans la fosse commune, où ils se reposent pour la première fois?

Lorsque la pluie descend des nuées, elle rafraîchit et désaltère la plus humble plante cachée en un coin

de la vallée, comme l'arbre qui, sur la montagne, étend au loin ses fortes branches et dresse sa tête altière.

Pourquoi, inquiet du jour présent, inquiet du lendemain, les joies de la famille se changent-elles pour toi en amers soucis? Pourquoi, à la table où le commun père veut que s'asseyent tous ses enfants, ta coupe ne se remplit-elle que d'un vin troublé?

Pourquoi, absorbé dès le premier âge dans les travaux du corps, ne recueilles-tu qu'avec tant de peine quelques foibles rayons de la lumière dont se nourrit l'esprit? Pourquoi l'astre de la science ne se lève-t-il point sur l'horizon du monde ténébreux où l'on t'a relégué?

Notre vie sur la terre ne sauroit sans doute être exempte de douleurs. Le besoin, la souffrance même, en excitant notre activité, sont une condition du progrès commun. Sans doute encore, égaux en droits, les hommes ne possèdent point de facultés égales, ne naissent pas tous en des circonstances également favorables à leur développement; et cette inégalité d'où résultent, avec des inclinations différentes, des aptitudes particulières aux diverses fonctions qu'implique l'existence de la société, contribue au bien général.

Mais ce bien, tous doivent y participer, et il n'est même le bien général que parce qu'il est le bien du plus grand nombre, le bien du peuple, et non de

quelques individus, ou de quelques classes seulement. Qu'un homme en effet regorgeât de richesses, tous les autres restant pauvres, appelleroit-on sa richesse la richesse générale?

Or, presque partout la jouissance des biens naturellement destinés à tous a été le partage exclusif de quelques-uns, qui, tenant le peuple sous leur sujétion, et oubliant à son égard les sentiments que les frères doivent aux frères, l'ont traité comme des animaux que le jour on attelle à la charrue, et à qui on jette le soir une poignée de paille à l'étable.

Et ils ont pu le traiter ainsi, ils ont pu maintenir dans la servitude, et l'ignorance, et la misère, et l'abaissement, parce que, maîtres de la société et l'organisant à leur gré, dans l'unique vue de leur intérêt propre, ils ont ôté au peuple les moyens de défendre les siens, en le dépouillant de ses droits politiques, en lui interdisant toute espèce de concours dans la confection des lois, dans la gestion des affaires communes, et le réduisant à une simple obéissance passive.

Des maux qui sont dans le monde, une grande partie vient de là; et point de soulagement à y espérer, aussi longtemps que subsistera cette inique violation de l'égalité naturelle.

VII

Peuple, écoute ce qu'ils t'ont dit, et à quoi ils t'ont comparé.

Ils ont dit que tu étois un troupeau et qu'ils en étoient les pasteurs : toi, la brute ; eux, l'homme. A eux donc ta toison, ton lait, ta chair. Pais sous leur houlette et multiplie, pour réchauffer leurs membres, étancher leur soif, assouvir leur faim.

Ils ont dit aussi que la puissance royale étoit celle d'un père sur ses enfants toujours mineurs, toujours en tutelle. Sans liberté dès lors et sans propriété, le peuple, éternellement incapable de juger de ce qui lui est bon ou mauvais, utile ou nuisible, vit dans une dépendance absolue du prince, qui dispose de lui et de toutes choses comme il lui plaît. Servitude encore et misère.

Quelques-uns ne reconnoissent que la force pour arbitre de la société ; au plus fort le pouvoir, au plus fort le droit. Pauvre peuple, on te foule, on t'opprime; c'est le sort du foible : de quoi te plains-tu ? Dans ta candide simplicité, tu demandes à la tyran-

nie ses titres : est-ce que partout tu ne les vois pas? est-ce que tu ne vois pas ces baïonnettes qui reluisent au soleil et ces canons braqués sur les places publiques?

D'autres ont imaginé que le pouvoir appartenoit de droit à quelques races d'une nature plus parfaite, ou que Dieu le conféroit immédiatement soit à des individus choisis pour certaines fins particulières, soit à des familles destinées à le posséder perpétuellement. Perpétuellement donc les peuples leur devroient une obéissance entière, aveugle. Car la volonté du chef établi de Dieu, étant, à l'égard des sujets, la volonté de Dieu même, seroit toujours présumée juste; et, en tout cas, aucun abus, aucun excès, ni les crimes mêmes les plus énormes, n'autoriseroient à secouer le joug de sa puissance oppressive.

Ils ont appelé cela le *droit divin*.

Peuple, ferme l'oreille à ces mensonges. Laisse l'impie blasphémer le Père du genre humain, et apprends à connoître ses lois véritables, à connoître ton droit pour le conquérir.

Tous les hommes naissent égaux, et par conséquent indépendants les uns des autres : nul, en venant au monde, n'apporte avec soi le droit de commander. Si chacun originairement étoit tenu d'obéir à la volonté d'un autre, il n'existeroit point de liberté

morale ou de choix libre dans les actes ; il n'existeroit ni crime ni vertu, car la vertu dépend du libre choix entre le bien et le mal.

Or l'indépendance personnelle et la souveraineté ne sont qu'une même chose, et ce qui fait que l'homme est libre à l'égard de l'homme, ou souverain de lui-même, est ce qui fait de lui un être moral, responsable envers Dieu, capable de vertu. Sublime attribut de l'intelligence, la souveraineté de soi, ou la liberté, forme le caractère essentiel qui le distingue de la brute, soumise à la fatalité et emportée par elle dans la sphère de son existence aveugle, comme les corps célestes dans leurs orbites rigoureusement déterminées.

Aucun homme ne peut aliéner sa souveraineté, parce qu'il ne peut abdiquer sa nature ou cesser d'être homme ; et de la souveraineté de chaque individu naît dans la société la souveraineté collective de tous ou la souveraineté du peuple, également inaliénable.

Lorsque la sympathie rapproche les hommes, et que l'utilité réciproque établit entre eux une association de secours mutuel et de travail commun, de qui dépendroit cette association, si ce n'est uniquement d'elle-même ?

Tous y apportent des droits égaux, avec des facultés inégales et des aptitudes diverses. Leurs relations,

fondées sur l'invincible instinct qui les pousse à s'unir et sur les avantages de cette union, dépendent de leur libre consentement et des règles qu'ils s'imposent eux-mêmes. Nul ne sauroit être engagé contre sa volonté ; et quand la volonté commune de s'unir à certaines conditions a créé le peuple, la volonté du peuple, ou la volonté générale de la société, en ce qui ne blesse point l'ordre moral essentiel et immuable, ou la justice et la charité, constitue la loi. Ainsi, loin de détruire ou d'altérer la liberté primitive, la loi n'est que l'exercice même de cette liberté, dirigé vers une fin utile à tous par la raison de tous.

Que si un ou quelques-uns tentoient de substituer leur volonté particulière à la volonté commune, leurs prescriptions, quelles qu'elles fussent, ne seroient pas des lois, mais une violation du principe même de la loi, un acte illégitime et subversif de toute vraie société.

Quand donc, renversant la base naturelle de l'égalité dans l'organisation de l'État, on investit exclusivement certaines classes privilégiées de l'autorité législative, qu'on en fait une attribution de la naissance ou de la richesse, il y a désordre et tyrannie; car l'association véritable est changée en domination. Les uns commandent, et pourquoi? les autres obéissent, et pourquoi? Qui a soumis ceux-ci à ceux-là?

qui a dit à des frères : Vos frères se courberont sous votre main; soyez leurs maîtres et disposez d'eux et de ce qui est à eux, de leur travail et du produit de leur travail comme il vous plaira?

Toute loi à laquelle le peuple n'a point concouru, qui n'émane point de lui, est nulle de soi.

On vous parle du souverain, du prince, des pouvoirs publics : on vous abuse avec des mots. Je vous l'ai déjà dit, le souverain, c'est vous, c'est le peuple essentiellement libre. Le pouvoir, qu'il soit exercé par un ou plusieurs, dérive de lui. Simple exécuteur de la loi ou de la volonté du peuple, il n'a point d'autres fonctions. Il est choisi, délégué uniquement pour cela, non pour commander, mais pour obéir : et s'il cesse d'obéir au peuple, le peuple le révoque comme un mandataire infidèle, voilà tout.

Il faut encore que vous sachiez ceci. Lorsque l'excès de la souffrance vous inspire la résolution de recouvrer les droits dont vos oppresseurs vous ont dépouillés, ils vous accusent de troubler l'ordre, ils vous traitent de rebelles. Rebelles à qui? il n'y a de rébellion possible que contre le véritable souverain, contre le peuple, et comment le peuple seroit-il rebelle au peuple? Les rebelles, ce sont ceux qui se créent à ses dépens des priviléges iniques; qui, de ruse ou de force, parviennent à le soumettre à leur domination;

et, quand il brise cette domination, il ne trouble pas l'ordre, il le rétablit, il accomplit l'œuvre de Dieu et sa volonté toujours juste.

VIII

Vous qui portez le poids du jour, hommes de labeur et de douleur, pauvres déshérités de cette terre si féconde et si belle, pourquoi, quand tout dans la nature se réveille et sourit au matin, que les petits oiseaux, secouant leurs ailes humides de rosée, gazouillent sur la branche l'hymne de joie, que les insectes murmurent dans l'herbe, pourquoi cette tristesse dans votre regard, ce silence sur vos lèvres? Pourquoi la douce lumière qui s'épanche de l'Orient, lorsqu'il s'ouvre comme une fleur céleste, ne dissipe-t-elle jamais les ténèbres de votre front?

L'abeille a sa ruche pour s'y retirer, et vous n'avez point d'asile qui soit à vous; la mite a son vêtement de soie qui la protége contre la froidure, et vos membres sont nus; le plus chétif vermisseau trouve sur sa plante natale un abri et la nourriture, et vous manquez de l'un et de l'autre.

Ce n'est point que la Providence ait été plus dure envers vous, mais ce que Dieu vous donne, les hom-

mes vous l'ôtent. Que vous a-t-on laissé de ce qu'il prodigue à tous? Même une goutte d'eau de la mer, on vous défend de la prendre: elle est au fisc, elle n'est pas à vous.

Vos maux, encore un coup, viennent des vices de la société, détournée de sa fin naturelle par l'égoïsme de quelques-uns, et jamais vous ne serez mieux tant que ceux-ci feront seuls les lois. Si vous aviez quelque chose à attendre d'eux, s'ils ne désiroient et ne cherchoient, selon la justice, que le plus grand bien de tous, s'élèveroient-ils au-dessus de tous? se réserveroient-ils si exclusivement l'administration des affaires de tous? Est-ce par zèle pour vos intérêts qu'ils vous en interdisent le soin? est-ce pour eux ou pour vous, pour votre avantage ou pour le leur, qu'ils réclament la domination? Si pour le leur, à quel titre, et d'où ce privilége? si pour le vôtre, ils vous jugent donc incapables de discerner vous-mêmes ce qui vous est bon ou mauvais? vous êtes donc des brutes, suivant eux.

Nous sommes tous enfants du même père, qui est Dieu, et le Père commun n'a point asservi les frères aux frères; il n'a point dit à l'un : Commande, et à l'autre : Obéis. Ils se doivent mutuellement aide et secours, et justice et charité, rien de plus; et la société, que les passions insensées et désordonnées, que l'orgueil et la convoitise ont rendue si pesante à

la race humaine presque entière, n'est dans son essence, et ne doit être de fait que l'union des forces et des volontés pour atteindre plus sûrement le but de l'existence, que l'organisation de la fraternité.

Y avoit-il des rois, des nobles, des patriciens et des plébéiens avant qu'il y eût des peuples? Et si le peuple égal et libre préexistoit à toute distinction, toute distinction, si elle n'est pas le fruit de la violence et du brigandage, dérive donc du peuple, de sa volonté indépendante, de son impérissable souveraineté. Hors de là, rien de légitime. Patriciat, noblesse, royauté, toute prérogative, en un mot, qui ne prétend relever que de soi, se soustraire à la volonté, à la souveraineté du peuple, est un attentat contre la société, une usurpation révolutionnaire, un germe au moins de tyrannie.

Le peuple ne fait point de classes, il ne crée point de priviléges, il délègue des fonctions; il confie tel soin à celui-ci, tel autre soin à celui-là; il les charge d'exécuter ses décisions, ce qu'il a réglé pour le bien commun selon les formes établies par lui, et qu'il peut toujours modifier, changer.

Hypocrites, qui vous dites chrétiens, ouvrez la loi chrétienne, vous y lirez : « Les princes des nations « dominent sur elles; et ceux-là sont plus grands « qui exercent sur elles la puissance. Il n'en sera pas « ainsi entre vous; mais que celui de vous qui vou-

« dra être le plus grand serve les autres, et que celui « qui voudra être le premier parmi vous soit le servi- « teur de tous. »

Donc, à qui que ce soit qui osera se dire votre maître, répondez : Non. Ne vous laissez ni opprimer par les hommes de violence, ni tromper par ceux qui vous prêchent la servitude au nom de Dieu, qui s'efforcent de vous plonger dans l'abrutissement de l'ignorance, et disent ensuite : Le peuple manque de lumières et de raison ; il ne sauroit se conduire lui-même; il faut, pour son intérêt, qu'il soit gouverné.

Votre droit, au contraire, est que nul ne vous gouverne, ne vous impose des lois à son gré ; qu'elles émanent de vous seuls; que le dépositaire du pouvoir public exerce un simple office révocable; qu'il soit votre *serviteur*, et rien de plus.

Quand vous aurez reconquis votre droit, si vous en usez avec sagesse, le monde changera de face : il y aura moins de larmes, et les larmes seront moins amères. Peu à peu le contraste de l'opulence extrême et de l'extrême indigence cessera d'affliger l'humanité. La faim hâve et morne ne s'assiéra plus à votre foyer. Tous auront l'aliment du corps et celui de l'esprit. Partagés comme ils le doivent être entre des frères, les biens que la Providence nous a départis se multiplieront par le partage même. Les enfants ne demanderont plus en pleurant à leur père, lorsqu'il

rentre le soir exténué de fatigue, le pain qui leur manque : ils n'élèveront plus leurs petites mains innocentes au ciel que pour le bénir de ses dons. Le sourire renaîtra sur les lèvres maternelles ; et le vieillard rassasié de jours, en voyant vers l'automne le soleil, à demi voilé par les nuages du couchant, dorer de ses derniers rayons les feuilles jaunissantes et l'herbe flétrie, se réjouira dans le pressentiment intime et mystérieux d'un nouveau printemps et d'une aurore nouvelle.

IX

Il ne suffit pas de connoître vos droits, il faut aussi connoître vos devoirs ; car la pratique du devoir n'est pas moins nécessaire que la jouissance du droit au maintien de l'ordre voulu de Dieu, et hors duquel vous n'avez rien à espérer sur la terre.

Le droit est la garantie de votre existence individuelle et de votre liberté ; il est votre liberté même ; il fait que vous êtes une personne et non une pure chose dont le premier venu est maître d'user à sa fantaisie.

Mais est-ce tout que d'exister ? est-ce tout que d'être libre? Rien ne subsiste isolément dans l'univers, ne s'appuie sur soi, ne se nourrit de soi. On

donne pour recevoir, on reçoit pour donner, et la vie tariroit de toute part sans ce don mutuel et incessant de tous à chacun et de chacun à tous.

Qui pourroit se passer entièrement de l'aide et du secours d'autrui? Nous en avons besoin dans l'enfance, nous en avons besoin dans la maladie, nous en avons besoin en tout et toujours. Représentez-vous un homme seul, sans relation avec ses semblables, n'en recevant rien, ne leur rendant rien : ce seroit le sauvage au milieu des bois; ce seroit bien moins que le sauvage, car le sauvage vit en famille, en société; ce seroit bien moins que l'animal, qui a sa femelle et ses petits dont il prend soin, et, souvent encore, est associé, soit pour la défense réciproque, soit pour un travail commun, avec des individus de même espèce. L'homme isolé des autres hommes, dépourvu dès lors et de langage, et d'intelligence, et d'amour, seroit au sein de la création une sorte de monstre sans origine, sans lien, sans nom, un je ne sais quoi indéfinissable qu'on regarderoit avec effroi.

Or si la sympathie, l'instinct, rapprochent les animaux selon leurs lois propres, le devoir coordonne et unit les créatures libres. Il est la base de la société, l'indispensable condition de l'existence commune.

Le droit concentre chacun en soi, car, ayant pour but immédiat la conservation de l'individu, tout droit, par son essence, est individuel; et le peuple,

sous ce rapport, n'est qu'un individu collectif. Réclamer un droit, c'est demander quelque chose pour soi. Le pur droit, séparé du devoir, seroit l'égoïsme pur, et, par conséquent, selon le vieil axiome, la suprême injustice. Qu'est-ce, en effet, que l'injustice, sinon la préférence absolue de soi aux autres ou le sacrifice des autres à soi? Commettre un meurtre, un vol, un délit quelconque, ce n'est que cela : c'est sacrifier autrui à sa passion, à sa convoitise, à son intérêt exclusivemeut individuel.

Le devoir, au contraire, porte chacun au dehors de soi; car il a pour but la conservation, le bien de tous. Accomplir un devoir, c'est faire quelque chose d'utile à autrui. Le devoir pur est le pur dévouement, ou la justice et l'amour suprême. Qu'est-ce en effet que la justice et qu'est-ce que l'amour, sinon la préférence des autres à soi, ou le sacrifice de soi aux autres?

Le droit est sacré, puisqu'il est le principe conservateur de l'individu, élément primitif de la société et sa racine nécessaire.

Le devoir est sacré, puisqu'il est le principe conservateur de la société, hors de laquelle nul individu ne se développeroit ni ne subsisteroit.

Oh! que la terre seroit heureuse, et que le genre humain avanceroit rapidement dans la voie où il ne doit s'arrêter jamais, si le droit étoit respecté toujours et le devoir toujours accompli!

Cet ordre merveilleux, ces belles et touchantes harmonies qui nous ravissent dans la nature, d'où viennent-elles? De ce que tout y est à sa place et s'y maintient invariablement. Chaque être obéissant avec une ponctuelle régularité aux lois générales et à ses lois particulières, remplit fidèlement la fonction que lui assigna le Créateur. Du soleil, d'où s'épandent d'intarissables fleuves de lumière et de vie, jusqu'à la source qui tombe goutte à goutte du rocher, tout est ordonné pour une même fin, et tout y concourt par une infinie variété de voies, que la pensée admire d'autant plus qu'elle les contemple davantage. Il n'est pas dans l'univers une action, un mouvement qui, de proche en proche, ne coopère à la croissance d'une mousse, et les mondes, après avoir parcouru comme elle les phases de leur développement, se décomposent comme elle, nourriture préparée pour d'autres mondes.

Nulle créature dont l'existence ne dépende des autres créatures. Il faut, pour qu'elles subsistent, qu'incessamment il s'opère entre elles une transfusion de leur être. Qu'est-ce que vivre? Recevoir. Qu'est-ce que mourir? Donner. La vie, dans sa condition première, est un sacrifice, une communion perpétuelle et universelle.

Ce que les corps bruts, les plantes, les animaux sans raison, et soumis dès lors à la nécessité, font

aveuglément, par une impulsion fatale et irrésistible, l'homme doit le faire librement; il doit, se subordonnant au tout dont il est membre, aimer ses frères comme il s'aime lui-même, vouloir leur bien comme il veut son bien, se réjouir de leurs joies, s'affliger de leurs peines, les aider, les servir, s'identifier à eux, se dévouer pour eux, et travailler ainsi, par une union sans cesse croissante et des individus et des peuples, à consommer l'unité sainte du genre humain.

X

Le devoir s'étend à tous les êtres, car tous ont leur place dans l'univers, tous y remplissent, selon les vues de la Sagesse suprême, des fonctions qu'elle défend de troubler; tous jouissent du don divin et ont droit d'en jouir. En détruire un seul par pur caprice, ou lui infliger d'inutiles souffrances, est un acte mauvais, un acte opposé aux lois de l'ordre.

Respectez Dieu dans ses moindres œuvres, et que votre amour embrasse, comme le sien, tout ce qui respire et vit.

Si, en douant l'homme d'intelligence, il a fait de lui le roi de la nature, il n'a pas voulu qu'il en fût le tyran. Son œil, à qui rien n'échappe, a aussi un re-

gard de père pour le pauvre passereau qui palpite sous votre main.

Nulle société possible sans le devoir, car sans lui nul lien entre les hommes. Il comprend, comme vous l'avez vu, la justice et la charité.

Ne pas faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'autrui nous fît, voilà la justice.

Faire pour autrui, en toute rencontre, ce que nous voudrions qu'il fît pour nous, voilà la charité.

Un homme vivoit de son labeur, lui, sa femme et ses petits enfants; et comme il avoit une bonne santé, des bras robustes, et qu'il trouvoit aisément à s'employer, il pouvoit sans trop de peine pourvoir à sa subsistance et à celle des siens.

Mais il arriva qu'une grande gêne étant survenue dans le pays, le travail y fut moins demandé, parce qu'il n'offroit plus de bénéfices à ceux qui le payoient, et en même temps le prix des choses nécessaires à la vie augmenta.

L'homme de labeur et sa famille commencèrent donc à souffrir beaucoup. Après avoir bientôt épuisé ses modiques épargnes, il lui fallut vendre pièce à pièce ses meubles d'abord, puis quelques-uns même de ses vêtements; et quand il se fut ainsi dépouillé, il demeura privé de toutes ressources, face à face avec la faim. Et la faim n'étoit pas entrée seule en son logis : la maladie y étoit aussi entrée avec elle.

Or, cet homme avoit deux voisins, l'un plus riche, l'autre moins.

Il s'en alla trouver le premier et il lui dit : « Nous manquons de tout, moi, ma femme et mes enfants : ayez pitié de nous. »

Le riche lui répondit : « Que puis-je à cela ? Quand vous avez travaillé pour moi, vous ai-je retenu votre salaire, ou en ai-je différé le payement ? Jamais je ne fis aucun tort ni à vous ni à nul autre : mes mains sont pures de toute iniquité. Votre misère m'afflige, mais chacun doit songer à soi dans ces temps mauvais : qui sait combien ils dureront ? »

Le pauvre père se tut, et, le cœur plein d'angoisse, il s'en retournoit lentement chez lui, lorsqu'il rencontra l'autre voisin moins riche.

Celui-ci, le voyant pensif et triste, lui dit : « Qu'avez-vous ? il y a des soucis sur votre front et des larmes dans vos yeux. »

Et le père, d'une voix altérée, lui exposa son infortune.

Quand il eut achevé : « Pourquoi, lui dit l'autre, vous désoler de la sorte ? Ne sommes-nous pas frères ? et comment pourrois-je délaisser mon frère en sa détresse ? Venez, et nous partagerons ce que je tiens de la bonté de Dieu. »

La famille qui souffroit fut ainsi soulagée, jusqu'à ce qu'elle pût elle-même pourvoir à ses besoins.

Plusieurs années passèrent après lesquelles les deux riches comparurent devant le Juge souverain des actions humaines.

Et le Juge dit au premier : « Mon œil t'a suivi sur la terre : tu t'es abstenu de nuire à autrui, de violer son droit; tu as accompli rigoureusement la loi stricte de justice; mais, en l'accomplissant, tu n'as vécu que pour toi; ton âme sèche et dure n'a point compris la loi de l'amour. Et maintenant, dans ce monde nouveau où tu entres pauvre et nu, il te sera fait comme tu as fait aux autres. Tu as réservé pour toi seul les biens qui t'avoient été départis; tu n'en as rien donné à tes frères : il ne te sera rien donné non plus. Tu n'as songé qu'à toi, tu n'as aimé que toi : va et vis de toi-même. »

Et se tournant vers le second, le Juge lui dit : « Parce que tu n'as point été seulement juste, et que la charité pénétra ton cœur; parce que ta main s'ouvrit pour répandre sur tes frères moins heureux les biens dont tu étois dépositaire, et qu'elle essuya les larmes de ceux qui pleuroient, de plus grands biens te seront donnés. Va, et reçois la récompense de celui qui a pleinement accompli le devoir, la loi de justice et la loi d'amour. »

XI

Il est des devoirs de plusieurs sortes, des devoirs généraux et particuliers. Ceux-là forment le lien universel des hommes; ceux-ci dérivent des relations diverses qu'établissent entre eux la nature et la société.

Interrogez partout la raison qu'aucun préjugé n'altère, et la conscience qu'aucun intérêt, aucune passion n'a corrompue; elles vous répondront que l'homme est sacré pour l'homme; que l'attaquer dans sa personne, sa liberté, sa propriété, c'est renverser la base de l'ordre, violer les lois morales, conservatrices du genre humain; c'est commettre un de ces actes qui, dans tous les siècles, chez tous les peuples, ont reçu le nom terrible de CRIME.

Il y a une voix au dehors de vous, immuable, éternelle, et une autre voix au dedans de vous-même; et ces deux voix vous disent :

Tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne flétriras point la vertu de l'épouse ni la pudeur de la jeune vierge; ta pensée même sera pure de ces abominations.

Celui qui verse le sang de son frère est maudit sur la terre et maudit au ciel.

Et maudit encore est celui qui, par ruse ou violence, lui ravit, soit sa liberté, soit une portion quelconque de ce qu'il possède légitimement; qui porte dans sa famille le désordre, avec tous les maux que le désordre engendre, la honte, la discorde, les angoisses du cœur, la défiance, la haine, et la ruine souvent.

Les plantes des champs étendent l'une près de l'autre leurs racines dans le sol qui les nourrit toutes, et toutes y croissent en paix. Aucune d'elles n'absorbe la séve d'une autre, ne flétrit sa fleur, n'en corrompt le parfum. Pourquoi l'homme est-il moins bon envers l'homme?

Bannissez de votre cœur les désirs mauvais et les pensées mauvaises; car se complaire dans la pensée et dans le désir du mal, c'est déjà avoir accompli le mal.

Il y a des paroles qui tuent : veillez donc sur votre langue, et que jamais elle ne soit souillée par la médisance et la calomnie.

L'envie, la colère, la vengeance, la haine, dévorent l'âme qui les recèle, et cette âme tourmentée est perpétuellement comme en travail pour enfanter le meurtre.

Vous a-t-on offensé, pardonnez pour qu'on vous pardonne. Qui n'a besoin de pardon? et qui peut se dire : nul ne sauroit équitablement se plaindre de moi?

Ne marchez point en des voies tortueuses, et que votre parole soit toujours vraie; que jamais elle n'alarme l'oreille pudique ni ne blesse le respect que l'homme doit à l'homme et se doit à lui-même.

Il se doit encore d'éviter tout ce qui le dégrade et l'avilit en le rapprochant de la brute; tous les excès des sens, les habitudes funestes qui usent le corps, hébètent l'esprit, et font qu'en le voyant, ne reconnoissant plus la créature intelligente, on détourne de lui les yeux avec dégoût.

En nous sont deux êtres, l'animal et l'ange, et notre travail est de combattre l'un pour que l'autre domine seul, jusqu'au moment où, dégagé de son enveloppe pesante, il prendra son essor vers de meilleures et plus hautes régions.

Ainsi faisant, vous ne nuirez à personne, vous serez justes; mais d'autres devoirs encore, de grands et sacrés devoirs, vous resteront à remplir.

Est-ce que celui qui s'est simplement abstenu de mal, qui n'a fait au prochain aucun tort, aucun bien non plus, est quitte envers lui et parfait devant Dieu? En déposant au fond de notre cœur le germe de l'amour et de la pitié, de tous les sentiments sympathiques, le Père céleste ne nous a-t-il pas commandé d'autres vertus et plus élevées et plus fécondes?

Voyez cette pauvre créature humaine gisante au coin de la rue, dans la défaillance du besoin, ou

qu'un accident vient d'atteindre. Un homme la re garde, la plaint, et passe. Suis-je cause, se dit-il, qu'elle soit en cet état, et qui m'a chargé d'elle? C'est bien assez d'avoir à songer à soi. Un autre la regarde aussi, et son âme s'émeut. Il s'approche, la prend dans ses bras, la porte en sa maison, la couche sur son lit, et la veille et la soigne comme le frère soigne son frère et l'ami son ami.

De ces deux hommes, lequel a vraiment accompli le devoir?

Toujours il y aura des maux sur la terre, et ces maux devront être soulagés toujours.

Votre frère a-t-il faim : vous lui devez l'aliment qui lui manque; est-il nu, sans toit, sans asile: vous lui devez le vêtement et l'abri; malade, vous lui devez assistance. Il est votre chair, car vous êtes tous les membres d'un même corps que doit animer une même âme : traitez-le donc comme votre propre chair.

Il est bien des sortes de foiblesse et bien des genres de dénûment; et toute foiblesse réclame protection, tout dénûment secours. Que seroit sans cela, je vous le demande, la société humaine? que seroit le monde? Que deviendroient ceux que l'infirmité, la pauvreté, l'isolement, l'âge, la simplicité d'esprit, l'ignorance, livrent comme une facile proie aux piéges du méchant?

Repoussez l'injustice faite à autrui avec la même fermeté, la même constance que si elle l'étoit à vous-même, étendez votre main entre l'oppresseur et l'opprimé. Votre frère c'est vous, et quand on l'opprime n'êtes-vous pas opprimé aussi?

Que l'orphelin trouve en vous un père, la veuve et le vieillard un appui, l'étranger un hôte secourable; soyez l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux.

Ayez pour les affligés de ces paroles de l'âme qui tempèrent l'amertume des pleurs. Il n'est point de souffrances que la sympathie n'allége. Les tristesses de la vie se dissipent aux rayons de l'amour fraternel, comme les gelées d'automne fondent le matin quand le soleil se lève.

Qui donne à propos un bon conseil, un sage avertissement, une instruction utile, donne plus que s'il donnoit de l'or; et communiquer ce qu'on sait, répandre la science, c'est semer le grain qui nourrira les générations successives.

Ne croyez jamais trop faire pour garder la paix : la paix, fondement de tout bien, en est aussi le couronnement. Supportez les autres pour qu'ils vous supportent. N'avons-nous pas tous nos foiblesses, nos défauts, nos moments fâcheux? La patience émousse peu à peu les aspérités les plus rudes : que rien donc ne l'épuise en vous, ni les mots irritants, ni les vivacités provocantes, Soyez comme la vigne, dont le

suc est d'autant plus doux qu'elle croît en une terre pierreuse.

Respecter la vie, la liberté, la propriété d'autrui;

Aider autrui à conserver et à développer sa vie, sa liberté, sa propriété;

Ces deux préceptes contiennent en substance les devoirs de justice et de charité. Le détail en seroit infini, car ils embrassent toutes les pensées, tous les sentiments, toutes les actions de l'homme, et un seul précepte les résume tous, le divin précepte de l'amour. Aimez, et faites ce que vous voudrez, car vous ne voudrez rien que de juste et de bon. Aimez, dit le souverain Maître, et vous accomplirez parfaitement la Loi.

XII

Outre les devoirs généraux, il en existe de particuliers, et premièrement les devoirs de famille.

La famille, permanente comme la société, en est l'élément primitif. Les relations qui la constituent, antérieures aux lois positives, dérivent directement de la nature même. Un être incapable de se reproduire est un être incomplet: la femme est donc le complément de l'homme. Ils s'appellent, se suppo-

sent l'un l'autre, ne forment en deux corps qu'une même unité, et les enfants qui procèdent d'eux ne sont en réalité qu'un prolongement, une continuation de leur être commun ; ils revivent en eux, comme on le dit, et, par les générations successives, se perpétuent indéfiniment.

Ainsi le mariage n'est point une institution arbitraire ; il est l'union physique et morale d'un seul homme avec une seule femme, qui se complètent l'un l'autre en s'unissant; et toute atteinte portée au mariage, à son unité, à sa sainteté, est une violation des lois naturelles, une révolte insensée contre le Créateur, une source de désordres et de maux sans nombre.

Plus d'une fois on a vu se répandre dans le monde d'abjectes et licencieuses doctrines, destructives du lien conjugal. Repoussez avec horreur et dégoût ces hideux enseignements de quelques esprits dépravés, qui voudroient ravaler l'homme au niveau de la brute, et même au-dessous de la brute, car en plusieurs espèces d'animaux on aperçoit déjà comme une foible ombre de ce qui devient, en s'élevant, l'union sainte d'où dépend la perpétuité du genre humain.

N'ayez point à rougir devant la colombe fidèle et pudique, et ne dégradez point le sacré caractère imprimé sur votre front par le doigt de Dieu.

Entre l'homme et la femme, l'époux et l'épouse, les droits sont égaux, les aptitudes et les fonctions diverses.

La femme n'est point la servante de l'homme, encore moins son esclave; elle est sa compagne, son aide, les os de ses os, la chair de sa chair. A mesure que le sens moral se développe chez un peuple, elle croît en dignité et en liberté, en cette sorte de liberté qui n'est point l'exemption du devoir et de la règle, mais l'affranchissement de toute dépendance servile.

Mari, vous devez à votre femme respect, amour et protection; femme, vous devez à votre mari déférence, amour et respect. En lui donnant la force, Dieu l'a chargé des plus rudes travaux; en vous donnant la grâce, et la tendresse, et la douceur, il vous a départi ce qui en allége le poids, et fait du labeur même une intarissable source de joies pures.

Lorsque votre main essuie son visage mouillé de sueur, toutes ses fatigues ne sont-elles pas à l'instant oubliées? Lorsque son âme est triste et sa pensée soucieuse, une de vos paroles, un de vos regards, ne ramène-t-il pas le calme en son cœur et le sourire sur ses lèvres?

L'homme seul est un roseau dont les souffles divers qui l'agitent ne tirent que des sons plaintifs.

La nature pour vous est pleine d'enseignements : ouvrez les yeux, et les plus frêles créatures vous in-

struiront. Quand les flots, tourmentés par les vents d'hiver, écument et grondent, le pauvre oiseau de mer et sa compagne, réfugiés au creux d'un rocher, se pressent l'un contre l'autre, et s'abritent, et se réchauffent mutuellement. Il y a bien des tempêtes dans la vie : prenez exemple sur l'oiseau de mer, et vous ne craindrez ni les vents glacés ni les vagues qu'ils soulèvent.

Mais la fin du mariage n'est pas seulement de rendre aux époux la vie plus facile et plus douce : son but principal est de perpétuer, par la reproduction des individus, la grande famille humaine.

Pères, mères, qui de vous pourroit exprimer l'inénarrable joie dont vous tressaillîtes lorsque, pressant sur votre sein le premier fruit de votre amour, vous vous sentîtes renaître en lui?

De nouveaux devoirs viennent à ce moment se joindre aux devoirs primitifs destinés à unir l'époux à l'épouse. Autrement que deviendroient les foibles créatures qui tiennent d'eux l'existence? La mère leur doit son lait et les soins assidus et le dévouement infatigable d'où dépend leur conservation dans les premières années. Le père leur doit, avec sa tendresse et sa protection vigilante, le pain et le vêtement; il doit pourvoir à tous leurs besoins jusqu'à ce qu'ils puissent y pourvoir eux-mêmes.

Or, comment y pourvoira-t-il s'il s'abandonne à

l'oisiveté, ou si, dominé par ses convoitises, il dissipe pour les satisfaire le produit journalier de son travail ?

Celui que l'habitude et la passion entraînent à de pareils désordres, qu'est-il sinon le meurtrier des siens? Savez-vous ce qu'il boit dans ce verre qui vacille en sa main tremblante d'ivresse? Il boit les larmes, le sang, la vie de sa femme et de ses enfants.

Les animaux s'oublient eux-mêmes pour ne songer qu'à leurs petits : voudriez-vous descendre dans l'abrutissement plus bas que les bêtes des forêts?

Quand vos enfants auront reçu de vous la nourriture du corps, ne croyez pas avoir rempli tous vos devoirs envers eux. Vous avez à en faire des hommes; et qu'est-ce que l'homme, si ce n'est un être moral et intelligent? Qu'ils apprennent donc de vous à discerner le bien du mal, à aimer l'un et à l'accomplir, à fuir l'autre et à le détester.

Reprenez-les de leurs fautes, mais sans colère ni sans violence brutale, avec une fermeté affectueuse et calme. Qu'ils ne trouvent, par vos soins, qu'amertume sur la route du vice.

Cultivez dès le plus jeune âge et développez en eux les instincts élevés de notre nature, sur lesquels se fonde l'existence sociale, le sentiment de la justice et de l'ordre, de la commisération et de la charité.

L'enseignement donné sur les genoux d'une mère et les leçons paternelles, confondus avec les souvenirs pieux et doux du foyer domestique, ne s'effacent jamais de l'âme entièrement.

Et ne vous figurez pas que des discours soient tout : les discours ne sont rien sans l'exemple. Quels que soient vos conseils et vos exhortations, ils demeureront stériles si vos œuvres n'y répondent.

Vos enfants seront tels que vous, corrompus ou vertueux, selon que vous serez vous-mêmes vertueux ou corrompus.

Comment seroient-ils probes, compatissants, humains, si vous manquez de probité, si vous êtes sans entrailles pour vos frères? Comment réprimeroient-ils leurs appétits grossiers, s'ils vous voient livrés à l'intempérance? Comment conserveroient-ils leur innocence native, si vous ne craignez point de blesser devant eux la pudeur par des actes indécents ou par d'obscènes paroles?

Vous êtes le modèle vivant sur lequel se formera leur nature flexible. Il dépend de vous de faire d'eux ou des hommes ou des brutes.

Et comprenez encore ceci. Nous naissons tous dans l'ignorance, et l'effet de l'ignorance est la misère et l'abaissement. Celui qui ne sait rien, qu'est-il en ce monde et qu'y peut-il être? A quoi est-il propre? Il n'a que ses bras, il n'a qu'un simple instrument ma-

tériel, pour lui en partie stérile; car la force physique n'a de valeur que celle qu'elle emprunte de l'intelligence qui la dirige. L'homme ignorant est donc à peu près une pure machine entre les mains de ceux qui l'emploient pour leur intérêt personnel. Or, voudriez-vous que telle fût la condition de vos enfants? voudriez-vous qu'à jamais déchus de la dignité humaine, ils végétassent dans un labeur aveugle et presque sans fruit, semblables au bœuf qui creuse son sillon au profit du maître qui l'excite et le guide?

Encore, au retour des champs, le bœuf est-il sûr de trouver le couvert et la nourriture; et cette assurance, l'as-tu, pauvre peuple, qui vis chaque jour du travail incertain du jour?

Vous devez donc à vos enfants l'instruction comme vous leur devez le pain, l'aliment de l'esprit aussi bien que l'aliment du corps. Il est vrai que, dans le triste état de la société présente, ce devoir vous est souvent difficile à remplir. Les nécessités matérielles vous assiégent tellement, qu'à peine pouvez-vous avoir une autre pensée; et trop de gens croient de leur intérêt que vous restiez, vous et les vôtres, privés de la lumière à l'aide de laquelle vous parviendriez à vous affranchir de leur dépendance, pour ne pas vous en rendre, autant qu'il est en eux, la source inaccessible.

Cependant votre devoir subsiste dans les limites

où il vous est possible de l'accomplir ; et avec une volonté ferme peu d'obstacles sont insurmontables. Il y a une grande puissance dans la conscience du devoir.

Pères, mères, tels sont ceux que Dieu vous impose envers vos enfants. Enfants, apprenez aussi quels sont les vôtres envers vos parents ; car vous ne serez heureux et bénis qu'en y restant fidèles.

Honorez, aimez le père qui vous a transmis sa vie, la mère qui vous a nourri dans son sein et allaité de ses mamelles. Y a-t-il un être plus maudit que celui qui brise le lien d'amour et de respect établi par Dieu même entre lui et ceux desquels il tient le jour ?

Vous êtes à vos parents un grand sujet de soucis. N'ont-ils pas sans cesse devant les yeux vos besoins de toute sorte, et ne faut-il pas qu'ils fatiguent sans cesse afin d'y subvenir ? Le jour ils travaillent pour vous ; et la nuit encore, pendant que vous reposez, souvent ils veillent pour n'avoir pas le lendemain à vous répondre quand vous leur demanderez du pain : « Attendez, il n'y en a pas. »

Si vous ne pouvez maintenant partager leur tâche, efforcez-vous au moins de la leur rendre moins rude par le soin que vous prendrez de leur complaire, et de les aider, selon votre âge, avec une tendresse toute filiale.

Vous manquez d'expérience et de raison : il est

donc nécessaire que vous soyez guidés par leur raison et leur expérience; et ainsi, selon l'ordre naturel et la volonté de Dieu, vous devez leur obéir, prêter à leurs conseils, à leurs enseignements, une oreille docile. Les petits même des animaux n'écoutent-ils pas leur père et leur mère, et ne leur obéissent-ils pas à l'instant lorsqu'ils les appellent, ou les reprennent, ou les avertissent de ce qui leur nuiroit? Faites par devoir ce qu'ils font par instinct.

Dieu vous a-t-il donné des frères, des sœurs : que rien n'altère jamais la paix entre vous ni l'affection que vous vous devez mutuellement. Vous êtes sortis des mêmes entrailles et le même lait vous a nourris : est-il un lien plus fort et plus sacré que celui-là? Faites en sorte que les années le resserrent toujours davantage. Notre sentier sur la terre est difficile et rude : pour y marcher avec assurance, pour n'y point trébucher à chaque pas, appuyez-vous les uns sur les autres.

Plusieurs se perdent par un choix léger de leurs amis et de leurs compagnons : ne vous liez qu'avec ceux qui marchent dans la route du bien, dont la conduite est irréprochable. Les autres bientôt vous pervertiroient par leurs discours et par leurs exemples; ils flétriroient en vous cette délicate fleur d'innocence qui répand sur le jeune âge comme un doux parfum.

On se laisse aisément aller à ce qui flatte, aux penchants que l'on doit sans cesse combattre et réprimer : mais après la faute vient l'amer regret et le remords et la peine. Quand vous avez fait le mal, ne sentez-vous pas un secret malaise et une grande tristesse en vous-même? Le désordre engendre la souffrance, et il y a toujours une douleur cachée au fond de chaque joie mauvaise. Le calme, au contraire, la sérénité, l'inaltérable contentement, sont le partage de la conscience pure. Elle ressemble au passereau qui repose doucement sur son lit lorsqu'au dehors la tempête secoue et brise les cimes de la forêt.

Il vient un temps où la vie décline, où le corps s'affoiblit, les forces s'éteignent; enfants, vous devez alors à vos vieux parents les soins que vous reçûtes d'eux dans vos premières années. Qui délaisse son père et sa mère en leurs nécessités, qui demeure sec et froid à la vue de leurs souffrances et de leur dénuement, je vous le dis en vérité, son nom est écrit au livre du souverain Juge parmi ceux des parricides.

Et retenez bien cette dernière parole, vous tous pères, mères, frères, sœurs : s'il est sur la terre de vraies joies, un bonheur réel, ce bonheur, ces joies, se trouvent au sein d'une famille bien ordonnée, dont le devoir unit étroitement les membres ; car le bonheur ici-bas ne consiste point dans la jouissance ininterrompue de ce que les hommes appellent des

biens, mais dans le mutuel amour qui adoucit les maux inséparables de notre existence présente, et les mélange de je ne sais quelle lointaine émanation d'une félicité future mystérieuse.

XIII

L'état social, naturel à l'homme, établit entre les familles des relations d'où naît un nouvel ordre de devoirs, les devoirs en ers la patrie.

La patrie, c'est la commune mère, l'unité dans laquelle se pénètrent et se confondent les individus isolés, c'est le nom sacré qui exprime la fusion volontaire de tous les intérêts en un seul intérêt, de toutes les vies en une seule vie perpétuellement durable.

Et cette fusion, source féconde d'inépuisables biens, principe d'un progrès continu impossible sans elle; cette fusion, dont l'effet est d'accroître indéfiniment la force de conservation et la puissance de développement, l'énergie productive, la sécurité, la prospérité, comment s'opère-t-elle? Par le dévouement de chacun à tous, le sacrifice de soi, par l'amour enfin, qui, étouffant l'abject égoïsme, accomplit la parfaite union des membres du corps social.

Or, vous le savez déjà, la vraie société, fondée sur

l'égalité naturelle, n'est par son essence et ne doit être de fait que l'organisation de la fraternité. Toute autre institution politique, quelle qu'en soit la forme, renferme quelque chose de funeste et d'illégitime : d'illégitime, car nécessairement elle viole des droits imprescriptibles ; de funeste, parce qu'en les violant elle attaque la base même de l'ordre, et provoque ainsi des luttes intestines, des guerres terribles, que rien n'empêchera d'éclater tôt ou tard.

Votre premier devoir envers la patrie est donc de travailler, avec un zèle qui jamais ne se lasse, à établir dans son entière intégrité le grand et salutaire principe de l'égalité absolue des droits, d'où émanent toutes les libertés publiques et privées, de combattre sans relâche le privilége jusqu'à ce que vous l'ayez complétement vaincu.

Souffrir qu'on porte atteinte à la seule légitime souveraineté, celle du peuple, que l'on en suspende l'exercice, que la domination se substitue à l'association libre, se courber devant un maître, c'est trahir la sainte cause du droit et de l'humanité, c'est renier le nom même de patrie. L'étable où mangent et dorment les bêtes de service n'est pas une patrie.

Si, à quelque titre que ce soit, vous permettez qu'entre les membres essentiellement égaux de la communauté on crée des catégories, des classes investies de certaines prérogatives à l'exclusion du reste

du peuple, vous sanctionnez la criminelle usurpation de pouvoir en vertu de laquelle on s'arroge le droit d'établir de semblables catégories, vous sacrifiez lâchement votre propre droit et celui de vos frères, vous renoncez pour eux et pour vous à la qualité d'hommes, vous vous agenouillez sur les ruines de la vraie société, aux pieds de la tyrannie.

Quel est le but de l'association entre les familles primitivement indépendantes? Une plus forte garantie de l'égalité et de la liberté, le règne mieux assuré de la justice, un accroissement de bien-être par l'organisation du travail commun, par le développement de la puissance indéfinie de connoître et d'agir dont l'humanité contient le germe. Or que faut-il pour cela? De bonnes lois. Voulez-vous donc savoir ce que sont les lois, regardez qui les fait. Si elles sont faites par quelques-uns, elles le seront uniquement ou presque uniquement pour leur avantage; si par tous, elles seront faites pour le bien de tous, selon les principes éternels, les sympathies élevées et fécondes, les sacrés intérêts d'où émane l'institution sociale. N'ayez donc point de repos que tous ne coopèrent à la confection des lois par le choix de ceux qui font les lois.

Alors vous cesserez d'être exclus de la gestion des affaires communes, d'être livrés sans aucune défense à ceux qui maintenant vous exploitent; on ne vous

chassera plus des assemblées où l'on traite de vous, où l'on délibère sur les choses d'où dépend votre existence même, comme on chasse d'une réunion d'hommes un vil animal qui s'y est introduit furtivement; vous ne formerez plus une caste politiquement proscrite; alors vous aurez vraiment une patrie.

Et la patrie, au sein de laquelle se fondent les familles diverses, doit être dans votre amour au-dessus de chacune d'elles; sans quoi vous rompez le lien qui les unit toutes, vous subordonnez le corps entier à l'un de ses membres, vous détruisez autant qu'il est en vous la société en la ramenant sous l'influence de l'égoïsme, qui en ébranle la base.

A la patrie donc tout ce que vous êtes et tout ce que vous avez, votre cœur, vos bras, vos veilles, et vos biens et votre vie. Qui hésite à mourir pour elle, celui-là est infâme à jamais.

Toutefois, souvenez-vous bien qu'à la patrie elle-même vous devez préférer l'humanité; car les peuples ont entre eux les mêmes relations que les familles entre elles et sont soumis aux mêmes devoirs. Le genre humain est un par essence, et l'ordre parfait n'existera, et les maux qui désolent la terre ne disparoîtront entièrement que lorsque les nations, renversant les funestes barrières qui les séparent, ne formeront plus qu'une grande et unique société.

Le patriotisme exclusif, qui n'est que l'égoïsme des peuples, n'a pas de moins fatales conséquences que l'égoïsme individuel : il isole, il divise les habitants des pays divers, les excite à se nuire au lieu de s'aider; il est le père de ce monstre horrible et sanglant qu'on appelle la guerre.

Quoi de plus opposé à la nature et à ses lois que le nom d'*étranger?* Ne sommes-nous pas tous frères, et comment le frère seroit-il étranger au frère?

Chaque peuple doit aux autres peuples justice et charité; il doit et respecter leurs droits, et au besoin leur prêter secours, soit pour les défendre si on les attaque, soit pour les reconquérir s'ils ont été dépouillés. Leurs destinées sont solidaires. Le peuple qui souffre près de soi l'oppression d'un autre peuple creuse la fosse où s'ensevelira sa propre liberté.

Employez donc tous vos efforts pour unir toujours plus les nations entre elles, pour détruire peu à peu les préjugés qui maintiennent leur séparation. Chacune d'elles, suivant son génie, le lieu, le climat qu'elle habite, a sa fonction particulière, que la Providence lui assigne pour le perfectionnement progressif de l'humanité. Loin de lui créer des entraves, toutes la doivent seconder, car elles travaillent pour toutes en travaillant pour soi. Aucune ne sauroit se suffire; elles subsistent et se développent par l'assistance qu'elles se prêtent mutuellement. Il n'est pas

vrai, comme le répètent ceux qui les trompent pour les asservir, qu'elles aient des intérêts opposés : ils ne le sont qu'accidentellement, par une suite du désordre apporté dans leurs relations naturelles. Rétablissez ces relations, le bien de l'une est le bien de l'autre, comme, en une famille ordonnée ainsi qu'elle doit l'être, le bien d'un de ses membres est le bien de tous, sa prospérité leur prospérité.

Lorsque les pluies viennent à tomber dans le pays où le Nil prend sa source, le fleuve grossit et remonte, et couvre de proche en proche la vallée qu'il féconde. Pour que ses fertiles eaux arrivent aux terres les plus éloignées, ne faut-il pas qu'il arrose d'abord celles qui touchent ses rives?

L'égoïsme subsistera toujours sous une forme ou une autre forme; le progrès, arrêté dans toutes ses voies, ne pourra pas même être conçu, faute d'un but final, tant qu'au-dessus de tous les intérêts et de personnes et de nations on n'aura point placé les sacrés intérêts de l'humanité entière. Notre amour, comme notre dévouement, aveugle, caduc, imparfait, s'égare et défaille à chaque instant si le genre humain n'en est le terme. Individus, familles, peuples, qu'est-ce, sinon des parties d'un tout, hors duquel elles n'ont aucune raison d'être? Unité dernière et complète, en laquelle se coordonnent tous les rapports, se concentrent tous les droits, s'harmonisent

tous les devoirs, il est l'homme même dans la plénitude de son être impérissable.

XIV

L'ensemble des devoirs d'où découle la vie et des vérités qui sont le fondement éternel de ces devoirs forme ce qu'on appelle la religion, lien non-seulement des hommes entre eux, mais de toutes les créatures entre elles.

Ainsi, nier la religion, c'est nier le devoir; et puisqu'il existe de vrais devoirs, il existe une vraie religion; et puisque les devoirs sont par leur essence invariables et universels, la religion aussi est par son essence invariable et universelle.

Pour remplir les devoirs il faut y croire, et par conséquent croire aux vérités sur lesquels ils reposent. La religion implique donc la foi comme sa base première, comme l'indispensable condition de la vie morale, condition elle-même de l'existence de la société et du genre humain.

Aussi le genre humain croit-il, en vertu de la nature même, primitivement, nécessairement.

Il croit en une Cause suprême, créatrice, infinie; et le nom de Dieu, le nom trois fois saint du Père de l'univers, se retrouve en toute langue humaine.

Il croit à une Providence bienfaisante qui dirige toutes choses, selon les lois de l'éternelle sagesse et de l'amour éternel, à une fin digne du Créateur.

Il croit que cette Providence veille spécialement sur l'homme, l'éclaire, l'instruit et le guide dans la voie qu'il doit suivre pour accomplir ses grandes et sublimes destinées.

Il croit à l'essentielle distinction du bien et du mal, à la liberté dont jouit l'homme de choisir entre l'un et l'autre, et, suivant le choix qu'il aura fait, à la récompense ou au châtiment inévitable de ses œuvres.

Il croit enfin que, par delà cette courte et laborieuse existence terrestre, une autre existence plus parfaite s'ouvre devant l'homme et se prolonge à l'infini dans les profondeurs de la durée éternelle.

Croyez ce que croit le genre humain. Sans ces croyances, que serait le devoir? comment le concevroit-on? Le devoir, n'est-ce pas ce qui unit? et qu'est-ce que l'union, si ce n'est la commune tendance vers un centre commun? et ce centre commun de tous les êtres, qu'est-ce, sinon l'Être infini rigoureusement un, de qui tout sort, à qui tout revient, qui produit, conserve et vivifie tout? qu'est-ce, sinon Dieu?

Malheur donc, malheur à l'athée! Dans sa faim, dans sa soif, il appelle l'aliment, le lait qui nourrit

toutes les créatures, et, au milieu du vide ténébreux où il s'est plongé, il ne saisit et ne presse que la sèche mamelle de la mort.

Tendre vers Dieu, c'est aspirer à s'unir à lui, et en lui à tous les êtres qui tendent également vers lui; c'est aspirer au souverain bien, à la souveraine perfection, et travailler dès lors à se perfectionner sans cesse.

Tel est aussi le fondement de la doctrine du Christ : « Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. »

Qu'est-ce à dire? L'homme peut-il donc atteindre à l'infinie perfection de Dieu? Non, mais il doit s'en rapprocher toujours et toujours plus, autant qu'il est en sa puissance. Et ainsi ses efforts ont un but, et il connoît ce but, et sa vie, comme la vie du genre humain, n'est, selon la loi qui doit en régler l'emploi, en diriger le développement, qu'une perpétuelle ascension vers le principe permanent de toute vie, une croissance perpétuelle en Dieu.

Nulle union possible sans l'amour; car l'amour est l'énergie même qui accomplit l'union. Vous aimerez donc le Seigneur votre Dieu de tout votre esprit, de toute votre âme et de toutes vos forces. Voilà le premier et le plus grand commandement.

Le second en dérive et lui est semblable : Vous aimerez votre prochain comme vous-même.

Qui n'aime pas Dieu par-dessus toutes choses n'aime que soi, car il n'a plus, ne peut plus avoir d'autre but, d'autre terme que soi.

Qui n'aime pas le prochain comme soi-même n'aime pas Dieu et ne sauroit l'aimer, car en Dieu tout se fond par l'amour dans la parfaite unité de son être.

Or, aimer Dieu c'est le désirer; et la prière est le désir de l'âme, le mouvement qui la porte vers l'objet qu'elle aime, qu'elle aspire à posséder, qu'elle appelle à soi. Ainsi la prière, expression de l'amour, en est inséparable.

Aimer Dieu, c'est encore se donner à lui, se plonger en lui, s'oublier en un certain sens, se détacher de soi-même, pour n'être plus qu'un avec lui; c'est vouloir ce qu'il veut, et uniquement ce qu'il veut, par l'entier sacrifice de sa propre volonté en ce qui ne seroit pas conforme à la sienne; et ce sacrifice de nous-mêmes, cet acte par lequel, reconnoissant et sa sagesse, et sa justice, et sa bonté suprême, nous protestons intérieurement que nous ne sommes rien et qu'il est tout, forme l'essence du culte que lui doivent ses créatures intelligentes, l'adoration en esprit et en vérité.

Et l'amour du prochain, n'est-ce pas aussi le dévouement, le sacrifice? Sacrifice volontaire plein d'ineffables joies; car on vit par l'amour en celui

qu'on aime, et cette transfusion de vie, qui rend toutes les souffrances communes et tous les biens communs, dilate incessamment notre être, et tend ainsi à faire de tous les hommes comme un seul homme, divinisé, en quelque manière, par son union toujours croissante, toujours plus intime avec Dieu.

Et pour que cette union s'accomplisse, Dieu lui-même aide l'homme et se prodigue à lui par une continuelle effusion de sa puissance, de sa lumière et de son amour, qui deviennent l'amour, la lumière, la puissance de l'homme; car il ne peut rien sans Dieu.

Ne confondez point la religion, essentiellement une et invariable, avec les diverses formes extérieures qu'elle revêt. Celles-ci, imparfaites, infirmes, vieillissent et passent; œuvres de l'homme, elles meurent comme lui. Le temps use l'enveloppe du principe divin, mais il n'use point le principe divin. Quand le corps dans lequel il s'étoit incarné se dissout et tombe en poussière, il s'en forme lui-même un nouveau plus parfait, dont le précédent contenoit le germe.

Vous êtes nés chrétiens, bénissez-en Dieu. Ou il n'est point de vraie religion, de lien qui unisse les hommes entre eux et avec l'Auteur éternel des choses, ou le Christianisme, religion de l'amour, de la fraternité, de l'égalité, d'où dérive le devoir

comme le droit, est la vraie religion. Comparez aux autres nations les nations chrétiennes, et voyez ce que lui doit l'humanité : la progressive abolition de l'esclavage et du servage, le développement du sens moral et l'influence de ce développement sur les mœurs et les lois de plus en plus empreintes d'un esprit de douceur et d'équité inconnu auparavant; les merveilleuses conquêtes de l'homme sur la nature, fruit de la science et des applications de la science; l'accroissement du bien-être public et individuel; en un mot, l'ensemble des biens qui élèvent notre civilisation si fort au-dessus de la civilisation antique et de celle des peuples que l'Évangile n'a point encore éclairés.

A ces biens innombrables se sont sans doute mêlés beaucoup de maux; mais les biens viennent du Christianisme, ils en découlent directement; et les maux viennent de ceux qui ont faussé la doctrine du Maître ou violé ses préceptes saints; ils viennent de l'inévitable imperfection des formes externes, soumises à l'action des hommes et aux nécessités des temps; de ce que les premiers, rattachant leurs intérêts terrestres à ces formes variables dépendantes d'eux à divers égards, ils les ont peu à peu identifiés au fond même du Christianisme, subordonnant au corps, qui change et périt, l'âme immuable et impérissable.

Je vous le dis, ce désordre ne sauroit désormais durer, il touche à sa fin; et le Christianisme, enseveli sous l'enveloppe matérielle qui le recouvre comme un suaire, reparoîtra dans la splendeur de sa vie perpétuellement jeune.

Séparé de l'œuvre mortelle avec laquelle on l'a confondu, il est la loi première et dernière de l'humanité; car au delà de Dieu il n'est rien qu'on puisse proposer pour terme à l'homme; car nulle autre voie pour aller à Dieu, nul autre moyen de s'unir à lui que l'amour; car ce grand commandement de l'amour ne sera jamais épuisé ni sur la terre, où il doit former de tous les individus, de toutes les familles, de tous les peuples, une seule unité, celle du genre humain; ni au ciel, où doit s'accomplir par lui l'union de plus en plus parfaite des créatures et du Créateur.

Et ainsi ce que disoit le Christ est vrai encore, le sera toujours : « Venez à moi, vous tous qui portez avec douleur le poids du travail, et je vous ranimerai. »

Et un jour tous viendront à lui, et ce jour n'est pas loin; déjà il tressaille dans le sein de l'avenir. Maintenant nous marchons comme à la lueur d'un foible crépuscule : au radieux lever de l'astre, le monde inondé de sa lumière et sentant renaître en soi, avec l'espérance, et la foi et l'amour, le saluera de ses chants d'allégresse.

XV

Ne l'oubliez jamais, nulle société, nulle vié sans le devoir; et la religion n'est dans ses préceptes que le devoir même, et dans ses doctrines que l'ensemble des vérités qui forment la base immuable, éternelle du devoir.

Celui qui se déclare sans religion se déclare donc en dehors du devoir, en dehors des sentiments, des croyances unanimes, de l'universel instinct; il nie l'intelligence et la conscience humaine, sa nature et les lois de sa nature; il nie la société, il se nie lui-même; car sans la société, comment subsisteroit-il? que seroit-il?

Si chaque homme ne devoit rien aux autres hommes, les autres non plus ne lui devroient rien. Perpétuellement, radicalement en guerre avec eux comme avec tous les êtres, il offriroit au sein de l'univers l'effrayant assemblage d'une convoitise illimitée et d'une impuissance infinie.

Y a-t-il une misère égale à cette misère?

Le premier fruit du devoir, de l'exactitude à le remplir, est au contraire l'actuelle jouissance d'un bien-être au-dessus de tous les biens, le calme intérieur et la paix et le doux contentement, et cette

joie pure qui console l'âme des traverses de la vie, et la transporte et la dilate comme en un monde meilleur.

La vertu est d'abord sa propre récompense, et le vice engendre la punition qui le suit infailliblement. De combien de soucis, d'inquiétudes, de maux de toutes sortes n'est-il pas la source ! Vîtes-vous jamais le méchant heureux ? La richesse, le pouvoir, peuvent être son partage; mais ni le pouvoir, ni la richesse ne sont le bonheur, et si vous saviez quelles plaies hideuses recouvrent d'ordinaire les vêtements d'or et de soie, si elles vous étoient soudain dévoilées, vous reculeriez d'épouvante.

Gardez-vous de juger sur les dehors. Certaines plantes vénéneuses croissent dans la pourriture ; souvent elles brillent des plus vives couleurs : ouvrez-les, qu'y a-t-il dedans ? une poudre infecte et noire.

Dans la société mauvaise et antichrétienne où vous vivez, il ne suffit pas toujours de régler ses actions sur la loi morale pour prospérer. L'obéissance à cette divine loi ne laisse pas néanmoins de porter son fruit immédiat. Jetez les yeux près de vous : regardez cette famille dont les membres, fidèles au devoir, ne s'en écartent en aucune chose ; où le produit du travail commun, consacré à pourvoir aux communs besoins, n'est jamais dissipé en de honteux plaisirs; où le père ne donne que de bons exemples ; où la femme,

occupée des soins domestiques, dévouée avec tendresse à son mari, à ses enfants, est pour eux l'objet d'une tendresse et d'un dévouement semblables. Cette famille, sans doute, n'est point à l'abri de la pauvreté : qui cependant ne préféreroit son sort à celui d'une famille plus favorisée de la fortune, mais en proie au désordre et à l'inconduite ; où les querelles intestines, la jalousie, la haine, naissent chaque jour, à chaque heure, de la violation des devoirs mutuels? On respecte celle-là, on se sent comme attiré vers elle par un sentiment affectueux et doux ; on méprise celle-ci, et on la fuit comme on fuiroit un reptile immonde.

Oh ! qui seroit une seule fois descendu au fond du cœur de l'homme de bien, de l'homme qu'anime l'amour de Dieu et l'amour de ses frères, il y découvriroit de secrètes joies si vives, si pures, qu'il prendroit à dégoût toutes les autres joies.

Ainsi le premier effet du devoir est de diminuer les maux de la vie, d'en adoucir l'amertume, et d'y mêler tout un ordre ineffable de jouissances inconnues à ceux que les passions mauvaises dominent ou que l'égoïsme concentre en eux-mêmes. N'y eût-il que ce prix attaché à son accomplissement, ne seroit-il pas assez grand déjà ?

Mais le devoir, rempli fidèlement, produit encore un autre effet par le merveilleux enchaînement des

lois qui constituent l'ordre : il réalise le droit. Peuple, c'est par lui, uniquement par lui, que tu parviendras à recouvrer ceux dont l'injustice t'a dépouillé. Qui de vous pourroit lutter seul contre la puissance des oppresseurs? Ils le briseroient comme un vase d'argile. Pour les vaincre, il est nécessaire que vous soyez unis ; et quelle union possible si l'amour n'en est le lien, si, pleinement soumis à la loi du devoir, chacun de vous, respirant et vivant en ses frères, n'est prêt à se dévouer, à mourir pour eux?

Vous avez d'abord à reconquérir votre dignité d'homme, le libre exercice de votre inaliénable souveraineté. Or, pour cela, que faut-il? Une volonté commune et un effort commun, c'est-à-dire, la conscience du droit d'autrui comme de son droit propre, la fusion parfaite des intérêts en un seul intérêt. Autrement ce ne seroit pas le droit, ce seroit un privilége que l'on réclameroit, et l'on auroit dès lors contre soi, et ceux qui repoussent le privilége, et ceux qui déjà jouissent du privilége.

Si donc vous n'aimez vos frères comme vous-même, nulle espérance d'affranchissement; résignez-vous à servir toujours; vous n'avez à attendre que cela.

Que si chacun de vous, au contraire, aime son frère comme soi-même, il ne souffrira point qu'on l'opprime, il lui prêtera en toute circonstance aide

et secours contre la force inique, et de l'universelle charité sortira une résistance universelle à l'oppression.

Lorsqu'on n'attaque que l'injustice, on triomphe tôt ou tard. Afin de triompher certainement, ne veuillez donc rien que de juste. Respectez le droit de ceux même qui ont foulé le vôtre aux pieds. Que la sûreté, la liberté, la propriété de tous sans exception vous soient sacrées, car le devoir s'étend à tous également. Si une fois vous violiez le devoir, où s'arrêteroit cette violation? Ce n'est point avec le désordre qu'on remédie au désordre. De quoi vous accusent vos ennemis? De vouloir uniquement substituer votre domination à leur domination, pour en abuser comme ils en abusent; de nourrir des pensées de vengeance, des projets de tyrannie; et de là, dans les esprits, une crainte vague dont ils profitent avec adresse pour prolonger votre asservissement.

Dissipez ces fantômes sinistres évoqués par de détestables imposteurs afin d'intimider des hommes simples et bons et les détourner des voies de l'avenir. Proclamez le devoir en même temps que le droit; ne les séparez point en vous-même; qu'ils soient à jamais unis dans votre conscience et dans vos œuvres. Alors s'évanouira le plus grand obstacle à ce que vous désirez et devez désirer.

Vous avez aussi à vous créer dans l'ordre matériel

une existence moins précaire, moins dure; à combattre la faim, à faire en sorte d'assurer à vos femmes et à vos enfants le nécessaire, qui ne manque, parmi toutes les créatures, qu'à l'homme seul. Or, pourquoi vous manque-t-il? Parce que d'autres absorbent le fruit de votre labeur et s'en engraissent. Et d'où vient ce mal? De ce que chacun de vous, privé dans son isolement des moyens d'établir et de soutenir une concurrence réelle entre le capital et le travail, est livré sans défense à l'avidité de ceux qui vous exploitent tous. Comment sortirez-vous de cette funeste dépendance? En vous unissant, en vous associant. Ce qu'un ne peut pas dix le peuvent, et mille encore mieux.

Le castor solitaire vit à grand'peine dans le premier trou qu'il rencontre sur la rive du fleuve : associé à d'autres castors, il bâtit en travers du courant de vastes et commodes demeures où ils vivent tous dans l'abondance.

Mais aucune association n'est possible, aucune ne sauroit prospérer si elle n'a pour base la confiance mutuelle, la probité, la conduite morale de ses membres, ainsi qu'une sage économie. L'injustice et la mauvaise foi, la paresse et l'intempérance, la dissoudroient immédiatement. Au lieu de produire l'unité d'action, elle deviendroit une cause permanente de discordes et d'inimitiés. La pratique rigoureuse du

devoir est donc une condition indispensable de l'association. Bien plus : le devoir en est le principe générateur, elle naît de lui spontanément; car, en réalité, qu'est-elle, sinon la fraternité même organisée pour atteindre plus sûrement et plus pleinement son but? Celui qui, n'aimant que soi, ne songe non plus qu'à soi, avec qui s'associeroit-il? Et comment concevoir que ce qui sépare puisse unir jamais? Les mots même sont contradictoires.

Vous direz : Il est vrai, l'association seroit un puissant remède à nos maux; mais ceux qui profitent de nos maux en souffriront-ils le remède? Ils jetteront leurs lois entre chacun de nous et ses frères, et tous nos efforts pour nous rapprocher seront vains, et les violences qu'ils provoqueront infailliblement contre nous aggraveront encore notre misère.

Et moi, je vous dis : Veuillez seulement, et les lois iniques disparaîtront soudain, et la violence des oppresseurs se brisera contre votre fermeté inflexible et juste. Rien ne résiste à l'union du droit et du devoir.

Souvenez-vous des castors. Vous êtes dispersés sur les bords du fleuve : assemblez-vous, entendez-vous, et vous aurez bientôt opposé une digue inébranlable à ses eaux rapides et profondes.

XVI

Vous connoissez maintenant les vraies lois de l'humanité, les lois d'où dépend son progrès, et par conséquent l'amélioration présente ou future de votre sort, du sort du peuple; car, encore une fois, le peuple, que ses maîtres, dans leur orgueil, comptent pour si peu, qu'ils regardent avec tant de dédain, qui n'est à leurs yeux qu'un instrument de leurs convoitises insatiables, un champ qu'on exploite, un animal qu'on selle et qu'on bride pour monter dessus, le peuple, c'est le genre humain.

Si vous savez défendre vos droits, si vous accomplissez vos devoirs, cet effrayant désordre cessera. Le genre humain, relevé de sa longue déchéance, ne sera plus la propriété de quelques durs dominateurs, ni la terre leur héritage exclusif. Tous auront part aux biens destinés à tous par la Providence. Les sueurs, la fatigue, la faim, les larmes et les souffrances et les angoisses des uns ne nourriront plus l'opulence des autres, et leur luxe effréné, et leurs passions, et leurs jouissances monstrueuses.

Toutefois ne vous abusez ni sur le temps ni sur les choses. Gardez-vous de rêver l'impossible, ce qui ne peut être, ce qui ne sera jamais. Loin de remédier

aux maux qui surabondent en ce monde, vous ne feriez que les rendre et plus nombreux et plus pesants.

L'égalité parfaite, absolue, non des droits (celle-ci constitue l'ordre même), mais des positions et des avantages annexés à chaque position, n'est point dans les lois de la nature, qui a distribué inégalement ses dons entre les hommes, les forces du corps et celles de l'esprit. Sans cela, que seroit la société? Comment subsisteroit-elle, comment se développeroit-elle, si la diversité des génies et des aptitudes ne produisoit comme une série de destinations correspondantes aux fonctions qu'elle implique, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées? Ceux-ci labourent les champs, ceux-là cultivent la science, et tous contribuent à leur manière au bien commun.

Le mouvement même de la vie sociale oppose un obstacle invincible à l'égalité des fortunes : établie le matin, le soir elle n'existeroit plus; l'industrie, plus ou moins intelligente, plus ou moins active, la bonne ou mauvaise économie, l'auroient déjà détruite. Et l'on ne doit pas s'en plaindre; car ce continuel effort de chacun, cet instinctif emploi de ses facultés pour augmenter son propre bien-être, est une des conditions du bien-être général.

Ne pensez pas non plus que votre état si misérable puisse complétement changer tout d'un coup. Ce changement total et subit est, quoi que vous fassiez,

impossible. Il impliqueroit une violence telle, qu'au lieu de réformer la société, il briseroit les ressorts de la société.

Lorsque vous aurez réussi à donner pour fondement à l'organisation politique l'égalité chrétienne des droits, la régénération, voulue de vous et que Dieu vous commande de vouloir, s'accomplira de soi-même, dans ses trois branches inséparables, l'ordre matériel, l'ordre intellectuel et l'ordre moral.

D'où vient le mal dans l'ordre matériel? Est-ce de l'aisance des uns? Non, mais du dénûment des autres; de ce que, en vertu des lois faites par le riche pour l'exclusif intérêt du riche, il profite presque seul du travail du pauvre, de plus en plus stérile pour lui. De quoi donc s'agit-il? D'assurer au travail ce qui lui appartient équitablement dans les produits du travail même; il s'agit, non de dépouiller celui qui possède déjà, mais de créer une propriété à celui qui maintenant est privé de toute propriété.

Or, comment y parviendra-t-on? Par deux moyens: l'abolition des lois de privilége et de monopole; la diffusion des capitaux que le crédit multiplie, ou des instruments de travail rendus accessibles à tous.

L'effet de ces deux moyens, combinés avec la puissance incalculable de l'association, seroit de rétablir peu à peu le cours naturel de la richesse, artificiellement concentrée en quelques mains; d'en pro-

curer une distribution plus égale, plus juste, et de l'accroître indéfiniment.

Rien de ce qui doit durer ne se fait qu'à l'aide du temps, par la lente, mais sûre influence de l'énergie organisatrice. Lorsqu'une prairie jaunit et se dessèche parce qu'on a détourné le ruisseau qui l'arrosoit, il faut, pour qu'elle reverdisse, y conduire de nouvelles eaux, qui, répandues sur sa surface, pénètreront au pied de chaque brin d'herbe et ranimeront sa vie languissante.

Le travail affranchi, maître de soi, seroit maître du monde, car le travail, c'est l'action même de l'humanité accomplissant l'œuvre dont l'a chargée le Créateur.

Hommes de travail, prenez donc courage; ne vous manquez point à vous-mêmes, et Dieu ne vous manquera point. Chacun de vos efforts produira son fruit, amènera dans votre sort une amélioration, d'où successivement en sortiront d'autres plus grandes, et de celles-ci d'autres encore, jusqu'au jour où la terre, pleinement renouvelée, sera comme un champ dont une même famille recueille et partage en paix la moisson.

A mesure que, votre aisance augmentant, vous serez moins absorbés dans les besoins du corps, des besoins d'une autre nature s'éveilleront en vous et réclameront à leur tour l'aliment propre à les satis-

faire. Vous voudrez savoir, et vous le pourrez, parce que ni les secours ni le loisir nécessaires pour cultiver l'esprit, acquérir la science, ne vous manqueront plus. Tous puiseront à la source ouverte à tous, l'instruction, qui rendra leur travail plus fécond, et progressivement les introduira dans une sphère supérieure d'existence.

Les occupations relatives aux pures nécessités physiques rabaissent l'homme au rang de l'animal, exclusivement concentré en elles. Or, dans votre situation présente, sur sept jours, il en est six uniquement consacrés au corps; à peine le septième vous est-il laissé pour vivre de la vie spirituelle, de la véritable vie de l'homme. Peu à peu, au lieu d'un seul jour vous en aurez deux, vous en aurez trois, et toujours davantage; car la tendance directe du progrès est de spiritualiser de plus en plus l'homme, et de substituer à sa force, dans tous les labeurs matériels, les forces brutes de la nature, soumises à l'empire de son intelligente volonté.

Alors de secrètes puissances, actuellement endormies en vous, y développeront comme un nouvel être, sans cesse agrandi par la connoissance qui se dilatera sans cesse, et avec elle le sentiment de l'art et de ses délicates jouissances, et les joies intimes, inépuisables, que produit la contemplation du Vrai et du Beau.

A ces deux ordres de perfectionnement matériel et intellectuel s'en joindra un troisième, sans lequel les premiers ne s'effectueroient jamais; car nul perfectionnement qui n'ait sa racine dans le perfectionnement moral; et tous ils s'enchaînent l'un à l'autre et se secondent mutuellement.

Le devoir, devenu plus facile par la diminution des souffrances qui excitent à l'enfreindre, sera chaque jour plus rarement violé. Presque tous les crimes que la loi punit naissent de la faim : ils disparoîtront lorsque les hommes qu'elle obsède maintenant seront à l'abri de ses suggestions fatales.

Des saintes maximes d'égalité, de liberté, de fraternité, immuablement établies, émanera l'organisation sociale. Les intérêts privés peu à peu se fondront en un seul intérêt, celui de tous, parce que, soustraits à l'influence du froid et stérile égoïsme, tous comprendront, tous sentiront qu'il n'y a de vie que dans l'amour, d'apaisement de l'âme que dans le dévouement qu'il inspire. Semblable à la colombe qui repose sur son nid, il pénètrera de sa douce chaleur le germe divin caché au fond de la nature humaine, et l'on verra éclore comme un monde nouveau.

Dans ce monde, illuminé de la splendeur du souverain Être, le lien sacré qui opère l'union des créatures et de leur Auteur apparoîtra aux hommes tel qu'il est; et la Religion, dépouillée des vêtements vieillis

qui la recouvrent, du corps infirme usé par les ans où elle gît comme en un tombeau, se remontrera dans sa pureté et sa sainteté éternelles. L'Évangile du Christ, scellé pour un temps, sera ouvert devant les nations, et toutes elles viendront y lire la Loi, y puiser la vie.

A présent, abaissées vers la terre, perdues dans les ténèbres et le vide de ce qui se passe, les âmes aspirent à la lumière, au bien immuable, infini; elles ont soif de Dieu. Sitôt qu'elles auront retrouvé leur voie, elles s'élanceront vers lui d'un impétueux mouvement, ainsi qu'en un désert brûlé par les feux du midi, des voyageurs se hâtent vers la fontaine longtemps désirée qui les abreuvera de ses eaux limpides.

La société, conçue selon sa vraie nature, cessera d'être une lutte organisée entre les intérêts divers. L'inflexible justice y protégera également tous les droits. A quel titre le fort dépouilleroit-il le foible des siens, lui en interdiroit-il l'exercice? Qu'est-ce que Dieu a donné à l'un qu'il n'ait aussi donné à l'autre? Le commun Père a-t-il réprouvé quelques-uns de ses enfants? Vous qui réclamez la jouissance exclusive de ses dons, montrez le testament qui déshérite vos frères.

L'œil constamment ouvert sur les maux pour les soulager, la charité modifiera profondément les lois. Elles tendront de plus en plus à compenser, par une

sollicitude, une assistance spéciale, les désavantages qui résultent inévitablement pour plusieurs, soit des inégalités naturelles, soit de certaines circonstances fortuites de naissance ou de position.

Le Fils de l'homme disoit : « Les renards ont leur tanière, les oiseaux du ciel ont leur nid, mais le Fils de l'homme n'a pas une pierre pour y reposer sa tête. »

On ne punira plus les infortunés qui portent le poids des mêmes destinées que le Fils de l'homme; on ne leur imputera plus le crime de ceux qui les délaissent.

La législation même instituée pour la répression des vrais délits changera de caractère. Un esprit de miséricorde et de douce compassion y remplacera l'esprit de vengeance, l'idée fausse et sanglante d'expiation. On verra dans le criminel un frère égaré qu'on doit plaindre, éclairer, ramener; un malade que l'on doit s'efforcer de guérir s'il est guérissable, empêcher de nuire aux autres et à soi-même s'il ne l'est pas. L'amélioration du coupable sera le but de la punition. Comment sa souffrance pourroit-elle être une réparation pour la société?

La vie n'appartient qu'à Dieu, et c'est pourquoi il est écrit : « Vous ne tuerez point. » Quand la loi tue, elle n'inflige pas un châtiment, elle commet un meurtre.

Appelez-vous justice l'acte qui rend infâme celui qui l'accomplit, l'acte qui ravit à un être humain tous ses droits ensemble, et non-seulement ses droits, mais la faculté même de posséder jamais aucun droit? Lorsque de cet être animé vous avez fait une poignée de cendre, cette cendre, emportée par les vents, sera-t-elle sur la terre où elle tombe une semence de bien, un germe de vertu?

Qu'importe, au reste? L'amour domine la justice même, et le propre de l'amour est de se dévouer à celui qu'on aime, de se sacrifier à lui volontairement. Le frère ne dit point à son frère : Donne-moi ta vie : il lui donne la sienne. La peine de mort fut abrogée, il y a dix-huit siècles, sur la croix du Christ.

Le devoir qui unit les individus et les familles unira également les peuples. Les maximes impies qui les divisent, qui fondent leurs relations sur des principes étrangers et souvent contraires à ceux de la morale, les barbares maximes qui les supposent naturellement ennemis les uns des autres, seront rejetées avec horreur.

Déjà ils commencent à comprendre que, loin d'être opposés, comme le disent ceux qui les trompent pour les diviser et les divisent pour les maîtriser plus sûrement, leurs intérêts sont identiques; déjà un vif instinct les porte à se rapprocher, à se reconnoître pour frères. Bientôt ils s'appuieront, s'aideront mu-

tuellement. Ce qui les séparoit chancelle et croule; les distances mêmes s'effacent. On entrevoit dans le lointain des âges l'époque heureuse où le monde ne formera qu'une même cité régie par la même loi, la loi de justice et de charité, d'égalité et de fraternité, religion future de la race humaine tout entière, qui saluera dans le Christ son législateur suprême et dernier.

Les maux sans nombre qui dérivent des vices des gouvernements diminueront à mesure qu'au principe de domination, sur lequel ils reposent, la raison publique, surmontant l'opiniâtre résistance des préjugés et des intérêts, substituera celui de l'association libre, immédiate conséquence de la souveraineté du peuple, la seule réelle, la seule qui ait un fondement solide, inébranlable dans le droit.

Ce changement, certain tôt ou tard, suffira pour anéantir les causes générales de guerre. Qu'est-ce qui pourroit troubler profondément la paix, lorsqu'il n'y aura plus ni guerres de conquête, ni guerres de succession, ni guerres commerciales?

Or les guerres de conquête, funestes aux vainqueurs comme aux vaincus, ont constamment pour cause l'ambition d'un chef insatiable de pouvoir et de richesses. Que le chef, quel qu'il soit, au lieu de commander, obéisse au peuple, dont il n'est et ne peut être légitimement que le simple mandataire; les

guerres de conquête et les désastres et les calamités qu'elles traînent après elles cessent à l'instant même de désoler l'humanité, car le peuple qui attaqueroit la liberté d'un autre peuple, ses droits, son existence, renonceroit à sa propre liberté, à ses propres droits, et se condamneroit lui-même à mort.

Les guerres de succession, d'où viennent-elles? que sont-elles? une conséquence du droit monstrueux qui fait d'un pays, d'un peuple, la propriété d'une famille, sa possession héréditaire. Ces guerres disparoissent donc avec le droit qui les engendre.

Des entraves apportées aux communications des peuples entre eux, à l'expansion de l'industrie et aux lois naturelles qui tendent à établir partout l'équilibre entre la production et les besoins, non d'une nation, mais de toutes les nations, de ces entraves arbitraires, dont le fisc profite seul aux dépens de la prospérité publique, naissent les guerres commerciales, si fréquentes dans les temps modernes. Elles n'auront plus de causes possibles quand la parfaite liberté de commerce aura couronné les autres libertés.

Délivrées du fléau de la guerre, à laquelle succédera d'abord une concurrence transitoire, les nations comprendront l'intérêt qu'elles ont toutes à coordonner leurs efforts, à organiser leurs travaux, afin de tirer de l'héritage commun, du patrimoine universel, tout ce qu'il peut fournir pour satisfaire les

besoins des hommes, pour multiplier leurs jouissances; et de cet ensemble de travaux dirigés à la même fin sortira une masse incalculable d'utiles productions, que la science, en se développant, augmentera sans cesse, tandis que le développement moral en déterminera une plus équitable distribution.

Ainsi peu à peu croîtra le bien-être de chacun, étroitement lié au bien-être de tous; ainsi de proche en proche le mal ira s'affoiblissant, par une suite naturelle du progrès général. Sans doute il ne sera jamais ici-bas détruit entièrement; sans doute il y aura toujours des souffrances sur terre. Et c'est, ne l'oubliez jamais, que tout ne finit pas sur la terre; que la vie présente, pour le genre humain comme pour l'individu chargé d'accomplir une œuvre laborieuse, mais grande et sainte, n'est qu'une préparation nécessaire à une existence plus parfaite.

Peuple, garde-toi d'incarner tes sublimes espérances dans la boue que tu foules aux pieds. Durant ce court passage, tu n'es entouré que de fantômes, d'ombres vaines : les réalités te sont invisibles, l'œil de chair ne peut les saisir; mais Dieu, qui en a donné l'invincible désir à l'homme, en a mis aussi dans son cœur l'infaillible pressentiment.

Lève les yeux : ici est le travail, la tâche à remplir; ailleurs est le repos, la vraie joie, la récompense certaine du devoir accompli jusqu'au bout.

Lorsque, après les fatigues de la journée, le laboureur voit le soir venir, il rentre en paix dans sa chaumière, songeant à la moisson cachée dans les guérets, que les nuées humecteront de leurs tièdes ondées, que le soleil mûrira : car il sait que la nuit ne sera point éternelle.

UNE VOIX DE PRISON

teur de l'ouvrage d'où elles sont extraites. Ces pièces ont été composées dans la prison de Sainte-Pélagie. Cette circonstance explique le titre sous lequel nous les reproduisons.

UNE

VOIX DE PRISON

I

Va, et dis-leur ce que tes yeux ont vu.

Ils ne m'écouteront pas, Seigneur.

Qu'importe qu'ils t'écoutent? Les bons t'écouteront, et ta parole, empreinte invisiblement dans les autres, leur apparoîtra toute vivante quand le feu de ma colère les pénétrera.

Seigneur, vous le savez, je suis vieux et je n'ai plus de voix. Laissez votre serviteur reposer un peu avant qu'il s'en aille. Encore quelques instants, et il ne sera plus.

Et c'est pour cela qu'il n'en faut pas perdre; c'est parce que le jour baisse qu'il faut se hâter. Ne cher-

che point le repos où il n'est pas : le repos viendra en son temps. Souviens-toi de ceux qui, en se couchant dans la tombe, ont mis leur épée sous leur tête : l'épée, c'est le chevet des forts.

J'irai, Seigneur, où vous voudrez que j'aille ; ce que vous ordonnerez, je l'accomplirai ; je combattrai pour votre justice tant qu'un souffle me restera.

Va donc, et ne crains rien. Je serai près de toi dans ma force, je mettrai sur tes lèvres ce que tu devras annoncer.

La terre est recouverte d'une vapeur de crimes : j'enverrai la tempête pour la balayer.

Les hommes d'iniquité se réjouissent dans leurs œuvres; ils croient leur puissance affermie à jamais. J'ai commandé à un petit ver d'en piquer la racine : demain l'arbre sera séché jusqu'au sommet.

Mon jour approche, il est là tout près.

Parle aux tyrans ; verse mes menaces dans leur oreille ; attache à leur âme la froide peur ; qu'elle soit leur premier supplice.

Ils se sont dit que je n'étois pas : ils apprendront si je suis !

Parle aux oppresseurs; enveloppe-les des plaintes, des gémissements, des cris de leurs victimes ; qu'ils les entendent dans leur sommeil, et les entendent encore dans leur veille ; qu'ils les voient errer autour d'eux comme de pâles fantômes, comme des ombres

lívides; que partout les suive l'effrayante vision; que ni le jour ni la nuit elle ne s'éloigne d'eux; qu'à l'heure du crépuscule, lorsqu'ils s'en vont à leurs fêtes impies, ils sentent sur leur chair l'attouchement de ces spectres, et qu'ils frissonnent d'horreur.

Parle aux opprimés; dis-leur que mon œil est ouvert sur eux, que la voix de leurs souffrances a monté jusqu'à moi, que je la changerai en voix d'allégresse.

Dis-leur que, livrés aux hommes méchants, aux hommes d'égoïsme et de haine, ils triompheront d'eux par la justice et par l'amour.

S'il se pouvoit que le mal détruisît l'univers, il renaîtroit d'une seule larme du juste.

Parle à tous ceux qui pleurent, à tous ceux qui désirent selon le bien, qui, dans leurs prières, m'adressent ce vœu pur : Que votre règne arrive!

Il arrivera, je l'ai promis, je l'ai juré par moi-même.

Fils de l'avenir, cueillez des palmes, préparez des cantiques pour célébrer sa venue. Déjà les petits enfants sourient dans leur berceau, car ils l'ont aperçu dans leurs songes prophétiques.

Et Satan, au sein des ténèbres, tressaille d'une muette terreur; à l'Orient mystérieux, là d'où s'épanche la vie, il a découvert un signe menaçant, quelque chose de splendide et de formidable, comme l'ombre de ma main.

II

Le soleil s'étoit levé brillant ; sa lumière ruisseloit sur les pentes des monts, perçoit les ombres noires des forêts, scintilloit, réfléchie par l'humide poussière qui recouvroit les fils légers, le réseau impalpable et mobile étendu sur les prés, les champs ; de fraîches odeurs, comme l'haleine des génies de la terre, embaumoient l'air calme ; des voix mystérieuses, épandues au loin, murmuroient des sons inconnus que l'oreille saisissoit à peine, dernier écho des songes de la nuit.

Vous êtes grand, Seigneur, dans vos œuvres.

Et je vis sortir de chaumières dispersées çà et là sur les coteaux, dans les vallons, des hommes âgés et d'autres plus jeunes, pâles, amaigris, courbés sous des instruments de labourage. Ils marchoient lentement, comme s'ils eussent traîné je ne sais quel poids interne. Quelquefois, s'arrêtant, leur regard contemploit toutes ces divines magnificences.

Et ils étoient tristes.

Gonflés d'une séve féconde, les arbres leur disoient : Voyez ces fleurs, bientôt elles se changeront en fruits qui mûriront pour vous.

Et ils étoient tristes.

La vigne disoit : J'élabore en secret dans mes rameaux un suc fortifiant qui vous ranimera, qui réchauffera vos membres glacés, quand l'hiver sera venu.

Et ils étoient tristes.

Les prairies disoient : Nous avons préparé un banquet pour vos brebis, vos taureaux, vos génisses; amenez-les, ils vous rendront, en cent manières diverses, ce que nous leur aurons donné.

Et ils étoient tristes.

Et les guérets aussi disoient : Vos greniers sont-ils prêts? Le jour, la nuit, nous travaillons pour les remplir. N'ayez aucun souci ni pour vous, ni pour vos femmes et vos petits enfants. Dieu nous a chargés de pourvoir abondamment à leurs besoins.

Et ils étoient tristes.

La Nature entière leur crioit :

Je suis votre mère; venez, venez tous vous abreuver à ma mamelle intarissable.

Et ils étoient tristes, et leur poitrine s'élevoit et s'abaissoit, et de grosses larmes tomboient de leurs yeux.

Que veut dire cela, Seigneur? et qu'y a-t-il donc au fond du cœur de l'homme?

Ils sont tristes, parce que les fruits ne mûriront point pour eux; parce que le suc de la vigne ne les réchauffera point en hiver; parce qu'ils n'auront de

part ni à la toison de leurs brebis, ni au lait de leurs génisses, ni à la chair de leurs taureaux; parce que d'autres moissonneront les guérets où ils ont semé avec sueur et fatigue; que déjà ils entendent leurs petits enfants tout en pleurs dire : J'ai faim, et voient le cœur de celles qui leur donnèrent la vie se briser; parce qu'une race violente, sans amour, sans pitié, s'est placée entre eux et la commune Mère, et qu'elle ne souffre point que leurs lèvres s'approchent de sa mamelle intarissable.

Et votre justice, Seigneur!

Elle aura son jour, n'en doute point; et ce sera un jour saint dans le ciel, et le jour d'une grande joie sur la terre.

III

Mon Dieu, ayez pitié du pauvre prolétaire!

Quand je naquis, mon père n'étoit plus. Un jour, le spectre décharné qu'on appelle Misère entra dans sa demeure : il lutta contre lui corps à corps, il lutta longtemps, mais enfin ses forces s'épuisèrent. Alors descendit l'Ange qui délivre, et, se penchant sur son chevet : Tu as, dit-il, accompli ta rude tâche en ce monde; maintenant passe à une meilleure vie.

Ma mère l'ensevelit de ses mains, puis elle resta seule. Seule, non; le spectre étoit toujours là.

Son terme venu, elle m'enfanta avec de grandes douleurs en pleurant. Elle pleuroit, ma mère, car elle manquoit de langes pour envelopper son premier-né.

Après, elle pleura bien plus encore, voyant que son lait tarissoit faute de nourriture, et que la chaleur de son sein et sa foible haleine ne réchauffoient qu'à demi les pâles membres de l'enfant.

A force d'amour, en me donnant de sa vie, elle conserva la mienne. Travaillant le jour, la nuit, sans feu l'hiver, et l'été sous la tuile brûlante, son souci, durant ces longues heures, étoit de me préserver de tout ce qu'elle souffroit pour moi, et sa joie de me sourire.

Cependant je croissois. Elle redoubla d'efforts pour qu'un peu d'instruction m'aplanît les sentiers où j'aurois à marcher plus tard. Oh ! comme son cœur battoit, lorsque après l'école elle voyoit l'enfant revenir content et gai, comme on l'est à cet âge, vêtu de sa petite blouse serrée d'une ceinture de cuir, un berret sur sa blonde chevelure, son carton suspendu à l'épaule par un bout de filet !

Puis vint le temps de l'apprentissage. Je me réjouissois dans la pensée que bientôt je rendrois à celle de qui j'avois tout reçu quelque chose de ce

que sa tendresse inépuisable m'avoit donné. Je me voyois, dans mes rêves, lui apportant le fruit de mon premier travail, et lui disant : Mère, à moi le labeur maintenant, et à vous le repos.

Hélas ! elle avoit épuisé en peu d'années sa vie entière. Celui qui, du ciel, s'étoit fait le soutien, le consolateur de la pauvre veuve, la rappeloit à lui. Son déclin fut rapide. Elle s'éteignit enfin dans mes bras. Près de passer, ses lèvres muettes me sourioient encore, et son regard mourant me bénit une dernière fois.

Lorsqu'on la descendit dans la fosse, et que la terre en tombant rendit un son toujours, toujours plus sourd, mon Dieu, mon Dieu, vous seul savez ce qui se passa en moi.

Désormais seul en ce monde, j'y étois comme n'y étant pas, me nourrissant de mes souvenirs, de vagues rêveries et d'espérances tristes.

Un jour une lueur plus douce m'apparut au milieu de ces ombres. Sur ma route solitaire, la Providence guida une jeune fille orpheline comme moi. La rosée du printemps est moins pure que n'étoit son cœur. Après un premier regard, nos yeux se baissèrent, et notre silence seul parla. Nos âmes, se penchant l'une vers l'autre, s'unirent en ce moment pour jamais.

Non, le ciel, dans ses plus saintes joies, n'a rien au-dessus des heures ravissantes qui s'écouloient dans

nos entretiens. Je lui disois : Nul ne s'intéresse ni à toi ni à moi; le monde est pour nous un désert. Pauvre petite tourterelle des bois, j'irai chercher ta nourriture, et te bâtirai un nid où tu reposeras à l'abri du froid et de l'orage.

Elle répondoit : Et moi, occupée d'autres soins pendant ton absence, je te délasserai, au retour, de tes fatigues par mes caresses : mais, ô mon bien-aimé ! reviens vite.

Je me consumois dans mes désirs; elle, plus sage, réprimoit mon ardeur, disant : Il faut songer à ceux qui viendront; faisons-nous d'abord quelque épargne.

Le terme de cette longue attente approchoit, lorsque voilà le travail qui manque. On retranche sur le salaire, on retranche encore : prends cela ou meurs de faim.

Nous n'avons que nos bras, mais nos bras sont à nous ! Ainsi répondent les prolétaires. Ils se concertent pour vivre : on les jette en prison.

Justice des hommes, comme tu trembleras dans ta peur, quand se lèvera la justice de Dieu.

Le reste est un rêve funèbre.

Après des semaines de secret, je la revis deux fois, trois peut-être, à travers les grilles du cachot. La dernière fois, ses yeux creusés brilloient d'un feu étrange, ses genoux fléchissoient, elle se soutenoit à peine.

Puis, je ne la revis plus.

O ma mère! O ma bien-aimée! Est-ce vous que j'aperçois là-haut dans cette lumière? Qui m'appelle? Est-ce vous? Ne me quittez pas, oh! ne me quittez pas! Je sens mes liens qui se brisent : un moment, un moment encore, et nous serons réunis.

Mon Dieu, ayez pitié du pauvre prolétaire!

IV

Dans une salle vaste et sombre, autour d'une table recouverte d'un tapis vert parsemé de taches noires, des hommes étoient assis à quelque distance d'un autre qui paroissoit être leur chef.

Ses joues d'un jaune terreux reflétoient une lumière livide, qui rendoit plus sinistre encore l'oblique regard de ses yeux fauves. Son front pelé fuyoit en arrière : on eût dit une tête de vautour.

Et le Vautour disoit : Comment ferons-nous? Il n'est pas aisé de les atteindre, car il n'y a rien au fond; mais ils inquiètent nos maîtres, et nos maîtres nous ont dit : Que faut-il de plus? Le reste vous regarde.

Un des autres répondit : N'est-ce que cela? Eh bien, nous mentirons.

J'y pensois, dit le Vautour. Et puis j'ai mon coq

d'Inde, qui glousse et se courrouce si pathétiquement.

Cependant, si l'on ne nous croit pas? La foi en nous est bien usée, et ce qu'ils appellent conscience se roidit davantage de jour en jour contre notre parole.

Que trois seulement nous croient, dit le premier, et cela suffira.

Oui, reprit le Vautour, mais voudront-ils croire? Avant d'aller plus loin, il faut s'en assurer. Faisons-les venir.

Ils vinrent bientôt. Celui qui marchoit devant étoit comme masqué, et, lorsqu'il parloit, sa voix, sans accent, sans inflexions, ressembloit au son clair et mort d'un instrument de métal.

Le Vautour lui dit : Ceci est de confiance. Chacun de vous sait ce qu'il désire, et vous savez ce que je peux. Croirez-vous?

Nous croirons tout, dit la voix de métal, et, de plus, impartialement, je ferai croire douze autres.

Bien! dit le Vautour. Point de rouge au front, mais plus bas : comptez-y.

V

C'étoit un soir d'automne : une tiède brise venoit du couchant, souffle léger des mers endormies. Le

soleil flottoit à l'horizon dans un océan de vapeurs diaphanes. Des nuages d'un bleu sombre, fleurs aériennes, étaloient sur leurs bords des corolles de mille formes, teintes de couleurs sans nombre dont les nuances mélangées se perdoient dans un fluide d'or. Le goëland effleuroit de son aile les flots calmes, et, sur la grève, l'hirondelle marine poussoit son cri plaintif, seul bruit qu'on entendît avec celui de la vague expirante au pied des rochers. Au-dessus la masse noire de la prison projetoit au loin son ombre gigantesque.

Et peu à peu l'air devenoit comme une eau qui se trouble, et le crépuscule étendoit son voile toujours plus obscur sur le faîte du mont.

Une voix sortoit des entrailles de l'onde et s'élevoit vague, immense, semblable aux soupirs de l'Esprit de l'abîme; et, des hauteurs du roc solitaire, une autre voix, se mêlant à cette voix, s'en alloit à travers la nuit mourir sur la plage déserte.

Et celle-ci disoit :

Ils ont enchaîné le corps, mais l'âme se rit d'eux, elle est libre!

Parce que je t'aimois, ô ma patrie! parce que je te voulois grande, heureuse, ceux qui te trahissent m'ont jeté dans ce cachot.

Ils ont enchaîné le corps, mais l'âme se rit d'eux, elle est libre!

Elle est libre et se rit d'eux, vils esclaves de leur bassesse même, serfs infâmes de la peur, à jamais ensevelis dans leur lâcheté et murés dans leurs crimes.

Ce qu'ils ont là en leur puissance, qu'est-ce? Rien. Aujourd'hui un peu de chair, demain une poignée de cendres.

Leurs verrous arrêtent-ils ma pensée, mon amour? M'empêchent-ils d'être au milieu de vous, frères? et votre vie, n'est-ce pas ma vie?

Quand vous souffrez, je souffre avec vous; quand vous luttez, je lutte avec vous : il y a comme un souffle invisible qui passe de vous en moi, et de moi en vous. Qu'ils le saisissent s'ils peuvent!

Ils ont enchaîné le corps, mais l'âme se rit d'eux, elle est libre!

La voix se tut quelques instants, ensuite elle reprit :

Comme au dehors tout se tait, tout repose! Au milieu de ce silence, quelque chose en passant effleure l'ouïe attentive : est-ce un son, ou le rêve d'un son?

Tandis que la terre, les eaux et les airs assoupis se peuplent de songes, que la vie se ranime au sein du sommeil, dans ses mols embrassements, mes souvenirs à moi se réveillent et m'emportent dans les temps qui furent et ne seront plus jamais.

Que le soleil étoit beau et la nature riante! Qu'elle

étoit vive et douce et pure la joie de l'enfant assis près de la haie d'églantiers et d'épine odorante, prêtant l'oreille au vague murmure des feuilles agitées, des jeunes rameaux qui plient et se relèvent, ou s'égarant dans le taillis épais, déchiré par les ronces, ou poursuivant, la main à demi avancée, tremblant et respirant à peine, l'insecte au long corsage, aux ailes transparentes, sur les joncs des bords de l'étang!

Nul regret dans le passé, nul souci dans l'avenir : de limpides horizons semés parfois de légers nuages, que bientôt chassoient des brises parfumées.

Te souvient-il, ma sœur, de nos courses du matin sur l'herbe baignée de rosée, de nos jeux dans les bois, et des nids auxquels, presque en larmes, tu me défendois de toucher, à cause de la pauvre mère?

Et les jours et les ans couloient, et, retirée en elle-même, émue de tristesses et de joies inconnues, l'âme étendoit ses ailes mystérieuses sur une vie nouvelle près d'éclore.

Et après les rêves enchantés, les ardeurs, les tendresses, les enivrements du jeune âge, vinrent les sévères devoirs de l'homme, le grand, le saint combat où tomber c'est vaincre, où mourir c'est revivre.

Et ils sont tombés, et ils ont vaincu, ceux que je vis frappés de la balle, ou percés à terre par l'épée du lâche.

Et ils sont tombés, et ils ont vaincu, ceux encore

qui, en murmurant d'une voix éteinte le nom de la patrie, expirèrent, après de longues tortures, sur la paille des cachots.

Troupe glorieuse des forts, vous êtes là près de moi, et vous me dites : Entends-tu, frère, les vieux martyrs qui d'en haut nous appellent? Couronnés de splendeur, ils s'en vont, messagers divins, de sphère en sphère, chantant le cantique de l'avenir.

Une vertu émane d'eux, pénètre au cœur du peuple, et ses battements deviennent plus pressés, et la terre et les cieux tressaillent, et les mondes, palpitant au sein de l'immensité, se disent l'un à l'autre : Une grande justice va se faire; avez-vous senti passer le souffle de Dieu?

La voix se tut de nouveau, comme perdue dans le vague de l'espace. Puis, tout à coup, vibrant avec force :

Ils ont enchaîné le corps, mais l'âme se rit d'eux, elle est libre.

VI

Seigneur, vos décrets sont impénétrables. Qui a descendu dans les profondeurs de votre justice et dans les abîmes de votre science?

Votre sagesse a des secrets cachés au fond de l'é-

ternelle lumière qui vous illumine intérieurement, et les plus élevées de vos créatures ressemblent au petit oiseau qui voltige sur les bords de l'Océan immense.

Toutefois, Seigneur, dans votre bonté, dans votre condescendance de père, permettez que votre serviteur vous supplie de dissiper un doute qui l'obsède et d'apaiser le trouble de son cœur.

Après des jours sombres et de violents orages, la terre reverdissoit, les arbres se couvroient de fleurs, l'espérance germoit dans tous les sillons. On n'entendoit que des voix qui disoient : Vous qui souffrez, essuyez vos pleurs, la source en va tarir enfin. Ne sommes-nous pas frères? Nul, au temps de la moisson, ne s'en ira le soir les mains vides et l'âme triste.

La patrie grande et forte relèvera sa tête humiliée; la loi régnera souverainement dans sa majesté inviolable, et la liberté fleurira sur les derniers débris d'institutions iniques.

Seigneur, n'est-ce pas là ce qu'on disoit?

Mais vous aviez d'autres desseins.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Seigneur, voilà ce qui me trouble et ce qui trouble

aussi beaucoup d'autres. Les peuples se regardent avec étonnement, et ils se demandent où donc est votre justice, où votre providence?

Qu'ils se demandent plutôt s'ils étoient prêts, si le monde étoit prêt pour le bien qu'ils appellent et que je leur réserve.

Qu'est-ce que le droit? Le savent-ils? Savent-ils ce qu'est le devoir? En ont-ils en eux la racine? Ils veulent la liberté, et ne savent pas que la liberté, c'est l'oubli de soi, le dévouement mutuel; que la liberté, c'est l'amour. Non, il leur falloit encore cette épreuve.

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

Fils du temps, tout te paroît long : va, et redis aux peuples ce que tu viens d'entendre.

VII

Quelques rayons de soleil, glissant à travers les vases de fleurs posés en dehors de l'étroite fenêtre, pénétroient dans la petite mansarde, et, reflétés par le papier d'une teinte jaune qui recouvroit les murs,

veloutaient d'un rouge d'or les objets noyés dans une moelleuse lumière.

Une jeune fille, simple en ses vêtements, parée de ses seuls cheveux ondoyants comme les plantes suspendues aux parois des rochers, qui se soulèvent et retombent au souffle de la brise, suivoit avec l'aiguille les contours d'un dessin tracé sur une toile légère. Son visage étoit pâle; il y avoit, non de la tristesse, mais une sorte de rêverie mélancolique et vague dans ses yeux que voiloient de longs cils noirs, et sur son front une pureté céleste.

Quelquefois elle cessoit un moment son travail, sa tête virginale se relevoit comme un lis sur sa tige flexible, et ses regards, étrangers aux choses du dehors, se replioient en elle-même et contemploient là tout un monde visible à elle seule.

Égarés au loin sur des perspectives indéfinissables, ils s'alloient perdre en des horizons perdus eux-mêmes dans l'indécise lueur de l'espace sans bornes. Une nature dont la nôtre n'est que l'ombre étaloit et ses riches couleurs et ses formes ravissantes, et de son sein fécond s'exhaloit, pure, suave, une haleine de vie qu'aspiroit avec volupté l'innombrable multitude des êtres.

Et l'air, animé par la voix de ces êtres, palpitoit : des mers, des lacs, des fleuves, des savanes, des rochers, des bois, sortoient toutes ensemble les mille et

mille voix dont se formoit cette voix universelle, et, s'unissant et se pénétrant, leur divine harmonie, propagée en tous sens dans les plaines éthérées, y dérouloit ses ondes immenses.

Et, retirée en elle-même plus avant encore, la jeune fille entendoit au dedans de son âme, dans ses secrètes profondeurs, des sons mystérieux et des paroles qui ne sont point de la langue des hommes. Alors, tout le reste se voiloit; sa pensée saisissoit ce qui n'a point de forme apparente, son amour embrassoit une beauté invisible près de laquelle toutes les autres s'effacent, et mouroit et renaissoit par un flux et reflux du feu qui consume la vie et qui la renouvelle, qui est la vie même dans son impérissable essence.

Et le temps s'évanouissoit avec les réalités fugitives dont il mesure la rapide durée, et, plongée en Celui de qui tout sort, vers qui tout revient, l'âme s'abreuvoit de lui dans le calme enivrant d'une ineffable extase.

VIII

Un jour Satan rassembla les siens et leur dit : Nous avons beau tenter les hommes de mille manières, les pousser sur la pente où l'on descend si vite, notre œuvre avance peu; ce que nous gagnons

d'un côté, nous le perdons de l'autre. D'où vient cela?

Chacune des puissances infernales, se vantant elle-même, accusoit les autres, de sorte que, la colère et la haine s'allumant, on n'entendit bientôt plus que des sons discordants, des cris aigus, le sifflement d'haleines embrasées, mêlé d'accents de fureur, de menaces et de blasphèmes. Un combat horrible alloit s'engager dans les gouffres ténébreux, lorsque, le roi des légions tombées se dressant tout à coup, sa voix formidable et lugubre gronda comme un tonnerre souterrain.

Silence! dit-elle; et le silence se fit.

Ce que vous ne savez pas, reprit Satan, je le sais, moi. Nos efforts ont été en partie stériles, parce que, mal concertés, ils ont manqué d'ensemble. Chacun de vous, selon ses caprices, a semé ici et là, au hasard, sans calcul et sans prévoyance, et c'est pourquoi, au temps de la moisson, nous avons eu des épis et point de gerbes.

S'il continuoit d'en être ainsi, autant vaudroit céder l'empire. Croyez-vous que Satan s'y résolve? Non, éternellement non!

Je veux bâtir la cité du mal, j'en veux jeter les fondements sur cette terre que me dispute une Puissance rivale.

Pour cela, sans doute, il faut de l'audace; mais il

faut aussi de la prudence. Ne précipitons rien. Établissons d'abord un centre d'où rayonne notre action, d'où elle s'étende de proche en proche et s'insinue, par mille voies diverses, jusqu'aux extrémités de ce grand corps qu'ils appellent société. Soufflons dans ses entrailles le feu qui nous pénètre, et qu'il les dévore sourdement.

Des acclamations forcenées accueillirent ces paroles de Satan.

Et la terre, prise d'un soudain frisson, tressaillit; et le soleil se voiloit, et l'air s'obscurcissoit; des cimetières s'élevoient pesamment des vapeurs livides, grises et rousses, et l'on entendoit dans le lointain comme des glas funèbres.

Et dans le lieu le plus bas d'une vaste cité, dans une sorte de cloaque d'où s'exhaloit une odeur d'immondices, je vis une multitude que je ne saurois nommer. Ces figures horribles avoient les traits de l'homme, mais n'en avoient pas l'expression. Leurs fronts déprimés, leurs joues terreuses, quelquefois striées de rouge ou semées de plaques violettes, portoient l'empreinte hideuse du crime lâche et du vice brutal. On lisoit dans leurs yeux ardents ou vitrés, dans leurs obliques regards, tous les instincts de la bête de proie, la méchanceté basse, l'astuce, la ruse, quelque chose du serpent et quelque chose aussi de l'hyène.

Il y en avoit de toutes les sortes et de toutes les apparences, depuis le mendiant couvert de haillons jusqu'à celui qui étale sur des habits splendides les signes prostitués d'une gloire menteuse et d'un honneur infâme.

D'un siége élevé, l'un d'eux, environné de chefs subalternes endurcis aux fatigues de l'enfer, dictoit à la foule ses ordres. Il la divisa en deux bandes. L'une devoit se montrer au grand jour, l'autre se glisser invisible dans les lieux publics et jusque dans le secret, partout sacré, du foyer domestique ; et il leur fut commandé d'agir de concert, de se soutenir et de s'aider mutuellement.

Je ne sais quoi de repoussant comme le sourire du mal plissoit les lèvres de celui qu'entouroient silencieuses toutes ces larves humaines.

A celles destinées à se cacher dans l'ombre, il dit :

Voici quels seront vos dieux : le mensonge, le parjure, l'hypocrisie, la corruption. Vous répandrez partout les soupçons, la défiance. Quelquefois aussi vous endormirez, pour la mieux conduire à vos fins, la simplicité crédule. Vous tromperez et vous trahirez. Vous fouillerez les cœurs pour y découvrir les germes du vice qu'ils peuvent recéler, et, au prix convenu, vous fournirez à chacun sa pâture. Procédez avec art, attirez, engagez, voilant les consé-

quences, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de retour. Et les besoins aussi, les besoins extrêmes, vous seront un puissant moyen. Vous direz à la faim : Vends-moi celui-ci, celui-là, et, si elle hésite, vous montrerez au père la fosse béante qui attend sa femme, ses enfants, et vous ferez retentir leurs cris d'angoisse à son oreille. Vous tendrez vos piéges sous les pas de l'homme candide, vous lui suggérerez des choses auxquelles il ne songeoit en aucune façon, vous le pousserez en des voies périlleuses, et, si vous échouez, comprenez bien ceci, vous créerez ce qui n'est pas. Allez. Et il leur jeta des pièces d'or, sur lesquelles ils se ruèrent avidement.

Aux autres il dit :

Vos dieux, à vous, seront la violence et la menace. Vous menacerez le foible, le pauvre, vous le désolerez de vos persécutions, vous lui ôterez le morceau de pain qu'il a trempé de ses sueurs, s'il ne se prête aveuglément à tout ce que vous voudrez de lui.

Qu'on obéisse avec la muette docilité de la bête de somme. Qu'on pense comme nous, ou qu'on ne pense point, ou qu'on porte la peine d'une pensée rebelle.

Je vous ai choisis pour une œuvre conforme à votre nature. Vous aurez vos fêtes, où il y aura des pleurs, des blessures, du sang, du sang qui coulera sans danger pour vous, sans qu'on vous résiste, car c'est là notre courage à nous.

Cela dit, tous se dispersèrent, et la grande cité fut comme un arbre au pied duquel on a versé un liquide poison qu'il absorbe par ses racines, et qui, montant avec la séve, flétrit ses fleurs, ses fruits, ses feuilles, et gangrène ses branches desséchées.

Et il me sembloit que j'étois livré à un rêve horrible, quand tout à coup un bruit confus me tira de ma stupeur. C'étoient des voix de colère mêlées de craquements, comme de membres brisés, des plaintes déchirantes et des rires sauvages, et je vis une foule de jeunes gens, d'enfants, meurtris, ensanglantés, qu'on pressoit et qu'on entassoit dans le cloaque d'où les bandes énivrées de l'esprit de Satan étoient sorties, et les portes bardées de fer s'ouvrirent et elles se refermèrent, et il se fit un affreux silence.

Et je fus transporté dans une salle obscure. Je reconnus celui qui commandoit en ce lieu; il n'étoit pas seul : près de lui s'empressoient et se serroient des spectres noirs avec lesquels il se concertoit à voix basse.

Et, après un peu de temps, les spectres noirs se retirèrent. Je voulus les suivre, mais ils disparurent dans des passages sombres et tortueux, où l'air corrompu m'étouffoit.

Comme je méditois ces choses en moi-même, affaissé de tristesse et rempli d'effroi, voilà que cette

même foule que j'avois vu traîner dans le cloaque reparoît à mes yeux, toujours investie des mêmes larves hideuses. Elles la poussoient, par une entrée étroite et basse, dans une sorte d'antre où j'aperçus des visages sinistres tels qu'on en voit sur l'échafaud autour du patient, et j'entendis des sons aigus et rauques, et des moqueries féroces, et d'exécrables imprécations, et je me sentis plongé dans une vapeur épaisse et d'une odeur fade semblable à celle qui s'exhale des tombes, et j'étois près de défaillir.

Et ceux qu'on avoit jetés là pâlissoient d'heure en heure, et s'affoiblissoient et se courboient. L'air refusoit d'entrer dans leur poitrine haletante, et leurs os se choquoient comme des os de squelette, et l'on voyoit, le matin, sans cortége, sans prières, emporter en silence quelque cercueil fugitif.

Et de mon âme, remplie d'une indicible angoisse, ce cri s'échappa :

Seigneur, Satan auroit-il vaincu?

Et une voix me dit : Regarde!

Et je levai les yeux, et vis dans la lumière divine les martyrs qui sourioient.

IX

C'étoit le jour Saint-Sylvestre, le jour qui clôt cette série presque sans mélange de vaines pensées, d'espérances trompeuses, de soucis et de douleurs, qu'on appelle l'année.

Mon âme prise de tristesse cherchoit Dieu, pour se reposer en lui quelques instants et y puiser, avec un peu de calme, les forces nécessaires au travail de la vie.

Une église étoit là, j'y entrai; et, comme je me recueillois en moi-même, tout à coup des paroles interrompues, brisées, frappèrent mon oreille. La voix qui jetoit cette espèce de cri ne sortoit pas de la poitrine, elle résonnoit entre les os du crâne, sèche et perçante, semblable au cri aigu d'un verrou qu'on pousse, ou de clefs qui se choquent dans la main d'un geôlier.

Et mes regards se portant du côté d'où venoit la voix, j'aperçus un homme âgé, maigre, de petite taille, dont les cheveux plats retomboient à la hauteur de ses lèvres pincées et minces, le long de ses joues creuses, et les yeux, recouverts de je ne sais quoi de transparent, scintilloient comme ceux de l'once.

Près de lui, à droite, étoit un esprit de lumière, à gauche une affreuse lémure.

L'esprit de lumière disoit : Sonde tes reins, compte, si tu peux, les iniquités amassées au fond de ta conscience, tant d'infâmes abus de ton pouvoir, d'innocents sacrifiés aux passions de ceux qui distribuent les faveurs, les richesses. Qu'as-tu fait de la loi? Qu'a été pour toi la justice? Un calcul d'intérêt, rien de plus. Tu as trafiqué des souffrances et des pleurs, et de la vie du foible; pour monter, tu as mis le pied sur son cadavre.

As-tu cru celer tes prévarications à Celui qui voit tout? Quand tu mentois solennellement, crois-tu que Dieu ne t'entendît pas? Crois-tu que son œil ne perçât pas le voile de ton hypocrisie détestable? Insensé! Le dernier de ses ministres te suivroit à l'odeur de crime qui s'exhale de toi, et tu as cru te cacher de lui dans la fange de ton âme.

La colère approche, la voilà tout près; jette entre elle et toi un repentir, s'il t'en reste.

Et le prévaricateur se tordoit dans sa secrète angoisse; il cherchoit en lui-même le repentir, et ne trouvoit que le remords, et, à côté du remords, la peur.

La lémure, à son tour, murmuroit : Laisse dire ce rêveur qui ne comprend rien à la raison d'État. Quel pouvoir subsisteroit avec ces scrupules? Il est bon que

quelques-uns meurent pour le salut de tous, et la grande morale tue la petite.

N'est-il pas écrit dans ton Livre : Obéissez aux puissances établies? Qui résiste aux puissances établies, qui les inquiète, est donc coupable. Tu les punis de cela, le reste est de pure forme.

Est-ce que les autres ne font pas comme toi? Veux-tu qu'ils te dépassent? Veux-tu qu'ils te ravissent la récompense du zèle?

Tu as servi, sers mieux encore; il est trop tard pour reculer. Perdras-tu donc tes complaisances, tes veilles soucieuses, tes nuits troublées par cette voix interne qu'on n'étouffe jamais? Renonceras-tu au fruit convoité à l'instant où tu vas l'atteindre?

La lémure, se penchant à l'oreille de l'homme maigre et sec, ajouta quelques mots plus secrets que je ne pus saisir. L'homme maigre et sec sembloit les recueillir avec une avidité convulsive. Je ne sais alors ce qui se passa en lui, mais je vis le front de l'ange de lumière s'obscurcir, ses yeux se détourner; une tristesse pleine d'horreur se peignit sur sa face, et, comme il s'élevoit dans les airs, cette parole résonna sous les voûtes sombres :

Maudit pour l'éternité!

X

Il avoit allumé près du talus, au coin du bois, un feu de bruyères, et, assis sur la mousse, le pauvre enfant, il réchauffoit ses mains à la flamme petillante.

La fumée, jaunie par de fauves rayons qui glissoient entre les nuages, montoit dans l'air pesant. Il la regardoit onduler comme un serpent qui gonfle et déroule ses anneaux, puis s'épandre en nappes brunes, puis s'évanouir dans l'épaisse atmosphère.

Plus de chants dans le buisson, plus d'insectes ailés étincelants d'or, d'émeraude, d'azur, promenant de fleur en fleur leurs amours aériens : partout le silence, un morne repos, partout une teinte uniforme et triste.

Les longues herbes flétries blanchissoient penchées sur leur tige : on eût dit le linceul de la Nature ensevelie.

Quelquefois un petit souffle, naissant et mourant presque au même moment, rouloit sur la terre les feuilles sèches. Immobile et pensif, il prêtoit l'oreille à cette voix de l'hiver. Recueillie dans son âme, elle s'y perdoit comme se perdent le soir les soupirs de la solitude au fond des forêts.

Quelquefois aussi, bien haut dans les airs, une

nuée d'oiseaux d'un autre climat passoit au-dessus de sa tête, poussant des cris semblables aux aboiements d'une meute. Son œil les suivoit à travers l'espace, et, dans ses vagues rêveries, il se sentoit entraîné comme eux en des régions lointaines, mystérieuses, par un secret instinct et une force inconnue.

Enfant, déjà tu aspires au terme : prends patience, Dieu t'y conduira.

XI

C'étoit au milieu de la nuit, d'une nuit sombre, pleine d'horreur, et je ne dormois pas, et je ne veillois pas non plus; mon âme erroit en des régions que je ne saurois dépeindre, obscures, froides, tristes, où passoient et repassoient non des êtres, mais des fantômes d'êtres.

Soudain il me sembla qu'un souffle m'emportoit sur des pentes escarpées, entre des roches nues, semées çà et là comme les ruines d'un monde écroulé; et l'air devenoit moins épais, et je ne sais quelle pâle lueur éclairoit au-dessous une plaine couverte d'une grande multitude.

Elle alloit et venoit, agitée d'un mouvement confus, pareille à une mer dont les flots, que poussent et repoussent des vents opposés, se croisent en tous

sens, et se brisant sur le rivage, y laissent une longue bande d'écume sale.

Et celui dont le souffle m'avoit porté là me dit :

Ainsi deviennent les peuples en qui la vie d'en haut s'est éteinte, où chacun, courbé vers la terre, n'aspire qu'à ce qu'elle peut donner, n'a de règle que ses convoitises, de but que soi.

Vois cette poussière d'hommes : ce fut autrefois une nation. Qu'en reste-t-il?

Plus de lien, plus de croyances, plus de commune pensée, plus d'amour; tout est mort en elle, excepté les appétits de la bête; elle a tout perdu, jusqu'à l'instinct de ses destinées.

Cherche en elle quelque trace du sentiment d'elle-même, de dignité, d'honneur, d'élan généreux, de ce qui fait qu'on meurt pour mériter de vivre; frappe sur sa poitrine, elle sonne creux.

Je l'ai livrée pour son châtiment au génie même de la bassesse, à la plus abjecte tyrannie qui ait jamais étouffé dans sa fange un peuple qui n'en est plus un.

. . . .

. . . .

. . . .

. . . .

Il y avoit dans la voix moins encore de reproche que de douleur et de tristesse amère.

Après un court silence : Qu'y a-t-il là, dit-elle, qui soit de l'homme? Regarde : cela se meut; mais les brutes aussi se meuvent, et les vers se meuvent.

Peuple naguère si grand, que tous les autres contemploient marchant sur les hauteurs, et, couronné de lumière, leur ouvrant la route de l'avenir, qu'es-tu devenu? Qu'as-tu fait de mes dons?

Ma main t'avoit béni, j'avais versé en toi une vertu puissante, je t'avois choisi pour accomplir mon œuvre.

Et maintenant!

Mais tu n'es pas descendu de toi-même; on t'a lié pendant ton sommeil, puis on t'a roulé sur la pente.

Sans défiance et sans prévoyance, tu as bu à la coupe envenimée qu'on te présentoit : c'est pourquoi tu revivras.

Qui jamais prévalut contre moi?

J'ai déposé au fond du mal même le germe impérissable de biens qui se développent en leur temps, comme sur le lit des mers j'ai semé une moisson invisible de plantes, qui peu à peu montent du fond de l'abîme et s'épanouissent à sa surface.

XII

L'automne n'a point de plus belles journées. La mer scintilloit au soleil; chaque goutte d'eau reflétoit, comme une pointe de diamant, une lumière blanche et pure, que l'œil supportoit à peine. Du village déserté, hommes, femmes, enfants, arrivoient en foule sur les dunes, où, mêlé au thym, l'œillet sauvage, aux fleurs violettes, exhaloit son parfum de girofle.

Munis de paniers, de légers filets, de pelles et de longs bâtons armés d'un crochet de fer, ils attendoient que la marée laissât à découvert la vaste grève et ses rochers, pour recueillir le riche butin préparé par la Providence, le lançon argenté qui glisse dans le sable humide, les crabes voraces, et les homards aux larges pinces, et la crevette, et la moule nacrée, et les coquillages de toute sorte.

Vers le soir, à l'heure où le flux accourt comme un fleuve gonflé par les pluies, la troupe joyeuse regagnait le village. Mais tous n'y revinrent pas.

Plongée dans les songes de son cœur, une jeune fille s'étoit oubliée sur un rocher lointain. Lorsqu'elle sortit de sa rêverie, le flot déjà serroit le rocher de ses nœuds mobiles, et montoit, et montoit toujours.

Personne sur la grève, point de secours possible.

Que se passa-t-il alors dans l'âme de la vierge? Nul ne le sait, c'est resté un secret entre elle et Dieu.

Le lendemain on retrouva son corps. Elle avoit noué aux algues pendantes ses longs cheveux noirs, sans doute pour n'être pas emportée par la houle, pour reposer dans la terre bénite près des siens.

Une croix de bois marque dans le cimetière le lieu où elle dort. Souvent l'une de celles qui furent ses compagnes, agenouillée sur le gazon, prie pour elle, et, le cœur ému de souvenirs tristes, s'en va, le front baissé, en essuyant ses pleurs.

XIII

Il faisoit une chaleur pesante. Un homme aperçut, au bas d'un coteau, une vigne chargée de grappes, et cet homme avoit soif, et le désir lui vint de se désaltérer avec le fruit de la vigne.

Mais entre elle et lui s'étendoit un marais fangeux qu'il falloit traverser pour atteindre le coteau, et il ne pouvoit s'y résoudre.

Cependant la soif le pressant, il se dit : Peut-être que le marais n'est pas profond; qui empêche que je n'essaye, comme tant d'autres? Je ne salirai que ma chaussure, et le mal, après tout, ne sera pas grand.

Là-dessus, il entre dans le marais, son pied enfonce dans la boue infecte, bientôt il en a jusqu'au genou.

Il s'arrête, il hésite, il se demande s'il ne seroit pas mieux de retourner en arrière. Mais la vigne et ses grappes sont là devant lui, et il sent sa soif qui augmente.,

Puisque j'ai tant fait, pourquoi, dit-il, reviendrois-je sur mes pas? Pourquoi perdrois-je ma peine? Un peu plus de fange, ou un peu moins, cela ne vaut guère désormais que j'y regarde. J'en serai quitte, d'ailleurs, pour me laver au premier ruisseau.

Cette pensée le décide; il avance, il avance encore, enfonçant toujours plus dans la boue; il en a jusqu'à la poitrine, puis jusqu'au col, puis jusqu'aux lèvres; elle passe enfin par-dessus la tête. Étouffant et pantelant, un dernier effort le soulève et le porte au pied du coteau.

Tout couvert d'une vase noire qui découle de ses membres, il cueille le fruit tant convoité, il s'en gorge. Après quoi, mal à l'aise, honteux de lui-même, il se dépouille de ses vêtements, et cherche de tous côtés une eau limpide pour s'y nettoyer. Mais il a beau faire, l'odeur reste; la vapeur du marais a pénétré sa chair et ses os, elle s'en exhale incessamment et forme autour de lui une atmosphère fétide. S'approche-t-il, on s'éloigne. Les hommes le

fuient. Il s'est fait reptile, qu'il aille vivre parmi les reptiles.

XIV

Mon père, le travail est rude aujourd'hui ; le hoyau rebondit sur la terre desséchée ; le soleil darde des rayons de feu ; soulevée par le vent du midi, la poussière tourbillonne dans la plaine.

Mon fils, celui qui envoie les souffles brûlants envoie aussi les nuées humides. A chaque jour sa peine et son espérance, et, après le travail, le repos.

Mon père, voyez ces pauvres plantes, comme elles languissent, comme leurs feuilles jaunies s'abaissent le long de la tige affaissée sur elle-même.

Elles se relèveront, mon fils ; pas un brin d'herbe n'est oublié ; il y a toujours pour lui dans les trésors célestes des pluies fécondes et de fraîches rosées.

Mon père, les oiseaux se taisent dans le feuillage ; la caille, immobile aux creux du sillon, ne rappelle même plus sa compagne ; la génisse cherche l'ombre, et le taureau, les jambes repliées sous son corps pesant, le col tendu, dilate ses larges naseaux pour aspirer l'air qui lui manque.

Dieu, mon fils, rendra aux oiseaux leur voix, aux

taureaux et aux génisses leurs forces épuisées par cette chaleur ardente. Déjà glisse sur les mers la brise qui les ranimera.

Mon père, asseyons-nous sur la fougère au bord de l'étang, près de ce vieux chêne dont les branches pendantes effleurent doucement la surface des eaux. Comme elles sont calmes et transparentes! Comme les poissons s'y jouent gaiement! Les uns poursuivent leur pâture ailée, pauvres moucherons qui viennent d'éclore; les autres, levant la tête, semblent, de leur bouche entr'ouverte, donner à l'air un mol baiser.

Mon fils, Celui qui a tout fait, a répandu partout ses dons inépuisables, et la vie, et la joie de la vie. Le mal n'est qu'apparent, le côté obscur de l'amour, une face du bien, son ombre.

Cependant, mon père, vous souffrez. Que de labeur, que de fatigue, afin de pourvoir à nos besoins! N'êtes-vous pas pauvre? Ma mère n'est-elle pas pauvre? Ce sont vos sueurs qui m'ont nourri; et fûtes-vous un seul jour assuré du lendemain?

Qu'importe le lendemain, mon fils? Demain est à Dieu; confions-nous en lui. Qui se lève le matin ne sait pas s'il atteindra le soir. Pourquoi donc se troubler, s'inquiéter d'un temps qui ne viendra point peut-être? Nous passons ici-bas comme l'hirondelle, cherchant chaque jour la vie de chaque jour, et comme

elle, quand l'hiver approche, une force mystérieuse nous attire en de plus doux climats.

Qu'est-ce que ceci, mon père? on diroit un mort serré dans son linceul, ou un enfant enveloppé de ses langes?

Mon fils, c'étoit un ver rampant, ce sera bientôt une fleur vivante, une forme aérienne, qui, diaprée des plus vives couleurs, montera vers les cieux.

XV

Oh! qui me rendra ma vallée natale et mes rochers, et les grands pins semés sur leurs pentes, et les prés verdoyants où, dans une eau limpide cachée sous l'herbe en fleur, mes pieds se mouilloient à la fonte des neiges!

Entre la terre et moi, pauvre enfant de la montagne, ils ont mis une épaisse muraille et des barreaux de fer.

Quand je parus devant eux, ils me dirent : De quoi vis-tu?

De mon travail, mais tous à présent le refusent, et je n'ai plus qu'à mourir de faim.

Tu meurs de faim! Délit. Et ta demeure? As-tu une demeure?

Toutes les portes m'étant fermées faute d'argent,

le soir venu, je cherche un abri là où me conduit la Providence.

Tu n'as point de demeure! Délit. La loi est expresse, la prison.

Imposteurs, qui vous dites les disciples du Fils de l'homme, de celui qui, traversant ce monde, pauvre et abandonné, n'y eut pas une pierre pour reposer sa tête, voyez au-dessus de vous son image s'animer, sa bouche s'ouvrir, avec une sainte colère, pour vous maudire et maudire vos lois.

Est-ce que l'air et le soleil ne sont pas à tous? Est-ce que Dieu a bâti des geôles pour aucune de ses créatures?

Pâtres de mon pays, réjouissez-vous dans vos humbles cabanes. L'indigence là n'est pas un crime, et le passant y trouve toujours un peu de lait et de pain noir pour apaiser sa faim, et des feuilles sèches pour reposer dessus.

Qu'ils s'écouloient heureux au milieu de vous, mes frères, les jours de ma jeunesse! Comme mes pensers flottoient mollement dans le vague de l'âme assoupie, lorsque assis sur la pelouse, au pied d'une roche vêtue de mousse verte, j'aspirois l'odeur enivrante de nos plantes parfumées, et prêtois l'oreille au doux chant de la grive, au bruit du torrent qui rouloit et se brisoit sur les cailloux au fond du ravin!

Comme ces souvenirs se pressent en moi ! Je vois les nuages légers fuir sur les flancs des monts, se plier et replier en mille formes bizarres, puis monter vers leur crête et l'entourer d'un noir diadème.

Qu'est-ce là-haut que ce point perceptible à peine? C'est l'aigle qui déploie dans l'immensité son vol puissant et calme. Il est libre, lui !

Et le chamois aussi est libre sur ses rocs solitaires, et l'ours est libre dans sa caverne, et l'oiseau dans les bois, et l'insecte dans l'herbe.

Oh ! que ne suis-je l'insecte dans l'herbe, l'oiseau dans les bois, l'ours dans sa caverne, et le chamois sur ses rocs solitaires !

Pas une seule créature qui n'aille et vienne comme il lui plaît, et ne respire sous le ciel un air que nul ne lui mesure.

Il n'en est pas ainsi du pauvre, le pauvre est proscrit, il est le paria de la Création.

Qui me l'eût dit, ô mon Dieu, que je pleurerois d'être homme !

XVI

Au fond d'une petite anse, sous une falaise creusée à sa base par les flots, entre des rochers où pendoient de longues algues d'un vert glauque, deux hommes,

l'un jeune, l'autre âgé, mais robuste encore, appuyés contre une barque de pêcheur, attendoient la marée qui montoit lentement, à peine effleurée par une brise mourante. Se gonflant près du bord, la lame glissoit mollement sur le sable, avec un murmure foible et doux.

Quelque temps après, on voyoit la barque s'éloigner du rivage et s'avancer vers la haute mer, la proue relevée, laissant derrière elle un ruban d'écume blanche.

Le vieillard, près du gouvernail, regardoit les voiles qui tantôt s'enfloient, tantôt s'affaissoient, comme des ailes fatiguées. Son regard alors sembloit chercher un signe à l'horizon et dans les nuées stagnantes. Puis, retombant dans ses pensées, on lisoit sur son front bruni toute une vie de labeur et de combat soutenu sans fléchir jamais.

Le reflux creusoit dans la mer calme des vallons où se jouoit la pétrelle, gracieusement balancée sur les ondes luisantes et plombées. Du haut des airs la mauve s'y plongeoit comme une flèche, et sur la pointe noire d'un rocher, le lourd cormoran reposoit immobile.

Le moindre accident, un léger souffle, un jet de lumière, varioit l'aspect de ces scènes changeantes. Le jeune homme, replié en soi, les voyoit comme on voit en songe. Son âme ondoyoit et flottoit au bruit

du sillage, semblable au son monotone et foible dont la nourrice endort l'enfant.

Soudain, sortant de sa rêverie, ses yeux s'animent, l'air retentit de sa voix sonore :

Au laboureur les champs, au chasseur les bois, au pêcheur la mer et ses flots, et ses récifs et ses orages !

Le ciel au-dessus de sa tête, l'abîme sous ses pieds, il est libre, il n'a de maître que soi.

Comme elle obéit à sa main, comme elle s'élance, sur les plaines mobiles, la frêle barque qu'animent les souffles de l'air !

Il lutte contre les vagues et les soumet, il lutte contre les vents et les dompte. Qui est fort, qui est grand comme lui ?

Où sont les bornes de ses domaines ? Quelqu'un les trouva-t-il jamais ? Partout où s'épanche l'Océan, Dieu lui a dit : Va, ceci est à toi.

Ses filets recueillent au fond des eaux une moisson vivante. Il a des troupeaux innombrables qui s'engraissent pour lui dans les pâturages que recouvrent les mers.

Des fleurs violettes, bleues, jaunes, pourprées, éclosent en leur sein, et, pour charmer ses regards, les nuages lui offrent de vastes plages, de beaux lacs azurés, de larges fleuves, et des montagnes, et des vallées, et des villes fantastiques, tantôt plongées

dans l'ombre, tantôt illuminées de toutes les splendeurs du couchant.

Oh! qu'elle m'est douce la vie du pêcheur! Que ses rudes combats et ses mâles joies me plaisent!

Cependant, ma mère, quand, la nuit, le grain tout à coup ébranle notre cabane, de quelles transes votre cœur est saisi! Comme vous vous relevez toute tremblante pour invoquer la Vierge divine qui protége les pauvres matelots!

A genoux devant son image, vos pleurs coulent pour votre fils poussé par le tourbillon dans les ténèbres, vers les écueils où l'on entend les plaintes des trépassés mêlées à la voix de la tempête.

XVII

Lamentation sur la race déchue, sur la race dont les autres disoient en levant la tête pour la contempler dans sa grandeur : Elle est digne d'être notre guide; qu'elle marche la première, nous la suivrons comme le génie même de l'humanité.

Elle s'en alloit appelant les peuples à la vie nouvelle, leur enseignant par sa parole, par ses glorieux exemples, la loi qui relève les petits, fortifie les foibles, et les unit tous dans l'égalité sainte, la liberté, l'amour fraternel.

Les sceptres craquoient sous ses pieds, et les couronnes, roulant à terre, ressembloient au cerceau avec lequel se joue l'enfant.

Le soldat, laboureur divin, semoit sur les champs de bataille le salut des nations affranchies. Au seul bruit de sa venue, les fers de l'esclavage s'agitoient et se rompoient d'eux-mêmes; quelque chose d'inconnu se remuoit en lui; il commençoit à se sentir homme.

Telle qu'une fraîche brise du soir, l'espérance pénétroit sous le toit du pauvre; des songes de paix et de joie le consoloient dans son sommeil; il voyoit une forme radieuse lui sourire et sourire aux siens, et verser sur eux une rosée féconde, pareille à celle qui ranime les plantes qu'a flétries l'ardeur d'un ciel embrasé.

Partout les cœurs se dilatoient, s'ouvroient à l'allégresse; partout ils palpitoient d'un mystérieux pressentiment.

Que l'horizon étoit riche et pur! Comme le regard s'y reposoit doucement! Comme les biens s'enchaînoient aux biens, sans fin, sans terme, au fond de ces limpides perspectives!

Soudain le spectre du passé, tout couvert d'une poussière fétide, sort de la tombe et se dresse devant le peuple libérateur. Il pose la main sur sa poitrine, et le sang se fige, et le cœur cesse de battre; il lui

souffle son haleine, et le vertige le saisit, ses genoux chancellent, ses pensées se troublent; il a perdu jusqu'au souvenir de ce qu'il étoit naguère, la sympathie qui le lioit aux autres, le sentiment de soi. Dégradé par la corruption, il livre stupidement ses pieds aux entraves et son col au joug.

Le voilà courbé vers la terre, et la creusant, et la fouillant, sans autre souci que de satisfaire une convoitise brutale; et plus croît son labeur, plus il devient pour lui stérile. Il se fatigue et d'autres récoltent, pareil à l'animal immonde à qui l'on enlève, à peine découvert, le fruit qu'il a flairé dans le sol.

Lamentation sur la race déchue!

XVIII

Voici ce que j'ai dit, moi le Seigneur Dieu :

Malheur aux nations qui m'oublient, aux peuples qui rompent avec moi!

Parce que tu m'as banni de tes pensées et rejeté de ton cœur, que tu n'as voulu d'autre maître que toi-même;

Parce que tu t'es enveloppé dans ton orgueil comme un roi de théâtre dans son manteau de pourpre;

Parce que tu as choisi les sens pour tes conseils,

que tu as dit aux convoitises : Soyez ma loi; et à la matière : Sois mon bien;

Parce que tu as renoncé à tout ce qui te faisoit grand;

J'ai versé sur toi des ténèbres froides, pleines de vains fantômes; je t'ai envoyé l'esprit de vertige, et l'esprit de mensonge, et l'esprit de peur.

Je t'ai ôté l'intelligence et jusqu'au désir de la liberté.

Du cloaque où croupissent et fermentent les balayures de tes cités, les consciences corrompues, les âmes pourries, j'ai fait monter ce qu'il y a de plus vil, de plus abject, de plus immonde pour dominer sur toi.

Je t'ai abaissé au-dessous de ce que jamais on vit de plus bas. Je t'ai courbé sous le fouet et le bâton : je t'ai rendu enviable le sort même de la bête de somme, qu'on n'enferme point en des cachots, qu'on ménage, parce qu'elle a un prix.

Je t'ai jeté comme un jouet aux autres peuples, je t'ai livré à leur insulte et à leur risée. En passant, ils te regardent avec dédain gisant à terre, et te poussent du pied. Réponds-moi, est-ce assez d'opprobre?

Une fièvre ardente dévore tes entrailles, et, pour trouver la source où s'apaisera ta soif, tu t'en vas

sous le soleil, pauvre insensé, fouillant et creusant le sable brûlant.

La faim dévore tes fils et tes filles; on les a vues, pour vivre, ramasser dans la boue le pain de la prostitution.

Est-il une misère qui ne soit tienne? une douleur qui ne pèse sur ton corps, sur ton âme, une honte que l'on t'ait épargnée?

Mon joug t'importunoit, tu l'as secoué, tu m'as renié pour père : te voilà tel que tu l'as voulu, sans autre règle que tes appétits, sans autre lumière que leurs ténèbres, sans autre force que celle de tes muscles et de tes os.

Tu t'es fait brute, on te traite comme la brute. Ceux qui ont dit : Faisons de lui notre proie, enfoncent dans ta chair leurs ongles aigus. Crie à tes prophètes; qu'ils te sauvent, s'ils peuvent.

Comprendras-tu enfin que la vie vient de moi, qu'elle est le souffle même de ma bouche?

Ouvre les yeux, suscite en ton cœur une sincère repentance, et j'étendrai ma main, la main qui t'a frappé, et elle te relèvera, et tes oppresseurs à leur tour sentiront le poids de ma justice, et tu seras encore le peuple de mon choix, le peuple que tous les autres, dans l'attente de l'avenir mystérieux, regarderont avec espérance.

XIX

Ils se sont dit : nous détruirons le Bien, nous en étoufferons le germe même au fond des âmes. Que si quelqu'un ose élever la voix pour le défendre, pour en rappeler aux hommes le souvenir, nous l'ensevelirons dans nos cachots comme un malfaiteur, car nous avons la force, ou nous lancerons sur lui la meute affamée qui garde les abords du temple du Mal, qui, pour le morceau de pain qu'on lui jette dans la boue, aboie l'outrage et le mensonge.

Insensés! et quand vous feriez aujourd'hui ce que la mort fera demain, auriez-vous donc vaincu? Le Bien, est-ce un homme? Le Bien, c'est moi, dit le Seigneur Dieu.

Lorsque le Juste, cloué sur la croix, expira entre deux voleurs, les puissants d'alors, les politiques, les hypocrites, ceux qui dévoroient le peuple comme on dévore un morceau de pain, crurent à leur triomphe. Le lendemain les échos, d'un bout de la terre à l'autre, se renvoyoient une voix de salut, sortie de la tombe du supplicié.

XX

Pourquoi courez-vous après des ombres? Pourquoi oubliez-vous votre véritable fin?

Des lueurs trompeuses, des voix mensongères vous attirent en des lieux stériles et désolés, où l'espérance elle-même s'éteint dans une nuit éternelle.

Les besoins de la chair, qui ne le sait? doivent être satisfaits; c'est la condition de l'existence. Mais les besoins, est-ce tout? Les appétits, est-ce tout?

N'êtes-vous que corps, pour chercher dans le corps le bien sans bornes, immense, auquel vous aspirez?

Demain, que sera ce corps? Un peu de cendre. Il s'en va chaque jour vers la fosse. Est-ce là la route de vos désirs?

La bête elle-même ne s'ensevelit pas tout entière dans les sens et les jouissances des sens. Elle a des instincts plus élevés, des joies plus intimes. Elle vous montre de loin, sans le connoître, le but vers lequel vous devez marcher.

Voulez-vous descendre au-dessous d'elle? et si vous le voulez, de quoi vous plaignez-vous? Se courbe-t-on si bas sans malaise? Peut-on combattre sa nature, la tuer sans souffrir?

Ce spectre noir, informe et muet qui vous étouffe dans ses embrassements, savez-vous son nom? Il s'appelle Matière.

Dis-leur ceci, car j'ai pitié de ce pauvre peuple :

Le corps, ce n'est pas l'homme, mais l'enveloppe de l'homme.

La vie, ce n'est pas le manger et le boire, mais l'intelligénce et l'amour.

Les derniers êtres de la Création mangent et boivent, et cela leur suffit; l'homme pense, aime, se dévoue, se donne, pour que je me donne à lui, et qu'il trouve en moi, dans le Vrai, dans le Bien, dans le Beau, l'aliment de son âme, de ce par quoi il vit réellement.

Qu'est-ce que le reste? Peu de chose. Cherchez premièrement ma justice, et vous le recevrez de surcroît.

Malheur à qui erre au fond de la vallée, sur le bord des eaux croupissantes! Les épis destinés à apaiser votre faim ne croissent pas dans la fange; j'ai semé sur les lieux hauts le grain qui vous nourrira.

XXI

A l'heure où l'Orient commence à se voiler, où tous les bruits s'éteignent, il suivoit lentement, le

long des blés jaunissants déjà, le sentier solitaire.

L'abeille avoit regagné sa ruche, l'oiseau son gîte nocturne; les feuilles immobiles dormoient sur leur tige; un silence triste et doux enveloppoit la terre assoupie.

Une seule voix, la voix lointaine de la cloche du hameau onduloit dans l'air calme.

Elle disoit : Souvenez-vous des morts.

Et, comme fasciné par ses rêves, il lui sembloit que la voix des morts, foible et vague, se mêloit à cette voix aérienne.

Revenez-vous visiter les lieux où s'accomplit votre rapide voyage, y chercher les souvenirs de douleurs et de joies qui ont passé si vite?

Comme la fumée, qui sort de nos toits de chaume et se dissipe soudain, ainsi vous vous êtes évanouis.

Vos tombes verdissent là-bas sous le vieux if du cimetière. Quand les souffles humides du couchant murmurent entre les hautes herbes, on diroit des esprits qui gémissent. Époux de la mort, est-ce vous qui tressaillez sur votre couche mystique?

Maintenant vous êtes en paix : plus de soucis, plus de larmes; maintenant luisent pour vous des astres plus beaux, un soleil plus radieux inonde, de ses splendeurs, des campagnes, des mers éthérées et des horizons infinis.

Oh! parlez-moi des mystères de ce monde que

mes désirs pressentent, au sein duquel mon âme, fatiguée des ombres de la terre, aspire à se plonger. Parlez-moi de Celui qui l'a fait et le remplit de lui-même, et seul peut remplir le vide immense qu'il a creusé en moi.

Frères, après une attente consolée par la foi votre heure est venue. La mienne aussi viendra, et d'autres, à leur tour, la journée de labeur finie, regagnant leur pauvre cabane, prêteront l'oreille à la voix qui dit : Souvenez-vous des morts.

MÉLANGES

MÉLANGES

HYMNE A LA POLOGNE

Dors, ô ma Pologne, dors en paix, dans ce qu'ils appellent ta tombe : moi, je sais que c'est ton berceau.

Lorsque, délaissée, trahie, rendue de fatigue, épuisée de combats, ton front pâlit, tes genoux chancelèrent, ils tressaillirent d'une joie féroce et poussèrent un long cri, un cri sauvage, aigu comme le cri de l'hyène qui la nuit fait frissonner le voyageur sous sa tente.

Dors, ô ma Pologne, etc.

Tel que ces chevaliers qui sommeillent, revêtus de leur armure, sur les vieux tombeaux, le géant étoit

là couché sur la terre : ils jetèrent sur lui un peu de cette terre trempée de sang et dirent : Il ne se réveillera plus !

Dors, ô ma Pologne, etc.

Tes fils dispersés ont porté dans le monde les récits merveilleux de ta gloire. Ils ont raconté comment, tout à coup brisant le joug de tes oppresseurs, tu te levas semblable à l'ange que Dieu envoie, armé de son glaive, pour punir ceux qui se rient de la justice ; et le cœur des tyrans s'est troublé.

Dors, ô ma Pologne, etc.

Puis, quand ils ont dit tout ce que virent tes yeux avant de se fermer, l'indomptable courage des hommes, l'héroïque fermeté des plus foibles femmes, l'ardeur sainte des jeunes vierges, le dévouement religieux des prêtres, les petits enfants même se dégageant des bras de leurs mères, afin d'aller mourir pour toi, les peuples émus ont baissé la tête, et se sont pris à pleurer.

Dors, ô ma Pologne, etc.

Tant de sacrifices, tant de travaux devoient-ils être stériles? Ces martyrs sacrés n'auroient-ils semé dans les champs de la patrie qu'un esclavage éternel? En seroit-ce fait à jamais de cette patrie vers laquelle

encore se tournent de loin les regards des pauvres exilés? N'en resteroit-il qu'une fosse couverte d'un peu d'herbe? Ah! dites-le, dites-le-moi!

Dors, ô ma Pologne, etc.

Le lâche a égorgé en tremblant les guerriers sans armes; il a serré dans de vils fers leurs fortes mains; il a eu peur des femmes, peur des enfants même, et le désert a dévoré ceux qu'avoit épargnés le glaive. Pendant qu'ils s'enfonçoient dans la solitude, ou que pêle-mêle on les jetoit dans les abîmes de la terre, les murs des temples s'écrouloient sur les autels ensanglantés.

Dors, ô ma Pologne, etc.

Qu'entendez-vous dans ces forêts? Le murmure triste des vents. Que voyez-vous passer sur ces plaines? L'oiseau voyageur qui cherche un lieu pour se reposer. Est-ce là tout? Non, je vois une croix : tournée vers l'Orient, elle marque le point où le soleil se lève, et sur le soir soupirent auprès des voix douces et mystérieuses.

Dors, ô ma Pologne, etc.

Regardez! Sur son front pâle, mais calme, est une confiance impérissable, sur ses lèvres un sourire léger. Qu'a-t-elle aperçu dans son sommeil? Seroit-ce

un vain rêve qui la trompe en fuyant? Non, la vierge divine, qu'elle proclama sa reine, est descendue d'en haut : elle a posé une main sur son cœur, et de l'autre écartant le voile de l'avenir, la foi, debout derrière ce voile, lui a montré la liberté.

Dors, ô ma Pologne, dors en paix, dans ce qu'ils appellent ta tombe : moi, je sais que c'est ton berceau.

LA POLOGNE

Du côté où le soleil se lève, dans les plus longs jours, je voyois une multitude dispersée sur une terre riche et verdoyante, et partout où se tournoient mes regards, ils ne rencontroient que des fronts tristes, des lèvres sans sourire, des bouches muettes, des yeux fiers encore d'où s'échappoient quelques larmes furtives qu'ils sembloient chercher à retenir ; car il avoit là, au milieu de cette grande désolation, des hommes armés épiant un prétexte de supplice, et pour qui les pleurs étoient un crime inexorablement puni.

Et je me demandois : qu'est-ce que cela?

Et il me fut dit : c'est un peuple martyr. En lui s'accomplit un mystère saint.

Il a été livré pour un temps à la puissance du mal, afin que, trempé dans sa souffrance comme le fer dans l'eau du torrent, il devienne l'épée qui vaincra le mauvais génie de l'humanité.

L'orgie infernale a dansé sur cette terre sanglante où chaque cœur a eu sa torture, chaque muscle sa douloureuse contraction : et il le falloit pour que le monde sût ce que c'est que la patrie et la perte de la patrie, pour que la justice, le respect des droits, l'amour paternel, l'horreur des tyrans, formassent le lien futur des peuples et fissent leur salut dans l'avenir.

Maintenant la victime est là, palpitante sous le couteau des prêtres de Satan. Mais Dieu ne la leur a pas livrée pour toujours. Quand l'heure connue de lui aura sonné, elle se redressera terrible comme la vengeance suprême, et réveillées au bruit de ses fers qui se brisent, les nations émues s'écrieront : Béni, béni soit à jamais le peuple qui, ayant souffert avec constance pour tous les peuples, a été jugé digne de vaincre pour eux !...

LES MORTS

Ils ont aussi passé sur cette terre; ils ont descendu le fleuve du temps; on entendit leur voix sur ses bords, et puis l'on n'entendit plus rien. Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur !*

Pendant qu'ils passoient, mille ombres vaines se présentèrent à leurs regards; le monde que le Christ a maudit leur montra ses grandeurs, ses richesses, ses voluptés; ils le virent, et soudain ils ne virent plus que l'éternité. Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur !*

Semblable à un rayon d'en haut, une croix, dans le lointain, apparoissoit pour guider leur course : mais tous ne la regardoient pas. Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur !*

Il y en avoit qui disoient : Qu'est-ce que ces flots qui nous emportent? Y a-t-il quelque chose après ce voyage rapide? Nous ne le savons pas, nul ne le sait. Et comme ils disoient cela, les rives s'évanouissoient.

Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!*

Il y en avoit aussi qui sembloient, dans un recueillement profond, écouter une parole secrète; et puis, l'œil fixé sur le couchant, tout à coup ils chantoient une aurore invisible et un jour qui ne finit jamais. Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!*

Entraînés pêle-mêle, jeunes et vieux, tous disparoissoient tels que le vaisseau que chasse la tempête. On compteroit plutôt les sables de la mer que le nombre de ceux qui se hâtoient de passer. Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!*

Ceux qui les virent ont raconté qu'une grande tristesse étoit dans leur cœur : l'angoisse soulevoit leur poitrine, et comme fatigués du travail de vivre, levant les yeux au ciel, ils pleuroient. Où sont-ils? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!*

Des lieux inconnus où le fleuve se perd, deux voix s'élèvent incessamment :

L'une dit : *Du fond de l'abîme, j'ai crié vers vous, Seigneur : Seigneur, écoutez mes gémissements, prêtez l'oreille à ma prière. Si vous scrutez nos iniquités, qui soutiendra votre regard? Mais près de vous est la miséricorde et une rédemption immense*[1].

Et l'autre : *Nous vous louons, ô Dieu! nous vous bénissons : saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées! La terre et les cieux sont remplis de votre gloire*[2].

Et nous aussi nous irons là d'où partent ces plaintes ou ces chants de triomphe. Où serons-nous? Qui nous le dira? *Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur!*

[1] De profundis.
[2] Te Deum laudamus.

DU PASSÉ

ET

DE L'AVENIR DU PEUPLE

Votre foi vous sauvera.
ÉVANGILE.

AU PEUPLE

F. LAMENNAIS.

Sainte-Pélagie, 12 juin 1841.

DU PASSÉ

ET

DE L'AVENIR DU PEUPLE

CHAPITRE I

Objet de cet écrit.

Des maux qui sont sur la terre, quelques-uns y seront toujours, parce qu'ils tiennent à l'imperfection de l'état présent de l'homme; d'autres peu à peu disparaîtront, parce qu'en avançant dans les voies que Dieu lui a tracées, et se rapprochant de lui par une évolution qui commence ici-bas et se produit ailleurs, l'homme deviendra progressivement moins imparfait; et le passé, à cet égard, nous assure de l'avenir.

Ainsi il y aura toujours des maladies, des souffrances physiques, mais elles diminueront à mesure que les causes qui les engendrent principalement, la misère, les vices, l'abus des choses bonnes destinées par la Providence à notre usage, diminueront elles-mêmes.

Il y aura toujours des douleurs, des souffrances morales, mais elles diminueront à mesure que, vivant plus de la vie spirituelle, plus maître de soi, de ses passions désordonnées, de ses penchants brutaux, l'homme s'écartera moins des lois éternelles de l'ordre qui, réglant tout ensemble ses pensées, son amour, ses actes, établissent en lui une paix inaltérable et une sainte harmonie.

Nous ne rangeons point parmi les maux la mort pourtant si redoutée ; car c'est ou l'ignorance ou le remords qui la redoute. La mort, loin d'être un mal, est le premier des biens, puisqu'elle est le passage à un état meilleur, à une existence plus élevée, une transformation ascendante, et non, comme elle le paroît aux sens que trompent les apparences, une destruction. Quand le vêtement est usé, l'homme véritable s'en dégage, et libre des liens qui l'appesantissoient, des voiles qui s'étendoient entre lui et la vraie lumière, splendide et léger il prend son essor vers des régions plus belles.

Outre les maux inhérents à notre condition ter-

restre, à l'imperfection ici-bas irremédiable de chacun de nous, il en est qui viennent de la société, et ce ne sont ni les moins nombreux, ni ceux dont le poids s'aggrave le moins sur la race humaine. Mais au degré où l'homme s'affranchit de l'ignorance et des penchants qui l'inclinent au mal, à ce même degré il atténue les maux dérivés du vice de la société ou perfectionne la société elle-même, qui à son tour rend possible à l'homme un perfectionnement nouveau ; de sorte qu'en vertu de cette action et de cette réaction réciproque de l'individu sur la société, de la société sur l'individu, s'accomplit le progrès social à la fois et individuel, d'où naît, par une conformité plus parfaite des actes de chacun aux lois divines de sa nature, l'ordre général et le bien-être de tous.

Cependant il importe de ne pas s'abuser sur ce bien-être, en s'imaginant qu'il peut exister pour l'homme un état de contentement absolu appelé bonheur, dans lequel se reposent et se perdent ses désirs pleinement satisfaits. Il n'est point d'illusion plus vaine et plus dangereuse que cette fausse idée. Le désir dans l'homme est éternel, parce qu'il tend invinciblement à un bien sans bornes et sans mesure ou à Dieu, qui lui-même est le Bien infini. Rien de limité ne peut le satisfaire, perpétuellement il aspire au delà ; et si, cédant à la séduction d'une espérance

trompeuse, on s'est figuré que quelque bien terrestre pouvoit remplir l'immensité du cœur, ne trouvant jamais ce bien, on prend en dégoût tous les autres, on devient incapable d'en jouir, et l'on tombe au-dessous de sa nature même, pour avoir follement voulu s'élever au-dessus.

Les biens à notre portée, nécessairement finis, s'enchaînent les uns aux autres par un développement identique avec notre propre développement dans le Vrai et le Bien essentiels, c'est-à-dire, en Dieu. Et comme notre développement est lié à celui de la Création tout entière, et que le développement de la Création a pour fin la manifestation extérieure de Dieu, il s'ensuit que notre développement propre n'est que l'accomplissement d'une fonction, et que dès lors le bien pour nous dépendant de cette fonction par une nécessité directe, il se proportionne à la connoissance que nous avons des lois de l'ordre universel, et à notre fidélité à y obéir, obéissance qu'on nomme vertu.

De là deux conséquences également importantes :

La première, que travailler à rendre les hommes meilleurs, c'est travailler à les rendre plus heureux, et que travailler à les rendre plus heureux, c'est travailler à les rendre meilleurs ;

La seconde, qu'il n'est pas vrai que les souffrances qu'engendrent les vices de la société, seront tou-

jours les mêmes, et que c'est bien vainement qu'on s'efforce d'y remédier. Car l'humanité ne tourne point dans un cercle fatal; elle se développe incessamment, incessamment elle passe d'un état imparfait à un autre qui l'est moins, se rapprochant toujours du terme infini de sa tendance; et c'est pourquoi, dès le commencement, il a été dit aux hommes : « Soyez parfaits comme Dieu est parfait. »

Vous donc qui portez le poids du jour, ne pensez pas que ce poids sous lequel vous ployez ne doive être allégé jamais. Les biens que vous a destinés Celui qui veille avec amour sur toutes ses créatures, vous n'en pouvez jouir que progressivement; chacun d'eux prépare et amène celui qui le doit suivre. Toute chose a son temps marqué. Maintenant vous êtes en hiver, mais le printemps viendra où vous verrez croître et fleurir ce que vous aurez semé, et l'été qui le mûrira, et l'automne où vous moissonnerez avec allégresse.

Notre dessein, dans cet écrit, est de vous dire ce que vous fûtes et ce que vous êtes appelés à devenir, afin que vous marchiez constamment vers le but que vous assignent les lois divines de la Création et vos propres lois. Vous ne sauriez sortir des voies que déterminent ces lois immuables, sans vous éloigner de la fin vers laquelle se dirigent vos désirs par une invincible impulsion de la nature même, sans qu'au

lieu des biens que vous cherchez, vous ne rencontriez la peine inévitable de toute violation de l'ordre.

Séparé du passé, le présent est muet sur l'avenir. Il n'apprend rien de ce qu'il faut savoir pour fixer le but de l'action sociale et pour la régler. On s'en va au hasard, emporté dans mille routes diverses par es souffles variables de l'opinion. Chacun suit sa pensée née hier et qui mourra demain. On ne s'accorde, on ne s'entend ni sur ce qui est à faire, ni sur les moyens. Les efforts opposés s'annulent mutuellement. L'un veut ceci, l'autre cela, selon la passion qui l'entraîne, la première idée qui le frappe. Les doctrines les plus insensées trouvent des partisans, d'autant plus exaltés, d'autant plus fanatiques, qu'elles choquent plus violemment la conscience et le bon sens. Et qu'advient-il de là ? Que, las de cette confusion anarchique, d'où visiblement il ne peut sortir rien de salutaire ni de durable, on se décourage peu à peu, on se retire, on se dit : A quoi bon lutter contre un désordre irremédiable? à quoi bon se sacrifier sans profit pour personne? Mieux vaut s'accommoder à ce qui existe et qu'on ne changera point : et là-dessus, s'occupant de soi seul, on fait comme tant d'autres et l'on s'enveloppe dans son égoïsme.

Il vous importe donc beaucoup à vous, pauvres délaissés, qui, sans aucune comparaison, avez la plus

grande part dans les maux dont la société abonde, d'en connoître l'origine et le remède, tel que l'indique, non une simple vue spéculative de l'esprit, laquelle peut être trompeuse, mais l'infaillible expérience des siècles, qui ne trompe point, parce qu'elle est l'expression des lois invariables de l'humanité. Il vous importe de rassembler vos forces, maintenant éparses, et de les ordonner de manière qu'elles convergent en un même point et représentent une même volonté ; car ce que vous voudrez tous sera certainement, et ce que vous voudrez selon la raison demeurera ferme. Mais, pour réunir toutes les volontés en une seule volonté, il faut une commune foi et un commun amour, car on veut selon ce qu'on croit et ce qu'on aime ; et pour vouloir selon la raison, il faut et se garder des vains rêves à jamais stériles, et s'affranchir des passions en lutte avec l'ordre qu'elles troublent et qu'elles ne sauroient vaincre.

Nous sommes à une époque décisive, à l'un de ces moments solennels où se résout pour l'humanité le problème de l'avenir. Le peuple le sent: un instinct divin l'avertit que le monde, ayant accompli une période de son développement, va se transformer, et que, dans le nouvel âge qui s'ouvre, sa place, à lui peuple, doit être tout autre que celle qui fut la sienne dans les âges précédents. Par lui doit naître une société plus parfaite, plus conforme aux éternelles no-

tions de la justice et de la charité, complément nécessaire et consommation de la justice. Nous venons unir nos efforts aux siens, nous venons apporter à nos frères le foible tribut des lumières que nous avons pu recueillir par l'étude attentive des faits antérieurs, dans lesquels doit se manifester la loi du progrès social ou de l'évolution du genre humain. Tout ce qu'on tentera contre cette loi ou en dehors d'elle, échouera infailliblement. Rien de plus important donc que de la bien constater, pour ne pas se perdre dans l'aride désert des théories chimériques, pour que le travail fécond qui réalisera l'avenir désiré si ardemment, ne soit pas entravé, retardé par des actions perturbatrices.

Tel est l'objet de cet écrit, que nous adressons particulièrement aux déshérités de la grande famille : heureux s'il pouvoit contribuer à l'accomplissement de l'œuvre sainte, qui sera le fruit du labeur de tous.

CHAPITRE II

Ce que nous entendons par peuple.

Au sens le plus général, le peuple c'est tout le monde, c'est la collection des individus dont se compose une nation, une société déterminée. Ainsi on dit le peuple romain, le peuple françois, anglois, espagnol, etc., et, sous cette dénomination commune, on comprend sans exception tous les membres de l'unité sociale que régit le même gouvernement.

Mais comme chez les anciens presque partout on distinguoit, dans la même société, deux classes séparées par des différences radicales, celle des hommes libres et celle des esclaves, le mot peuple désignoit exclusivement ceux-là, les autres, en dehors du droit humain, n'étant que des *choses* et non des personnes.

Puis, dans la classe même des hommes libres, les uns l'étant plus, les autres moins, les uns jouissant

de certains droits politiques et civils dont les autres étoient entièrement privés, on nomma ces derniers *plebs*, la plèbe, le peuple comme nous dirions, et le peuple, en ce sens, se composa de tous ceux qui appartenoient à la classe inférieure, assujettie à divers degrés, selon les lieux et selon les temps, à la classe supérieure ou privilégiée : de sorte que, dans la plupart des sociétés anciennes, il existoit trois ordres correspondant à autant de conditions différentes d'existence : les hommes du privilége, *optimates*, nobles, patriciens, etc., la plèbe et les esclaves.

Plus tard, parmi les chrétiens même, et en dehors du servage, reste modifié de l'esclavage antique, la société se partagea également en deux classes distinctes, l'une investie de droits obstinément refusés à l'autre, l'une dominante et l'autre dominée, l'une généralement riche et l'autre généralement pauvre, et cette dernière reçut particulièrement le nom de peuple. Cette dénomination s'est perpétuée jusqu'à nos jours avec la distinction qu'elle exprime, et c'est en ce sens que nous employons le mot peuple dans cet écrit. Il y désigne la classe dominée en opposition avec la classe dominatrice, la classe politiquement esclave en opposition avec la classe politiquement libre.

CHAPITRE III

Ce qu'est le peuple en chaque pays et dans le genre humain, et ce qui détermine fondamentalement son état.

Tel que nous venons de le définir, le peuple forme dans toute société, sans nulle comparaison, le plus grand nombre; et, en outre, cette même société ne subsiste que par lui : car aucune société ne subsisteroit seulement vingt-quatre heures, si tous les travaux s'arrêtoient soudain, et tous les travaux indispensables pour la conservation de la vie sont dévolus au peuple, aussi bien que ceux qui contribuent à la rendre plus commode et plus douce. Laboureurs, artisans, producteurs de toute sorte, navigateurs, marchands, tout cela n'est-il pas peuple? Or, que seroit une nation privée de ce qu'elle doit à l'incessant labeur de ces hommes, en utilité les premiers de tous? Et que resteroit-il d'elle, si on les en retranchoit?

On peut dire que, sur un milliard environ d'individus dont se compose le genre humain, plus de neuf cents millions appartiennent au peuple. L'histoire du peuple est donc l'histoire du genre humain; l'état du peuple représente son état véritable, il est à chaque époque la mesure réelle du progrès.

Le peuple est l'arbre qui ne meurt point, qui subsiste indéfiniment; les individus sont les feuilles qui se renouvellent chaque année, qu'il nourrit de sa séve et qui contribuent, pendant qu'elles vivent, à l'entretenir. Ce qui par son éclat attire les regards, et trop souvent fait oublier le reste, la vraie grandeur dans tous les ordres, les vertus éminentes, le génie, ce sont les fleurs dont l'arbre se pare et qui manifestent les fécondes puissances qu'il renferme en soi.

De l'étude attentive du passé, il résulte clairement que la condition générale de l'humanité, c'est-à-dire du peuple, comme on vient de le voir, a été sans cesse en s'améliorant depuis les premiers temps connus jusqu'à celui-ci, et que cette amélioration progressive s'est accomplie suivant des lois perpétuellement les mêmes, et qui dès lors ont leur racine dans l'immuable nature des choses et dans celle de l'homme particulièrement. D'où se déduit cette consolante et certaine conséquence, que la condition du peuple continuera de s'améliorer sous l'influence

constante des mêmes lois, de telle sorte que chaque progrès procède du progrès précédent, par une évolution régulière, un mouvement naturel dont les apparences peuvent varier, mais dont jamais la direction ne change.

La même étude apprend encore que le développement intellectuel, dont le développement religieux est la forme sociale, a produit tous les autres développements; en d'autres termes que les destinées du genre humain, les destinées du peuple, durant le cours des siècles, ont dépendu de la manière dont on concevoit les lois divines de la création et de la nature humaine, de la Religion enfin, de laquelle émanoit, avec la notion du devoir et du droit, leur détermination théorique et pratique, et ultérieurement l'organisation de la société.

On se figure que le mal, tel qu'il apparoît dans l'histoire, dérive tout entier des passions; il n'en est rien. Les passions troublent l'ordre existant quel qu'il soit, mais ce ne sont pas elles qui le constituent, elles n'ont pas cette puissance. Il est le résultat nécessaire des idées, des croyances reçues. Aussi les passions se montrent-elles toujours les mêmes à toutes les époques, et néanmoins, aux époques diverses, l'ordre établi change, et quelquefois fondamentalement. Les passions n'étoient ni différentes, ni moins fortes, certes, ni moins nombreuses au moyen âge

qu'à Rome sous la république ou sous les empereurs; elles ne sont aujourd'hui ni moins nombreuses ni moins fortes qu'au moyen âge, ni différentes non plus; leurs effets sont les mêmes, et cependant quelles profondes modifications dans la société! Quelle distance de l'état présent du peuple à son état ancien, alors que l'esclavage, ou le servage qui y succéda, écrasoient de leur poids une portion si considérable de la famille humaine! C'est pourquoi toute réforme qui se borneroit à combattre les passions, à leur opposer de nouvelles barrières, quelque utile, quelque nécessaire que soit ce genre d'action, ne produiroit que peu de fruit, parce qu'elle laisseroit subsister la cause radicale, et, pour ainsi dire, organique des maux auxquels on voudroit remédier. Tout découle du principe générateur des institutions, le but de l'activité et sa règle, le droit, le devoir, les opinions, la conscience et les mœurs publiques; et ce principe premier, c'est la Religion qui le pose, ou plutôt il est la Religion même, ou la conception généralement admise de Dieu, de l'univers et de l'homme.

Parcourons rapidement les faits principaux de l'histoire considérée à ce point de vue, afin d'y chercher la loi qui préside à l'évolution de l'humanité.

CHAPITRE IV

Commencement du genre humain : ses premiers développements.

Toutes les origines sont enveloppées d'une obscurité profonde. En cela complétement semblable à l'enfant, le genre humain n'a point conservé le souvenir de son état initial, car il falloit qu'avant d'agir ses facultés se développassent, et la tradition, si vague qu'elle fût, ne pouvoit remonter au delà de l'époque où, se réfléchissant en soi-même, l'homme put se reconnoître dans sa personnalité de plus en plus intime et distincte, et vivre de la vie de l'esprit.

Nous n'avons donc, pour nous éclairer sur ce premier âge, que la raison seule, puissamment aidée, il est vrai, par l'observation des faits postérieurs.

Or, en recherchant par la pensée quelles furent, dès le commencement, les conditions de l'existence, on en découvre de deux ordres, des conditions physiques, et des conditions spirituelles, correspondantes

respectivement à la double nature de l'homme, être à la fois organique et intelligent.

Étant donnée la tige originaire de l'humanité, la première condition physique est l'union de l'homme et de la femme, et la persistance de cette union, rigoureusement nécessaire pour la conservation de l'enfant. La seconde condition est la possession effective de certaines productions de la terre indispensables pour l'entretien de la vie.

Des conditions spirituelles, la première est la révélation, la vision de Dieu, d'où naît l'intelligence, qui implique, comme nous l'avons expliqué ailleurs[1], la foi à l'objet révélé, et, par une conséquence immédiate, l'affirmation simultanée de Dieu et de soi, du Créateur et de la Création. La seconde condition est l'union avec Dieu qu'opère l'amour qui nous porte vers lui, et qui ne sauroit nous porter vers lui, nous unir à lui, sans nous unir en même temps au tout dont nous sommes membres, et particulièrement aux êtres semblables à nous : d'où le lien moral, fondé sur le devoir et le droit, et qui dépend de la direction imprimée à la volonté, dont les lois ne sont que les lois mêmes de l'amour et de l'intelligence. Ces deux conditions réunies constituent la Religion en ce qu'elle a de primitif et de radical.

Mais l'homme est un; il n'y a pas deux hommes,

[1] Dans l'ouvrage intitulé : *De la Religion.*

l'un purement physique, l'autre purement intellectuel et moral. Les lois de l'homme intelligent et moral, et les lois de l'homme physique convergent donc dans une même unité.

Or, les lois physiques de l'union de l'homme et de la femme et de l'union de tous deux avec l'enfant, combinées avec les lois intellectuelles et morales d'où émanent le devoir et le droit, sont proprement ce qu'on nomme mariage, famille.

Les lois physiques relatives à la possession de certaines productions de la terre indispensables pour l'entretien de la vie, combinées encore avec les lois intellectuelles et morales, constitutives du devoir et du droit, sont ce qu'on nomme propriété.

L'animal possède, l'homme seul est propriétaire, parce qu'à la possession s'ajoute l'idée de droit, donnée par l'intelligence.

Ainsi, en les classant selon leurs degrés respectifs d'élévation, la Religion, le mariage, la famille, la propriété sont pour l'homme les conditions primordiales et nécessaires de l'existence.

Aussi le voit-on d'abord, sous l'empire d'une religion simple, dégagée des spéculations hasardeuses de l'esprit, vivre à l'état de famille. Cet état se perpétua particulièrement chez les peuples pasteurs, dans les steppes de la haute Asie, dans la péninsule arabique, et, après une longue suite de siècles, on le retrouve

encore dans les montagnes d'Irlande et d'Écosse, mais ici, en Irlande surtout, avec la pratique de l'agriculture. Rien ne ressemble plus à la famille patriarcale que le clan. Toutefois le clan, quelque avantage qu'il offre à certains égards, est dénué de force défensive, enfante de nombreuses divisions, des guerres intestines, et, ce qui plus que tout le reste lui assigne un rang inférieur parmi les divers modes d'association dont l'histoire présente des exemples, il n'en est pas de moins favorable au développement intellectuel, au progrès de la science, des arts, de l'industrie, et, en général, de tout ce que comprend pour nous le mot de civilisation.

Pendant qu'une partie de la race humaine se maintenoit à l'état originel de famille, une autre partie établissoit, avec un genre d'agrégation plus complexe, des centres fixes de réunion, induite à cela principalement par le concours mutuel et la stabilité de demeure qu'exige l'exercice des métiers nécessaires.

De là une plus grande excitation de la pensée, un commencement de recherche des causes génératrices des phénomènes, ou un premier développement de la Religion; des arts nouveaux et des industries nouvelles, des perfectionnements et des inventions de toute sorte, une organisation rudimentaire d'où sortit peu à peu la société politique et civile.

Cependant ces heureux effets du rapprochement des hommes ne furent pas exempts d'un mélange de mal. La recherche des causes ne pouvoit atteindre immédiatement son but ; elle produisit des erreurs partielles qui altérèrent en plusieurs points la pureté de la religion primitive, erreurs qui, n'étant néanmoins qu'une vue confuse et incomplète du vrai, renfermoient le germe d'une magnifique conception future, de la science véritable de Dieu, de l'univers et de l'humanité. Aux erreurs de l'esprit se joignirent les désordres que les passions provoquent. Les mœurs se corrompirent. La cupidité engendra la fraude et la violence. Tous les liens moraux se relâchèrent. L'antagonisme entre les deux principes, l'un desquels incline l'homme à se concentrer en soi, à se faire centre de toutes choses, et l'autre le porte à s'ordonner par rapport à un centre plus général, et finalement au centre universel qui est Dieu ; cet antagonisme, qui constitue la lutte incessante de ce monde, se manifesta sous mille formes nouvelles, à mesure que les relations des hommes entre eux se compliquoient, et que leur puissance s'accroissoit par l'effet même du progrès dans tous les ordres.

Arrêtons-nous un peu à cette phase du développement du genre humain, laquelle présente un fait capital dont il importe beaucoup de se rendre compte.

CHAPITRE V

Association primitive. Esclavage.

Plongé au sein de l'univers, absorbé en lui, l'homme, obligé de réagir contre ses forces fatales pour se conserver, appliqua son intelligence à la recherche des causes et des lois qu'il lui falloit connoître pour ne pas succomber dans cette lutte gigantesque. Or la connoissance des causes et des lois qui régissent l'univers impliquant celle de la Cause suprême dont il trouvoit en soi la notion, mais vague et confuse à cause de son unité même, il essaya de la concevoir pour concevoir ses opérations, et, trop foible d'abord pour la séparer scientifiquement de ce qui découle d'elle et n'est pas elle, il l'identifia avec les secrètes énergies productrices des phénomènes qui frappoient ses regards.

De là les religions de la Nature, — vraies en ce sens que les puissances de la Nature ont réellement

leur origine, leur principe en Dieu, émanent de ses propriétés et se résolvent en elles; — fausses, en ce que ces puissances participent dans la Création au caractère fini de la Création même, et y subsistant sous un autre mode qu'en Dieu, diffèrent dans leur action de l'action immédiate de Dieu, quoiqu'elles tirent de lui leur réelle efficacité; fausses encore en ce qu'on ne •sut point ramener ces mêmes puissances indéfinies en nombre à ce qu'elles ont de radicalement essentiel et de distinot, ou à ce qui constitue, éternellement et nécessairement, les propriétés de l'Être infini.

Et comme, dans le monde phénoménal, elles offrent le double caractère de fatalité, et, pour parler ainsi, de coaction physique, on reporta ces caractères dans la Cause suprême, la concevant sous l'idée d'une Nécessité souveraine, dont les inflexibles décrets dominoient tout et régloient tout irrévocablement.

Suivant cette vue des choses, l'univers étoit gouverné par une hiérarchie de puissances coordonnées à une Puissance première, dont elles n'étoient en réalité que des manifestations diverses, et la nécessité qu'on rencontroit à tous les degrés de cette série de puissances, obligeoit encore à les concevoir sous la notion de forces physiques.

Ces sombres dogmes, à travers lesquels il falloit que la raison passât pour s'élever en de plus hautes

régions, comme il faut que l'homme passe par l'état fœtal pour devenir vraiment homme, ces sombres dogmes, disons-nous, projetèrent leur ombre sur toute la vie humaine, soumise à un Destin, à un *Fatum* immuable et inexorable. On prit pour modèle de l'organisation de la société l'organisation de l'univers telle qu'on se la représentoit; et cela, non en vertu d'aucune théorie rationnelle, précise, à la manière des modernes, mais instinctivement : c'est-à-dire que, sans nier spéculativement la liberté humaine, la distinction du juste et de l'injuste, concevant l'ordre du monde comme un système de forces physiques subordonnées les unes aux autres, on fut enclin à transporter cette même idée dans la société et à confondre ainsi le droit avec la force. La logique naturelle à laquelle on ne résiste point, la tendance invincible de l'intelligence vers l'unité, qui n'est que sa tendance vers le vrai, conduisoient à cette conséquence, et si certains abus énormes purent s'établir et être acceptés, c'est que les dispositions d'esprit, les pensées, les croyances enfin qui les favorisoient étoient universelles, qu'elles existoient en ceux qui souffroient de ces abus aussi bien qu'en ceux qui en profitoient. La Religion entraînoit l'acquiescement général, et nous voyons aujourd'hui même quelque chose de semblable chez les musulmans.

L'oppression pénétra partout, et premièrement

dans la famille. Livrée aux caprices du mari ou de l'être fort, la femme fut opprimée par la polygamie, le divorce; l'enfant par l'autorité arbitrairement absolue du père, qui devint le type du pouvoir social, lorsqu'il ne releva pas uniquement de la force pure. La propriété dépendit de plus en plus du même droit de la force : elle régna de fait souverainement.

Or, qu'est-ce que cela, sinon l'institution de l'esclavage? L'obéissance à la force pure, n'est-ce pas l'obéissance de l'esclave? Mais cette obéissance matérielle, en dehors de tout droit véritable et de tout devoir, déterminée originairement par les seules lois physiques, n'ayant de relation qu'à elles, est l'obéissance des brutes, et c'est trop dire encore, l'obéissance des *choses*, de ce qui ne vit ni ne sent, car la brute, l'animal, mu par l'instinct, résiste à la force pure. L'esclavage implique donc l'abolition, la négation de la personnalité, et conséquemment de tout ce qui dérive de la personnalité et la suppose, le mariage, la famille, la propriété. L'esclave ne se marie pas, il n'a point de femme, il a une ou plusieurs femelles qui produisent au profit du maître ; l'esclave n'a point de famille, point d'enfants, il a des petits, qui appartiennent comme lui au maître; l'esclave *possède*, consomme ce que le maître lui alloue pour sa subsistance, mais il n'a point de propriété, il est lui-même la propriété du maître.

L'apparition de l'esclavage dans le monde est certes un grand fait, le plus grand fait que présente l'histoire primitive de l'humanité. Il se lie comme une conséquence nécessaire aux religions de la Nature, c'est-à-dire, aux premières idées spéculatives que l'homme se fit de la Cause suprême et de ses rapports avec l'univers : et cependant il est vrai que pour arriver à une connoissance plus exacte de Dieu et de la Création, il n'existoit pas d'autre voie que celle qu'a suivie l'esprit humain, et que s'il n'avoit pas entrepris ce travail identique avec l'effort même que nécessite son propre développement, tout progrès eût été à jamais impossible.

Aussi verra-t-on que ce progrès, dans l'ordre social, se proportionne toujours au progrès religieux ou au développement, à nos yeux lent sans doute, mais continu, de la science de Dieu et de son œuvre, d'où se déduit celle du droit et du devoir.

CHAPITRE VI

Premières sociétés politiques et civiles connues.

Il y a lieu de penser que la civilisation prit naissance au nord de la Bactriane, sur le revers oriental de la chaîne du Taurus, d'où elle rayonna au midi, à l'est et à l'occident, par l'Arabie et la mer Rouge, jusqu'en Éthiopie et en Égypte. Un premier Zoroastre, dont le souvenir vague se perd dans la nuit des temps, fonda la société sur une doctrine dont on retrouve des traces manifestes dans l'Inde antique, et qui appartenoit évidemment aux religions de la Nature. Une Asie primitive, dont l'exacte position est inconnue, fut probablement le berceau des monarchies mède, persane et assyrienne. Les commencements de ces anciens empires sont restés fort obscurs, faute de monuments contemporains. L'obscurité est moins profonde en ce qui touche les sociétés qui

se formèrent, dès les époques les plus reculées, sur les bords du Gange, de l'Indus et du Nil, et même en Chine à l'extrémité orientale de l'Asie.

Une circonstance très-remarquable de l'établissement de ces antiques sociétés, c'est qu'elles durent toutes leur origine à des races sacerdotales, dépositaires de la science et de la tradition. Elles imposèrent la loi avec autorité, et cette loi comprenoit dans sa vaste unité, le dogme, le culte, les institutions politiques et civiles, et jusqu'aux détails les plus minutieux de la vie domestique.

Mais eût-on obéi aveuglément au sacerdoce, s'il avoit commandé en son propre nom? Sa parole tout humaine eût-elle produit la foi d'où naît la soumission volontaire? Non, sans doute. Aussi fit-il intervenir directement la Divinité, dont il se dit l'organe, et l'on ne doit pas croire qu'en cela il usât de fourberie. Ce qu'il enseignoit au peuple, il en avoit lui-même la conviction sincère, et cet enseignement qui rapportoit primitivement à Dieu les progrès accomplis jusque-là, et se résumoit dans la croyance à des communications divines, à une révélation originelle, contenoit, certes, une vérité d'une importance souveraine. Mais cette vérité d'intuition pure et qui ne pouvoit être alors bien comprise, on la revêtit d'une forme poétique, que le goût du merveilleux, qui n'est dans sa racine que le sentiment même de l'infini,

orna, développa de mille manières; d'où la légende. On se figura entre l'homme et Dieu des relations en dehors des lois de la nature, et de là naquit l'idée d'un ordre surnaturel, qui devint la source d'énormes abus et de nombreuses impostures.

Nous ne parlerons de la Chine que pour faire remarquer une particularité très-frappante qui lui est exclusivement propre. Un roi d'une de ses anciennes dynasties, voulant se soustraire à l'autorité traditionnelle du sacerdoce, abolit l'antique religion et en détruisit les monuments écrits. La Chine alors s'organisa, comme elle a continué d'être organisée jusqu'à nos jours, sous l'influence d'une doctrine purement morale et le gouvernement d'un corps savant, le corps des mandarins, où tous indistinctement peuvent être admis, et où les grades s'obtiennent au concours, après de solennels examens. Or, la science ne fut pas plutôt séparée de toute espèce de dogme religieux, qu'elle s'arrêta, se pétrifia, ainsi que les procédés de l'industrie : elle ne fit pas depuis un seul pas. Et dès que la morale fut également séparée du dogme, elle perdit à tel point son efficacité, qu'il n'est pas sur la terre de peuple plus corrompu que le peuple chinois : et l'on peut observer encore, qu'aussi impuissant en tout le reste que dans la science, aucun art n'a pu se développer chez lui.

Dans l'Inde, la Religion, successivement modifiée

par la pensée philosophique, pencha vers le panthéisme, qui, en identifiant la Création avec son Auteur, nie la Création même, et ne voit en toutes choses que des manifestations idéales de l'Être infini existant seul éternellement. Tout, hors de cet Être, étant illusion, rêve, *maïa*, on ne sauroit concevoir pour l'homme, qui n'est lui-même qu'une vaine apparence, aucun but possible d'activité. Il doit tendre, au contraire, à se replonger, par un quiétisme absolu, dans la Réalité qui comprend tout et qui est tout. De cette Réalité unique et immuable, posée, pour ainsi dire, à la base de l'intelligence comme idée génératrice de toutes les conceptions ultérieures, dériva un ordre de société immuable aussi; et, dans cette société où l'individu n'est rien, ne peut rien être, il n'exista que des castes ou de simples divisions générales correspondantes à ce que l'on concevoit de divers dans l'Être universel; c'est-à-dire, un esclavage par masses, empreint du sceau d'une éternelle nécessité.

L'Égypte aussi fonda sur les castes son système social; mais comme l'idée panthéistique n'y domina pas comme dans l'Inde, que les énergies de la Nature commencèrent même à s'y personnifier, le régime de caste y fut et moins tenace et moins sévère. Toutefois c'est encore l'esclavage dans sa pleine rigueur; il étoit le fond de l'organisation même. Sous

la direction du sacerdoce, la royauté gouvernoit avec une puissance absolue. Sauf la portion dévolue aux prêtres comme garantie d'indépendance, la terre appartenoit exclusivement au roi ou à l'État dont il étoit le chef, ainsi qu'elle appartient aujourd'hui encore au pacha. Le peuple la cultivoit et recevoit dans les produits la part que l'autorité publique lui allouoit. Le pouvoir dirigeoit également l'industrie, chacun étant attaché par la loi à une profession ou à une fonction. Point de propriété donc, au moins territoriale, ni de liberté personnelle. C'est le premier exemple que présente l'histoire de l'application du système des socialistes modernes, en ce qu'il a de fondamental.

CHAPITRE VII

Mosaïsme.

Originaire de la Chaldée, Abraham étoit venu habiter, plus à l'ouest, le pays que traverse le Jourdain, pays abondant en pâturages et qu'occupoient alors plusieurs petites peuplades, au milieu desquelles il demeura tranquille et indépendant sous sa tente de pasteur. Ses descendants formèrent une tribu patriarcale. Mais, au temps de Jacob, petit-fils d'Abraham, chassés par la famine qui désoloit alors cette contrée, ils se réfugièrent en Égypte où l'un des leurs, vendu comme esclave, ayant acquis la confiance du roi, exerçoit en son nom l'autorité publique. On leur permit de s'établir dans la terre de Gessen, et d'y vivre selon leurs coutumes. Ils s'y multiplièrent rapidement, de sorte qu'environ trois siècles après, sous une autre dynastie, ils inspirèrent des craintes au Pharaon régnant, qui fit peser sur eux une insupportable oppression. Réduits en ser-

vitude, on les chargea de travaux, on les soumit aux plus durs traitements; pour diminuer leur nombre, on eut recours aux crimes les plus atroces; leurs enfants mâles étoient en naissant condamnés à la mort : par où l'on peut juger de ce qu'étoit le droit chez le peuple égyptien, le plus civilisé peut-être de cette époque. Nous disons le droit, parce qu'il y a des excès impossibles même à la plus violente tyrannie, lorsqu'ils choquent à un certain point les idées reçues et la conscience générale.

Un homme d'Israël, nourri par des circonstances singulières dans les sciences de l'Égypte, entreprit de délivrer ses frères, de les ramener en Palestine, et de les y constituer en corps de nation. Ce qu'il eut à vaincre de difficultés, principalement de la part de ceux dont il s'étoit fait le chef, est incroyable. Son génie les surmonta toutes. Même après tout ce qu'on a écrit sur cet homme extraordinaire, il y auroit encore beaucoup de choses à dire, pour arriver à une complète et juste appréciation de ce qu'il fit. Nous voulons ici indiquer seulement l'esprit et le caractère de ses institutions, dans leur rapport avec la religion qu'il leur donna pour base et le développement de l'humanité.

Il arrêta, pour ainsi parler, le dogme à son origine, le renfermant dans la seule croyance à l'unité du souverain Être ; et en s'opposant de la sorte aux

progrès de la science par la recherche des causes, il évita les conséquences de l'imperfection de la science même, conséquences qui se manifestèrent partout où l'esprit humain, se livrant à cette recherche, rencontra, si l'on peut user de cette expression, sur la route du vrai, sur la route qui devoit, au bout de tant de siècles, aboutir au Christianisme, les religions de la nature.

Les Juifs, et leur histoire le prouve, étoient eux aussi poussés dans cette voie par l'impulsion interne autant que par l'exemple, et c'est pourquoi, afin d'empêcher qu'ils ne s'y engageassent, Moïse dut employer tous les moyens en son pouvoir pour les isoler des autres nations. La seule différence des lois politiques et civiles n'auroit pas suffi ; il posa en Dieu même le principe de séparation. Conservant la notion essentielle de l'Être infini, il y joignit l'idée d'un Dieu national, *le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob*, protecteur de leur race et ennemi des dieux adorés des Gentils. De là cet horrible esprit de haine qui transforma les guerres contre les Chananéens, dévoués à l'anathème, en guerres d'extermination.

Ainsi séparés de la communion du genre humain, les Juifs furent tout ensemble séparés du progrès qui s'accomplissoit en dehors d'eux, et des désordres passagers qui en étoient, à certains égards, la condition inévitable : non que ces désordres n'aient souvent pénétré chez eux, mais en violant le principe de leur

institution, de leur vie comme peuple, violation qui bientôt les précipitoit dans la ruine, et par là même, tournant leur pensée vers les moyens de salut, les ramenoit aux lois qu'ils avoient violées.

A l'intérieur, Moïse fonda la société sur l'égalité et la fraternité, mais l'égalité de race, telle qu'on la conçoit entre les fils d'un même père, et la fraternité charnelle. Il ne s'éleva pas jusqu'à l'idée de la fraternité et de l'unité humaine; et cette idée même auroit été en contradiction directe avec la pensée d'isolement qui dominoit sa législation tout entière.

Organiser l'égalité et la fraternité telles qu'il les entendoit, c'étoit organiser la famille, et la nation juive ne fut en effet, originairement surtout, qu'une confédération de familles reliées par un corps sacerdotal. Son principe de durée résidoit dans la constitution du mariage, qui, plus qu'en tout le reste de l'Orient, se rapprochoit de la monogamie; et dans la propriété primitivement égale de chaque famille, égalité bientôt détruite par les causes nombreuses qui tendent sans cesse à l'altérer, mais toutefois rétablie périodiquement, quant au fond du droit même de propriété, par le retour des biens aliénés aux premiers possesseurs, dans l'année jubilaire.

Cependant par cela même que la propriété, garantie réelle de la liberté, étoit aliénable, la liberté l'étoit aussi, dans un système charnel, étranger à

l'idée toute spirituelle du droit général et radical de l'humanité. Ainsi l'esclavage existoit chez les Juifs, mais un esclavage doux, assez ressemblant à ce qu'est parmi nous la domesticité ; et, quoi qu'il en fût des esclaves appartenant à d'autres races, l'esclavage pour le Juif cessoit de droit à l'époque du grand jubilé, qui se célébroit deux fois par siècle. Comme on étoit devenu esclave en perdant sa propriété, on redevenoit libre en recouvrant cette même propriété.

Tels sont les traits caractéristiques de l'institution mosaïque. En fixant l'esprit sur l'idée première de l'unité divine, elle l'empêcha de s'égarer, pour ainsi dire, au sein de la Nature, mais en même temps de prendre part au grand travail intellectuel qui s'effectuoit ailleurs. Elle conserva plus pur l'élément de la famille, avec la doctrine du droit et du devoir qui s'y rattachent ; mais elle opposa un obstacle, qui subsiste encore aujourd'hui même parmi les Juifs, à la communion universelle du genre humain. Elle défendit mieux qu'aucune autre institution antique la liberté de l'individu, par une constitution meilleure et plus forte de la propriété, sans toutefois s'être élevée jusqu'à la complète abolition de l'esclavage, jusqu'à la négation de sa légitimité.

Rentrons maintenant dans le monde dont les Juifs s'étoient séparés.

CHAPITRE VIII

Société grecque.

Nous ne faisons pas l'histoire de chaque peuple, nous suivons le mouvement de la civilisation. On ne finiroit point si l'on vouloit apprécier l'influence de chacun des principes divers qui, apportés à différentes époques de l'Égypte et de la Phénicie, et combinés avec d'autres principes existants chez la race pélasgique et celle des Hellènes, devinrent le fondement de la société dans la Grèce, et en caractérisèrent, sous des modes de police très-variés, la tendance générale et l'esprit.

En remontant aux plus anciens temps, on retrouve, comme partout, le fatalisme des religions de la Nature et ses conséquences, le droit de la force et les oppressions qu'il engendre, mélangées toutefois de ce qu'a de plus favorable à l'humanité le régime primitif de tribu ou de clan patriarcal.

Tel est à peu près l'état qu'Homère a peint dans ses poëmes immortels. On y découvre aussi un progrès dont le germe existoit déjà dans la théologie égyptienne. Après avoir divinisé les secrètes puissances de la Nature, on avoit compris que la notion de personnalité, inséparable de la notion du souverain Être, l'étoit également de tout ce qu'il renferme d'essentiellement distinct. Par où l'on fut conduit à personnifier les puissances auparavant conçues comme des forces physiques ou fatales, à leur attribuer dès lors l'intelligence qu'implique la personnalité, et la liberté qu'implique l'intelligence. De là le polythéisme, qui fut, comme on voit, un immense progrès.

Après avoir, en quelque sorte, brisé les liens de la nécessité qui enchaînoient la Cause première sous ses diverses spécifications, l'homme s'affranchit lui-même de cette nécessité. Il acquit le sentiment de son existence personnelle et libre, et une nouvelle période de développement s'ouvrit.

Cependant le dogme, confus et vague, ne déterminoit point d'une manière absolue, par une idée nette de ce que l'Être infini renferme en soi d'essentiellement distinct, le nombre et la notion des personnes divines. Il ne le définissoit point, il le divisoit, établissant en lui une hiérarchie arbitraire; et par là il posoit encore à la racine même du droit la force pure, car l'arbitraire n'a d'autre raison que la force.

Il dut donc se produire dans la société un antagonisme entre la force et la liberté, et en effet cet antagonisme apparoît partout dans les institutions grecques et romaines, lesquelles correspondoient au même dogme fondamental; et à mesure que ce dogme se perfectionna par le progrès de la raison, l'idée du devoir et du droit se perfectionna également, et la liberté, comme principe avoué de l'institution sociale, grandit dans la même proportion.

Du sentiment de la personnalité et du droit qui ressort d'elle naquit la cité. Par ce qui en fait l'essence, la cité est la substitution de l'unité collective, à l'unité de famille et à l'unité de caste. L'unité collective, se composant d'individus qui y entrent au même titre, implique l'égalité et conséquemment la liberté. Mais le principe de force que le polythéisme consacroit encore implicitement, quoiqu'à un moindre degré que les religions de la Nature, vicia nécessairement l'égalité, qui est le fait primitif et radical, la liberté qui représente le droit, et la fraternité correspondante au devoir. Il se forma une hiérarchie humaine non moins arbitraire que la hiérarchie divine, et dont la force fut l'unique raison; hiérarchie qui, en effet, partant du plus fort ou du plus riche, descendoit, par une suite de degrés que déterminoient les différences de richesse ou de propriété, jusqu'à celui qui, ne possédant aucune propriété,

étoit exclu du droit de cité, et, plus bas encore, à celui qui, étant lui-même propriété d'autrui, étoit exclu du droit de l'humanité même.

De là toutes les formes de l'organisation, depuis l'oligarchie la plus concentrée jusqu'à la démocratie pure où l'esclavage restoit toujours comme base matérielle de l'État et comme garantie de la liberté des citoyens, parce qu'il l'étoit de leur propriété, la valeur réelle de celle-ci dépendant du travail dont l'esclave étoit l'instrument, et c'est ce qui rendit plus tard si difficile, sous le Christianisme même, l'abolition de l'esclavage. Il falloit donner au travail une constitution toute nouvelle dont on n'avoit aucune idée.

Le droit public en Grèce repoussant la polygamie, la famille reposa sur une base plus forte et plus sainte. La conjonction devint union en se spiritualisant ; il y eut un vrai mariage ; la femme acquit de la dignité, sans néanmoins être encore soustraite entièrement à ce qu'avoit d'excessif le pouvoir du mari. Il y avoit dans sa condition quelque chose de l'épouse, et quelque chose aussi de l'état inférieur précédent. Elle ne fut mère qu'à demi, le père conservant sur l'enfant, au moment de sa naissance, le droit absolu de vie et de mort ; terme extrême de l'oppression de l'être foible.

Quelle que fût la forme de sa police, chaque cité

se divisa en deux partis perpétuellement en guerre, le parti aristocratique qui, à l'aide des richesses qu'il possédoit déjà, tendoit à absorber le pouvoir par la propriété et la propriété par le pouvoir ; le parti démocratique ou le peuple, qui réclamoit sa part du pouvoir pour défendre sa propriété ou sa liberté.

Mais, pour exercer le pouvoir, en remplir les fonctions, il falloit du loisir, il falloit n'être pas dépendant chaque jour de son travail pour vivre. Là donc où la démocratie prévalut, à Athènes par exemple, le peuple reçut du trésor public une subvention qui lui permettoit de vaquer aux affaires communes.

A Sparte, on fit un partage égal des biens, et, sans abolir la propriété individuelle, ni par conséquent l'héritage, on établit, en ce qui touche les repas, une véritable communauté. Toutefois l'égalité originelle du partage ne laissa pas de disparoître bien vite, malgré les précautions du législateur, et il ne réussit guère mieux dans celles qu'il prit pour empêcher l'introduction du luxe et pour maintenir la sévérité des mœurs. Il y avoit lui-même porté de graves atteintes en sacrifiant la pudeur du sexe et la sainteté du mariage à l'idée abstraite de la cité, telle qu'il la concevoit.

Ce qu'il importe surtout de remarquer dans ces deux républiques, c'est que la constitution de la li-

berté n'y étoit que la constitution de la propriété; que celle-ci venant à manquer, l'autre s'évanouissoit à l'instant; que, pour assurer la propriété ou la liberté du citoyen, on fut contraint de soumettre au pur droit de la force, de transformer en *chose* la plus nombreuse partie de la population, et que là où l'on tendit, par le partage égal des biens et un commencement de communauté, à l'égalité absolue des fortunes, outre qu'on échoua toujours, la population dévouée au travail eut à supporter le poids d'une servitude plus absolue aussi et d'une tyrannie plus atroce. Aucune oppression ne surpassa, ni peut-être n'égala jamais l'oppression des ilotes.

En résumé, le sentiment de la personnalité humaine, né de la conception de la personnalité divine, préside à une phase de développement que caractérise l'établissement de la cité. Le mariage se spiritualise par l'abolition de la polygamie, dont le divorce est à peu près la dernière trace légale; la condition de la femme s'élève. Cependant le père conserve sur l'enfant à sa naissance, et quelquefois bien au delà de ce terme, un pouvoir pareil à celui que l'homme possède sur les choses.

L'égalité et la liberté deviennent la base du droit qui règle les relations entre les citoyens, et la question de liberté se résume constamment dans la question de propriété. Le devoir a pour fondement la

confraternité de tous les membres dont se compose la cité ou l'association collective, qui, quoique dépendante encore du lien charnel de l'identité de race, tend néanmoins par son essence à s'en dégager peu à peu.

Mais, en dehors de la cité, il n'existe ni droit, ni devoir, ni égalité, ni liberté, ni fraternité, ni personnalité : la force pure règne seule dans une servitude si profonde qu'elle ravale l'homme au-dessous de l'animal. Pour l'esclave point de mariage, point de famille, point de propriété. Simple instrument de travail, il est meuble, il est chose; il est, comme nous l'avons dit, la base matérielle de la cité, le moyen et la garantie de la liberté de l'homme véritable ou du citoyen. On a fait un grand pas, il en reste de plus grands à faire. Longue est la tâche de l'humanité, et son labeur est rude; mais, pour l'adoucir, Dieu lui a donné deux compagnes célestes, la foi qui la soutient et l'espérance qui la console.

CHAPITRE IX

Société romaine.

Sans parler des esclaves proprement dits, dont le nombre alla toujours croissant jusqu'à la décadence de l'empire, on voit à Rome, dès l'origine, deux classes profondément séparées : les plébéiens (*gentes minores*) et les patriciens (*gentes majores*), le peuple et une aristocratie de race possédant les richesses et le pouvoir. Quelles que fussent les causes primitives de cette séparation, elle fut le principe d'une lutte intestine qui dura sans interruption jusqu'à la fin de la république, et dans laquelle on suit, pour ainsi dire, de l'œil la marche partout la même, mais voilée quelquefois, de l'affranchissement progressif des masses opprimées.

Distribués en familles, *gentes*, desquelles dépendoient de nombreux clients, les patriciens exerçoient

sur eux, à titre de patronage, une autorité arbitraire de fait et presque sans limites. Cette institution singulière offroit, dans sa complexité, quelque chose du clan, et quelque chose aussi de la domination absolue et impitoyable que le vainqueur, dans l'antiquité, faisoit peser sur les vaincus. Il y avoit des souvenirs de conquête et d'une descendance différente dans le patriciat si soigneux de ne pas se mêler avec la race inférieure, la race asservie. Mais, d'un autre côté, à l'époque de la fondation de Rome, le développement du dogme et du sentiment de la personnalité, ainsi que le droit qui en dériva, poussoient, soit par l'effet de l'exemple, soit par une sorte d'instinct logique et la nécessité même des choses, les agrégations qui se formoient à se constituer en cités.

Dans la cité romaine, les patriciens étoient en possession du sacerdoce, des rites religieux, des augures, des charges publiques, de la plus grande partie des biens, et dépouilloient encore le peuple par la violence, la fraude, l'usure, du peu qu'il avoit pu ou acquérir, ou conserver. Eux seuls aussi jouissoient même des droits inhérents à la qualité d'homme. Le plébéien n'avoit point de nom, parce qu'il n'étoit point en réalité une personne, mais, comme l'esclave, un instrument de production, et, à la guerre, une machine de combat. Il cultivoit le sol, exerçoit les métiers, exclu, du reste, de la religion de ses maîtres,

sans mariage, sans famille, vivant d'une vie de travail, de souffrance et de misère avec sa femelle et ses petits.

Pour sortir de cet état, pour s'affranchir de cette dégradante servitude, il s'efforça de conquérir d'abord la personnalité, l'attribut distinctif de la nature humaine. Il réclama son admission dans la communauté religieuse, la participation aux rites sacrés, l'*égalité devant Dieu*. C'étoit demander la reconnoissance du droit radical d'où tous les autres devoient ensuite sortir forcément. La résistance des patriciens fut vive et opiniâtre. Il leur fallut pourtant céder. Relevé de sa déchéance, de l'abjecte condition de la brute, désormais le plébéien fut reconnu pour homme; il trouva au pied des autels, dont jusqu'alors ses oppresseurs lui avoient interdit l'accès, le mariage, la paternité, la famille.

Il lui restoit encore à acquérir, avec l'égalité politique et civile, le droit de cité, la liberté et la garantie de la liberté, c'est-à-dire la propriété. Les Romains étoient avant tout un peuple agriculteur. La loi fit deux choses, elle ordonna le partage des terres conquises, et fixa des limites à l'étendue des possessions. Mais les patriciens ou violoient ouvertement la loi, ou ils l'éludoient, et ces violations et ces fraudes demeuroient impunies, parce que seuls ils étoient chargés de l'exécution de la loi, qu'ils s'étoient ré-

servé le monopole des emplois publics et tous les pouvoirs réels de l'État. En outre, ils ruinoient l'homme du peuple par des usures énormes, et, après l'avoir dépouillé de ses biens, se saisissant de sa personne, ils le réduisoient à la condition d'esclave ou de *chose*.

Il faut lire dans les historiens le récit de la longue et énergique lutte que les plébéiens soutinrent contre les patriciens pour secouer ce joug écrasant. Ce fut une guerre de plusieurs siècles, dans laquelle, à force de persévérance, les plébéiens triomphèrent définitivement. Ils comprirent que, pour vaincre, une action politique régulière, continue, étoit indispensable. L'institution du tribunat leur fournit le moyen d'exercer cette action. Peu à peu ils se firent admettre aux grades les plus élevés du commandement militaire, à toutes les magistratures, et finalement au pontificat : de sorte que le cercle de leur affranchissement, qui avoit commencé à l'autel, se ferma aussi à l'autel.

Lorsque les richesses et le luxe qu'elles engendrent, la mollesse et la volupté, eurent corrompu la nation entière ; lorsque César, chef après Marius du parti populaire, concentra en ses mains tous les pouvoirs et institua l'empire, il fut l'instrument et le représentant de la dernière victoire du peuple. Mais la liberté n'étoit plus possible pour personne, à cause de l'absence du principe moral, de l'affoiblissement

des croyances, du scepticisme presque universel, et aussi parce que la conception dogmatique qui avoit conduit la société jusqu'à ce point, ayant produit tout ce qu'elle pouvoit produire, ne contenoit pas la puissance virtuelle d'un progrès ultérieur. Un développement nouveau du dogme étoit nécessaire pour qu'un développement social pût s'opérer sous l'influence d'une idée plus parfaite du devoir et du droit. Ce fut alors que le Christianisme, pressenti par une sorte de prophétique instinct, et comme attendu de tout le monde romain, se leva sur l'humanité.

CHAPITRE X

Société chrétienne.

Pendant les siècles qui précédèrent immédiatement l'ère chrétienne, il s'étoit fait dans les esprits, en Grèce surtout, un travail obscur, mais profond, une sorte de révolution vague encore, qui se propagea jusqu'à Rome même, vers la fin de la république. Le polythéisme déclinoit, il inspiroit toujours moins de foi. On se détachoit de ces dieux, que la poésie, qui avoit perdu le sens des antiques symboles, dégradoit de plus en plus, les transformant à l'image de l'homme livré à ses passions et corrompu par elles. Les vieilles religions, matérialisées, rétrécies, réduites à de vaines pompes dénuées de signification, semblables à des organismes inertes et froids, qui ne recouvrent plus les mystères de la vie, ne trouvoient désormais de respect que parmi la foule ignorante et

superstitieuse. La raison remontoit vers la Cause suprême, elle en cherchoit une conception qui la satisfît davantage par sa rigueur et sa clarté, et à mesure que la hiérarchie arbitraire des Puissances divines personnifiées s'effaçoit des croyances, à mesure qu'on s'efforçoit d'atteindre à une notion plus élevée de la personnalité en Dieu, la personnalité humaine s'élevoit également, et on découvroit de loin un principe du droit plus parfait et plus général.

Tout étant préparé pour un ordre nouveau de pensée et d'action, le Christianisme naquit. Par une magnifique et vaste synthèse, quoique incomplète encore, des religions antérieures, il opéra dogmatiquement l'union du Mosaïsme, qui avoit conservé plus nette et plus pure l'idée fondamentale de l'unité substantielle de Dieu, avec le Polythéisme, qui, concevant en lui des propriétés, des énergies distinctes et nécessaires, s'étoit fait une notion plus juste de sa personnalité multiple; notion qui, dans les derniers temps, avoit commencé à pénétrer chez les Juifs mêmes, en communication plus fréquente et plus intime avec les Grecs. Le Christianisme, rejetant à la fois les fausses catégories polythéistes et l'anthropomorphisme païen, réduisit le nombre des personnes divines à ce qui existe en effet de nécessaire et d'essentiellement distinct dans l'unité du souverain Être. Mais, ne se trouvant point en contact immédiat avec les religions de

la Nature, elles ne furent point enveloppées dans sa synthèse; il ne détermina point la notion des propriétés, dont les Personnes ne sont que le mode d'existence, et ne s'en occupa même aucunement. Négligeant ainsi la science du créé, la science de l'univers, et réagissant avec force contre le matérialisme et le sensualisme alors régnants, il se jeta dans un spiritualisme excessif, se posant, si l'on peut user de cette expression, hors de la Nature, en antagonisme avec elle, poussé encore à cela par l'idée originairement juive d'un état primitif surnaturel, et d'une déchéance de cet état, dans lequel l'homme ne pouvoit être réintégré qu'en s'élevant au-dessus de la Nature déchue elle-même, en la combattant, en s'affranchissant de sa puissance, par une grâce ou par un secours surnaturel de Dieu.

Nous indiquons ici le progrès dogmatique et les bornes de ce progrès. Considérons-en maintenant les effets.

La personnalité multiple de Dieu, ramenée à l'unité absolue de son être, développa dans le même sens l'idée et le sentiment de la personnalité humaine. On s'étoit élevé de l'unité charnelle de la famille, de la tribu, du clan, à l'unité collective et spirituelle de la cité; on s'éleva de celle-ci jusqu'à l'unité du genre humain. Participant à une même nature, tous les hommes furent égaux devant Dieu, frères dès

lors, selon le sens le plus strict et le plus universel du mot, investis des mêmes droits, soumis aux mêmes devoirs. Égalité, fraternité, et conséquemment liberté, tel fut, sous ce rapport, le sommaire de la doctrine évangélique, la formule, en quelque façon, que les hommes désormais auroient à réaliser, par un travail ininterrompu dont le dernier terme étoit la constitution de l'humanité dans l'unité parfaite, et c'est ce qui fut senti tout d'abord : mais, en aspirant à l'époque heureuse où les peuples ne formeroient plus *qu'un seul troupeau sous un seul pasteur*, on n'appeloit et l'on n'attendoit qu'une unité purement spirituelle.

Au reste, le spiritualisme exclusif et surnaturel qui dominoit la théologie chrétienne servit beaucoup aux disciples du Christ dans la tâche gigantesque qu'ils alloient entreprendre. Il les arma d'une force invincible contre les violences et les séductions, par le mépris du corps, des biens et des maux de la vie présente, de tout ce qui périt et passe. Maîtres du monde et d'eux-mêmes, quand ils ne craignirent et ne désirèrent que Dieu, leur triomphe put être retardé, mais il fut certain.

Par tant de principes absolus, ils entrèrent d'abord dans un système de pratique non moins absolu. Ils conclurent de l'égalité à la communauté. Mais aussitôt ils rencontrèrent les lois de cette même nature

avec laquelle leur dogme incomplet, d'un côté, et, de l'autre, erroné par l'idée qu'il contenoit d'un ordre surnaturel, les établissoit en antagonisme, et leurs efforts vinrent se briser contre ces lois indestructibles.

Contraints de céder à une nécessité qu'ils ne comprenoient pas, qu'ils ne pouvoient comprendre, ils attribuèrent à la corruption de la Nature même ce qui n'étoit qu'une conséquence rigoureuse, indéclinable, insurmontable et dès lors légitime de son essence; de sorte que, dans le cours des siècles, le Christianisme offre le double phénomène d'une lutte incessante contre la nature, dans laquelle la nature triomphe toujours, et d'un développement qui incarne successivement dans les faits sociaux les grandes et salutaires vérités que renferme le dogme; et, chose digne de remarque, ce développement présente, dans une sphère supérieure, exactement le même ordre de progrès, les mêmes phases que les développements antérieurs.

Ainsi d'abord est proclamée, comme nous l'avons dit, l'égalité devant Dieu, non l'égalité dans une même race, dans une même cité, mais l'égalité de tous les hommes dans l'unité d'une même nature, sans acception de Juifs ni de Gentils, l'égalité enfin des enfants du même père qui les embrasse tous dans un même amour.

Le mariage plus pur et plus saint se spiritualise dans sa source ; il est l'union des âmes avant d'être l'union des corps. Les derniers restes de polygamie disparoissent avec le divorce. L'épouse devient véritablement la compagne de l'époux, son aide, chargée seulement de fonctions diverses. Comme l'Adam et l'Ève de Milton, ils s'avancent *main en main*, dans le monde ouvert devant eux, et ne se quittent qu'à la tombe, pour bientôt se rejoindre encore : et si la loi morale apparoît seule dans cette indissoluble union, elle n'est cependant que l'expression de la loi physiologique même, avec laquelle elle forme une harmonie divine. L'enfant aussi est désormais, dès sa naissance, un être sacré. Quelques gouttes d'eau versées sur sa tête l'initient aux droits d'homme. Sa vie ne dépend plus du caprice des parents. Le pouvoir absolu du père s'est changé en un devoir d'amour et de protection.

Toutefois l'esclavage ne fut point immédiatement aboli par un commandement positif, mais il fut adouci par les mœurs et par les lois même où l'esprit du dogme pénétroit peu à peu.

Ici on doit se rappeler que le Christianisme n'embrassa point dans sa synthèse les religions de la Nature, et que même il rompit en quelque manière avec elle, en se définissant comme la législation d'un ordre surnaturel. Et c'est qu'en effet le lien de Dieu

et de la nature réside dans les propriétés distinctes et nécessaires de l'Être infini, et que les personnes divines, séparées des propriétés qui en sont le fondement, le *substratum*, pour ainsi parler, n'offrent plus qu'une idée abstraite, une sorte d'entité vague qui échappe à la conception, un *mystère* enfin éternellement inaccessible à l'esprit, pour qui le mot *personne* n'exprime qu'un simple mode d'existence, sans donner la notion essentielle et différentielle de ce qui existe sous ce mode dans l'Être absolu.

Cette hypothèse, selon laquelle le Christianisme constituoit un ordre surnaturel, hypothèse liée à l'exclusion, ou plutôt à l'absence de la partie du dogme complet correspondante aux religions de la nature, fut ce qui le rendit impuissant à organiser la société, à se l'assimiler, à l'absorber en soi. Il agit sur elle par ce qu'il contenoit de vrai, mais il ne put s'emparer d'elle, la modeler sur son propre type, parce qu'il ne pouvoit la soustraire à l'empire de la Nature et de ses lois; parce que, ne voyant dans l'homme comme en Dieu que la seule personnalité et ses attributs abstraits, il se renfermoit dans un spiritualisme qui conduit forcément à des principes et des conséquences absolues, et, sous ce rapport, en opposition avec les réalités créées, où tout est, au contraire, contingent et relatif. L'ordre terrestre, avec ses conditions nécessaires, étoit dès lors pour lui une

gêne, un obstacle, une déchéance, quelque chose qui se lioit à l'idée du mal, puisqu'il excluoit le bien tel que la théologie chrétienne enseignoit que l'homme l'avoit possédé et devoit le posséder encore.

Quoi qu'il en soit, il est évident que, si la société a un but au-dessus de la Nature, elle est cependant soumise à ses lois, et qu'ainsi le Christianisme, en antagonisme avec la Nature, ayant pour fin de rétablir l'homme dans un état surnaturel dont il le supposoit déchu, se plaçoit dans une sphère idéale, se séparoit du monde social, du monde réel, par cette partie de sa doctrine; et que dès lors ce monde, faute d'un dogme qui contînt la loi de son développement propre, dut se constituer d'après le dogme ancien, modifié seulement, comme nous l'avons dit, par le principe moral plus élevé, que le Christianisme avoit introduit dans la conscience humaine.

De là cette grande scission, opérée sous Constantin, entre la société spirituelle et la société temporelle, qui ne furent l'une et l'autre depuis lors qu'une permanente manifestation de l'antagonisme radical que nous venons de faire remarquer. Il y eut deux sociétés qui reposoient, l'une sur le droit chrétien de l'unité et de l'égalité universelle, l'autre sur le droit antique de l'unité et de l'égalité de race, ou de cité, lequel, hors de là, laissoit subsister le droit aveugle de la force. Tous les chrétiens, sans excepter les membres

même du sacerdoce, vécurent donc à la fois dans ces deux sociétés dont les principes étoient inconciliables : d'où la guerre perpétuelle établie entre elles, et les désordres, les contradictions, la tendance réciproque à prévaloir, et l'impuissance de prévaloir d'une manière complète et définitive, le mélange confus d'actions et de réactions, et tous les contrastes si étranges qu'elles présentent durant une période de quatorze siècles. Tantôt le Pouvoir temporel, obéissant à la foi religieuse, modifioit pratiquement son droit dans le sens du droit chrétien ; tantôt le Pouvoir spirituel, mêlé forcément au monde extérieur, associé à ses intérêts, subordonnoit, pratiquement aussi, ce même droit chrétien au droit générateur des institutions politiques et civiles. Un dualisme profond, représenté par l'Église et l'État, opposoit entre eux les éléments mêmes de la vie.

Suivons, au milieu de cette lutte, le progrès de l'humanité.

CHAPITRE XI

Continuation du même sujet.

Après la chute de l'empire romain, l'Europe civilisée changea de face. Il s'y constitua de nouvelles nations, qui étoient déjà dans la vigueur de leur croissance à l'époque où le mahométisme pétrifioit l'Orient par une doctrine très-analogue au déisme moderne, doctrine qui, en niant tout ensemble et les propriétés divines et leur mode d'existence personnelle, oppose un obstacle invincible au développement de la personnalité humaine, et détruit le germe même de la science.

Dans les contrées occidentales, l'Église convertit à la foi chrétienne les peuples conquérants, mais elle ne put ni leur donner un droit politique, un droit social qu'elle ne possédoit pas, ni substituer à l'organisation du travail fondé sur l'esclavage une autre

organisation. Ses tentatives en ce genre aboutirent constamment à la communauté, au régime monastique, qui impliquoit le célibat et l'abdication de la liberté individuelle; régime favorable à la production aussi longtemps que duroit la pauvreté primitive, mais qui, la richesse une fois produite, engendroit immédiatement la corruption, et, par la corruption, la ruine de l'institution même.

Les sociétés qui s'établirent après l'invasion du monde romain reposèrent sur le droit de conquête ou sur le droit de la force, et ce droit régla la hiérarchie des conditions et des fonctions. L'égalité, telle qu'elle existoit parmi les conquérants, étoit une égalité de race. Ils n'en connurent point d'autre originairement, et ce principe, sous des noms et des formes diverses, subsiste encore, même aujourd'hui, dans presque toute l'Europe. De l'égalité ainsi conçue sortoit la liberté, qui eut, comme partout, comme toujours, la propriété pour expression et pour garantie. A peu d'exceptions près, la population conquise, en dehors de ce droit de race, en dehors de l'égalité, de la liberté, de la propriété, par cela même fut réduite à l'état d'esclavage. Voyons comment le Christianisme le modifia progressivement.

D'abord, en imprimant au front de l'esclave, égal de l'homme libre devant Dieu, le sceau de l'humanité, il fit de lui une personne. La personnalité eut pour

conséquence le mariage, la famille. Et c'est ici qu'on découvre clairement l'importance du caractère d'unité et de sainteté que le mariage acquiert, à mesure que la société avance dans les voies de son perfectionnement. Non-seulement la femme doit à ce caractère son affranchissement et sa dignité, tout ce qui fait d'elle la compagne de l'homme, l'épouse véritable, mais il est la sauvegarde de la famille entière, devenue un tout indivisible; il crée un lien qui n'existe pas là où règne, à un degré quelconque, la polygamie simultanée ou successive, et enveloppant en quelque façon la mère et les enfants dans la personnalité du père, il la rend plus inviolable en y attachant, avec une consécration nouvelle, l'idée et le sentiment d'une perpétuité indéfinie.

Le Christianisme couvrit encore les foibles, les opprimés, de la protection d'un droit moral émané du dogme de la fraternité humaine, droit qui réagissoit, lentement il est vrai, mais continuellement contre le droit de la force. A l'esclavage succéda le servage, et le serf différa de l'esclave en ce qu'il ne put être arraché du sol, transporté d'un lieu en un autre lieu, ni séparé de sa famille, qu'un nœud sacré unissoit à lui, qui étoit lui-même. S'il dut encore son travail au maître, il se fit entre eux un partage de ce travail même; une partie appartint au serf; il lui fut permis de cultiver une certaine portion de terre et d en re-

cueillir les produits ; quelques jours de la semaine lui furent concédés à cet effet; les autres jours, employés au profit du maître, étoient une sorte de redevance, de loyer de la terre laissée à sa disposition. Il y avoit, dans cet état du serf, un commencement de propriété et conséquemment de liberté.

L'artisan s'affranchit plus vite, parce qu'il parvint plus vite à se créer une propriété. Il racheta complétement sa personne, son droit personnel, et la classe libre s'augmenta encore par les affranchissements gratuits que multiplioient l'influence du principe religieux et celle de l'Église.

Le travail de l'homme affranchi lui appartenant désormais, il put le vendre, l'échanger en vertu de conventions mutuellement volontaires et libres à ce point de vue. Ainsi naquit le salaire, qui, peu à peu substitué au servage, devint la base d'une constitution nouvelle du travail. C'étoit là, certes, un grand progrès, mais qui devoit un jour en amener d'autres plus grands encore, car l'humanité ne s'arrête jamais.

La condition morale de la liberté, la condition de droit, existoit pour le salarié; mais dépendant immédiatement de son travail pour vivre, et son salaire dépendant de ceux qui achetoient son travail, et, par une conséquence de leur position plus avantageuse, en fixoient le prix presque à leur gré, la condition de fait ou matérielle de cette même liberté lui manquoit,

c'est-à-dire, un fonds qui lui fût individuellement acquis, la propriété.

Quelques-uns, par leur industrie et d'heureuses circonstances, parvinrent à se créer ce fonds au moyen de l'épargne, et bientôt ils formèrent une classe séparée. Mais ceux-ci, à leur tour, s'aperçurent promptement que leur propre liberté, incomplète encore, n'avoit dans l'institution politique et civile aucune garantie. Cette garantie indispensable à leur sécurité, ils avoient le droit de l'exiger, et ils la réclamèrent en effet, mais il fallut la conquérir. De là tout ensemble et l'établissement des Communes et la naissance de la classe intermédiaire appelée bourgeoisie.

La Commune correspond, dans le moyen âge, à ce qu'étoit, dans le monde antique, la cité. Elle se constitua au profit de l'aristocratie bourgeoise, c'est-à-dire de ceux qui, parmi les affranchis, réunissoient les deux conditions de la liberté, le droit personnel ou la condition morale, la propriété ou la condition matérielle. Les autres restèrent en dehors de la cité nouvelle, ne jouirent point des prérogatives réservées aux seuls bourgeois; ils furent dans la Commune ce qu'étoient les plébéiens à Rome, non des esclaves, mais des prolétaires, le peuple, *la plèbe*.

Quelque imparfaite que fût l'institution des Communes, elle servit néanmoins la cause de la civilisa-

tion générale, elle marqua une des phases du développement de la liberté chez les nations chrétiennes. Par elle un élément nouveau, qui devint le Tiers État, fut introduit dans l'ordre politique. Elle contribua à ébranler le système féodal, qui n'étoit guère que l'organisation de la conquête au profit exclusif des conquérants. Les mœurs s'adoucirent, l'arbitraire rencontra un obstacle déjà puissant dans la conscience publique que pénétroit de plus en plus le principe chrétien; la justice, moins partiale, prit une forme plus régulière; la foiblesse fut mieux protégée; le servage diminua graduellement; la richesse s'accrut par l'effet même de l'affranchissement du travail et par l'extension de la propriété. Le nombre de ceux qui acquirent ce complément de leur droit augmentant chaque jour, chaque jour aussi une séve plus abondante de liberté circula dans le corps social.

Ici s'ouvre une ère dont il importe de bien saisir l'esprit et le caractère.

CHAPITRE XII

Mouvement de la société chrétienne du quinzième au dix-huitième siècle.

Quoique l'évolution religieuse et l'évolution politique s'enchaînent avec la même rigueur que la cause et l'effet, nous parlerons successivement de l'une et de l'autre; on en comprendra mieux chacune d'elles en soi et leur étroite liaison.

Dès que le dogme théologique eut été définitivement constitué, l'esprit humain, obéissant à ses lois essentielles, le sonda en tous sens, s'efforça de le concevoir, de le développer, rejetant comme des erreurs ou des hérésies les opinions logiquement incompatibles avec ce dogme fondé sur la croyance à un ordre surnaturel, et que caractérisoit, en ce qu'il a de radical, un spiritualisme absolu. La pensée dès lors, détournée des réalités contingentes, se renferma exclusivement dans la sphère des essences immaté-

rielles et des pures idées. Il se fit un travail de la raison abstraite, dont la philosophie scolastique, qui, du douzième au treizième siècle, atteignit son plus haut point d'élévation, fut le produit, à plusieurs égards, magnifique. Car, fortifié par cette espèce de gymnastique intellectuelle, l'esprit humain acquit une puissance, une sagacité, et surtout une rigueur de méthode qui devoit être plus tard un inappréciable moyen de progrès.

Cependant, le dogme épuisé dans ses conséquences directement accessibles à la pensée, le travail cesse d'être fécond; on tombe dans la subtilité, dans les attractions vides : et d'ailleurs on ne pouvoit se fixer à jamais dans un spiritualisme exclusif, qui rompoit le lien naturel du Créateur et de la Création, et mutiloit en quelque manière la foi native et primordiale. Une réaction s'opère, l'homme se sent pressé de sortir de l'enceinte qu'une doctrine rigide trace autour de lui. Il remue des questions dont lui-même il ignore la portée, questions de philosophie, questions de droit; il aspire à quelque chose qu'il ne connoît pas : mais partout, mais toujours, il trouve devant lui, comme une barrière infranchissable, le dogme théologique et l'autorité qui se dit surnaturellement établie, surnaturellement inspirée pour conduire la raison humaine et l'empêcher de s'égarer au dehors de ce dogme absolu.

Toutefois l'instinctif besoin du progrès est plus fort que tous les obstacles. Le temps étoit venu où l'humanité devoit accomplir une nouvelle phase de son évolution. Le protestantisme paroît. Il s'en prend d'abord à l'autorité qui enchaînoit l'esprit dans le dogme défini par elle. Il ne nie point l'ordre surnaturel, trop affermi dans la croyance pour qu'on pût alors songer même à l'y ébranler. Le protestantisme l'admet donc, et en en rejetant la conséquence rigoureuse, prochaine, immédiate, il effectue, par une contradiction immense, un immense affranchissement. Car il soumit de fait l'ordre surnaturel à la raison naturelle, et, dépassant même toutes les bornes, il méconnut les lois de celle-ci, en ne donnant à chacun, individuellement, que sa propre raison pour règle du vrai, erreur qui devoit infailliblement aboutir au scepticisme.

Cette liberté une fois conquise, une activité extraordinaire, que secondoit encore l'invention de l'imprimerie, se manifesta de toutes parts. On étudia l'antiquité, on en recueillit les monuments, on les commenta, on se familiarisa avec les idées qu'ils contiennent, renouant ainsi la chaîne interrompue des philosophies. Réveillée comme d'un long sommeil, la Nature exerça sur l'homme une puissante attraction. Elle envahit l'art, et bientôt, se subordonnant l'élément spirituel qui en fait la grandeur et la vie véri-

table, elle le précipita dans une décadence d'où jusqu'ici il n'a pu se relever.

L'esprit humain, cependant, attiré dans la voie ouverte devant lui, et qui maintenant est celle du progrès, redescend des hauteurs du spiritualisme chrétien dans la Création. Il observe les phénomènes et s'applique à la recherche de leurs causes et de leurs lois. Les forces intellectuelles précédemment acquises, il s'en sert pour créer les fécondes méthodes, les instruments logiques qui ont tant aidé à l'avancement de la connoissance dans l'ordre des réalités contingentes. Les sciences physiques naissent; on pressent d'abord, puis on découvre et l'on démontre quelques-unes des grandes lois de l'univers. L'Église s'inquiète; elle n'a pas en soi, dans son dogme, le principe générateur et régulateur de ce mouvement nouveau. Mais comment l'arrêter? Elle l'essaye néanmoins, elle condamne Galilée : la raison l'absout, et la raison l'emporte. Voilà deux ordres et deux puissances : la puissance naturelle de la raison, qui règne souverainement dans l'ordre naturel; la puissance surnaturelle de l'Église, qui règne souverainement aussi dans l'ordre surnaturel : donc un vrai dualisme qui, après de longs combats, doit se résoudre finalement dans une unité plus haute et plus complète, car l'esprit humain a une tendance invincible à l'unité.

Cependant l'effet de ce dualisme passager est de scinder la nature humaine et de constituer, comme nous venons de le dire, deux ordres séparés et indépendants, l'ordre naturel où la raison n'est assujettie qu'à ses seules lois, et l'ordre surnaturel dans lequel elle doit obéir en vertu de lois toutes différentes : d'où deux ordres aussi de vérités sans relations entre elles, et qu'on va même jusqu'à déclarer pouvoir être contradictoires, les vérités scientifiques et les vérités de foi.

A mesure que la science croît et se consolide en croissant, la réaction contre l'ordre surnaturel devient plus vive. On l'identifie avec les dogmes fondamentaux, avec les principes éternels de toute conception possible, et on les enveloppe dans une négation commune. En antagonisme avec la Nature, le Christianisme concentroit l'homme et toutes choses en Dieu, où elles ont leur essence. En antagonisme avec Dieu, la science, isolée de sa source, concentre l'homme et toutes choses dans la Nature, qui ne contient la raison de rien, parce qu'elle ne contient pas la raison d'elle-même. Le matérialisme et le sensualisme envahissent la société, soumise, comme tout le reste, à une nécessité fatale. La morale chancelle sur ses bases ruinées. On cherche dans le corps, dans l'organisme les lois de l'intelligence, dans l'intérêt es lois de l'amour; l'utile remplace le juste, et l'é-

goïsme le dévouement. Plus d'esprit de sacrifice, le devoir est un mot désormais vide de sens.

Et il faut bien comprendre qu'étant données les deux tendances contraires, ces conséquences étoient inévitables. La tendance du spiritualisme chrétien, tel que l'avoit constitué la raison abstraite, étoit de descendre de la Cause absolue jusqu'aux derniers effets contingents, et de les expliquer par l'action immédiate de cette Cause[1]. La tendance scientifique est de remonter des derniers effets, à travers les causes finies et contingentes, jusqu'à une ou plusieurs causes premières de même nature qu'elles. Ainsi le spiritualisme chrétien élimine les causes dérivées : la science élimine la cause absolue.

Toutefois les impérieuses nécessités de la raison, les lois essentielles et indestructibles de l'intelligence, ramènent forcément la science au dogme primitif et fondamental abstraitement développé par le christianisme, qu'en même temps elle rattache à l'ordre naturel. Car si, par la recherche des causes secondes, son mouvement au sein de la Nature l'éloigne des vérités absolues, elle s'en rapproche par un autre mouvement au sein des idées pures, obligée, quoi

[1] C'est ce qu'a fait Malebranche en niant l'efficace et conséquemment la réalité des causes secondes. L'harmonie préétablie de Leibnitz s'éloigne peu au fond de l'idée de Malebranche : elle tend aussi à la négation des causes finies.

qu'elle fasse, de remonter, au delà de ce que les sens perçoivent, jusqu'aux seules causes au moyen desquelles les phénomènes puissent être conçus, les causes réellement premières et nécessaires.

Or ces causes, inhérentes à l'Être infini, sans quoi elles ne seroient ni premières ni nécessaires, sont précisément ce que nous avons appelé les propriétés divines. La science donc étant rentrée, — avec tout ce qu'un travail de quarante siècles a pu ajouter de secours à ceux que les hommes possédoient au commencement, — la science, disons-nous, étant rentrée dans les voies primitives de l'esprit humain, s'efforce de résoudre le problème que se proposoient les religions de la Nature exclues de la synthèse chrétienne; et une synthèse nouvelle tend à se former, laquelle, unissant le spiritualisme chrétien et le naturalisme scientifique, le Créateur et la Création, et les lois de l'un et de l'autre, complétera le dogme ancien et constituera, en ce sens, un dogme nouveau, dont le caractère sera la négation d'un ordre surnaturel, d'un ordre intermédiaire entre Dieu et son œuvre, et la détermination des propriétés de l'Être absolu, sans lesquelles les personnes déterminées elles-mêmes par le christianisme ne sont que des abstractions logiques dépourvues de réalité véritable.

Ainsi l'humanité, après avoir parcouru un cercle

immense, se retrouvant à son point de départ, affirmera derechef le dogme primordial, identique avec l'intelligence ; elle proclamera, au nom de ses progrès mêmes, le premier article du symbole répété d'âge en âge par le genre humain : « Je crois en Dieu, créateur du monde distinct de lui et uni à lui. » La foi, essentiellement et nécessairement invariable, n'aura point changé, mais elle sera devenue science, dans les limites où le permettent notre puissance et notre mode de conception.

CHAPITRE XIII

Suite du même sujet.

Au mouvement religieux dont nous venons d'esquisser le tableau correspond un mouvement social qui, engendré par lui, en reproduit, sous une autre forme, exactement les phases, et n'est que l'incarnation des doctrines dans les faits.

Reportons-nous à l'époque où, les derniers restes du monde romain ayant disparu, l'Europe presque tout entière, après les temps d'anarchie et de désordre qui suivirent la conquête, s'organisa de proche en proche suivant le système féodal, devenu, au moyen âge, l'expression du droit politique et civil, dérivé, comme nous l'avons dit, du droit de la force, et qui le consacroit. S'il avoit régné seul et sans opposition, on auroit vu renaître bientôt les vices

qui marquèrent la fin de l'empire, le matérialisme et ses conséquences, l'abjection des âmes, la corruption effrénée des mœurs, avec la barbarie de plus. Mais l'humanité ne rétrograde point. Le Christianisme réagit contre la force aveugle et brutale, par le principe d'égalité, de liberté, de fraternité, qu'il avoit introduit dans la conscience humaine, et aussi par la puissance propre de l'élément spirituel, supérieur à toute puissance physique, et sur lequel l'Église fondoit son pouvoir de gouvernement. N'ayant toutefois qu'un dogme incomplet, et, à quelques égards, erroné, elle ne possédoit point les conditions indispensables pour effectuer l'affranchissement définitif de l'humanité, la réalisation du droit évangélique. Elle fut même logiquement contrainte de prendre une direction tout autre, et de s'engager en des voies par lesquelles elle n'eût abouti qu'à substituer à un despotisme absolu un despotisme plus absolu, et seulement moins dégradant pour l'homme.

En effet, pendant que la raison abstraite développoit le spiritualisme chrétien d'après l'idée reçue d'un ordre surnaturel, la société tendoit à se constituer surnaturellement aussi sous l'autorité théocratique du Pouvoir spirituel institué divinement. On sait tout ce que fit, durant plusieurs siècles, la Papauté pour atteindre ce but. En attaquant le droit de la force, en essayant d'introniser, pour ainsi parler,

à sa place le droit de l'intelligence, elle servoit bien évidemment les intérêts du genre humain, et de plus, la foi de ces âges étant donnée, elle avoit la logique pour elle. Cependant elle échoua, tous ses efforts vinrent se briser contre la puissance inéluctable de la Nature. Radicalement séparée d'elle, en antagonisme avec elle par le dogme sur lequel reposoit son pouvoir, elle n'y pouvoit soumettre pleinement la société qu'en la transportant de l'ordre naturel dans un ordre surnaturel, c'est-à-dire, chimérique; et cet ordre surnaturel n'eût-il été simplement que l'ordre effectif des réalités immatérielles, la société ayant, ainsi que l'homme, des conditions physiques d'existence, liée par ces conditions encore à la nature et dépendante de ses lois, auroit manqué, en se confondant avec l'Église et s'absorbant en elle, d'un principe essentiel de sa vie et du développement de sa vie.

Avertie par un sûr instinct, elle résista donc à l'action de la Papauté, et les princes, sous ce rapport, furent, sans le savoir, ses vrais représentants et les représentants du progrès. Aussi cherchèrent-ils leur point d'appui dans la science qui commençoit à poindre, à germer en quelque façon, mais hors de l'Église, qui, n'en contenant point le dogme générateur, ne put ni la diriger, ni la dominer. En vain assujettit-elle à son autorité et à son inquiète surveil-

lance les Universités qui naissoient de toutes parts; elles devinrent bientôt presque partout des centres d'opposition contre elle, et une arme redoutable entre les mains des Princes.

Le protestantisme, sur ces entrefaites, vint, par une rupture éclatante, détacher d'elle une partie de l'Europe. Mais, d'un côté, conservant la croyance à un ordre surnaturel, il ne contribua point, d'une manière directe, à l'avancement de l'esprit humain; et, d'un autre côté, se résolvant dans l'individualisme pur, conséquemment dans le scepticisme quant au principe logique, et, quant à la pratique, dans la doctrine égoïste de l'*utile*, il ébranla les bases de la morale publique et favorisa l'extension du despotisme des souverains, qui réunirent en eux les deux Puissances jusque-là séparées. Toutefois aussi, en provoquant les recherches de tout genre pour les besoins de la controverse, et en élargissant la sphère de la liberté de la raison, le protestantisme hâta le développement de la science, et concourut ainsi à la révolution qu'elle devoit opérer. Chaque jour elle s'annonça par des signes plus certains; chaque jour le Pouvoir spirituel, dépouillé de son prestige, déclinoit, et, vaincu enfin, il tomba dans un état de subordination de plus en plus profonde, dans un véritable vasselage à l'égard du Pouvoir temporel. Déjà même, au temps de Charles-Quint, il n'étoit guère

qu'une ombre révérée encore extérieurement, mais dépourvue de puissance réelle.

Cependant le pouvoir des Princes, qui s'étoit rattaché au droit impérial, au droit antique, au droit de la force, n'avoit aucune base de justice, aucun principe moral. De là ce système de politique qui régla les relations des États entre eux et des souverains avec leurs sujets, politique fondée sur l'intérêt seul, et que, après l'envahissement des doctrines sensualistes et matérialistes, on ne craignit plus d'avouer hautement. Aux lois spirituelles de la vie, on substitua un équilibre de forces.

Dès lors, comme il existoit deux ordres de vérités réciproquement indépendantes et que même on supposoit pouvoir être contradictoires entre elles, il exista deux droits réciproquement indépendants et que l'on supposoit aussi pouvoir être contradictoires entre eux. Le dualisme dont nous avons précédemment parlé, s'étendoit à tout l'homme, à toute la société; rien n'y échappoit.

Toutefois le Christianisme, en ce qu'il a d'éternellement vrai, loin de s'affoiblir, se développoit incessamment dans la raison et la conscience humaine, et à mesure que la science, qui opère l'union du nécessaire, de l'absolu et des réalités contingentes, se développoit elle-même, il tendoit de plus en plus à modifier les faits sociaux.

L'égalité, la fraternité, la liberté évangéliques, rappelées sans cesse par l'enseignement, passoient peu à peu dans les mœurs, s'infiltroient, quoique lentement, dans les institutions. La féodalité se dissout ; les grands vassaux, toujours menaçants pour la royauté que plusieurs fois ils ont mise en péril, sont abattus ; ils entraînent les autres dans leur chute ; puis l'édifice entier croule. Il ne reste plus qu'une noblesse encore investie de priviléges, mais privée de puissance politique. Le même mouvement emporte les Communes, que nous avons vues se constituer au Moyen âge sur un principe aristocratique pareil à celui qui présidoit à la cité antique.

Pendant ce temps-là, le peuple, soustrait en partie à l'oppression de ses maîtres, a acquis des droits, et premièrement les droits personnels. La loi l'a mis en pleine possession de ceux qui dérivent du mariage et de la paternité. A peu de restrictions près, son travail appartient à lui seul, et, par le travail, un nombre chaque jour plus grand parvient à se créer une propriété, complément de la liberté et sa garantie première.

Après une lutte de dix-huit cents ans contre le droit de la force, le droit chrétien fondé sur l'unité de nature triomphe définitivement. La royauté avoit de proche en proche absorbé les pouvoirs qui, à différents degrés, pesoient sur le peuple, et par là elle

avoit servi la cause de l'humanité, quoiqu'à son insu, car elle croyoit n'avoir combattu que pour elle-même. Réduits à leur plus simple expression, maintenant les deux droits sont en présence, le droit du peuple ou le droit de tous, le droit de la royauté ou le droit d'un seul. Un dernier combat décidera lequel doit prévaloir. La royauté succombe, et ne pouvoit pas ne point succomber. C'étoit le monde ancien qui achevoit de se retirer devant le monde nouveau, dont le christianisme avoit préparé la naissance.

Et voyez quel espace a été parcouru. A l'origine de ce grand mouvement, le peuple étoit esclave : le voilà souverain. Il y aura bien sans doute encore des résistances, mais toujours plus foibles, comme les vagues qui s'abaissent peu à peu après la tempête. L'affranchissement complet, universel, est proclamé. Plus de distinction de famille ni de race, plus de classes, plus de priviléges politiques ou civils; ni maîtres, ni serfs, mais des frères unis par les mêmes devoirs. L'égalité, la liberté, tel est le droit reconnu, le droit qui devra régner désormais.

Mais ce droit, abstraitement admis, n'existe encore que dans l'esprit, dans la conscience; il manque d'un corps, pour ainsi parler. Qui le lui donnera? qui le réalisera dans ses conditions extérieures? qui l'organisera? le Christianisme ne le peut; deux obstacles l'en empêchent. Séparé de la Nature, en dehors d'elle,

en antagonisme avec elle, il n'a aucune puissance sur elle. Et cet obstacle fût-il écarté, il en resteroit un second non moins grand. Dans sa conception du souverain Être, s'attachant à la seule personnalité, le Christianisme a posé un dogme vrai, mais incomplet sous deux rapports : en ce qu'il ne détermine point la notion fondamentale des personnes, ou la notion des propriétés qui forment le lien de Dieu et de la création; en ce qu'il ne détermine pas davantage le principe du fini, tel que nécessairement il existe dans l'Être infini; d'où il suit, d'une part, que, relégué dans les régions de l'absolu, hors du monde des phénomènes contingents et relatifs, il manque de la vertu plastique qui réalise, selon leurs lois propres, les existences au sein de ce monde; et, d'une autre part, qu'il ne contient pas le dogme générateur et régulateur de la science, ce qui explique clairement pourquoi elle s'est développée hors de lui, sans qu'il ait eu, ni pu avoir aucune action sur elle.

La science seule ne sauroit non plus réaliser le droit reconnu, l'égalité, la liberté, car ce droit ne dérive pas d'elle; elle n'en a pas en soi le principe générateur, ni celui du devoir : tout au contraire, la Nature, où tout est relatif et dépend de causes nécessitantes, c'est l'inégalité, la fatalité.

Le devoir, le droit ont leur racine dans les lois spirituelles des êtres. Aussi, quand la science a pré-

valu, quand, par une réaction contre le spiritualisme chrétien, on n'a plus admis d'autres lois que celles qui président aux phénomènes physiques fatalement enchaînés les uns aux autres, ou les lois propres de la Nature, le droit et le devoir, impossibles à comprendre, ont été ou explicitement niés, ou remplacés de fait par les théories matérialistes de l'*utile*, qui ont enfanté avec la fureur des jouissances sensuelles, l'égoïsme pratique, lequel, en ce moment plus que jamais, tend à dissoudre la société, et la livre de nouveau, mais passagèrement, au droit aveugle de la force, qu'avoient engendré les antiques religions de la Nature.

Donc, impuissance absolue de sortir des contradictions de l'état présent, de réaliser le droit et le devoir, de les incarner dans l'organisme social, jusqu'à ce que le dogme religieux s'étant complété en se développant, comprenne tout ensemble le principe moral et le principe scientifique, inséparables désormais. Ramené dans l'ordre naturel, le Christianisme donnera les lois de la vie spirituelle ; ramenée dans l'ordre spirituel, la science donnera les lois de la vie physique, les lois de l'organisation, lesquelles forment avec les premières la législation complète de l'humanité. Aussi longtemps que la science se renfermera exclusivement dans la sphère des purs phénomènes, elle sera destructive du droit ; aussi long-

temps que le droit ne descendra pas dans cette sphère, il demeurera stérile. Le revêtir d'un corps, tel est le but de la science spéciale appelée économie politique, laquelle n'est que l'application de toutes les autres à la solution des problèmes sociaux, en ce qui touche leurs conditions matérielles.

Définitivement, donc, le problème général, le problème d'où dépend l'avenir du genre humain, se résout, comme on le voit, dans la nécessité d'une conception qui, embrassant et unissant les deux termes unis déjà dans l'affirmation constitutive de l'intelligence ou le premier article du symbole primordial, Dieu et l'Univers, le Créateur et la Création, enveloppe dans une même synthèse universelle, indivisible, les idées nécessaires et les phénomènes contingents, les lois absolues des essences et les lois secondaires de leurs progressives manifestations. Et visiblement on approche du temps où s'effectuera cette indispensable et magnifique synthèse. Les progrès de l'égoïsme et ses funestes conséquences ramènent de tous les points, même les plus éloignés, au principe chrétien du devoir. Le Christianisme théologique, sans influence sur la société, isolé dans l'ordre surnaturel dont son dogme incomplet l'a forcé de supposer l'existence, sent que quelque chose lui manque, qu'il existe un grand vide au dedans de lui. La science, après avoir rassemblé des faits, ob-

servé, expérimenté, se perd dans ses domaines obscurs et confus, en proie comme la société à une sorte d'individualisme qui finiroit par lui ôter tout caractère de science véritable. Elle tend à l'unité par la recherche des causes, et après avoir remonté la série entière des phénomènes que perçoivent les sens, elle commence à comprendre que les vraies causes sont immatérielles, ce qui la conduira, par la nécessité de s'élever, jusqu'aux causes premières et nécessaires sans lesquelles aucune cause ne peut être conçue, à déterminer ces causes mêmes, qui ne sont autres que les propriétés divines, c'est-à-dire, à compléter le dogme ou la science de Dieu.

CHAPITRE XIV

Loi du progrès. État actuel du peuple.

L'histoire entière de l'homme, en ce qui intéresse fondamentalement ses destinées terrestres, se résume dans ce que nous venons de dire. On y voit la société naître partout, et se développer selon les mêmes lois invariables. Elle n'est jamais que la forme extérieure, l'expression du dogme reçu ou de la conception que l'on s'est faite du double objet de la foi primitive, Dieu et la Création. Tout sort de cette conception mère, par une nécessité logique invincible, et le développement même de l'humanité.

Mais il faut bien comprendre que l'homme, uni à Dieu par ce qui fait de lui un être intelligent et moral, uni à la Nature par les conditions corporelles de son

existence, dépend de deux ordres de lois, qui, opposées à plusieurs égards, doivent néanmoins concourir à un même but, converger vers une même unité, car l'homme est un, et tout gravite vers l'Être infini, principe et fin de toutes choses.

Ce mouvement par lequel la Création, manifestation extérieure de Dieu, sa reproduction, telle qu'elle est possible au sein du temps et de l'espace, se rapproche éternellement de lui, constitue le progrès, première loi des êtres, identique avec celle de leur existence. Mais tous n'ont pas en eux-mêmes le germe d'un progrès indéfini, et parmi ceux connus de nous, c'est le privilége exclusif de l'homme.

Or, en tant qu'être physique, l'homme rencontreroit à son progrès les mêmes obstacles qui arrêtent celui des êtres inférieurs, des êtres purement organiques, renfermés dans une sphère fatalement limitée. S'il s'élève au-dessus d'eux sous ce rapport, il le doit à l'intelligence qui fait de lui un être personnel. La personnalité est le caractère qui le distingue d'eux. Or, la personnalité c'est la liberté. Tout être personnel est essentiellement libre ; tout être impersonnel est à jamais esclave de la nécessité. Le progrès qui, pour l'homme, a sa racine dans la personnalité, est donc le progrès de la personnalité même ou de la liberté ; et, en effet, la loi du progrès, déduite de l'histoire, peut être ainsi exprimée et définie : *L'évo-*

lution du genre humain dans la liberté, par le développement simultané de l'intelligence et de l'amour[1].

Le développement de l'intelligence a, quant à l'objet connu d'elle, deux branches correspondantes l'une à l'organisme, l'autre à l'être spirituel : la science et le droit.

La science affranchit l'homme de l'esclavage de la Nature; le droit l'affranchit de l'esclavage de l'homme.

Ces deux ordres de développement sont loin de se produire toujours ensemble, au même degré surtout. Au contraire, ils alternent d'ordinaire par une sorte d'oscillation, qui fait que chacun d'eux prévaut tour à tour, quant à l'influence qu'il exerce sur la société.

Si la science prévaut, l'homme acquiert sans doute une puissance plus grande sur la Nature; mais, en vertu des causes exposées précédemment, cette puissance devient oppressive pour l'homme; le droit est étouffé sous la domination de la force égoïste. C'est ce que nous voyons présentement.

Si c'est le droit qui prévaut, se développe seul, absolu par son essence, il ne peut parvenir à se réaliser, à s'unir aux faits contingents, relatifs, et dépendants dès lors des lois de la Nature, dont l'étude

[1] Ce que nous nous bornons à indiquer ici, sera traité avec plus d'étendue dans la troisième partie de l'*Esquisse d'une Philosophie*.

est l'objet de la science. On en a un exemple frappant dans les vains efforts des premiers chrétiens pour transporter de l'ordre des idées dans l'ordre pratique le droit tel qu'ils le concevoient, le droit tel qu'aujourd'hui nous le concevons encore, et plus nettement.

Il faut donc que le droit et la science se pénètrent en quelque façon, que le droit introduise dans la science l'élément spirituel de la liberté, de la personnalité, ou la rattache à Dieu en la rattachant à ce par quoi l'homme est semblable à Dieu; et que la science réalise le droit, en réalisant les conditions contingentes et relatives, les conditions matérielles de son existence extérieure et sociale, en un mot qu'elle le revête d'un corps.

Mais le développement de la science et celui du droit, d'où résulte le développement complet de l'intelligence, ne forment qu'une des conditions du progrès. Il en a une seconde également nécessaire, le développement de l'amour : car c'est l'amour qui, subordonnant le droit, lequel est la liberté absolue de chacun, au devoir qui est la reconnoissance de la liberté de tous et le lien qui unit chacun à tous, rend possible, dans la sphère morale, la réalisation du droit même : de sorte que là où la puissance du devoir, c'est-à-dire l'amour, s'affoiblit, la liberté de tous et de chacun diminue proportionnellement, les né-

cessités de l'existence ramenant aussitôt la force pure, pour maintenir au moins quelque ordre matériel dans la société.

Que si maintenant nous recherchons quel est l'état actuel du peuple, ce qui frappe d'abord, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est le changement survenu dans le droit, c'est le progrès de la raison publique, qui, relevant peu à peu ce peuple abaissé au-dessous même de la brute, l'a, d'esclave qu'il étoit, proclamé souverain.

Mais cette souveraineté abstraite n'est encore cependant qu'une fiction. De fait, le peuple continue de gémir dans un servage réel[1]. L'égalité, la liberté, ne sont que de vains mots. On ne nie spéculativement ni la vérité qu'ils expriment, ni la nature obligatoire de cette vérité-loi. Elle n'a toutefois qu'une bien foible action sur la société toujours soumise au droit de la force, toujours constituée uniquement en vue des intérêts de quelques-uns. La science y prend un accroissement merveilleusement rapide; chaque jour elle remporte sur la Nature des victoires nouvelles; mais, au lieu de tourner au bénéfice de l'humanité, ces victoires n'ont guère pour effet que d'aggraver ses maux, parce que le principe du juste, qui les rendroit profitables à tous, n'existe ni dans les institu-

[1] Voyez à ce sujet l'ouvrage intitulé : *Esclavage moderne*.

tions, ni dans les lois, ni dans les mœurs viciées par l'égoïsme. Entre le droit reconnu et l'ordre pratique, effectif, il y a un abîme.

Et c'est que le droit, séparé de Dieu et de toute conception de Dieu, manque et de fondement logique, car il n'en a aucun dans les pures lois de la Nature, et de l'efficace intime et puissante que lui prête l'autorité de son origine et le caractère de dogme. C'est, en même temps, que, par son essence, se résolvant dans l'individualisme, il oppose à sa propre réalisation dans la société un invincible obstacle, tant qu'il ne se joint pas au devoir profondément empreint dans la conscience, et ne s'y subordonne pas. Le devoir, en effet, par le dévouement réciproque, par le volontaire sacrifice de soi, par l'amour enfin, unit ce que le droit divise, opère la fusion des individus en leur imprimant une tendance commune, les ordonne entre eux et dans le tout. Or, la raison du devoir ne se trouve pas plus que celle du droit dans les lois de la Nature isolées de celles de Dieu. Les lois de la Nature ne conduisent qu'à cette exécrable maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi*, maxime qui résume en deux mots la morale de l'*utile* de la force. Donc, sans une foi explicite en Dieu et aux lois de Dieu conçues par l'esprit, sans un dogme qui oblige la volonté et la détermine librement, en d'autres termes, sans religion, nul devoir

possible; l'idée même en est contradictoire. Or, que reste-t-il de religion, de foi dans la société présente? Qu'on ne s'étonne donc point de la voir, au sein des misères dont elle aspire à secouer le fardeau, se consumer en efforts stériles.

Le problème qu'elle cherche à résoudre, et qui renferme l'avenir du peuple, n'est que le problème perpétuel de l'humanité, savoir, la réalisation de la liberté fondée sur l'égalité de nature.

Après une résistance aussi vive qu'opiniâtre, le droit ainsi conçu a cessé d'être contesté parmi nous. L'égalité et la liberté sont écrites dans les lois, mais les lois, nous le répétons, ne sont qu'une vaine formule, sur presque tous les points en opposition avec les faits. On déclare le peuple libre, et il végète, asservi et souffrant, sous la dure dépendance des hommes et des choses; des hommes, par la concentration du pouvoir dans les mains de quelques privilégiés; des choses, par la concentration de la richesse dans les mêmes mains; de sorte qu'obligé d'obtenir du possesseur de la richesse et du pouvoir ce qui est nécessaire au soutien de sa vie misérable, la faim le repousse dans le servage. Pour achever de s'affranchir, que lui manque-t-il donc? Ce qui manquoit aux plébéiens des premiers temps de Rome, lorsqu'ils eurent conquis les droits personnels, la propriété sans laquelle nulle liberté, et la participation réelle

au pouvoir, seule garantie de la propriété et conséquemment de la liberté.

Ainsi la solution du problème général précédemment posé, a plusieurs conditions nécessaires : l'établissement d'une base dogmatique du droit, qui, en le rattachant à Dieu, lui imprime le haut caractère d'une loi éternelle et absolue; l'union du droit avec le devoir établi sur une base semblable, et devenu, par la foi, par son empire sur la conscience, le régulateur et le moteur efficace des actes; la détermination des moyens par lesquels le droit peut être matériellement organisé dans la société, ou le concours de la science économique et politique pour constituer selon le droit la propriété et la garantie de la propriété.

Avant d'exposer nos idées à ce sujet, nous allons discuter sommairement celles qui se sont produites jusqu'ici, et que l'opinion universelle semble également repousser, ce qui déjà établit contre elles un préjugé puissant. Voyons si l'examen le justifie.

CHAPITRE XV

Des moyens proposés pour résoudre le problème de l'avenir du peuple.

Quelque divers que soient les systèmes nés du besoin d'un ordre social moins imparfait que l'ordre actuel, ils ont néanmoins un caractère commun, qui est de briser la tradition humaine, d'être non-seulement en dehors de la loi historique du progrès, mais en opposition directe avec elle ; de sorte que, pour qu'ils fussent vrais, il faudroit que les lois de l'homme, et conséquemment les lois de la Création eussent changé.

L'histoire, en effet, nous montre l'humanité se développant à mesure que le dogme se développe, ou à mesure qu'elle avance dans la conception de Dieu et de l'Univers distinct de lui et uni à lui ; de manière qu'à chacune des phases de ce développement dogmatique correspond une notion du droit et du devoir

sur laquelle se modèle la société, qui n'en est que l'expression, la réalisation extérieure.

Or, loin de continuer ce mouvement, qui a son point de départ et sa raison unique dans le dogme primordial où sont renfermées toutes les conditions, toutes les lois de l'existence, les systèmes que nous avons à examiner s'en séparent complétement dès l'origine : d'où vient que, dès l'origine aussi, et sans parler, quant à présent, des vices particuliers de chacun d'eux, ils sont tous également frappés d'impuissance.

Les uns[1] nient Dieu, et avec Dieu tout droit, tout devoir, toute loi morale possible, et vont se perdre logiquement dans le fatalisme de la Nature, dans les ténèbres Cimmériennes de faits qui ne peuvent être conçus ni comme nécessaires, puisqu'ils changent et varient continuellement, ni comme contingents, puisqu'on rejette toute cause en dehors d'eux. Qu'est-ce que l'homme dans ce système? Un je ne sais quoi indéfinissable, un fantôme d'être sans liberté, sans responsabilité, un rouage aveugle d'une machine aveugle.

D'autres[2], au contraire, admettent Dieu et nient la Création, qui n'a pour eux qu'une simple existence idéale, et conséquemment ils nient aussi et le droit

[1] Owenistes.
[2] Saint-Simoniens.

qui n'auroit aucune application possible, qui ne seroit, comme la création même, qu'une chimère, une illusion vaine, et le devoir, qui n'offre aucun sens, puisqu'il n'existe qu'un Être éternellement concentré en soi, éternellement seul. C'est encore, sous une autre forme, le fatalisme pur, un fatalisme abstrait, substitué au fatalisme physique des matérialistes, dans lequel il tend à retomber.

D'autres[1], sans s'expliquer directement ni sur Dieu, ni sur la Création, ni sur leurs rapports réciproques, identifient le droit avec les penchants de l'homme, quels qu'ils soient, les déclarant tous légitimes au même titre, et niant ainsi toute distinction fondamentale du bien et du mal, par conséquent tout devoir : doctrine qui se résout dans le naturalisme et l'individualisme absolu, et qui, sous ce rapport, rentre dans celle des benthamistes, et, en général, des matérialistes, lesquels n'admettent d'autre principe et d'autre règle des actes que l'*utile*, ni d'autre morale que l'intérêt.

D'autres enfin ne se préoccupent d'aucune idée première, d'aucune conception des causes primordiales et nécessaires, plongés uniquement dans les faits qu'ils ne relient à aucune loi, prenant leurs pensées du moment pour la règle absolue des choses, n'établissant aucune doctrine, n'en rejetant aucune

[1] Fouriéristes.

non plus en vertu d'un principe contraire, et se plaçant ainsi, en dehors de toute croyance, en dehors du droit, en dehors du devoir, en dehors de l'humanité, non dans la négation, non dans le doute, mais dans le vide intellectuel et moral.

Tous ces systèmes manquent donc des deux premières conditions qu'implique la solution du problème de l'avenir. Au lieu d'établir sur des fondements fermes le droit et le devoir, ils les renversent. Point de base dogmatique par laquelle, se rattachant à Dieu, ils revêtent le haut caractère d'une loi éternelle et absolue.

Il n'existeroit même, pour ceux qui professent ces systèmes si étrangement désordonnés, aucun problème à résoudre, s'ils étoient, s'ils pouvoient être conséquents dans leurs propres idées. Mais, dominés à leur insu par le principe traditionnel qui domine la société elle-même, et pressés comme elle de l'instinctif besoin de le réaliser, ils se proposent en effet pour but la réalisation de l'égalité, c'est-à-dire, d'un droit qui n'a aucune raison possible dans leurs théories : et, chose remarquable, en empruntant au Christianisme l'idée abstraite et absolue d'égalité, telle qu'elle sort de son dogme purement spirituel, ils demandent à la Nature seule les moyens d'opérer cette réalisation, ce qui les jette en un chaos de contradictions sans cesse renaissantes.

Les énumérer toutes seroit une tâche presque infinie. Nous nous bornerons à indiquer les principales, sous le double point de vue de l'idée en elle-même et des moyens de l'incarner dans les faits sociaux.

D'abord, l'égalité, en un sens absolu, n'est qu'un simple concept, la base abstraite du droit, le terme idéal d'une tendance et la règle de sa direction, terme en dehors du monde réel, comme l'archétype, l'exemplaire éternel de l'homme. L'égalité réside dans la nature essentiellement une, à laquelle tous participent et qui les fait radicalement ce qu'ils sont. Mais elle n'a pas en tous le même degré de développement : indéfini en soi, ce développement a dans chacun une mesure différente. La nature commune offre donc une inégalité nécessaire dans ses réalisations individuelles; et ce n'est même que par cette inégalité, inévitable résultat des relations diverses, que les individus divers soutiennent avec le monde extérieur, de la place qu'ils occupent dans le temps et l'espace; c'est, disons-nous, par cette inégalité, uniquement par elle, que la nature humaine essentielle, manifestée, développée sous toutes ses faces, peut atteindre sa fin.

Ainsi, premièrement, ceux qui aspirent à réaliser l'égalité, dans le sens absolu du droit chrétien, donnent à leurs efforts un but chimérique, en contra-

diction avec la Nature et ses lois; et, en second lieu, en cherchant dans la Nature seule et dans ses lois les moyens de réaliser l'égalité telle qu'ils la conçoivent, et conséquemment la liberté qui en est l'expression, la forme, ils tombent, par une contradiction nouvelle, dans le droit de la force, qui est le droit propre de la Nature, droit exclusif de la liberté, par conséquent de l'égalité, exclusif encore du devoir, sans lequel la liberté même, supposé qu'elle pût exister, se réduisant à l'individualisme pur, seroit destructive de toute société.

L'esprit se confond et se perd dans ces contradictions qui s'engendrent sans fin l'une l'autre, et nous ne sommes pas au bout.

Il ne faut déjà plus parler des conditions de la vie dans l'ordre intellectuel et moral, des lois suprêmes qui règlent le développement de l'humanité, lequel, dans sa cause immédiate, n'est que la conception progressive de ces lois. Descendons aux faits matériels, et oublions un moment tout le reste. Ce qu'il s'agit de réaliser, c'est la liberté, puisqu'on ne peut concevoir des êtres égaux en d'autres rapports que ceux d'une liberté réciproque, et que l'égalité, identique avec l'unité de nature, sur laquelle dès lors on ne peut rien, n'est que le fait primitif d'où émane le droit.

Or, ainsi que nous l'avons montré, la liberté dé-

pend de deux conditions inséparablement liées : la propriété et la participation au gouvernement, au pouvoir de législation et à l'administration des affaires communes.

La plupart des systèmes que nous examinons rejettent expressément cette dernière condition. Ils organisent le droit hiérarchiquement, le subordonnent dès lors à un principe antérieur d'inégalité, ou bien, absorbant le droit réel, effectif, de chacun dans le droit abstrait de tous, ils incarnent celui-ci dans une puissance dictatoriale absolue, qui ne seroit qu'une absolue tyrannie. Tous, sans exception, ont des tendances pareilles, parce que le devoir n'ayant point de raison dans les principes qui leur servent de base, ils excluent, implicitement au moins, tout autre droit que le droit de la force, de quelque manière que cette conséquence inévitable soit voilée. Aussi, très-peu soucieux de la question politique, les sectateurs de ces systèmes tournent-ils leurs efforts, exclusivement presque, vers la solution de ce qu'ils appellent la question sociale, c'est-à-dire la question de la propriété; et certes nous ne les blâmons pas de s'en préoccuper, car, dans son ordre, il n'en est point de plus importante.

Avant de discuter leurs idées à ce sujet, rappelons, en le développant un peu, ce que déjà nous avons dit de la propriété elle-même.

Point d'existence possible sans la possession de certaines choses indispensables à l'entretien de la vie physique, possession identique avec celle du corps même, qui ne subsiste qu'en s'assimilant, se rendant propres ces choses extérieures à lui. L'homme en cela ne diffère aucunement des autres êtres organiques; il est comme eux assujetti à la même loi universelle.

De plus, le besoin de ces choses étant permanent, et ces choses elles-mêmes n'étant pas toujours à la portée de ceux qui ne s'en peuvent passer, il devient, en ce cas, nécessaire d'étendre la possession au delà des limites où la restreindroient les simples nécessités du moment : en d'autres termes, la même raison qui fait que la possession est indispensable, exige souvent l'accumulation des choses possédées.

La perpétuité des espèces peut exiger encore que la possession accumulée se transmette, et c'est aussi ce qui se voit chez plusieurs espèces d'animaux. Il est clair, en outre, que la possession n'est utile et n'atteint son but, qui est la conservation des êtres, que par l'appropriation des choses possédées aux individus, et toute vraie possession est individuelle.

Ainsi, loi de possession, loi d'accumulation, loi de transmission, loi d'appropriation, ce sont là des lois naturelles, communes à tous les êtres organiques vivants. Ce qu'elles offrent de variable selon les espè-

ces, tient aux diverses modifications qu'éprouvent, en chacune d'elles, les lois générales de la vie. L'abeille et d'autres insectes accumulent, ainsi que beaucoup de rongeurs, sans quoi ils ne pourroient subsister. La transmission s'établit d'elle-même chez les animaux qui vivent en famille. Il se fait, parmi quelques-uns de ceux qui se réunissent en troupes, une véritable appropriation du sol. Les ruminants, à l'état sauvage, ont leurs possessions qu'ils ne permettent pas à d'autres tribus d'envahir. Quoique solitaires, les oiseaux chasseurs s'attribuent également un territoire déterminé dont leurs besoins règlent l'étendue, et ils ne souffrent point qu'on l'usurpe. Nulle créature qui ne possède une demeure, un gîte, et, sur le rocher nu où il vient réchauffer ses membres engourdis, le phoque a sa place au soleil, qu'aucun autre ne lui conteste.

Nulle différence encore, à l'égard de ces lois, entre l'homme et les animaux; mais montez de l'être physique à l'être intelligent, et il en va naître une immense. Le droit s'unit au fait, la nécessité devient la justice; la possession, la propriété. Mais on ne doit pas s'imaginer que les lois de la propriété, les lois que détermine le droit, que consacre l'idée de justice, détruisent les lois de la possession ou les lois de la Nature, lois immuables, parce qu'elles ne sont que les conditions mêmes de l'existence des êtres dans

l'ordre des réalités finies. Le droit, c'est la raison même de ces lois conçues par l'esprit dans leur essence éternelle et divine, le fondement de l'obligation d'y conformer les actes libres. Et comme les conditions de l'existence impliquent à la fois celles de la conservation des individus considérés isolément, et celles de la conservation du tout dont ils font partie; que la propriété se résout dans la possession, qui se résout elle-même dans l'individualité, le droit aussi implique le devoir essentiellement relatif à tout, et il implique encore la science ou la connoissance des lois propres de la Création; car, absolu en soi, si la science ne déterminoit pas les conditions, pour ainsi parler, organiques de son incarnation dans le monde extérieur des faits contingents, sa réalisation seroit impossible.

De ce qui précède, il résulte que la propriété ou la possession jointe au droit, conçue sous la notion de droit, dépend des mêmes lois fondamentales que la simple possession, laquelle est une condition strictement rigoureuse de l'existence de tous les êtres doués de vie; et que, dès lors, la propriété est :

Premièrement, appropriable; et, en effet, l'appropriation n'est que l'attribution de la propriété même. Or, sans attribution, que seroit-elle? un pur non-sens. Se figure-t-on une propriété et point de propriétaire? un objet, une chose qui tout ensemble appartienne

à quelqu'un, sans quoi elle ne seroit pas propriété, et n'appartienne à personne, sans quoi elle seroit appropriée? Qui ne voit que l'appropriation, dont on a nié de notre temps la légitimité, représente, dans le développement social, l'individualisation progressive des possessions, à raison de l'individualisation progressive des personnes, ou la croissance de la liberté?

Secondement, accumulable; autrement elle n'atteindroit pas son but, qui est la conservation des êtres, ou ne l'atteindroit qu'imparfaitement.

Troisièmement, permanente, car sa nécessité l'est; elle l'est pour l'individu tandis qu'il subsiste; elle l'est indéfiniment pour la famille dont la durée est indéfinie, et l'on a vu [1] que la famille est une des conditions indispensables de l'existence de l'individu et de celle du genre humain même dont elle assure la perpétuité.

Quatrièmement, transmissible, puisque elle est permanente dans ses rapports avec la famille, et aussi pour qu'elle puisse varier dans son appropriation selon les besoins variables auxquels il doit être satisfait conformément au droit et au devoir, c'est-à-dire aux droits de la justice et de l'amour fraternel.

Le besoin, en effet, règle généralement la posses-

[1] Chap. IV.

sion chez les animaux : elle devroit être également réglée pour l'homme par ses propres besoins et par ceux d'autrui. Mais l'homme libre viole la loi à laquelle l'animal obéit fatalement. De là les abus de la propriété ; et c'est pourquoi il est nécessaire qu'en respectant le droit individuel, la société le contienne dans ses vraies limites, afin qu'il demeure droit, ou ne se détruise pas lui-même par son opposition aux lois mêmes qui en sont le fondement.

Mais, loin de maintenir l'exacte observation du droit, la société, à raison des causes expliquées dans le cours de cet ouvrage, en a, au contraire, toujours consacré la violation à quelque degré, non par la volonté expresse de le violer, mais par une suite inévitable de l'ignorance partielle du droit même. Contrainte, pour ainsi parler, de suivre le dogme dans les phases successives de son évolution, l'humanité a dû passer par tous les états intermédiaires entre le droit absolu de la force, sous l'empire duquel l'homme, dépouillé de sa personnalité, étoit propriété de l'homme, et le droit également absolu fondé sur l'unité de nature, d'après lequel ce même homme, rentrant en pleine possession de lui-même, acquiert tout ensemble et la liberté et la propriété, condition essentielle de la liberté.

Mais cet affranchissement, fruit du développement successif du dogme, ne s'opère non plus que graduel-

lement, et il s'en faut de beaucoup qu'on en ait atteint le terme, même chez les peuples les plus avancés. Ainsi, parmi eux, après l'esclavage est venu le prolétariat, et c'est l'extinction du prolétariat qu'il s'agit maintenant d'effectuer; en d'autres termes, c'est le droit chrétien d'égalité et de liberté, que, par une invincible impulsion de la raison et de la conscience, on tend, de nos jours, à réaliser pour tous les hommes sans exception.

Le prolétariat diffère de l'esclavage en ce que le prolétaire, libre de droit, est une vraie personne, indépendante de toute autre sous ce rapport abstrait : il se confond avec l'esclavage, en ce que la condition matérielle de la liberté ou la propriété manque presque également au prolétaire et à l'esclave.

Déterminer les moyens par lesquels le prolétaire pourra parvenir à se créer la propriété qui lui manque et à compléter de la sorte son affranchissement, tel est donc finalement, dans l'ordre extérieur, le problème à résoudre; et ce n'est pas seulement la raison pure avec sa logique rigoureuse, c'est l'histoire tout entière qui le pose ainsi, comme nous l'avons montré.

Comprend-on que quelques-uns aient cru sérieusement le résoudre, en proposant l'abolition absolue de la propriété? Ce n'est pas là, certes, un des phénomènes les moins extraordinaires de notre siècle.

Mais, sans demander nettement, formellement l'abolition de la propriété, on peut également la détruire en repoussant l'appropriation, qui de fait en est inséparable. Et ceci nous conduit à examiner les deux systèmes connus sous le nom de communisme et de socialisme.

Le premier se résout dans le second, par la nécessité d'organiser la communauté même, de diriger les travaux de chacun et de tous de manière qu'ils soient en harmonie avec les besoins, de les coordonner à un plan général, et d'en distribuer les produits d'après une règle convenue; ce qui implique une hiérarchie de fonctions et conséquemment de fonctionnaires. Le socialisme, d'une autre part, se résout dans le communisme, puisque chacun individuellement n'a droit qu'à ce que la société lui attribue. Elle l'emploie selon sa capacité, et le rétribue selon ses œuvres, dont elle seule est juge.

Il est clair d'abord que, dans ces deux systèmes tellement connexes qu'ils n'en font qu'un, la propriété n'existe que de nom; elle se réduit, quant à l'individu, ravalé dès lors au niveau de l'animal, à la simple possession, et encore à une possession non transmissible, non accumulable, et par conséquent hors de la nature et de ses lois, à moins que l'on ne descende au-dessous des animaux mêmes.

Passons toutefois; souvenons-nous seulement que

la propriété étant la condition nécessaire de la liberté, le problème à résoudre, le problème de l'affranchissement réel et complet du prolétaire, consiste dans la détermination des moyens par lesquels il pourra parvenir à se créer une propriété.

Pour que la liberté soit individuelle, et la liberté est individuelle, ou elle n'est pas, il faut donc que la propriété, selon son essence, soit individuelle aussi. Or, la propriété individuelle peut rencontrer deux obstacles divers : sa formation peut être empêchée soit par l'extension abusive de la propriété individuelle elle-même, qui, en concentrant aux mains de quelques-uns la matière de la propriété, ne laisse plus rien qui puisse être la propriété des autres ; soit par l'extrême degré de cet abus même, qui concentre dans les mains de l'État la propriété tout entière.

Or, c'est précisément là ce que font le communisme et le socialisme. La concentration absolue de la propriété entre les mains de l'État est le moyen qu'ils proposent pour abolir le prolétariat et affranchir le prolétaire ; de sorte que, réduits à leurs termes les plus généraux, le problème à résoudre et la solution qu'en donnent ces deux systèmes peuvent être exprimés ainsi :

Problème : Trouver une organisation où tout le monde soit propriétaire.

Solution : Établir une organisation où nul ne soit propriétaire.

Ou bien :

Problème : Réaliser les conditions de la liberté universelle.

Solution : Constituer la base d'un esclavage universel.

Mais passons encore.

Voilà l'État seul propriétaire. Mais qu'est-ce que l'État? Un être d'abstraction, à moins que par l'État on n'entende les chefs de l'État, et bien évidemment ce seront ceux-ci qui auront de fait la disposition de la propriété commune, la disposition non-seulement des choses, mais aussi des personnes, pour que la production nécessaire soit assurée. Or, soit qu'établis à la manière des antiques sacerdoces, ils ne relèvent que d'eux-mêmes, soit qu'on les suppose élus, toujours est-il qu'aussi longtemps qu'ils posséderont le pouvoir, ils seront à l'égard des gouvernés dans la position du maître ancien, ou du colon de nos jours à l'égard de ceux qui, placés sous son commandement, dépendent de lui quant à leur travail et à la rétribution de leur travail, font ce qu'on leur ordonne, reçoivent ce qu'on leur alloue, sans débat aucun, avec une passive et muette soumission. Or, qu'est-ce que cela, sinon l'esclavage? Donc toujours

l'esclavage, On y retombe à chaque pas ; il est le système tout entier.

Notez bien que nous le prenons, sans contester, tel qu'on nous le présente, admettant que l'institution marchera régulièrement comme on l'a conçue. Mais, de bonne foi, croit-on que des êtres humains, en possession d'un pareil pouvoir, d'un pouvoir qui leur livre tout, personnes et choses, n'en useront que suivant la justice, s'oubliant eux-mêmes, pour ne songer qu'au bien de tous? Que, plus puissants qu'aucun souverain ne le fut jamais chez les peuples les plus asservis, leur puissance sera une garantie contre les abus de leur puissance même? Qu'ils ne la tourneront point à leur avantage personnel, ne voudront point l'immobiliser dans leurs mains et la perpétuer dans leur race? Que, de maîtres, ils consentiront à devenir esclaves à leur tour? Vraiment, ce seroit avoir une haute idée de leur vertu, et que justifie merveilleusement l'expérience. Rêveurs! comment ne voyez-vous pas que vous allez tout droit au rétablissement des castes? Encore la société seroit-elle trop heureuse de s'arrêter là, car votre système, pleinement réalisé, la feroit descendre bien au-dessous.

Quoi qu'il en soit, ce système s'établit, on le suppose. Aussitôt naît une nouvelle question sur laquelle socialistes et communistes se divisent entre eux. La répartition des produits du travail ou de la

richesse commune se fera-t-elle selon le principe d'une égalité absolue, ou dans une proportion inégale déterminée pour chacun d'après sa capacité et d'après ses œuvres ?

Dans cette dernière hypothèse, on change la base primitivement admise du droit ; il ne repose plus sur l'unité de la nature ; on le transporte de l'ordre spirituel dans l'ordre matériel : car les différences de capacités dérivent des différences d'organisation, et, à capacité égale, les différences des œuvres dérivent des différences des forces, c'est-à-dire encore des différences d'organisation. De plus, l'appréciation des différences de capacité est à peu près purement arbitraire. Car comment apprécier avec certitude les degrés de capacité, et la supériorité relative des capacités diverses? Comment, dès lors, classer équitablement les hommes d'après cette capacité, qui n'a aucune mesure certaine ?

Donc, pour base de la société le fatalisme de la matière et le droit de la force qui en découle, pour règle l'arbitraire, et pour conséquence la destruction radicale de toute liberté, le double esclavage de la Nature et de l'homme.

Se replace-t-on, au contraire, dans le principe d'égalité absolue, les lois de la Nature opposent un obstacle invincible à sa réalisation, et les efforts par lesquels on tente de surmonter cet obstacle, condui-

sent à l'abolition du droit même ou à l'abolition de la liberté, qui en est l'expression directe, nécessaire ; parce qu'en lutte contre la Nature, on est obligé de la combattre par ce qui seul a action sur elle, la force physique, la force aveugle et fatale. Aussi, parmi ceux qui se proposent ce but d'égalité rigoureuse, absolue, les plus conséquents concluent-ils, pour l'établir et pour la maintenir, à l'emploi de la force, au despotisme, à la dictature, sous une forme ou une autre forme.

Pour que l'égalité des biens fût possible, il faudroit qu'une pareille égalité existât dans tout le reste. Car eût-on réussi à la réaliser un moment, le moment d'après elle ne subsisteroit plus : elle formeroit un équilibre instable altéré sans cesse par les inégalités naturelles.

C'est pourquoi les partisans de l'égalité absolue sont d'abord contraints d'attaquer les inégalités naturelles, afin de les atténuer, de les détruire, s'il étoit possible, ce qui, pour l'observer en passant, seroit détruire la société même, en détruisant la variété des aptitudes et des penchants. Ne pouvant rien sur les conditions premières d'organisation et de développement, leur œuvre commence à l'instant où l'homme naît, où l'enfant sort du sein de sa mère. L'État alors s'en empare pour le placer en des conditions de développement intellectuel, moral et phy-

sique, égales pour tous, ce qui l'oblige à le soustraire à toute autre influence que la sienne, et conséquemment à déterminer les doctrines qui devront être enseignées exclusivement, les notions du Vrai et du Bien, la Religion, le droit, le devoir, la science. Le voilà donc maître absolu de l'être spirituel comme de l'être organique. L'intelligence et la conscience, tout dépend de lui, tout lui est soumis. Plus de famille, plus de paternité, plus de mariage dès lors. Un mâle, une femelle, des petits, que l'État manipule, dont il fait ce qu'il veut, moralement, physiquement; une servitude universelle et si profonde que rien n'y échappe, qu'elle pénètre jusqu'à l'âme même.

Les socialistes, qui rejettent cette égalité absolue, n'en sont pas moins conduits aux mêmes conséquences pour conserver, au sein de leur hiérarchie arbitraire, une apparence de droit égal, et surtout parce qu'étant chargés directement de pourvoir à toutes les nécessités sociales, de quelque ordre qu'elles soient, il faut bien que le Pouvoir, en chacun de ces ordres, exerce une autorité souveraine.

En ce qui touche les choses matérielles, l'égalité ne sauroit s'établir d'une manière tant soit peu durable par le simple partage. S'il s'agit de la terre seule, on conçoit qu'elle puisse être divisée en autant de portions qu'il y a d'individus : mais le nombre des individus variant perpétuellement, il faudroit

aussi perpétuellement changer cette division primitive, qui ne détruiroit d'ailleurs, en aucune manière, l'inégalité, puisqu'elle laisseroit subsister celle des produits sur une égale étendue de sol de qualité égale, en raison de la différence d'industrie et de mille circonstances fortuites. En outre, la possession ayant pour condition le travail, chacun dès lors étant obligé de cultiver sa terre, plus de métiers, plus d'arts, par conséquent plus de culture même, la mort totale de la société et l'extinction de toute vie.

Que si, comme le principe y force, on étend la division égale à tous les genres de propriétés, qu'on veuille établir et maintenir l'égalité réelle des fortunes, la défendre contre l'action de tout ce qui tend à l'altérer, la production individuelle plus grande, la consommation moindre, l'accumulation, l'épargne, etc., on retombe inévitablement dans une organisation sociale, telle que, toute propriété individuelle étant abolie, il n'existe plus d'autre propriétaire, ou d'autre *possesseur de droit*, que l'État, lequel prescrit à chaque individu un travail *égal*, quoique divers, et attribue à chacun une portion *égale* des fruits, quels qu'ils soient, du travail commun ; veillant, du reste, pour que l'égalité ne soit pas détruite, à ce qu'il ne se fasse aucune épargne, aucune accumulation, aucun échange même entaché d'inégalité.

Or, ce mode de possession, s'il est volontaire, est celui du moine astreint par ses vœux à la pauvreté comme à l'obéissance; encore, dans les ordres même les plus sévères, lui permet-on un petit pécule dont il peut disposer à son gré. S'il n'est pas volontaire, c'est celui de l'esclave, là où rien ne modifie la rigueur de sa condition; nous disons trop peu, c'est celui de la bête de somme, qui, après avoir accompli la tâche imposée par le maître, reçoit à l'étable la ration qu'il lui a destinée. Tous les liens de l'humanité, les relations sympathiques, le dévouement mutuel, l'échange des services, le libre don de soi, tout ce qui fait le charme de la vie et sa grandeur, tout, tout a disparu, disparu sans retour.

Si ce chapitre n'étoit déjà trop étendu peut-être, nous montrerions que le système économique des fouriéristes, à quelques idées pratiques près, qui pour le fond ne leur sont même pas propres, n'apporte aucun changement à l'ordre présent des choses, en laisse subsister tous les vices, n'est enfin, sous une forme plus voilée, que le mal même dont on cherche le remède; et que, d'ailleurs, en contradiction avec les lois supérieures, les lois morales de la nature humaine, il renferme de nombreuses et radicales impossibilités.

Conclusion : les moyens proposés jusqu'ici pour résoudre le problème de l'avenir du peuple, aboutis-

sent à la négation de toutes les conditions indispensables de l'existence, détruisent, soit directement, soit implicitement, le devoir, le droit, le mariage, la famille, et ne produiroient, s'ils pouvoient être appliqués à la société, au lieu de la liberté dans laquelle se résume tout progrès réel, qu'une servitude à laquelle l'histoire, si haut qu'on remonte dans le passé, n'offre rien de comparable.

CHAPITRE XVI

Comment s'effectuera le changement qui doit s'opérer dans l'état actuel du peuple.

Prolétaires, hommes du peuple, vous avez à compléter votre affranchissement, à réaliser le droit fondé sur l'égalité de nature, et pour cela il falloit premièrement que vous comprissiez qu'avec un désir très-sincère de vous diriger vers ce but où vous devez tendre incessamment, on pouvoit, trompé par de fausses lueurs, vous en éloigner, au contraire, et vous engager en des voies funestes.

Il vous est nécessaire de comprendre encore que l'état meilleur auquel vous aspirez et auquel Dieu lui-même vous commande d'aspirer, ne se produira point par un changement soudain, mais, comme toutes choses dans l'univers, par un développement continu, par un constant travail, un travail de chaque

jour, dont chaque jour aussi vous recueillerez les fruits, qui seront comme le germe de nouveaux fruits de plus en plus abondants. Lorsqu'on jette une semence dans un champ préparé pour la recevoir, cette semence donne une première moisson, qui, ressemée avec le même soin, donne une autre moisson dix fois, vingt fois plus ample. Ainsi en sera-t-il des semences de bien que vous confierez au champ pour vous si stérile maintenant que vous labourez et où d'autres récoltent. Ne vous lassez point, ne vous découragez point par trop d'impatience : on ne fait rien qu'à l'aide du temps. Et sachez aussi, et n'oubliez jamais, qu'il y a toujours dans la vie présente et à combattre et à souffrir, parce que le terme de nos désirs infinis n'y est pas, parce que nous avons à y remplir une fonction grande, mais laborieuse, que nous ne vivons pas simplement pour vivre, mais pour accomplir une tâche sainte. Associés à l'action de Dieu dans l'éternelle production de son œuvre, nous avons comme lui un monde à créer.

Étant posé le fait primitif de l'unité de nature et de l'égalité qu'elle implique, il en sort un droit, la liberté, et c'est la liberté que vous avez à réaliser, car elle n'est que l'égalité même, non plus seulement abstraite, mais effective, mais vivante, pour ainsi parler. Conçoit-on des êtres égaux qui ne seroient pas réciproquement libres ? Conçoit-on qu'un homme

e homme et dépen-

e tout entière dans
l'une loi première
n, en même temps
Dieu : et, en effet,
qu'à Dieu, qui n'a
s essentielles, éter-
n droit chimérique,
llusion de l'esprit.
ire, la connoissance
de l'Être absolu et
l est une condition
lroit. Comment)e
nent y croiroit-on
son d'y croire?
le dogme a-t-il
lligence, la no-
iété.

pas seulement
e le devoir et
i se résume
de soi. la
la liberté,
le et un
t d'autre
que ses

sa force, et un principe de dissolution
remédiable, puisque les hommes, sans
eroient à jamais concentrés dans l'indi-
ur ou dans l'égoïsme absolu.
s, le travail qu'implique la réalisation du
nt, pour produire ses fruits, se continuer
, se prolonger de génération en génération,
ne songeoit qu'à soi, se renfermoit dans
étroit de sa propre existence, de son propre
rien ne changeroit dans la société, le mal y
it le même, il seroit éternel. S'efforcer de
astraire individuellement, ce seroit s'efforcer
rejeter le poids sur autrui, de rendre sa condi-
pire, seul moyen de s'en faire à soi-même une
lleure; et l'oppression qui, dans tous les temps, a
sé, à des degrés divers, sur la race humaine, n'a
is d'autre source.

De plus, lorsqu'il s'agit, soit de lutter contre des abus organisés, profitables à des classes entières, unies dès lors pour les défendre et les perpétuer, soit d'accomplir une œuvre féconde, l'individu est impuissant, il lui faut un appui, de l'aide, il faut, en un mot, que plusieurs se concertent, s'associent pour agir en commun.

Or, premièrement, qui dit association dit liberté, liberté de chaque associé à l'égard des autres, liberté de tous à l'égard du Pouvoir public. Y a-t-il associa-

fût tout ensemble l'égal d'un autre homme et dépendant de lui?

Mais la puissance du droit réside tout entière dans le dogme, qui, lui prêtant celle d'une loi première et nécessaire, le justifie à la raison, en même temps qu'il le divinise en le rattachant à Dieu : et, en effet, tout droit qui ne remonte pas jusqu'à Dieu, qui n'a pas sa racine en Dieu, dans les lois essentielles, éternelles du souverain Être, n'est qu'un droit chimérique, une ombre sans substance, une illusion de l'esprit. C'est pourquoi la Religion, c'est-à-dire, la connoissance du dogme ou des lois nécessaires de l'Être absolu et des êtres créés, et la foi au dogme, est une condition indispensable de la réalisation du droit. Comment le réaliseroit-on sans y croire? Et comment y croiroit-on fermement, constamment, sans raison d'y croire? Aussi, partout, dans tous les siècles, le dogme a-t-il déterminé, suivant le progrès de l'intelligence, la notion du droit et son application à la société.

Mais la Religion, le dogme, ce n'est pas seulement le droit et la raison du droit, c'est encore le devoir et la raison du devoir, et sans le devoir, qui se résume dans le dévouement mutuel, le sacrifice de soi, la fraternité, comme le droit se résume dans la liberté, la liberté même deviendroit tout ensemble et un principe de tyrannie, puisque chacun n'ayant d'autre règle que son droit, n'en auroit pas d'autre que ses

convoitises et sa force, et un principe de dissolution universelle, irremédiable, puisque les hommes, sans lien aucun, seroient à jamais concentrés dans l'individualisme pur ou dans l'égoïsme absolu.

D'ailleurs, le travail qu'implique la réalisation du droit, devant, pour produire ses fruits, se continuer sans cesse, se prolonger de génération en génération, si chacun ne songeoit qu'à soi, se renfermoit dans le cercle étroit de sa propre existence, de son propre intérêt, rien ne changeroit dans la société, le mal y resteroit le même, il seroit éternel. S'efforcer de s'y soustraire individuellement, ce seroit s'efforcer d'en rejeter le poids sur autrui, de rendre sa condition pire, seul moyen de s'en faire à soi-même une meilleure; et l'oppression qui, dans tous les temps, a pesé, à des degrés divers, sur la race humaine, n'a pas d'autre source.

De plus, lorsqu'il s'agit, soit de lutter contre des abus organisés, profitables à des classes entières, unies dès lors pour les défendre et les perpétuer, soit d'accomplir une œuvre féconde, l'individu est impuissant, il lui faut un appui, de l'aide, il faut, en un mot, que plusieurs se concertent, s'associent pour agir en commun.

Or, premièrement, qui dit association dit liberté, liberté de chaque associé à l'égard des autres, liberté de tous à l'égard du Pouvoir public. Y a-t-il associa-

tion entre le bœuf et celui qui l'attelle à la charrue! Et qu'importe que celui qui attelle s'appelle *Pierre*, ou s'appelle l'*État?* Mais, secondement, aucune association libre n'est possible sans un lien moral, si chacun ne se croit, ne se sent obligé envers autrui, si tous n'ont pas ce sentiment, cette croyance intime d'où résulte, avec la sécurité mutuelle, l'unité. Point donc d'association libre, point d'action efficace pour combattre le mal, réaliser le bien, sans le devoir et la foi au devoir.

Rappelons-nous maintenant que le problème de l'extinction du prolétariat ou de l'avenir du peuple se résume en celui-ci : Les conditions morales, c'est-à-dire la connoissance du droit et du devoir, la foi au droit et au devoir, existant, réaliser, pour le prolétaire, celles des conditions de la liberté qui lui manquent encore.

Or, les conditions qui lui manquent, toujours la foi religieuse étant supposée, sont, d'une part, la condition politique de la participation au gouvernement, à l'administration des affaires communes, et la condition matérielle de la propriété.

De la participation au gouvernement ou de la jouissance des droits de citoyen, dépend, en premier lieu, sa liberté personnelle : car, comment seroit-il libre, si d'autres font, sans son concours, les lois auxquelles il doit obéir, quelque oppressives qu'elles soient pour

lui[1]; si, dépourvu de volonté, soumis à la leur passivement, ils disposent de lui avec une puissance suprême? N'est-ce pas là le pur esclavage? N'est-ce pas, dans une société qui proclame l'égalité de ses membres, leur indivisible souveraineté, la négation complète, non-seulement de cette souveraineté, non-seulement de l'égalité, mais de la personnalité même en ceux qui ne sont pour cette société que des instruments de travail, en ceux qu'elle réduit politiquement à l'état de machines aveugles?

En second lieu, les détenteurs du pouvoir politique n'ayant pu avoir, en s'en réservant l'exclusive possession, d'autre motif que d'en user pour leur intérêt, tel qu'ils le conçoivent faussement, sottement, comme opposé à l'intérêt général, leurs lois, dirigées vers cette fin, opposeront toujours un insurmontable obstacle à la réalisation de la condition matérielle de la liberté au profit des classes maintenant asservies, et tendront, au contraire, à concentrer de plus en plus la richesse produite dans les mains des privilégiés.

Prolétaires, hommes du peuple, unissez-vous donc pour conquérir d'abord le complément de vos droits personnels, le droit politique qu'on vous refuse, parce qu'on sait qu'avec celui-là vous seriez bientôt

[1] Voyez plus loin l'*Esclavage moderne*.

en possession des autres, parce que, participant à la confection de la loi, la loi ne seroit plus exclusivement faite en faveur du petit nombre, au détriment de tout le reste. Et puisque vos maîtres ne vous ont laissé d'autre moyen légal d'action, que celui qui résulte du droit de pétition consacré par la Charte, signez des pétitions, multipliez les pétitions, étouffez sous leur masse la tyrannie dont vous souffrez.

Quand vous l'aurez vaincue, et vous la vaincrez, sans aucun doute, si vous agissez avec concert et persévérance, il ne vous manquera plus qu'une condition de la liberté, la propriété. Vous avez vu, en effet, dans la suite des âges, la propriété se développer à mesure que se développoit la liberté, y mettre le dernier sceau, l'incarner, pour parler de la sorte, la transporter de l'ordre abstrait du droit dans l'ombre des réalités effectives : et comme la liberté se résout dans l'individualité, que nul n'est libre, s'il n'est individuellement libre, la propriété se résout dans l'individualité; elle est individuelle, ou n'est point[1]. Nous l'avons, croyons-nous, clairement prouvé en discutant le système des socialistes et des communistes.

[1] Il est à peine nécessaire d'observer que les propriétés à titre collectif ne sont, ou comme celles de l'État, qu'une réserve permanente pour pourvoir aux dépenses communes, ou comme celles des sociétés commerciales, que des mises de fonds effectuées en vue de profits qui se convertissent par le partage en propriétés individuelles.

Il s'agit donc, encore un coup, de savoir par quelles voies vous pourrez parvenir à vous créer une propriété. Or, quiconque est privé de toute propriété, ne peut évidemment s'en créer une que par son travail. C'est donc par votre travail qu'il vous sera possible d'acquérir le complément de votre liberté.

Le travail, en effet, est indispensable à la production de la richesse. Que tout travail fût suspendu seulement deux années, que resteroit-il de la richesse actuellement existante? Rien, ou presque rien. La terre, stérile pour l'homme, lui refuseroit la subsistance, et tout ce qui sert à l'entretien et aux commodités de la vie étant consommé, la misère seroit plus profonde que ne l'est celle des sauvages abaissés au dernier degré de l'échelle humaine. C'est donc vous qui reproduisez journellement la richesse, dont bientôt sans cela l'on chercheroit en vain quelque trace. La vraie cause du mal est donc beaucoup moins dans la mauvaise distribution de la richesse déjà produite, que dans la répartition vicieuse de la richesse reproduite journellement. Or, cette répartition vicieuse, progressivement améliorée, deviendra de plus en plus équitable, sitôt qu'ayant conquis la pleine jouissance de vos droits personnels et de vos droits politiques, vous concourrez, avec un esprit de justice et de sagesse, à la confection de la loi. Car alors ce ne sera plus le travail qui dépendra de la

propriété, mais la propriété qui, selon l'ordre naturel des choses, dépendra du travail; et c'est pourquoi nous avons dit[1] : « Le travail affranchi, maître de soi, « seroit maître du monde. »

Mais qu'est-ce que le travail affranchi, maître de soi ?

C'est le travail dégagé des entraves qui maintenant le rendent plus ou moins improductif pour le travailleur.

Et premièrement, entraves légales. Les lois, en effet, les lois telles surtout qu'elles sont appliquées, ne permettent pas aux travailleurs de débattre librement leurs intérêts avec les acheteurs de travail; elles les livrent à ceux-ci, elles les constituent à leur égard en un véritable état de servage[2].

Or, ces lois oppressives peuvent être abolies en un quart d'heure. Les chaînes qu'a formées l'égoïsme se briseront d'elles-mêmes dès que le Peuple souverain les touchera du doigt.

Secondement, entraves intellectuelles. Le travail a deux éléments, la force physique, la force brute, et l'intelligence qui la dirige. Plus l'intelligence est développée et l'instruction acquise étendue, plus le travail est productif. Or, l'instruction manque au tra-

[1] *Le Livre du Peuple.*
[2] Voyez *Esclavage moderne.*

vailleur, et à cet égard encore il est de fait dans un état de servage. Il en sortira par l'institution d'un vaste enseignement gratuit, qui devra comprendre l'instruction générale et l'instruction professionnelle.

Troisièmement, entraves matérielles. Le travailleur, légalement libre et possédant la mesure d'instruction que sa capacité native lui auroit permis d'acquérir, ne seroit pas affranchi pour cela; il ne seroit pas maître de soi, de son travail, si la matière à laquelle il faut qu'il applique son travail, l'instrument qui le rend possible, si le capital enfin ne lui étoit pas directement accessible.

Quiconque peut fournir une valeur, un gage, une hypothèque réelle, trouve aisément un capital équivalent, ou à peu près. Mais cette hypothèque, ce gage, comment le travailleur le fournira-t-il? Il n'a, nous le répétons, que son travail, son travail futur. Point de capital donc pour le travailleur, à moins que le travail futur, acquérant une valeur vénale, ne devienne échangeable contre le capital, ou ne devienne un gage, une hypothèque réelle.

Or, nous le disons avec assurance, après de longues et mûres réflexions, rien de plus facile en soi, quand on le voudra véritablement. On peut même atteindre ce but par des combinaisons diverses qui, sans porter le plus léger trouble dans ce qui est,

sans inquiéter en aucune manière la propriété acquise, qu'il importe, au contraire, de préserver de tout ébranlement, parce qu'elle est le capital même, offriroient un moyen progressivement plus efficace de soulager la pauvreté et les misères accidentelles, qui, quoi qu'on fasse, subsisteront toujours, mais toujours aussi moins nombreuses. Toutefois aucun de ces biens ne peut être obtenu que par l'association. Elle est la base indispensable de toute amélioration possible. On sent, au reste, que nous ne saurions entrer ici dans aucuns détails. Ce n'est pas l'objet de cet écrit où nous nous sommes proposé uniquement de déterminer les conditions générales de la solution du problème de l'avenir du peuple.

La société lui doit la liberté légale, l'instruction nécessaire au développement de l'intelligence, l'aliment de l'esprit, le capital qui lui assurera réellement et non fictivement la propriété de son travail. Voilà ce qu'elle doit, ce qu'elle peut lui donner, mais elle ne peut que cela. Le reste dépend du peuple lui-même, de lui seul. Des moyens d'instruction ne sont pas l'instruction, il faut qu'il l'acquière par un labeur continu, incessant. Un capital sans l'expérience, les connoissances variées qu'en nécessite rigoureusement l'emploi, que produiroit-il? à qui profiteroit-il? Infécond entre les mains inhabiles auxquelles on l'auroit imprudemment confié, il périroit bien vite sans

fruit pour personne. Le bien voulu, le bien qui, certes, s'accomplira malgré les résistances égoïstes, ne s'accomplira donc qu'à l'aide du temps, par un mouvement graduel, qui est celui du progrès en toutes choses, et le mouvement même de la vie, son expansion dans l'univers.

Prolétaires, hommes du peuple, gardez-vous des systèmes trompeurs qui vous détourneroient des voies naturelles, providentielles, divines : loin de soulager vos maux, ils les aggraveroient, ils creuseroient pour vous dans l'avenir un abîme plus profond de souffrances et de misères. On ne lutte point sans douleur contre la Nature et contre Dieu, et toute loi violée renferme en soi la punition inévitable de sa violation même.

Prolétaires, hommes du peuple, souvenez-vous aussi, souvenez-vous surtout que, séparé du devoir, le droit inerte, et mort, ne sera jamais qu'une idée stérile, ne s'incarnera jamais dans l'ordre social; que si l'égalité implique la liberté, en est inséparable, la liberté n'implique pas moins le mutuel dévouement, la fraternité, n'en est pas moins inséparable; et que la fraternité comme la liberté et l'égalité, l'égalité et la liberté comme la fraternité, ne sont que de vains mots si l'âme tout entière ne les embrasse par une foi puissante, si elles n'ont pour elles le caractère saint d'un dogme éternel, d'une loi absolue.

Prolétaires, hommes du peuple, croyez donc si vous voulez vivre, croyez, et VOTRE FOI VOUS SAUVERA.

DE
L'ESCLAVAGE MODERNE

PRÉFACE

Plusieurs tirages de ce petit écrit ayant été promptement épuisés, une nouvelle édition est devenue nécessaire. Qu'on nous permette d'y joindre quelques courtes réflexions.

Notre dessein n'est pas de raconter ce qu'on a fait de la révolution de Juillet, de retracer, même sommairement, l'histoire de cette honteuse période. Le système du gouvernement, pendant ces dix années, peut se résumer en deux mots : se faire à tout prix accepter de l'Europe monarchique, et pour cela soumettre la politique extérieure de la France à celle des Puissances étrangères, c'est-à-dire sacrifier ses intérêts à leur intérêt; attaquer et détruire progressivement à l'intérieur les libertés publiques, odieuses à

ces mêmes puissances, et établir ainsi entre elles et la dynastie du 7 août une communauté de principes qui les rende mutuellement solidaires.

Le premier point vient d'être expressément avoué par les publicistes de la cour, car on se croit assez fort pour n'avoir plus besoin de dissimuler la trahison même. Les preuves du second se trouvent partout, dans les lois, dans les actes de l'administration, dans les greffes mêmes des tribunaux ordinaires et exceptionnels. En fait de tendances anti-nationales, d'attentats hardiment contre-révolutionnaires, ce qu'on reprochoit si justement à la Restauration n'est rien près de ce qu'on a vu depuis, près de ce que nous voyons tous les jours.

Il a fallu du temps, beaucoup de temps, pour que le pays pût croire à des projets d'abord hypocritement voilés, désavoués en paroles et activement poursuivis dans l'ombre, à la coupable résolution de transformer, sous des apparences mensongères de garanties constitutionnelles, un gouvernement libre en un gouvernement absolu, de ravir à la société ses conquêtes, de la faire reculer d'un demi-siècle et plus.

Deux choses ont contribué principalement à prolonger l'illusion à cet égard.

Une opposition turbulente qui, en inquiétant sur ses intérêts matériels une partie nombreuse de la population, a permis au Pouvoir de s'en présenter comme le protecteur, et d'écarter de la sorte les résistances qu'auroient sans cela rencontrées ses usurpations;

Une confiance aveugle dans la vigilance et le patriotisme des corps institués pour défendre le sacré dépôt des droits de la Nation.

Il étoit naturel qu'au sortir d'une crise qui avoit ébranlé tant d'existences, on s'effrayât de certaines tentatives violentes dont on ne concevoit nettement ni la nécessité ni le but, et auxquelles même le Pouvoir, s'aidant de quelques folles exagérations, souvent provoquées par lui, prêtoit un but de désordre directement voulu et d'anarchie systématique.

Il étoit naturel encore que le pays se reposât sur ses mandataires du soin de conserver et d'achever l'édifice constitutionnel, d'arrêter le Pouvoir dans ses voies rétrogrades et de le pousser dans celles du progrès.

Mais lorsque l'effervescence excessive et les mouvements irréguliers se sont apaisés enfin, sans que rien ait changé dans le système du gouvernement à l'intérieur ni à l'extérieur; lorsqu'on l'a vu, au con-

traire, trahir, humilier, dégrader de plus en plus la France au dehors, l'asservir au dedans de plus en plus, marcher la tête haute vers un absolutisme sans limites et sans frein, avec la connivence des grands corps de l'État, la connivence de la Chambre des pairs devenue entre ses mains une simple machine à enregistrement et à jugements, la connivence de la Chambre élective assouplie à ses volontés par la corruption : alors le pays, se réveillant sur le bord de la contre-révolution imminente, a compris qu'on l'avoit trompé et qu'il s'étoit trompé; qu'il lui falloit ou, perdant le fruit de cinquante ans d'efforts, être effacé à jamais peut-être du rang des peuples libres, c'est-à-dire périr en tant que peuple, ou se sauver lui-même : alors a commencé le solennel mouvement qui se propage de cité en cité, de hameau en hameau, et qui désormais croîtra chaque année, s'il faut des années pour obtenir ce que la France veut, ce qu'elle voudra jusqu'à ce qu'elle l'obtienne.

Qu'importent les insolentes déclarations de ne jamais céder à sa volonté souveraine? Qu'importent les obstacles qu'on y opposera? Elle en a vaincu bien d'autres et de plus grands. C'est le roseau des bords du fleuve, qui se redresse et lui dit : J'arrêterai ton cours à mes pieds, tu ne rouleras pas plus loin tes

eaux. Pourquoi es-tu fait, sinon seulement pour humecter mes racines et nourrir ma séve?

Voyez déjà l'esprit de vertige s'emparer de vos ennemis; voyez-les trahir leur frayeur par de stupides violences. Quoi! il ne sera pas permis, suivant eux, aux défenseurs de l'ordre public de réclamer le droit légal d'intervenir dans la chose publique! Qu'en voulez-vous donc faire de cette chose publique, dites-le moi, si vous craignez tant ceux que la loi même a chargés de la défendre? Insensés! vous osez tenir à trois millions de Français ce langage : « Abandon- « nez, à notre appel, votre foyer domestique, vos oc- « cupations, vos affaires; combattez pour nous, mou- « rez pour nous; mais gardez-vous bien de deman- « der à ne plus être, dans une société dont la souve- « raineté de tous est la base, des parias politiques, « d'en exprimer le simple désir; car aussitôt nous pu- « nirions votre séditieuse audace. » On verra plus tard de quel côté sont les séditieux.

Honneur aux citoyens généreux qui, les premiers, ont donné l'exemple d'un courage que d'autres imiteront! La lutte s'ouvre à peine; il est beau d'avoir inscrit son nom sur le drapeau glorieux à qui la victoire restera.

Elle sera le prix de la persévérance : nul repos

donc qu'après le triomphe. Honte à celui qui, ferme aujourd'hui, actif aujourd'hui, cesseroit de l'être demain. Chaque jour a sa tâche qu'il faut accomplir. Point de fatigue qui excuse; la fatigue n'est que le prétexte de la lâcheté. Élevons-nous par notre dévouement, par l'oubli de nous-mêmes, par le saint amour du juste et du vrai, à la sublime hauteur de la cause dont les destins nous sont confiés. Ceux que nous combattons, que veulent-ils? Leur bien personnel lié au mal des autres. Que voulons-nous? que devons-nous vouloir? Le bien de tous, en y sacrifiant, s'il est nécessaire, notre bien personnel. Ils vivent en eux-mêmes uniquement; nous vivons hors de nous. Voilà ce qui nous sépare, ce qui fait d'eux et de nous comme des races différentes.

Car, frères, sachez-le bien, il existe deux races, la race égoïste de l'intérêt pur, la race sympathique du devoir et du droit. Soyons de celle-ci, et chassons l'autre vers les déserts où sa demeure est marquée loin du séjour de l'homme, parmi les êtres inférieurs incapables de société, les brutes solitaires des forêts.

DE

L'ESCLAVAGE MODERNE

Chez les anciennes nations, le peuple n'existoit pas. Ce que nous appelons le peuple, c'étoient les esclaves. Hommes de travail, ils cultivoient le sol, vaquoient au service intérieur de la maison, exerçoient les arts mécaniques, quelquefois les arts libéraux[1], et les plus importants, tels que la médecine. Membre de la cité, et seul, à ce titre, investi des fonctions publiques, l'homme libre gouvernoit, administroit, jugeoit, ou, affranchi de tout autre soin que les soins domestiques, vivoit oisif, soit de ses revenus, soit des revenus de l'État; car l'État nourrissoit les citoyens incapables de pourvoir à leur subsistance.

[1] Quelques Romains avaient, parmi leurs esclaves, des grammairiens, des poëtes, des gens de lettres, comme nous disons aujourd'hui. Térence étoit esclave.

Ainsi l'homme libre possédoit, ou pouvoit posséder, ne dépendoit que des lois, participoit de droit et de fait à la souveraineté; et c'étoit là son caractère.

L'esclave, au contraire, vendable, achetable, étoit, comme le cheval et le bœuf, la propriété du maître, dépendoit de ses volontés, n'en pouvoit lui-même avoir aucune, pur instrument, pure chose, privé qu'il étoit, selon le droit admis alors universellement, de personnalité et de nom : d'où, jusqu'à notre temps, l'expression d'homme *sans nom*, vestige, après tant de siècles, reconnoissable encore de l'esclavage antique.

Son abolition ne s'opéra qu'avec une extrême lenteur, par un progrès presque insensible, et l'on ne doit pas croire que jamais elle ait été complète, au sein même de la civilisation chrétienne la plus avancée. On le verra clairement, lorsque tout à l'heure nous parlerons de l'époque présente.

Le premier pas vers l'affranchissement ne fut qu'une légère modification dans la servitude. Le serf, en effet, et une partie de l'Europe est encore couverte de serfs, ne se distinguoit de l'esclave ancien que par une dépendance personnelle un peu moins profonde. Le mariage religieux lui créoit une famille, et c'étoit beaucoup : longtemps les plébéiens combattirent à Rome pour conquérir ce droit [1]. Quoique in-

[1] Connubium, jus connubii.

féodé à la glèbe et appartenant lui et les siens au possesseur du sol, un foible commencement de propriété, il est vrai, très-précaire, étoit cependant compatible avec son état, que l'influence des mœurs générales et, pour ainsi dire, la sourde germination des idées dans lesquelles ces mœurs avoient leur racine, amélioroit progressivement. Si le caractère d'homme n'étoit pas respecté en lui, il y étoit au moins reconnu. L'esclavage devenoit de jour en jour une contradiction. Ce changement, presque inaperçu, renfermoit tout l'avenir de l'humanité.

Le servage, originairement, s'étendoit aux habitants même des villes [1] où s'aggloméroit la population industrielle et commerçante. Le besoin que l'on avoit d'elle, le profit que les classes privilégiées tiroient de ses travaux, les moyens que sa richesse, difficile à saisir sans en tarir la source, lui fournissoit pour acquérir à prix d'argent les immunités, objet de ses ardents désirs, changèrent peu à peu sa condition, jusqu'à l'époque où commença cette opiniâtre et glorieuse lutte, dont l'affranchissement des communes fut le fruit. Car la liberté veut être conquise, jamais elle n'est concédée volontairement, et il est remarquable que partout elle a été primitivement due aux

[1] Dans ce tableau général nous ne tenons pas compte de certaines positions particulières créées par le mélange de la vieille et de la nouvelle société après la conquête.

efforts généreux de l'artisan, toujours le premier à la réclamer, le premier à l'obtenir en mourant pour elle.

Cette révolution, car c'en étoit une, et plus grande qu'on ne pouvoit le soupçonner alors, cette révolution constitua proprement le tiers état. Les rapports réciproques des différentes classes ayant changé, le mot peuple changea également de signification. Jusque-là le peuple c'étoit le serf, à peu près uniquement. Placé comme une base inerte au plus bas degré de la société, il en portoit tout le poids. Sans droits aucuns, il ne voyoit au-dessus de lui que des maîtres, et tous ses devoirs se résumoient dans le devoir absolu d'une obéissance aveugle. La religion seule le relevoit, mais dans une autre sphère, et c'est à elle, c'est au Christianisme qu'il dut de pouvoir peu à peu sortir de cet abîme d'abaissement. Car le Christianisme le déclaroit enfant de Dieu, frère du Christ, égal, dans l'ordre de la nature et dans celui de la grâce, à ses oppresseurs, et cette contradiction entre la foi religieuse et le fait social conduisoit forcément ou au redressement du fait social, ou à l'abolition de la foi religieuse.

Après l'établissement des communes, qui donna naissance à la bourgeoisie, à mesure que, par une lente progression d'affranchissement, le servage disparoissoit, il se forma, au sein du système féodal, une

classification nouvelle. La nation se partagea en nobles et en roturiers, et cette distinction continua de rappeler, par la réalité des choses, sous des noms différents, l'esclavage ancien, modifié seulement, et non détruit.

En effet, les caractères fondamentaux de l'esclavage, la sujétion d'une part, de l'autre la domination, subsistoient, d'une manière tranchée, au fond de l'organisation sociale. Si on reconnoissoit au peuple quelques droits résultant plutôt d'une tolérance tacite, de concessions toujours révocables, que de lois expresses, et impunément violées dans la pratique, on lui en dénioit un plus grand nombre, et sa condition demeura tellement inférieure, que, pour se l'expliquer, on tomba comme naturellement dans l'idée de deux races si distantes qu'elles ne pouvoient se mêler sans une sorte de profanation.

Un ambassadeur de Venise près de François II, décrivant la constitution de la France à cette époque, parle des trois ordres, dont le dernier est l'*état du peuple ou le tiers état*. Expliquant ensuite ce que c'est que la noblesse : « Par le mot de nobles, on « entend, dit-il, *ceux qui sont libres*, et qui ne payent « au roi aucune espèce d'imposition [1]. »

Si le caractère distinctif du noble était d'*être libre*,

[1] Discours de Michel Soriano, Vénitien, touchant son ambassade en France.

le caractère distinctif du peuple était de ne l'être pas.

Qu'étoit donc le peuple? Dans les cahiers de la province d'Anjou, pour les États Généraux convoqués à Orléans en 1560, après de vives plaintes sur les abus, les exactions, les oppressions des deux premiers ordres, on lit ce qui suit : « Reste le tiers état; lequel trouvons sans macule publique. C'est celuy qui soutient les guerres; en temps de paix entretient le Roy, laboure la terre, fournit de toutes les choses nécessaires à la vie de l'homme : toutesfois est grandement taillé de subsides et de taxes insupportables[1]. »

En 1614, sous Louis XIII, les actes authentiques des États Généraux constatent l'existence des mêmes faits. Le Tiers, ayant osé dire que les trois ordres sont *frères*, la Noblesse répond : « Qu'il n'y a aucune fraternité entre elle et le Tiers; qu'ils ne veulent pas que les enfants de cordonniers et de savetiers les appellent leurs frères; et qu'il y a autant de différence entre eux et le Tiers comme entre *le maître et le valet.* »

Puis, déléguant un député pour porter plainte au roi de l'insolence de ce *valet*, cet organe officiel de l'ordre entier de la Noblesse s'exprime ainsi : « J'ai

[1] Histoire de l'État de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II, par Régnier, sieur de la Planche, t. II, pag. 76.

honte, Sire, de vous dire les termes qui de nouveau nous ont offensés. Ils comparent vostre Estat à une famille composée de trois frères. Ils disent que l'ordre ecclésiastique est l'aîné, le nôtre le puîné, et eux les cadets. En quelle misérable condition sommes-nous tombés si cette parole est véritable ! Eh quoi ! tant de services signalés rendus de temps immémorial, tant d'honneurs et de dignités transmis héréditairement à la Noblesse, et mérités par ses labeurs et fidélité, l'auroient-ils, au lieu de l'élever, tellement rabaissée qu'elle fût avec le vulgaire en la plus étroite sorte de société qui soit parmi les hommes, qui est la fraternité ! Chacun reconnoît qu'ils ne peuvent en aucune façon se comparer à nous. »

Écoutez maintenant l'esclave du dix-septième siècle et son cri de détresse : « Chose horrible et détestable non-seulement à voir, mais à ouïr raconter ! Il faut avoir un triple acier et un grand rempart de diamants autour du cœur pour en parler sans larmes et sans soupirs : le pauvre Peuple travaille incessamment, ne pardonnant ni à son corps ni quasi à son âme, c'est-à-dire à sa vie, pour nourrir l'universel du royaume ; il laboure la terre, l'améliore, la dépouille ; il met à profit ce qu'elle rapporte ; il n'y a ni saison, mois, semaine, jour ni heure qui ne requière son travail assidu : en un mot, il se rend ministre et quasi médiateur de la vie que Dieu nous

donne, et qui ne peut être maintenue que par les biens de la terre. Et de son travail il ne lui reste que la sueur et la misère; ce qui lui demeure de plus présent s'emploie à l'acquit des tailles, de la gabelle, des aides et autres subventions. Et n'ayant plus rien, encore est-il forcé d'en trouver pour certaines personnes, lesquelles déchirent votre peuple par commissions, recherches et autres mauvaises intentions trop tolérées. C'est miracle qu'il puisse fournir à tant de demandes : aussi s'en va-t-il accablé.

« Ce pauvre Peuple, qui n'a pour tout partage que le labeur de la terre, le travail de ses bras et la sueur de son front, accablé de la taille, d'impôt du sel, doublement retaillé par les recherches impitoyables et barbares de mille partisans, ensuite de trois années stériles, a été vu manger l'herbe au milieu de prés avec les brutes; autres, plus impatients sont allés à milliers en pays étrangers, détestant leur terre natale, ingrate de leur avoir dénié la nourriture, fuyant leurs compatriotes pour avoir impiteusement contribué à leur oppression, en tant qu'ils n'ont pu subvenir à leurs misères. »

Malgré un progrès incontestable à d'autres égards, qu'y auroit-il aujourd'hui même à changer dans ce tableau? Le Peuple gémit toujours sous le fardeau des mêmes charges; *il soutient les guerres, entretient le roi, laboure la terre, met à profit ce qu'elle rap-*

porte, se rend ministre et quasi médiateur de la vie que Dieu nous donne; et le fruit de tout cela, la récompense de ces incessants bienfaits, quelle est-elle ? La sueur, l'angoisse, la nudité, la faim, tant qu'il respire, et après, sa part dans la fosse banale.

Un droit nouveau, fondé sur l'égalité de nature, est devenu de croyance commune; il faut, pour le combattre, s'envelopper d'équivoques, d'hypocrites semblants, fourvoyer l'esprit en mille détours obscurs; nul n'oseroit le nier ouvertement. Mais ce droit si puissant sur la raison publique, ce droit élevé à la hauteur d'un dogme religieux et qu'on pourroit désormais appeler la conscience des peuples chrétiens, ce droit est resté jusqu'ici à l'état de simple idée, de pur sentiment; il n'a eu presque aucune influence sur les faits extérieurs, n'a reçu aucune large application pratique. Dans l'effective réalité, nous en sommes encore à la solution païenne du problème social, à l'esclavage des nations antiques, atténué seulement et déguisé sous d'autres noms et sous d'autres formes.

L'essence de l'esclavage est, en effet, comme nous l'avons vu, la destruction de la personnalité humaine, c'est-à-dire de la liberté ou de la souveraineté naturelle de l'homme, qui fait de lui un être moral, responsable de ses actes, capable de vertu. Ravalé au rang de l'animal et au-dessous même de l'animal, en cessant d'être un être personnel, il est rejeté en dehors

du droit de l'humanité, et conséquemment de tout droit, aussi bien que de tout devoir. Ne sachant plus comment le nommer, parce qu'on ne sait plus comment le concevoir, on l'appelle une *chose*, *res;* voilà ce que devient la plus noble créature de Dieu.

Par cela même que l'esclavage est la destruction de la personnalité, de la liberté, de la souveraineté, tous mots synonymes, il ne sauroit se rencontrer que dans la société; car l'homme seul ne dépend que de soi; nulle entrave à sa liberté; ce qu'il veut, il le peut dans les limites de sa puissance.

Or il existe trois genres de rapports généraux des hommes entre eux dans la société, rapports individuels, domestiques ou économiques, rapports civils, rapports politiques : donc trois sphères distinctes où l'esclavage peut s'introduire, où l'homme peut être, à des degrés divers, dépouillé de sa souveraineté, de sa liberté, de sa personnalité.

Examinons sous ce triple point de vue l'état du peuple chez les nations modernes, et en France particulièrement : voyons de quelle réelle liberté il jouit dans l'ordre individuel, domestique ou économique, dans l'ordre civil, dans l'ordre politique.

En ce qui touche l'ordre individuel, domestique ou économique, nous entendons par peuple les prolétaires, c'est-à-dire ceux qui, ne possédant rien, vivent uniquement de leur labeur. Peu importe le

genre du travail; et ainsi il existe des prolétaires de toute condition, de toute profession. Seulement le plus grand nombre subsiste d'un travail corporel.

Ils ont sans doute sur l'esclave ancien un avantage immense, quand on le considère abstractivement; ils s'appartiennent de droit; ils peuvent à leur gré disposer d'eux-mêmes, agir ou n'agir pas, en un mot vouloir, et cette faculté dont la loi garantit l'exercice leur est reconnue sans contestation. Mais, si leur volonté est exempte de contrainte directe, elle est soumise habituellement à une autre sorte de contrainte, à une contrainte morale souvent absolue.

En effet, nous venons de dire que le prolétaire est l'homme qui vit de son travail, et qui ne pourroit vivre s'il ne travailloit. Ainsi le prolétariat a pour terme correspondant le salaire, ou la rétribution accordée par le capitaliste en échange du travail. La nécessité de vivre rend donc le prolétaire dépendant du capitaliste, le lui soumet irrésistiblement; car dans la bourse de celui-ci est la vie de celui-là. Que cette bourse se ferme, que le salaire vienne à manquer à l'ouvrier, il faudra qu'il meure, à moins de mendier, autre servitude plus humiliante, plus dure; et, en outre, la loi punit la mendicité comme un délit. Imagine-t-on une dépendance comparable à celle-là, comparable à une dépendance fondée sur le droit absolu de vie et de mort?

Le prolétaire dépend, en second lieu, du capitaliste, quant à la quotité du salaire. Ce n'est pas qu'il ne puisse le débattre; mais, d'une part, la législation, telle au moins que les tribunaux l'interprètent et l'appliquent, favorise constamment le capital aux dépens du travail; et, d'une autre part, le capitaliste pouvant toujours attendre, tandis que le travailleur ne le peut pas, et dès lors maître des conditions du contrat réciproque, fixe seul en réalité, sauf la concurrence entre les capitalistes eux-mêmes, le salaire ou le prix du travail.

Le capitaliste et le prolétaire sont donc entre eux, de fait, à peu près dans les mêmes relations que le maître et l'esclave des sociétés antiques : aussi le mot même est-il resté; on dit le *maître* et l'ouvrier, et l'on dit très-vrai.

Qu'étoit l'esclave à l'égard du maître? Un instrument de travail, une partie, et la plus précieuse, de sa propriété. Le droit reçu attachoit radicalement à l'esclave ce caractère de chose possédée, et la contrainte physique le forçoit à l'obéissance. Des chaînes et des verges étoient la sanction de ce droit monstrueux de l'homme sur l'homme.

Qu'est aujourd'hui le prolétaire à l'égard du capitaliste? Un instrument de travail. Affranchi par le droit actuel, légalement libre de sa personne, il n'est point, il est vrai, la propriété vendable, achetable

de celui qui l'emploie. Mais cette liberté n'est que fictive. Le corps n'est point esclave, mais la volonté l'est. Dira-t-on que ce soit une véritable volonté que celle qui n'a le choix qu'entre une mort affreuse, inévitable, et l'acceptation d'une loi imposée? Les chaînes et les verges de l'esclave moderne, c'est la faim.

Nous ne contestons pas, certes, le progrès moral ou la reconnoissance du droit, et ce progrès est grand, parce que, en relevant la dignité humaine et en consacrant le principe fécond de l'égalité naturelle, il en prépare un autre; parce qu'il produira tôt ou tard le fait social qui lui correspond logiquement. Mais, dans l'état présent des choses, la condition du prolétaire, supérieure moralement, est, en ce qui tient à la vie physique, souvent au-dessous de celle de l'esclave.

Car enfin l'esclave étoit au moins toujours assuré de la nourriture et du vêtement, d'un abri pour s'y réfugier le soir, de soins pendant la maladie, à cause de l'intérêt que le maître avoit de le conserver; et le même intérêt empêchoit qu'on ne l'accablât sous le poids d'un travail excessif; tandis qu'on peut impunément accumuler sur le prolétaire les fatigues les moins tolérables, et que jamais il n'est sûr du lendemain. S'il souffre, qui s'en inquiète? S'il meurt, qui le sait? Un autre lui succède: *tant les rangs sont pressés*, *tant* la faim *est prompte à remplir ces places!*

Ainsi, voilà le sort du pauvre : dépendre entièrement de qui l'emploie; vivre quand on occupe ses bras, quand il y a pour le riche quelque profit à tirer de lui, mourir quand le travail lui manque, ou quand le salaire est insuffisant. Est-ce là, oui ou non, de l'esclavage? En vérité, je m'étonne peu que quelques-uns, n'envisageant que le côté matériel des choses, le présent séparé de l'avenir, en soient venus à regretter, au milieu de notre civilisation si vantée, la servitude antique.

Placé hors du droit de la famille, du droit naturel, à plus forte raison l'esclave, autrefois, était-il hors du droit civil. Les lois protectrices du citoyen s'arrêtoient devant ses fers, ou se changeoient en lois oppressives. Sa loi, à lui, son unique loi, étoit le caprice du maître. Parmi nous, le peuple, assujetti, dans l'ordre civil, aux mêmes lois que le riche, a droit à la même protection. Mais l'obtient-il effectivement? L'égalité que la loi proclame existe-t-elle de fait? Voyons cela.

Il n'est pas besoin d'un long examen pour reconnoître que la maxime générale d'égalité n'est qu'une vaine fiction, imaginée pour satisfaire, je veux dire pour tromper la conscience publique. Des multitudes de lois émanent, au contraire, d'un principe évident d'inégalité. Faites par les hommes du privilége, elles ont pour but leur intérêt particulier, au détriment

de l'intérêt du peuple, de l'intérêt presque universel. Que de lois de monopole! Et à qui servent-elles? qui favorisent-elles? Est-ce l'intérêt de tous, ou celui de quelques-uns, qui règle le tarif des douanes, détermine la nature et l'étendue des prohibitions? Octrois, impôts de toute sorte, sur quoi sont-ils prélevés, pour la plus grande partie, sinon sur le nécessaire du peuple? Il a les charges de la société, d'autres en recueillent les bénéfices.

Nous ne sommes pas au bout de ce tableau trop fidèle de l'état du peuple en un pays renommé entre tous pour sa civilisation, son esprit libéral, ses mœurs douces et humaines.

Dans ses rapports avec la distribution de la justice, l'ordre civil présente encore une choquante inégalité, qui va fréquemment jusqu'à l'oppression. Ainsi, en ce qui touche les personnes, quelle sévérité pour le peuple! quelle facile indulgence pour le riche! Sur le moindre indice de délit, on enlève au travail qui nourrit sa famille le pauvre prolétaire; pour lui point de caution, qui la fourniroit? On le jette donc en prison, sans aucun souci de sa vieille mère infirme, ni de sa femme, ni de ses enfants. Là, dans cette prison, au milieu de ce qu'une société corrompue a de plus immonde et de plus pervers, il compte douloureusement les jours qui le séparent des siens; il se représente leurs larmes, leurs souffrances, leurs

poignantes angoisses; il entend, la nuit, dans la fièvre d'un demi-sommeil, chacun d'eux lui crier : J'ai faim! et quand, reconnu innocent, on lui dit : Va-t'en, il sort avec une santé ruinée, un avenir perdu. Qu'importe à ceux qui font les lois, à ceux qui les appliquent?

Nous parlons ici de l'ordre ordinaire; en politique, c'est bien autre chose. On a d'abord établi en droit que certains personnages, élevés au-dessus de la loi par leur naissance ou par leurs titres, ne sont soumis, quels que soient leurs actes, à aucune juridiction, ne peuvent être passibles d'aucune peine : de sorte que, prévenus du même délit que de simples citoyens et principaux auteurs de ce délit, ils sont renvoyés sans jugement, tandis qu'on sévit contre les subalternes.

L'inégalité ne s'arrête pas à ce premier terme, pour ainsi parler. Voyons-la tout de suite à son autre terme extrême.

Une émeute éclate-t-elle, ou le pouvoir a-t-il besoin, pour raffermir sa caduque existence, d'effrayer la Chambre et le pays par quelque conspiration de commande; alors malheur aux prolétaires! Sous le prétexte le plus futile, ou sans aucun prétexte, par mesure préventive, on les arrache de leurs ateliers, on les entasse dans des cabanons privés d'air et de soleil, où leurs forces déclinent rapidement, faute d'une nourriture suffisante et saine, et par une suite

de l'irritation que produisent en eux des vexations sans nombre, mille tortures physiques et morales savamment combinées pour affoiblir ces corps robustes et courber ces âmes vigoureuses.

Aucunes charges ne pesant sur la plupart d'entre eux, il faudra bien enfin leur ouvrir les portes des cachots où leur santé se détrûit chaque jour, où leur raison quelquefois s'altère. On le savoit d'avance. Ainsi, sans doute, on va hâter l'instruction, le jugement, et plus le tribunal sera solennel, plus il montrera d'empressement à réparer l'injustice de détentions si déplorables. Vous le pensez, désabusez-vous. Tandis que, sur la paille humide des prisons du gouvernement, ou dans le secret de ses oubliettes nouvellement décorées du nom de cellules pénitentiaires par une niaise et atroce philanthropie, des malheureux creusent leur douleur, toujours, toujours, pendant les longues heures d'attente, leurs nobles juges s'en vont, durant six mois, sept mois, se reposer aux champs et promener dans les parcs verdoyants de leurs châteaux, sous les ombrages de leurs riantes villas, leurs loisirs aristocratiques. Croyez-vous que si le prisonnier étoit un des leurs, que si, par son nom, ses relations, sa richesse, il appartenoit à ce qu'on appelle encore les classes supérieures, les hautes classes, on osât prolonger ainsi son supplice préventif? Alors on se souviendroit des prescriptions de

la loi, ou, au défaut de la loi, on trouveroit que l'humanité parle un langage plus impératif, plus sacré encore. Mais le prolétaire, est-ce un homme? Ce n'en est du moins pas un pour vous, hauts et puissants seigneurs de ce serf, maîtres dédaigneux de cet esclave.

Quelle que soit sa misère, il peut arriver cependant qu'il ait des intérêts à défendre, une injustice à repousser, qu'il soit, en beaucoup de circonstances, obligé de recourir à la protection des tribunaux. En droit, la loi, sous ce rapport égale pour tous, lui en permet l'accès : il lui est, de fait, presque entièrement fermé par d'autres dispositions légales. Car ses intérêts, à lui, sont minimes, ce sont des intérêts de pauvre, quelques francs peut-être; mais ces quelques francs, c'est son pain, sa vie. Or on a élevé à tel point les frais de justice, qu'on la lui a rendue presque inaccessible, et que d'ailleurs, gagnant sa cause, il perdroit encore plus qu'il n'auroit gagné par la sentence des juges. Force lui est donc, le plus souvent, de subir en silence les iniquités dont il est victime, et d'en appeler des hommes à Dieu.

Autre inégalité : un riche meurt, le fisc prélève sa part de la succession, et, quelle que soit cette part, les héritiers la payent aisément et sans trop de regret; la leur est encore assez belle. Par un long travail secondé de circonstances heureuses, par une sévère

économie, le prolétaire aura péniblement recueilli quelques foibles épargnes, unique ressource qu'en mourant il puisse laisser aux siens. Ils en jouiront apparemment; la veuve, les orphelins, ne se trouveront pas tout à fait dénués des premiers moyens de subsistance. Oh! qu'il n'en va pas de la sorte dans notre société. Le fisc accourt, instrumente, procède, et dévore en frais inévitables l'héritage entier, le fruit sacré du labeur du pauvre.

Mais voici quelque chose de plus inouï, de plus monstrueux encore.

On amène devant le juge une créature humaine, hâve, défaite, amaigrie, dont quelques sales lambeaux de vêtement déguisent à peine la nudité. Vous avez, lui dit le juge, été trouvée tendant la main, ou couchée la nuit sur la voie publique.

La créature humaine explique, d'une voix éteinte, que, manquant de travail, ou incapable de travailler à cause de l'âge ou de la maladie, il lui falloit bien ou mourir, ou recevoir d'autrui un secours charitable; que, sans asile aucun, sans parents, sans amis, elle est tombée de lassitude et d'épuisement au coin de la rue.

Sans asile! reprend le juge; la loi a prévu ce cas : vous êtes à ses yeux coupable de vagabondage. Délit donc de mendicité, délit de vagabondage, tous deux punis de l'emprisonnement.

Naguère un chiffonnier, glorieux combattant de Juillet, accusé de ce délit qui ne se pardonne pas, répondit au juge : « J'ai passé aussi, pendant ces trois « jours, la nuit dans la rue, et alors on ne m'appe- « loit pas vagabond ! »

Si le Christ eût vécu parmi nous, un sergent de ville l'auroit profané de son ignoble attouchement, et un juge l'auroit fait écrouer pour vagabondage : car le Fils de l'homme n'avoit pas une pierre pour y reposer sa tête.

Ainsi la faim place le prolétaire dans la dépendance absolue du capitaliste. Pour lui nulle garantie de liberté individuelle, nulle défense possible de ses intérêts contre l'injustice et l'oppression ; nul moyen de transmettre à sa femme et à ses enfants souvent même un foible débris du modique pécule acquis à la sueur de son front ; et, lorsque les infirmités, la vieillesse, ont usé ses forces, pas un pauvre petit coin de terre au soleil où on le laisse expirer en paix. Implore-t-il de la charité du passant un peu de pain : la prison ; épuisé de besoin, s'assied-il le soir près de la borne : la prison.

Nous le demandons encore, est-ce là, oui ou non, de l'esclavage ? Et qui, à ne regarder que le pur fait, sans égard au droit insolemment violé, mais reconnu, qui ne préféreroit l'esclavage ancien ?

L'un de ses caractères étoit, comme on l'a vu, l'ex-

clusion de tout droit de cité, de toute intervention dans le gouvernement et l'administration de la chose publique, de toute espèce de part à la souveraineté collective; et il n'en pouvoit être autrement, car la souveraineté collective, résultat de l'association dans laquelle chacun apporte son droit et l'y conserve sous la garantie réciproque de tous, émane de l'originaire souveraineté de soi, de la liberté, de la personnalité humaine; et c'est pourquoi nier l'une conduit logiquement à nier l'autre en théorie et dans la pratique. Point de souveraineté collective, point de liberté de l'individu; point de liberté de l'individu, point de souveraineté collective. Ce sont deux termes qui s'impliquent et s'engendrent l'un l'autre nécessairement. Nous en avons aujourd'hui même la preuve sous les yeux. A mesure que se multiplient les attentats contre la liberté, à mesure que nous allons nous enfonçant dans la servitude, que l'arbitraire renaît, avec lui renaissent les doctrines qui établissent le droit sur la force matérielle, ou sur des abstractions soit mystiques, soit philosophiques, qui se résolvent dans la force matérielle; on tente, en un mot, de mille manières, directes et indirectes, d'ébranler le dogme sauveur, et heureusement impérissable, de la Souveraineté du Peuple.

Certes, on a grande raison de le redouter, ce dogme, de s'attacher à l'obscurcir, à l'abolir, si on le pou-

voit; car on ne sauroit l'admettre qu'il ne faille aussitôt en conclure que notre société repose sur une complète, une inique et flagrante violation du droit fondamental de toute vraie société. Le peuple est-il souverain de fait? S'il ne l'est pas, s'il n'a aucune part au gouvernement de la chose commune, à la gestion des intérêts qui le touchent de plus près, donc il est politiquement esclave.

Et ce peuple esclave, de qui se compose-t-il? Non plus seulement des prolétaires, des hommes dépourvus de toute propriété, mais de la nation entière, à l'exception de deux cent mille priviligiés, sous la domination desquels se courbent honteusement trente-trois millions de François, véritables serfs de cette époque, puisque leurs seigneurs et maîtres à deux cents francs d'imposition, seuls investis du droit de participer à la confection de la loi, disposent d'eux, de leur personne, de leur liberté, de leurs biens, au gré de leurs caprices, et, bien entendu, selon leur intérêt exclusivement propre. Après un demi-siècle de lutte contre la tyrannie féodale et royale, après tant d'efforts et de sacrifices, tant de combats pour affranchir l'humanité d'un joug écrasant, voilà où nous en sommes.

Peuple, peuple, réveille-toi enfin! Esclaves, levez-vous, rompez vos fers; ne souffrez pas que l'on dégrade plus longtemps en vous le nom d'homme!

Voudriez-vous qu'un jour, meurtris par les fers que vous leur aurez légués, vos enfants disent : Nos pères ont été plus lâches que les esclaves romains. Parmi eux il ne s'est pas rencontré un Spartacus!

Il s'en rencontrera, et plus d'un, n'en doutons pas; autrement que resteroit-il, qu'à jeter un peu de terre sur cette génération maudite et pourrie!

Mais le Spartacus des esclaves modernes ne fuira point dans les montagnes et les lieux déserts pour y armer quelques bras vengeurs. Il n'en sera pas réduit à poursuivre par la force matérielle un succès incertain. Le Spartacus des esclaves modernes les armera de leur droit même, de leur droit reconnu, et c'est par lui qu'ils triompheront. Quelque détestable que soit la loi, on ne l'a pu faire assez mauvaise pour fermer à la plainte toute issue, pour arrêter les réclamations, pour empêcher qu'elles ne viennent, unanimes, innombrables, toujours plus expressives et plus empreintes de commandement, éveiller chez les oppresseurs des réflexions sérieuses et troubler leur sécurité; car ils savent qu'ils seront vaincus le jour où l'opinion, le vœu universel s'étant prononcé, on ne pourra élever de doutes sur la volonté nationale.

Après dix-huit siècles de Christianisme, nous vivons encore sous le système païen. On a proclamé au nom du souverain Auteur des choses, du Père céleste qui embrasse tous ses enfants dans un même amour,

l'égalité, la liberté, la fraternité humaine : et l'inégalité est partout, la servitude partout ; partout le frère a rivé au pied de son frère la chaîne de l'esclavage ; partout le peuple gémit sous une sacrilége oppression ; partout, au lieu de la grande et douce figure du Christ, on voit se dresser le spectre de Caïn.

Frères, ce profond désordre, cette rébellion impie contre Dieu et sa loi, cette insolente, cette criminelle violation du droit vital de l'humanité, doit avoir un terme. Vous ne sauriez désormais la souffrir plus longtemps sans vous en rendre les complices directs. L'intérêt, le devoir, tout vous presse d'accomplir l'œuvre sainte de la régénération sociale.

Mais par quels moyens s'effectuera-t-elle ? Par quelle voie tenterez-vous d'arriver au but qu'il s'agit d'atteindre ? Grave question qu'il importe d'examiner attentivement, car toute méprise seroit funeste.

Sachez bien, premièrement, et n'oubliez jamais, qu'à aucune époque il n'y a de possible que ce qui est mûr dans les esprits, ce qui, préparé peu à peu, est devenu l'objet d'une attente et d'un désir général ; que toute réforme qui se présente comme une perturbation radicale des choses existantes, le renversement de ce qui a encore dans les idées, les habitudes, les mœurs, l'opinion vraie ou fausse des masses, des racines vivantes, échoue toujours ; qu'ainsi rien de plus pernicieux que les purs systèmes de l'es-

prit, principalement s'ils offrent un fâcheux caractère de rigidité absolue; que les théories contestées, le fussent-elles même à tort, les théories qui répugnent au grand nombre, les spéculations économiques et philosophiques inapplicables, au moins actuellement. Elles ont pour effet d'effrayer, et de retenir dès lors dans une déplorable inertie les hommes même les mieux disposés et dont le concours seroit le plus utile, quelquefois le plus indispensable.

Un certain sens universel détermine la limite entre ce qui se peut à un moment donné, et ce qu'on essayeroit vainement. Le possible d'aujourd'hui n'est pas le possible de demain. On ne sauroit, sans se préparer de lamentables déceptions, faire abstraction du temps et de ce que le temps amène avec soi. Pour réussir, il faut se placer au milieu du courant des choses humaines, car c'est là seulement qu'est la force réelle. Si, dans le lointain, vous avez aperçu un rivage heureux où doive aborder la société, le fleuve l'y portera de lui-même, mais non par un brusque élan. Comment l'y conduiroit-il sans traverser les lieux qui l'en séparent encore ?

Tout s'opère, dans la nature, par voie de développement, par un progrès continu, gradué, et cette loi est sans exception. Aucune violence ne parviendroit à hâter d'une seconde la croissance d'un brin d'herbe; pas davantage ne peut-elle hâter la croissance de la

société. Aussi la violence répugne-t-elle instinctivement aux masses. Elles la redoutent, d'abord, à cause de ses effets immédiats, qui sont le trouble et la destruction ; elles y voient, en outre, un indice de foiblesse morale et de desseins équivoques. Car, ou l'on veut ce que veut la grande majorité du peuple, et alors tout cède de soi-même à sa puissance irrésistible, ou l'on veut ce qu'il ne veut pas, et alors la violence recouvre une pensée de tyrannie.

On ne réussit encore qu'à deux conditions essentiellement inséparables : un dévouement complet, désintéressé à la cause commune, un sentiment profond de la justice aimée pour elle-même. Sans cela, chacun, ne songeant qu'à soi, s'isole et croupit dans son égoïsme; sans cela l'intérêt personnel, étroit et sec, radicalement incompatible avec l'esprit de sacrifice, étouffe au fond de l'âme les mouvements généreux, les fermes et saintes résolutions, divise, abaisse, et pousse sur la pente des convoitises brutales. L'homme que rien ne soulève au-dessus de lui-même est serf par nature.

Des trois formes que revêt l'esclavage sous lequel on vous a courbés, l'esclavage domestique, l'esclavage civil et l'esclavage politique, le premier est celui dont vous sentez plus vivement le poids, parce qu'il s'identifie avec vos souffrances de chaque jour, de chaque heure, souffrances physiques et souffrances

morales, besoins du corps et besoins de l'esprit; car l'esprit a aussi ses besoins, d'autant plus impérieux qu'ils dérivent de ce que notre nature recèle de plus intime et de plus élevé; et quel moyen d'y satisfaire, pressés comme vous l'êtes par la nécessité d'un travail incessant pour subsister vous et les vôtres ? Quel moyen d'acquérir l'instruction qui rendroit plus productif votre travail même, qui répandroit sur votre vie si aride maintenant, si traversée, si dure, le charme de la science et de l'art?

Ce que vous voulez avant tout, c'est que ce grand désordre, cette choquante inégalité dans la distribution des biens et des maux, des charges et des bénéfices de l'état social, cette inique oppression de la classe la plus utile et la plus nombreuse, disparoisse et que l'homme de travail ait sa juste part dans les avantages de la commune association. Ce que vous voulez, c'est que le pauvre, relevé de sa longue déchéance, cesse de traîner avec douleur ses chaînes héréditaires, d'être un pur instrument de travail, une simple matière exploitable : et en cela vous avez mille fois raison. Tout effort qui ne produiroit pas ce résultat seroit stérile; toute réforme dans les choses présentes qui n'aboutiroit point à cette réforme fondamentale seroit dérisoire et vaine.

Mais comment changerez-vous sous ce rapport votre état actuel? Il faudroit vous entendre, vous con-

certer, vous associer, il faudroit agir; et quelle liberté d'association, d'action vraiment réelle, efficace, vous a-t-on laissée? On ne souffre seulement pas que, par une résolution commune, vous tentiez d'obtenir une augmentation de salaire; on appelle cela une coalition, et la loi punit les coalitions de l'amende et de l'emprisonnement. Elle vous enveloppe dans son réseau, elle vous serre dans ses liens. Le pouvoir est là toujours attentif pour protéger le privilége, toujours inexorable pour vous accabler, sur la plus légère crainte, sur le prétexte le plus léger, de ses rigueurs arbitraires. On vous sépare les uns des autres, on vous retient dans vos greniers, comme les bêtes de nos ménageries dans leurs cellules pénitentiaires.

Vous permet-on de vous réunir pour traiter ensemble de vos intérêts? Et, isolé, que peut chacun de vous? A la moindre pensée d'affranchissement que l'on vous soupçonne de nourrir, vos oppresseurs s'inquiètent, une police ennemie tend autour de vous ses piéges infâmes, surveille vos démarches, en provoque d'imprudentes, épie vos paroles, les recueille pour les envenimer, et bientôt, par forme de mesure préventive, on vous envoie réfléchir, au fond d'un cachot, entre un morceau de pain noir et une cruche d'eau bourbeuse, sur le danger pour l'esclave moderne de troubler le sommeil de ses maîtres.

Victimes ainsi des lois qu'ils ont faites, victimes du

pouvoir, absolu de fait, qu'ils se sont arrogé sur vous, vous n'arriverez à quoi que ce soit si ce pouvoir reste le même, si cette législation n'est pas modifiée, si, esclaves dans l'ordre des relations individuelles d'où dépend la vie, vous continuez de l'être encore dans l'ordre civil.

Or que pouvez-vous dans cet ordre contre le pouvoir et contre la loi, pour résister à l'un et pour modifier l'autre? Évidemment rien. Regardez, cherchez, partout vous vous trouverez en face de votre impuissance. Pour modifier la loi, il est indispensable d'avoir part à sa confection; pour régler le pouvoir, pour en diriger l'exercice, en arrêter l'abus, il faut posséder le droit de contrôler ses actes, le droit effectif de commandement.

Or on ne vous a laissé en partage qu'une obéissance aveugle à la loi faite sans vous, souvent contre vous, et aux exécuteurs de la loi. Qui songe seulement à s'enquérir de vos besoins, de vos griefs, lorsque l'on délibère sur ce qui vous intéresse le plus? On riroit de celui qui parleroit de vous consulter; on le traiteroit d'insensé, si on ne l'accusoit d'intentions séditieuses. Purement passifs, vous êtes dans l'État ce qu'est dans l'écurie l'animal domestique. La nuit attachés à la crèche, le jour attelés à la charrue, c'est la loi; et, encore un coup, vous ne pouvez ni changer, ni modifier la loi. Votre esclavage dans l'ordre civil

est donc une conséquence immédiate et inévitable de votre esclavage dans l'ordre politique.

Ainsi, comprenez-le, votre servitude sera éternelle, et votre misère, et tout ce qu'elle engendre de souffrances et d'angoisses inouïes, à moins que, d'abord, vous ne parveniez à vous affranchir politiquement, à sortir de la nullité à laquelle on vous a réduit et où l'on voudroit vous retenir, à conquérir enfin, avec le droit de cité, la plénitude de ceux qui vous appartiennent comme hommes. Et vous y parviendrez, sans aucun doute, si vous le voulez véritablement, si rien ne vous détourne de ce but, si vous le poursuivez avec une ferme, une invincible persévérance.

Votre position et votre intérêt sont ici l'intérêt et la position de la nation entière, à deux cent mille privilégiés près, dont la plupart même, honteux de l'injuste inégalité consacrée par la loi, aspirent au rétablissement du droit commun. Non-seulement cette contradiction entre la loi et le principe de la loi, lequel est la souveraineté de tous, blesse leur conscience et leur raison, mais encore ils voient dans le privilége électoral le germe déjà développé d'une aristocratie pire que l'ancienne; dans le système du cens, qui règle les droits et mesure les capacités sur l'argent, qui calcule par livres, sous et deniers, la probité et l'intelligence, une ignoble sottise, en même temps que la source d'une corruption qui ne tarde-

roit pas à devenir mortelle, et dont le progrès est d'autant plus rapide et plus menaçant, qu'au lieu de s'en effrayer le pouvoir l'excite par tous les moyens qui sont en sa puissance, et semble avoir fondé son existence sur elle.

Ils conçoivent que le maintien de l'ordre public et la sécurité de l'avenir seroient grandement compromis, si l'on persistoit à rejeter hors de la société politique, hors de la cité, trente-trois millions de François, qui dès lors sans patrie, car il n'y a de patrie que pour le citoyen, tenteroient à tout prix de s'en créer une, et ne le tenteroient pas vainement. Les électeurs dont nous parlons, privilégiés involontaires, ne croient pas, eux, à la durée possible de l'esclavage dont quelques forcenés, que leurs mauvaises passions aveuglent, rêvent follement la continuation indéfinie; ils ne croient pas que le fait brutal, un moment appuyé de la force matérielle, puisse triompher du droit éternel, et leur concours est acquis au peuple.

Que partout donc, obéissant à l'impulsion déjà donnée, on dresse des pétitions pour la réforme électorale, et qu'elles se couvrent de signatures; que, de tous les points de la France, des plus vastes cités et du dernier hameau, elles arrivent à la Chambre; qu'elles retentissent dans son enceinte comme la grande voix du Peuple : les plus distraits de ses

membres écouteront de toutes leurs oreilles, les plus engourdis tressailleront, et ceux qu'anime un mauvais vouloir, pénétrés du pressentiment de l'avenir inévitable, se diront : Notre temps est passé !

Ne redoutez donc pas la résistance que l'on vous opposera d'abord. Vous avez pour vous la justice, le droit; et le droit, la justice, triomphent toujours infailliblement. Croyez à leur force, à la vôtre; et cette foi vous sauvera.

On n'a pas nié encore ouvertement votre souveraineté, la souveraineté nationale, et, si on la nioit, vous demanderiez au Pouvoir ses titres, et, comme il n'en pourroit produire aucuns, il s'avoueroit usurpateur, et vous ressaisiriez sur-le-champ la puissance usurpée par lui.

Or, votre souveraineté inaliénable, impérissable, étant reconnue, sur quel motif, sur quel prétexte vous en contesteroit-on l'exercice? Ce seroit à la fois l'admettre et la rejeter, ce seroit dire au Peuple : Vous êtes souverain, nous le reconnaissons, souverain de droit; mais ce droit qui vous appartient, que nous avouons vous appartenir, vous n'en userez qu'autant qu'il nous plaira de vous le permettre.

Et qui tiendroit ce langage? Qui s'érigeroit en juge indépendant, absolu de vos demandes? les députés? mais que sont les députés, sinon vos délégués, vos mandataires? S'ils ne sont pas cela, uniquement

cela, que sont-ils? S'ils ne viennent pas de vous, d'où viennent-ils? quelle est leur origine, et de qui tiennent-ils leur mission? qu'on nous l'explique.

Leur fonction est de vous représenter, leur devoir de recueillir vos vœux, vos volontés suprêmes, pour les convertir, selon certaines formes déterminées, en lois : autrement ils seroient vos maîtres, ils seroient les vrais souverains, et votre souveraineté, à vous, se changeroit en une complète sujétion.

Quand donc il vous plaît de leur notifier directement vos volontés, dans la forme qui les revêt d'un caractère de certitude légale, ils n'ont pas même à délibérer, ils n'ont qu'à obéir.

Sortez de là, il ne reste qu'une organisation sans principe, un gouvernement sans raison, un arbitraire indéfini, la tyrannie de plusieurs, ou d'un seul.

Quelque évident que soit votre droit, on peut néanmoins, et l'on doit prévoir des tentatives désespérées pour échapper à ses conséquences; on doit prévoir une rébellion des mandataires du peuple contre le peuple. Tout se peut, et tout s'est vu.

Que faire en ce cas? direz-vous.

En ce cas, le mandataire infidèle, ayant lui-même déchiré son titre, seroit seul d'un côté et la Nation de l'autre. Remarquez que je dis la Nation, et non pas une fraction seulement, une minorité de la Nation.

Le mandataire, dans cette hypothèse, ne tenant

plus d'elle son pouvoir, n'en posséderoit légitimement aucun. Ses actes, radicalement nuls, n'obligeroient en aucune manière. Il y auroit suspension de gouvernement, absence d'autorité, et la Nation, forcée de pourvoir à sa conservation, prendroit conseil d'elle-même, et feroit, sous l'inspiration de l'instinct de la vie, tout ce qu'exigeroit cet intérêt suprême.

L'opposition une fois constatée entre elle et ses représentants, qui auroient alors cessé de l'être, avec un calme solennel, sans violence aucune, — qu'en auroit-elle besoin? — elle rappelleroit à soi l'exercice délégué de sa souveraineté, et protesteroit par le refus de l'impôt contre le pouvoir rebelle.

Peuple, voilà ton droit et voilà ton devoir : ton droit, car qui a celui de disposer sans toi de ce qui t'appartient, de t'imposer des charges que tu n'aies ni consenties ni pu consentir, de te tailler à merci et miséricorde, le droit de te retenir dans l'esclavage politique? Ton devoir, car le premier des devoirs est d'être et de rester homme, le devoir de repousser l'esclavage qui, dépouillant de sa personnalité la créature intelligente, l'abaisse au-dessous même de la brute.

Le droit de refuser l'impôt à un gouvernement en guerre ouverte avec la Nation ne sauroit être contesté; car, la Nation étant le seul vrai, le seul légitime souverain, qui s'élèveroit au-dessus d'elle pour oppo-

ser à sa volonté une autre volonté, pour lui parler en maître? Qui lui diroit : Plie sous ma loi, sous mon commandement supérieur, absolu?

Ou le Pouvoir reconnoît la souveraineté de la Nation, et alors il doit obéir à ce que veut la Nation, ou il la nie, et la Nation alors peut et doit défendre, contre les attaques du Pouvoir, sa souveraineté, c'est-à-dire sa vie.

En principe donc, le droit de refuser l'impôt, corrélatif au droit de le consentir, est incontestable. On l'a reconnu en Angleterre sous Charles Ier, en France sous la Restauration; on le reconnoît maintenant même en Espagne. C'est tout à la fois une maxime du plus simple bon sens, et une impérieuse nécessité dans certaines circonstances.

Mais, dira-t-on peut-être, on peut opposer la violence au droit.

Il est vrai, tout crime est possible.

Alors ce ne seroit plus un de ces débats où la raison seule décide, ce seroit une question de force, et le Pouvoir qui l'auroit posée, dans un accès de vertige, subiroit, il le faudroit bien, les conséquences, quelles qu'elles fussent, de cet acte insensé. Les exemples ne manquent pas, qui nous apprennent ce que c'est que la force du Pouvoir contre la force du Peuple. Soyons donc en repos sur ce point.

Mais, au-dessus de toute question de force, au-

dessus même de toute question de droit, s'élève la grande pensée du devoir, qui vous soutiendra dans la lutte d'où dépend pour l'avenir votre sort et le sort du monde.

C'est le devoir qui produit l'union, parce que, le même pour tous, il opère la fusion de tous en chacun et de chacun en tous; et, sans union, que ferez-vous? A quoi réussirez-vous?

C'est le devoir qui donne la constance dont la victoire est le prix, parce qu'il est immuable, ne change jamais, ne s'affoiblit jamais, parce qu'il presse également aujourd'hui, demain, tous les jours.

On peut sacrifier son intérêt, abandonner son droit personnel; on ne peut sans crime abandonner le droit, sacrifier l'intérêt de ses frères.

Le devoir oblige la volonté et n'est pas soumis à la volonté. Il s'impose avec la puissance d'un commandement d'en haut, du commandement de Dieu même. Le devoir est une religion.

Rien de durable, rien de grand ne se fait qu'en vertu du devoir; car tout le reste, uniquement relatif à l'individu, ne s'étend pas au delà de lui, est chétif comme lui, passager comme lui.

Jetez les yeux sur le passé, parcourez l'histoire des nations éteintes, en est-il qui aient accompli quelqu'une de ces œuvres dont le souvenir se prolonge à travers les siècles, qui influent sur les destinées des

générations successives, à moins que, par une impulsion partie du fond de la conscience, elles ne se sentissent divinement poussées vers un but qu'il leur étoit ordonné d'atteindre? à moins que, s'oubliant soi-même, chacun ne fût exclusivement préoccupé de ce but commun, prêt, quoi qu'il arrivât, à tous les dévouements, à tous les sacrifices?

Ainsi les premiers Romains vivoient et mouroient pour la vie éternelle; ainsi les premiers Chrétiens vivoient et mouroient pour l'humanité.

Si chacun d'eux n'eût pensé qu'à soi, que seroit devenue Rome? que seroit devenu le monde?

Toute pensée, tout désir dont l'individu isolé est le terme, se résout dans un intérêt soit de repos, soit de jouissance actuelle, et presque toujours de jouissance brutale. On veut vivre tranquille, on veut vivre mollement. On ferme sa porte pour n'être point troublé, pour ne pas entendre la plainte de ceux qui passent dehors nus et affamés, les lugubres lamentations de la misère et de la souffrance.

Quand on en est là, nul remède, nul autre avenir pour la société qu'une dissolution dégoûtante, une mort inévitable et un sépulcre infâme.

Le devoir est la loi de vie, la loi selon laquelle la créature intelligente se conserve, se développe et atteint sa fin.

Que le devoir donc préside perpétuellement à votre

action, la dirige, la féconde. Oubliez votre propre intérêt pour ne songer qu'à celui de vos frères. Que chaque soir vous puissiez vous dire : J'ai travaillé pour eux; j'ai voulu diminuer la somme des maux et accroître celle des biens futurs; j'ai coopéré selon mes forces aux desseins de Dieu, à l'accomplissement de son œuvre; j'ai vécu, non pour moi, mais pour l'humanité.

Que si, abjurant un vil égoïsme, tout désir purement individuel, toute vue étroite et matérielle circonscrite dans le présent, vous élevez vos regards plus haut; si vous embrassez dans un saint, un ardent amour, non-seulement vous et les vôtres, non-seulement ceux au milieu desquels s'écoule votre rapide existence, mais la famille humaine tout entière, mais tous les siècles qui viendront; alors croyez, croyez fermement au succès certain de vos efforts.

Comme le soldat qui tombe dans le combat, peut-être ne serez-vous pas témoin de la victoire : mais le cri de triomphe de vos frères vainqueurs, les chants d'allégresse des peuples affranchis, de l'humanité désormais en possession d'elle-même, retentiront sur vos cendres émues, et, au fond du tombeau, vous tressaillerez d'une joie immortelle.

Pour nous résumer : L'esclavage ancien, modifié seulement dans ses formes et modifié au détriment de l'esclave, subsiste encore de fait au sein des socié-

tés modernes, même les plus avancées; mais il y est en contradiction avec l'idée et le sentiment d'un droit inébranlablement établi dans la raison publique et la conscience universelle.

Cette contradiction entre le fait et le droit qui tend à transformer le fait pour s'harmoniser avec lui, et le fait qui résiste à cette transformation, est la cause réelle du malaise, du trouble, de la secrète inquiétude et de la guerre intestine qui agite aujourd'hui le monde.

Serf dans l'ordre domestique, dans l'ordre civil, dans l'ordre politique, le Peuple est tourmenté du besoin de s'affranchir, pour assurer sa vie par une meilleure organisation du travail et une plus équitable distribution de ses fruits, pour remonter à la dignité d'homme, pour conquérir les droits de citoyen.

La grande révolution qui s'opère sous nos yeux n'a pas d'autre motif, d'autre but, et rien ne l'arrêtera que ce but ne soit atteint.

Ce que veut le Peuple, Dieu lui-même le veut; car ce que veut le Peuple, c'est la justice, c'est l'ordre essentiel, éternel, c'est l'accomplissement dans l'humanité de cette sublime parole du Christ : « Qu'ils soient UN, mon Père, comme vous et moi nous sommes UN! »

La cause du Peuple est donc la cause sainte, la cause de Dieu; elle triomphera donc.

Mais, afin qu'elle triomphe plus vite, avec le moins possible de perturbations inutiles et de souffrances perdues, le Peuple doit d'abord resserrer le lien moral d'où naît l'Unité par le dévouement de chacun à tous, par l'entier sacrifice de soi, qui est la racine même du devoir et sa pleine consommation.

Il doit, après cela, comprendre que, pour s'affranchir dans l'ordre domestique, il faut premièrement qu'il soit affranchi dans l'ordre civil, et que l'affranchissement civil dépend de l'affranchissement politique.

Libre politiquement, il recouvrera sans obstacle ses autres libertés, il effectuera, par sa coopération à la loi, par le pacifique exercice de sa souveraineté toute-puissante, les améliorations de tout genre, économiques, civiles, qu'il jugera lui-même actuellement praticables.

Or la question politique se résout dans celle de la réforme électorale, d'une réforme large, complète, qui ne repose ni sur le principe ignoble et corrupteur du cens, ni sur des catégories arbitraires, sur de niaises présomptions de capacité, mais sur le droit même inhérent à l'homme et au citoyen; car alors nul ne sera dépouillé de sa liberté essentielle, de la part qui lui appartient dans la souveraineté nationale; alors seulement l'esclavage moderne sera réellement aboli.

Ce jour de la justice et de la paix, ce jour que bénira l'humanité future, qu'elle célèbrera dans ses sacrés cantiques, il n'est au pouvoir de personne d'empêcher qu'il ne vienne, mais il dépend de nous de le hâter. Que nos efforts soient unanimes, qu'ils soient persévérants, que rien ne nous lasse, ne nous décourage, ni la résistance de quelques-uns, ni l'inertie de plusieurs autres, et bientôt la lumière se fera, et bientôt l'astre qu'attend le genre humain, qu'il appelle de ses vœux, que saluent ses fermes espérances, enflammera les stagnantes vapeurs de l'horizon.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

QU'EST-CE QUE LA PROPRIÉTÉ?

Paris. — Imprimé par Dondey-Dupré, rue Saint-Louis-au-Marais, 46.

QU'EST-CE QUE

LA PROPRIÉTÉ?

OU

RECHERCHES SUR LE PRINCIPE

DU DROIT ET DU GOUVERNEMENT

PAR

P.-J. PROUDHON.

Adversùs hostem æterna auctoritas esto.
Contre l'ennemi, la revendication est éternelle.
LOI DES DOUZE TABLES.

PREMIER MÉMOIRE.

PARIS.

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRÈS, 215, PALAIS-NATIONAL;

10, RUE RICHELIEU.

1849

PRÉFACE.

La lettre qu'on va lire servait de préface à la première édition de ce mémoire.

A Messieurs les Membres de l'Académie de Besançon.

Paris, ce 30 juin 1840.

Messieurs,

Dans votre délibération du 9 mai 1833, concernant la pension triennale fondée par madame Suard, vous exprimâtes le désir suivant :

« L'Académie invite le titulaire à lui adresser tous les « ans, dans la première quinzaine de juillet, un exposé « succinct et raisonné des études diverses qu'il a faites « pendant l'année qui vient de s'écouler. »

Je viens, messieurs, m'acquitter de ce devoir.

Lorsque je sollicitai vos suffrages, j'exprimai hautement l'intention où j'étais de diriger mes études vers les moyens d'*améliorer la condition physique, morale et intellectuelle de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.* Cette pensée, tout étrangère qu'elle pût paraître à l'objet de ma candidature, vous l'accueillîtes favorablement ; et, par la distinction précieuse dont il vous plut de m'honorer, vous me fîtes de cet engagement solennel une obligation inviolable et sacrée. Je connus dès lors à quelle digne et honorable compagnie j'avais affaire : mon estime pour ses lumières, ma reconnaissance pour ses bienfaits, mon zèle pour sa gloire, furent sans bornes.

Convaincu d'abord que, pour sortir de la route battue des opinions et des systèmes, il fallait porter dans l'étude de l'homme et de la société des habitudes scientifiques et une méthode rigoureuse, je consacrai une année à la philo-

logie et à la grammaire ; la linguistique, ou l'histoire naturelle de la parole, étant de toutes les sciences celle qui répondait le mieux au caractère de mon esprit, me semblait le plus en rapport avec les recherches que je voulais entreprendre. Un mémoire, composé dans ce temps sur l'une des plus intéressantes questions de la grammaire comparée (1), vint, sinon révéler un succès éclatant, du moins attester la solidité de mes travaux.

Depuis ce moment, la métaphysique et la morale ont été mon unique occupation ; l'expérience que j'ai faite que ces sciences, encore mal déterminées dans leur objet et mal circonscrites, sont, comme les sciences naturelles, susceptibles de démonstration et de certitude, a déjà récompensé mes efforts.

Mais, messieurs, de tous les maîtres que j'ai suivis, c'est à vous que je dois le plus. Vos concours, vos programmes, vos indications, d'accord avec mes vœux secrets et mes espérances les plus chères, n'ont cessé de m'éclairer et de me montrer le chemin ; ce mémoire sur la propriété est l'enfant de vos pensées.

En 1838, l'Académie de Besançon proposa la question suivante : *A quelles causes faut-il attribuer le nombre toujours croissant des suicides, et quels sont les moyens propres à arrêter es effets de cette contagion morale ?*

C'était, en termes moins généraux, demander quelle est la cause du mal social, et quel en est le remède. Vous-mêmes le reconnûtes, messieurs, lorsque votre commission déclara que les concurrents avaient parfaitement énuméré les causes immédiates et particulières du suicide, ainsi que les moyens de prévenir chacune d'elles ; mais que de cette énumération faite avec plus ou moins de talent, aucun enseignement positif n'était résulté, ni sur la cause première du mal, ni sur le remède.

En 1839, votre programme, toujours piquant et varié dans son expression académique, devint plus précis. Le concours

(1) *Recherches sur les catégories grammaticales*, par P. J. Proudhon : mémoire mentionné honorablement par l'Académie des inscriptions, le 4 mai 1839. Inédit.

de 1838 avait signalé comme causes, ou pour mieux dire comme signes diagnostiques du malaise social, l'oubli des principes religieux et moraux, l'ambition des richesses, la fureur des jouissances, les agitations politiques; toutes ces données furent par vous réunies en une seule proposition : *De l'utilité de la célébration du dimanche, sous les rapports de l'hygiène, de la morale, des relations de famille et de cité.*

Sous un langage chrétien vous demandiez, messieurs, quel est le vrai système de la société. Un concurrent (1) osa soutenir et crut avoir prouvé que l'institution d'un repos hebdomadaire est nécessairement liée à un système politique dont l'égalité des conditions fait la base; que, sans l'égalité, cette institution est une anomalie, une impossibilité; que l'égalité seule peut faire refleurir cette antique et mystérieuse fériation du septième jour. Ce discours n'obtint pas votre approbation, parce que, sans nier la connexité remarquée par le concurrent, vous jugeâtes, et avec raison, messieurs, que le principe de l'égalité des conditions n'étant pas lui-même démontré, les idées de l'auteur ne sortaient pas de la sphère des hypothèses.

Enfin, messieurs, ce principe fondamental de l'égalité, vous venez de le mettre au concours dans les termes suivants : *Des conséquences économiques et morales qu'a eues jusqu'à présent en France, et que semble devoir y produire dans l'avenir, la loi sur le partage égal des biens entre les enfants.*

A moins de se renfermer dans des lieux communs sans grandeur et sans portée, voici, ce me semble, comment votre question doit être entendue :

Si la loi a pu rendre le droit d'hérédité commun à tous les enfants d'un même père, ne peut-elle pas le rendre égal pour tous ses petits-enfants et arrière-petits-enfants?

Si la loi ne reconnaît plus de cadets dans la famille, ne peut-elle pas, par le droit d'hérédité, faire qu'il n'y en ait plus dans la race, dans la tribu, dans la nation?

L'égalité peut-elle, par le droit de succession, être conservée entre des citoyens, aussi bien qu'entre des cousins

(1) *De l'utilité de la célébration du dimanche, etc.*, par P.-J. Proudhon : Besançon, 1839, in-12, 2e édition, Paris, 1841, in-18.

et des frères? en un mot, le principe de succession peut-il devenir un principe d'égalité?

En résumant toutes ces données sous une expression générale : Qu'est-ce que le principe de l'hérédité? quels sont les fondements de l'inégalité? qu'est-ce que la propriété?

Tel est, messieurs, l'objet du mémoire que je vous adresse aujourd'hui.

Si j'ai bien saisi l'objet de votre pensée, si je mets en lumière une vérité incontestable, mais, par des causes que j'ose dire avoir expliquées, longtemps méconnue; si, par une méthode d'investigation infaillible, j'établis le dogme de l'égalité des conditions; si je détermine le principe du droit civil, l'essence du juste et la forme de la société, si j'anéantis pour jamais la propriété ; c'est à vous, messieurs, qu'en revient toute la gloire, c'est à votre secours et à vos inspirations que je le dois.

La pensée de ce travail est l'application de la méthode aux problèmes de la philosophie; toute autre intention m'est étrangère et même injurieuse.

J'ai parlé avec une médiocre estime de la jurisprudence; j'en avais le droit, mais je serais injuste si je ne séparais pas de cette prétendue science les hommes qui la cultivent. Voués à des études pénibles et austères, dignes à tous égards de l'estime de leurs concitoyens par le savoir et l'éloquence, nos jurisconsultes ne méritent qu'un reproche, celui d'une excessive déférence à des lois arbitraires.

J'ai poursuivi d'une critique impitoyable les économistes; pour ceux-ci, je confesse qu'en général je ne les aime pas. La morgue et l'inanité de leurs écrits, leur impertinent orgueil et leurs inqualifiables bévues m'ont révolté. Quiconque les connaissant leur pardonne, les lise.

J'ai exprimé sur l'Église chrétienne enseignante un blâme sévère; je le devais. Ce blâme résulte des faits que je démontre : pourquoi l'Église a-t-elle statué sur ce qu'elle n'entendait pas? L'Église a erré dans le dogme et dans la morale; l'évidence physique et mathématique dépose contre elle. Ce peut être une faute à moi de le dire; mais à coup sûr c'est un malheur pour la chrétienté que cela soit vrai. Pour restaurer la religion, messieurs, il faut condamner l'Église.

Peut-être regretterez-vous, messieurs, qu'en donnant tous mes soins à la méthode et à l'évidence, j'aie trop négligé la forme et le style; j'eusse inutilement essayé de faire mieux. L'espérance et la foi littéraires me manquent. Le XIX[e] siècle est à mes yeux une ère génésiaque, dans laquelle des principes nouveaux s'élaborent, mais où rien de ce qui s'écrit ne durera. Telle est même, selon moi, la raison pour laquelle, avec tant d'hommes de talent, la France actuelle ne compte pas un grand écrivain. Dans une société comme la nôtre, rechercher la gloire littéraire me semble un anachronisme. A quoi bon faire parler une vieille sibylle, quand une muse est à la veille de naître? Déplorables acteurs d'une tragédie qui touche à sa fin, ce que nous avons de mieux à faire est d'en préciter la catastrophe. Le plus méritant parmi nous est celui qui s'acquitte le mieux de ce rôle; eh bien! je n'aspire plus à ce triste succès.

Pourquoi ne l'avouerais-je pas, messieurs? J'ai ambitionné vos suffrages et recherché le titre de votre pensionnaire, en haine de tout ce qui existe et avec des projets de destruction; j'achèverai ce cours d'étude dans un esprit de philosophie calme et résignée. L'intelligence de la vérité m'a rendu plus de sang-froid que le sentiment de l'oppression ne m'avait donné de colère; et le fruit le plus précieux que je voulusse recueillir de ce mémoire, serait d'inspirer à mes lecteurs cette tranquillité d'âme que donne la claire perception du mal et de sa cause, et qui est bien plus près de la force que la passion et l'enthousiasme. Ma haine du privilége et de l'autorité de l'homme fut sans mesure; peut-être eus-je quelquefois le tort de confondre dans mon indignation les personnes et les choses; à présent je ne sais plus que mépriser et plaindre; pour cesser de haïr, il m'a suffi de connaître.

A vous maintenant, messieurs, qui avez pour cela mission et caractère de proclamer la vérité, à vous d'instruire le peuple, et de lui apprendre ce qu'il doit espérer et craindre. Le peuple, incapable encore de juger sainement ce qui lui convient, applaudit également aux idées les plus opposées, dès qu'il entrevoit qu'on le flatte : il en est pour lui des lois de la pensée comme des bornes du possible;

il ne distingue pas mieux aujourd'hui un savant d'un sophiste, qu'il ne séparait autrefois un physicien d'un sorcier. « Léger à croire, recueillir et ramasser toutes nou-« velles, tenant tous rapports pour véritables et asseurez, « avec un sifflet ou sonnette de nouveauté, l'on l'assemble « comme les mouches au son du bassin (1). »

Puissiez-vous, messieurs, vouloir l'égalité comme je la veux moi-même; puissiez-vous, pour l'éternel bonheur de notre patrie, en devenir les propagateurs et les hérauts; puissé-je être le dernier de vos pensionnaires! C'est de tous les vœux que je puis former le plus digne de vous, messieurs, et le plus honorable pour moi.

Je suis avec le plus profond respect et la reconnaissance la plus vive,

Votre pensionnaire,

P.-J. PROUDHON.

Deux mois après la réception de cette lettre, l'Académie, dans sa délibération du 24 août, répondit à l'adresse de son pensionnaire par une note dont je vais rapporter le texte :

« Un membre appelle l'attention de l'Académie sur une brochure publiée au mois de juin dernier par le titulaire de la pension-Suard, sous ce titre : *Qu'est-ce que la propriété?* et dédiée par l'auteur à l'Académie. Il est d'avis que la compagnie doit à la justice, à l'exemple et à sa propre dignité, de repousser par un désaveu public la responsabilité des doctrines antisociales que renferme cette production. En conséquence il demande :

« 1° Que l'Académie désavoue et condamne de la manière la plus formelle l'ouvrage du pensionnaire-Suard, comme ayant été publié sans son aveu, et comme lui attribuant des opinions entièrement opposées aux principes de chacun de ses membres;

« 2° Qu'il soit enjoint au pensionnaire, dans le cas où il

(1) CHARRON, *de la Sagesse*, chap. 18.

serait fait une seconde édition de son livre, d'en faire disparaître la dédicace;

« 3° Que ce jugement de l'Académie soit consigné dans ses recueils imprimés.

« Ces trois propositions, mises aux voix, sont adoptées. »

Après cet arrêt burlesque, que ses auteurs ont cru rendre énergique en lui donnant la forme d'un démenti, je n'ai plus qu'à prier le lecteur de ne pas mesurer l'intelligence de mes compatriotes à celle de notre Académie.

Tandis que mes patrons ès-sciences sociales et politiques fulminaient l'anathème contre ma *brochure*, un homme étranger à la Franche-Comté, qui ne me connaissait pas, qui même pouvait se croire personnellement atteint par la critique trop vive que j'avais faite des économistes, un publiciste aussi savant que modeste, aimé du peuple dont il ressent toutes les douleurs, honoré du pouvoir qu'il s'efforce d'éclairer sans le flatter ni l'avilir, M. Blanqui, membre de l'Institut, professeur d'économie politique, partisan de la propriété, prenait ma défense devant ses confrères et devant le ministre, et me sauvait des coups d'une justice toujours aveugle, parce qu'elle est toujours ignorante.

J'ai cru que le lecteur verrait avec plaisir la lettre que M. Blanqui m'a fait l'honneur de m'écrire lors de la publication de mon second mémoire, lettre aussi honorable pour son auteur que flatteuse pour celui qui en est l'objet.

« Monsieur,

« Je m'empresse de vous remercier de l'envoi que vous avez bien voulu me faire de votre second mémoire sur la propriété. Je l'ai lu avec tout l'intérêt que m'inspirait naturellement la connaissance du premier. Je suis bien aise que vous ayez un peu modifié la rudesse de forme qui donnait à

un travail de cette gravité les allures et l'apparence d'un pamphlet; car vous m'avez bien fait peur, monsieur, et il n'a fallu rien moins que votre talent pour me rassurer sur vos intentions. On ne dépense pas tant de véritable savoir pour mettre le feu à son pays. Cette proposition si crue, *la propriété, c'est le vol!* était de nature à dégoûter de votre livre même les esprits sérieux qui ne jugent pas d'un sac par l'étiquette, si vous aviez persisté à la maintenir dans sa sauvage naïveté. Mais si vous avez adouci la forme, vous ne demeurez pas moins fidèle au fond de vos doctrines, et quoique vous m'ayez fait l'honneur de me mettre de moitié dans cette prédication périlleuse, je ne puis accepter une solidarité qui m'honorerait assurément pour le talent, mais qui me compromettrait pour tout le reste.

« Je ne suis d'accord avec vous qu'en une seule chose, c'est qu'il y a trop souvent abus dans ce monde de tous les genres de propriété. Mais je ne conclus pas de l'abus à l'abolition, expédient héroïque trop semblable à la mort, qui guérit tous les maux. J'irai plus loin : je vous avouerai que de tous les abus, les plus odieux selon moi sont ceux de la propriété; mais encore une fois, il y a remède à ce mal sans la violer, surtout sans la détruire. Si les lois actuelles en règlent mal l'usage, nous pouvons les refaire. Notre code civil n'est pas le Koran; nous ne nous sommes pas fait faute de le prouver. Remaniez donc les lois qui règlent l'usage de la propriété, mais soyez sobre d'anathèmes; car avec la logique, quel est l'honnête homme qui aurait les mains tout à fait pures? Croyez-vous qu'on puisse être voleur sans le savoir, sans le vouloir, sans s'en douter? N'admettez-vous pas que la société actuelle ait dans sa constitution, comme tout homme, toutes sortes de vertus et de vices dérivés de nos aïeux? La propriété est-elle donc à vos yeux une chose si simple et si abstraite, que vous puissiez la repétrir et l'égaliser, si j'ose ainsi dire, au laminoir de la métaphysique? Vous avez dit, monsieur, dans ces deux belles et paradoxales improvisations, trop d'excellentes choses pratiques pour être un utopiste pur et inflexible. Vous connaissez trop bien la langue économique et la langue académique pour jouer avec des mots gros de tem-

pêtes. Donc je crois que vous avez fait avec la *propriété* ce que Rousseau a fait, il y a quatre-vingts ans, avec les *lettres* : une magnifique et poétique débauche d'esprit et de science. Telle est du moins mon opinion.

« C'est ce que j'ai dit à l'Institut le jour où j'ai rendu compte de votre livre. J'ai su qu'on voulait le poursuivre juridiquement; vous ne saurez peut-être jamais par quel hasard j'ai été assez heureux pour l'empêcher (1). Quel éternel chagrin pour moi, si le procureur du roi, c'est-à-dire l'exécuteur des hautes œuvres en matière intellectuelle, fût venu après moi, et comme sur mes brisées, attaquer votre livre et tourmenter votre personne! J'en ai passé deux terribles nuits, je vous le jure, et je ne suis parvenu à retenir le bras séculier qu'en faisant sentir que votre livre était une dissertation d'académie, et non point un manifeste d'incendiaire. Votre style est trop haut pour jamais servir aux insensés qui discutent à coups de pierre dans la rue les plus grandes questions de notre ordre social. Mais prenez garde, monsieur, qu'ils ne viennent bientôt malgré vous chercher des matériaux dans ce formidable arsenal, et que votre métaphysique vigoureuse ne tombe aux mains de quelque sophiste de carrefour qui la commenterait devant un auditoire famélique : nous aurions le pillage pour conclusion et pour péroraison.

(1) M. Vivien. ministre de la justice, avant d'ordonner aucune poursuite contre le *Mémoire sur la propriété*, voulut avoir l'opinion de M. Blanqui, et ce fut sur les observations de cet honorable académicien qu'il épargna un écrit contre lequel les fureurs du parquet étaient déjà soulevées. M. Vivien n'est pas le seul homme du pouvoir auquel, depuis ma première publication, j'aie dû assistance et protection : mais une telle générosité dans les régions politiques est assez rare pour qu'on la reconnaisse gracieusement et sans restriction. J'ai toujours pensé, quant à moi, que les mauvaises institutions faisaient les mauvais magistrats, de même que la lâcheté et l'hypocrisie de certains corps viennent uniquement de l'esprit qui les gouverne. Pourquoi, par exemple, malgré les vertus et les talents qui brillent dans leur sein, les académies sont-elles en général des centres de répression intellectuelle, de sottise et de basse intrigue? Cette question mériterait d'être proposée par une académie : il y aurait des concurrents.

« Je suis, monsieur, autant ému que vous des abus que vous signalez ; mais j'ai un attachement si profond pour l'ordre, non cet ordre banal et tracassier à qui suffisent les agents de police, mais pour l'ordre majestueux et imposant des sociétés humaines, que je m'en trouve quelquefois gêné pour attaquer certains abus. Je voudrais raffermir d'une main toutes les fois que je suis forcé d'ébranler de l'autre. Il faut tant craindre de détruire des boutons à fruit, quand on taille un vieil arbre ! Vous savez cela mieux que personne. Vous êtes un homme grave, instruit, un esprit méditatif ; vous parlez en termes assez vifs des énergumènes de notre temps pour rassurer sur vos intentions les imaginations les plus ombrageuses ; mais enfin vous concluez à l'abolition de la propriété ! Vous voulez abolir le plus énergique levier qui fasse mouvoir l'intelligence humaine, vous attaquez le sentiment paternel dans ses plus douces illusions, vous arrêtez d'un mot la formation des capitaux, et nous bâtissons désormais sur le sable, au lieu de fonder en granit. Voilà ce que je ne puis admettre, et c'est pour cela que j'ai critiqué votre livre, si plein de belles pages, si étincelant de verve et de savoir !

« Je voudrais, monsieur, que ma santé presque altérée me permît d'étudier avec vous page par page le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser publiquement et personnellement ; j'aurais, je crois, de bien fortes observations à vous soumettre. Pour le moment, je dois me borner à vous remercier des termes obligeants dans lesquels vous avez bien voulu parler de moi. Nous avons l'un et l'autre le mérite de la sincérité ; il me faut de plus le mérite de la prudence. Vous savez de quel malaise profond la classe ouvrière est travaillée ; je sais combien de nobles cœurs battent sous ces habits grossiers, et j'ai une sympathie fraternelle irrésistible pour ces milliers de braves gens qui se lèvent de si bonne heure pour travailler, pour payer les impôts, pour faire la force de notre pays. Je cherche à les servir, à les éclairer, tandis qu'on essaye de les égarer. Vous n'avez point écrit directement pour eux. Vous avez fait deux magnifiques manifestes, le second plus mesuré que le premier ; faites-en un troisième plus mesuré que le

second, et vous prenez rang dans la science, dont le premier devoir est le calme et l'impartialité.

« Adieu, monsieur ! Il n'est pas possible d'avoir plus d'estime pour un homme que j'en ai pour vous.

« Paris, ce 1er mai 1841.

« BLANQUI. »

Certes, j'aurais bien quelques réserves à faire sur cette noble et éloquente épître; mais, je l'avoue, j'ai plus à cœur de réaliser l'espèce de prédiction qui la termine que d'augmenter gratuitement le nombre de mes antagonistes. Tant de controverse me fatigue et m'ennuie. L'intelligence que l'on dépense aux combats de parole est comme celle qu'on emploie à la guerre : c'est de l'intelligence perdue. M. Blanqui reconnaît qu'il y a dans la propriété une foule d'abus, et d'odieux abus ; de mon côté, j'appelle exclusivement *propriété* la somme de ces abus. Pour l'un comme pour l'autre, la propriété est un polygone dont il faut abattre les angles : mais, l'opération faite, M. Blanqui soutient que la figure sera toujours un polygone (hypothèse admise en mathématique, bien qu'elle ne soit pas prouvée), tandis que je prétends, moi, que cette figure sera un cercle. D'honnêtes gens pourraient encore s'entendre à moins.

Au reste, je conviens que dans l'état actuel de la question, l'esprit peut hésiter légitimement sur l'abolition de la propriété. Il ne suffit pas, en effet, pour obtenir gain de cause, de ruiner un principe reconnu, et qui a le mérite incontestable de résumer le système de nos croyances politiques ; il faut encore établir le principe contraire, et formuler le système qui en découle. De plus, il faut montrer comment ce nouveau système satisfera à tous les besoins moraux et politiques qui ont amené l'établissement du premier. Voici donc à quelles conditions d'évidence ultérieure je subordonne moi-

même la certitude de mes démonstrations précédentes :

— Trouver un système d'égalité absolue, dans lequel toutes les institutions actuelles, moins la propriété ou la somme des abus de la propriété, non-seulement puissent trouver place, mais soient elles-mêmes des moyens d'égalité : liberté individuelle, division des pouvoirs, ministère public, jury, organisation administrative et judiciaire, unité et intégralité dans l'enseignement, mariage, famille, hérédité en ligne directe et collatérale, droit de vente et d'échange, droit de tester et même droit d'aînesse ; — un système qui, mieux que la propriété, assure la formation des capitaux et entretienne l'ardeur de tous ; qui d'une vue supérieure explique, corrige et complète les théories d'association proposées jusqu'à ce jour, depuis Platon et Pythagore jusqu'à Babeuf, Saint-Simon et Fourier ; — un système enfin qui, se servant à lui-même de moyen de transition, soit immédiatement applicable.

Une œuvre aussi vaste exigerait, je le sais, les efforts réunis de vingt Montesquieu : toutefois, s'il n'est donné à un seul homme de la mener à fin, un seul peut commencer l'entreprise. La route qu'il aura parcourue suffira pour découvrir le but, et assurer le résultat.

QU'EST-CE QUE

LA PROPRIÉTÉ?

OU

RECHERCHES SUR LE PRINCIPE

DU DROIT ET DU GOUVERNEMENT

PREMIER MÉMOIRE.

Adversùs hostem æterna auctoritas esto.
Contre l'ennemi, la revendication est éternelle.
LOI DES DOUZE TABLES.

CHAPITRE PREMIER.

MÉTHODE SUIVIE DANS CET OUVRAGE. — IDÉE D'UNE RÉVOLUTION.

Si j'avais à répondre à la question suivante : *Qu'est-ce que l'esclavage?* et que d'un seul mot je répondisse, *C'est l'assassinat*, ma pensée serait d'abord comprise. Je n'aurais pas besoin d'un long discours pour montrer que le pouvoir d'ôter à l'homme la pensée, la volonté, la personnalité, est un pouvoir de vie et de mort, et que faire un homme esclave, c'est l'assassiner. Pourquoi donc à cette autre demande, *Qu'est-ce que la propriété?* ne puis-je répondre de même, *C'est le vol,* sans avoir la certitude de n'être pas entendu, bien que cette seconde proposition ne soit que la première transformée ?

J'entreprends de discuter le principe même de notre gou-

vernement et de nos institutions, la propriété ; je suis dans mon droit : je puis me tromper dans la conclusion qui ressortira de mes recherches ; je suis dans mon droit : il me plaît de mettre la dernière pensée de mon livre au commencement, je suis toujours dans mon droit.

Tel auteur enseigne que la propriété est un droit civil, né de l'occupation et sanctionné par la loi ; tel autre soutient qu'elle est un droit naturel, ayant sa source dans le travail : et ces doctrines, tout opposées qu'elles semblent, sont encouragées, applaudies. Je prétends que ni le travail, ni l'occupation, ni la loi, ne peuvent créer la propriété ; qu'elle est un effet sans cause : suis-je répréhensible ?

Que de murmures s'élèvent !

— *La propriété, c'est le vol!* Voici le tocsin de 93! voici le branle-bas des révolutions !...

— Lecteur, rassurez-vous : je ne suis point un agent de discorde, un boute-feu de sédition. J'anticipe de quelques jours sur l'histoire ; j'expose une vérité dont nous tâchons en vain d'arrêter le dégagement ; j'écris le préambule de notre future constitution. Ce serait le fer conjurateur de la foudre que cette définition qui vous paraît blasphématoire, *la propriété, c'est le vol*, si nos préoccupations nous permettaient de l'entendre ; mais que d'intérêts, que de préjugés s'y opposent !... La philosophie ne changera point, hélas ! le cours des événements : les destinées s'accompliront indépendamment de la prophétie : d'ailleurs, ne faut-il pas que justice se fasse, et que notre éducation s'achève ?

— *La propriété, c'est le vol!...* Quel renversement des idées humaines ! *Propriétaire* et *voleur* furent de tout temps expressions contradictoires autant que les êtres qu'elles désignent sont antipathiques ; toutes les langues ont consacré cette antilogie. Sur quelle autorité pourriez-vous donc attaquer le consentement universel et donner le démenti au genre humain ? qui êtes-vous, pour nier la raison des peuples et des âges ?

— Que vous importe, lecteur, ma chétive individualité ? Je suis, comme vous, d'un siècle où la raison ne se soumet qu'au fait et à la preuve ; mon nom, aussi bien que le vôtre,

est CHERCHEUR DE VÉRITÉ (1); ma mission est écrite dans ces paroles de la loi : *Parle sans haine et sans crainte ; dis ce que tu sais.* L'œuvre de notre espèce est de bâtir le temple de la science, et cette science embrasse l'homme et la nature. Or, la vérité se révèle à tous, aujourd'hui à Newton et à Pascal, demain au pâtre dans la vallée, au compagnon dans l'atelier. Chacun apporte sa pierre à l'édifice, et, sa tâche faite, il disparaît. L'éternité nous précède, l'éternité nous suit : entre deux infinis, qu'est-ce que la place d'un mortel, pour que le siècle s'en informe?

Laissez donc, lecteur, mon titre et mon caractère, et ne vous occupez que de mes raisons. C'est d'après le consentement universel que je prétends redresser l'erreur universelle; c'est à la foi du genre humain que j'appelle de l'opinion du genre humain. Ayez le courage de me suivre, et, si votre volonté est franche, si votre conscience est libre, si votre esprit sait unir deux propositions pour en extraire une troisième, mes idées deviendront infailliblement les vôtres. En débutant par vous jeter mon dernier mot, j'ai voulu vous avertir, non vous braver : car, j'en ai la certitude, si vous me lisez, je forcerai votre assentiment. Les choses dont j'ai à vous parler sont si simples, si palpables, que vous serez étonné de ne les avoir point aperçues, et que vous vous direz : « Je n'y avais point réfléchi. » D'autres vous offriront le spectacle du génie forçant les secrets de la nature, et répandant de sublimes oracles; vous ne trouverez ici qu'une série d'expériences sur le *juste* et sur le *droit*, une sorte de vérification des poids et mesures de votre conscience. Les opérations se feront sous vos yeux; et c'est vous-même qui apprécierez le résultat.

Du reste, je ne fais pas de système : je demande la fin du privilége, l'abolition de l'esclavage, l'égalité des droits, le règne de la loi. Justice, rien que justice; tel est le résumé de mon discours; je laisse à d'autres le soin de discipliner le monde.

(1) En grec *skeptikos*, examinateur, philosophe qui fait profession de chercher le vrai.

Je me suis dit un jour : Pourquoi, dans la société, tant de douleur et de misère? L'homme doit-il être éternellement malheureux? Et, sans m'arrêter aux explications à toute fin des entrepreneurs de réformes, accusant de la détresse générale, ceux-ci la lâcheté et l'impéritie du pouvoir, ceux-là les conspirateurs et les émeutes, d'autres l'ignorance et la corruption générale; fatigué des interminables combats de la tribune et de la presse, j'ai voulu moi-même approfondir la chose. J'ai consulté les maîtres de la science, j'ai lu cent volumes de philosophie, de droit, d'économie politique et d'histoire : et plût à Dieu que j'eusse vécu dans un siècle où tant de lecture m'eût été inutile! J'ai fait tous mes efforts pour obtenir des informations exactes, comparant les doctrines, opposant aux objections les réponses, faisant sans cesse des équations et des réductions d'arguments, pesant des milliers de syllogismes au trébuchet de la logique la plus scrupuleuse. Dans cette pénible route, j'ai recueilli plusieurs faits intéressants, dont je ferai part à mes amis et au public aussitôt que je serai de loisir. Mais, il faut que je le dise, je crus d'abord reconnaître que nous n'avions jamais compris le sens de ces mots si vulgaires et si sacrés : *Justice*, *équité*, *liberté*; que sur chacune de ces choses nos idées étaient profondément obscures ; et qu'enfin cette ignorance était la cause unique et du paupérisme qui nous dévore, et de toutes les calamités qui ont affligé l'espèce humaine.

A cet étrange résultat mon esprit fut épouvanté : je doutai de ma raison. Quoi! disais-je, ce que l'œil n'a point vu, ni l'oreille entendu, ni l'intelligence pénétré, tu l'aurais découvert! Tremble, malheureux, de prendre les visions de ton cerveau malade pour les clartés de la science! Ne sais-tu pas, de grands philosophes l'ont dit, qu'en fait de morale pratique l'erreur universelle est contradiction?

Je résolus donc de faire une contre-épreuve de mes jugements, et voici quelles furent les conditions que je posai moi-même à ce nouveau travail : Est-il possible que sur l'application des principes de la morale, l'humanité se soit longtemps et si universellement trompée? Comment et

pourquoi se serait-elle trompée ? Comment son erreur, étant universelle, ne serait-elle pas invincible ?

Ces questions, de la solution desquelles je faisais dépendre la certitude de mes observations, ne résistèrent pas longtemps à l'analyse. On verra au chapitre V de ce mémoire, qu'en morale, de même qu'en tout autre objet de la connaissance, les plus graves erreurs sont pour nous les degrés de la science, que jusque dans les œuvres de justice, se tromper est un privilége qui ennoblit l'homme ; et quant au mérite philosophique qui peut me revenir, que ce mérite est un infiniment petit. Ce n'est rien de nommer les choses ; le merveilleux serait de les connaître avant leur apparition. En exprimant une idée parvenue à son terme, une idée qui possède toutes les intelligences, qui demain sera proclamée par un autre si je ne l'annonce aujourd'hui, je n'ai pour moi que la priorité de la formule. Donne-t-on des éloges à celui qui le premier voit poindre le jour ?

Oui, tous les hommes croient et répètent que l'égalité des conditions est identique à l'égalité des droits ; que *propriété* et *vol* sont termes synonymes ; que toute prééminence sociale, accordée ou pour mieux dire usurpée sous prétexte de supériorité de talent et de service, est iniquité et brigandage : tous les hommes, dis-je, attestent ces vérités sur leur âme ; il ne s'agit que de leur faire apercevoir.

Avant d'entrer en matière, il est nécessaire que je dise un mot de la route que je vais suivre. Quand Pascal abordait un problème de géométrie, il se créait une méthode de solution ; pour résoudre un problème de philosophie, il faut aussi une méthode. Eh ! combien les problèmes que la philosophie agite ne l'emportent-ils pas, par la gravité de leurs conséquences, sur ceux de la géométrie ! Combien, par conséquent, pour être résolus, n'appellent-ils pas plus impérieusement une analyse profonde et sévère ?

C'est un fait désormais placé hors de doute, disent les modernes psychologues, que toute perception reçue dans l'esprit s'y détermine d'après certaines lois générales de ce même esprit ; s'y moule, pour ainsi dire, sur certains types préexistants dans notre entendement, et qui en sont comme

la condition formelle. En sorte, disent-ils, que si l'esprit n'a point d'*idées* innées, il a du moins des *formes* innées. Ainsi, par exemple, tout phénomène est nécessairement conçu par nous dans le *temps* et dans l'*espace ;* tout ce qui nous fait supposer une *cause* par laquelle il arrive ; tout ce qui existe implique les idées de *substance*, de *mode*, de *nombre*, de *relation*, etc. ; en un mot, nous ne formons aucune pensée qui ne se rapporte à quelqu'un des principes généraux de la raison ; au-delà desquels il n'y a rien.

Ces axiomes de l'entendement, ajoutent les psychologues, ces types fondamentaux, auxquels se ramènent fatalement tous nos jugements et toutes nos idées, et que nos sensations ne font que mettre en lumière, sont connus dans l'école sous le nom de *catégories*. Leur existence primordiale dans l'esprit est aujourd'hui démontrée ; il ne s'agit plus que d'en donner le système et d'en faire le dénombrement. Aristote en comptait dix ; Kant en porta le nombre à quinze ; M. Cousin les a réduites à trois, à deux, à une ; et l'incontestable gloire de ce professeur sera d'avoir, sinon découvert la théorie vraie des catégories, du moins compris mieux que personne la haute importance de cette question, la plus grande et peut-être la seule de toute la métaphysique.

Je ne crois pas, je l'avoue, à l'innéité non-seulement des *idées*, mais même des *formes* ou *lois* de notre entendement, et je tiens la métaphysique de Reid et de Kant encore plus éloignée de la vérité que celle d'Aristote. Cependant, comme je ne veux point ici faire une critique de la raison, chose qui demanderait un long travail et dont le public ne se soucie guère, je regarderai, par hypothèse, nos idées les plus générales et les plus nécessaires, telles que celles de temps, d'espace, de substance et de cause, comme existant primordialement dans l'esprit, ou du moins, comme dérivant immédiatement de sa constitution.

Mais un fait psychologique non moins vrai, et que les philosophes ont peut-être trop négligé d'étudier, c'est que l'habitude, comme une seconde nature, a le pouvoir d'imprimer à l'entendement de nouvelles formes catégoriques,

prises sur les apparences qui nous frappent, et par là même dénuées le plus souvent de réalité objective, mais dont l'influence sur nos jugements n'est pas moins prédéterminante que celle des premières catégories. En sorte que nous raisonnons tout à la fois, et d'après les lois *éternelles* et *absolues* de notre raison, et d'après les règles secondaires, ordinairement fautives, que l'observation incomplète des choses nous suggère. Telle est la source la plus féconde des faux préjugés, et la cause permanente et souvent invincible d'une multitude d'erreurs. La preoccupation qui résulte pour nous de ces préjugés est si forte que souvent, alors même que nous combattons un principe que notre esprit juge faux, que notre raison repousse, que notre conscience réprouve, nous le défendons sans nous en apercevoir, nous raisonnons d'après lui, nous lui obéissons en l'attaquant. Enfermé comme dans un cercle, notre esprit tourbillonne sur lui-même, jusqu'à ce qu'une observation nouvelle, suscitant en nous de nouvelles idées, nous fasse découvrir un principe extérieur qui nous délivre du fantôme dont notre imagination est obsédée.

Ainsi, nous savons aujourd'hui que par les lois d'un magnétisme universel dont la cause reste inconnue, deux corps, que nul obstacle n'arrête, tendent à se réunir par une force d'impulsion accélérée que l'on appelle *gravitation*. C'est la gravitation qui fait tomber vers la terre les corps qui manquent d'appui, qui les fait peser dans la balance, et qui nous attache nous-mêmes au sol que nous habitons. L'ignorance de cette cause fut l'unique raison qui empêcha les anciens de croire aux antipodes. « Comment ne voyez-vous pas, disait après Lactance, saint Augustin, que s'il y avait des hommes sous nos pieds, ils auraient la tête en bas, et tomberaient dans le ciel? » L'évêque d'Hippone, qui croyait la terre plate, parce qu'il lui semblait la voir telle, supposait en conséquence que si du zénith au nadir de différents lieux on conduisait autant de lignes droites, ces lignes seraient parallèles entre elles; et c'était dans la direction de ces lignes qu'il plaçait tout mouvement de haut en bas. De là il devait naturellement conclure que

les étoiles sont attachées comme des flambeaux roulants à la voûte du ciel ; que, si elles étaient abandonnées à elles-mêmes, elles tomberaient sur la terre comme une pluie de feu ; que la terre est une table immense, formant la partie inférieure du monde, etc. Si on lui eût demandé sur quoi la terre elle-même est soutenue, il aurait répondu qu'il ne le savait pas, mais qu'à Dieu rien n'est impossible. Telles étaient, relativement à l'espace et au mouvement, les idées de saint Augustin, idées que lui imposait un préjugé donné par l'apparence, et devenu pour lui une règle générale et catégorique du jugement. Quant à la cause même de la chute des corps, son esprit était vide ; il n'en pouvait dire autre chose, sinon qu'un corps tombe parce qu'il tombe.

Pour nous, l'idée de chute est plus complexe : aux idées générales d'espace et de mouvement qu'elle implique, nous joignons celle d'attraction ou de direction vers un centre, laquelle relève de l'idée supérieure de cause. Mais si la physique a pleinement redressé notre jugement à cet égard, nous n'en conservons pas moins dans l'usage le préjugé de saint Augustin ; et quand nous disons qu'une chose est *tombée*, nous n'entendons pas simplement et en général qu'un effet de gravitation a eu lieu, mais spécialement et en particulier que c'est vers la terre, et *de haut en bas*, que ce mouvement s'est opéré. Notre raison a beau être éclairée, l'imagination l'emporte, et notre langage reste à jamais incorrigible. *Descendre du ciel*, n'est pas une expression plus vraie que *monter du ciel ;* et cependant cette expression se conservera aussi longtemps que les hommes se serviront de langage.

Toutes ces façons de parler, *de haut en bas, descendre du ciel, tomber des nues*, etc., sont désormais sans danger, parce que nous savons les rectifier dans la pratique ; mais que l'on daigne considérer un moment combien elles ont dû retarder les progrès de la science. S'il importe assez peu, en effet, à la statistique, à la mécanique, à l'hydrodynamique, à la balistique, que la véritable cause de la chute des corps soit connue, et que les idées soient exactes sur la direction générale de l'espace, il en va tout autrement dès qu'il s'agit

d'expliquer le système du monde, la cause des marées, la figure de la terre et sa position dans les cieux : pour toutes ces choses il faut sortir du cercle des apparences. Dès la plus haute antiquité l'on a vu d'ingénieux mécaniciens, d'excellents architectes, d'habiles artilleurs ; l'erreur dans laquelle ils pouvaient être relativement à la rondeur de la terre et à la gravitation, ne nuisait point au développement de leur art ; la solidité des édifices et la justesse du tir n'y perdaient rien. Mais tôt ou tard il devait se présenter des phénomènes que le parallélisme supposé de toutes les perpendiculaires élevées de la surface terrestre rendrait inexplicables : alors aussi devait commencer une lutte entre des préjugés qui depuis des siècles suffisaient à la pratique journalière, et des opinions inouïes que le témoignage des yeux semblait contredire.

Ainsi, d'une part, les jugements les plus faux, quand ils ont pour base des faits isolés ou seulement des apparences, embrassent toujours une somme de réalités dont la sphère plus ou moins large suffit à un certain nombre d'inductions, au delà desquelles nous tombons dans l'absurde : il y avait, par exemple, cela de vrai dans les idées de saint Augustin, que les corps tombent vers la terre, que leur chute se fait en ligne droite, que le soleil ou la terre se meut, que le ciel ou la terre tourne, etc. Ces faits généraux ont toujours été vrais ; notre science n'y a rien ajouté. Mais, d'autre part, la nécessité de nous rendre compte de tout nous oblige à chercher des principes de plus en plus compréhensifs : c'est pourquoi il a fallu abandonner successivement, d'abord l'opinion que la terre est plate, puis la théorie qui la fait immobile au centre du monde, etc.

Si nous passons maintenant de la nature physique au monde moral, ici encore nous nous trouvons assujettis aux mêmes déceptions de l'apparence, aux mêmes influences de la spontanéité et de l'habitude. Mais ce qui distingue cette seconde partie du système de nos connaissances, c'est, d'un côté, le bien ou le mal qui résulte pour nous de nos opinions ; de l'autre, l'obstination avec laquelle nous défendons le préjugé qui nous tourmente et nous tue.

Quelque système que nous embrassions sur la cause de la pesanteur et sur la figure de la terre, la physique du globe n'en souffre pas; et quant à nous, notre économie sociale n'en peut retirer ni profit ni dommage. Mais c'est en nous et par nous que s'accomplissent les lois de notre nature morale : or, ces lois ne peuvent s'exécuter sans notre participation réfléchie, partant, sans que nous les connaissions. Si donc notre science des lois morales est fausse, il est évident que tout en voulant notre bien nous ferons notre mal; si elle n'est qu'incomplète, elle pourra suffire quelque temps à notre progrès social, mais à la longue elle nous fera faire fausse route, et enfin nous précipitera dans un abîme de calamités.

C'est alors que de plus hautes connaissances nous deviennent indispensables, et, il faut le dire à notre gloire, il est sans exemple qu'elles aient jamais fait défaut; mais c'est alors aussi que commence une lutte acharnée entre les vieux préjugés et les idées nouvelles. Jours de conflagration et d'angoisse! On se reporte aux temps où, avec les mêmes croyances, avec les mêmes institutions, tout le monde semblait heureux : comment accuser ces croyances, comment proscrire ces institutions? On ne veut pas comprendre que cette période fortunée servit précisément à développer le principe de mal que la société recélait; on accuse les hommes et les dieux, les puissants de la terre et les forces de la nature. Au lieu de chercher la cause du mal dans sa raison et dans son cœur, l'homme s'en prend à ses maîtres, à ses rivaux, à ses voisins, à lui-même; les nations s'arment, s'égorgent, s'exterminent, jusqu'à ce que, par une large dépopulation, l'équilibre se rétablisse, et que la paix renaisse des cendres des combattants. Tant il répugne à l'humanité de toucher aux coutumes des ancêtres, de changer les lois données par les fondateurs des cités, et confirmées par la fidélité des siècles.

Nihil motum ex antiquo probabile est : Défiez-vous de toute innovation, s'écriait Tite-Live. Sans doute il vaudrait mieux pour l'homme n'avoir jamais à changer : mais quoi! s'il est né ignorant, si sa condition est de s'in-

struire par degrés, faut-il pour cela qu'il renie la lumière, qu'il abdique sa raison et s'abandonne à la fortune? Santé parfaite est meilleure que convalescence : est-ce un motif pour que le malade refuse de guérir? Réforme! réforme! crièrent autrefois Jean-Baptiste et Jésus-Christ; réforme, réforme! criaient nos pères il y a cinquante ans, et nous crierons longtemps encore : réforme! réforme!

Témoin des douleurs de mon siècle, je me suis dit : Parmi les principes sur lesquels la société repose, il y en a un qu'elle ne comprend pas, que son ignorance a vicié, et qui cause tout le mal. Ce principe est le plus ancien de tous, car il est de l'essence des révolutions d'emporter les principes les plus modernes et de respecter les anciens; or le mal qui nous tourmente est antérieur à toutes les révolutions. Ce principe, tel que notre ignorance l'a fait, est honoré et voulu; car s'il n'était pas voulu il n'abuserait personne, il serait sans influence.

Mais ce principe, vrai dans son objet, faux quant à notre manière de l'entendre, ce principe, aussi vieux que l'humanité, quel est-il? serait-ce la religion?

Tous les hommes croient en Dieu : ce dogme appartient tout à la fois à leur conscience et à leur raison. Dieu est pour l'humanité un fait aussi primitif, une idée aussi fatale, un principe aussi nécessaire que le sont pour notre entendement les idées catégoriques de cause, de substance, de temps et d'espace. Dieu nous est attesté par la conscience antérieurement à toute induction de l'esprit, comme le soleil nous est prouvé par le témoignage des sens avant tous les raisonnements de la physique. L'observation et l'expérience nous découvrent les phénomènes et les lois, le sens intime seul nous révèle les existences. L'humanité croit que Dieu est; mais que croit-elle en croyant à Dieu? en un mot, qu'est-ce que Dieu?

Cette notion de la Divinite, notion primitive, unanime, innée dans notre espèce, la raison humaine n'est pas encore parvenue à la déterminer A chaque pas que nous faisons dans la connaissance de la nature et des causes, l'idée de Dieu s'étend et s'élève : plus notre science avance, plus

Dieu semble grandir et reculer. L'anthropomorphisme et l'idolâtrie furent une conséquence nécessaire de la jeunesse des esprits, une théologie d'enfants et de poètes. Erreur innocente, si l'on n'eût pas voulu en faire un principe de conduite, et si l'on avait su respecter la liberté des opinions. Mais, après avoir fait Dieu à son image, l'homme voulut encore se l'approprier; non content de défigurer le grand Être, il le traita comme son patrimoine, son bien, sa chose : Dieu, représenté sous des formes monstrueuses, devint partout propriété de l'homme et de l'État. Telle fut l'origine de la corruption des mœurs par la religion, et la source des haines pieuses et des guerres sacrées. Grâce au ciel, nous avons appris à laisser chacun dans sa croyance; nous cherchons la règle des mœurs en dehors du culte; nous attendons sagement, pour statuer sur la nature et les attributs de Dieu, sur les dogmes de la théologie, sur la destinée de nos âmes, que la science nous apprenne ce que nous devons rejeter et ce que nous devons croire. Dieu, âme, religion, objets éternels de nos méditations infatigables et de nos plus funestes égarements, problèmes terribles, dont la solution, toujours essayée, reste toujours incomplète : sur toutes ces choses nous pouvons encore nous tromper, mais du moins notre erreur est sans influence. Avec la liberté des cultes et la séparation du spirituel et du temporel, l'influence des idées religieuses sur la marche de la société est purement négative, aucune loi, aucune institution politique et civile ne relevant de la religion. L'oubli des devoirs que la religion impose peut favoriser la corruption générale, mais il n'en est pas la cause nécessitante, il n'en est que l'auxiliaire ou la suite. Surtout, et dans la question qui nous occupe, cette observation est décisive, la cause de l'inégalité des conditions parmi les hommes; du paupérisme, de la souffrance universelle, des embarras des gouvernements, ne peut plus être rapportée à la religion : il faut remonter plus haut, et creuser plus avant.

Mais qu'y a-t-il dans l'homme de plus ancien et de plus profond que le sentiment religieux?

Il y a l'homme même, c'est-à-dire, la volonté et la conscience, le libre arbitre et la loi, opposés dans un antagonisme perpétuel. L'homme est en guerre avec lui-même : Pourquoi ?

« L'homme, disent les théologiens, a péché au commencement ; notre espèce est coupable d'une antique prévarication. Pour ce péché, l'humanité est déchue : l'erreur et l'ignorance sont devenues son apanage. Lisez les histoires, vous trouverez partout la preuve de cette nécessité du mal, dans la permanente misère des nations. L'homme souffre, et toujours souffrira : sa maladie est héréditaire et constitutionnelle. Usez de palliatifs, employez les émollients : il n'y a point de remède. »

Ce discours n'est pas propre aux seuls théologiens ; on le retrouve en termes équivalents dans les écrits philosophes matérialistes, partisans d'une indéfinie perfectibilité. Destutt de Tracy enseigne formellement que le paupérisme, les crimes, la guerre, sont la condition inévitable de notre état social, un mal nécessaire, contre lequel ce serait folie de se révolter. Ainsi, *nécessité du mal*, ou *perversité originelle*, c'est au fond la même philosophie.

« Le premier homme a péché. » Si les sectateurs de la Bible interprétaient fidèlement, ils diraient : *L'homme premièrement pèche*, c'est-à-dire, se trompe ; car *pécher*, *faillir*, *se tromper*, c'est même chose.

« Les suites du péché d'Adam sont héréditaires dans sa race ; c'est, en premier lieu, l'ignorance. » En effet, l'ignorance est originelle dans l'espèce comme dans l'individu ; mais, sur une foule de questions, même de l'ordre moral et politique, cette ignorance de l'espèce a été guérie : qui nous dit qu'elle ne cessera pas tout à fait ? Il y a progrès continuel du genre humain vers la vérité, et triomphe incessant de la lumière sur les ténèbres. Notre mal n'est donc pas absolument incurable, et l'explication des théologiens est plus qu'insuffisante ; elle est ridicule, puisqu'elle se réduit à cette tautologie : « L'homme se trompe parce qu'il se trompe. » Tandis qu'il faut dire : « L'homme se trompe parce qu'il apprend. » Or, si l'homme parvient à savoir tout ce qu'il a be-

soin de connaître, il y a lieu de croire que ne se trompant plus, il cessera de souffrir.

Que si nous interrogeons les docteurs de cette loi que l'on nous dit gravée au cœur de l'homme, nous reconnaîtrons bientôt qu'ils en disputent sans savoir ce qu'elle est : que sur les questions les plus capitales, il y a presque autant d'opinions que d'auteurs ; qu'on n'en trouve pas deux qui soient d'accord sur la meilleure forme de gouvernement, sur le principe de l'autorité, sur la nature du droit ; que tous voguent au hasard sur une mer sans fond ni rive, abandonnés à l'inspiration de leur sens privé, que modestement ils prennent pour la droite raison. Et, à la vue de ce pêle-mêle d'opinions qui se contredisent, nous dirons : « L'objet de nos recherches est la loi, la détermination du principe social : or, les politiques, c'est-à-dire les hommes de la science sociale, ne s'entendent pas ; donc c'est en eux qu'est l'erreur ; et comme toute erreur a une réalité pour objet, c'est dans leurs livres que doit se trouver la vérité, qu'à leur insu ils y auront mise. »

Or, de quoi s'entretiennent les jurisconsultes et les publicistes? De *justice*, d'*équité*, de *liberté*, de *loi naturelle*, de *lois civiles*, etc. Mais qu'est-ce que la justice? Quel en est le principe, le caractère, la formule? A cette question, il est évident que nos docteurs n'ont rien à répondre : car autrement leur science, partant d'un principe clair et certain, sortirait de son éternel probabilisme, et toutes les disputes finiraient.

Qu'est-ce que la justice? Les théologiens répondent : Toute justice vient de Dieu. Cela est vrai, mais n'apprend rien.

Les philosophes devraient être mieux instruits : ils ont tant disputé sur le juste et l'injuste! Malheureusement l'examen prouve que leur savoir se réduit à rien, et qu'il en est d'eux comme de ces Sauvages qui disaient au soleil pour toute prière : *O!* — *O!* est un cri d'admiration, d'amour, d'enthousiasme : mais qui voudrait savoir ce que c'est que le soleil, tirerait peu de lumière de l'interjection *O!* C'est précisément le cas où nous sommes avec les philosophes,

par rapport à la justice. La justice, disent-ils, est une *fille du ciel*, une *lumière qui éclaire tout homme venant au monde*, *la plus belle prérogative de notre nature*, *ce qui nous distingue des bêtes et nous rend semblables à Dieu*, et mille autres choses semblables. A quoi se réduit, je le demande, cette pieuse litanie? A la prière des sauvages : *O!*

Tout ce que la sagesse humaine a enseigné de plus raisonnable concernant la justice, est renfermé dans cet adage fameux : *Fais aux autres ce que tu veux qu'on te fasse : Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qui te soit fait.* Mais cette règle de morale pratique est nulle pour la science : qu'ai-je droit de vouloir qu'on me fasse ou qu'on ne me fasse pas? Ce n'est rien de dire que mon devoir est égal à mon droit, si l'on n'explique en même temps quel est ce droit.

Essayons d'arriver à quelque chose de plus précis et de plus positif.

La justice est l'astre central qui gouverne les sociétés, le pôle sur lequel tourne le monde politique, le principe et la règle de toutes les transactions. Rien ne se fait entre les hommes qu'en vertu du *droit*; rien sans l'invocation de la justice. La justice n'est point l'œuvre de la loi : au contraire, la loi n'est jamais qu'une déclaration et une application du *juste*, dans toutes les circonstances où les hommes peuvent se trouver en rapport d'intérêts. Si donc l'idée que nous nous faisons du juste et du droit était mal déterminée, si elle était incomplète ou même fausse, il est évident que toutes nos applications législatives seraient mauvaises, nos institutions vicieuses, notre politique erronée : partant, qu'il y aurait désordre et mal social.

Cette hypothèse de la perversion de la justice dans notre entendement, et par une conséquence nécessaire dans nos actes, serait un fait démontré, si les opinions des hommes, relativement au concept de justice et à ses applications, n'avaient point été constantes; si, à diverses époques, elles avaient éprouvé des modifications; en un mot, s'il y avait eu progrès dans les idées. Or, c'est ce que l'histoire nous atteste par les plus éclatants témoignages.

Il y a dix-huit cents ans, le monde, sous la protection des Césars, se consumait dans l'esclavage, la superstition et la volupté. Le peuple, enivré et comme étourdi par de longues bacchanales, avait perdu jusqu'à la notion du droit et du devoir : la guerre et l'orgie le décimaient tour à tour ; l'usure et le travail des machines, c'est-à-dire des esclaves, en lui ôtant les moyens de subsister, l'empêchaient de se reproduire. La barbarie renaissait, hideuse, de cette immense corruption, et s'étendait comme une lèpre dévorante sur les provinces dépeuplées. Les sages prévoyaient la fin de l'empire, mais n'y savaient point de remède. Que pouvaient-ils imaginer, en effet ? Pour sauver cette société vieillie, il eût fallu changer les objets de l'estime et de la vénération publique, abolir des droits consacrés par une justice dix fois séculaire : On disait : « Rome a vaincu par sa politique et ses dieux ; toute réforme dans le culte et l'esprit public serait folie et sacrilége. Rome, clémente envers les nations vaincues, en leur donnant des chaînes, leur fait grâce de la vie ; les esclaves sont la source la plus féconde de ses richesses ; l'affranchissement des peuples serait la négation de ses droits et la ruine de ses finances. Rome enfin, plongée dans les délices et gorgée des dépouilles de l'univers, use de la victoire et du gouvernement ; son luxe et ses voluptés sont le prix de ses conquêtes : elle ne peut abdiquer ni se dessaisir. » Ainsi Rome avait pour elle le fait et le droit. Ses prétentions étaient justifiées par toutes les coutumes et par le droit des gens. L'idolâtrie dans la religion, l'esclavage dans l'État, l'épicurisme dans la vie privée, formaient la base des institutions ; y toucher, ç'aurait été ébranler la société jusqu'en ses fondements, et, selon notre expression moderne, ouvrir l'abîme des révolutions. Aussi l'idée n'en venait-elle à personne ; et cependant l'humanité se mourait dans le sang et la luxure.

Tout à coup un homme parut, se disant *Parole de Dieu* : on ne sait pas encore aujourd'hui ce qu'il était, ni d'où il venait, ni qui avait pu lui suggérer ses idées. Il allait annonçant partout que la société avait fait son temps, que le monde allait être renouvelé ; que [illegible] étaient des vi-

pères, les avocats des ignorants, les philosophes des hypocrites et des menteurs ; que le maître et l'esclave sont égaux, que l'usure et tout ce qui lui ressemble est un vol, que les propriétaires et les hommes de plaisir brûleront un jour, tandis que les pauvres de cœur et les purs habiteront un lieu de repos. Il ajoutait beaucoup d'autres choses non moins extraordinaires.

Cet homme, *Parole de Dieu*, fut dénoncé et arrêté comme ennemi public par les prêtres et les gens de loi, qui eurent même le secret de faire demander sa mort par le peuple. Mais cet assassinat juridique, en combattant la mesure de leurs crimes, n'étouffa pas la doctrine que *Parole de Dieu* avait semée. Après lui, ses premiers prosélytes se répandirent de tous côtés, prêchant ce qu'ils nommaient la *bonne nouvelle*, formant à leur tour des millions de missionnaires, et, quand il semblait que leur tâche fût accomplie, mourant par le glaive de la justice romaine. Cette propagande obstinée, guerre de bourreaux et de martyrs, dura près de trois cents ans, au bout desquels le monde se trouva converti. L'idolâtrie fut détruite, l'esclavage aboli, la dissolution fit place à des mœurs plus austères, le mépris des richesses fut poussé quelquefois jusqu'au dépouillement. La société fut sauvée par la négation de ses principes, par le renversement de la religion, et la violation des droits les plus sacrés. L'idée du juste acquit dans cette révolution une étendue que jusqu'alors on n'avait pas soupçonnée, et sur laquelle les esprits ne sont jamais revenus. La justice n'avait existé que pour les maîtres (1) ; elle commença dès-lors à exister pour les serviteurs.

Cependant la nouvelle religion fut loin de porter tous ses fruits. Il y eut bien quelque amélioration dans les mœurs publiques, quelque relâche dans l'oppression ; mais, du

(1) La religion, les lois, le mariage étaient les privilèges des hommes libres, et dans les commencements, des seuls nobles. *Dii majorum gentium*, dieux des familles patriciennes ; *jus gentium*, droit des gens, c'est-à dire des familles ou des nobles. L'esclave et le plébéien ne formaient pas de famille ; leurs enfants étaient considérés comme le croît des animaux. *Bêtes* ils naissaient, *bêtes* ils devaient vivre.

reste, la *semence du Fils de l'homme*, tombée en des cœurs idolâtres, ne produisit qu'une mythologie quasi-poétique et d'innombrables discordes. Au lieu de s'attacher aux conséquences pratiques des principes de morale et de gouvernement que *Parole de Dieu* avait posés, on se livra à des spéculations sur sa naissance, son origine, sa personne et ses actions; on épilogua sur ses paraboles, et du conflit des opinions les plus extravagantes sur des questions insolubles, sur des textes que l'on n'entendait pas, naquit la *théologie*, qu'on peut définir *science de l'infiniment absurde*.

La vérité *chrétienne* ne passa guère l'âge des apôtres; l'*Évangile*, commenté et symbolisé par les Grecs et les Latins, chargé de fables païennes, devint à la lettre un signe de contradiction; et jusqu'à ce jour le règne de l'*Eglise infaillible* n'a présenté qu'un long obscurcissement. On dit que les *portes d'enfer* ne prévaudront pas toujours, que la *Parole de Dieu* reviendra, et qu'enfin les hommes connaîtront la vérité et la justice : mais alors ce sera fait du catholicisme grec et romain, de même qu'à la clarté de la science disparaissent les fantômes de l'opinion.

Les monstres que les successeurs des apôtres avaient eu pour mission de détruire, un instant effrayés, reparurent peu à peu, grâce au fanatisme imbécile, et quelquefois aussi à la connivence réfléchie des prêtres et des théologiens. L'histoire de l'affranchissement des communes, en France, présente constamment la justice et la liberté se déterminant dans le peuple, malgré les efforts conjurés des rois, de la noblesse et du clergé. En l'année 1789, depuis la naissance du Christ, la nation française, divisée par castes, pauvre et opprimée, se débattait sous le triple réseau de l'absolutisme royal, de la tyrannie des seigneurs et des parlements, et de l'intolérance sacerdotale. Il y avait le droit du roi et le droit du prêtre, le droit du noble et le droit du roturier; il y avait des priviléges de naissance, de province, de communes, de corporations et de métiers : au fond de tout cela, la violence, l'immoralité, la misère. Depuis quelque temps on parlait de réforme; ceux qui la souhaitaient le plus en apparence ne l'appelant que pour en profiter, et le peuple

qui devait tout y gagner, n'en attendant pas grand'chose, et ne disant mot. Longtemps ce pauvre peuple, soit défiance, soit incrédulité, soit désespoir, hésita sur ses droits : on eût dit que l'habitude de servir avait ôté le courage à ces vieilles communes, si fières au moyen-âge.

Un livre parut enfin, se résumant tout entier dans ces deux propositions : *Qu'est-ce que ce tiers-état ? rien. — Que doit-il être ? tout.* Quelqu'un ajouta, par forme de commentaire : *Qu'est-ce que le roi ? — c'est le mandataire du peuple.*

Ce fut comme une révélation subite : un voile immense se déchira, un épais bandeau tomba de tous les yeux. Le peuple se mit à raisonner :

Si le roi est notre mandataire, il doit rendre des comptes ;

S'il doit rendre des comptes, il est sujet à contrôle;

S'il peut être contrôlé, il est responsable ;

S'il est responsable, il est punissable;

S'il est punissable, il l'est selon ses mérites;

S'il doit être puni selon ses mérites, il peut être puni de mort.

Cinq ans après la publication de la brochure de Sieyès, le tiers-état était tout; le roi, la noblesse, le clergé n'étaient plus. En 1793 le peuple, sans s'arrêter à la fiction constitutionnelle de l'inviolabilité du souverain, conduisit Louis XVI à l'échafaud ; en 1830 il accompagna Charles X à Cherbourg. Que dans l'un et l'autre cas il ait pu se tromper sur l'appréciation du délit, ce serait une erreur de fait; mais en droit la logique qui le fit agir est irréprochable. Le peuple, en punissant le souverain, fait précisément ce que l'on a tant reproché au gouvernement de juillet de n'avoir point exécuté, après l'échauffourée de Strasbourg, sur la personne de Louis Bonaparte : il atteint le vrai coupable. C'est une application du droit commun, une détermination solennelle de la justice en matière de pénalité (1).

(1) Si le chef du pouvoir exécutif est responsable, les députés doivent l'être aussi. Il est étonnant que cette idée ne soit jamais venue à personne ; ce serait le sujet d'une thèse intéressante. Mais

L'esprit qui produisit le mouvement de 89 fut un esprit de contradiction ; cela suffit pour démontrer que l'ordre de choses qui fut substitué à l'ancien n'eut rien en soi de méthodique et de réfléchi ; que, né de la colère et de la haine, il ne pouvait avoir l'effet d'une science fondée sur l'observation et l'étude ; que les bases, en un mot, n'en furent pas déduites de la connaissance approfondie des lois de la nature et de la société. Aussi trouve-t-on dans les institutions soi-disant nouvelles que la république se donna les principes mêmes contre lesquels on avait combattu, et l'influence de tous les préjugés qu'on avait eu dessein de proscrire. On s'entretient, avec un enthousiasme peu réfléchi, de la glorieuse révolution française, de la régénération de 1789, des grandes réformes qui furent opérées, du changement des institutions : mensonge ! mensonge !

Lorsque sur un fait physique, intellectuel ou social, nos idées, par suite des observations que nous avons faites, changent du tout au tout, j'appelle ce mouvement de l'esprit *révolution*. S'il y a seulement extension ou modification dans nos idées, c'est *progrès*. Ainsi le système de Ptolémée fut un progrès en astronomie, celui de Copernic fit révolution. De même, en 1789, il y eut bataille et progrès ; de révolution il n'y en eut pas. L'examen des réformes qui furent essayées le démontre.

Le peuple, si longtemps victime de l'égoïsme monarchique, crut s'en délivrer à jamais en déclarant que lui seul était souverain. Mais qu'était-ce que la monarchie? la souveraineté d'un homme. Qu'est-ce que la démocratie ? la souveraineté du peuple, ou, pour mieux dire, de la majorité nationale. Mais c'est toujours la souveraineté de l'homme mise à la place de la souvraineté de la loi, la souveraineté de la volonté mise à la place de souveraineté de la raison, en un mot, les passions à la place du droit. Sans doute, l'orsqu'un peuple passe de l'état monarchique au démocra-

je déclare que pour rien au monde je ne voudrais la soutenir ; le peuple est encore trop fort logicien pour que je lui fournisse matière à tirer certaines conséquences.

tique il y a progrès, parce qu'en multipliant le souverain on offre plus de chances à la raison de substituer à la volonté ; mais enfin il n'y a pas révolution dans le gouvernement, puisque le principe est resté le même. Or nous avons la preuve aujourd'hui qu'avec la démocratie la plus parfaite on peut n'être pas libre (1).

Ce n'est pas tout : le peuple-roi ne peut exercer la souveraineté par lui-même ; il est obligé de la déléguer à des fondés de pouvoir : C'est ce qu'ont soin de lui répéter assidûment ceux qui cherchent à capter ses bonnes grâces. Que ces fondés de pouvoir soient cinq, dix, cent, mille, qu'importe le nombre et que fait le nom? c'est toujours le gouvernement de l'homme, le règne de la volonté et du bon plaisir. Je demande ce que la prétendue révolution a révolutionné?

On sait, au reste, comment cette souveraineté fut exercée, d'abord par la Convention, puis par le Directoire, plus tard confisquée par le consul. Pour l'empereur, l'homme fort tant adoré et tant regretté du peuple, il ne voulut jamais relever de lui : mais comme s'il eût eu dessein de le narguer sur sa souveraineté, il osa lui demander son suffrage, c'est-à-dire son abdication, l'abdication de cette inaliénable souveraineté, et il l'obtint.

Mais enfin, qu'est-ce que la souveraineté? C'est, dit-on, le *pouvoir de faire des lois* (2). Autre absurdité, renouvelée du despotisme. Le peuple avait vu les rois motiver leurs ordonnances par la formule : *car tel est notre plaisir ;* il voulut à son tour goûter le plaisir de faire des lois. Depuis cinquante ans il en a enfanté des myriades, toujours, bien entendu, par l'opération des représentants. Le divertissement n'est pas près de finir.

(1) Voyez Tocqueville, *de la Démocratie aux Etats-Unis*, et Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*. On voit dans Plutarque, *Vie de Périclès*, qu'à Athènes les honnêtes gens étaient obligés de se cacher pour s'instruire, de peur de paraître aspirer à la tyrannie.

(2) « La souveraineté, selon Toullier, est la toute-puissance humaine. » Définition matérialiste : si la souveraineté est quelque chose, elle est un *droit*, non une *force* ou *faculté*. Et qu'est-ce que la toute-puissance humaine ?

Au reste, la définition de la souveraineté dérivait elle-même de la définition de la loi. La loi, disait-on, est *l'expression de la volonté du souverain* : donc, sous une monarchie, la loi est l'expression de la volonté du roi ; dans une république, la loi est l'expression de la volonté du peuple. A part la différence dans le nombre des volontés, les deux systèmes sont parfaitement identiques : de part et d'autre l'erreur est égale, savoir que la loi est l'expression d'une volonté, tandis qu'elle doit être l'expression d'un fait. Pourtant on suivait de bons guides : on avait pris le citoyen de Genève pour prophète, et le *Contrat social* pour Alcoran.

La préoccupation et le préjugé se montrent à chaque pas sous la rhétorique des nouveaux législateurs. Le peuple avait souffert d'une multitude d'exclusions et de priviléges ; ses représentants firent pour lui la déclaration suivante : *Tous les hommes sont égaux par la nature et devant la loi ;* déclaration ambiguë et redondante. *Les hommes sont égaux par la nature :* est-ce à dire qu'ils ont tous même taille, même beauté, même génie, même vertu ? Non : c'est donc l'égalité politique et civile qu'on a voulu désigner. Alors il suffisait de dire : *Tous les hommes sont égaux devant la loi.*

Mais qu'est-ce que l'égalité devant la loi ? Ni la constitution de 1790, ni celle de 93, ni la charte octroyée, ni la charte acceptée, n'ont su la définir. Toutes supposent une inégalité de fortunes et de rangs à côté de laquelle il est impossible de trouver l'ombre d'une égalité de droits. A cet égard on peut dire que toutes nos constitutions ont été l'expression fidèle de la volonté populaire : je vais en donner la preuve.

Autrefois le peuple était exclu des emplois civils et militaires : on crut faire merveille en insérant dans la Déclaration des droits cet article ronflant : « Tous les citoyens sont également « admissibles aux emplois ; les peuples libres ne connaissent « d'autre motif de préférence dans leurs élections que les vertus et les talents. »

Certes on dut admirer une si belle chose ; on admira une sottise. Quoi ! le peuple souverain, législateur et réforma-

teur, ne voit dans les emplois publics que des gratifications, tranchons le mot, des aubaines! Et c'est parce qu'il les regarde comme une source de profit, qu'il statue sur l'admissibilité des citoyens! Car à quoi bon cette précaution, s'il n'y avait rien à gagner? on ne s'avise guère d'ordonner que nul ne sera pilote, s'il n'est astronome et géographe, ni de défendre à un bègue de jouer la tragédie et l'opéra. Le peuple fut encore ici le singe des rois : comme eux il voulut disposer des places lucratives en faveur de ses amis et de ses flatteurs; malheureusement, et ce dernier trait complète la ressemblance, le peuple ne tient pas la feuille des bénéfices, ce sont ses mandataires et représentants. Aussi n'eurent-ils garde de contrarier la volonté de leur débonnaire souverain.

Cet édifiant article de la Déclaration des droits, conservé par les Chartes de 1814 et de 1830, suppose plusieurs sortes d'inégalités civiles, ce qui revient à dire d'inégalités devant la loi : inégalité de rangs, puisque les fonctions publiques ne sont recherchées que pour la considération et les émoluments qu'elles confèrent; inégalité de fortunes, puisque si l'on avait voulu que les fortunes fussent égales, les emplois publics eussent été des devoirs, non des récompenses; inégalité de faveur, la loi ne définissant pas ce qu'elle entend par *talents et vertus*. Sous l'empire, la vertu et le talent n'étaient guère autre chose que le courage militaire et le dévouement à l'empereur : il y parut, quand Napoléon créa sa noblesse et qu'il essaya de l'accoupler avec l'ancienne. Aujourd'hui l'homme qui paye 200 fr. d'impositions est vertueux; l'homme habile est un honnête coupeur de bourses; ce sont désormais des vérités triviales.

Le peuple enfin consacra la propriété..... Dieu lui pardonne, car il n'a su ce qu'il faisait. Voilà cinquante ans qu'il expie une misérable équivoque. Mais comment le peuple, dont la voix, dit-on, est la voix de Dieu, et dont la conscience ne saurait faillir, comment le peuple s'est-il trompé? comment, cherchant la liberté et l'égalité, est-il retombé dans le privilége et la servitude? Toujours par imitation de l'ancien régime.

Autrefois la noblesse et le clergé ne contribuaient aux charges de l'État qu'à titre de secours volontaires et de dons gratuits; leurs biens étaient insaisissables même pour dettes tandis que le roturier, accablé de tailles et de corvées, était harcelé sans relâche tantôt par les percepteurs du roi, tantôt par ceux des seigneurs et du clergé. Le mainmortable placé au rang des choses, ne pouvait ni tester ni devenir héritier; il en était de lui comme des animaux, dont les services et le croît appartiennent au maître par droit d'accession. Le peuple voulut que la condition de propriétaire fût la même pour tous; que chacun pût *jouir et disposer librement de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail et de son industrie.* Le peuple n'inventa pas la propriété, mais comme elle n'existait pas pour lui au même titre que pour les nobles et les tonsurés, il décréta l'uniformité de ce droit. Les formes acerbes de la propriété, la corvée, la mainmorte, la maîtrise, l'exclusion des emplois ont disparu; le mode de jouissance a été modifié : le fond de la chose est demeuré le même. Il y a eu progrès dans l'attribution du droit; il n'y a pas eu de révolution.

Voilà donc trois principes fondamentaux de la société moderne, que le mouvement de 1789 et celui de 1830 ont tour à tour consacrés : 1° *Souveraineté dans la volonté de l'homme*, et, en réduisant l'expression, *despotisme*; 2° *Inégalité des fortunes et des rangs* 3° *Propriété :* au-dessus la Justice, toujours et par tous invoquée comme le génie tutélaire des souverains, des nobles et des propriétaires ; la Justice, loi générale, primitive, catégorique, de toute société.

Il s'agit de savoir si les concepts de *despotisme*, d'*inégalité civile* et de *propriété*, sont ou ne sont pas conformes à la notion primitive du *juste*, s'ils en sont une déduction nécessaire, manifestée diversement selon le cas, le lieu et le rapport des personnes ; ou bien s'ils ne seraient pas plutôt le produit illégitime d'une confusion de choses différentes, d'une fatale association d'idées. Et puisque la justice se détermine surtout dans le gouvernement, dans l'état des personnes et dans la possession des choses, il faut chercher,

d'après le consentement de tous les hommes et les progrès de l'esprit humain, à quelles conditions le gouvernement est juste, la condition des citoyens, juste ; la possession des choses, juste ; puis, élimination faite de tout ce qui ne remplira pas ces conditions, le résultat indiquera tout à la fois, et quel est le gouvernement légitime, et quelle est la condition légitime des citoyens, et quelle est la possession légitime des choses ; enfin, et comme dernière expression de l'analyse, quelle est la Justice.

L'autorité de l'homme sur l'homme est-elle juste ?

Tout le monde répond : Non ; l'autorité de l'homme n'est que l'autorité de la loi, laquelle doit être justice et vérité. La volonté privée ne compte pour rien dans le gouvernement, qui se réduit, d'une part, à découvrir ce qui est vrai et juste, pour en faire la loi ; d'autre part, à surveiller l'exécution de cette loi. — Je n'examine pas en ce moment si notre forme de gouvernement constitutionnel remplit ces conditions : si, par exemple, la volonté des ministres ne se mêle jamais à la déclaration et à l'interprétation de la loi ; si nos députés, dans leurs débats, sont plus occupés à vaincre par la raison que par le nombre : il me suffit que l'idée avouée d'un bon gouvernement soit telle que je la définis. Cette idée est exacte : cependant nous voyons que rien ne semble plus juste aux peuples orientaux que le despotisme de leurs souverains ; que chez les anciens, et dans l'opinion des philosophes eux-mêmes, l'esclavage était juste ; qu'au moyen-âge, les nobles, les abbés et les évêques trouvaient juste d'avoir des serfs, que Louis XIV pensait être dans le vrai lorsqu'il tenait ce propos : *l'État, c'est moi ;* que Napoléon regardait comme un crime d'État de désobéir à ses volontés. L'idée de juste, appliquée au souverain et au gouvernement, n'a donc pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui ; elle est allée se développant sans cesse et se précisant de plus en plus, tant qu'enfin elle s'est arrêtée au point où nous la voyons. Mais est-elle arrivée à sa phase dernière ? Je ne le pense pas : seulement comme le dernier obstacle qui lui reste à vaincre vient uniquement de l'institution du domaine de propriété que nous avons conservée,

pour achever la réforme dans le gouvernement et consommer la révolution, c'est cette institution même que nous devons attaquer.

L'inégalité politique et civile est-elle juste ?

Les uns répondent : oui ; les autres : non. Aux premiers je rappellerai que, lorsque le peuple abolit tous les priviléges de naissance et de caste, cela leur parut bon, probablement parce qu'ils en profitaient ; pourquoi donc ne veulent-ils pas que les priviléges de la fortune disparaissent comme les priviléges de rang et de race ? c'est, disent-ils, que l'inégalité politique est inhérente à la propriété, et que sans la propriété il n'y a pas de société possible. Ainsi la question que nous venons d'élever se résout dans celle de la propriété. — Aux seconds, je me contente de faire cette observation : Si vous voulez jouir de l'égalité politique, abolissez la propriété, sinon de quoi vous plaignez-vous ?

La propriété est-elle juste ?

Tout le monde répond sans hésiter : oui, la propriété est juste. Je dis tout le monde, car personne jusqu'à présent ne me paraît avoir répondu avec pleine connaissance : non. Aussi une réponse motivée n'était-elle point chose facile ; le temps seul et l'expérience pouvaient amener une solution. Actuellement cette solution est donnée : c'est à nous de l'entendre. J'essaie de la démontrer.

Voici de quelle manière nous allons procéder à cette démonstration.

1. Nous ne disputons pas, nous ne réfutons personne, nous ne contestons rien ; nous acceptons comme bonnes toutes les raisons alléguées en faveur de la propriété, et nous nous bornons à en chercher le principe, afin de vérifier ensuite si ce principe est fidèlement exprimé par la propriété. En effet, la propriété ne pouvant être défendue que comme juste, l'idée, ou du moins l'intention de justice doit nécessairement se retrouver au fond de tous les arguments qu'on a faits pour la propriété : et comme d'un autre côté la propriété ne s'exerce que sur des choses matériellement appréciables, la justice s'objectivant elle-même, pour ainsi dire, secrètement, doit paraître sous une for-

male tout algébrique. Par cette méthode d'examen, nous arrivons bientôt à reconnaître que tous les raisonnements que l'on a imaginés pour défendre la propriété, *quels qu'ils soient*, concluent toujours et nécessairement à l'égalité, c'est-à-dire, à la négation de la propriété.

Cette première partie comprend deux chapitres : l'un, relatif à l'occupation, fondement de notre droit; l'autre, relatif au travail et au talent, considérés comme causes de propriété et d'inégalité sociale.

La conclusion de ces deux chapitres sera, d'une part, que le droit d'occupation *empêche* la propriété; de l'autre, que le droit du travail la *détruit*.

II. La propriété étant donc conçue nécessairement sous la raison catégorique d'égalité, nous avons à chercher pourquoi, malgré cette nécessité de logique, l'égalité n'existe pas. Cette nouvelle recherche comprend aussi deux chapitres : dans le premier, considérant le fait de la propriété en lui-même, nous cherchons si ce fait est réel, s'il existe, s'il est possible; car il impliquerait contradiction que deux formes socialistes opposées, l'égalité et l'inégalité, fussent l'une et l'autre possibles. C'est alors que nous découvrons, chose singulière, qu'à la vérité la propriété peut se manifester comme accident, mais que, comme institution et principe, elle est impossible mathématiquement. En sorte que l'axiome de l'école, *ab actu ad posse valet consecutio*, du fait à la possibilité la conséquence est bonne, se trouve démenti en ce qui concerne la propriété.

Enfin, dans le dernier chapitre, appelant à notre aide la psychologie, et pénétrant à fond dans la nature de l'homme, nous exposerons le principe du *juste*, sa formule, son cacactère; nous préciserons la loi organique de la société; nous expliquerons l'origine de la propriété, les causes de son établissement, de sa longue durée, et de sa prochaine disparition; nous établirons définitivement son identité avec le vol; et, après avoir montré que ces trois préjugés, *souveraineté de l'homme, inégalité de conditions, propriété*, n'en font qu'un, qu'ils se peuvent prendre l'un pour l'autre et sont réciproquement convertibles, nous n'aurons pas de

peine à en déduire, par le principe de contradiction, la base du gouvernement et du droit. Là s'arrêteront nos recherches, nous réservant d'y donner suite dans de nouveaux mémoires.

L'importance du sujet qui nous occupe saisit tous les esprits.

« La propriété, dit M. Hennequin, est le principe créateur et conservateur de la société civile... La propriété est l'une de ces thèses fondamentales sur lesquelles les explications qui se prétendent nouvelles ne sauraient trop tôt se produire ; car il ne faut jamais l'oublier ; et il importe que le publiciste, que l'homme d'État en soient bien convaincus ; c'est de la question de savoir si la propriété est le principe ou le résultat de l'ordre social, s'il faut la considérer comme cause ou comme effet, que dépend toute la moralité, et par cela même toute l'autorité des institutions humaines. »

Ces paroles sont un défi porté à tous les hommes d'espérance et de foi : mais, quoique la cause de l'égalité soit belle, personne n'a encore relevé le gant jeté par les avocats de la propriété, personne ne s'est senti le cœur assez ferme pour accepter le combat. Le faux savoir d'une orgueilleuse jurisprudence, et les absurdes aphorismes de l'économie politique telle que la propriété l'a faite, ont porté le trouble dans les intelligences les plus généreuses ; c'est une sorte de mot d'ordre convenu entre les amis les plus influents de la liberté et des intérêts du peuple, que l'*égalité est une chimère* ! tant les théories les plus fausses et les analogies les plus vaines exercent d'empire sur des esprits d'ailleurs excellents, mais subjugués à leur insu par le préjugé populaire. L'égalité vient tous les jours, *fit æqualitas ;* soldats de la liberté, déserterons-nous notre drapeau la veille du triomphe ?

Défenseur de l'égalité, je parlerai sans haine et sans colère, avec l'indépendance qui sied au philosophe, avec le calme et la fermeté de l'homme libre. Puissé-je, dans cette lutte solennelle, porter dans tous les cœurs la lumière dont je suis pénétré, et montrer, par le succès de mon discours, que si l'égalité n'a pu vaincre par l'épée, c'est qu'elle devait vaincre par la parole !

CHAPITRE II.

DE LA PROPRIÉTÉ CONSIDÉRÉE COMME DROIT NATUREL. — DE L'OCCUPATION ET DE LA LOI CIVILE, COMME CAUSES EFFICIENTES DU DOMAINE DE PROPRIÉTÉ.

DÉFINITIONS.

Le droit romain définit la propriété, *jus utendi et abutendi re suâ, quatenus juris ratio patitur,* le droit d'user et d'abuser de la chose, autant que le comporte la raison du droit. On a essayé de justifier le mot *abuser*, en disant qu'il exprime, non l'abus insensé et immoral, mais seulement le domaine absolu. Distinction vaine, imaginée pour la sanctification de la propriété, et sans efficace contre les délires de la jouissance, qu'elle ne prévient ni ne réprime. Le propriétaire est maître de laisser pourrir ses fruits sur pied, de semer du sel dans son champ, de traire ses vaches sur le sable, de changer une vigne en désert, et de faire un parc d'un potager : tout cela est-il, oui ou non, de l'abus? En matière de propriété, l'usage et l'abus nécessairement se confondent.

D'après la Déclaration des droits, publiée en tête de la constitution de 93, la propriété est « le droit de jouir et de disposer « à son gré de ses biens, de ses revenus, du fruit de son travail « et de son industrie. »

Code Napoléon, art. 544 : « La propriété est le droit de jouir « et de disposer des choses de la manière la plus absolue, « pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et « les réglements. »

Ces deux définitions reviennent à celle du droit romain : toutes reconnaissent au propriétaire un droit absolu sur la chose; et, quant à la restriction apportée par le Code, *pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois et les réglements,* elle a pour objet, non de limiter la pro-

priété, mais d'empêcher que le domaine d'un propriétaire ne fasse obstacle au domaine d'un autre propriétaire : c'est une confirmation du principe, ce n'est pas une limitation.

On distingue dans la propriété : 1° la propriété pure et simple, le droit dominal, seigneurial sur la chose, ou, comme l'on dit, la *nue propriété;* 2° la *possession.* « La possession, dit Duranton, est une chose de fait, et non de droit. » Toullier : « La propriété est un droit, une faculté légale; la possession est un fait. » Le locataire, le fermier, le commandité, l'usufruitier, sont possesseurs; le maître qui loue, qui prête à usage; l'héritier qui n'attend pour jouir que le décès d'un usufruitier, sont propriétaires. Si j'ose me servir de cette comparaison, un amant est possesseur, un mari est propriétaire.

Cette double définition de la propriété, en tant que domaine et en tant que possession, est de la plus haute importance ; et il est nécessaire de s'en bien pénétrer, si l'on veut entendre ce que nous aurons à dire.

De la distinction de la possession et de la propriété sont nées deux espèces de droits : le *jus in re,* droit *dans* la chose, droit par lequel je puis réclamer la propriété qui m'est acquise, en quelques mains que je la trouve ; et le *jus ad rem,* droit *à* la chose, par lequel je demande à devenir propriétaire. Ainsi le droit des époux sur la personne l'un de l'autre est *jus in re;* celui de deux fiancés n'est encore que *jus ad rem.* Dans le premier, la possession et la propriéte sont réunies; le second ne renferme que la nue propriété. Moi qui, en ma qualité de travailleur, ai droit à la possession des biens de la nature et de l'industrie, et qui, par ma condition de prolétaire, ne jouis de rien, c'est en vertu du *jus ad rem* que je demande à rentrer dans le *jus in re.*

Cette distinction du *jus in re* et du *jus ad rem* est le fondement de la division fameuse du *possessoire* et du *pétitoire,* véritables catégories de la jurisprudence, qu'elles embrassent tout entière dans leur immense circonscription. *Pétitoire* se dit de tout ce qui a rapport à la propriété ; *possessoire* de ce qui est relatif à la possession. En écrivant ce fac-

tum contre la propriété, j'intente à la société tout entière une action pétitoire ; je prouve que ceux qui ne possèdent pas aujourd'hui sont propriétaires au même titre que ceux qui possèdent, mais au lieu de conclure à ce que la propriété soit partagée entre tous, je demande que, par mesure de sûreté générale, elle soit abolie pour tous. Si je succombe dans ma revendication, il ne nous reste plus, à vous tous prolétaires, et à moi, qu'à nous couper la gorge : nous n'avons plus rien à réclamer de la justice des nations ; car, ainsi que l'enseigne dans son style énergique le Code de procédure, article 26, *le demandeur* débouté de ses fins *au pétitoire, n'est plus recevable à agir au possessoire.* Si au contraire je gagne mon procès : alors il nous faudra recommencer une action possessoire, à cette fin d'obtenir notre réintégration dans la jouissance des biens que le domaine de propriété nous ôte. J'espère que nous ne serons pas forcés d'en venir là ; mais ces deux actions ne pouvaient être menées de front parce que, selon le même Code de procédure, *le possesoire et le pétitoire ne seront jamais cumulés.*

Avant d'entrer dans le fond de la cause, il ne sera pas inutile de présenter ici quelques observations préjudicielles.

§ 1er. *De la propriété comme droit naturel.*

La déclaration des droits a placé la propriété parmi les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, qui se trouvent ainsi au nombre de quatre : la *liberté*, l'*égalité*, la *propriété*, la *sûreté*. Quelle méthode ont suivie les législateurs de 93 pour faire cette énumération ? Aucune : ils ont posé des principes comme ils dissertaient de la souveraineté et des lois, d'une vue générale et selon leur opinion. Tout s'est fait par eux à tâtons ou d'emblée.

Si nous en croyons Toullier : « Les droits absolus peuvent se réduire à trois : *Sûreté, liberté, propriété.* » L'égalité est éliminée par le professeur de Rennes ; pourquoi ? Est-ce parce que la *liberté* l'implique, ou que la *propriété* ne la souffre pas ? L'auteur du *Droit civil expliqué* se tait :

il n'a pas même soupçonné qu'il y eût là matière à discussion.

Cependant, si l'on compare entre eux ces trois ou ces quatre droits, on trouve que la propriété ne ressemble point du tout aux autres; que pour la majeure partie des citoyens, elle n'existe qu'en puissance, et comme une faculté dormante et sans exercice; que pour les autres qui en jouissent, elle est susceptible de certaines transactions et modifications qui répugnent à l'idée d'un droit naturel; que, dans la pratique, les gouvernements, les tribunaux et les lois ne la respectent pas; enfin que tout le monde, spontanément et d'une voix unanime, la regarde comme chimérique.

La liberté est inviolable. Je ne puis ni vendre ni aliéner ma liberté; tout contrat, toute condition contractuelle qui aurait l'aliénation ou la suspension de la liberté pour objet, est nulle; l'esclave qui met le pied sur un sol de liberté, à l'instant même est libre. Lorsque la société saisit un malfaiteur et le prive de sa liberté, elle est dans le cas de légitime défense: quiconque rompt le pacte social par un crime se déclare ennemi public; en attaquant la liberté des autres, il les force de lui ôter la sienne. La liberté est la condition première de l'état de l'homme : renoncer à la liberté serait renoncer à la qualité de l'homme : comment pourrait-on après cela faire acte d'homme?

Pareillement, l'égalité devant la loi ne souffre ni restriction ni exception. Tous les Français sont également admissibles aux emplois : voilà pourquoi, en présence de cette égalité, le sort ou l'ancienneté tranche, dans tant de cas, la question de préférence. Le plus pauvre citoyen peut appeler en justice le plus haut personnage et en obtenir raison. Qu'un Achab millionnaire bâtisse un château sur la vigne de Naboth, le tribunal pourra, selon le cas, ordonner la démolition de ce château, eût-il coûté des millions; faire remettre la vigne en son premier état; condamner en outre l'usurpateur à des dommages-intérêts. La loi veut que toute propriété légitimement acquise soit respectée sans distinction de valeurs, et sans acception de personnes.

La Charte exige, il est vrai, pour l'exercice de certains

droits politiques, certaines conditions de fortune et de capacité; mais tous les publicistes savent que l'intention du législateur a été, non d'établir un privilége, mais de prendre des garanties. Dès que les conditions fixées par la loi sont remplies, tout citoyen peut être électeur, et tout électeur éligible : le droit une fois acquis est égal dans tous; la loi ne compare ni les personnes ni les suffrages. Je n'examine pas en ce moment si ce système est le meilleur; il me suffit que dans l'esprit de la Charte et aux yeux de tout le monde l'égalité devant la loi soit absolue, et, comme la liberté, ne puisse être la matière d'aucune transaction.

Il en est de même du droit de sûreté. La société ne promet pas à ses membres une demi-protection, une quasi-défense; elle s'engage tout entière pour eux comme ils sont engagés pour elle. Elle ne leur dit pas : Je vous garantirai, s'il ne m'en coûte rien; je vous protégerai, si je ne cours pas de risques. Elle dit : Je vous défendrai envers et contre tous; je vous sauverai et vous vengerai, ou je périrai moi-même. L'État met toutes ses forces au service de chaque citoyen; l'obligation qui les lie l'un à l'autre est absolue.

Quelle différence dans la propriété! Adorée de tous, elle n'est reconnue par aucun : lois, mœurs, coutumes, conscience publique et privée, tout conspire sa mort et sa ruine.

Pour subvenir aux charges du gouvernement, qui a des armées à entretenir, des travaux à exécuter, des fonctionnaires à payer, il faut des impôts. Que tout le monde contribue à ces dépenses, rien de mieux : mais pourquoi le riche payerait-il plus que le pauvre? — Cela est juste, dit-on, puisqu'il possède davantage. — J'avoue que je ne comprends pas cette justice.

Pourquoi paye-t-on des impôts? Pour assurer à chacun l'exercice de ses droits naturels, liberté, égalité, sûreté, propriété : pour maintenir l'ordre dans l'État; pour créer des objets publics d'utilité et d'agrément.

Or, est-ce que la vie et la liberté du riche coûtent plus à défendre que celle du pauvre? Qui, dans les invasions, les famines et les pestes, cause plus d'embarras, du grand pro-

priétaire qui fuit le danger sans attendre le secours de l'État ou du laboureur, qui reste dans sa chaumière ouverte à tous les fléaux?

Est-ce que l'ordre est plus menacé par le bon bourgeois que par l'artisan et le compagnon? Mais la police a plus à faire de quelques centaines d'ouvriers sans travail que de deux cent mille électeurs.

Est-ce enfin que le gros rentier jouit plus que le pauvre des fêtes nationales, de la propreté des rues, de la beauté des monuments?... Mais il préfère sa campagne à toutes les splendeurs populaires; et, quand il veut se réjouir, il n'attend pas les mâts de cocagne.

De deux choses l'une: ou l'impôt proportionnel garantit et consacre un privilége en faveur des forts contribuables, ou bien il est lui-même une iniquité. Car, si la propriété est de droit naturel, comme le veut la déclaration de 93, tout ce qui m'appartient en vertu de ce droit est aussi sacré que ma personne; c'est mon sang, c'est ma vie, c'est moi-même: quiconque y touche offense la prunelle de mon œil. Mes 100,000 fr. de revenu sont aussi inviolables que la journée de 75 centimes de la grisette, mes appartements que sa mansarde. La taxe n'est pas répartie en raison de la force, de la taille, ni du talent: elle ne peut l'être davantage en raison de la propriété.

Si donc l'État me prend plus, qu'il me rende plus, ou qu'il cesse de me parler d'égalité des droits; car autrement la société n'est plus instituée pour défendre la propriété, mais pour en organiser la destruction. L'État, par l'impôt proportionnel, se fait chef de bande; c'est lui qui donne l'exemple du pillage en coupes réglées; c'est lui qu'il faut traîner sur le banc des cours d'assises, en tête de ces hideux brigands, de cette canaille exécrée qu'il fait assassiner par jalousie de métier.

Mais, dit-on, c'est précisément pour contenir cette canaille qu'il faut des tribunaux et des soldats: le gouvernement est une compagnie, non pas precisément d'assurance, car il n'assure pas, mais de vengeance et de répression. Le droit que cette compagnie fait payer, l'impôt, est ré-

parti au prorata des propriétés, c'est-à-dire en proportion des peines que chaque propriété donne aux vengeurs et répresseurs salariés par le gouvernement.

Nous voici loin du droit de propriété absolu et inaliénable. Ainsi le pauvre et le riche sont dans un état respectif de méfiance et de guerre ! Mais pourquoi se font-ils la guerre ? pour la propriété ; en sorte que la propriété a pour corrélatif nécessaire la guerre à la propriété !... La liberté et la sûreté du riche ne souffrent pas de la liberté et de la sûreté du pauvre : loin de là, elles peuvent se fortifier et se soutenir mutuellement : au contraire, le droit de propriété du premier a besoin d'être sans cesse défendu contre l'instinct de propriété du second. Quelle contradiction !

En Angleterre, il y a une taxe des pauvres : on veut que je paye cette taxe. Mais quel rapport y a-t-il entre mon droit naturel et imprescriptible de propriété et la faim qui tourmente dix millions de misérables ? Quand la religion nous commande d'aider nos frères, elle pose un prétexte de charité et non un principe de législation. L'obligation de bienfaisance, qui m'est imposée par la morale chrétienne, ne peut fonder contre moi un droit politique au bénéfice de personne, encore moins une institution de mendicité. Je veux faire l'aumône si c'est mon plaisir, si j'éprouve pour les douleurs d'autrui cette sympathie dont les philosophes parlent et à laquelle je ne crois guère : je ne veux pas qu'on me force. Nul n'est obligé d'être juste au delà de cette maxime : *Jouir de son droit autant que cela ne nuit pas au droit d'autrui*, maxime qui est la propre définition de la liberté. Or, mon bien est à moi, il ne doit rien à personne : je m'oppose à ce que la troisième vertu théologale soit à l'ordre du jour.

Tout le monde, en France, demande la conversion de la rente cinq pour cent ; c'est le sacrifice de tout un ordre de propriétés qu'on exige. On est en droit de le faire, s'il y a nécessité publique ; mais où est la juste et *préalable indemnité* promise par la Charte ? Non seulement il n'y en a pas ; cette indemnité n'est pas même possible : car si l'indemnité est égale à la propriété sacrifiée, la conversion est inutile.

L'État se trouve aujourd'hui, au regard des rentiers, dans la même position où la ville de Calais, assiégée par Édouard III, était avec ses notables. L'Anglais vainqueur consentait à épargner les habitants, moyennant qu'on lui livrât les plus considérables de la bourgeoisie pour en faire à son plaisir. Eustache et quelques autres se dévouèrent : ce fut beau de leur part, et nos ministres devraient proposer aux rentiers cet exemple. Mais la ville aurait-elle eu le droit de les livrer ? non assurément. Le droit à la sûreté est absolu ; la patrie ne peut en exiger le sacrifice de qui que ce soit. Le soldat mis en sentinelle à portée de l'ennemi ne fait point exception à ce principe ; là où un citoyen fait faction, la patrie est exposée avec lui : aujourd'hui le tour de l'un, demain le tour de l'autre, quand le péril et le dévouement sont communs, la fuite, c'est le parricide. Nul n'a droit de se soustraire au danger, nul ne peut servir de bouc émissaire : la maxime de Caïphe, *il est bon qu'un homme meure pour tout le peuple*, est celle de la populace et des tyrans, les deux extrêmes de la dégradation sociale.

On dit que toute rente perpétuelle est essentiellement rachetable. Cette maxime de droit civil, appliquée à l'État, est bonne pour des gens qui veulent revenir à l'égalité naturelle des travaux et des biens ; mais du point de vue propriétaire, et dans la bouche des conversionnistes, c'est le langage de banqueroutiers. L'État n'est pas seulement emprunteur, il est assureur et gardien des propriétés, comme il offre la plus haute sécurité possible ; il donne lieu de compter sur la plus solide et la plus inviolable jouissance. Comment donc pourrait-il forcer la main à ses prêteurs, qui se sont fiés à lui, et leur parler ensuite d'ordre public et de garantie des propriétés ? L'État, dans une semblable opération, n'est pas un débiteur qui se libère ; c'est un entrepreneur par actions qui attire des actionnaires dans un guet-à-pens, et là, contre sa promesse authentique, les contraint de perdre 20, 30 ou 40 pour cent des intérêts de leurs capitaux.

Ce n'est pas tout. L'État, c'est aussi l'université des citoyens, réunis sous une loi commune par un acte de so-

ciété : cet acte garantit à tous leurs propriétés, à l'un son champ, à l'autre sa vigne, à un troisième ses fermages, au rentier qui pouvait lui aussi acheter des immeubles, et qui a mieux aimé venir au secours du trésor, ses rentes. L'État ne peut exiger, sans une juste indemnité, le sacrifice d'un acre de champ, d'un coin de vigne, moins encore a-t-il pouvoir de faire baisser le taux des fermages ; comment aurait-il le droit de diminuer l'intérêt des rentes ? Il faudrait, pour que ce droit fût sans injustice, que le rentier pût trouver ailleurs un placement aussi avantageux de ses fonds ; mais où trouverait-il ce placement, puisqu'il ne peut sortir de l'État, et que la cause de la conversion, c'est-à-dire la faculté d'emprunter à meilleur marché, est dans l'État ? Voilà pourquoi un gouvernement fondé sur le principe de la propriété ne peut jamais racheter de rentes sans la volonté des rentiers : les fonds placés sur la république sont des propriétés auxquelles on n'a pas droit de toucher pendant que les autres sont respectées ; forcer le remboursement, c'est, par rapport aux rentiers, déchirer le pacte social, c'est les mettre hors la loi.

Toute la controverse sur la conversion des rentes se réduit à ceci :

Demande. Est-il juste de réduire à la misère quarante-cinq mille familles qui ont des inscriptions de rente de 100 fr. et au-dessous ?

Réponse. Est-il juste de faire payer 5 francs de contributions à sept ou huit millions de contribuables, tandis qu'ils pourraient n'en payer que trois ?

Il est évident, d'abord, que la réponse ne répond pas à la question ; mais pour en faire mieux encore paraître le vice, transformez-la : Est-il juste d'exposer la vie de cent mille hommes, tandis qu'on peut les sauver en livrant cent têtes à l'ennemi ? Lecteur, décidez.

Tout cela est parfaitement senti des défenseurs du *statu quo*, et cependant tôt ou tard la conversion s'opérera, et la propriéte sera violée, parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement ; parce que la propriété, considérée comme un droit et n'étant pas un droit, doit périr par le droit ; parce

que la force des choses, les lois de la conscience, la nécessité physique et mathématique, doivent détruire à la fin cette illusion de notre faculté judiciaire.

Je me résume. La liberté est un droit absolu, parce qu'elle est à l'homme, comme l'impénétrabilité est à la matière, une condition *sine quâ non* d'existence ; l'égalité est un droit absolu, parce que sans égalité il n'y a pas de société ; la sûreté est un droit absolu, parce qu'aux yeux de tout homme sa liberté et sa vie sont aussi précieuses que celles d'un autre : ces trois droits sont absolus, c'est-à-dire, non susceptibles d'augmentation ni de diminution, parce que dans la société chaque associé reçoit autant qu'il donne, liberté pour liberté, égalité pour égalité, sûreté pour sûreté, corps pour corps, âme pour âme, à la vie et à la mort.

Mais la propriété, d'après sa raison étymologique et les définitions de la jurisprudence, est un droit en dehors de la société : car il est évident que si les biens de chacun étaient biens sociaux, les conditions seraient égales pour tous, et il impliquerait contradiction de dire : *La propriété est le droit qu'a un homme de disposer de la manière la plus absolue d'une propriété sociale.* Donc si nous sommes associés pour la liberté, l'égalité, la sûreté, nous ne le sommes pas pour la propriété ; donc si la propriété est un droit *naturel*, ce droit naturel n'est point *social*, mais *antisocial*. Propriété et société sont choses qui répugnent invinciblement l'une à l'autre : il est aussi impossible d'associer deux propriétaires que de faire joindre deux aimants par leurs pôles semblables. Il faut ou que la société périsse, ou qu'elle tue la propriété.

Si la propriété est un droit naturel, absolu, imprescriptible et inaliénable, pourquoi, dans tous les temps, s'est-on si fort occupé de son origine ? car c'est encore là un des caractères qui la distinguent. L'origine d'un droit naturel, bon Dieu ! et qui jamais s'est enquis de l'origine des droits de liberté, de sûreté ou d'égalité ? ils sont par cela que nous sommes : ils naissent, vivent et meurent avec nous. C'est bien autre chose, vraiment, pour la propriété : de par la loi, la propriété existe même sans le propriétaire, comme

une faculté sans sujet ; elle existe pour l'être humain qui n'est pas encore conçu, pour l'octogénaire qui n'est plus. Et pourtant, malgré ces merveilleuses prérogatives qui semblent tenir de l'éternel et de l'infini, on n'a jamais pu dire d'où vient la propriété ; les docteurs en sont encore à se contredire. Sur un seul point ils semblent d'accord, c'est que la certitude du droit de propriété dépend de l'authenticité de son origine. Mais cet accord est ce qui fait leur condamnation à tous : pourquoi ont-ils accueilli le droit avant d'avoir vidé la question d'origine ?

Certaines gens n'aiment point qu'on soulève la poussière des prétendus titres du droit de propriété, et qu'on en recherche la fabuleuse, et peut-être scandaleuse histoire ; ils voudraient qu'on s'en tînt à ceci : que la propriété est un fait, qu'elle a toujours été et qu'elle sera toujours. C'est par là que débute le savant Proudhon dans son *Traité des droits d'usufruit*, mettant la question d'origine de la propriété au rang des inutilités scolastiques. Peut-être souscrirais-je à ce désir, que je veux croire inspiré par un louable amour de la paix, si je voyais tous mes pareils jouir d'une propriété suffisante, mais... non... je n'y souscrirais pas.

Les titres sur lesquels on prétend fonder le droit de propriété se réduisent à deux : l'*occupation* et le *travail*. Je les examinerai succesivement, sous toutes leurs faces et dans tous leurs détails, et je rappelle au lecteur que, quel que soit celui qu'on invoque, j'en ferai sortir la preuve irréfragable que la propriété, quand elle serait juste et possible, aurait pour condition nécessaire l'égalité.

§ 2. *De l'occupation, comme fondement de la propriété.*

Il est remarquable que dans les conférences tenues au conseil d'État pour la discussion du Code, aucune controverse ne s'établit sur l'origine et le principe de la propriété. Tous les art. du titre II, liv. 2, concernant la propriété et le droit d'accession, passèrent sans opposition et sans amendement. Bonaparte, qui sur d'autres questions donna tant de peine à ses légistes, n'avisa rien à dire sur la propriété.

N'en soyons point surpris : aux yeux de cet homme, le plus personnel et le plus volontaire qui fut jamais, la propriété devait être le prmier des droits, comme la soumission à l'autorité était le plus saint des devoirs.

Le droit d'*occupation* ou de *premier occupant* est celui qui résulte de la possession actuelle, physique, effective de la chose. J'occupe un terrain, j'en suis présumé le propriétaire, tant que le contraire n'est pas prouvé. On sent qu'originairement un pareil droit ne peut être légitime qu'autant qu'il est réciproque; c'est ce dont les jurisconsultes conviennent.

Cicéron compare la terre à un vaste théâtre : *Quemadmodum theatrum cum commune sit, recte tamen dici potest ejus esse eum locum quem quisque occuparit.*

Ce passage est tout ce que l'antiquité nous a laissé de plus philosophique sur l'origine de la propriété.

Le théâtre, dit Cicéron, est commun à tous; et cependant la place que chacun y occupe est dite *sienne* : c'est-à-dire évidemment qu'elle est une place *possédée*, non une place *appropriée*. Cette comparaison anéantit la propriété; de plus, elle implique égalité. Puis-je, dans un théâtre, occuper simultanément une place au parterre, une autre dans les loges, une troisième vers les combles? Non, à moins d'avoir trois corps, comme Géryon, ou d'exister au même moment en différents lieux, comme on le raconte du magicien Apollonius.

Nul n'a droit qu'à ce qui lui suffit, d'après Cicéron : telle est l'interprétation fidèle de son fameux axiome, *suum quidque cujusque sit,* à chacun ce qui lui appartient, axiome que l'on a si étrangement appliqué. Ce qui appartient à chacun n'est pas ce que chacun *peut* posséder, mais ce que chacun *a droit* de posséder. Or, qu'avons-nous droit de posséder? ce qui suffit à notre travail et à notre consommation; la comparaison que Cicéron fait de la terre à un théâtre le prouve. Après cela, que chacun s'arrange dans sa place à son gré, qu'il l'embellisse et l'améliore, s'il peut; il lui est permis : mais que son activité ne dépasse jamais la limite qui le sépare d'autrui. La doctrine de Cicéron con-

tut droit à l'égalité; car l'occupation étant une pure tolérance, si la tolérance est mutuelle, et elle ne peut pas ne pas être, les possessions sont égales.

Grotius se lance dans l'histoire; mais d'abord, quelle façon de raisonner que de chercher l'origine d'un droit qu'on dit naturel ailleurs que dans la nature? C'est assez la méthode des anciens : le fait existe, donc qu'il est nécessaire, donc il est juste, donc ses antécédents sont justes aussi. Toutefois, voyons.

« Dans l'origine, toutes choses étaient communes et indivises; elles étaient le patrimoine de tous... » N'allons pas plus loin : Grotius nous racontait comment cette communauté primitive finit par l'ambition et la cupidité, comment à l'âge d'or succéda l'âge de fer, etc. En sorte que la propriété aurait sa source d'abord dans la guerre et la conquête, puis dans des traités et des contrats. Mais, ou ces traités et ces contrats ont fait les parts égales, conformément à la communauté originelle, seule règle de distribution que les premiers hommes pussent connaître, seule forme de justice qu'ils pussent concevoir; et alors la question d'origine se représente, comment, un peu plus tard, l'égalité a-t-elle disparu? Ou bien ces traités et ces contrats furent imposés par la force et reçus par la faiblesse, et dans ce cas ils sont nuls, le consentement tacite de la postérité ne les valide point, et nous vivons dans un état permanent d'iniquité et de fraude.

On ne concevra jamais pourquoi l'égalité des conditions ayant été d'abord dans la nature, elle serait devenue par la suite un état hors nature. Comment se serait effectuée une telle dépravation? Les instincts dans les animaux sont inaltérables aussi bien que les distinctions des espèces; supposer dans la société humaine une égalité naturelle primitive, c'est admettre implicitement que l'inégalité actuelle est une dérogation faite à la nature de cette société, ce qui est inexplicable aux défenseurs de la propriété. Mais j'en conclus, moi, que si la Providence a placé les premiers humains dans une condition égale, c'était une indication qu'elle leur donnait elle-même, un modèle qu'elle voulait

qu'ils réalisassent sur d'autres dimensions, comme on voit qu ont développé et exprimé sous toutes les formes le sentim religieux qu'elle avait mis dans leur âme. L'homme n'a qu'u nature, constante et inaltérable : il la suit d'instinct, il s'e écarte par réflexion, il y revient par raison ; qui oserait d que nous ne sommes pas sur ce retour? Selon Grotius, l'hom est sorti de l'égalité ; selon moi, l'homme rentrera dans l'é lité. Comment en est-il sorti? comment y rentrera-t-il? nous chercherons plus tard.

Reid; traduction de M. Jouffroy, tom. VI, p. 363 :

« Le droit de propriété n'est point naturel, mais acquis. il ne dérive point de la constitution de l'homme, mais de s actes. Les jurisconsultes en ont expliqué l'origine d'une manièr satisfaisante pour tout homme de bon sens. — La terre es un bien commun que la bonté du ciel a donné aux homm pour les usages de la vie ; mais le partage de ce bien et de ses productions est le fait de ceux-ci : chacun d'eu a reçu du ciel toute la puissance et toute l'intelligen nécessaires pour s'en approprier *une partie sans nuire à personne.*

« Les anciens moralistes ont comparé avec justesse le droit commun de tout homme aux productions de la terr avant qu'elle ne soit occupée et devenue la propriété d'u autre, à celui dont on jouit dans un théâtre ; chacun en arrivant peut s'emparer d'une place vide, et acquérir par là le droit de la garder pendant toute la durée du spectacle, mais personne n'a le droit de déposséder les spectateurs déjà placés. — La terre est un vaste théâtre, que le Tout-Puissant a disposé avec une sagesse et une bonté infinie pour les plaisirs et les travaux de l'humanité tout entière. Chacun a droit de s'y placer comme spectateur, et d'y remplir son rôle comme acteur, mais sans troubler les autres. »

Conséquences de la doctrine de Reid.

1. Pour que la partie que chacun peut s'approprier ne fasse tort à personne, il faut qu'elle soit égale au quotient de la somme des biens à partager, divisée par le nombre des copartageants ;

2. Le nombre des places devant être toujours égal à celui des spectateurs, il ne se peut qu'un seul spectateur occupe deux places, qu'un même acteur joue plusieurs rôles ;

3. A mesure qu'un spectateur entre ou sort, les places se resserrent ou s'étendent pour tout le monde dans la même proportion : *car*, dit Reid, *le droit de propriété n'est point naturel, mais acquis ;* par conséquent il n'y a rien d'absolu, par conséquent la prise de possession qui le constitue étant un fait contingent, elle ne peut communiquer à ce droit l'invariabilité qu'elle n'a pas. C'est ce que le professeur d'Edimbourg semble avoir compris lorsqu'il ajoute :

« Le droit de vivre implique le droit de s'en procurer les moyens, et la même règle de justice qui veut que la vie de l'innocent soit respectée, veut aussi qu'on ne lui ravisse pas les moyens de la conserver : ces deux choses sont également sacrées... Mettre obstacle au travail d'autrui, c'est commettre envers lui une injustice de la même nature que de le charger de fers ou de le jeter dans une prison ; le résultat est de la même espèce et provoque le même ressentiment. »

Ainsi, le chef de l'école écossaise, sans aucune considération pour les inégalités de talent ou d'industrie, pose *à priori* l'égalité des moyens de travail, abandonnant ensuite aux mains de chaque travailleur le soin de son bien-être individuel, d'après l'éternel axiome : *Qui bien fera, bien trouvera.*

Ce qui a manqué au philosophe Reid, ce n'est pas la connaissance du principe, c'est le courage d'en suivre les conséquences. Si le droit de vivre est égal, le droit de travailler est égal, et le droit d'occuper encore égal. Des insulaires pourraient-ils, sans crime, sous prétexte de propriété, repousser avec des crocs de malheureux naufragés qui tenteraient d'aborder sur leur côte ? l'idée seule d'une pareille barbarie révolte l'imagination. Le propriétaire, comme un Robinson dans son île, écarte à coups de pique et de fusil le prolétaire que la vague de la civilisation submerge, et qui cherche à se prendre aux rochers de la propriété. Donnez-moi du travail, crie celui-ci de toute sa

force au propriétaire ; ne me repoussez pas, je travaillerai pour le prix que vous voudrez. — Je n'ai que faire de tes services, répond le propriétaire en présentant le bout de sa pique ou le canon de son fusil. — Diminuez au moins mon loyer. — J'ai besoin de mes revenus pour vivre, — Comment pourrai-je vous payer, si je ne travaille pas ? — C'est ton affaire. Alors l'infortuné prolétaire se laisse emporter au torrent, ou, s'il essaie de pénétrer dans la propriété, le propriétaire le couche en joue et le tue.

Nous venons d'entendre un spiritualiste, nous interrogerons maintenant un matérialiste, puis un éclectique ; et, le cercle de la philosophie parcouru, nous nous adresserons à la jurisprudence.

Selon Destutt de Tracy, la propriété est une nécessité de notre nature. Que cette nécessité entraîne de fâcheuses conséquences, il faudrait être aveugle pour le nier ; mais ces conséquences sont un mal inévitable qui ne prouve rien contre le principe : en sorte qu'il est aussi peu raisonnable de se révolter contre la propriété à cause des abus qui en dérivent, que de se plaindre de la vie, parce que son résultat le plus certain est la mort. Cette brutale et impitoyable philosophie promet du moins une logique franche et rigoureuse : voyons si cette promesse sera remplie.

« On a instruit solennellement le procès de la propriété..., comme s'il dépendait de nous de faire qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas de propriétés en ce monde... il semble, à entendre certains philosophes et législateurs, qu'à un instant précis on a imaginé spontanément et sans cause de dire *tien* et *mien*, et que l'on aurait pu et même dû s'en dispenser. Mais le *tien* et le *mien* n'ont jamais été inventés. »

Philosophe toi-même, tu es par trop réaliste. *Tien* et *mien* ne marquent pas nécessairement l'identification, comme quand je dis *ta* philosophie, et *mon* égalité : car *ta* philosophie, c'est toi philosophant : et *mon* égalité, c'est moi professant l'égalité. *Tien* et *mien* indiquent plus souvent le rapport : *ton* pays, *ta* paroisse, *ton* tailleur, *ta* laitière ; *ma* chambre à l'hôtel, *ma* place au spectacle, *ma*

compagnie et *mon* bataillon dans la garde nationale. Dans le premier sens, on peut dire *mon* travail, *mon* talent, *ma* vertu, quelquefois, jamais *ma* grandeur ni *ma* majesté ; et dans le second sens seulement, *mon* champ, *ma* maison, *ma* vigne, *mes* capitaux, absolument comme un commis de banquier dit, *ma* caisse. En un mot, *tien* et *mien* sont signes et expressions de droits personnels, mais égaux ; appliqués aux choses hors de nous, ils indiquent possession, fonction, usage et non pas propriété.

On ne croirait jamais, si je ne le prouvais par les textes les plus formels, que toute la théorie de notre auteur est fondée sur cette pitoyable équivoque.

« Antérieurement à toute convention, les hommes sont, non pas précisément comme le dit Hobbes, dans un état d'*hostilité*, mais d'*étrangeté*. Dans cet état, il n'y a pas proprement de juste et d'injuste ; les droits de l'un ne font rien aux droits de l'autre. Tous ont chacun autant de droits que de besoins, et le devoir général de satisfaire ces besoins sans aucune considération étrangère. »

Acceptons ce système, vrai ou faux, il n'importe : Destutt de Tracy n'échappera pas à l'égalité. D'après cette hypothèse, les hommes, tant qu'ils sont dans l'état d'*étrangeté*, ne se doivent rien ; ils ont tous le droit de satisfaire leurs besoins sans s'inquiéter de ceux des autres, par conséquent le droit d'exercer leur puissance sur la nature, chacun selon l'étendue de ses forces et de ses facultés. De là, par une conséquence nécessaire, la plus grande inégalité de biens entre les personnes. L'inégalité des conditions est donc ici le caractère propre de l'étrangeté ou de la sauvagerie : c'est précisément l'inverse du système de Rousseau. Poursuivons.

« Il ne commence à y avoir de restrictions à ces droits et à ce devoir, qu'au moment où il s'établit des conventions tacites ou formelles. Là seulememt est la naissance de la justice et de l'injustice, c'est-à-dire, de la balance entre les droits de l'un et les droits de l'autre, qui nécessairement étaient égaux jusqu'à cet instant. »

Entendons-nous : *les droits étaient égaux*, cela

que chacun avait le droit de *satisfaire ses besoins sans aucune considération pour les besoins d'autrui*; en d'autres termes, que tous avaient également le droit de se nuire, qu'il n'y avait d'autre droit que la ruse ou la force. On se nuit, du reste, non seulement par la guerre et le pillage, mais encore par l'anticipation et l'appropriation. Or, ce fut pour abolir ce droit égal d'employer la force et la ruse, ce droit égal de se faire du mal, source unique de l'inégalité des biens et des maux, que l'on commença à faire des *conventions tacites ou formelles*, et que l'on établit une balance : donc, ces conventions et cette balance avaient pour objet d'assurer à tous égalité de bien-être; donc, par la loi des contraires, si l'étrangeté est le principe de l'inégalité, la société a pour résultat nécessaire l'égalité. La balance sociale est l'égalisation du fort et du faible ; car, tant qu'ils ne sont pas égaux, ils sont étrangers ; ils ne forment point une alliance, ils demeurent ennemis. Donc, si l'inégalité des conditions est un mal nécessaire, c'est dans l'étrangeté, puisque société et inégalité impliquent contradiction ; donc, si l'homme est fait pour la société, il est fait pour l'égalité : la rigueur de cette conséquence est invincible.

Cela étant, comment se fait-il que, depuis l'établissement de la balance, l'inégalité augmente sans cesse? Comment le règne de la justice est-il toujours celui de l'étrangeté ? Que répond Destutt de Tracy ?

« *Besoins* et *moyens*, *droits* et *devoirs*, dérivent de la faculté de vouloir. Si l'homme ne voulait rien, il n'aurait rien de tout cela. Mais avoir des besoins et des moyens, des droits et des devoirs, c'est *avoir*, c'est *posséder* quelque chose. Ce sont là autant d'espèces de propriétés, à prendre le mot dans sa plus grande généralité : ce sont des choses qui nous appartiennent. »

Équivoque indigne, que le besoin de généraliser ne justifie pas. Le mot de *propriété* a deux sens : 1° il désigne la qualité par laquelle une chose est ce qu'elle est, la vertu qui est propre, qui la distingue spécialement : c'est en ce sens que l'on dit, *les propriétés du triangle* ou *des nombres*, *la propriété de l'aimant*, etc. 2° Il exprime le droit dominal

d'un être intelligent et libre sur une chose ; c'est en ce sens que le prennent les jurisconsultes. Ainsi, dans cette phrase : *le fer acquiert la propriété de l'aimant*, le mot *propriété* ne réveille pas la même idée que dans cette autre phrase : *J'ai acquis la propriété de cet aimant.* Dire à un malheureux qu'il A des propriétés parce qu'il A des bras et des jambes ; que la faim qui le presse et la faculté de coucher en plein air sont des propriétés, c'est jouer sur les mots et joindre la dérision à l'inhumanité.

« L'idée de propriété ne peut être fondée que sur l'idée de personnalité. Dès que naît l'idée de propriété, elle naît dans toute sa plénitude nécessairement et inévitablement. Dès qu'un individu connaît son *moi*, sa personne morale, sa capacité de jouir, souffrir, agir, nécessairement il voit aussi que ce *moi* est propriétaire exclusif du corps qu'il anime, des organes, de leurs forces et facultés, etc.... Il fallait bien qu'il y eût une propriété naturelle et nécessaire, puisqu'il en existe d'artificielles et conventionnelles : car il ne peut y avoir rien dans l'art qui n'ait son principe dans la nature. »

Admirons la bonne foi et la raison des philosophes. L'homme a des propriétés, c'est-à-dire, dans la première acception du terme, des facultés ; il en a la propriété, c'est-à-dire, dans la seconde acception, le domaine : il a donc la propriété de la propriété d'être propriétaire. Combien je rougirais de relever de telles niaiseries, si je ne considérais ici que l'autorité de Destutt de Tracy ! Mais cette puérile confusion a été le fait du genre humain tout entier, à l'origine des sociétés et des langues, lorsque, avec les premières idées et les premiers mots, naquirent la métaphysique et la dialectique. Tout ce que l'homme put appeler *mien* fut dans son esprit identifié à sa personne ; il le considéra comme sa propriété, son bien, une partie de lui-même, un membre de son corps, une faculté de son âme. La possession des choses fut assimilée à la propriété des avantages du corps et de l'esprit ; et sur cette fausse analogie l'on fonda le droit de propriété, *imitation de la nature par l'art*, comme dit si élégamment Destutt de Tracy.

Mais comment cet idéologue si subtil n'a-t-il pas remarqué que l'homme n'est pas même propriétaire de ses facultés? L'homme a des puissances, des vertus, des capacités; elles lui ont été confiées par la nature pour vivre, connaître, aimer; il n'en a pas le domaine absolu, il n'en est que l'usufruitier; et cet usufruit, il ne peut l'exercer qu'en se conformant aux prescriptions de la nature. S'il était maître souverain de ses facultés, il s'empêcherait d'avoir faim et froid; il mangerait sans mesure et marcherait dans les flammes; il soulèverait des montagnes, ferait cent lieues en une minute, guérirait sans remède et par la seule force de sa volonté, et se ferait immortel. Il dirait : Je veux produire, et ses ouvrages, égaux à son idéal, seraient parfaits; il dirait : Je veux savoir, et il saurait; j'aime, et il jouirait. Quoi donc! l'homme n'est point maître de lui-même, et il le serait de ce qui n'est pas à lui! Qu'il use des choses de la nature, puisqu'il ne vit qu'à la condition d'en user : mais qu'il perde ses prétentions de propriétaire, et qu'il se souvienne que ce nom ne lui est donné que par métaphore.

En résumé : Destutt de Tracy confond, sous une expression commune, les *biens* extérieurs de la nature et de l'art, et les *puissances* ou *facultés* de l'homme, appelant les uns et les autres *propriétés;* et c'est à la faveur de cette équivoque qu'il espère établir d'une manière inébranlable le droit de propriété. Mais parmi toutes ces propriétés les unes sont *innées*, comme la mémoire, l'imagination, la force, la beauté, les autres *acquises*, comme les champs, les eaux, les forêts. Dans l'état de nature ou d'étrangeté, les hommes les plus adroits et les plus forts, c'est-à-dire les mieux avantagés du côté des propriétés innées, ont le plus de chances d'obtenir exclusivement les propriétés acquises : or, c'est pour prévenir cet envahissement et la guerre qui en est la suite, que l'on a inventé une balance, une justice; que l'on a fait des conventions tacites ou formelles : c'est donc pour corriger, autant que possible, l'inégalité des propriétés innées par l'égalité des propriétés acquises. Tant que le partage n'est pas égal, les copartageants restent ennemis, et [les co]nventions sont à recommencer. Ainsi, d'une part, étran-

geté, inégalité, antagonisme, guerre, pillage, massacre, de l'autre, société, égalité, fraternité, paix et amour : choisissons.

M. Joseph Dutens, physicien, ingénieur, géomètre, mais très peu légiste et point du tout philosophe, est auteur d'une *Philosophie de l'économie politique*, dans laquelle il a cru devoir rompre des lances en l'honneur de la propriété. Sa métaphysique paraît empruntée de Destutt de Tracy. Il commence par cette définition de la propriété, digne de Sganarelle : « La propriété est le droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un. » Traduction littérale : La propriété, c'est le droit de propriété.

Après quelques entortillages sur la volonté, la liberté, la personnalité ; après avoir distingué des propriétés *immatérielles naturelles* et des propriétés *matérielles naturelles*, ce qui revient aux propriétés innées et acquises de Destutt de Tracy, M. Joseph Dutens conclut par ces deux propositions générales : 1° La propriété est dans tout homme un droit naturel et inaliénable ; 2° l'inégalité des propriétés est un résultat nécessaire de la nature ; lesquelles propositions se convertissent en cette autre plus simple : Tous les hommes ont un droit égal de propriété inégale.

Il reproche à M. de Sismondi d'avoir écrit que la propriété territoriale n'a point d'autre fondement que la loi et les conventions ; et il dit lui-même, parlant du respect du peuple pour la propriété, que « son bon sens lui révèle la nature du *contrat primitif* passé entre la société et les propriétaires. »

Il confond la propriété avec la possession, la communauté avec l'égalité, le juste avec le naturel, le naturel avec le possible : tantôt il prend ces différentes idées pour équivalentes, tantôt il semble les distinguer, à telle enseigne que ce serait un travail infiniment moindre de le réfuter que de le comprendre. Attiré d'abord par le titre du livre, *Philosophie de l'économie politique*, je n'ai trouvé, parmi les ténèbres de l'auteur, que des idées vulgaires ; c'est pourquoi je n'en parlerai pas.

M. Cousin, en sa *Philosophie morale*, page 15, nous en-

seigne que toute morale, toute loi, tout droit, nous sont donnés dans ce précepte : ÊTRE LIBRE, RESTE LIBRE. Bravo! maître ; je veux rester libre, si je puis. Il continue :

« Notre principe est vrai ; il est bon, il est social ; ne craignons pas d'en déduire toutes les conséquences.

« 1° Si la personne humaine est sainte, elle l'est dans toute sa nature, et particulièrement dans ses actes intérieurs dans ses sentiments, dans ses pensées, dans ses déterminations volontaires. De là le respect dû à la philosophie, à la religion, aux arts, à l'industrie, au commerce, à toutes les productions de la liberté. Je dis respect et non pas simplement tolérance ; car, on ne tolère pas le droit, on le respecte. »

Je m'incline devant la philosophie.

« 2° Ma liberté, qui est sainte, a besoin, pour agir au dehors, d'un instrument qu'on appelle le corps : le corps participe donc à la sainteté de la liberté ; il est donc inviolable lui-même. De là le principe de la liberté individuelle.

« 3° Ma liberté, pour agir au dehors, a besoin, soit d'un théâtre, soit d'une matière, en d'autres termes d'une propriété ou d'une chose. Cette chose ou cette propriété participent donc naturellement à l'inviolabilité de ma personne. Par exemple, je m'empare d'un objet qui est devenu, pour le développement extérieur de ma liberté un instrument nécessaire et utile ; je dis : Cet objet est à moi, puisqu'il n'est à personne ; dès lors, je le possède légitimement. Ainsi, la légitimité de la possession repose sur deux conditions. D'abord, je ne possède qu'en ma condition d'être libre ; supprimez l'activité libre, vous détruisez en moi le principe du travail ; or, ce n'est que par le travail que je puis m'assimiler la propriété ou la chose, et ce n'est qu'en me l'assimilant que je la possède. L'activité libre est donc le principe du droit de propriété. Mais cela ne suffit pas pour légitimer la possession. Tous les hommes sont libres, tous peuvent s'assimiler une propriété par le travail ; est-ce à dire que tous ont droit sur toute propriété ? Nullement : pour que je possède légitimement, il ne faut pas seulement que je puisse, en ma qualité d'être libre, travailler et pro-

duire ; il faut encore que j'occupe le premier la propriété. En résumé, si le travail et la production sont le principe du droit de propriété, le fait d'occupation primitive en est la condition indispensable.

« 4° Je possède légitimement ; j'ai donc le droit de faire de ma propriété tel usage qu'il me plaît. J'ai donc aussi le droit de la donner. J'ai aussi le droit de la transmettre ; car du moment qu'un acte de liberté a consacré ma donation, elle reste sainte après ma mort, comme pendant ma vie. »

En définitive, pour devenir propriétaire selon M. Cousin, il faut prendre possession par l'occupation et le travail : j'ajoute qu'il faut venir encore à temps, car si les premiers occupants ont tout occupé, qu'est-ce que les derniers venus occuperont ? que deviendront ces libertés, ayant instrument pour agir au dehors, mais de matière point ? faudra-t-il qu'elles s'entre-dévorent ? Terrible extrémité, que la prudence philosophique n'a pas daigné prévoir, parce que les grands génies négligent les petites choses.

Remarquons aussi que M. Cousin refuse à l'occupation et au travail, pris séparément, la vertu de produire le droit de propriété, et qu'il le fait naître de tous deux réunis comme d'un mariage. C'est là un de ces tours d'éclectisme familiers à M. Cousin, et dont plus que personne il devait s'abstenir. Au lieu de procéder par voie d'analyse, de comparaison, d'élimination et de réduction, seul moyen de découvrir la vérité à travers les formes de la pensée et les fantaisies de l'opinion, il fait de tous les systèmes un amalgame, puis donnant à la fois tort et raison à chacun, il dit : Voilà la vérité.

Mais j'ai annoncé que je ne réfuterais pas, que je ferais sortir au contraire de toutes les hypothèses imaginées en faveur de la propriété le principe d'égalité qui la tue. J'ai dit qu'en cela seul consisterait toute mon argumentation : montrer au fond de tous les raisonnements cette inévitable majeure, l'égalité, comme j'espère montrer un jour le principe de propriété infectant dans leurs éléments, les sciences de l'économie, du droit et du gouvernement, et les faussant dans leur route.

Eh bien ! n'est-il pas vrai, au point de vue de M. Cousin, que si la liberté de l'homme est sainte, elle est sainte au même titre dans tous les individus ; que si elle a besoin d'une propriété pour agir au dehors, c'est-à-dire pour vivre cette appropriation d'une matière est d'une égale nécessité pour tous ; que si je veux être respecté dans mon droit d'appropriation, il faut que je respecte les autres dans le leur conséquemment que si, dans le champ de l'infini, la puissance d'approbation de la liberté peut ne rencontrer de bornes qu'en elle-même, dans la sphère du fini cette même puissance se limite selon le rapport mathématique du nombre des libertés à l'espace qu'elles occupent ? ne s'ensuit-il pas que si une liberté ne peut empêcher une autre liberté, sa contemporaine, de s'approprier une matière égale à la sienne, elle ne peut davantage ôter cette faculté aux libertés futures, parce que, tandis que l'individu passe, l'universalité persiste, et que la loi d'un tout éternel ne peut dépendre de sa partie phénoménale ? Et de tout cela ne doit-on pas conclure que toutes les fois qu'il naît une personne douée de liberté, il faut que les autres se serrent, et, par réciprocité d'obligation, que si le nouveau venu est désigné subséquemment pour héritier, le droit de succession ne constitue pas pour lui un droit de cumul, mais seulement un droit d'option ?

J'ai suivi M. Cousin jusque dans son style et j'en ai honte. Faut-il des termes si pompeux, des phrases si sonores, pour dire des choses si simples ? L'homme a besoin de travailler pour vivre : par conséquent il a besoin d'instruments et de matériaux de production. Ce besoin de produire fait son droit : or ce droit lui est garanti par ses semblables, envers lesquels il contracte pareil engagement. Cent mille hommes s'établissent dans une contrée grande comme la France, et vide d'habitants : le droit de chaque homme au capital territorial est d'un cent millième. Si le nombre des possesseurs augmente, la part de chacun diminue en raison de cette augmentation, en sorte que si le nombre des habitants s'élève à 34 millions, le droit de chacun sera d'un 34 millionième. Arrangez maintenant la po-

lice et le gouvernement, le travail, les échanges, les successions, etc., de manière que les moyens de travail restent toujours égaux et que chacun soit libre, et la société sera parfaite.

De tous les avocats de la propriété, M. Cousin est celui qui l'a fondée le plus avant. Il a soutenu, contre les économistes, que le travail ne peut donner un droit de propriété qu'autant qu'il est précédé de l'occupation ; et contre des légistes, que la loi civile peut bien déterminer et appliquer un droit naturel, mais qu'elle ne peut la créer. Il ne suffit pas de dire, en effet : « Le droit de propriété est démontré par cela seul que la propriété existe ; à cet égard la loi civile est purement déclaratoire ; » c'est avouer qu'on n'a rien à répondre à à ceux qui contestent la légitimité du fait même. Tout droit doit se justifier ou par lui-même, ou par un droit qui lui soit antérieur : la propriété ne peut échapper à cette alternative. Voilà pourquoi M. Cousin lui a cherché une base dans ce qu'il appelle la *sainteté* de la personne humaine, et dans l'acte par lequel la volonté s'assimile une chose. « Une fois touchées par l'homme, dit un des disciples de M. Cousin, les les choses reçoivent de lui un caractère qui les transforme et les humanise. » J'avoue pour ma part que je ne crois point à cette magie, et que je ne connais rien de moins saint que la volonté de l'homme : mais cette théorie, toute fragile qu'elle soit en psychologie aussi bien qu'en droit, n'en a pas moins un caractère plus philosophique et plus profond que les théories qui n'ont pour base que le travail ou l'autorité de la loi : or, on vient de voir à quoi la théorie dont nous parlons aboutit, à l'égalité, qu'elle implique dans tous ses termes.

Mais peut-être que la philosophie voit les choses de trop haut et n'est point assez pratique ; peut-être que du sommet élevé de la spéculation, les hommes paraissent trop petits pour que le métaphysicien tienne compte de leurs différences ; peut-être enfin que l'égalité des conditions est un de ces aphorismes vrais dans leur sublime généralité, mais qu'il serait ridicule et même dangereux de vouloir appliquer rigoureusement dans le commun usage de la vie et dans les

transactions sociales. Sans doute que c'est ici le cas d'imiter la sage réserve des moralistes et des jurisconsultes, qui nous avertissent de ne porter rien à l'extrême, et de nous tenir en garde contre toute définition, parce qu'il n'en est aucune, disent-ils, qu'on ne puisse ruiner de fond en comble, en en faisant ressortir les conséquences désastreuses : *Omnis définitio in jure civili periculosa est : parum est enim ut non subverti possit.* L'égalité des conditions, ce dogme terrible aux oreilles du propriétaire, vérité consolante au lit du pauvre expirant, affreuse réalité sous le scalpel de l'anatomiste, l'égalité des conditions, transportée dans l'ordre politique, civil et industriel, n'est plus qu'une décevante impossibilité, un honnête appât, un satanique mensonge.

Je n'aurai jamais pour maxime de surprendre mon lecteur : je déteste, à l'égard de la mort, celui qui use de détours dans ses paroles et dans sa conduite. Dès la première page de cet écrit, je me suis exprimé d'une manière assez nette et assez décidée pour que tout le monde sache d'abord à qu'oi s'en tenir sur ma pensée et mes espérances, et l'on me rendra cette justice, qu'il serait difficile de montrer en même temps et plus de franchise et plus de hardiesse. Je ne crains donc pas de me trop avancer en affirmant que le temps n'est pas éloigné où cette réserve tant admirée des philosophes, ce juste-milieu si fort recommandé par les docteurs ès-sciences morales et politiques, ne sera plus regardé que comme le honteux caractère d'une science sans principe, et comme le sceau de sa réprobation. En législation et en morale, aussi bien qu'en géométrie, les axiomes sont absolus, les définitions certaines, les plus extrêmes conséquences, pourvu qu'elles soient rigoureusement déduites, des lois. Déplorable orgueil ! nous ne savons rien de notre nature, et nous la chargeons de nos contradictions, et dans le transport de notre naïve ignorance, nous osons nous écrier : La vérité est dans le doute, la meilleure définition est de ne rien définir. Nous saurons un jour si cette désolante incertitude de la jurisprudence vient de son objet ou de nos préjugés ; si pour expliquer les faits sociaux, il ne

suffit pas de changer notre hypothèse, comme fit Copernic, lorsqu'il prit à rebours le système de Ptolémée.

Mais que dira-t-on, si je montre tout à l'heure cette même jurisprudence argumentant sans cesse de l'égalité pour légitimer le domaine de propriété? Qu'aura-t-on à répliquer?

§ 3. *De la loi civile, comme fondement et sanction de la propriété.*

Pothier semble croire que la propriété, tout de même que la royauté, est de droit divin : il en fait remonter l'origine jusqu'à Dieu même : *Ab Jove principium.* Voici son début :

« Dieu a le souverain domaine de l'univers et de toutes les choses qu'il renferme : *Domini est terra et plenitudo ejus, orbis terrarum et universi qui habitant in eo.* — C'est pour le genre humain qu'il a créé la terre et toutes les créatures qu'elle renferme, et il lui en a accordé un domaine subordonné au sien : *Tu l'as établi sur les ouvrages de tes mains : tu as mis la nature sous ses pieds,* dit le Psalmiste. Dieu fit cette donation au genre humain par ces paroles, qu'il adressa à nos premiers parents après la création : *Croissez et multipliez, et remplissez la terre,* etc. »

Après ce magnifique exorde, qui ne croirait que le genre humain est comme une grande famille, vivant dans une fraternelle union, sous la garde d'un vénérable père? Mais, Dieu! que de frères ennemis! que de pères dénaturés et d'enfants prodigues!

Dieu a fait donation de la terre au genre humain : pourquoi donc n'ai-je rien reçu? *Il a mis la nature sous mes pieds,* et je n'ai pas où poser ma tête! *Multipliez;* nous dit-il par l'organe de son interprète Pothier. Ah! savant Pothier, cela est aussi aisé à faire qu'à dire; mais donnez donc à l'oiseau de la mousse pour son nid.

« Le genre humain s'étant multiplié, les hommes partagèrent entre eux la terre et la plupart des choses qui étaient sur sa surface : ce qui échut à chacun d'eux commença à

lui appartenir privativement à tous autres : c'est l'origine du droit de propriété. »

Dites, dites du droit de possession. Les hommes vivaient dans une communauté, positive ou négative, peu importe : alors il n'y avait point de propriété, puisqu'il n'y avait pas même de possession privée. L'accroissement de possession forçant peu à peu au travail pour augmenter les subsistances, on convint, formellement ou facilement, cela ne fait rien à l'affaire, que le travailleur serait seul propriétaire du produit de son travail : cela veut dire qu'on fit une convention purement déclaratoire de ce fait, que désormais nul ne pouvait vivre sans travailler. Il s'ensuivait nécessairement que pour obtenir égalité de subsistances, il fallait fournir égalité de travail ; et que, pour que le travail fût égal, il fallait des moyens égaux de travailler. Quiconque, sans travailler, s'emparait par force ou par adresse de la subsistance d'autrui, rompait l'égalité, et se plaçait en-dessus et au-dehors de la loi. Quiconque accaparait les moyens de production, sous prétexte d'*activité* plus grande, détruisait encore l'égalité. L'égalité étant alors l'expression du droit, quiconque attentait à l'égalité était *injuste*.

Ainsi, avec le travail naissait la possession privée, le droit *dans* la chose, *jus in re*, mais dans quelle chose ? Évidemment *dans le produit*, non *dans le sol* : c'est ainsi que l'ont toujours compris les Arabes, et que, au rapport de César et de Tacite, l'entendaient jadis les Germains. « Les Arabes, dit M. de Sismondi, qui reconnaissent la propriété de l'homme sur les troupeaux qu'il a élevés, ne disputent pas davantage la récolte à celui qui a semé un champ : mais ils ne voient pas pourquoi un autre, un égal, n'aurait pas le droit de semer à son tour. L'inégalité qui résulte du prétendu droit de premier occupant ; ne leur paraît fondée sur aucun principe de justice ; et lorsque l'espace se trouve partagé tout entier entre un certain nombre d'habitants, il en résulte un monopole de ceux-ci contre tout le reste de la nation, auquel ils ne veulent pas se soumettre.... »

Ailleurs, on s'est partagé la terre : j'admets qu'il en résulte une organisation plus forte entre les travailleurs, et

que ce moyen de répartition, fixe et durable, offre plus de commodité; mais comment ce partage aurait-il fondé pour chacun un droit transmutable de propriété sur une chose à laquelle tous avaient un droit inaliénable de possession? Aux termes de la jurisprudence, cette métamorphose du possesseur en propriétaire est légalement impossible : elle implique, dans la juridiction primitive, le cumul du possessoire et du pétitoire; et, dans la concession que l'on suppose avoir été réciproque entre les copartageants, la transaction sur un droit naturel. Les premiers agriculteurs, qui furent aussi les premiers auteurs de lois, n'étaient pas aussi savants que nos légistes, j'en conviens; et quand ils l'eussent été ils ne pouvaient faire pis : aussi ne prévirent-ils pas les conséquences de la transformation du droit de possession privée en propriété absolue. Mais pourquoi ceux qui plus tard établirent la distinction du *jus in re* et du *jus ad rem* ne l'ont-ils pas appliquée au principe même de la propriété?

Je rappelle les jurisconsultes à leurs propres maximes.

Le droit de propriété, si tant est qu'il puisse avoir une cause, n'en peut avoir qu'une seule : *Dominium non potest nisi ex una causa contingere.* Je puis posséder à plusieurs titres; je ne puis être propriétaire qu'à un seul : *Non, ut ex pluribus causis idem nobis deberi potest, ita ex pluribus causis idem potest nostrum esse.* Le champ que j'ai défriché, que je cultive, sur lequel j'ai bâti ma maison, qui me nourrit, moi, ma famille et mon bétail, je peux le posséder : 1° à titre du premier occupant; 2° à titre de travailleur; 3° en vertu du contrat social qui me l'assigne pour partage. Mais aucun de ces titres ne me donne le domaine de propriété. Car, si j'invoque le droit d'occupation, la société peut me répondre : J'occupe avant toi; si je fais valoir mon travail, elle dira : C'est à cette condition seulement que tu possèdes; si je parle de conventions, elle répliquera : Ces conventions établissent précisément la qualité d'usufruitier. Tels sont pourtant les seuls titres que les propriétaires mettent en avant; ils n'ont jamais pu en découvrir d'autres. En effet, tout droit, c'est Pothier qui nous l'ap-

prend, suppose une cause qui le produit dans la personne qui en jouit ; mais, dans l'homme qui naît et qui meurt, dans ce fils de la terre qui passe comme l'ombre, il n'existe, vis-à-vis des choses extérieures, que des titres de possession, et pas un titre de propriété. Comment donc la société reconnaîtrait-elle un droit contre elle, là où il n'y a pas de cause qui le produise ? Comment, en accordant la possession, a-t-elle pu concéder la propriété ? Comment la loi a-t-elle sanctionné cet abus de pouvoir ?

L'allemand Ancillon répond à cela :

« Quelques philosophes prétendent que l'homme, en appliquant ses forces à un objet de la nature, à un champ, à un arbre, n'acquiert des droits que sur les changements qu'il y apporte, sur la forme qu'il donne à l'objet, et non pas sur l'objet même. Vaine distinction ! Si la forme pouvait être séparée de l'objet, peut-être pourrait-on incidenter ; mais comme la chose est presque toujours impossible, l'application des forces de l'homme aux différentes parties du monde visible est le premier fondement du droit de propriété, la première origine des biens. »

Vain prétexte ! Si la forme ne peut être séparée de l'objet, et la propriété de la possession, il faut partager la possession. dans tous les cas, la société conserve le droit d'imposer des conditions de propriété. Je suppose qu'un domaine approprié produise 10,000 francs de revenu brut, et, ce qui serait un cas vraiment extraordinaire, que ce domaine ne puisse être scindé ; je suppose en outre que, d'après les calculs économiques, la moyenne de consommation annuelle pour chaque famille soit de 3,000 fr. ; le possesseur de ce domaine doit être tenu de le faire valoir en bon père de famille, en payant à la société une rétribution égale à 10,000 fr., déduction faite de tous les frais d'exploitation, et des 3,000 fr. nécessaires à l'entretien de sa famille. Cette rétribution n'est point un fermage, c'est une indemnité.

Quelle est donc cette justice qui rend des arrêts comme celui-ci :

« Attendu que par le travail la chose a changé de forme, bien que la forme et la matière ne pouvant plus être sé-

parées sans que l'objet soit détruit, il est nécessaire ou que la société soit déshéritée, ou que le travailleur perde le fruit de son travail;

« Attendu que, dans tout autre cas, la propriété de la matière emporterait la propriété de ce qui s'y joint par accession, sauf dédommagement; mais que, dans l'espèce, c'est la propriété de l'accessoire qui doit emporter celle du principal;

« Le droit d'appropriation par le travail ne sera point admis contre les particuliers; il n'aura lieu que contre la société. »

Telle est la manière constante dont les jurisconsultes raisonnent, relativement à la propriété. La loi est établie pour fixer les droits des hommes entre eux, c'est-à-dire, de chacun envers chacun, et de chacun envers tous; et, comme si une proportion pouvait subsister avec moins de quatre termes, les jurisconsultes ne tiennent jamais compte du dernier. Tant que l'homme est opposé à l'homme, la propriété fait contre-poids à la propriété, et les deux forces s'équilibrent: dès que l'homme est isolé, c'est-à-dire opposé à la société que lui-même il représente, la jurisprudence est en défaut, Thémis a perdu un bassin de sa balance.

Écoutez le professeur de Rennes, le savant Toullier:

« Comment cette préférence, acquise par l'occupation, put-elle devenir une propriété stable et permanente, qui continuât de subsister, et qui pût être réclamée après que le premier occupant avait cessé de posséder?

« L'agriculture fut une suite naturelle de la multiplication du genre humain, et l'agriculture, à son tour, favorisa la population, et rendit nécessaire l'établissement d'une propriété permanente; car, qui voudrait se donner la peine de labourer et de semer, s'il n'avait la certitude de recueillir? »

Il suffisait, pour tranquilliser le laboureur, de lui assurer la possession de la récolte: accordons même qu'on l'eût maintenu dans son occupation territoriale, tant que par lui-même il aurait cultivé; c'était tout ce qu'il avait droit d'at-

tendre, c'était tout ce qu'exigeait le progrès de la civilisation. Mais la propriété ! la propriété ! le droit d'aubaine sur un sol que l'on n'occupe ni ne cultive ; qui avait autorité pour l'octroyer ? qui pouvait y prétendre ?

« L'agriculture ne fut pas seule suffisante pour établir la propriété permanente ; il fallut des lois positives, des magistrats pour les faire exécuter ; en un mot, il fallut l'état civil.

« La multiplication du genre humain avait rendu l'agriculture nécessaire ; le besoin d'assurer au cultivateur les fruits de son travail fit sentir la nécessité d'une propriété permanente, et des lois pour protéger. Ainsi c'est à la propriété que nous devons l'établissement de l'état civil. »

Oui, de notre état civil, tel que vous l'avez fait, état qui fut d'abord despotisme, puis monarchie, puis aristocratie, aujourd'hui démocratie, et toujours tyrannie.

« Sans le lien de la propriété, jamais il n'eût été possible de soumettre les hommes au joug salutaire de la loi ; et, dans la propriété permanente, la terre eût continué d'être une vaste forêt. Disons donc, avec les auteurs les plus exacts, que si la propriété passagère, ou le droit de préférence que donne l'occupation est antérieure à l'établissement de la société civile, la propriété permanente, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est l'ouvrage du droit civil. — C'est le droit civil qui a établi pour maxime qu'une fois acquise, la propriété ne se perd point sans le fait du propriétaire, et qu'elle se conserve même après que le propriétaire a perdu la possession ou la détention de la chose, et qu'elle se trouve dans la main d'un tiers.

« Ainsi la propriété et la possession, qui, dans l'état primitif, étaient confondues, devinrent, par le droit civil, deux choses distinctes et indépendantes ; deux choses qui, suivant le langage des lois, n'ont plus rien de commun entre elles. On voit par là quel prodigieux changement s'est opéré dans la propriété, et combien les lois civiles en ont changé la nature. »

Ainsi la loi, en constituant la propriété, n'a point été l'expression d'un fait psychologique, le développement

d'une loi de la nature, l'application d'un principe moral : elle a, dans toute la force du mot, *créé* un droit en dehors de ses attributions ; elle a réalisé une abstraction, une métaphore, une fiction ; et cela sans daigner prévoir ce qui en arriverait, sans s'occuper des inconvénients, sans chercher si elle faisait bien ou mal : elle a sanctionné l'égoïsme ; elle a souscrit à des prétentions monstrueuses ; elle a accueilli des vœux impies, comme s'il était en son pouvoir de combler un gouffre sans fond et rassasier l'enfer. Loi aveugle, loi de l'homme ignorant, loi qui n'est pas une loi ; parole de discorde, de mensonge et de sang. C'est elle qui, toujours ressuscitée, réhabilitée, rajeunie, restaurée, renforcée, comme le palladium des sociétés, a troublé la conscience des peuples, obscurci l'esprit des maîtres, et déterminé toutes les catastrophes des nations. C'est elle que le christianisme a condamnée, mais que ses ignorants ministres défient, aussi peu curieux d'étudier la nature et l'homme, qu'incapables de lire leurs écritures.

Mais enfin quel guide la loi suivait-elle en créant le domaine de propriété ? Quel principe la dirigeait ? quelle était sa règle ?

Ceci passe toute croyance : c'était l'égalité.

L'agriculture fut le fondement de la possession territoriale, et la cause occasionnelle de la propriété. Ce n'était rien d'assurer au laboureur le fruit de son travail, si on ne lui assurait en même temps le moyen de produire : pour prémunir le faible contre les envahissements du fort, pour supprimer les spoliations et les fraudes, on sentit la nécessité d'établir entre les possesseurs des lignes de démarcation permanentes, des obstacles infranchissables. Chaque année voyait se multiplier le peuple et croître l'avidité des colons : on crut mettre un frein à l'ambition en plantant des bornes au pied desquelles l'ambition viendrait se briser. Ainsi le sol fut approprié par un besoin d'égalité nécessaire à la sécurité publique et à la paisible jouissance de chacun. Sans doute le partage ne fut jamais géographiquement égal ; une foule de droits, quelques-uns fondés en nature, mais mal interprétés, plus mal encore appliqués, les successions,

les donations, les échanges ; d'autres, comme les priviléges de naissance et de dignité, créations illégitimes de l'ignorance et de la force brutale, furent autant de causes qui empêchèrent l'égalité absolue. Mais le principe n'en demeura pas moins le même : l'égalité avait consacré la possession, l'égalité consacra la propriété.

Il fallait au laboureur un champ à semer tous les ans : quel expédient plus commode et plus simple pour les barbares, au lieu de recommencer chaque année à se quereller et à se battre, au lieu de voiturer sans cesse, de territoire en territoire, leur maison, leur mobilier, leur famille, que d'assigner à chacun un patrimoine fixe et inaliénable ?

Il fallait que l'homme de guerre, au retour d'une expédition, ne se trouvât pas dépossédé par les services qu'il venait de rendre à la patrie, et qu'il recouvrât son héritage : il passa donc en coutume que la propriété se conserve par la seule intention, *nudo animo* ; qu'elle ne se perd que du consentement et du fait du propriétaire.

Il fallait que l'égalité des partages fût conservée d'une génération à l'autre, sans qu'on fût obligé de renouveler la distribution des terres à la mort de chaque famille : il parut donc naturel et juste que les enfants et les parents, selon le degré de consanguinité ou d'affinité qui les liait au défunt, succédassent à leur auteur. De là, en premier lieu, la coutume féodale et patriarcale de ne reconnaître qu'un seul héritier, puis, par une application toute contraire du principe d'égalité, l'admission de tous les enfants à la succession du père, et, tout récemment encore parmi nous, l'abolition définitive du droit d'aînesse.

Mais qu'y a-t-il de commun entre ces grossières ébauches d'organisation instinctive et la véritable science sociale ? Comment ces mêmes hommes, qui n'eurent jamais la moindre idée de statistique, de cadastre, d'économie politique, nous donneraient-ils des principes de législation ?

La loi, dit un jurisconsulte moderne, est l'expression d'un besoin social, la déclaration d'un fait : le législateur ne la fait pas, il la décrit. Cette définition n'est point exacte : la loi est la règle selon laquelle les besoins sociaux doi-

vent être satisfaits ; le peuple ne la vote pas, le législateur ne l'exprime pas : le savant la découvre et la formule. Mais enfin la loi, telle que M. Ch. Comte a consacré un demi-volume à la définir, ne pouvait être dans l'origine que l'*expression d'un besoin,* et l'indication des moyens d'y subvenir ; et jusqu'à ce moment elle n'a pas été autre chose. Les légistes, avec une fidélité de machines, pleins d'obstination, ennemis de toute philosophie, enfoncés dans le sens littéral, ont toujours regardé comme le dernier mot de la science ce qui n'a été que le vœu irréfléchi d'hommes de bonne foi, mais de peu de prévoyance.

Ils ne prévoyaient pas, ces vieux fondateurs du domaine de propriété, que le droit perpétuel et absolu de conserver son patrimoine, droit qui leur semblait équitable, parce qu'il était commun, entraîne le droit d'aliéner, de vendre, de donner, d'acquérir et de perdre ; qu'il ne tend, par conséquent, à rien moins qu'à la destruction de cette égalité en vue de laquelle ils l'établissaient : et quand ils auraient pu le prévoir, ils n'en eussent tenu compte ; le besoin présent l'emportait, et, comme il arrive d'ordinaire en pareil cas, les inconvénients furent d'abord trop faibles et passèrent inaperçus.

Ils ne prévoyaient pas, ces législateurs candides, que si la propriété se conserve par la seule intention, *nudo animo,* elle emporte le droit de louer, affermer, prêter à intérêt, bénéficier dans un échange, constituer des rentes, frapper une contribution sur un champ que l'intention se réserve, tandis que le corps est ailleurs occupé.

Ils ne prévoyaient pas, ces patriarches de notre jurisprudence, que si le droit de succession est autre chose qu'une manière donnée par la nature de conserver l'égalité des partages, bientôt les familles seront victimes des plus désastreuses exclusions, et la société, frappée au cœur par l'un de ses principes les plus sacrés, se détruira d'elle-même par l'opulence et la misère (1).

(1) C'est ici surtout que se montre dans toute sa rudesse la simplicité de nos aïeux. Après avoir appelé à la succession les cousins-ger-

ils ne prévoyaient pas... Mais qu'est-il besoin que j'insiste? Les conséquences s'aperçoivent assez d'elles-mêmes, et ce n'est pas le moment de faire une critique de tout le code.

L'histoire de la propriété, chez les nations anciennes, n'est donc plus pour nous qu'une affaire d'érudition et de curiosité. C'est une règle de jurisprudence que le fait ne produit pas le droit : or la propriété ne peut se soustraire à cette règle ; donc, la reconnaissance universelle du droit de propriété ne légitime pas le droit de propriété. L'homme s'est trompé sur la constitution des sociétés, sur la nature du droit, sur l'application

mains au défaut d'enfants légitimes, ils ne purent aller jusqu'à se servir de ces mêmes cousins pour équilibrer les partages dans deux branches différentes, de manière à ce qu'on ne vit pas dans la même famille les extrêmes de la richesse et du dénuement. Exemple :

Jacques laisse en mourant deux fils, Pierre et Jean, héritiers de sa fortune : le partage des biens de Jacques se fait entre eux par portions égales : Mais Pierre n'a qu'une fille, tandis que Jean son frère laisse six garçons ; il est clair que pour être fidèle tout à la fois, et au principe d'égalité, et au principe d'hérédité, il faut que les enfants de Pierre et de Jean partagent en sept portions les deux patrimoines : car autrement un étranger peut épouser la fille de Pierre, et par cette alliance la moitié des biens de Jacques, l'aïeul, seront transportés dans une famille étrangère, ce qui est contre le principe d'hérédité ; de plus, les enfants de Jean seront pauvres à cause de leur nombre, tandis que leur cousine sera riche parce qu'elle est unique : ce qui est contre l'égalité. Qu'on étende cette application combinée de deux principes en apparence contraires, et l'on se convaincra que le droit de succession, contre lequel on s'est élevé de nos jours avec si peu d'intelligence, ne fait point obstacle au maintien de l'égalité.

Sous quelque forme de gouvernement que nous vivions, il sera toujours vrai de dire que *le mort saisit le vif*, c'est-à-dire qu'il y aura toujours héritage et succession, quel que soit l'hériter reconnu. Mais les saint-simoniens voudraient que cet héritier fût désigné par le magistrat ; d'autres qu'il fut choisi par le défunt, ou présumé tel par la loi : l'essentiel est que le vœu de la nature soit satisfait, sauf la loi d'égalité. Aujourd'hui le vrai modérateur des successions est le hasard ou le caprice ; or, en matière de législation, le hasard et le caprice ne peuvent être acceptés comme règle. C'est pour conjurer les perturbations infinies que le hasard traîne à sa suite, que la nature, après nous avoir fait égaux, nous suggère le principe d'hérédité, qui est comme la voix par laquelle la société nous demande notre suffrage sur celui de tous nos frères que nous ...ons le plus capable après nous d'accomplir notre tâche.

du juste, comme il s'est trompé sur la cause des météores et sur le mouvement des corps célestes ; ses vieilles opinions ne peuvent être prises pour articles de foi. Que nous importe que la race indienne soit divisée en quatre castes ; que sur les bords du Nil et du Gange, la distribution de la terre ait été faite jadis en raison de la noblesse du sang et des fonctions ; que Grecs et Romains aient placé la propriété sous la garde des dieux ; que les opérations de bornage et de cadastre aient été parmi eux accompagnées de cérémonies religieuses ? La variété des formes du privilége n'en sauve pas l'injustice ; le culte de Jupiter propriétaire (1) ne prouve rien contre l'égalité des citoyens, de même que les mystères de Vénus l'impudique ne prouvent rien contre la chasteté conjugale.

L'autorité du genre humain attestant le droit de propriété est nulle, parce que ce droit, relevant nécessairement de l'égalité, est en contradiction avec son principe ; le suffrage des religions qui l'ont consacré est nul, parce que dans tous les temps le prêtre s'est mis au service du prince, et que les dieux ont toujours parlé comme les politiques l'ont voulu ; les avantages sociaux que l'on attribue à la propriété ne peuvent être cités à sa décharge, parce qu'ils découlèrent tous du principe d'égalité de possession que l'on n'en séparait pas.

Que signifie, après cela, ce dithyrambe sur la propriété ?

« La constitution du droit de propriété est la plus importante « des institutions humaines... »

Oui, comme la monarchie en est la plus glorieuse.

« Cause première de la prospérité de l'homme sur la « terre. »

Parce qu'on lui supposait pour principe la justice.

« La propriété devint le but légitime de son ambition, l'es- « poir de son existence, l'asile de sa famille, en un mot, la « pierre fondamentale du toit domestique, des cités et de l'état « politique. »

La possession seule a produit tout cela.

« Principe éternel. »

La propriété est éternelle comme toute négation.

(1) *Zeus ktésios.*

« De toute institution sociale et de toute institution ci-
« vile. »

Voilà pourquoi toute institution et toute loi fondée sur la propriété périra.

« C'est un bien aussi précieux que la liberté. »

Pour le propriétaire enrichi.

« En effet, la culture de la terre habitable. »

Si le cultivateur cessait d'être fermier, la terre en serait-elle plus mal cultivée ?

« La garantie et la moralité du travail. »

Par la propriété, le travail n'est pas une condition, c'est un privilége.

« L'application de la justice. »

Qu'est-ce que la justice sans l'égalité des fortunes ? une balance à faux poids.

« Toute morale. »

Ventre affamé ne connaît point de morale.

« Tout ordre public. »

Oui-dà, la conservation de la propriété.

« Repose sur le droit de la propriété (1). »

Pierre angulaire de tout ce qui est, pierre de scandale de tout ce qui doit être : voilà la propriété.

Je me résume et je conclus :

Non-seulement l'occupation conduit à l'égalité ; elle *empêche* la propriété. Car, puisque tout homme a droit d'occuper par cela seul qu'il existe, et qu'il ne peut se passer pour vivre d'une matière d'exploitation et de travail ; et puisque, d'autre part, le nombre des occupants varie continuellement par les naissances et les décès, il s'ensuit que la quotité de matière à laquelle chaque travailleur peut prétendre, est variable comme le nombre des occupants ; par conséquent, que l'occupation est toujours subordonnée à la population ; enfin, que la possession, en droit, ne pouvant jamais demeurer fixe, il est impossible, en fait, qu'elle devienne propriété.

Tout occupant est donc nécessairement possesseur ou

(1) GIRAUD, *Recherches sur le droit de propriété chez les Romains.*

usufruitier, qualité qui exclut celle de propriétaire. Or, tel est le droit de l'usufruitier : il est responsable de la chose qui lui est confiée ; il doit en user conformément à l'utilité générale, dans une vue de conservation et de développement de la chose ; il n'est point maître de la transformer, de l'amoindrir, de la dénaturer ; il ne peut diviser l'usufruit, de manière qu'un autre exploite la chose, pendant que lui-même en recueille le produit ; en un mot, l'usufruitier est placé sous la surveillance de la société, soumis à la condition du travail et à la loi de l'égalité.

Par là se trouve anéantie la définition romaine de la propriété ; *droit d'user et d'abuser*, immoralité née de la violence; prétention la plus monstrueuse que les lois civiles aient sanctionnée. L'homme reçoit son usufruit des mains de la société, qui seule possède d'une manière permanente : l'individu passe, la société ne meurt jamais.

Quel profond dégoût s'empare de mon âme en discutant de si triviales vérités ! Sont-ce là les choses dont nous doutons aujourd'hui ? Faudra-t-il encore une fois s'armer pour leur triomphe, et la force, à défaut de la raison, pourra-t-elle seule les introduire dans nos lois ?

Le droit d'occuper est égal pour tous.

La mesure de l'occupation n'étant pas dans la volonté, mais dans les conditions variables de l'espace et du nombre, la propriété ne peut se former.

Voilà ce qu'un code n'a jamais exprimé, ce qu'une constitution ne peut admettre ! voilà les axiomes que le droit civil et le droit des gens repoussent !...

Mais j'entends les réclamations des partisans d'un autre système : « Le travail ! c'est le travail qui fait la propriété ! »

Lecteur, ne vous y trompez pas : ce nouveau fondement de la propriété est pire que le premier, et j'aurai tout à l'heure à vous demander pardon d'avoir démontré des choses plus claires, d'avoir réfuté des prétentions plus injustes, que toutes celles que vous avez vues.

CHAPITRE III.

DU TRAVAIL, COMME CAUSE EFFICIENTE DU DOMAINE DE PROPRIÉTÉ.

Les jurisconsultes modernes, sur la foi des économistes, ont presque tous abandonné la théorie de l'occupation primitive comme trop ruineuse, pour s'attacher exclusivement à celle qui fait naître du travail la propriété. D'abord, c'était se faire illusion et tourner dans un cercle. Pour travailler il faut occuper, dit M. Cousin. Par conséquent, ai-je dit à mon tour, le droit d'occuper étant égal pour tous, pour travailler il faut se soumettre à l'égalité. « Les riches, s'écrie Jean-Jacques, ont beau dire, c'est moi qui ait bâti ce mur, j'ai gagné ce terrain par mon travail. — Qui vous a donné les alignements ? leur pouvons-nous répondre, et en vertu de quoi prétendez-vous être payés à nos dépens d'un travail que nous ne vous avons point imposé ? » Tous les sophismes viennent se briser contre ce raisonnement.

Mais les partisans du travail ne s'aperçoivent pas que leur système est en contradiction absolue avec le Code, dont tous les articles, toutes les dispositions supposent la propriété fondée sur le fait de l'occupation primitive. Si le travail, par l'appropriation qui en résulte, donne seul naissance à la propriété, le Code civil ment, la Charte est une contre-vérité, tout notre système social une violation du droit. C'est ce qui ressortira avec la dernière évidence de la discussion à laquelle nous devons nous livrer dans ce chapitre et dans le suivant, tant sur le droit du travail que sur le fait même de la propriété. Nous y verrons tout à la fois, d'un côté notre législation en opposition avec elle-même, de l'autre la nouvelle jurisprudence en opposition et avec son principe et avec la législation.

J'ai avancé que le système qui fonde la propriété sur le travail implique, aussi bien que celui qui la fonde sur l'oc-

upation, l'égalité des fortunes; et le lecteur doit être impa-
ient de voir comment, de l'inégalité des talents et des facultés,
 ferai sortir cette loi d'égalité : tout à l'heure il sera satisfait.
Iais il convient que j'arrête un moment son attention sur cet
ncident remarquable du procès, savoir, la substitution du
ravail à l'occupation, comme principe de la propriété : et que
e passe rapidement en revue quelques-uns des préjugés que
es propriétaires ont coutume d'invoquer, que la législa-
ion consacre, et que le système du travail ruine de fond en
omble.

Avez-vous jamais, lecteur, assisté à l'interrogatoire d'un accusé? Avez-vous observé ses ruses, ses détours, ses fuites, ses distinctions, ses équivoques? Battu, confondu dans toutes ses allégations, poursuivi comme une bête fauve par l'inexorable juge, traqué d'hypothèse en hypothèse, il affirme, il se reprend, il se dédit, se contredit; il épuise tous les stratagèmes de la dialectique, plus subtil, plus ingénieux mille fois que celui qui inventa les soixante-douze formes du syllogisme. Ainsi fait le propriétaire sommé de justifier de son droit : d'abord il refuse de répondre, il se récrie, il menace, il défie; puis, forcé d'accepter le débat, il se cuirasse de chicanes, il s'environne d'une formidable artillerie, croisant ses feux, opposant tour à tour et tout à la fois l'occupation, la possession, la prescription, les conventions, la coutume immémoriale, le consentement universel. Vaincu sur ce terrain, le propriétaire, comme un sanglier blessé, se retourne : J'ai fait plus qu'occuper, s'écrie-t-il avec une émotion terrible, j'ai travaillé, j'ai produit, j'ai amélioré, transformé, CRÉÉ. Cette maison, ces champs, ces arbres sont les œuvres de mes mains, c'est moi qui ai changé la ronce en vigne et le buisson en figuier; c'est moi qui aujourd'hui moissonne sur les terres de la famine. J'ai engraissé le sol de mes sueurs, j'ai payé ces hommes, qui, sans les journées qu'ils gagnaient avec moi, seraient morts de faim. Nul ne m'a disputé la peine et la dépense, nul avec moi ne partagera.

Tu as travaillé, propriétaire! que parlais-tu donc d'occupation primitive? Quoi! n'étais-tu pas sûr de ton droit, ou

bien espérais-tu tromper les hommes et faire illusion à justice? Hâte-toi de faire connaître tes moyens de défen- car l'arrêt sera sans appel, et tu sais qu'il s'agit de resti- tion.

Tu as travaillé! mais qu'y a-t-il de commun entre le trav auquel le devoir t'oblige, et l'appropriation des choses c munes? Ignorais-tu que le domaine du sol, de même que c de l'air et de la lumière, ne peut se prescrire?

Tu as travaillé! n'aurais-tu jamais fait travailler les autr Comment alors ont-ils perdu en travaillant pour toi ce que as su acquérir en ne travaillant pas pour eux?

Tu as travaillé! à la bonne heure; mais voyons ton ouvra Nous allons compter, peser, mesurer. Ce sera le jugem de Balthasar: car, j'en jure par cette balance, par ce nive et cette équerre, si tu t'es approprié le travail d'autrui. quelque manière que ce soit, tu rendras jusqu'au dern quarteron.

Ainsi, le principe d'occupation est abandonné; on ne plus: La terre est au premier qui s'en empare. La proprié forcée dans son premier retranchement, répudie son adage; la justice, honteuse, revient sur ses maximes, de douleur baisse son bandeau sur ses joues rougissantes Et c'est d'hier seulement que date ce progrès de la philoso- phie sociale: cinquante siècles pour l'extirpation d'un men- songe! Combien, pendant cette lamentable période, d'usur- pations sanctionnées, d'invasions glorifiées, de conquêtes bénies! Que d'absents dépossédés, de pauvres bannis, d'af- famés exclus par la richesse prompte et hardie! Que de ja- lousies et de guerres! Que d'incendie et de carnage parmi les nations! Enfin, grâces en soient rendues au temps et à la raison, désormais l'on avoue que la terre n'est point le prix de la course; à moins d'autre empêchement, il y a place pour tout le monde au soleil. Chacun peut attacher sa chèvre à la haie, conduire sa vache dans la plaine, semer un coin de champ, et faire cuire son pain au feu de son foyer.

Mais non, chacun ne le peut pas. J'entends crier de toutes parts: Gloire au travail et à l'industrie! à chacun selon sa

ıpacité, à chaque capacité selon ses œuvres. Et je vois les ·ois quarts du genre humain de nouveau dépouillés : on dirait ue le travail des uns fasse pleuvoir et grêler sur le travail des utres.

« Le problème est résolu, s'écrie Mᵉ Hennequin. La pro›riété, fille du travail, ne jouit du présent et de l'avenir que ous l'égide des lois. Son origine vient du droit naturel ; sa ›uissance du droit civil ; et c'est de la combinaison de ces deux dées, *travail* et *protection*, que sont sorties les législations po;itives.... »

Ah ! *le problème est résolu ! la propriété est fille du travail !* Qu'est-ce donc que le droit d'accession, et le droit de succession, et le droit de donation, etc., sinon le droit de devenir propriétaire par la simple occupation ? Que sont vos lois sur l'âge de majorité, l'émancipation, la tutelle, l'interdiction, sinon des conditions diverses par lesquelles celui qui est déjà travailleur acquiert ou perd le droit d'occuper, c'est-à-dire, la propriété ?...

Ne pouvant en ce moment me livrer à une discussion détaillée du Code, je me contenterai d'examiner les trois préjugés le plus ordinairement allégués en faveur de la propriété : 1° l'*appropriation*, ou formation de la propriété par la possession ; 2° le *consentement des hommes ; 3°* la *prescription*. Je rechercherai ensuite quels sont les effets du travail, soit par rapport à la condition respective des travailleurs, soit par rapport à la propriété.

§ 1er. *La terre ne peut être appropriée.*

« Les terres cultivables sembleraient devoir être comprises parmi les richesses naturelles, puisqu'elles ne sont pas de création humaine, et que la nature les donne gratuitement à l'homme ; mais comme cette richesse n'est pas fugitive ainsi que l'air et l'eau, comme un champ est un espace fixe et circonscrit, que certains hommes ont pu s'approprier à l'exclusion de tous les autres, qui ont donné leur consentement à cette appropriation, la terre, qui était un bien na-

turel et gratuit, est devenue une richesse sociale dont l'usage dû se payer. » (SAY, *Économie politique.*)

Avais-je tort de dire, en commençant ce chapitre, que les économistes sont la pire espèce d'autorités en matière de législation et de philosophie? Voici le *proto-parens* de la secte qui pose nettement la question : Comment les biens de la nature, les richesses créées par la Providence, peuvent-elles devenir des propriétés privées? et qui y répond par une équivoque si grossière, qu'on ne sait vraiment plus auquel croire, du défaut d'intelligence de l'auteur ou de sa mauvaise foi. Que fait, je le demande, la nature fixe et solide du terrain au droit d'appropriation? Je comprends à merveille qu'une chose *circonscrite* et *non fugitive*, comme est la terre, offre plus de prise à l'appropriation que l'eau et la lumière; qu'il est plus aisé d'exercer un droit de domaine sur le sol que sur l'atmosphère; mais il ne s'agit pas de ce qui est plus ou moins facile, et Say prend la possibilité pour le droit. On ne demande pas pourquoi la terre a été plutôt appropriée que la mer et les airs; on veut savoir en vertu de quel droit l'homme s'est approprié cette richesse *qu'il n'a point créé, et que la nature lui donne gratuitement.*

Say ne résout donc point la question qu'il a lui-même posée : mais quand il l'aurait résolue, quand l'explication qu'il nous donne serait aussi satisfaisante qu'elle est pauvre de logique, resterait à savoir qui a droit de faire payer l'usage du sol, de cette richesse qui n'est point le fait de l'homme. A qui est dû le fermage de la terre? Au producteur de la terre, sans doute. Qui a fait la terre? Dieu. En ce cas, propriétaire, retire-toi.

Mais le créateur de la terre ne la vend pas, il la donne, et en la donnant il ne fait aucune acception de personnes. Comment donc, parmi tous ses enfants, ceux-là se trouvent-ils traités en aînés et ceux-ci en bâtards? Comment, si l'égalité des lots fut de droit originel, l'inégalité des conditions est-elle de droit posthume?

Say donne à entendre que si l'air et l'eau n'étaient pas de nature *fugitive*, ils eussent été appropriés. J'observerai

en passant que ceci est plus qu'une hypothèse, c'est une réalité. L'air et l'eau ont été appropriés aussi souvent, je ne dis pas qu'on l'a pu, mais qu'on en a eu permission.

Les Portugais ayant découvert le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, prétendirent avoir seuls la propriété du passage ; et Grotius, consulté à cette occasion par les Hollandais, qui refusaient de reconnaître ce droit, écrivit exprès son traité *De mari libero*, pour prouver que la mer n'est point passible d'appropriation.

Le droit de chasse et de pêche a été de tout temps réservé aux seigneurs et aux propriétaires : aujourd'hui il est affermé par le gouvernement et par les communes à quiconque peut payer le port d'armes et l'amodiation. Qu'on règle la pêche et la chasse, rien de mieux ; mais que les enchères en fassent le partage, c'est créer un monopole sur l'air et sur l'eau.

Qu'est-ce que le passeport ? Une recommandation faite à tous de la personne du voyageur, un certificat de sûreté pour lui et pour ce qui lui appartient. Le fisc, dont l'esprit est de dénaturer les meilleures choses, a fait du passeport un moyen d'espionnage et une gabelle. N'est-ce pas vendre le droit de marcher et de circuler ?

Enfin, il n'est permis ni de puiser de l'eau à une fontaine enclavée dans un terrain, sans la permission du propriétaire, parce qu'en vertu du droit d'accession, la source appartient au possesseur du sol, s'il n'y a possession contraire ; ni de donner du jour à sa demeure sans payer un impôt ; ni de prendre vue sur une cour, un jardin, un verger, sans l'agrément du propriétaire ; ni de se promener dans un parc ou un enclos, malgré le maître ; or, il est permis à chacun de s'enfermer et de se clore. Toutes ces défenses sont autant d'interdictions sacramentelles, non-seulement de la terre, mais des airs et des eaux. Prolétaires tous tant que nous sommes, la propriété nous excommunie : *Terrâ, et aquâ, et aere, et igne interdicti sumus.*

L'appropriation du plus ferme des éléments n'a pu se faire sans l'appropriation des trois autres, puisque, selon le droit français et le droit romain, la propriété de la sur-

face emporte la propriété du dessus et du dessous : *Cujus est solum, ejus est usque ad cœlum*. Or, si l'usage de l'eau, de l'air et du feu exclut la propriété, il en doit être de même de l'usage du sol : cet enchaînement de conséquences semble avoir été pressenti par M. Ch. Comte, dans son *Traité de la propriété*, chap. 5.

« Un homme qui serait privé d'air atmosphérique pendant quelques minutes cesserait d'exister, et une privation partielle lui causerait de vives souffrances ; une privation partielle ou complète d'aliments produirait sur lui des effets analogues, quoique moins prompts ; il en serait de même, du moins dans certains climats, de la privation de toute espèce de vêtements et d'abri..... Pour se conserver, l'homme a donc besoin de s'approprier incessamment des choses de diverses espèces. Mais ces choses n'existent pas dans les mêmes proportions : quelques-unes, telles que la lumière des astres, l'air atmosphérique, l'eau renfermée dans le bassin des mers, existent en si grande quantité, que les hommes ne peuvent lui faire éprouver aucune augmentation ou aucune diminution sensible ; chacun peut s'en approprier autant que ses besoins en demandent sans nuire en rien aux jouissances des autres, sans leur causer le moindre préjudice. Les choses de cette classe sont en quelque sorte la propriété commune du genre humain ; le seul devoir qui soit imposé à chacun à cet égard, est de ne troubler en rien la jouissance des autres. »

Achevons l'énumération commencée par M. Ch. Comte. Un homme à qui il serait interdit de passer sur les grands chemins, de s'arrêter dans les champs, de se mettre à l'abri dans les cavernes, d'allumer du feu, de ramasser des baies sauvages, de cueillir des herbes et de les faire bouillir dans un morceau de terre cuite, cet homme-là ne pourrait vivre. Ainsi la terre, comme l'eau, l'air et la lumière, est un objet de première nécessité dont chacun doit user librement, sans nuire à la jouissance d'autrui ; pourquoi donc la terre est-elle appropriée ? La réponse de M. Ch. Comte est curieuse : Say prétendait tout à l'heure que c'est parce qu'elle n'est pas *fugitive* ; M. Ch. Comte assure que c'est parce qu'elle

n'est pas *infinie*. La terre est chose limitée ; donc, suivant M Ch. Comte, elle doit être chose appropriée. Il semble qu'il devait dire, au contraire : donc elle ne doit pas être chose appropriée. Car, que l'on s'approprie une quantité quelconque d'air ou de lumière, il n'en peut résulter de dommage pour personne, puisqu'il en reste toujours assez : quant au sol, c'est autre chose. S'empare qui voudra ou qui pourra des rayons du soleil, de la brise qui passe et des vagues de la mer ; je le lui permets et lui pardonne son mauvais vouloir : mais qu'homme vivant prétende transformer son droit de possession territoriale en droit de propriété, je lui déclare la guerre et le combats à outrance.

L'argumentation de M. Ch. Comte prouve contre sa thèse. « Parmi les choses nécessaires à notre conservation, dit-il, il en est un certain nombre qui existent en si grande quantité qu'elles sont inépuisables ; d'autres, qui existent en quantité moins considérable et qui ne peuvent satisfaire les besoins que d'un certain nombre de personnes. Les unes sont dites *communes*, les autres *particulières*. »

Ce n'est point exactement raisonné : l'eau, l'air et la lumière sont choses *communes*, non parce que *inépuisables*, mais parce que *indispensables*, et tellement indispensables que c'est pour cela que la nature semble les avoir créées en quantité presque infinie, afin que leur immensité les préservât de toute appropriation. Pareillement la terre est chose indispensable à notre conservation, par conséquent chose commune, par conséquent chose non susceptible d'appropriation ; mais la terre est beaucoup moins étendue que les autres éléments, donc l'usage doit en être réglé, non au bénéfice de quelques-uns, mais dans l'intérêt et pour la sûreté de tous. En deux mots, l'égalité des droits est prouvée par l'égalité des besoins ; or, l'égalité des droits, si la chose est limitée, ne peut être réalisée que par l'égalité de possession : c'est une loi agraire qui se trouve au fond des arguments de M. Ch. Comte.

De quelque côté que l'on envisage cette question de la propriété, dès qu'on veut approfondir, on arrive à l'égalité. Je n'insisterai pas davantage sur la distinction des choses

qui peuvent ou ne peuvent pas être appropriées ; à cet égard économistes et jurisconsultes font assaut de niaiserie. Le Code civil, après avoir donné la définition de la propriété, se tait sur les choses susceptibles ou non susceptibles d'appropriation ; et s'il parle de celles *qui sont dans le commerce*, c'est toujours sans rien déterminer et sans rien définir. Pourtant les lumières n'ont pas manqué ; ce sont des maximes triviales que celles-ci : *Ad reges potestas omnium pertinet, ad singulos proprietas. Omnia rex imperio possidet, singuli dominio.* La souveraineté sociale opposée à la propriété individuelle ! ne dirait-on pas une prophétie de l'égalité, un oracle républicain ? Les exemples mêmes se présentaient en foule ; autrefois les biens de l'église, les domaines de la couronne, les fiefs de la noblesse, étaient inaliénables et imprescriptibles. Si, au lieu d'abolir ce privilége, la Constituante l'avait étendu à chaque citoyen ; si elle avait déclaré que le droit au travail, de même que la liberté, ne peut jamais se perdre, dès ce moment la révolution était consommée, nous n'aurions plus à faire qu'un travail de perfectionnement.

§ 2. *Le consentement universel ne justifie pas la propriété.*

Dans le texte de Say, rapporté plus haut, on n'aperçoit pas clairement si cet auteur fait dépendre le droit de propriété de la qualité non fugitive du sol, ou du consentement qu'il prétend avoir été donné par tous les hommes à cette appropriation. Telle est la construction de sa phrase, qu'elle présente également l'un ou l'autre sens, ou même tous les deux à la fois ; en sorte qu'on pourrait soutenir que l'auteur a voulu dire : Le droit de propriété résultant primitivement de l'exercice de la volonté, la fixité du sol lui donna occasion de s'appliquer à la terre, et le consentement universel a depuis sanctionné cette application.

Quoi qu'il en soit, les hommes pouvaient-ils légitimer la propriété par leur mutuel acquiescement ? Je le nie. Un tel contrat eût-il pour rédacteurs Grotius, Montesquieu et J.-J.

Rousseau, fût-il revêtu des signatures du genre humain, serait nul de plein droit, et l'acte qui en aurait été dressé, illégal. L'homme ne peut pas plus renoncer au travail qu'à la liberté; or, reconnaître le droit de propriété territoriale, c'est renoncer au travail, puisque c'est en abdiquer le moyen, c'est transiger sur un droit naturel et se dépouiller de la qualité d'homme.

Mais je veux que ce consentement tacite, ou formel, dont on se prévaut, ait existé; qu'en résulterait-il? Apparemment que les renonciations ont été réciproques : on n'abandonne pas un droit sans obtenir en échange un équivalent. Nous retombons ainsi dans l'égalité, condition *sine quâ non* de toute appropriation : en sorte qu'après avoir justifié la propriété par le consentement universel, c'est-à-dire par l'égalité, on est obligé de justifier l'inégalité des conditions par la propriété. Jamais on ne sortira de ce diallèle. En effet, si, aux termes du pacte social, la propriété a pour condition l'égalité, du moment où cette égalité n'existe plus, le pacte est rompu et toute propriété devient usurpation. On ne gagne donc rien à ce prétendu consentement de tous les hommes.

§ 3. *La prescription ne peut jamais être acquise à la propriété.*

Le droit de propriété a été le commencement du mal sur la terre, le premier anneau de cette longue chaîne de crimes et de misères que le genre humain traîne dès sa naissance; le mensonge des prescriptions est le charme funeste jeté sur les esprits, la parole de mort soufflée aux consciences pour arrêter le progrès de l'homme vers la vérité, et entretenir l'idolâtrie de l'erreur.

Le Code définit la prescription : « Un moyen d'acquérir et « de se libérer par le laps du temps. » On peut, en appliquant cette définition aux idées et aux croyances, se servir du mot de *prescription* pour désigner cette faveur constante qui s'attache aux vieilles superstitions, quel qu'en soit l'objet; cette opposition, souvent furieuse et sanglante, qui,

à toutes les époques, accueille les lumières nouvelles, et fait du sage un martyr. Pas un principe, pas une découverte, pas une pensée généreuse, qui, à son entrée dans le monde, n'ait rencontré une digue formidable d'opinions acquises, et comme une conjuration de tous les anciens préjugés. Prescriptions contre la raison, prescriptions contre les faits, prescriptions contre toute vérité précédemment inconnue, voilà le sommaire de la philosophie du *statu quo*, et le symbole des conservateurs de tous les siècles.

Quand la réforme évangélique fut apportée au monde, il y avait prescription en faveur de la violence, de la débauche et de l'égoïsme ; quand Galilée, Descartes, Pascal et leurs disciples renouvelèrent la philosophie et les sciences, il y avait prescription pour la philosophie d'Aristote ; quand nos pères de 89 demandèrent la liberté et l'égalité, il y avait prescription pour la tyrannie et le privilége. « Il y a toujours eu des propriétaires, et il y en aura toujours : » c'est avec cette profonde maxime, dernier effort de l'égoïsme aux abois, que les docteurs de l'inégalité sociale croient répondre aux attaques de leurs adversaires, s'imaginant sans doute que les idées se prescrivent comme les propriétés.

Éclairés aujourd'hui par la marche triomphale des sciences, instruits par les plus glorieux succès à nous défier de nos opinions, nous accueillons avec faveur, avec applaudissement, l'observateur de la nature qui, à travers mille expériences, appuyé sur la plus profonde analyse, poursuit un principe nouveau, une loi jusqu'alors inaperçue. Nous n'avons garde de repousser aucune idée, aucun fait, sous prétexte que de plus habiles que nous ont existé jadis, et n'ont point remarqué les mêmes phénomènes, ni saisi les mêmes analogies. Pourquoi, dans les questions de politique et de philosophie, n'apportons-nous pas la même réserve ? Pourquoi cette ridicule manie d'affirmer que tout est dit, ce qui signifie que tout est connu dans les choses de l'intelligence et de la morale ? Pourquoi le proverbe *Rien de nouveau sous le soleil*, semble-t-il exclusivement réservé aux recherches métaphysiques ?

C'est, il faut le dire, que nous sommes encore à faire la

philosophie avec notre imagination, au lieu de la faire avec l'observation et la méthode ; c'est que la fantaisie et la volonté étant prises partout pour arbitres à la place du raisonnement et des faits, il a été impossible jusqu'à ce jour de discerner le charlatan du philosophe, le savant de l'imposteur. Depuis Salomon et Pythagore, l'imagination s'est épuisée à deviner les lois sociales et psychologiques ; tous les systèmes ont été proposés : sous ce rapport il est probable que *tout est dit,* mais il n'est pas moins vrai que *tout reste à savoir.* En politique (pour ne citer ici que cette branche de la philosophie), en politique, chacun prend parti selon sa passion et son intérêt ; l'esprit se soumet à ce que la volonté lui impose ; il n'y a point de science, il n'y a pas même un commencement de certitude. Aussi l'ignorance générale produit-elle la tyrannie générale ; et, tandis que la liberté de la pensée est écrite dans la Charte, la servitude de la pensée, sous le nom de *prépondérance des majorités,* est décrétée par la Charte.

Pour m'en tenir à la prescription civile dont parle le Code, je n'entamerai pas une discussion sur cette fin de non-recevoir invoquée par les propriétaires ; ce serait par trop fastidieux et déclamatoire. Chacun sait qu'il est des droits qui ne se peuvent prescrire ; et, quant aux choses que l'on peut acquérir par le laps de temps, personne n'ignore que la prescription exige certaines conditions, dont une seule omise la rend nulle. S'il est vrai, par exemple, que la possession des propriétaires ait été *civile, publique, paisible,* et *non interrompue,* il est vrai aussi qu'elle manque du *juste titre,* puisque les seuls titres qu'elle fasse valoir, l'occupation et le travail, prouvent autant pour le prolétaire demandeur que pour le propriétaire défendeur. De plus, cette même possession est privée de *bonne foi,* puisqu'elle a pour fondement une erreur de droit, et que l'erreur de droit empêche la prescription, d'après la maxime de Paul : *Nunquàm in usucapionibus juris error possessori prodest.* Ici l'erreur de droit consiste, soit en ce que le détenteur possède à titre de propriété, tandis qu'il ne peut posséder qu'à titre d'usufruit ; soit en ce qu'il aurait acheté une

chose que personne n'avait droit d'aliéner ni de vendre.

Une autre raison pour laquelle la prescription ne peut être invoquée en faveur de la propriété, raison tirée du plus fin de la jurisprudence, c'est que le droit de possession immobilière fait partie d'un droit universel qui, aux époques les plus désastreuses de l'humanité, n'a jamais péri tout entier; et qu'il suffit aux prolétaires de prouver qu'ils ont toujours exercé quelque parti de ce droit, pour être réintégrés dans la totalité. Celui, par exemple, qui a le droit universel de posséder, donner, échanger, prêter, louer, vendre, transformer ou détruire une chose, conserve ce droit tout entier par le seul acte de prêter, n'eût-il jamais autrement manifesté son domaine; de même nous verrons que *l'égalité des biens, l'égalité des droits, la liberté, la volonté, la personnalité*, sont autant d'expressions identiques d'une seule et même chose, du *droit de conservation* et de *développement*, en un mot, du droit de vivre, contre lequel la prescription ne peut commencer à courir qu'après l'extermination des personnes.

Enfin, quant au temps requis pour prescrire, il serait superflu de montrer que le droit de propriété en général ne peut être acquis par aucune possession de dix, de vingt, de cent, de mille, de cent mille ans; et que, tant qu'il restera une tête humaine capable de comprendre et de contester le droit de propriété, ce droit ne sera jamais prescrit. Car il n'en est pas d'un principe de jurisprudence, d'un axiome de la raison, comme d'un fait accidentel et contingent : la possession d'un homme peut prescrire contre la possession d'un autre homme; mais, de même que le possesseur ne saurait prescrire contre lui-même, de même aussi la raison a toujours la faculté de se réviser et réformer; l'erreur passée ne l'engage pas pour l'avenir. La raison est éternelle et toujours identique; l'institution de la propriété, ouvrage de la raison ignorante, peut être abrogée par la raison mieux instruite : ainsi la propriété ne peut s'établir par la prescription. Tout cela est si solide et si vrai, que c'est précisément sur ces fondements que s'est établie la maxime, qu'en matière de prescription l'erreur du droit ne profite pas.

Mais je serais infidèle à ma méthode, et le lecteur serait en droit de m'accuser de charlatanisme et de mensonge, si je n'avais rien de mieux à lui dire touchant la prescription. J'ai fait voir précédemment que l'appropriation de la terre est illégale, et qu'en supposant qu'elle ne le fût pas, il ne s'ensuivrait qu'une chose, savoir, l'égalité des propriétés ; j'ai montré, en second lieu, que le consentement universel ne prouve rien en faveur de la propriété, et que s'il prouvait quelque chose, ce serait encore l'égalité des propriétés. Il me reste à démontrer que la prescription, si elle pouvait être admise, présupposerait l'égalité des propriétés.

Cette démonstration ne sera ni longue ni difficile : il suffira de rappeler les motifs qui ont fait introduire la prescription.

« La prescription, dit Dunod, semble répugner à l'équité naturelle, qui ne permet pas que l'on dépouille quelqu'un de son bien malgré lui et à son insu, et que l'un s'enrichisse de la perte de l'autre. Mais comme il arriverait souvent, si la prescription n'avait pas lieu, qu'un acquéreur de bonne foi serait évincé après une longue possession ; et que celui-là même qui aurait acquis du véritable maître, ou qui se serait affranchi d'une obligation par des voies légitimes, venant à perdre son titre, serait exposé à être dépossédé ou assujetti de nouveau, le bien public exigeait que l'on fixât un terme, après lequel il ne fût plus permis d'inquiéter les possesseurs et de rechercher des droits trop longtemps négligés.... Le droit civil n'a donc fait que de perfectionner le droit naturel et de suppléer au droit des gens, par la manière dont il a réglé la prescription ; et comme elle est fondée sur le bien public, qui est toujours préférable à celui des particuliers, *bono publico usucapio introducta est*, elle doit être traitée favorablement quand elle se trouve accompagnée des conditions requises par la loi. »

Toullier, *Droit civil* : « Pour ne pas laisser la propriété des choses dans une trop longue incertitude, nuisible au bien public, en ce qu'elle troublerait la paix des familles et la stabilité des transactions sociales, les lois ont fixé un délai

passé lequel elles refusent d'admettre la revendication, et rendent à la possession son antique prérogative en y réunissant la propriété. »

Cassiodore disait de la propriété, qu'elle est le seul port assuré au milieu des tempêtes de la chicane, et des bouillonnements de la cupidité : *Hic unus inter humanas procellas portus, quem si homines fervidâ voluntate præterierint, in undosis semper jurgiis errabunt.*

Ainsi, d'après les auteurs, la prescription est un moyen d'ordre public, une restauration, en certains cas, du mode primitif d'acquérir, une fiction de la loi civile, laquelle emprunte toute sa force de la nécessité de terminer des différends qui, autrement, ne pourraient être réglés. Car, comme dit Grotius, le temps n'a par lui-même aucune vertu effective ; tout arrive dans le temps, mais rien ne se fait par le temps ; la prescription ou le droit d'acquérir par le laps de temps est donc une fiction de la loi, conventionnellement adoptée.

Mais toute propriété a nécessairement commencé par la prescription, ou, comme disaient les Latins, par l'*usucapion*, c'est-à-dire, par la possession continue : je demande donc, en premier lieu, comment la possession peut devenir par le laps de temps propriété ? Rendez la possession aussi longue que vous voudrez ; entassez les ans et les siècles, vous ne ferez jamais que la durée, qui par elle-même ne crée rien, ne change rien, ne modifie rien, puisse métamorphoser l'usufruitier en propriétaire. Que la loi civile reconnaisse à un professeur de bonne foi, établi depuis longues années dans sa jouissance, le droit de ne pouvoir être dépossédé par un survenant, elle ne fait en cela que confirmer un droit déjà respecté, et la prescription, appliquée de la sorte, signifie simplement que la possession commencée depuis vingt, trente ou cent ans, sera maintenue à l'occupant. Mais lorsque la loi déclare que le laps de temps change le possesseur en propriétaire, elle suppose qu'un droit peut être créé sans une cause qui le produise ; elle change la qualité du sujet sans motif ; elle statue sur ce qui n'est point en litige ; elle sort de ses at-

tributions. L'ordre public et la sécurité des citoyens ne demandaient que la garantie des possessions ; pourquoi la loi a-t-elle créé des propriétés ? La prescription était comme une assurance de l'avenir ; pourquoi la loi en fait-elle un principe de privilége ?

Ainsi l'origine de la prescription est identique à celle de la propriété elle-même ; et puisque celle-ci n'a pu se légitimer que sous la condition formelle d'égalité, la prescription aussi est une des mille formes qu'a revêtues le besoin de conserver cette précieuse égalité. Et ceci n'est point une vaine induction, une conséquence tirée à perte de vue : la preuve en est écrite dans tous les codes.

En effet, si tous les peuples ont reconnu, par un instinct de justice et de conservation, l'utilité et la nécessité de la prescription, et si leur dessein a été de veiller par là aux intérêts du possesseur, pouvaient-ils ne rien faire pour le citoyen absent, jeté loin de sa famille et de sa patrie par le commerce, la guerre ou la captivité, hors d'état d'exercer aucun acte de possession ? Non. Aussi dans le temps même où la prescription s'introduisait dans les lois, on admettait que la propriété se conserve par la seule volonté, *nudo animo*. Or, si la propriété se conserve par la seule volonté, si elle ne peut se perdre que par le fait du propriétaire, comment la prescription peut-elle être utile ? comment la loi ose-t-elle présumer que le propriétaire, qui conserve par la seule intention, a eu l'intention d'abandonner ce qu'il a laissé prescrire, quel laps de temps peut autoriser une pareille conjecture ? et de quel droit la loi punirait-elle l'absence du propriétaire en le dépouillant de son bien ? Quoi donc ! nous avons trouvé tout à l'heure que la prescription et la propriété étaient choses identiques, et voilà que nous trouvons maintenant qu'elles sont choses qui s'entre-détruisent.

Grotius, qui sentait la difficulté, y répond d'une manière si singulière, qu'elle mérite d'être rapportée : *Bene sperandum de hominibus, ac propterea non putandum eos hoc esse animo ut, rei caducæ causâ, hominem alterum velint in perpetuo peccato versari, quod evi-*

tari sæpè non poterit sine tali derelictione : « Où est l'homme, dit-il, à l'âme assez peu chrétienne, qui, pour une misère voudrait éterniser le péché d'un possesseur, ce qui arriverait infailliblement, s'il ne consentait à faire abandon de son droit. » Pardieu ! je suis cet homme-là. Dussent un million de propriétaires brûler jusqu'au jugement, je leur mets sur la conscience la part qu'ils me ravissent dans les biens de ce monde. A cette considération puissante, Grotius en joint une autre : c'est qu'il est plus sûr d'abandonner un droit litigieux que de plaider, de troubler la paix des nations, et d'attiser le feu de la guerre civile. J'accepte, si l'on veut, cette raison, pourvu que l'on m'indemnise ; mais, si cette indemnité m'est refusée, que m'importe à moi prolétaire le repos et la sécurité des riches ? Je me soucie de l'*ordre public* comme du salut des propriétaires : je demande à vivre en travaillant, sinon je mourrai en combattant.

Dans quelques subtilités que l'on s'engage, la prescription est une contradiction de la propriété ; ou plutôt, la prescription et la propriété sont deux formes d'un seul et même principe, mais deux formes qui se servent réciproquement de correctif ; et ce n'est pas une des moindres bévues de la jurisprudence ancienne et moderne d'avoir prétendu les accorder. En effet, si nous ne voyons dans l'établissement de la propriété, que le désir de garantir à chacun sa part au sol et son droit au travail ; dans la séparation de la nue-propriété d'avec la possession, qu'un asile ouvert aux absents, aux orphelins, à tous ceux qui ne peuvent connaître ou défendre leurs droits ; dans la prescription, qu'un moyen, soit de repousser les prétentions injustes et les envahissements, soit de terminer les différends que suscitent les transplantations de possesseurs ; nous reconnaîtrons, dans ces formes diverses de la justice humaine, les efforts spontanés de la raison venant au secours de l'instinct social ; nous verrons, dans cette réserve de tous les droits, le sentiment de l'égalité, la tendance constante au nivellement. Et, faisant la part de la réflexion et du sens intime, nous trouverons, dans l'exagération même des principes, la

confirmation de notre doctrine : puisque, si l'égalité des conditions et l'association universelle ne se sont pas plus tôt réalisées, c'est que le génie des législateurs et le faux savoir des juges devaient, pendant un temps, faire obstacle au bon sens populaire : et que, tandis qu'un éclair de vérité illuminait les sociétés primitives, les premières spéculations des chefs ne pouvaient enfanter que ténèbres.

Après les premières conventions, après les ébauches de lois et de constitutions, qui furent l'expression des premiers besoins, la mission des hommes de loi devait être de réformer ce qui, dans la législation, était mauvais ; de compléter ce qui restait défectueux ; de concilier, par de meilleures définitions, ce qui paraissait contradictoire : au lieu de cela, ils se sont arrêtés au sens littéral des lois, se contentant du rôle servile de commentateurs et de scoliastes. Prenant pour axiomes de l'éternelle et indéfectible vérité les inspirations d'une raison nécessairement faible et fautive, entraînés par l'opinion générale, subjugués par la religion des textes, ils ont toujours posé en principe, à l'instar des théologiens, que cela est infailliblement vrai, qui est admis universellement, partout et toujours, *quod ab omnibus, quod ubique, quod semper*, comme si une croyance générale, mais spontanée, prouvait autre chose qu'une apparence générale. Ne nous y trompons point : l'opinion de tous les peuples peut servir à constater l'aperception d'un fait, le sentiment vague d'une loi ; elle ne peut rien nous apprendre ni sur le fait ni sur la loi. Le consentement du genre humain est une indication de la nature, et non pas, comme l'a dit Cicéron, une loi de la nature. Sous l'apparence reste cachée la vérité, que la foi peut croire, mais que la réflexion seule peut connaître. Tel a été le progrès constant de l'esprit humain en tout ce qui concerne les phénomènes physiques et les créations du génie : comment en serait-il autrement des faits de conscience et des règles de nos actions ?

§ 4. Du Travail. — *Que le travail n'a par lui-même, sur les choses de la nature, aucune puissance d'appropriation.*

Nous allons démontrer, par les propres aphorismes de l'économie politique et du droit, c'est-à-dire pour tout ce que la propriété peut objecter de plus spécieux :

1° Que le travail n'a par lui-même, sur les choses de la nature, aucune puissance d'appropriation ;

2° Qu'en reconnaissant toutefois cette puissance au travail, on est conduit à l'égalité des propriétés, quelles que soient, d'ailleurs, l'espèce du travail, la rareté du produit, et l'inégalité des facultés productives ;

3° Que, dans l'ordre de la justice, le travail *détruit* la propriété.

A l'exemple de nos adversaires, et afin de ne laisser sur notre passage ni ronces ni épines, reprenons la question du plus haut qu'il est possible.

M. Ch. Comte, *Traité de la propriété :*

« La France, considérée comme nation, a un territoire qui lui est propre. »

La France, comme un seul homme, possède un territoire qu'elle exploite ; elle n'en est pas propriétaire. Il en est des nations entre elles comme des individus entre eux : elles sont usagères et travailleuses ; c'est par abus de langage qu'on leur attribue le domaine du sol. Le droit d'user et d'abuser n'appartient pas plus au peuple qu'à l'homme ; et viendra le temps où la guerre entreprise pour réprimer l'abus du sol chez une nation, sera une guerre sacrée.

Ainsi M. Ch. Comte, qui entreprend d'expliquer comment la propriété se forme, et qui débute par supposer qu'une nation est propriétaire, tombe dans le sophisme appelé *pétition de principe ;* dès ce moment, toute son argumentation est ruinée.

Si le lecteur trouvait que c'est pousser trop loin la logique que de contester à une nation la propriété de son territoire, je me bornerais à rappeler que du droit fictif de propriété

nationale sont issus, à toutes les époques, les prétentions de suzeraineté, les tributs, régales, corvées, contingents d'hommes et d'argent, fournitures de marchandises, etc., et, par suite, les refus d'impôts, les insurrections, les guerres et les dépopulations.

« Il existe, au milieu de ce territoire, des espaces de terre fort étendus, qui n'ont pas été convertis en propriétés individuelles. Ces terres, qui consistent généralement en forêts, appartiennent à la masse de la population, et le gouvernement qui en perçoit les revenus les emploie ou doit les employer dans l'intérêt commun. »

Doit les employer est bien dit; cela empêche de mentir.

« Qu'elles soient mises en vente... »

Pourquoi mises en vente? Qui a droit de les vendre? Quand même la nation serait propriétaire, la génération d'aujourd'hui peut-elle déposséder la génération de demain? Le peuple possède à titre d'usufruit; le gouvernement régit, surveille, protége, fait les actes de justice distributive; s'il fait aussi des concessions de terrain, il ne peut concéder qu'à usage; il n'a droit de vendre ni d'aliéner quoi que ce soit. N'ayant pas qualité de propriétaire, comment pourrait-il transmettre la propriété?

« Qu'un homme industrieux en achète une partie, un vaste marais, par exemple: il n'y aura point ici d'usurpation, puisque le public en reçoit la valeur exacte par les mains de son gouvernement, et qu'il est aussi riche après la vente qu'il l'était auparavant. »

Ceci devient dérisoire. Quoi! parce qu'un ministre prodigue, imprudent ou inhabile, *vend* les biens de l'État, sans que je puisse faire opposition à la vente, moi, pupille de l'État, moi, qui n'ai voix consultative ni délibérative au conseil de l'État, cette vente sera bonne et légale! Les tuteurs du peuple dissipent son patrimoine, et il n'a point de recours! — J'ai perçu, dites-vous, par les mains du gouvernement, ma part du prix de la vente: mais d'abord je n'ai pas voulu vendre, et quand je l'aurais voulu, je ne le pouvais pas, je n'en avais pas le droit. Et puis, je ne me suis point aperçu que cette vente m'ait profité. Mes

ont habillé quelques soldats, réparé une vieille citadelle, érigé à leur orgueil quelque coûteux et chétif monument ; puis ils ont tiré un feu d'artifice et dressé un mât de cocagne : qu'est-ce que cela, en comparaison de ce que je perds?

L'acquéreur plante des bornes, se clot et dit : Ceci est à moi, chacun chez soi, chacun pour soi. Voici donc un espace de territoire sur lequel désormais nul n'a droit de poser le pied, si ce n'est le propriétaire et les amis du propriétaire; qui ne peut profiter à personne, si ce n'est au propriétaire et à ses serviteurs. Que ces ventes se multiplient, et bientôt le peuple, qui n'a pu ni voulu vendre, qui n'a pas touché le prix de la vente, n'aura plus où se reposer, où s'abriter, où récolter : il ira mourir de faim à la porte du propriétaire, sur le bord de cette propriété qui fut son héritage; et le propriétaire le voyant expirer dira : Ainsi périssent les fainéants et les lâches!

Pour faire accepter l'usurpation du propriétaire, M. Ch. Comte affecte de rabaisser la valeur des terres au moment de la vente.

« Il faut prendre garde de s'exagérer l'importance de ces usurpations : on doit les apprécier par le nombre d'hommes que faisaient vivre les terres occupées, et par les moyens qu'elles leur fournissaient. Il est évident, par exemple, que si l'étendue de terre qui vaut aujourd'hui mille francs ne valait que cinq centimes quand elle fut usurpée, il n'y a réellement que la valeur de cinq centimes de ravie. Une lieue carrée de terre suffirait à peine pour faire vivre un Sauvage dans la détresse : elle assure aujourd'hui des moyens d'existence à mille personnes. Il y a neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parties qui sont la propriété légitime des possesseurs; il n'y a eu d'usurpation que pour un millième de la valeur. »

Un paysan s'accusait en confession d'avoir détruit un acte par lequel il se reconnaissait débiteur de cent écus. Le confesseur disait : Il faut rendre ces cent écus. — Non, répondit le paysan, je restituerai deux liards pour la feuille de papier.

Le raisonnement de M. Ch. Comte ressemble à la bonne

foi de ce paysan. Le sol n'a pas seulement une valeur intégrante et actuelle, il a aussi une valeur de puissance et d'avenir, laquelle dépend de notre habileté à le faire valoir et à le mettre en œuvre. Détruisez une lettre de change, un billet à ordre, un acte de constitution de rentes; comme papier, vous détruisez une valeur presque nulle; mais avec ce papier, vous détruisez votre titre, et, en perdant votre titre, vous vous dépouillez de votre bien. Détruisez la terre, ou ce qui revient au même pour vous, vendez-la : non-seulement vous aliénez une, deux ou plusieurs récoltes, mais vous anéantissez tous les produits que vous pouviez en tirer, vous, vos enfants et les enfants de vos enfants.

Lorsque M. Ch. Comte, l'apôtre de la propriété et le panégyriste du travail, suppose une aliénation de territoire de la part du gouvernement, il ne faut pas croire qu'il fasse cette supposition sans motif et par surérogation; il en avait besoin. Comme il repoussait le système d'occupation, et que d'ailleurs il savait que le travail ne fait pas le droit, sans la permission préalable d'occuper, il s'est vu forcé de rapporter cette permission à l'autorité du gouvernement, ce qui signifie que la propriété a pour principe la souveraineté du peuple, ou en d'autres termes, le consentement universel. Nous avons discuté ce préjugé.

Dire que la propriété est fille du travail, puis donner au travail une concession pour moyen d'exercice, c'est bien, si je ne me trompe, former le cercle vicieux. Les contradictions vont venir.

« Un espace de terre déterminé ne peut produire des aliments que pour la consommation d'un homme pendant une journée : si le possesseur, par son travail, trouve moyen de lui en faire produire pour deux jours, il en double la valeur. Cette valeur nouvelle est son ouvrage, sa création; elle n'est ravie à personne : c'est sa propriété. »

Je soutiens que le possesseur est payé de sa peine et de son industrie par sa double récolte, mais qu'il n'acquiert aucun droit sur le fonds. Que le travailleur fasse les fruits siens; je l'accorde; mais je ne comprends pas que la propriété des produits emporte celle de la matière. Le pêcheur,

qui, sur la même côte, sait prendre plus de poisson que ses confrères, devient-il, par cette habileté, propriétaire des parages où il pêche? L'adresse d'un chasseur fut-elle jamais regardée comme un titre de propriété sur le gibier d'un canton? La parité est parfaite : le cultivateur diligent trouve dans une récolte abondante et de meilleure qualité la récompense de son industrie ; s'il a fait sur le sol des améliorations, il a droit à une préférence comme possesseur ; jamais, en aucune façon, il ne peut être admis à présenter son habileté de cultivateur comme un titre à la propriété du sol qu'il cultive.

Pour transformer la possession en propriété, il faut autre chose que le travail, sans quoi l'homme cesserait d'être propriétaire dès qu'il cesserait d'être travailleur ; or, ce qui fait la propriété, d'après la loi, c'est la possession immémoriale, incontestée, en un mot, la prescription ; le travail n'est que le signe sensible, l'acte matériel par lequel l'occupation se manifeste. Si donc le cultivateur reste propriétaire après qu'il a cessé de travailler et de produire ; si sa possession, d'abord concédée, puis tolérée, devient à la fin inaliénable, c'est par le bénéfice de la loi civile et en vertu du principe d'occupation. Cela est tellement vrai, qu'il n'est pas un contrat de vente, pas un bail à ferme ou à loyer, pas une constitution de rente qui ne le suppose. Je n'en citerai qu'un exemple.

Comment évalue-t-on un immeuble? par son produit. Si une terre rapporte 1,000 fr., on dit qu'à 5 pour cent cette terre vaut 20,000 fr., à 4 pour cent, 25,000, etc. ; cela signifie, en d'autres termes, qu'après 20 ou 25 ans le prix de cette terre aura été remboursé à l'acquéreur. Si donc, après un laps de temps, le prix d'un immeuble est intégralement payé, pourquoi l'acquéreur continue-t-il à être propriétaire? A cause du droit d'occupation, sans lequel toute vente serait un réméré.

Le système de l'appropriation par le travail est donc en contradiction avec le Code ; et lorsque les partisans de ce système prétendent s'en servir pour expliquer les lois, ils sont en contradiction avec eux-mêmes.

« Si des hommes parviennent à fertiliser une terre qui ne produisait rien, ou qui même était funeste, comme certains marais, ils créent par cela même la propriété tout entière. »

A quoi bon grossir l'expression et jouer aux équivoques, comme si l'on voulait faire prendre le change? *Ils créent la propriété tout entière;* vous voulez dire qu'ils créent une capacité productive, qui, auparavant, n'existait pas; mais cette capacité ne peut être créée qu'à la condition d'une matière qui en est le soutien. La substance du sol reste la même; il n'y a que ses qualités et modifications qui soient changées. L'homme a tout créé, tout, excepté la matière elle-même. Or, c'est de cette matière que je soutiens qu'il ne peut avoir que la possession et l'usage, sous la condition permanente du travail, lui abandonnant pour un moment la propriété des choses qu'il a produites.

Voici donc un premier point résolu : la propriété du produit, quand même elle serait accordée, n'emporte pas la propriété de l'instrument; cela ne me semble pas avoir besoin d'une plus ample démonstration. Il y a identité entre le soldat possesseur de ses armes, le maçon possesseur des matériaux qu'on lui confie, le pêcheur possesseur des eaux, le chasseur possesseur des champs et des bois, et le cultivateur possesseur des terres : tous seront, si l'on veut, propriétaires de leurs produits; aucun n'est propriétaire de ses instruments. Le droit au produit est exclusif, *jus in re;* le droit à l'instrument est commun, *jus ad rem.*

§ 5. *Que le travail conduit à l'égalité des propriétés.*

Accordons toutefois que le travail confère un droit de propriété sur la matière : pourquoi ce principe n'est-il pas universel? Pourquoi le bénéfice de cette prétendue loi, restreint au petit nombre, est-il dénié à la foule des travailleurs? Un philosophe, prétendant que tous les animaux naquirent autrefois de la terre échauffée par les rayons du soleil, à peu près comme des champignons, et à qui l'on

demandait pourquoi la terre ne produit plus rien de la même manière : Parce qu'elle est vieille et qu'elle a perdu sa fécondité, répondit-il. Le travail, autrefois si fécond, serait-il pareillement devenu stérile? Pourquoi le fermier n'acquiert-il plus, par le travail, cette terre que le travail acquit jadis au propriétaire?

C'est, dit-on, qu'elle se trouve déjà appropriée. Ce n'est pas répondre. Un domaine est affermé 50 boisseaux par hectare: le talent et le travail d'un fermier élèvent ce produit au double : ce surcroît est la création du fermier. Supposons que le maître, par une rare modération, n'aille pas jusqu'à s'emparer de ce produit en augmentant le fermage, et qu'il laisse le cultivateur jouir de ses œuvres, la justice n'est pas pour cela satisfaite. Le fermier, en améliorant le fonds, a créé une valeur nouvelle dans la propriété, donc il a droit à une portion de la propriété. Si le domaine valait primitivement 100,000 fr., et que, par les travaux du fermier, il ait acquis une valeur de 150,000 fr., le fermier, producteur de cette plus-value, est propriétaire légitime du tiers de ce domaine. M. Ch. Comte n'aurait pu s'inscrire en faux contre cette doctrine; car c'est lui qui a dit :

« Les hommes qui rendent la terre plus fertile ne sont pas moins utiles à leurs semblables que s'ils en créaient une nouvelle étendue. »

Pourquoi donc cette règle n'est-elle pas applicable à celui qui améliore, aussi bien qu'à celui qui défriche? Par le travail du premier, la terre vaut 1; par le travail du second, elle vaut 2; de la part de l'un et de l'autre, il y a création de valeur égale : pourquoi n'accorderait-on pas à tous deux égalité de propriété? A moins que l'on n'invoque de nouveau le droit de premier occupant, je défie qu'on oppose à cela rien de solide.

Mais, dira-t-on, quand on accorderait ce que vous demandez, on n'arriverait pas à une division beaucoup plus grande des propriétés. Les terres n'augmentent pas indéfiniment de valeur : après deux ou trois cultures, elles atteignent rapidement leur maximum de fécondité. Ce que l'art agronomique y ajoute, vient plutôt du progrès des

sciences et de la diffusion des lumières, que de l'habileté des laboureurs. Ainsi, quelques travailleurs à réunir à la masse des propriétaires ne seraient pas un argument contre la propriété.

Ce serait en effet recueillir de ce débat un fruit bien maigre, si nos efforts n'aboutissaient qu'à étendre le privilége du sol et le monopole de l'industrie, en affranchissant seulement quelques centaines de travailleurs sur des millions de prolétaires; mais ce serait aussi comprendre bien mal notre propre pensée, et faire preuve de peu d'intelligence et de logique.

Si le travailleur, qui ajoute à la valeur de la chose, a droit à la propriété, celui qui entretient cette valeur acquiert le même droit. Car, qu'est-ce qu'entretenir? c'est ajouter sans cesse, c'est créer d'une manière continue. Qu'est-ce que cultiver? c'est donner au sol sa valeur de chaque année; c'est par une création, tous les ans renouvelée, empêcher que la valeur d'une terre ne diminue ou ne se détruise. Admettant donc la propriété comme rationnelle et légitime, admettant le fermage comme équitable et juste, je dis que celui qui cultive acquiert la propriété au même titre que celui qui défriche et que celui qui améliore; et que chaque fois qu'un fermier paye sa rente, il obtient sur le champ confié à ses soins une fraction de propriété dont le dénominateur est égal à la quotité de cette rente. Sortez de là, vous tombez dans l'arbitraire et la tyrannie, vous reconnaissez des priviléges de castes, vous sanctionnez le servage.

Quiconque travaille devient propriétaire: ce fait ne peut être nié dans les principes actuels de l'économie politique et du droit. Et quand je dis propriétaire, je n'entends pas seulement, comme nos économistes hypocrites, propriétaire de ses appointements, de son salaire, de ses gages; je veux dire propriétaire de la valeur qu'il crée, et dont le maître seul tire le bénéfice.

Comme tout ceci touche à la théorie des salaires et de la distribution des produits, et que cette matière n'a point encore été raisonnablement éclaircie, je demande permission d'y insister; cette discussion ne sera pas inutile à la

cause. Beaucoup de gens parlent d'admettre les ouvriers en participation des produits et des bénéfices ; mais cette participation que l'on demande pour eux est de pure bienfaisance ; on n'a jamais démontré, ni peut-être soupçonné, qu'elle fût un droit naturel, nécessaire, inhérent au travail, inséparable de la qualité de producteur jusque dans le dernier des manœuvres.

Voici ma proposition : *Le travailleur conserve, même après avoir reçu son salaire, un droit naturel de propriété sur la chose qu'il a produite.*

Je continue à citer M. Ch. Comte :

« Des ouvriers sont employés à dessécher ce marais, à en arracher les arbres et les broussailles, en un mot à nettoyer le sol : ils en accroissent la valeur, ils en font une propriété plus considérable ; la valeur qu'ils y ajoutent leur est payée par les aliments qui leur sont donnés et par le prix de leurs journées : elle devient la propriété du capitaliste. »

Ce prix ne suffit pas : le travail des ouvriers a créé une valeur ; or, cette valeur est leur propriété. Mais ils ne l'ont ni vendue, ni échangée ; et vous, capitaliste, vous ne l'avez point acquise. Que vous ayez un droit partiel sur le tout pour les fournitures que vous avez faites, et les subsistances que vous avez procurées, rien n'est plus juste : vous avez contribué à la production, vous devez avoir part à la jouissance. Mais votre droit n'annihile pas celui des ouvriers, qui, malgré vous, ont été vos collègues dans l'œuvre de produire. Que parlez-vous de salaires ? L'argent dont vous payez les journées des travailleurs solderait à peine quelques années de la possession perpétuelle qu'ils vous abandonnent. Le salaire est la dépense qu'exigent l'entretien et la réparation journalière du travailleur ; vous avez tort d'y voir le prix d'une vente. L'ouvrier n'a rien vendu : il ne connaît ni son droit, ni l'étendue de la cession qu'il vous a faite, ni le sens du contrat que vous prétendez avoir passé avec lui. De sa part, ignorance complète ; de la vôtre, erreur et surprise, si même on ne doit dire dol et fraude.

Rendons, par un autre exemple, tout ceci plus clair et d'une vérité plus frappante...

Personne n'ignore quelles difficultés rencontre la conversion d'une terre inculte en terre labourable et productive : ces difficultés sont telles que le plus souvent l'homme isolé périrait avant d'avoir pu mettre le sol en état de lui procurer la moindre subsistance. Il faut pour cela les efforts réunis et combinés de la société, et toutes les ressources de l'industrie. M. Ch. Comte cite à ce sujet des faits nombreux et authentiques, sans se douter un moment qu'il amoncelle des témoignages contre son propre système.

Supposons qu'une colonie de vingt ou trente familles s'établisse dans un canton sauvage, couvert de broussailles et de bois, et dont, par convention, les indigènes consentent à se retirer. Chacune de ces familles dispose d'un capital médiocre, mais suffisant, tel enfin qu'un colon peut le choisir : des animaux, des graines, des outils, un peu d'argent et des vivres. Le territoire partagé, chacun se loge de son mieux et se met à défricher le lot qui lui est échu. Mais, après quelques semaines de fatigues inouïes, de peines incroyables, de travaux ruineux et presque sans résultat, nos gens commencent à se plaindre du métier ; la condition leur paraît dure ; ils maudissent leur triste existence.

Tout à coup l'un des plus avisés tue un porc, en sale une partie, et, résolu de sacrifier le reste de ses provisions, va trouver ses compagnons de misère. Amis, leur dit-il d'un ton plein de bienveillance, quelle peine vous prenez pour faire peu de besogne et pour vivre mal ! Quinze jours de travail vous ont mis aux abois !... Faisons un marché dans lequel tout sera profit pour vous ; je vous offre la pitance et le vin ; vous gagnerez par jour tant ; nous travaillerons ensemble, et, vive Dieu ! mes amis, nous serons joyeux et contents !

Croit-on que des estomacs délabrés résistent à une pareille harangue ? Les plus affamés suivent le perfide invitateur : on se met à l'œuvre ; le charme de la société, l'émulation, la joie, l'assistance mutuelle doublent les forces ; le travail avance à vue d'œil ; on dompte la nature au milieu des chants et des ris ; en peu de temps le sol est métamorphosé ; la terre ameublie n'attend plus que la semence. Cela

fait, le propriétaire paye ses ouvriers, qui en se retirant le remercient, et regrettent les jours heureux qu'ils ont passés avec lui.

D'autres suivent cet exemple, toujours avec le même succès; puis, ceux-là installés, le reste se disperse : chacun retourne à son essart. Mais en essartant il faut vivre; pendant qu'on défrichait pour le voisin, on ne défrichait pas pour soi : une année est déjà perdue pour les semailles et la moisson. L'on avait compté qu'en louant sa main-d'œuvre on ne pouvait que gagner, puisqu'on épargnerait ses propres provisions, et qu'en vivant mieux on aurait encore de l'argent. Faux calcul! on a créé pour un autre un instrument de production, et l'on n'a rien créé pour soi; les difficultés du défrichement sont restées les mêmes; les vêtements s'usent, les provisions s'épuisent, bientôt la bourse se vide au profit du particulier pour qui l'on a travaillé, et qui seul peut fournir les denrées dont on manque, puisque lui seul est en train de culture. Puis, quand le pauvre défricheur est à bout de ressources, semblable à l'ogre de la fable, qui flaire de loin sa victime, l'homme à la pitance se représente; il offre à celui-ci de le reprendre à la journée, à celui-là de lui acheter, moyennant bon prix, un morceau de ce mauvais terrain dont il ne fait rien, ne fera jamais rien; c'est-à-dire qu'il fait exploiter pour son propre compte le champ de l'un par l'autre; si bien qu'après une vingtaine d'années, de trente particuliers primitivement égaux en fortune, cinq ou six seront devenus propriétaires de tout le canton, les autres auront été dépossédés philanthropiquement.

Dans ce siècle de moralité bourgeoise où j'ai eu le bonheur de naître, le sens moral est tellement affaibli, que je ne serais point du tout étonné de m'entendre demander par maint honnête propriétaire, ce que je trouve à tout cela d'injuste et d'illégitime. Ame de boue! cadavre galvanisé! comment espérer de vous convaincre, si le vol en action ne vous semble pas manifeste? Un homme, par douces et insinuantes paroles, trouve le secret de faire contribuer les autres à son établissement; puis, une fois enrichi par le

commun effort, il refuse, aux mêmes conditions qu'il a lui-même dictées, de procurer le bien-être de ceux qui firent sa fortune : et vous demandez ce qu'une pareille conduite a de frauduleux ! Sous prétexte qu'il a payé ses ouvriers, qu'il ne leur doit plus rien, qu'il n'a que faire de se mettre au service d'autrui, tandis que ses propres occupations le réclament, il refuse, dis-je, d'aider les autres dans leur établissement, comme ils l'ont aidé dans le sien ; et lorsque, dans l'impuissance de leur isolement, ces travailleurs délaissés tombent dans la nécessité de faire argent de leur héritage, lui, ce propriétaire ingrat, ce fourbe parvenu, se trouve prêt à consommer leur spoliation et leur ruine. Et vous trouvez cela juste ! prenez garde, je lis dans vos regards surpris le reproche d'une conscience coupable bien plus que le naïf étonnement d'une involontaire ignorance.

Le capitaliste, dit-on, a payé *les journées* des ouvriers ; pour être exact, il faut dire que le capitaliste a payé autant de fois *une journée* qu'il a employé d'ouvriers chaque jour, ce qui n'est point du tout la même chose. Car, cette force immense qui résulte de l'union et de l'harmonie des travailleurs, de la convergence et de la simultanéité de leurs efforts, il ne l'a point payée. Deux cents grenadiers ont en quelques heures dressé l'obélisque de Luqsor sur sa base ; suppose-t-on qu'un seul homme, en deux cents jours, en serait venu à bout? Cependant, au compte du capitaliste, la somme des salaires eût été la même. Eh bien, un désert à mettre en culture, une maison à bâtir, une manufacture à exploiter, c'est l'obélisque à soulever, c'est une montagne à changer de place. La plus petite fortune, le plus mince établissement, la mise en train de la plus chétive industrie, exige un concours de travaux et de talents si divers, que le même homme n'y suffirait jamais. Il est étonnant que les économistes ne l'aient pas remarqué. Faisons donc la balance de ce que le capitaliste a reçu et de ce qu'il a payé.

Il faut au travailleur un salaire qui le fasse vivre pendant qu'il travaille, car il ne produit qu'en consommant. Quiconque occupe un homme lui doit nourriture et entretien, ou salaire équivalent. C'est la première part à faire dans

toute production. J'accorde, pour le moment, qu'à cet égard le capitaliste se soit dûment acquitté.

Il faut que le travailleur, outre sa subsistance actuelle, trouve dans sa production une garantie de sa subsistance future, sous peine de voir la source du produit tarir, et sa capacité productive devenir nulle; en d'autres termes, il faut que le travail à faire renaisse perpétuellement du travail accompli : telle est la loi universelle de reproduction. C'est ainsi que le cultivateur propriétaire trouve : 1° dans ses récoltes, les moyens non-seulement de vivre lui et sa famille, mais d'entretenir et d'améliorer son capital, d'élever des bestiaux, en un mot de travailler encore et de reproduire toujours; 2° dans la propriété d'un instrument productif, l'assurance permanente d'un fonds d'exploitation et de travail.

Quel est le fonds d'exploitation de celui qui loue ses services? le besoin présumé que le propriétaire a de lui, et la volonté qu'il lui suppose gratuitement de l'occuper. Comme autrefois le roturier tenait sa terre de la munificence et du bon plaisir du seigneur, de même aujourd'hui l'ouvrier tient son travail du bon plaisir et des besoins du maître et du propriétaire : c'est ce qu'on nomme posséder à titre précaire (1). Mais cette condition précaire est une injustice, car elle implique inégalité dans le marché. Le salaire du travailleur ne dépasse guère sa consommation courante et ne lui assure pas le salaire du lendemain, tandis que le capitaliste trouve dans l'instrument produit par le travailleur un gage d'indépendance et de sécurité pour l'avenir.

Or, ce ferment reproducteur, ce germe éternel de vie, cette préparation d'un fonds et d'instruments de production, est ce que le capitaliste doit au producteur, et qu'il ne lui rend jamais : et c'est cette dénégation frauduleuse qui fait l'indigence du travailleur, le luxe de l'oisif et l'inégalité des conditions. C'est en cela surtout que consiste ce que l'on

(1) *Précaire*, de *precor*, je prie, parce que l'acte de concession marquait expressément que le seigneur avait concédé aux prières de ses hommes ou serfs la permission de travailler.

a si bien nommé exploitation de l'homme par l'homme. De trois choses l'une, ou le travailleur aura part à la chose qu'il produit avec un chef, déduction faite de tous les salaires, ou le chef rendra au travailleur un équivalent de services productifs, ou bien enfin il s'obligera à le faire travailler toujours. Partage du produit, réciprocité de services, ou garantie d'un travail perpétuel, le capitaliste ne saurait échapper à cette alternative. Mais il est évident qu'il ne peut satisfaire à la seseconde et à la troisième de ces conditions : il ne peut ni se mettre au service de ces milliers d'ouvriers, qui, directement ou indirectement, ont procuré son établissement ; ni les occuper tous et toujours. Reste donc le partage de la propriété. Mais si la propriété est partagée, toutes les conditions seront égales ; il n'y aura plus ni grands capitalistes ni grands propriétaires.

Lors donc que M. Ch. Comte, poursuivant son hypothèse, nous montre son capitaliste acquérant successivement la propriété de toutes les choses qu'il paye, il s'enfonce de plus en plus dans son déplorable paralogisme; et comme son argumentation ne change pas, notre réponse revient toujours.

« D'autres ouvriers sont employés à construire des bâtiments; les uns tirent la pierre de la carrière, les autres la transportent, d'autres la taillent, d'autres la mettent en place. Chacun d'eux ajoute à la matière qui lui passe entre les mains une certaine valeur, et cette valeur, produit de son travail, est sa propriété. Il la vend, à mesure qu'il la forme, au propriétaire du fonds, qui lui en paye le prix en aliments et en salaires. »

Divide et impera : divise, et tu régneras; divise, et tu deviendras riche; divise, et tu tromperas les hommes, et tu éblouiras leur raison, et tu te moqueras de la justice. Séparez les travailleurs l'un de l'autre, il se peut que la journée payée à chacun surpasse la valeur de chaque produit individuel : mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Une force de mille hommes agissant pendant vingt jours a été payée comme la force d'un seul le serait pour cinquante-cinq années; mais cette force de mille a fait en vingt jours

ce que la force d'un seul, répétant son effort pendant un million de siècles, n'accomplirait pas : le marché est-il équitable? Encore une fois, non : lorsque vous avez payé toutes les forces individuelles, vous n'avez pas payé la force collective. par conséquent, il reste toujours un droit de propriété collective que vous n'avez point acquis, et dont vous jouissez injustement.

Je veux qu'un salaire de vingt jours suffise à cette multitude pour se nourrir, se loger, se vêtir pendant vingt jours : le travail cessant après ce terme expiré, que deviendra-t-elle, si, à mesure qu'elle crée, elle abandonne ses ouvrages à des propriétaires qui bientôt la délaisseront? Tandis que le propriétaire, solidement affermi, grâce au concours de tous les travailleurs, vit en sécurité et ne craint plus que le travail ni le pain lui manquent, l'ouvrier n'a d'espoir qu'en la bienveillance de ce même propriétaire, auquel il a vendu et inféodé sa liberté. Si donc le propriétaire, se retranchant dans sa suffisance et dans son droit, refuse d'occuper l'ouvrier, comment l'ouvrier pourra-t-il vivre? Il aura préparé un excellent terrain, et il n'y sèmera pas ; il aura bâti une maison commode et splendide, et il n'y logera pas; il aura produit de tout, et il ne jouira de rien.

Nous marchons par le travail à l'égalité; chaque pas que nous faisons nous en approche davantage; et si la force, la diligence, l'industrie des travailleurs étaient égales, il est évident que les fortunes le seraient pareillement. En effet, si, comme on le prétend et comme nous l'avons accordé, le travailleur est propriétaire de la valeur qu'il crée, il s'ensuit :

1° Que le travailleur acquiert aux dépens du propriétaire oisif;

2° Que toute production étant nécessairement collective, l'ouvrier a droit, dans la proportion de son travail, à la participation des produits et des bénéfices ;

3° Que tout capital accumulé étant une propriété sociale, nul n'en peut avoir la propriété exclusive.

Ces conséquences sont irréfragables; seules elles suffiraient pour bouleverser toute notre économie, et changer

nos institutions et nos lois. Pourquoi ceux-là mêmes qui ont posé le principe refusent-ils maintenant de le suivre? Pourquoi les Say, les Comte, les Hennequin, et autres, après avoir dit que la propriété vient du travail, cherchent-ils ensuite à l'immobiliser par l'occupation et la prescription?

Mais abandonnons ces sophistes à leurs contradictions et à leur aveuglement; le bon sens populaire fera justice de leurs équivoques. Hâtons-nous de l'éclairer et de lui montrer le chemin. L'égalité approche; déjà nous n'en sommes séparés que par un court intervalle, demain cet intervalle sera franchi.

§ 6. *Que dans la société tous les salaires sont égaux.*

Lorsque les saint-simoniens, les fouriéristes, et en général tous ceux qui, de nos jours, se mêlent d'économie sociale et de réforme, inscrivent sur leur drapeau :

> A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. (Saint-Simon.)
>
> A chacun selon son capital, son travail et son talent. (Fourier.)

ils entendent, bien qu'ils ne le disent pas d'une manière aussi formelle, que les produits de la nature sollicitée par le travail et l'industrie sont une récompense, une palme, une couronne proposée à toutes les sortes de prééminences et de supériorités; ils regardent la terre comme une lice immense, dans laquelle les prix sont disputés, non plus, il est vrai, à coup de lances et d'épées, par la force et la trahison, mais par la richesse acquise, par la science, le talent, la vertu même. En un mot, ils entendent, et tout le monde comprend avec eux, qu'à la plus grande capacité la plus grande rétribution est due, et pour me servir de ce style marchand, mais qui a le mérite de n'être pas équivoque, que les *appointements* doivent être proportionnés à l'œuvre et à la capacité.

Les disciples des deux prétendus réformateurs ne pourraient nier que telle ne soit leur pensée, car ils se mettraient par là en contradiction avec leurs interprétations officielles et briseraient l'unité de leurs systèmes. Au reste, une semblable dénégation de leur part n'est point à craindre : les deux sectes font gloire de poser en principe l'inégalité des conditions, d'après les analogies de la nature qui, disent-elles, a voulu elle-même l'inégalité des capacités ; elles ne se flattent que d'une chose, c'est de faire si bien, par leur organisation politique, que les inégalités sociales soient toujours d'acoord avec les inégalités naturelles. Quant à la question de savoir si l'inégalité des conditions, je veux dire des appointements, est possible, elles ne s'en inquiètent non plus que de fixer la métrique des capacités (1).

> A chacun selon sa capceité, à chaque capacité selon ses œuvres,
>
> A chacun selon son capital, son travail, et son talent.

Depuis que Saint-Simon est mort, et que Fourier se divise, personne, parmi leurs nombreux adeptes, n'a essayé de donner au public une démonstration scientifique de cette grande maxime ; et je gagerais cent contre un qu'aucun fouriériste ne se doute seulement que cet aphorisme biforme soit susceptible de deux interprétations différentes.

> A chacuu selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres.
>
> A chacun selon son capital, son travail, et son talent.

Cette proposition, prise, comme l'on dit, *in sensu obvio*, apparent et vulgaire, est fausse, absurde, injuste, contra-

(1) D'après Saint-Simon le prêtre saint-simonien devait déterminer la capacité de chacun en vertu de son infaillibilité pontificale imitation de l'église romaine : d'après Fourier, les rangs et les mérites seraient désignés par le vote et l'élection ; imitation du régime constitutionnel. Evidemment le grand homme s'est moqué du lecteur; il n'a pas voulu dire son secret.

dictoire, hostile à la liberté, fautrice de tyrannie antisociale, et conçue fatalement sous l'influence catégorique du préjugé propriétaire.

Et d'abord le *capital* doit être rayé des éléments de la rétribution. Les fouriéristes, autant que j'ai pu m'en instruire par quelques-unes de leurs brochures, nient le droit d'occupation et ne reconnaissent d'autre principe de propriété que le travail : avec une semblable prémisse, ils auraient compris s'ils avaient raisonné, qu'un capital ne produit à son propriétaire qu'en vertu du droit d'occupation, partant que cette production est illégitime. En effet, si le travail est le seul principe de la propriété, je cesse d'être propriétaire de mon champ à mesure qu'un autre exploitant m'en paye un fermage ; nous l'avons invinciblement démontré : or, il en est de même de tous les capitaux ; en sorte que placer un capital dans une entreprise, c'est, selon la rigueur du droit, échanger ce capital contre une somme équivalente de produits. Je ne rentrerai pas dans cette discussion désormais inutile, me proposant d'ailleurs de traiter à fond, au chapitre suivant, de ce qu'on appelle *produire par un capital.*

Ainsi le capital peut être échangé ; il ne peut être une source de revenu.

Restent le *travail* et le *talent,* ou comme dit Saint-Simon, les *œuvres* et les *capacités.* Je vais les examiner l'un après l'autre.

Les appointements doivent-ils être proportionnés au travail? en d'autres termes, est-il juste que qui plus fait, plus obtienne? Je conjure le lecteur de redoubler ici d'attention.

Pour trancher d'un seul coup le problème, il suffit de se poser la question suivante : Le travail est-il une *condition* ou un *combat?* La réponse ne me semble pas douteuse.

Dieu a dit à l'homme : *Tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage,* c'est-à-dire, tu produiras toi-même ton pain : avec plus ou moins de plaisir, selon que tu sauras diriger et combiner tes efforts, tu travailleras. Dieu n'a pas dit : Tu disputeras ton pain à ton prochain ; mais, tu travailleras à côté de

ton prochain, et tous deux vous vivrez en paix. Développons le sens de cette loi dont l'extrême simplicité pourrait prêter à l'équivoque.

Il faut distinguer dans le travail deux choses, l'*association* et la *matière exploitable*.

En tant qu'associés les travailleurs sont égaux, et il implique contradiction que l'un soit payé plus que l'autre : car le produit d'un travailleur ne pouvant être payé que par le produit d'un autre travailleur, si les deux produits sont inégaux, le reste, ou la différence du plus grand au plus petit, ne sera pas acquis par la société, par conséquent n'étant pas échangé n'affectera point l'égalité des salaires. Il en résultera, si l'on veut, pour le plus fort travailleur, une inégalité naturelle, mais non une inégalité sociale, personne n'ayant souffert de sa force et de son énergie productive. En un mot, la société, n'échange que des produits égaux, c'est-à-dire, ne paye que les travaux qui sont faits pour elle; par conséquent, elle paye également tous les travailleurs : ce qu'ils pourraient produire hors de son sein ne la touchent pas plus que la différence de leurs voix et de leurs chevelures.

Il semble que je vienne de poser moi-même le principe de l'inégalité : c'est tout le contraire. La somme des travaux qui peuvent être faits pour la société, c'est-à-dire, des travaux susceptibles d'échange, étant, sur un fonds d'exploitation donné, d'autant plus grande que les travailleurs sont plus multipliés, et que la tâche laissée à chacun est plus réduite, il s'en suit que l'inégalité naturelle se neutralise à mesure que l'association s'étend, et qu'une plus grande quantité de valeurs consommables sont produites socialement : en sorte que, dans la société, la seule chose qui pût ramener l'inégalité du travail, serait le droit d'occupation, le droit de propriété.

Or, supposons que cette tâche sociale journalière, évaluée en labour, sarclage, moisson, etc., soit de deux décamètres carrés, et que la moyenne de temps nécessaire pour s'en acquitter soit de sept heures : tel travailleur aura fini en six heures, tel autre en huit heures seulement ; le

plus grand nombre en emploiera sept; mais pourvu que chacun fournisse la quantité de travail demandé, quel que soit le temps qu'il y emploie, il a droit à l'égalité de salaire.

Le travailleur, capable de fournir sa tâche en six heures, aura-t-il le droit, sous prétexte de sa force et de son activité plus grande, d'usurper la tâche du travailleur le moins habile, et de lui ravir ainsi le travail et le pain? Qui oserait le soutenir? Que celui qui finit avant les autres se repose, s'il veut; qu'il se livre, pour l'entretien de ses forces et la culture de son esprit, pour l'agrément de sa vie, à des exercices et à des travaux utiles; il le peut sans nuire à personne : mais qu'il garde ses services intéressés. La vigueur, le génie, la diligence, et tous les avantages personnels qui en résultent, sont le fait de la nature, et jusqu'à certain point de l'individu : la société en fait l'estime qu'ils méritent; mais le loyer qu'elle leur accorde est proportionné, non à ce qu'ils peuvent, mais à ce qu'ils produisent. Or, le produit de chacun est limité par le droit de tous.

Si l'étendue du sol était infinie, et la quantité de matières à exploiter inépuisable, on ne pourrait pas encore exploiter cette maxime, *A chacun selon son travail;* et pourquoi? parce qu'encore une fois la société, quel que soit le nombre des sujets qui la composent, ne peut leur donner à tous que le même salaire, puisqu'elle ne les paye qu'avec leurs propres produits. Seulement, dans l'hypothèse que nous venons de faire, rien ne pouvant empêcher les forts d'user de tous leurs avantages, on verrait, au sein même de l'égalité sociale, renaître les inconvénients de l'inégalité naturelle. Mais la terre, eu égard à la force productrice de ses habitants et à leur puissance de multiplication, est très bornée; de plus, par l'immense variété des produits et l'extrême division du travail, la tâche sociale est facile à remplir; or, par cette limitation des choses productibles et par la facilité de les produire, la loi d'égalité absolue nous est donnée.

Oui, la vie est un combat : mais ce combat n'est point de l'homme contre l'homme, il est de l'homme contre la

nature, et chacun de nous doit y payer de sa personne. Si dans le combat, le fort vient au secours du faible, sa bienfaisance mérite louange et amour; mais son aide doit être librement acceptée, non imposée par force et mise à prix. Pour tous la carrière est la même, ni trop longue ni trop difficile : quiconque la fournit trouve sa récompense au but ; il n'est pas nécessaire d'arriver le premier.

Dans l'imprimerie, où les travailleurs sont d'ordinaire à leurs pièces, l'ouvrier compositeur reçoit tant par mille de lettres composées, le pressier tant par mille de feuilles imprimées. Là, comme ailleurs, on rencontre des inégalités de talent et d'habileté. Lorsqu'on ne redoute pas la *calence*, c'est-à-dire le chômage, que le tirage et la lettre ne manquent pas, chacun est libre de s'abandonner à son ardeur, et de déployer la puissance de ses facultés : alors celui qui fait plus gagne plus, celui qui fait moins gagne moins. L'ouvrage commence-t-il à devenir rare? compositeurs et pressiers se partagent le labeur; tout accapareur est détesté à l'égal d'un voleur et d'un traître.

Il y a, dans cette conduite des imprimeurs, une philosophie à laquelle ni économistes ni gens de loi ne s'élevèrent jamais. Si nos législateurs avaient introduit dans leurs codes le principe de justice distributive qui gouverne les imprimeries; s'ils avaient observé les instincts populaires, non pour les imiter servilement, mais pour les réformer et les généraliser, depuis longtemps la liberté et l'égalité seraient assises sur une indestructible base, et l'on ne disputerait plus sur le droit de propriété et sur la nécessité des distinctions sociales.

On a calculé que si le travail était réparti selon le nombre des individus valides, la durée moyenne de la tâche journalière, en France, ne dépasserait pas cinq heures. De quel front, après cela, ose-t-on parler de l'inégalité des travailleurs? C'est le *travail* de Robert-Macaire qui fait l'inégalité.

Le principe, *A chacun selon son travail*, interprété dans le sens de, *Qui plus travaille, plus doit recevoir*, suppose donc deux faits évidemment faux : l'un d'économie, savoir,

ue dans un travail de société les tâches peuvent n'être pas égales; le second de physique, savoir, que la quantité des choses productibles est illimitée.

Mais, dira-t-on, s'il se trouve des gens qui ne veuillent faire que la moitié de leur tâche?... Vous voilà bien embarrassé? C'est qu'apparemment la moitié du salaire leur suffit. Rétribués selon le travail qu'ils auront fourni, de quoi se plaindraient-ils? et quel tort feront-ils aux autres? Dans ce sens, il est juste d'appliquer le proverbe, *A chacun selon ses œuvres;* c'est la loi de l'égalité même.

Au reste, une foule de difficultés, toutes relatives à la police et à l'organisation de l'industrie, peuvent être ici soulevées : je répondrai à toutes par ce seul mot, c'est qu'elles doivent toutes être résolues d'après le principe de l'égalité. Ainsi, pourrait-on observer, il est telle tâche qui ne peut être différée sans que la production soit compromise : la société devra-t-elle alors pâtir de la négligence de quelques-uns, et, par respect pour le droit au travail, n'osera-t-elle assurer de ses propres mains le produit qu'on lui refuse? En ce cas, à qui appartiendra le salaire?

A la société, qui exécutera le travail en souffrance soit par elle-même, soit par délégation, mais toujours de manière à ce que l'égalité générale ne soit jamais violée, et que le paresseux soit seul puni de sa paresse. Au surplus, si la société ne peut user d'une excessive sévérité envers les retardataires, elle a droit, dans l'intérêt de sa propre subsistance, de surveiller les abus.

Il faut, ajoutera-t-on, dans toute industrie, des conducteurs, des instituteurs, des surveillants, etc. Ceux-là seront-ils à la tâche? — Non, puisque leur tâche est de conduire, de surveiller et d'instruire. Mais ils doivent être choisis entre les travailleurs par les travailleurs eux-mêmes, et remplir les conditions d'éligibilité. Il en est de même de toute fonction publique, soit d'administration, soit d'enseignement.

Donc, article premier du règlement universel :

La quantité limitée de la matière exploitable démontre la nécessité de diviser le travail par le nomb[illegible]urs :

la capacité donnée à tous d'accomplir une tâche sociale. c'est-à-dire une tâche égale, et l'impossibilité de payer un travailleur autrement que par le produit d'un autre, justifient l'égalité des émoluments.

§ 7. *Que l'inégalité des facultés est la condition nécessaire de l'égalité des fortunes.*

On objecte, et cette objection forme la seconde partie de l'adage saint-simonien, et la troisième du fouriériste :

Tous les travaux à exécuter ne sont pas également faciles : il en est qui exigent une grande supériorité de talent et d'intelligence, et dont cette supériorité même fait le prix. L'artiste, le savant, le poète, l'homme d'État, ne sont estimés qu'à raison de leur excellence, et cette excellence détruit toute parité entre eux et les autres hommes : devant ces sommités de la science et du génie disparaît la loi d'égalité. Or, si l'égalité n'est absolue, elle n'est pas ; du poète, nous descendrons au romancier : du sculpteur, au tailleur de pierres ; de l'architecte, au maçon ; du chimiste, au cuisinier, etc. Les capacités se classent et se subdivisent en ordres, en genres et en espèces ; les extrêmes du talent se lient par d'autres talents intermédiaires : l'humanité présente une vaste hiérarchie, dans laquelle l'individu s'estime par comparaison, et trouve son prix dans la valeur d'opinion de ce qu'il produit.

Cette objection a de tout temps paru formidable : c'est la pierre d'achoppement des économistes, aussi bien que des partisans de l'égalité. Elle a induit les premiers dans d'énormes erreurs et fait débiter aux autres d'incroyables pauvretés. Gracchus Babeuf voulait que toute supériorité fût *réprimée sévèrement,* et même *poursuivie comme un fléau social;* pour asseoir l'édifice de sa communauté, il rabaissait tous les citoyens à la taille du plus petit. On a vu des électeurs ignorants repousser l'inégalité de la science, et je ne serais point surpris que d'autres s'insurgeassent un jour contre l'inégalité des vertus. Aristote fut banni, Socrate but la ciguë, Épaminondas fut cité en jugement, pour avoir été

trouvés supérieurs par la raison et la vertu par des démagogues crapuleux et imbéciles. De pareilles folies se renouvelleront, tant qu'à une populace aveugle et opprimée par la richesse, l'inégalité des fortunes donnera lieu de craindre l'élévation de nouveaux tyrans.

Rien ne semble plus monstrueux que ce que l'on regarde de trop près : rien n'est souvent moins vraisemblable que le vrai. D'autre part, selon J.-J. Rousseau, « il faut beaucoup de philosophie pour savoir observer une fois ce que l'on voit tous les jours ; » et, selon d'Alembert, « le vrai qui semble se montrer de toutes parts aux hommes, ne les frappe guère, à moins qu'ils n'en soient avertis. » Le patriarche des économistes, Say, à qui j'emprunte ces deux citations, aurait pu en faire son profit ; mais tel qui rit des aveugles, devrait porter besicles ; et tel qui le remarque, est atteint de myopie.

Chose singulière ! ce qui a tant effarouché les esprits, n'est pas une objection ; c'est la condition même de l'égalité !...

L'inégalité de nature, condition de l'égalité des fortunes !.... quel paradoxe !.... — Je répète mon assertion, afin qu'on ne pense pas que je me méprenne : l'inégalité des facultés est la condition *sine quâ non* de l'égalité des fortunes.

Il faut distinguer dans la société deux choses : les *fonctions* et les *rapports*.

I. *Fonctions*. Tout travailleur est censé capable de l'œuvre dont il est chargé, ou, pour m'exprimer comme le vulgaire, tout artisan doit connaître son métier. L'ouvrier, suffisant à son ouvrage, il y a équation entre le fonctionnaire et la fonction.

Dans une société d'hommes, les fonctions ne se ressemblent pas : il doit donc exister des capacités différentes. De plus, certaines fonctions exigent une intelligence et des facultés plus grandes ; il existe donc des sujets d'un esprit et d'un talent supérieur. Car l'œuvre à accomplir amène nécessairement l'ouvrier : le besoin donne l'idée, et c'est l'idée qui fait le producteur. Nous ne savons que ce que l'excita-

tion de nos sens nous fait désirer, et que notre intelligence se demande ; nous ne désirons vivement que ce que nous concevons bien ; et mieux nous concevons, plus nous sommes capables de produire.

Ainsi les fonctions étant données par les besoins, les besoins par les désirs, et les désirs par la perception spontanée, par l'imagination, la même intelligence qui imagine peut aussi produire ; par conséquent, nul travail à faire n'est supérieur à l'ouvrier. En un mot, si la fonction appelle le fonctionnaire, c'est que dans la réalité le fonctionnaire existe avant la fonction.

Or, admirons l'économie de la nature : dans cette multitude de besoins divers qu'elle nous a donnés, et que par ses seules forces l'homme isolé ne pourrait satisfaire, la nature devait accorder à l'espèce la puissance refusée à l'individu : de là le principe de la *division du travail*, principe fondé sur la *spécialité des vocations.*

Bien plus, la satisfaction de certains besoins exige de l'homme une création continue, tandis que d'autres peuvent, par le travail d'un seul, être satisfaits dans des millions d'hommes et pour des milliers de siècles. Par exemple, le besoin de vêtements et de nourriture demande une reproduction perpétuelle ; tandis que la connaissance du système du monde pouvait être pour jamais acquise par deux ou trois hommes d'élite. Ainsi, le cours perpétuel des fleuves entretient notre commerce et fait rouler nos machines ; mais le soleil, seul au milieu de l'espace, éclaire le monde. La nature, qui pourrait créer des Platon et des Virgile, des Newton et des Cuvier, comme elle crée des laboureurs et des pâtres, ne le veut pas, proportionnant la rareté du génie à la durée de ses produits, et balançant le nombre des capacités par la suffisance de chacune d'elles.

Je n'examine pas si la distance qu'il y a de tel homme à tel autre homme, pour le talent et l'intelligence, vient de notre déplorable civilisation, et, si ce que l'on nomme aujourd'hui, *inégalité de facultés*, dans des conditions plus heureuses, serait rien de plus que *diversité de fa-*[illegible] : je mets la chose au pis, et, afin que l'on ne m'ac-

cuse pas de tergiverser et de tourner les difficultés, j'accorde toutes les inégalités de talent qu'on voudra (1). Certains philosophes, amoureux du nivellement, prétendent que toutes les intelligences sont égales, et que toute la différence entre elles vient de l'éducation. Je suis loin, je l'avoue, de partager cette doctrine, qui, d'ailleurs, si elle était vraie, conduirait à un résultat directement contraire à celui qu'on se propose. Car, si les capacités sont égales, quel que soit d'ailleurs le degré de leur puissance, comme personne ne peut être contraint, ce sont les fonctions réputées grossières, viles ou trop pénibles, qui doivent être les mieux payées, ce qui ne répugne pas moins à l'égalité qu'au principe, *à chaque capacité selon ses œuvres*. Donnez-moi, au contraire, une société dans laquelle chaque espèce de talent soit en rapport de nombre avec les besoins, et où l'on n'exige de chaque producteur que ce que sa spécialité l'appelle à produire, et tout en respectant la hiérarchie des fonctions, j'en déduirai l'égalité des fortunes.

Ceci est mon second point.

II. *Rapports*. En traitant de l'élément du travail, j'ai fait voir comment, dans un même genre de services productifs, la capacité de fournir une tâche sociale étant donnée à tous, l'inégalité des forces individuelles ne peut fonder aucune inégalité de rétribution. Cependant il est juste de dire que certaines capacités semblent tout-à-fait incapables de certains services, tellement que si l'industrie humaine était tout à coup bornée à une seule espèce de produits, il surgirait aussitôt des incapacités nombreuses, et partant, la plus grande inégalité sociale. Mais tout le monde voit, sans que je le dise, que la variété des industries prévient les inutilités; c'est une vérité si banale que je ne m'y arrêterai pas. La question se réduit donc à prouver que les fonctions

(1) Je ne conçois pas comment, pour justifier l'inégalité des conditions, l'on ose alléguer la bassesse d'inclinations et de génie de certains hommes. D'où vient cette honteuse dégradation du cœur et de l'esprit dont nous voyons tant de victimes, si ce n'est de la misère et de l'abjection où la propriété les rejette? La propriété fait l'homme eunuque, et puis elle lui reproche de n'être qu'un bois desséché, un arbre stérile.

sont égales entre elles, comme, dans une même fonction, les travailleurs sont égaux entre eux.

On s'étonne que je refuse au génie, à la science, au courage, en un mot à toutes les supériorités que le monde admire, l'hommage des dignités, les distinctions du pouvoir et de l'opulence. Ce n'est pas moi qui le refuse, c'est l'économie, c'est la justice, c'est la liberté qui le défendent. La liberté! pour la première fois j'invoque son nom dans ce débat : qu'elle se lève dans sa propre cause, et qu'elle achève sa victoire.

Toute transaction ayant pour but un échange de produits ou de services, peut être qualifiée *opération de commerce.*

Qui dit commerce dit échange de valeurs égales; car si les valeurs ne sont point égales, et que le contractant lésé s'en aperçoive, il ne consentira pas à l'échange, et il ne se fera point de commerce.

Le commerce n'existe qu'entre hommes libres : partout ailleurs il peut y avoir transaction accomplie avec violence ou fraude, il n'y a point de commerce.

Est libre : l'homme qui jouit de sa raison et de ses facultés, qui n'est ni aveuglé par la passion, ni contraint ou empêché par la crainte, ni déçu par une fausse opinion.

Ainsi, dans tout échange, il y a obligation morale à ce que l'un des contractants ne gagne rien au détriment de l'autre; c'est-à-dire que, pour être légitime et vrai, le commerce doit être exempt de toute inégalité; c'est la première condition du commerce. La seconde condition est qu'il soit volontaire, c'est-à-dire que les parties transigent avec liberté et pleine connaissance.

Je définis donc le commerce ou l'échange, un acte de société.

Le nègre qui vend sa femme pour un couteau, ses enfants pour des grains de verre, et lui-même enfin pour une bouteille d'eau-de-vie, n'est pas libre. Le marchand de chair humaine avec lequel il traite n'est pas son associé, c'est son ennemi.

L'ouvrier civilisé qui donne sa brasse pour un morceau

de pain, qui bâtit un palais pour coucher dans une écurie, qui fabrique les plus riches étoffes pour porter des haillons, qui produit tout pour se passer de tout, n'est pas libre. Le maître pour lequel il travaille ne devenant pas son associé par l'échange de salaire et de service qui se fait entre eux, est son ennemi.

Le soldat qui sert sa patrie par peur au lieu de la servir par amour, n'est pas libre ; ses camarades et ses chefs, ministres ou organes de la justice militaire, sont tous ses ennemis.

Le paysan qui afferme des terres, l'industriel qui loue des capitaux, le contribuable qui paie des péages, des gabelles, des patentes, licences, personnelles, mobilières, etc., et le député qui les vote, n'ont ni l'intelligence ni la liberté de leurs actes. Leurs ennemis sont les propriétaires, les capitalistes, le gouvernement.

Rendez aux hommes la liberté, éclairez leur intelligence, afin qu'ils connaissent le sens de leurs contrats, et vous verrez la plus parfaite égalité présider à leurs échanges, sans aucune considération pour la supériorité des talents et des lumières ; et vous reconnaîtrez que dans l'ordre des idées commerciales, c'est-à-dire dans la sphère de la société, le mot de supériorité est vide de sens.

Qu'Homère me chante ses vers, j'écoute ce génie sublime, en comparaison duquel moi, simple pâtre, humble laboureur, je ne suis rien. En effet, si l'on compare œuvre à œuvre, que sont mes fromages et mes fèves au prix d'une Iliade ? Mais que, pour salaire de son inimitable poème, Homère veuille me prendre tout ce que j'ai et faire de moi son esclave, je renonce au plaisir de ses chants, et je le remercie. Je puis me passer de l'Iliade et attendre, s'il le faut, l'Énéide ; Homère ne peut se passer vingt-quatre heures de mes produits. Qu'il accepte donc le peu que j'ai à lui offrir, et puis que sa poésie m'instruise, m'encourage, me console.

Quoi ! direz-vous, telle sera la condition de celui qui chanta les hommes et les dieux ! l'aumône, avec ses humiliations et ses souffrances ! quelle générosité barbare !... — Ne vous exclamez pas, je vous prie : la propriété fait du

poète un Crésus ou un mendiant ; l'égalité seule sait l'honorer et l'applaudir. De quoi s'agit-il? de régler le droit de celui qui chante et le devoir de celui qui écoute. Or, remarquez ce point, très-important pour la solution de cette affaire : tous deux sont libres, l'un de vendre, l'autre d'acheter; dès ce moment leurs prétentions respectives ne comptent pour rien, et l'opinion juste ou exagérée qu'ils peuvent avoir, l'un de ses vers, l'autre de sa libéralité, ne peut influer sur les conditions du contrat. Ce n'est plus dans la considération du talent, mais dans celle des produits, que nous devons chercher les motifs de notre arbitrage.

Pour que le chantre d'Achille obtienne la récompense qui lui est due, il faut donc qu'il commence par se faire accepter : cela posé, l'échange de ses vers contre un honoraire quelconque étant un acte libre, doit être en même temps un acte juste, c'est-à-dire que l'honoraire du poète doit être égal à son produit. Or, quelle est la valeur de ce produit?

Je suppose d'abord que cette Iliade, ce chef-d'œuvre qu'il s'agit de rétribuer équitablement, soit en réalité d'un prix infini; on ne saurait exiger davantage. Si le public, qui est libre d'en faire l'acquisition, refuse de l'acheter, il est clair que le poème ne pouvant être échangé, sa valeur intrinsèque ne sera point diminuée; mais sa valeur échangeable ou son utilité productive est réduite à zéro, est nulle. C'est donc entre l'infini d'une part et le néant de l'autre, à distance égale de tous deux, puisque tous les droits et toutes les libertés veulent être également respectés, que nous devons chercher la quotité du salaire à adjuger; en d'autres termes, ce n'est pas la valeur intrinsèque, mais la valeur relative de la chose vendue qu'il s'agit de fixer. La question commence à se simplifier : quelle est maintenant cette valeur relative? quel traitement mérite à son auteur un poème comme l'Iliade?

Ce problème était, après les définitions, le premier que l'économie politique eût à résoudre; or, non-seulement elle ne l'a pas résolu, elle l'a déclaré insoluble. Selon les économistes, la valeur relative ou échangeable des choses

ne peut être déterminée d'une manière absolue; elle varie essentiellement.

« La valeur d'une chose, dit Say, est une quantité positive, mais elle ne l'est que pour un instant donné. Sa nature est d'être perpétuellement variable, de changer d'un lieu à l'autre. Rien ne peut la fixer invariablement, parce qu'elle est fondée sur des besoins et des moyens de production qui varient à chaque minute. Ces variabilités compliquent les phénomènes de l'économie politique, et les rend souvent fort difficiles à observer et à résoudre. Je ne saurais y porter remède; il n'est pas en notre pouvoir de changer la nature des choses. »

Ailleurs, Say dit et répète que la valeur ayant pour base l'utilité, et l'utilité dépendant entièrement de nos besoins, de nos caprices, de la mode, etc., la valeur est aussi variable que l'opinion. Or, l'économie politique étant la science des valeurs, de leur production, distribution, échange et consommation, si la valeur échangeable ne peut être absolument déterminée, comment l'économie politique est-elle possible? comment serait-elle une science? comment deux économistes peuvent-ils se regarder sans rire? de quel front osent-ils insulter aux métaphysiciens et aux psychologues? Quoi! ce fou de Descartes s'imaginait que la philosophie avait besoin d'une base inébranlable, d'un *aliquid inconcussum* sur lequel on pût asseoir l'édifice de la science, et il avait la bonhomie de le chercher; et l'Hermès de l'économie, le trismégiste Say, consacrant un demi-volume à l'amplification de ce texte solennel, *l'économie politique est une science*, a le courage d'affirmer ensuite que cette science ne peut déterminer son objet, ce qui revient à dire qu'elle est sans principe et sans fondement! Il ignorait donc, l'illustre Say, ce qu'est une science, ou plutôt il ne savait pas ce dont il se mêlait de parler.

L'exemple donné par Say a porté ses fruits : l'économie politique, au point où elle est parvenue, ressemble à l'ontologie; discourant des effets et des causes, elle ne sait rien, n'explique rien, ne conclut rien. Ce que l'on a décoré du nom de lois économiques se réduit à quelques généralités

triviales, auxquelles on a cru donner un air de profondeur en les revêtant d'un style précieux et argot; quant aux solutions que les économistes ont essayées des problèmes sociaux, tout ce que l'on en peut dire est que, si leurs élucubrations sortent parfois du niais, c'est pour tomber aussitôt dans l'absurde. Depuis vingt-cinq ans l'économie politique, comme un épais brouillard, pèse sur la France, arrêtant l'essor des esprits et comprimant la liberté.

Toute création industrielle a-t-elle une valeur vénale, absolue, immuable, partant légitime et vraie? — Oui.

Tout produit de l'homme peut-il être échangé contre un produit de l'homme? — Oui encore.

Combien de clous vaut une paire de sabots?

Si nous pouvions résoudre cet effrayant problème, nous aurions la clé du système social que l'humanité cherche depuis six mille ans. Devant ce problème, l'économiste se confond et recule; le paysan qui ne sait ni lire ni écrire répond sans broncher : Autant qu'on en peut faire dans le même temps et avec la même dépense.

La valeur absolue d'une chose est donc ce qu'elle coûte de temps et de dépense : combien vaut un diamant qui n'a coûté que d'être ramassé sur le sable? — Rien; ce n'est pas un produit de l'homme. — Combien vaudra-t-il quand il aura été taillé et monté? — Le temps et les dépenses qu'il aura coûtés à l'ouvrier. — Pourquoi donc se vend-il si cher? — Parce que les hommes ne sont pas libres. La société doit régler les échanges et la distribution des choses les plus rares, comme celle des choses les plus communes, de façon que chacun puisse y prendre part et en jouir. — Qu'est-ce donc que la valeur d'opinion? — Un mensonge, une injustice et un vol.

D'après cela, il est aisé d'accorder tout le monde. Si le moyen terme que nous cherchons entre une valeur infinie et une valeur nulle s'exprime, pour chaque produit, par la somme de temps et de dépense que ce produit coûte, un poème qui aurait coûté à son auteur trente ans de travail, et 10,000 francs de frais en voyages, livres, etc., doit être payé trente années des appointements ordinaires d'un tra-

vailleur, plus 10,000 fr. d'indemnités. Supposons que la somme totale soit de 50,000 fr.; si la société qui acquiert le chef-d'œuvre comprend un million d'hommes, je dois pour ma part 5 centimes.

Ceci donne lieu à quelques observations.

1° Le même produit, à différentes époques, et dans différents lieux, peut coûter plus ou moins de temps et de dépenses : sous ce rapport il est vrai que la valeur est une quantité variable. Mais cette variation n'est point celle des économistes, qui, dans les causes de variation des valeurs, confondent les moyens de production, et le goût, le caprice, la mode, l'opinion. En un mot, la valeur vraie d'une chose est invariable dans son expression algébrique, bien quelle puisse varier dans son expression monétaire.

2° Tout produit demandé doit être payé ce qu'il a coûté de temps et de dépenses, ni plus ni moins : tout produit non demandé est une perte pour le producteur, une non-valeur commerciale.

3° L'ignorance du principe d'évaluation, et, dans beaucoup de circonstances, la difficulté de l'appliquer, est la source des fraudes commerciales, et l'une des causes les plus puissantes de l'inégalité des fortunes.

4° Pour payer certaines industries, certains produits, il faut une société d'autant plus nombreuse que les talents sont plus rares, les produits plus coûteux, les arts et les sciences plus multipliés dans leurs espèces. Si, par exemple, une société de 50 laboureurs peut entretenir un maître d'école, il faut qu'ils soient 100 pour avoir un cordonnier, 150 pour faire vivre un maréchal, 200 pour un tailleur, etc. Si le nombre des laboureurs s'élève à 1,000, 10,000, 100,000, etc., à mesure que leur nombre augmente, il faut que celui des fonctionnaires de première nécessité augmente dans la même proportion : en sorte que les fonctions les plus hautes ne deviennent possibles que dans les sociétés les plus puissantes (1). En cela seul consiste la distinction

(1) Combien faut-il de citoyens pour salarier un professeur de philosophie ? 35 millions. Combien pour un économiste ? 2 milliards. Et

des capacités : le caractère du génie, le sceau de sa gloire, est de ne pouvoir naître et se développer qu'au sein d'une nationalité immense. Mais cette condition physiologique du génie n'ajoute rien à ses droits sociaux : loin de là, le retardement de son apparition démontre que, dans l'ordre économique et civil, la plus haute intelligence est soumise à l'égalité des biens, égalité qui lui est antérieure et dont elle forme le couronnement.

Cela est dur à notre orgueil, mais cela est d'une inexorable vérité. Et ici la psychologie vient appuyer l'économie sociale, en nous faisant comprendre qu'entre une récompense matérielle et le talent, il n'existe pas de commune mesure ; que, sous ce rapport, la condition de tous les producteurs est égale ; conséquemment, que toute comparaison entre eux et toute distinction de fortunes est impossible.

En effet, tout ouvrage sortant des mains de l'homme, comparé à la matière brute dont il est formé, est d'un prix inestimable : à cet égard, la distance est aussi grande entre une paire de sabots et un tronc de noyer, qu'entre une statue de Scopas et un bloc de marbre. Le génie du plus simple artisan l'emporte autant sur les matériaux qu'il exploite, que l'esprit d'un Newton sur les sphères inertes dont il calcule les distances, les masses et les révolutions. Vous demandez pour le talent et le génie la proportionnalité des honneurs et des biens : évaluez-moi le talent d'un bûcheron, et je vous évaluerai celui d'un Homère. Si quelque chose peut solder l'intelligence, c'est l'intelligence. C'est ce qui arrive quand des producteurs d'ordres divers se paient un tribut réciproque d'admiration et d'éloges. Mais s'agit-il d'un échange de produits, dans le but de satisfaire des besoins mutuels ? cet échange ne peut s'effectuer que sous la raison d'une économie indifférente aux considérations de talent et de génie, et dont les lois se déduisent, non d'une vague et insignifiante admiration, mais d'une juste balance

pour un homme de lettres, qui n'est ni savant, ni artiste, ni philosophe, ni économiste, et qui écrit des romans en feuilletons ? Aucun.

entre le *doit* et l'*avoir*, en un mot de l'arithmétique commerciale.

Or, afin que l'on ne s'imagine pas que la liberté d'acheter et de vendre fait toute la raison de l'égalité des salaires, et que la société n'a de refuge contre la supériorité du talent que dans une certaine force d'inertie qui n'a rien de commun avec le droit, je vais expliquer pourquoi la même rétribution solde toutes les capacités, pourquoi la même différence de salaire est une injustice. Je montrerai, inhérente au talent, l'obligation de fléchir sous le niveau social ; et, sur la supériorité même du génie, je jetterai le fondement de l'égalité des fortunes. J'ai donné tout à l'heure la raison négative de l'égalité des salaires entre toutes les capacités, je vais maintenant en donner la raison directe et positive.

Écoutons d'abord l'économiste : il y a toujours plaisir à voir comment il raisonne et sait être juste. Sans lui, d'ailleurs, sans ses réjouissantes bévues et ses mirifiques arguments, nous n'apprendrions rien. L'égalité, si odieuse à l'économiste, doit tout à l'économie politique.

« Lorsque la famille d'un médecin (le texte porte *d'un avocat*, ce qui n'est pas d'aussi bon exemple) a dépensé pour son éducation 40,000 fr., on peut regarder cette somme comme placée à fonds perdu sur sa tête. Il est permis dès lors de la considérer comme devant rapporter annuellement 4,000 fr. Si le médecin en gagne 30, il reste donc 26,000 fr. pour le revenu de son talent personnel donné par la nature. A ce compte, si l'on évalue au denier dix ce fonds naturel, il se monte à 260,000 fr., et le capital que lui ont donné ses parents en fournissant aux frais de son étude, à 40,000 fr. Ces deux fonds réunis composent sa fortune. » (Say, *Cours complet*, etc.)

Say fait de la fortune du médecin deux parts : l'une se compose du capital qui a payé son éducation, l'autre figure son talent personnel. Cette division est juste : elle est conforme à la nature des choses ; elle est universellement admise ; elle sert de majeure au grand argument de l'inégalité des capacités. J'admets sans réserve cette majeure : voyons les conséquences.

4° Say porte à l'*avoir* du médecin les 40,000 fr. qu'a coûté son éducation : ces 40,000 fr. doivent être portés à son *débit*. Car, si cette dépense a été faite pour lui, elle n'a pas été faite par lui : donc, bien loin de s'approprier ces 40,000 fr., le médecin doit les prélever sur son produit, et les rembourser à qui de droit. Remarquons, au reste, que Say parle de *revenu*, au lieu de dire *remboursement*, raisonnant d'après le faux principe que les capitaux sont productifs. Ainsi, la dépense faite pour l'éducation d'un talent est une dette contractée par ce même talent : par cela seul qu'il existe, il se trouve débiteur d'une somme égale à ce qu'il a coûté de produire. Cela est si vrai, si éloigné de toute subtilité, que si dans une famille l'éducation d'un enfant a coûté le double ou le triple de celle de ses frères, ceux-ci sont en droit d'exercer une reprise proportionnelle sur l'héritage commun avant de partager la succession. Cela ne souffre aucune difficulté dans une tutelle, lorsque les biens s'administrent au nom des mineurs.

2° Ce que je viens de dire de l'obligation contractée par le talent de rembourser les frais de son éducation, l'économiste n'en est point embarrassé : l'homme de talent, héritant de sa famille, hérite aussi de la créance de 40,000 fr. qui pèse sur lui, et en devient conséquemment propriétaire. Nous sortons du droit du talent pour retomber dans le droit d'occupation, et toutes les questions que nous avons posées au chapitre II se représentent : Qu'est-ce que le droit d'occupation? qu'est-ce que l'héritage? Le droit de succession est-il un droit de cumul, ou seulement un droit d'option? De qui le père du médecin tenait-il sa fortune? Était-il propriétaire, ou seulement usufruitier? S'il était riche, qu'on explique sa richesse; s'il était pauvre, comment a-t-il pu subvenir à une dépense si considérable? s'il a reçu des secours, comment ces secours produiraient-ils en faveur de l'obligé un privilége contre ses bienfaiteurs? etc.

3° « Restent 26,000 fr. pour le revenu du talent personnel donné par la nature. » (SAY, *supr. cit.*) Partant de là, Say conclut que le talent de notre médecin équivaut à un capital de 260,000 fr. Cet habile calculateur prend une conséquence

pour un principe : ce n'est pas le gain qui doit évaluer le talent ; c'est au contraire par le talent que doivent être évalués les honoraires ; car il peut arriver qu'avec tout son mérite, le médecin en question ne gagne rien du tout : faudra-t-il en conclure que le talent ou la fortune de ce médecin équivaut à zéro ? Telle serait pourtant la conséquence du raisonnement de Say, conséquence évidemment absurde.

Or l'évaluation en espèces d'un talent quelconque est chose impossible, puisque le talent et les écus sont des quantités incommensurables. Sur quelle raison plausible prouverait-on qu'un médecin doit gagner le double, le triple ou le centuple d'un paysan ? Difficulté inextricable, qui ne fut jamais résolue que par l'avarice, la nécessité, l'oppression. Ce n'est pas ainsi que doit être déterminé le droit du talent. Mais comment faire cette détermination.

4° Je dis d'abord que le médecin ne peut être traité moins favorablement que tout autre producteur, qu'il ne peut rester au-dessous de l'égalité : je ne m'arrêterai point à le démontrer. Mais j'ajoute qu'il ne peut pas davantage s'élever au-dessus de cette même égalité, parce que son talent est une propriété collective qu'il n'a point payée et dont il reste perpétuellement débiteur.

De même que la création de tout instrument de production est le résultat d'une force collective, de même aussi le talent et la science dans un homme sont le produit de l'intelligence universelle et d'une science générale lentement accumulée par une multitude de maîtres, et moyennant le secours d'une multitude d'industries inférieures. Quand le médecin a payé ses professeurs, ses livres, ses diplômes et soldé toutes ses dépenses, il n'a pas plus payé son talent que le capitaliste n'a payé son domaine et son château en salariant ses ouvriers. L'homme de talent a contribué à produire en lui-même un instrument utile : il en est donc co-possesseur ; il n'en est pas le propriétaire. Il y a tout à la fois en lui un travailleur libre et un capital social accumulé : comme travailleur, il est préposé à l'usage d'un instrument, à la direction d'une machine, qui est sa propre capacité ; comme

capital, il ne s'appartient pas, il ne s'exploite pas pour lui-même, mais pour les autres.

On trouverait plutôt dans le talent des motifs de rabaisser son salaire que de l'élever au-dessus de la condition commune, si, de son côté, le talent ne trouvait dans son excellence un refuge contre le reproche des sacrifices qu'il exige. Tout producteur reçoit une éducation, tout travailleur est un talent, une capacité, c'est-à-dire une propriété collective, mais dont la création n'est pas également coûteuse. Peu de maîtres, peu d'années, peu de souvenirs traditionnels sont nécessaires pour former le cultivateur et l'artisan : l'effort générateur et, si j'ose employer ce langage, la durée de la gestation sociale, sont en raison de la sublimité des capacités. Mais tandis que le médecin, le poète, l'artiste, le savant produisent peu et tard, la production du laboureur est beaucoup moins chanceuse et n'attend pas le nombre des années. Quelle que soit donc la capacité d'un homme, dès que cette capacité est créée, il ne s'appartient plus ; semblable à la matière qu'une main industrieuse façonne, il avait la faculté de *devenir*, la société l'a fait *être*. Le vase dira-t-il au potier : Je suis ce que je suis, et je ne te dois rien ?

L'artiste, le savant, le poète reçoivent leur juste récompense par cela seul que la société leur permet de se livrer exclusivement à la science et à l'art : de sorte qu'en réalité ils ne travaillent pas pour eux, mais pour la société qui les crée et qui les dispense de tout autre contingent. La société peut à la rigueur se passer de prose et de vers, de musique et de peinture, de savoir *comme vont lune, étoile polaire* ; elle ne peut se passer un seul jour de nourriture et de logement.

Sans doute, l'homme ne vit pas seulement de pain ; il doit encore, selon l'Évangile, *vivre de la parole de Dieu*, c'est-à-dire aimer le bien et le pratiquer, connaître et admirer le beau, étudier les merveilles de la nature. Mais pour cultiver son âme, il faut bien qu'il commence par entretenir son corps : ce dernier devoir l'emporte autant par la nécessité que l'autre l'emporte par la noblesse. S'il est glorieux de

charmer et d'instruire les hommes, il est honorable aussi de les nourrir. Lors donc que la société, fidèle au principe de la division du travail, confie une mission d'art ou de science à l'un de ses membres, en lui faisant quitter le travail commun, elle lui doit une indemnité pour tout ce qu'elle l'empêche de produire industriellement, mais elle ne lui doit que cela. S'il exigeait davantage, la société, en refusant ses services, réduirait ses prétentions au néant. Alors obligé, pour vivre, de se livrer à un travail auquel la nature ne l'a pas destiné, l'homme de génie sentirait sa faiblesse et s'abîmerait dans la pire des existences.

On raconte qu'une célèbre cantatrice ayant demandé à l'impératrice de Russie, Catherine II, vingt mille roubles : — C'est plus que je ne donne à mes feld-maréchaux, dit Catherine. — Votre Majesté, répliqua l'autre, n'a qu'à faire chanter ses feld-maréchaux.

Si la France, plus puissante que Catherine II, disait à mademoiselle Rachel : Vous jouerez pour 100 louis, ou vous filerez du coton; à M. Duprez : Vous chanterez pour 2,400 fr., ou vous irez à la vigne; pense-t-on que la tragédienne Rachel et le chanteur Duprez abandonnassent le théâtre? Ils s'en repentiraient les premiers.

Mademoiselle Rachel reçoit, dit-on, de la Comédie-Française, 60,000 fr. par année : pour un talent comme le sien, c'est un petit honoraire. Pourquoi pas 100,000 fr., 200,000 fr.? pourquoi pas une liste civile? Quelle mesquinerie! est-ce qu'on marchande avec une artiste comme mademoiselle Rachel?

On répond que l'administration ne pourrait donner davantage sans se mettre en perte; que l'on convient du talent supérieur de la jeune sociétaire; mais qu'en réglant ses appointements, il a fallu considérer aussi le bordereau des recettes et les dépenses de la compagnie.

Tout cela est juste, mais tout cela confirme ce que j'ai dit, savoir : que le talent d'un artiste peut être infini, mais que ses prétentions mercenaires sont nécessairement bornées, d'un côté, par l'utilité qu'il produit à la société qui le salarie; de l'autre, par les ressources de cette même société;

en d'autres termes, que la demande du vendeur est balancé par le droit de l'acheteur.

Mademoiselle Rachel, dit-on, procure au Théâtre-Français pour plus de 60,000 fr. de recettes. J'en demeure d'accord; mais alors je prends le théâtre à partie : sur qui le Théâtre-Français lève-t-il cet impôt? — Sur des curieux parfaitement libres. — Oui, mais les ouvriers, les locataires, fermiers, emprunteurs à rente et sur gage, auxquels ces curieux reprennent tout ce qu'ils payent à la comédie, sont-ils libres? et lorsque la meilleure part de leur produit se consomme sans eux au spectacle, m'assurerez-vous que leurs familles ne manquent de rien? Jusqu'à ce que le peuple français, délibérant sur les traitements à accorder à tous les artistes, savants et fonctionnaires publics, ait nettement exprimé sa volonté et jugé en connaissance de cause, les appointements de mademoiselle Rachel et de tous ses pareils seront une contribution forcée, arrachée par la violence, pour récompenser l'orgueil et entretenir le libertinage.

C'est parce que nous ne sommes ni libres, ni suffisamment éclairés, que nous subissons des marchés de dupes, que le travailleur acquitte les traites que le prestige du pouvoir et l'égoïsme du talent tirent sur la curiosité de l'oisif, et que nous avons le perpétuel scandale de ces inégalités monstrueuses, encouragées et applaudies par l'opinion.

La nation entière, et la nation seule, paye ses auteurs, ses savants, ses artistes, ses fonctionnaires, quelles que soient les mains par lesquelles leurs appointements leur arrivent. Sur quel pied doit-elle les payer? sur le pied de l'égalité. Je l'ai prouvé par l'appréciation des talents; je le confirmerai, dans le chapitre suivant, par l'impossibité de toute inégalité sociale.

Qu'avons-nous démontré par tout ce qui précède? des choses si simples, que vraiment elles en sont bêtes :

Que, comme le voyageur ne s'approprie pas la grande route sur laquelle il passe, de même le laboureur ne s'approprie pas le champ sur lequel il sème;

Que si, néanmoins, par le fait de son industrie, un tra-

vailleur peut s'approprier la matière qu'il exploite, tout exploiteur en devient, au même titre, propriétaire;

Que tout capital, soit matériel, soit intellectuel! étant une œuvre collective, forme par conséquent une propriété collec-lective;

Que le fort n'a pas droit d'empêcher par ses envahissements le travail du faible, ni l'habile de surprendre la bonne foi du simple;

Enfin, que nul ne peut être forcé d'acheter ce dont il n'a pas envie, moins encore de payer ce qu'il n'a pas acheté: partant que la valeur échangeable d'un produit n'ayant pour mesure ni l'opinion de l'acheteur ni celle du vendeur, mais la somme de temps et de dépenses qu'il a coûté, la propriété de chacun reste toujours égale.

Ne sont-ce pas là des vérités bien niaises? Eh bien! si niaises qu'elles vous semblent, lecteur, vous en verrez d'autres qui les surpasseront encore en platitude et niaiserie. Car nous marchons à rebours des géomètres: pour eux, à mesure qu'ils avancent, les problèmes deviennent de plus en plus difficiles; nous, au contraire, après avoir commencé par les propositions les plus abstruses, nous finirons par les axiomes.

Mais il faut, pour terminer ce chapitre, que j'expose encore une de ces vérités exorbitantes comme jamais n'en découvrirent ni jurisconsultes ni économistes.

§ 8. *Que, dans l'ordre de la justice, le travail détruit la propriété.*

Cette proposition est la conséquence des deux précédents paragraphes, que nous allons d'abord résumer.

L'homme isolé ne peut subvenir qu'à une très petite partie de ses besoins; toute sa puissance est dans la société et dans la combinaison intelligente de l'effort universel. La division et la simultanéité du travail multiplie la quantité et la variété des produits; la spécialité des fonctions augmente la qualité des choses consommables.

Pas un homme donc qui ne vive du produit de plusieurs

milliers d'industriels différents : pas un travailleur qui ne reçoive de la société tout entière sa consommation, et, avec sa consommation, les moyens de reproduire. Qui oserait dire, en effet : Je produis seul ce que je consomme, je n'ai besoin de qui que ce soit? Le laboureur, que les anciens économistes regardaient comme le seul vrai producteur ; le laboureur, logé, meublé, vêtu, nourri, secouru par le maçon, le menuisier, le tailleur, le meunier, le boulanger, le boucher, l'épicier, le forgeron, etc.; le laboureur, dis-je, peut-il se flatter de produire seul?

La consommation est donnée à chacun par tout le monde : la même raison fait que la production de chacun suppose la production de tous. Un produit ne va pas sans un autre produit ; une industrie isolée est une chose impossible. Quelle serait la récolte du laboureur, si d'autres ne fabriquaient pour lui granges, voitures, charrues, habits, etc.? Que ferait le savant sans le libraire, l'imprimeur sans le fondeur et le mécanicien, ceux-ci à leur tour sans une foule d'autres *industriels*?... Ne prolongeons pas cette énumération, trop facile à étendre, de peur qu'on ne nous accuse de donner dans le lieu commun. Toutes les industries se réunissent, par des rapports mutuels, en un faisceau unique ; toutes les productions se servent réciproquement de fin et de moyen ; toutes les variétés de talents ne sont qu'une série de métamorphoses de l'inférieur au supérieur.

Or, ce fait incontestable et incontesté de la participation générale à chaque espèce de produit, a pour résultat de rendre communes toutes les productions particulières : de telle sorte que chaque produit, sortant des mains du producteur, se trouve d'avance frappé d'hypothèque par la société. Le producteur lui-même n'a droit à son produit que pour une fraction dont le dénominateur est égal au nombre des individus dont la société se compose. Il est vrai qu'en revanche, ce même producteur a droit sur tous les produits différents du sien, en sorte que l'action hypothécaire lui est acquise contre tous, de même qu'elle est donnée à tous contre lui ; mais ne voit-on pas que cette réciprocité d'hypothèques, bien loin de permettre la propriété, détruit jusqu'à

la possession? Le travailleur n'est pas même possesseur de son produit ; à peine l'a-t-il achevé, que la société le réclame.

Mais, dira-t-on, quand cela serait, quand même le produit n'appartiendrait pas au producteur, puisque la société donne à chaque travailleur un équivalent de son produit, c'est cet équivalent, ce salaire, cette récompense, cet appointement, qui devient propriété. Nierez-vous que cette propriété ne soit enfin légitime? Et si le travailleur, au lieu de consommer entièrement son salaire, fait des économies, qui donc osera les lui disputer?

Le travailleur n'est pas même propriétaire du prix de son travail, et n'en a pas l'absolue disposition. Ne nous laissons point aveugler par une fausse justice : ce qui est accordé au travailleur en échange de son produit, ne lui est pas donné comme récompense d'un travail fait, mais comme fourniture et avance d'un travail à faire. Nous consommons avant de produire : le travailleur, à la fin du jour, peut dire : J'ai payé ma dépense d'hier ; demain, je payerai ma dépense d'aujourd'hui. A chaque instant de sa vie, le sociétaire est en avance à son compte courant ; il meurt sans avoir pu s'acquitter : comment pourrait-il se faire un pécule ?

On parle d'économies : style de propriétaire. Sous un régime d'égalité, toute épargne qui n'a pas pour objet une reproduction ultérieure ou une jouissance est impossible : pourquoi? parce que cette épargne ne pouvant être capitalisée, se trouve dès ce moment sans but, et n'a plus de *cause finale*. Ceci s'entendra mieux à la lecture du chapitre suivant.

Concluons :

Le travailleur est, à l'égard de la société, un débiteur qui meurt nécessairement insolvable : le propriétaire est un dépositaire infidèle qui nie le dépôt commis à sa garde, et veut se faire payer les jours, mois et années de son gardiennage.

Les principes que nous venons d'exposer pouvant paraître encore trop métaphysiques à certains lecteurs, je vais les reproduire sous une forme plus concrète, saisissable aux

cerveaux les plus denses, et féconde en conséquences du plus grand intérêt.

Jusqu'ici j'ai considéré la propriété comme faculté d'*exclusion*, je vais l'examiner comme faculté d'*envahissement*.

CHAPITRE IV.

QUE LA PROPRIÉTÉ EST IMPOSSIBLE.

La raison dernière des propriétaires, l'argument foudroyant dont l'invincible puissance les rassure, c'est que selon eux, l'égalité des conditions est impossible. L'égalité des conditions est une chimère, s'écrient-ils d'un air capable; partagez aujourd'hui les biens par portions égales, demain cette égalité aura disparu.

A cette objection banale, qu'ils répètent en tous lieux avec une incroyable assurance, ils ne manquent jamais d'ajouter la glose suivante, par forme de *Gloria Patri :* Si tous les hommes étaient égaux, personne ne voudrait travailler.

Cette antienne se chante sur plusieurs airs.

Si tout le monde était maître personne ne voudrait obéir.

S'il n'y avait plus de riches, qui est-ce qui ferait travailler les pauvres?....

Et s'il n'y avait plus de pauvres, qui est-ce qui travaillerait pour les riches?.... Mais point de récriminations : nous avons mieux à répondre.

Si je démontre que c'est la propriété qui est elle-même impossible; que c'est la propriété qui est contradiction, chimère, utopie; et si je le démontre, non plus par des considérations de métaphysique et de droit, mais par la raison des nombres, par des équations et des calculs, quel sera tout à l'heure l'effroi du propriétaire ébahi? Et vous, lecteur, que pensez-vous de la rétorsion?

Les nombres gouvernent le monde, *mundum regunt numeri :* cet adage est aussi vrai du monde moral et politique que du monde sidéral et moléculaire. Les éléments du droit sont les mêmes que ceux de l'algèbre; la législation et le gouvernement ne sont autre chose que l'art de faire des classifications et d'équilibrer des puissances : toute la jurispru-

dence est dans les règles de l'arithmétique. Ce chapitre et le suivant serviront à jeter les fondements de cette incroyable doctrine. C'est alors que se découvrira au yeux du lecteur une immense et nouvelle carrière : alors nous commencerons à voir dans les proportions des nombres, l'unité synthétique de la philosophie et des sciences, et pleins d'admiration et d'enthousiasme devant cette profonde et majestueuse simplicité de la nature, nous nous écrierons, avec l'Apôtre : « Oui, l'Éternel a tout fait avec nombre, avec poids, avec mesure. » Nous comprendrons que l'égalité des conditions non-seulement est possible, mais qu'elle est seule possible; que cette apparente impossibilité qu'on lui reproche lui vient de ce que nous la concevons toujours soit dans la propriété, soit dans la communauté, formes politiques aussi contraires l'une que l'autre à la nature de l'homme. Nous reconnaîtrons enfin que tous les jours, à notre insu, dans le temps même où nous affirmons qu'elle est irréalisable, cette égalité se réalise; que le moment approche où, sans l'avoir cherchée ni même voulue, nous l'aurons partout établie; qu'avec elle, en elle et par elle, doit se manifester l'ordre politique selon la nature et la vérité.

On a dit, en parlant de l'aveuglement et de l'obstination des passions, que si l'homme avait quelque intérêt à nier les vérités de l'arithmétique, il trouverait moyen d'en ébranler la certitude : voici l'occasion de faire cette curieuse expérience. J'attaque la propriété, non plus par ses propres aphorismes, mais par le calcul. Que les propriétaires se tiennent donc prêts à vérifier mes opérations : car si par malheur pour eux elles se trouvent justes, ils sont perdus.

En prouvant l'impossibilité de la propriété, j'achève d'en prouver l'injustice; en effet,

Ce qui est *juste*, à plus forte raison est *utile;*

Ce qui est utile, à plus forte raison est *vrai;*

Ce qui est vrai, à plus forte raison est *possible;*

Conséquemment, tout ce qui sort du possible sort par là même de la vérité, de l'utilité, de la justice. Donc, *à priori*, on peut juger de la justice d'une chose par son im-

possibilité; en sorte que si cette chose était souverainement impossible, elle serait souverainement injuste.

LA PROPRIÉTÉ EST PHYSIQUEMENT ET MATHÉMATIQUEMENT IMPOSSIBLE.

DÉMONSTRATION.

AXIOME. *La propriété est le droit d'aubaine que le propriétaire s'attribue sur une chose marquée par lui de son seing.*

Cette proposition est un véritable axiome. Car :

1° Ce n'est point une définition, puisqu'elle n'exprime pas tout ce que renferme le droit de propriété : droit de vendre, d'échanger, de donner; droit de transformer, d'altérer, de consommer, de détruire, d'user et d'abuser, etc. Tous ces droits sont autant d'effets divers de la propriété, que l'on peut considérer séparément, mais que nous négligeons ici pour ne nous occuper que d'un seul, du droit d'aubaine.

2° Cette proposition est universellement admise : nul ne peut la nier sans nier les faits, sans être à l'instant démenti par la pratique universelle.

3° Cette proposition est d'une évidence immédiate, puisque le fait qu'elle exprime accompagne toujours, soit réellement, soit facultativement, la propriété, et que c'est par lui surtout qu'elle se manifeste, se constitue, se pose.

4° Enfin la négation de cette proposition implique contradiction : le droit d'aubaine est réellement inhérent, tellement intime à la propriété, que là où il n'existe pas la propriété est nulle.

Observations. L'aubaine reçoit différents noms, selon les choses qui la produisent : *fermage* pour les terres; *loyer* pour les maisons et les meubles; *rente* pour les fonds placés à perpétuité; *intérêt* pour l'argent; *bénéfice, gain, profit*

(trois choses qu'il ne faut pas confondre avec le salaire ou pr[illegible] légitime du travail), pour les échanges.

L'aubaine, espèce de régale, d'hommage tangible et consommable, compète au propriétaire en vertu de son occupat[illegible] nominale et métaphysique : son scel est apposé sur la cho[illegible] cela suffit pour que personne ne puisse occuper cette chose sa[illegible] ma permission.

Cette permission d'occuper sa chose, le propriétaire p[illegible] l'octroyer pour rien : d'ordinaire il la vend. Dans le fait, ce[illegible] vente, est un stellionat et une concussion; mais, par la fict[illegible] légale du domaine de propriété, cette même vente, sévère[illegible]ment punie, on ne sait trop pourquoi, en d'autres cas, d[illegible] vient pour le propriétaire une source de profit et de considération.

La reconnaissance que le propriétaire exige pour la prest[illegible]tion de son droit, s'exprime soit en signes monétaires, p[illegible] un dividende en nature du produit présumé. En *sorte* qu[illegible] par le droit d'aubaine, le propriétaire moissonne et ne labour[illegible] pas, récolte et ne cultive pas, consomme et ne produit pas, joui[illegible] et n'exerce rien. Bien différents des idoles du Psalmiste so[illegible] les dieux de la propriété; celles-là avaient des mains, et n[illegible] touchaient pas; ceux-ci, au contraire, *manus habent et pa[illegible]pabunt*.

Tout est mystérieux et surnaturel dans la collation du dr[illegible] d'aubaine. Des cérémonies terribles accompagnent l'inaugura[illegible]tion d'un propriétaire, de même qu'autrefois la réception d'u[illegible] initié. C'est, premièrement, la *consécration* de la chose, consé[illegible]cration par laquelle est fait savoir à tous qu'ils aient à paye[illegible] une offrande congruë au propriétaire, toutes et quantes fois il[illegible] désireront, moyennant octroi de lui obtenu et signé, user de s[illegible] chose.

Secondement l'*anathème*, qui, hors le cas précité, défend d[illegible] toucher mie à la chose, même en l'absence du propriétaire, e[illegible] déclare sacrilége, infâme, amendable, digne d'être livré au br[illegible] séculier, tout violateur de la propriété.

Troisièmement la *dédicace*, par laquelle le propriétaire o[illegible] le saint désigné, le dieu protecteur de la chose, y habit[illegible]mentalement comme une divinité dans son sanctuaire. Par

l'effet de cette dédicace, la substance de la chose est, pour ainsi dire, convertie en la personne du propriétaire, toujours présent sous les espèces ou apparences de ladite chose.

Ceci est la pure doctrine des jurisconsultes. « La propriété, dit Toullier, est une *qualité morale* inhérente à la chose, *un lien réel* qui l'attache au propriétaire, et qui ne peut être rompu sans son fait. » Locke doutait respectueusement si Dieu ne pouvait pas rendre la matière *pensante;* Toullier affirme que le propriétaire la rend *morale;* que lui manque-t-il pour être divinisée? Certes, ce ne sont pas les adorations.

La propriété est le droit d'aubaine, c'est-à-dire le pouvoir de produire sans travailler; or, produire sans travailler, c'est faire de rien quelque chose, en un mot, c'est créer : c'est ce qui ne doit pas être plus difficile que de moraliser la matière. Les jurisconsultes ont donc raison d'appliquer aux propriétaires cette parole de l'Écriture : *Ego dixi : Dii estis et filii Excelsi omnes :* J'ai dit : vous êtes des dieux, et tous fils du Très-Haut.

La propriété est le droit d'aubaine : cet axiome sera pour nous comme le nom de la bête de l'Apocalypse, nom dans lequel est renfermé tout le mystère de cette bête. On sait que celui qui pénétrerait le mystère de ce nom obtiendrait l'intelligence de toute la prophétie, et vaincrait la bête. Eh bien! ce sera par l'interprétation approfondie de notre axiome que nous tuerons le sphinx de la propriété. Partant de ce fait si éminemment caractéristique, le *droit d'aubaine*, nous allons suivre dans ses replis le vieux serpent; nous compterons les entortillements homicides de cet épouvantable ténia, dont la tête, avec ses mille suçoirs, s'est toujours dérobée au glaive de ses plus ardents ennemis, leur abandonnant d'immenses tronçons de son cadavre. C'est qu'il fallait autre chose que du courage pour vaincre le monstre : il était écrit qu'il ne crèverait point avant qu'un prolétaire, armé d'une baguette magique, l'eût mesuré.

COROLLAIRES. 1° *La quotité de l'aubaine est proportionnelle à la chose.* Quel que soit le taux de l'intérêt, qu'on

l'élève à 3, 5, ou 10 pour cent, ou qu'on l'abaisse à $^{1}/_{2}$, $^{1}/_{4}$, $^{1}/_{10}$, il n'importe, sa loi d'accroissement reste la même. Voici quelle est cette loi.

Tout capital évalué en numéraire peut être considéré comme un terme de la progression arithmétique qui a pour raison 100, et le revenu de ce capital rapporte comme le terme correspondant d'une autre progression arithmétique qui aurait pour raison le taux de l'intérêt. Ainsi un capital de 500 francs étant le cinquième terme de la progression arithmétique dont la raison est 100, son revenu à 3 pour cent sera indiqué par le cinquième terme de la progression arithmétique dont la raison est 3 :

100 . 200 . 300 . 400 . 500 .
3 . 6 . 9 . 12 . 15 .

C'est la connaissance de cette espèce de *logarithmes*, dont les propriétaires ont chez eux des tables dressées et calculées à un très haut degré, qui nous donnera la clé des plus curieuses énigmes et nous fera marcher de surprise en surprise.

D'après cette théorie *logarithmique* du droit d'aubaine, une propriété avec son revenu peut être définie *un nombre dont le logarithme est égal à la somme de ses unités divisée par* 100 *et multipliée par le taux de l'intérêt*. Par exemple, une maison estimée 100,000 francs et louée à raison de 5 pour cent rapporte 5,000 francs de revenu, d'après la formule $\frac{100{,}000 \times 5}{100} = 5{,}000$. Réciproquement une terre de 3,000 fr. de revenu évalué à 2 $^{1}/_{2}$ 00, vaut 120,000 francs, d'après cette autre formule : $\frac{3{,}000 \times 100}{2\,^{1}/_{2}} = 120{,}000$.

Dans le premier cas, la progression qui désigne l'accroissement de l'intérêt a pour raison 5, dans le second elle a pour raison 2 1/2.

Observation. — L'aubaine connue sous les noms de fermage, rente, intérêt, se paie tous les ans ; les loyers courent à la semaine, au mois, à l'année ; les profits et bénéfices ont lieu autant de fois que l'échange. En sorte que l'au-

baine est tout à la fois en raison du temps et en raison de la chose, ce qui a fait dire que l'usure croît comme chancre, *fœnus serpit sicut cancer.*

2° *L'aubaine payée au propriétaire par le détenteur est chose perdue pour celui-ci.* Car si le propriétaire devait, en échange de l'aubaine qu'il perçoit, quelque chose de plus que la permission qu'il accorde, son droit de propriété ne serait pas parfait ; il ne posséderait pas *jure optimo, jure perfecto,* c'est-à-dire qu'il ne serait pas réellement propriétaire. Donc, tout ce qui passe des mains de l'occupant dans celles du propriétaire à titre d'aubaine et comme prix de la permission d'occuper, est acquis irrévocablement au second, perdu, anéanti pour le premier, à qui rien ne peut en revenir, si ce n'est comme don, aumône, salaire de services, ou prix de marchandises par lui livrées. En un mot, l'aubaine périt pour l'emprunteur, ou, comme aurait dit énergiquement le latin, *res perit solventi.*

3° *Le droit d'aubaine a lieu contre le propriétaire comme contre l'étranger.* Le seigneur de la chose, distinguant en soi le possesseur du propriétaire, s'impose à lui-même, pour l'usufruit de sa propriété, une taxe égale à celle qu'il pourrait recevoir d'un tiers ; en sorte qu'un capital porte intérêt dans les mains du capitaliste comme dans celles de l'emprunteur et du commandité. En effet, si, au lieu d'accepter 500 francs de loyer de mon appartement, je préfère l'occuper et en jouir, il est clair que je deviens débiteur envers moi d'une rente égale à celle que je refuse : ce principe est universellement suivi dans le commerce, et regardé comme un axiome par les économistes. Aussi les industriels qui ont l'avantage d'être propriétaires de leur fonds de roulement, bien qu'ils ne doivent d'intérêts à personne, ne calculent-ils leurs bénéfices qu'après avoir prélevé, avec leurs appointements et leurs frais, les intérêts de leur capital. Par la même raison, les prêteurs d'argent conservent par devers eux le moins d'argent qu'ils peuvent ; car tout capital portant nécessairement intérêt, si cet intérêt n'est servi par personne, il se prendra sur le capital, qui de la sorte se trouvera d'autant diminué. Ainsi

par le droit d'aubaine le capital s'entame lui-même : c'est ce que Papinien aurait exprimé sans doute par cette formule aussi élégante qu'énergique : *Fœnus mordet solidum*. Je demande pardon de parler si souvent latin dans cette affaire : c'est un hommage que je rends au peuple le plus usurier qui fut oncques.

PREMIÈRE PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce que de rien elle exige quelque chose.

L'examen de cette proposition est le même que celui de l'origine du fermage, tant controversé par les économistes. Quand je lis ce qu'en ont écrit la plupart d'entre eux, je ne puis me défendre d'un sentiment de mépris mêlé de colère, à la vue de cet amas de niaiseries, où l'odieux le dispute à l'absurde. Ce serait l'histoire de l'éléphant dans la lune, n'était l'atrocité des conséquences. Chercher une origine rationnelle et légitime à ce qui n'est et ne peut être que vol, concussion et rapine, tel devait être le comble de la folie propriétaire, le plus haut degré d'ensorcellement où pût jeter des esprits d'ailleurs éclairés la perversité de l'égoïsme.

« Un cultivateur, dit Say, est un fabricant de blé qui, parmi les outils qui lui servent à modifier la matière dont il fait son blé, emploie un grand outil que nous avons nommé un champ. Quand il n'est pas le propriétaire du champ, qu'il n'en est que le fermier, c'est un outil dont il paye le service productif au propriétaire. Le fermier se fait rembourser à l'acheteur, celui-ci à un autre, jusqu'à ce que le produit soit parvenu au consommateur, qui rembourse la première avance accrue de toutes celles au moyen desquelles le produit est parvenu jusqu'à lui. »

Laissons de côté les avances subséquentes par lesquelles le produit arrive au consommateur, et ne nous occupons en ce moment que de la première de toutes, de la rente

payée au propriétaire par le fermier. On demande sur quoi fondé le propriétaire se fait payer cette rente.

Suivant Ricardo, Maccullock et Mill, le fermage proprement dit n'est autre chose que l'*excédant du produit de la terre la plus fertile sur le produit des terres de qualité inférieure;* en sorte que le fermage ne commence à avoir lieu sur la première que lorsqu'on est obligé, par l'accroissement de population, de recourir à la culture des secondes.

Il est difficile de trouver à cela aucun sens. Comment des différentes qualités du terrain peut-il résulter un droit sur le terrain? Comment les variétés de l'*humus* enfanteraient-elles un principe de législation et de politique? Cette métaphysique est pour moi si subtile, ou si épaisse, que je m'y perds plus j'y pense. — Soient la terre A, capable de nourrir 10,000 habitants, et la terre B, capable seulement d'en nourrir 9,000, l'une et l'autre d'égale étendue : lorsque par l'accroissement de leur nombre, les habitants de la terre A seront forcés de cultiver la terre B, les propriétaires fonciers de la terre A se feront payer par les fermiers de cette terre une rente calculée sur le rapport de 10 à 9. Voilà bien, je pense, ce que disent Ricardo, Maccullock et Mill. Mais si la terre A nourrit autant d'habitants qu'elle peut en contenir, c'est-à-dire si les habitants de la terre A n'ont tout justement, vu leur nombre, que ce qui leur est nécessaire pour vivre, comment pourront-ils payer un fermage?

Si l'on s'était borné à dire que la différence des terres a été l'*occasion* du fermage, mais non qu'elle en est la *cause*, nous aurions recueilli de cette simple observation un précieux enseignement, c'est que l'établissement du fermage aurait eu son principe dans le désir de l'égalité. En effet, si le droit de tous les hommes à la possession des bonnes terres est égal, nul ne peut, sans indemnité, être contraint de cultiver les mauvaises. Le fermage, d'après Ricardo, Maccullock et Mill, aurait donc été un dédommagement ayant pour but de compenser les profits et les peines. Ce système d'égalité pratique est mauvais, il faut en convenir; mais enfin l'intention eût été bonne : quelle conséquence Ricardo, Maccullock et Mill pouvaient-ils en déduire en

faveur de la propriété? Leur théorie se tourne donc contre eux-mêmes et les jugule.

Malthus pense que la source du fermage est dans la faculté qu'a la terre de fournir plus de subsistances qu'il n'en faut pour alimenter les hommes qui la cultivent. Je demanderai à Malthus pourquoi le succès du travail fonderait, au profit de l'oisiveté, un droit à la participation des produits?

Mais le seigneur Malthus se trompe dans l'énoncé du fait dont il parle : oui, la terre a la faculté de fournir plus de subsistances qu'il n'en faut pour ceux qui la cultivent, si par *cultivateurs* on n'entend que les fermiers. Le tailleur aussi fait plus d'habits qu'il n'en use, et l'ébéniste plus de meubles qu'il ne lui en faut. Mais les diverses professions se supposant et se soutenant l'une l'autre, il en résulte que non-seulement le laboureur, mais tous les corps d'arts et métiers, jusqu'au médecin et à l'instituteur, sont et doivent être dits *cultivant la terre*. Le principe que Malthus assigne au fermage est celui du commerce : or la loi fondamentale du commerce étant l'équivalence des produits échangés, tout ce qui détruit cette équivalence viole la loi ; c'est une erreur d'évaluation à corriger.

Buchanam, commentateur de Smith, ne voyait dans le fermage que le résultat d'un monopole, et prétendait que le travail seul est productif. En conséquence, il pensait que, sans ce monopole, les produits coûteraient moins cher, et il ne trouvait de fondement au fermage que dans la loi civile. Cette opinion est un corollaire de celle qui fait de la loi civile la base de la propriété. Mais pourquoi la loi civile, qui doit être la raison écrite, a-t-elle autorisé ce monopole? Qui dit monopole, exclut nécessairement la justice; or, dire que le fermage est un monopole consacré par la loi, c'est dire que l'injustice a pour principe la justice, ce qui est contradictoire.

Say répond à Buchanam que le propriétaire n'est point un monopoleur, parce que le monopoleur « est celui qui n'ajoute aucun degré d'utilité à une marchandise. »

Quel degré d'utilité les choses produites par le fermier reçoivent-elles du propriétaire? a-t-il labouré, semé, mois-

sonné, fauché, vanné, sarclé? Voilà par quelles opérations le fermier et ses gens ajoutent à l'utilité des matières qu'ils consomment pour les reproduire.

« Le propriétaire foncier ajoute à l'utilité des marchandises par le moyen de son instrument, qui est une terre. Cet instrument reçoit les matières dont se compose le blé dans un état, et les rend dans un autre. L'action de la terre est une opération chimique, d'où résulte pour la matière du blé une modification telle, qu'en le détruisant elle le multiplie. Le sol est donc producteur d'une utilité; et lorsqu'il (le sol?) la fait payer sous la forme d'un profit ou d'un fermage pour son propriétaire, ce n'est pas sans rien donner au consommateur en échange de ce que le consommateur lui paye. Il lui donne une utilité produite, et c'est en produisant cette utilité que la terre est productive, aussi bien que le travail. »

Éclaircissons tout cela.

Le forgeron, qui fabrique pour le laboureur des instruments aratoires, le charron qui lui fait une voiture, le maçon qui bâtit sa grange, le charpentier, le vannier, etc., qui tous contribuent à la production agricole par les outils qu'ils préparent, sont producteurs d'utilité : à ce titre, ils ont droit à une part des produits.

« Sans aucun doute, dit Say ; mais la terre est aussi un instrument dont le service doit être payé, donc... »

Je tombe d'accord que la terre est un instrument; mais quel en est l'ouvrier? Est-ce le propriétaire? est-ce lui qui par la vertu efficace du droit de propriété, par cette *qualité morale* infuse dans le sol, lui communique la vigueur et la fécondité? Voilà précisément en quoi consiste le monopole du propriétaire, que n'ayant pas fait l'instrument, il s'en fait payer le service. Que le Créateur se présente et vienne lui-même réclamer le fermage de la terre, nous compterons avec lui, ou bien que le propriétaire, soi-disant fondé de pouvoirs, montre sa procuration.

« Le service du propriétaire, ajoute Say, est commode pour lui, j'en conviens. »

L'aveu est naïf.

« Mais nous ne pouvons nous en passer. Sans la propriété un laboureur se battrait avec un autre pour cultiver un champ qui n'aurait point de propriétaire, et le champ demeurerait en friche... »

Ainsi le rôle du propriétaire consiste à mettre les laboureurs d'accord en les dépouillant tous... O raison ! ô justice ! science merveilleuse des économistes ! Le propriétaire, selon eux, est comme Perrin-Dandin, qui, appelé par des voyageurs en dispute pour une huître, l'ouvre, la gruge et leur dit :

La cour vous donne à tous deux une écaille.

Était-il possible de dire plus de mal de la propriété ?

Say nous expliquerait-il comment les laboureurs qui, sans les propriétaires, se battraient entre eux pour la possession du sol, ne se battent pas aujourd'hui contre les propriétaires pour cette même possession ? C'est apparemment parce qu'ils les croient possesseurs légitimes, et que le respect d'un droit imaginaire l'emporte en eux sur la cupidité. J'ai prouvé au chapitre II que la possession sans la propriété suffit au maintien de l'ordre social : serait-il donc plus difficile d'accorder des possesseurs sans maîtres que des fermiers ayant propriétaires ? Des hommes de travail, qui respectent à leurs dépens le prétendu droit de l'oisif, violeraient-ils le droit naturel du producteur et de l'industriel ? Quoi ! si le colon perdait ses droits sur la terre du moment où il cesserait de l'occuper, il en deviendrait plus avide ! et l'impossibilité d'exiger une aubaine, de frapper une contribution sur le travail d'autrui, serait une source de querelles et de procès ! La logique des économistes est singulière. Mais nous ne sommes pas au bout. Admettons que le propriétaire est le maître légitime de la terre.

« La terre est un instrument de production, » disent-ils ; cela est vrai. Mais lorsque, changeant le substantif en qualificatif, ils opèrent cette conversion : « La terre est un instrument productif, » ils émettent une damnable erreur.

Selon Quesnay et les anciens économistes, toute produc-

on vient de la terre; Smith, Ricardo, de Tracy, placent au ontraire la production dans le travail. Say, et la plupart de eux qui sont venus après lui, enseignent que, ET la terre est roductive, ET le travail est productif, ET les capitaux sont pro- uctifs. C'est de l'éclectisme en économie politique. La vérité st que NI la terre n'est productive, NI le travail n'est productif, I les capitaux ne sont productifs; la production résulte de ces rois éléments également nécessaires, mais, pris séparément, galement stériles.

En effet, l'économie politique traite de la production, de la listribution et de la consommation des richesses ou des valeurs; mais de quelles valeurs? des valeurs produites par 'industrie humaine, c'est-à-dire des transformations que 'homme fait subir à la matière pour l'approprier à son usage, et nullement des productions spontanées de la nature. Le travail de l'homme ne consistât-il qu'en une simple appréhension de la main, il n'y a pour lui valeur produite que lorsqu'il s'est donné cette peine: jusque-là le sel de la mer, l'eau des fontaines, l'herbe des champs, le bois des forêts, sont pour lui comme s'ils n'étaient pas. La mer, sans le pêcheur et ses filets, ne donne pas de poissons; la forêt, sans le bûcheron et sa cognée, ne fournit ni bois de chauffage ni bois de service; la prairie, sans le faucheur, n'apporte ni foin ni regain. La nature est comme une vaste matière d'exploitation et de production; mais la nature ne produit rien que pour la nature; dans le sens économique, ses produits, à l'égard de l'homme, ne sont pas encore des produits.

Les capitaux, les outils et les machines sont pareillement improductifs. Le marteau et l'enclume sans forgeron et sans fer, ne forgent pas; le moulin, sans meunier et sans grain, ne moud pas, etc. Mettez ensemble des outils et des matières premières; jetez une charrue et des semences sur un sol fertile; montez une forge, allumez le feu et fermez la boutique, vous ne produirez pas davantage. Cette observation a été faite par un économiste en qui le bon sens dépasse la mesure de ses confrères: « Say fait jouer aux capitaux un rôle actif que ne comporte pas leur nature: ce sont des instru-

pour un prix excédant les frais de réparations, lesquelles r
parations sont à la charge du prêteur, et figurent les prod
qu'il échange contre d'autres produits, est stellionataire, c
pable d'escroquerie et de concussion. En un mot, tout lo
perçu, à titre de dommages-intérêts, mais comme prix du p
est un acte de propriété, un vol.

Commentaire historique. Le tribut qu'une nation victorie
impose à une nation vaincue est un véritable fermage. Les dr
seigneuriaux, que la révolution de 1789 a abolis, les dî
mains-mortes, corvées, etc., étaient différentes formes du dr
de propriété; et ceux qui, sous les noms de nobles, seigneu
prébendiers, bénéficiaires, etc, jouissaient de ces droits, n
taient rien de plus que des propriétaires. Défendre la propri
aujourd'hui, c'est condamner la révolution.

DEUXIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce que là où elle est admis
la production coûte plus qu'elle ne vaut.

La proposition précédente était d'ordre législatif; celle-ci es
d'ordre économique. Elle sert à prouver que la propriété, q
a pour origine la violence, a pour résultat de créer une no
valeur.

« La production, dit Say, est un grand échange : pour qu
l'échange soit productif, il faut que la valeur de tous les servic
se trouve balancée par la valeur de la chose produite. Si cet
condition n'a pas été remplie, l'échange a été inégal, le produc
teur a plus donné qu'il n'a reçu. »

Or la valeur ayant pour base nécessaire l'utilité, il résult
que tout produit inutile est nécessairement sans valeur, qu'il n
peut être échangé, partant, qu'il ne peut servir à *payer* les se
vices de la production.

Donc, si la production peut égaler la consommation,
elle ne la dépassera jamais; car il n'y a production réell
que là où il y a production d'utilité, et il n'y a utilité que
là où se trouve possibilité de consommation. Ainsi tout

produit qu'une abondance excessive rend inconsommable, devient, pour la quantité non consommée, inutile, sans valeur, non-échangeable, partant impropre à payer quoi que ce soit; ce n'est plus un produit.

La consommation, à son tour, pour être légitime, pour être une vraie consommation, doit être reproductive d'utilité; car, si elle est improductive, les produits qu'elle détruit sont des valeurs annulées, des choses produites en pure perte, circonstance qui rabaisse les produits au-dessous de leur valeur. L'homme a le pouvoir de détruire, il ne consomme que ce qu'il reproduit. Dans une juste économie, il y a donc équation entre la production et la consommation.

Tous ces points établis, je suppose une tribu de mille familles enfermée dans une enceinte de territoire déterminée, et privée de commerce extérieur. Cette tribu nous représentera l'humanité tout entière, qui, répandue sur la face du globe, est véritablement isolée. En effet, la différence d'une tribu au genre humain étant dans les proportions numériques, les résultats économiques seront absolument les mêmes.

Je suppose donc que ces mille familles, livrées à la culture exclusive du blé, doivent payer chaque année, en nature, un revenu de 10 pour cent sur leur produit, à cent particuliers pris parmi elles. On voit qu'ici le droit d'aubaine ressemblerait à un prélèvement fait sur la production sociale. A quoi servira ce prélèvement?

Ce ne peut être à l'approvisionnement de la tribu, car cet approvisionnement n'a rien de commun avec le fermage; ce n'est point à payer des services et des produits, car les propriétaires, en travaillant comme les autres, n'ont travaillé que pour eux. Enfin, ce prélèvement sera sans utilité pour les rentiers, qui, ayant récolté du blé en quantité suffisante pour leur consommation, et, dans une société sans commerce et sans industrie ne se pouvant procurer autre chose, perdront par le fait l'avantage de leurs revenus.

Dans une pareille société, le dixième du produit étant in-

consommable, il y a un dixième du travail qui n'est pas payé : la production coûte plus qu'elle ne vaut.

Transformons actuellement 300 de nos producteurs de blé en industriels de toute espèce : 100 jardiniers et vignerons, 60 cordonniers et tailleurs, 50 menuisiers et forgerons, 80 de professions diverses, et, pour que rien n'y manque, 7 maîtres d'école, 1 maire, 1 juge, 1 curé : chaque métier, en ce qui le concerne, produit pour toute la tribu. Or la production totale étant 1,000, la consommation pour chaque travailleur est 1, savoir : blé, viande, céréales, 0,700 ; vin et jardinage, 0,100 ; chaussure et habillement, 0,060 ; ferrements et meubles, 0,050 ; produits divers, 0,080 ; instruction, 0,007 ; administration, 0,002 ; messe, 0,001. Total, 1.

Mais la société doit une rente de 10 pour cent ; et nous observerons qu'il importe peu que les seuls laboureurs la payent ou que tous les travailleurs soient solidaires, le résultat est le même. Le fermier augmente le prix de ses denrées en proportion de ce qu'il doit ; les industriels suivent le mouvement de hausse, puis, après quelques oscillations, l'équilibre s'établit, et chacun a payé une quantité à peu près égale. Ce serait une grave erreur de croire que dans une nation les seuls fermiers payent les fermages ; c'est toute la nation.

Je dis donc que, vu le prélèvement de 10 pour cent, la consommation de chaque travailleur est réduite de la manière suivante : blé, 0,630 ; vin et jardinage, 0,090 ; habits et chaussures, 0,054 ; meubles et fers, 0,045 ; autres produits, 0,072 ; écolage, 0,0063 ; administration, 0,0018 ; messe, 0,0009. Total, 0,9.

Le travailleur a produit 1, il ne consomme que 0,9 : il perd donc un dixième sur le prix de son travail ; sa production coûte toujours plus qu'elle ne vaut. D'autre part, le dixième perçu par les propriétaires n'en est pas moins une non-valeur ; car, étant eux-mêmes travailleurs, ils ont de quoi vivre avec les neuf dixièmes de leur produit, comme aux autres, rien ne leur manque. A quoi sert-il que leur ration de pain, vin, viande, habits, logement, etc., soit doublée, s'ils ne peuvent la consommer ni l'échanger? Le pri

du fermage reste donc, pour eux comme pour le reste des travailleurs, une non-valeur, et périt entre leurs mains. Étendez l'hypothèse, multipliez le nombre et les espèces des produits, vous ne changerez rien au résultat.

Jusqu'ici j'ai considéré le propriétaire comme prenant part à la production, non pas seulement, comme dit Say, par le service de son instrument, mais d'une manière effective et par le travail de ses mains : or, il est facile de voir qu'à de pareilles conditions la propriété n'existera jamais. Qu'arrive-t-il ?

Le propriétaire, animal essentiellement libidineux, sans vertu ni vergogne, ne s'accommode point d'une vie d'ordre et de discipline ; s'il aime la propriété, c'est pour n'en faire qu'à son aise, quand il veut et comme il veut. Sûr d'avoir de quoi vivre, il s'abandonne à la futilité, à la mollesse ; il joue, il niaise, il cherche des curiosités et des sensations nouvelles. La propriété, pour jouir d'elle-même, doit renoncer à la condition commune et vaquer à des occupations de luxe, à des plaisirs immondes.

Au lieu de renoncer à un fermage qui périssait entre leurs mains et de dégrever d'autant le travail social, nos cent propriétaires se reposent. Par cette retraite, la production absolue étant diminuée de cent, tandis que la consommation reste la même, la production et la consommation semblent se faire équilibre. Mais, d'abord, puisque les propriétaires ne travaillent plus, leur consommation est improductive d'après les principes de l'économie ; par conséquent il y a dans la société, non plus comme auparavant cent de services non payés par le produit, mais cent de produits consommés sans service ; le déficit est toujours le même, quelle que soit la colonne du budget qui l'exprime. Ou les aphorismes de l'économie politique sont faux, ou la propriété, qui les contredit, est impossible.

Les économistes, regardant toute consommation improductive comme un mal, comme un vol fait au genre humain, ne se lassent point d'exhorter les propriétaires à la modération, au travail, à l'épargne ; ils leur prêchent la nécessité de se rendre utiles, de rapporter à la production

ce qu'ils en reçoivent; ils fulminent contre le luxe et la p
resse les plus terribles imprécations. Cette morale est f
belle, assurément; c'est dommage qu'elle n'ait pas le s
commun. Le propriétaire qui travaille, ou, comme disent
économistes, *qui se rend utile*, se fait payer pour ce travail
cette utilité : en est-il moins oisif par rapport aux propri
qu'il n'exploite pas et dont il touche les revenus? Sa con
tion, quoi qu'il fasse, est l'improductivité et la *félonner*
il ne peut cesser de gaspiller et de détruire qu'en cessant d'ê
propriétaire.

Mais ce n'est encore là que le moindre des maux que la p
priété engendre. On conçoit à toute force que la société en
tienne des oisifs; elle aura toujours des aveugles, des ma
chots, des furieux, des imbéciles; elle peut bien nourrir qu
ques paresseux. Voici où les impossibilités se compliquent
s'accumulent.

TROISIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce que sur un capital don la production est en raison du travail, non en raison la propriété.

Pour acquitter un fermage de 100, à 10 pour cent du produi
il faut que le produit soit 1,000 : pour que le produit so
1,000, il faut une force de 1,000 travailleurs. Il suit de
qu'en donnant congé tout à l'heure à nos 100 travailleu
propriétaires, qui tous avaient un droit égal de mener la v
de rentiers, nous nous sommes mis dans l'impossibilité
leur payer leurs revenus. En effet, la force productrice, q
était d'abord 1,000, n'étant plus que 900, la production s
trouve aussi réduite à 900, dont le dixième est 90. Il fa
donc, ou que 10 propriétaires sur 100 ne soient pas payé
si les 90 autres veulent avoir leur fermage intégral; ou q
tous s'accordent à supporter une diminution de 10 pour ce
Car ce n'est point au travailleur, qui n'a failli à aucune d
ses fonctions, qui a produit comme par le passé, à pâ
de la retraite du propriétaire; c'est à celui-ci à subir l

conséquences de son oisiveté. Mais alors le propriétaire se trouve plus pauvre par cela même qu'il veut jouir ; en exerçant son droit, il le perd, tellement que la propriété semble décroître et s'évanouir à mesure que nous cherchons à la saisir : plus on la poursuit, moins elle se laisse prendre. Qu'est-ce qu'un droit sujet à varier d'après des rapports de nombres, et qu'une combinaison arithmétique peut détruire?

Le propriétaire travailleur recevait : 1° comme travailleur, 0,9 de salaire ; 2° comme propriétaire, 1 de fermage. Il s'est dit : Mon fermage est suffisant; je n'ai pas besoin de travailler pour avoir du superflu. Et voilà que le revenu sur lequel il comptait se trouve diminué d'un 10°, sans qu'il imagine seulement comment s'est faite cette diminution. C'est qu'en prenant part à la production, il était créateur lui-même de ce 10° qu'il ne retrouve plus ; et lorsqu'il pensait ne travailler que pour lui, il subissait, sans s'en apercevoir, dans l'échange de ses produits, une perte dont le résultat était de lui faire payer à lui-même un 10° de son propre fermage. Comme tout autre il produisait 1, et ne recevait que 0,9.

Si, au lieu de 900 travailleurs, il n'y en avait que 500, la totalité du fermage serait réduite à 50 ; s'il n'y en avait que 100, elle se réduirait à 10. Posons donc comme loi d'économie propriétaire l'axiome suivant : *L'aubaine doit décroître comme le nombre des oisifs augmente.*

Ce premier résultat va nous conduire à un autre bien plus surprenant : il s'agit de nous délivrer d'un seul coup de toutes les charges de la propriété, sans l'abolir, sans faire tort aux propriétaires, et par un procédé éminemment conservateur.

Nous venons de voir que si le fermage d'une société de 1,000 travailleurs est comme 100, celui de 900 serait comme 90, celui de 800 comme 80, celui de 100 comme 10, etc. En sorte que si la société n'était plus que de 1 travailleur, le fermage serait de 0,1, quelles que fussent d'ailleurs l'étendue et la valeur du sol approprié. Donc, *le capital territorial étant donné, la production sera en raison du travail, non en raison de la propriété.*

D'après ce principe, cherchons quel doit être le maximum de l'aubaine pour toute propriété.

Qu'est-ce, dans l'origine, que le bail à ferme? C'est un contrat par lequel le propriétaire cède à un fermier la possession de sa terre, moyennant une portion de ce que lui, propriétaire, en retire. Si, par la multiplication de sa famille, le fermier se trouve dix fois plus fort que son propriétaire, il produira dix fois plus : sera-ce une raison pour que le propriétaire s'en vienne décupler le fermage? Son droit n'est pas : Plus tu produis, plus j'exige; il est : Plus j'abandonne, plus j'exige. L'accroissement de la famille du fermier, le nombre de bras dont il dispose, les ressources de son industrie, causes de l'accroissement de production, tout cela est étranger au propriétaire; ses prétentions doivent être mesurées sur la force productrice qui est en lui, non sur la force productrice qui est dans les autres. La propriété est le droit d'aubaine, elle n'est pas le droit de capitation. Comment un homme, à peine capable à lui seul de cultiver quelques arpents, exigerait-il de la société, parce que sa propriété sera de 10,000 hectares, 10,000 fois ce qu'il est incapable de produire une? Comment le prix du prêt grandirait-il en proportion du talent et de la force de l'emprunteur plutôt qu'en raison de l'utilité qu'en peut retirer le propriétaire? Force nous est donc de reconnaître cette seconde loi économique : *L'aubaine a pour mesure une fraction de la production du propriétaire.*

Or cette production, quelle est-elle? En d'autres termes, qu'est-ce que le seigneur et maître d'un fonds, en le prêtant à un fermier, peut dire avec raison qu'il abandonne?

La force productrice d'un propriétaire, comme celle de tout travailleur, étant 1, le produit dont il se prive en cédant sa terre est aussi comme 1. Si donc le taux de l'aubaine est 10 pour cent, le maximum de toute aubaine sera 0,1.

Mais nous avons vu que toutes les fois qu'un propriétaire se retire de la production, la somme des produits diminue d'une unité : donc l'aubaine qui lui revient étant égale à 0,1 tandis qu'il reste parmi les travailleurs, sera par sa retraite, loi de décroissance du fermage, égale à 0,09. Ce

qui nous conduit à cette dernière formule : *Le maximum de revenu d'un propriétaire est égal à la racine carrée du produit de 1 travailleur* (ce produit étant exprimé par un nombre convenu) ; *la diminution que souffre ce revenu, si le propriétaire est oisif, est égale à une fraction qui aurait pour numérateur l'unité, et pour dénominateur le nombre qui servirait à exprimer le produit.*

Ainsi le maximum de revenu d'un propriétaire oisif, ou travaillant pour son propre compte en dehors de la société, évalué à 10 pour cent sur une production moyenne de 1,000 fr. par travailleur, sera de 90 fr. Si donc la France compte 1 million de propriétaires jouissant l'un portant l'autre de 1,000 fr. de revenu, et les consommant improductivement, au lieu de 1 milliard qu'ils se font payer chaque année, il ne leur est dû, selon toute la rigueur du droit et le calcul plus exact, que 90 millions.

C'est quelque chose qu'une réduction de 910 millions sur les charges qui accablent principalement la classe travailleuse ; cependant nous ne sommes pas à fin de comptes, et le travailleur ne connaît pas encore toute l'étendue de ses droits.

Qu'est-ce que le droit d'aubaine, réduit, comme nous venons de le faire, à sa juste mesure dans le propriétaire oisif? une reconnaissance du droit d'occupation. Mais le droit d'occupation étant égal pour tous, tout homme sera, au même titre, propriétaire ; tout homme aura droit à un revenu égal à une fraction de son produit. Si donc le travailleur est obligé par le droit de propriété de payer une rente au propriétaire, le propriétaire est obligé, par le même droit, de payer la même rente au travailleur ; et, puisque leurs droits se balancent, la différence entre eux est zéro.

Scolie. Si le fermage ne peut être légalement qu'une fraction du produit présumé du propriétaire, quelle que soit l'étendue et l'importance de la propriété, la même chose a lieu pour un grand mombre de petits propriétaires séparés : car, bien qu'un seul homme puisse exploiter séparément chacune d'elles, le même homme ne peut les exploiter simultanément toutes.

Résumons : le droit d'aubaine, qui ne peut exister que dans des limites très restreintes, marquées par les lois de la production, s'annihile par le droit d'occupation ; or, sans le droit d'aubaine, il n'y a pas de propriété ; donc la propriété est impossible.

QUATRIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce qu'elle est homicide.

Si le droit d'aubaine pouvait s'assujettir aux lois de la raison et de la justice, il se réduirait à une indemnité ou reconnaissance dont le *maximum* ne dépasserait jamais, pour un seul travailleur, une certaine fraction de ce qu'il est capable de produire ; nous venons de le démontrer. Mais pourquoi le droit d'aubaine, ne craignons pas de le nommer par son nom, le droit du vol, se laisserait-il gouverner par la raison, avec laquelle il n'a rien de commun ? Le propriétaire ne se contente pas de l'aubaine telle que le bon sens et la nature des choses la lui assignent : il se la fait payer dix fois, cent fois, mille fois, un million de fois. Seul, il ne tirerait de sa chose que 1 de produit, et il exige que la société qu'il n'a point faite lui paye, non plus un droit proportionnel à la puissance productive de lui propriétaire, mais un impôt par tête ; il taxe ses frères selon leur force, leur nombre et leur industrie. Un fils naît au laboureur : Bon, dit le propriétaire, c'est une aubaine de plus. Comment s'est effectuée cette métamorphose du fermage en capitation ? comment nos jurisconsultes et nos théologiens, ces docteurs si retors, n'ont-ils pas réprimé cette extension du droit d'aubaine ?

Le propriétaire calculant, d'après sa capacité productive, combien il faut de travailleurs pour occuper sa propriété, la partage en autant de portions, et dit : Chacun me payera l'aubaine. Pour muliplier son revenu, il lui suffit donc de diviser sa propriété. Au lieu d'évaluer l'intérêt qui lui est dû sur son travail à lui, il l'évalue sur son capital ; et par cette substitution la même propriété qui dans les mains du maître

ne peut jamais produire qu'un, vaut à ce maître comme dix, cent, mille, million. Dès lors il n'a plus qu'à se tenir prêt à enregistrer les noms des travailleurs qui lui arrivent ; sa tâche se réduit à délivrer des permissions et des quittances.

Non content encore d'un service si commode, le propriétaire n'entend point supporter le déficit qui résulte de son inaction : il le rejette sur le producteur, dont il exige toujours la même rétribution. Le fermage d'une terre une fois élevé à sa plus haute puissance, le propriétaire n'en rabat jamais ; la cherté des subsistances, la rareté des bras, les inconvénients des saisons, la mortalité même, ne le regardent point : pourquoi souffrirait-il du malheur des temps, puisqu'il ne travaille pas ?

Ici commence une nouvelle série de phénomènes.

Say, qui raisonne à merveille toutes les fois qu'il attaque l'impôt, mais qui ne veut jamais comprendre que le propriétaire exerce, à l'égard du fermier, le même acte de spoliation que le percepteur, dit, dans sa seconde à Malthus :

« Si le collecteur d'impôts, ses commettants, etc., consomment un sixième des produits, ils obligent par là les producteurs à se nourrir, à se vêtir, à vivre enfin avec les cinq sixièmes de ce qu'ils produisent. — On en convient, mais en même temps on dit qu'il est possible à chacun de vivre avec les cinq sixièmes de ce qu'il produit. J'en conviendrai moi-même, si l'on veut : mais je demanderai à mon tour si l'on croit que le producteur vécût aussi bien, au cas que l'on vînt à lui demander au lieu d'un sixième, deux sixièmes, ou le tiers de sa production ? — Non, mais il vivrait encore. — Alors, je demanderai s'il vivrait encore au cas qu'on lui en ravît les deux tiers..... puis les trois quarts ; mais je m'aperçois qu'on ne répond plus rien. »

Si le patron des économistes français avait été moins aveuglé par ses préjugés de propriété, il aurait vu que tel est précisément l'effet produit par le fermage.

Soit une famille de paysans composée de six personnes, le père, la mère et quatre enfants, vivant à la campagne d'un petit patrimoine qu'ils exploitent. Je suppose qu'en tra-

vaillant bien, ils parviennent à nouer, comme on dit, l
deux bouts; qu'eux logés, chauffés, vêtus et nourris,
ne fassent point de dettes, mais aussi point d'économ
Bon an, mal an, ils vivent : si l'année est heureuse, le p
boit un peu plus de vin, les filles s'achètent une robe,
garçons un chapeau; on mange un peu de froment, q
quefois de la viande. Je dis que ces gens-là s'enfoncent et
ruinent.

Car, d'après le troisième corollaire de notre axiome, i
doivent à eux-mêmes un intérêt pour le capital dont ils
propriétaires : n'évaluant ce capital qu'à 8,000 fr., à 2 1/2 p
cent, c'est 200 fr. d'intérêts à payer chaque année. Si
ces 200 fr., au lieu d'être prélevés sur le produit brut p
entrer dans l'épargne et s'y capitaliser, passent dans la c
sommation, il y a déficit annuel de 200 fr. sur l'actif du
nage, tellement qu'au bout de quarante ans, ces bonnes g
qui ne se doutent de rien, ont mangé leur avoir et se sont
banqueroute.

Ce résultat paraît bouffon : c'est une triste réalité.

La conscription arrive... Qu'est-ce que la conscrip
un acte de propriété exercé à l'improviste par le gouv
ment sur les familles, une spoliation d'hommes et d'arg
Les paysans n'aiment point à laisser partir leurs fils
cela je trouve qu'ils n'ont point de tort. Il est difficile q
homme de vingt ans gagne au séjour des casernes; qua
ne s'y corrompt pas, il s'y déteste. Jugez en général d
moralité du soldat par la haine qu'il porte à l'unifor
malheureux ou mauvais sujet, c'est la condition du Fra
sous les drapeaux. Cela ne devrait pas être, mais cela
Interrogez cent mille hommes, et soyez sûr que pas un n
démentira.

Notre paysan pour racheter ses deux conscrits débo
4,000 fr. qu'il emprunte : à 5 pour cent, voilà les 200 fr.
nous parlions tout à l'heure. Si jusqu'à ce moment la
duction de la famille, régulièrement balancée par sa
sommation, a été de 1,200 fr., soit 200 par personne
faudra pour servir cet intérêt, ou que les six travail
produisent comme sept, ou qu'ils ne consomment

comme cinq. Retrancher sur la consommation ne se peut; comment retrancher du nécessaire? Produire davantage est impossible; on ne saurait travailler ni mieux ni plus. Essayera-t-on d'un parti mitoyen, de consommer comme cinq et demi, en produisant comme six et demi? On éprouvera bientôt qu'avec l'estomac il n'est pas de composition; qu'au-dessous d'un certain degré d'abstinence il est impossible de descendre; que ce qui peut être retranché du strict nécessaire sans exposer la santé est peu de chose; et, quant au surcroît de produit, vienne une gelée, une sécheresse, une épizootie, et tout l'espoir du laboureur est anéanti. Bref, la rente ne sera pas payée, les intérêts s'accumuleront, la petite métairie sera saisie, et l'ancien possesseur chassé.

Ainsi une famille qui vécut heureuse tant qu'elle n'exerça pas le droit de propriété, tombe dans la misère aussitôt que l'exercice de ce droit devient un besoin. La propriété, pour être satisfaite, exigerait que le colon eût la double puissance d'étendre le sol et de le féconder par la parole. Simple possesseur de la terre, l'homme y trouve de quoi subsister; prétend-il au droit du propriétaire, elle ne lui suffit plus. Ne pouvant produire que ce qu'il consomme, le fruit qu'il recueille de son labeur est la récompense de sa peine : il n'y a rien pour l'instrument.

Payer ce qu'il ne peut produire, telle est la condition du fermier après que le propriétaire s'est retiré de la production sociale pour exploiter le travailleur par de nouvelles pratiques.

Revenons maintenant à notre première hypothèse.

Les neuf cents travailleurs, sûrs d'avoir autant produit que par le passé, sont tout surpris, après avoir acquitté leur fermage, de se trouver plus pauvres d'un dixième que l'année d'auparavant. En effet, ce dixième étant produit et payé par le propriétaire-travailleur, qui participait alors à la production et aux charges publiques. Maintenant ce même dixième n'a pas été produit et il a été payé; il doit donc se trouver en moins sur la consommation du producteur. Pour combler cet incompréhensible déficit, le travailleur emprunte,

avec pleine certitude de rendre, certitude qui se réduit pour l'année suivante à un nouvel emprunt augmenté des intérêts du premier. A qui emprunte-t-il? au propriétaire. Le propriétaire prête au travailleur ce qu'il en a reçu de trop; et ce trop perçu, qu'il devrait rendre, lui profite à nouveau sous la forme de prêt à intérêt. Alors les dettes s'accroissent indéfiniment; le propriétaire se lasse de faire des avances à un producteur qui ne rend jamais, et celui-ci, toujours volé, et toujours empruntant ce qu'on lui vole, finit par une banqueroute de tout le bien qu'on lui a pris.

Supposons qu'alors le propriétaire qui, pour jouir de ses revenus, a besoin du fermier, le tienne quitte : il aura fait un acte de haute bienfaisance pour lequel M. le curé le recommandera dans son prône; tandis que le pauvre fermier, confus de cette inépuisable charité, instruit par son catéchisme à prier pour ses bienfaiteurs, se promettra de redoubler de courage et de privations afin de s'acquitter envers un si digne maître.

Cette fois il prend ses mesures; il hausse le prix des grains. L'industriel en a fait autant pour ses produits; la réaction a lieu, et, après quelques oscillations, le fermage, que le paysan a cru faire supporter à l'industriel, se trouve à peu près équilibré. Si bien, que tandis qu'il s'applaudit de son succès, il se trouve encore appauvri, mais dans une proportion un peu moindre qu'auparavant. Car, la hausse ayant été générale, le propriétaire est atteint : en sorte que les travailleurs, au lieu d'être plus pauvres d'un dixième, ne le sont plus que de neuf centièmes. Mais c'est toujours une dette pour laquelle il faudra emprunter, payer des intérêts, épargner et jeûner. Jeûne pour les neuf centièmes qu'on ne devrait pas payer et qu'on paye; jeûne pour l'amortissement des dettes; jeûne pour leurs intérêts : que la récolte manque, et le jeûne ira jusqu'à l'inanition. On dit : il faut travailler davantage. Mais d'abord l'excès de travail tue aussi bien que le jeûne; qu'arrivera-t-il, s'ils se réunissent? — *Il faut travailler davantage;* cela signifie apparemment qu'*il faut produire davantage.* A quelles conditions s'opère la production? par l'action combinée du travail, des

capitaux et du sol. Pour le travail, le fermier se charge de le fournir; mais les capitaux ne se forment que par l'épargne; or, si le fermier pouvait amasser quelque chose, il acquitterait ses dettes. Admettons enfin que les capitaux ne lui manquent pas : de quoi lui serviront-ils, si l'étendue de la terre qu'il cultive reste toujours la même? C'est le sol qu'il faut multiplier.

Dira-t-on enfin qu'il faut travailler mieux et plus fructueusement? Mais le fermage a été calculé sur une moyenne de production qui ne peut être dépassée : s'il en était autrement, le propriétaire augmenterait le fermage. N'est-ce pas ainsi que les grands propriétaires de terres ont successivement augmenté le prix de leurs baux, à mesure que l'accroissement de population et le développement de l'industrie leur ont appris ce que la société pouvait tirer de leurs propriétés? Le propriétaire reste étranger à l'action sociale : mais, comme le vautour, les yeux fixés sur sa proie, il se tient prêt à fondre sur elle et à la dévorer.

Les faits que nous avons observés sur une société de mille personnes se reproduisent en grand dans chaque nation et dans l'humanité tout entière, mais avec des variations infinies et des caractères multipliés, qu'il n'est pas de mon dessein de décrire.

En somme, la propriété, après avoir dépouillé le travailleur par l'usure, l'assassine lentement par l'exténuation; or, sans la spoliation et l'assassinat, la propriété n'est rien; avec la spoliation et l'assassinat, elle périt bientôt faute de soutien : donc elle est impossible.

CINQUIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce qu'avec elle la société se dévore.

Quand l'âne est trop chargé, il s'abat; l'homme avance toujours. Cet indomptable courage, bien connu du propriétaire, fonde l'espoir de sa spéculation. Le travailleur libre

produit 10; pour moi, pense le propriétaire, il produira 12. En effet, avant de consentir à la confiscation de son champ, avant de dire adieu au toit paternel, le paysan dont nous avons raconté l'histoire, tente un effort désespéré; il prend à ferme de nouvelles terres. Il sèmera un tiers de plus, et, la moitié de ce nouveau produit étant pour lui, il récoltera un sixième en sus et il payera sa rente. Que de maux! Pour ajouter un sixième à sa production, il faut que le laboureur ajoute, non pas un sixième, mais deux sixièmes à son travail. C'est à ce prix qu'il moissonne et qu'il paye un fermage que devant Dieu il ne doit pas.

Ce que fait le fermier, l'industriel l'essaye à son tour : celui-là multiplie ses labours et dépossède ses voisins; celui-ci abaisse le prix de sa marchandise, s'efforce d'accaparer la fabrication et la vente, d'écraser ses concurrents. Pour assouvir la propriété, il faut d'abord que le travailleur produise au delà de ses besoins; puis, il faut qu'il produise au delà de ses forces; car, par l'émigration des travailleurs devenus propriétaires, l'un est toujours la conséquence de l'autre. Mais pour produire au delà de ses forces et de ses besoins, il faut s'emparer de la production d'autrui, et par conséquent diminuer le nombre des producteurs : ainsi le propriétaire, après avoir fait baisser la production en se mettant à l'écart, la fait baisser encore en fomentant l'accaparement du travail. Comptons.

Le déficit éprouvé par le travailleur après le payement de la rente ayant été, comme nous l'avons reconnu, d'un dixième, cette quantité sera celle dont il cherchera à augmenter sa production. Pour cela il ne voit d'autre moyen que d'accroître sa tâche : c'est aussi ce qu'il fait. Le mécontentement des propriétaires qui n'ont pu se faire intégralement payer, les offres avantageuses et les promesses que leur font d'autres fermiers, qu'ils supposent plus diligents, plus laborieux, plus sûrs : les tripotages secrets et les intrigues, tout cela détermine un mouvement dans la répartition des travaux, et l'élimination d'un certain nombre de producteurs. Sur 900, 90 seront expulsés, afin d'ajouter un dixième à la production des autres. Mais le produit

total en sera-t-il augmenté? pas le moins du monde : il y aura 810 travailleurs produisant comme 900, tandis que c'est comme 1,000 qu'ils devraient produire. Or, le fermage ayant été établi en raison du capital territorial, non en raison du travail, et ne diminuant pas, les dettes continuent comme par le passé, avec un surcroît de fatigue. Voilà donc une société qui se décime, et se décime encore : elle s'annihilerait si les faillites, les banqueroutes, les catastrophes politiques et économiques ne venaient périodiquement rétablir l'équilibre et distraire l'attention des véritables causes de la gêne universelle.

Après l'accaparement des capitaux et des terres viennent les procédés économiques, dont le résultat est encore de mettre un certain nombre de travailleurs hors de la production. L'intérêt suivant partout le fermier et l'entrepreneur, ils se disent, chacun de son côté : J'aurais de quoi payer mon fermage et mes intérêts, si je payais moins de main-d'œuvre. Alors ces inventions admirables, destinées à rendre le travail facile et prompt, deviennent autant de machines infernales qui tuent les travailleurs par milliers.

« Il y a quelques années, la comtesse de Strafford expulsa 15,000 individus de ses terres, qu'ils faisaient valoir comme fermiers. Cet acte d'administration privée fut renouvelé en 1820 par un autre grand propriétaire écossais, à l'égard de 600 familles de fermiers. » (Tissot, *du Suicide et de la Révolte.*)

L'auteur que je cite, et qui a écrit des pages éloquentes sur l'esprit de révolte qui agite les sociétés modernes, ne dit pas s'il aurait désapprouvé une révolte de la part de ces proscrits. Pour moi, je déclare hautement qu'elle eût été à mes yeux le premier des droits et le plus saint des devoirs ; et tout ce que je souhaite aujourd'hui, c'est que ma profession de foi soit entendue.

La société se dévore : 1° pour la suppression violente et périodique des travailleurs ; nous venons de le voir et nous le verrons encore ; 2° par la retenue que la propriété exerce sur la consommation du producteur. Ces deux modes de suicide sont d'abord simultanés ; mais bientôt le premier

reçoit une nouvelle activité du second, la famine se joignant à l'usure pour rendre le travail tout à la fois plus nécessaire et plus rare.

D'après les principes du commerce et de l'économie politique, pour qu'une entreprise industrielle soit bonne, il faut que son produit soit égal : 1° à l'intérêt du capital ; 2° à l'entretien de ce capital ; 3° à la somme des salaires de tous les ouvriers et entrepreneurs ; de plus, il faut autant que possible qu'il y ait un bénéfice quelconque de réalisé.

Admirons le génie fiscal et rapace de la propriété : autant l'aubaine prend de noms différents, autant de fois le propriétaire prétend la recevoir : 1° sous forme d'intérêt ; 2° sous celle de bénéfices. Car, dit-il, l'intérêt des capitaux fait partie des avances de fabrication. Si l'on a mis 100,000 francs dans une manufacture, et que, dépenses prélevées, on recueille 5,000 francs dans l'année, on n'a pas de profit, on a seulement l'intérêt du capital. Or, le propriétaire n'est pas homme à travailler pour rien : semblable au lion de la fable, il se fait payer chacun de ses titres, de manière qu'après qu'il est servi, il ne reste rien pour les associés.

Ego primam tollo, nominor quia leo :
Secundam quia sum fortis tribuetis mihi :
Tum quia plus valeo, me sequetur tertia :
Malo adficietur, si quis quartam tetigerit.

Je ne connais rien de plus joli que cette fable.

Je suis entrepreneur, je prends la première part :
Je suis travailleur, je prends la seconde :
Je suis capitaliste, je prends la troisième :
Je suis propriétaire, je prends tout.

En quatre vers, Phèdre a résumé toutes les formes de la propriété.

Je dis que cet intérêt, à plus forte raison ce profit, est impossible.

Que sont les travailleurs les uns par rapport aux autres? des membres divers d'une grande société industrielle, chargés, chacun en particulier, d'une certaine partie de la production générale, d'après le principe de la division du travail et des fonctions. Supposons d'abord que cette société se réduise aux trois individus suivants : un éleveur de bétail, un tanneur, un cordonnier. L'industrie sociale consiste à faire des souliers. Si je demandais quelle doit être la part de chaque producteur dans le produit de la société, le premier écolier venu me répondrait par une règle de commerce ou de compagnie, que cette part est égale au tiers du produit. Mais il ne s'agit pas ici de balancer les droits de travailleurs conventionnellement associés : il faut prouver qu'associés ou non, nos trois industriels sont forcés d'agir comme s'ils l'étaient; que, bon gré mal gré qu'ils en aient, la force des choses, la nécessité mathématique les associe.

Trois opérations sont nécessaires pour produire des souliers : l'éducation du bétail, la préparation des cuirs, la taille et la couture. Si le cuir, sortant de l'étable du fermier, vaut 1, il vaut 2 en sortant de la fosse du tanneur, 3 en sortant de la boutique du cordonnier. Chaque travailleur a produit un degré d'utilité; de sorte qu'en additionnant tous les degrés d'utilité produite, on a la valeur de la chose. Pour avoir une quantité quelconque de cette chose, il faut donc que chaque producteur paye, d'abord son propre travail, secondement le travail des autres producteurs. Ainsi, pour avoir 10 de cuir en souliers, le fermier donnera 30 de cuir cru, et le tanneur 20 de cuir tanné. Car 10 de cuir en souliers valent 30 de cuir cru, par les deux opérations successives qui ont eu lieu, comme 20 de cuir tanné valent aussi 30 de cuir cru par le travail du tanneur. Mais que le cordonnier exige 33 du premier et 22 du second pour 10 de sa marchandise, l'échange n'aura pas lieu; car il s'ensuivrait que le fermier et le tanneur, après avoir payé 10 le travail du cordonnier, devraient racheter pour 11 ce qu'ils auraient eux-mêmes donné pour 10; ce qui est impossible.

Eh bien ! c'est pourtant là ce qui arrive toutes les fois qu'un bénéfice quelconque est réalisé par un industriel, que ce bénéfice se nomme rente, fermage, intérêt ou profit. Dans la petite société dont nous parlons, si le cordonnier, pour se procurer les outils de son métier, acheter les premières fournitures de cuir, et vivre quelque temps avant la rentrée de ses fonds, emprunte de l'argent à intérêt, il est clair que pour payer l'intérêt de cet argent il sera forcé de bénéficier sur le tanneur et le fermier ; mais comme ce bénéfice est impossible sans fraude, l'intérêt retombera sur le malheureux cordonnier et le dévorera lui-même.

J'ai pris pour exemple un cas imaginaire et d'une simplicité hors nature : il n'y a pas de société humaine réduite à trois fonctions. La société la moins civilisée suppose déjà des industries nombreuses ; aujourd'hui le nombre des fonctions industrielles (j'entends par fonction industrielle toute fonction utile) s'élève peut-être à plus de mille. Mais quel que soit le nombre de fonctionnaires, la loi économique reste la même : *Pour que le producteur vive, il faut que son salaire puisse racheter son produit.*

Les économistes ne peuvent ignorer ce principe rudimentaire de leur prétendue science ; pourquoi donc s'obstinent-ils à soutenir et la propriété et l'inégalité des salaires et la légitimité de l'usure et l'honnêteté du gain, toutes choses qui contredisent la loi économique et rendent impossibles les transactions ? Un entrepreneur achète pour 100,000 francs de matières premières ; il paye 50,000 francs de salaires et de main-d'œuvre, et puis il veut retirer 200,000 francs du produit, c'est-à-dire qu'il veut bénéficier et sur la matière et sur le service de ses ouvriers ; mais si le fournisseur de matières premières et les travailleurs ne peuvent, avec leurs salaires réunis, racheter ce qu'ils ont produit pour l'entrepreneur, comment peuvent-ils vivre ? Je vais développer ma question ; les détails deviennent ici nécessaires.

Si l'ouvrier reçoit pour son travail une moyenne de 3 francs par jour, pour que le bourgeois qui l'occupe gagne, en sus de ses propres appointements, quelque chose, ne fût-ce que l'intérêt de son matériel, il faut qu'en revendant, sous forme

de marchandise, la journée de son ouvrier, il en tire plus de 3 francs. L'ouvrier ne peut donc pas racheter ce qu'il produit au compte du maître. Il en est ainsi de tous les corps d'état sans exception : le tailleur, le chapelier, l'ébéniste, le forgeron, le tanneur, le maçon, le bijoutier, l'imprimeur, le commis, etc., etc., jusqu'au laboureur et au vigneron, ne peuvent racheter leurs produits, puisque, produisant pour un maître qui, sous une forme ou sous une autre, bénéficie, il leur faudrait payer leur propre travail plus cher qu'on ne leur en donne.

En France, 20 millions de travailleurs, répandus dans toutes les branches de la science, de l'art et de l'industrie, produisent toutes les choses utiles à la vie de l'homme; la somme de leurs journées égale, chaque année, par hypothèse, 20 milliards; mais, à cause du droit de propriété et de la multitude des aubaines, primes, dîmes, intérêts, pots-de-vin, profits, fermages, loyers, rentes, bénéfices de toute nature et de toute couleur, les produits sont estimés par les propriétaires et patrons 25 milliards : qu'est-ce que cela veut dire? que les travailleurs, qui sont obligés de racheter ces mêmes produits pour vivre, doivent payer 5 ce qu'ils ont produit pour 4, ou jeûner de cinq jours l'un.

S'il y a un économiste en France capable de démontrer la fausseté de ce calcul, je le somme de se faire connaître, et je prends l'engagement de rétracter tout ce qu'à tort et méchamment j'aurai avancé contre la propriété.

Voyons maintenant les conséquences de ce bénéfice.

Si, dans toutes les professions, le salaire de l'ouvrier était le même, le déficit occasionné par le prélèvement du propriétaire se ferait sentir également partout; mais aussi la cause du mal serait tellement évidente, qu'elle eût été dès longtemps aperçue et réprimée. Mais, comme entre les salaires, depuis celui de balayeur jusqu'à celui de ministre, il règne la même inégalité qu'entre les propriétés, il se fait un ricochet de spoliation du plus fort au plus faible, si bien que le travailleur éprouvant d'autant plus de privations qu'il est placé plus bas dans l'échelle sociale, la dernière classe du

peuple est littéralement mise à nu et mangée vive par les autres.

Le peuple des travailleurs ne peut acheter ni les étoffes qu'il tisse, ni les meubles qu'il fabrique, ni les métaux qu'il forge, ni les pierreries qu'il taille, ni les estampes qu'il grave; il ne peut se procurer ni le blé qu'il sème, ni le vin qu'il fait croître, ni la chair des animaux qu'il élève : il ne lui est pas permis d'habiter les maisons qu'il a bâties, d'assister aux spectacles qu'il défraye, de goûter le repos que son corps réclame : et pourquoi? parce que pour jouir de tout cela il faudrait l'acheter au prix coûtant, et que le droit d'aubaine ne le permet pas. Sur l'enseigne de ces magasins somptueux que son indigence admire, le travailleur lit en gros caractères : C'EST TON OUVRAGE, ET TU N'EN AURAS PAS : *Sic vos non vobis!*

Tout chef de manufacture qui fait travailler 1,000 ouvriers, et qui gagne sur chacun un sou par jour, est un homme qui prépare la détresse de 1,000 ouvriers; tout bénéficiaire a juré le pacte de famine. Mais le peuple n'a pas même ce travail à l'aide duquel la propriété l'affame; et pourquoi? parce que l'insuffisance du salaire force les ouvriers à l'accaparement du travail, et qu'avant d'être décimés par la disette, ils se déciment entre eux par la concurrence. Ne nous lassons point de poursuivre cette vérité.

Si le salaire de l'ouvrier ne peut acheter son produit, il s'ensuit que le produit n'est pas fait pour le producteur. A qui donc est-il réservé? au consommateur plus riche, c'est-à-dire à une fraction seulement de la société. Mais quand toute la société travaille, elle produit pour toute la société : si donc une partie seulement de la société consomme, il faut que tôt ou tard une partie de la société se repose. Or, se reposer, c'est périr, tant pour le travailleur que pour le propriétaire : vous ne sortirez jamais de là.

Le plus désolant spectacle qui se puisse imaginer, c'est de voir les producteurs se roidir et lutter contre cette nécessité mathématique, contre cette puissance des nombres, que leurs préoccupations les empêchent d'apercevoir.

Si 100,000 ouvriers imprimeurs peuvent fournir à la con-

sommation littéraire de 34 millions d'hommes, et que le prix des livres ne soit accessible qu'au tiers des consommateurs, il est évident que ces 100,000 ouvriers produiront trois fois autant que les libraires peuvent vendre. Pour que la production des premiers ne dépasse jamais les besoins de la consommation, il faut, ou qu'ils chôment deux jours sur trois, ou qu'ils se relèvent par tiers chaque semaine, chaque mois ou chaque trimestre, c'est-à-dire que pendant les deux tiers de leur vie ils ne vivent pas. Mais l'industrie, sous l'influence propriétaire, ne procède pas avec cette régularité : il est de son essence de produire beaucoup en peu de temps, parce que plus la masse des produits est grande, plus l'exécution est rapide, plus aussi le prix de revient pour chaque exemplaire diminue. Au premier signe d'épuisement, les ateliers se remplissent, tout le monde se met à l'œuvre ; alors le commerce est prospère, et gouvernants et gouvernés s'applaudissent. Mais plus on déploie d'activité, plus on se prépare de fériation ; plus on rit, plus on pleurera. Sous le régime de propriété, les fleurs de l'industrie ne servent à tresser que des couronnes funéraires : l'ouvrier qui travaille creuse son tombeau.

Quand l'atelier chôme, l'intérêt du capital court : le maître producteur cherche donc naturellement à entretenir sa production en diminuant ses frais. Alors viennent les diminutions de salaires, l'introduction des machines, l'irruption des enfants et des femmes dans les métiers d'hommes, la dépréciation de la main-d'œuvre, la mauvaise fabrication. On produit encore, parce que l'abaissement des frais de production permet d'étendre la sphère du débit ; mais on ne produit pas longtemps, parce que la modicité du prix de revient étant basée sur la quantité et la célérité de la production, la puissance productive tend plus que jamais à dépasser la consommation. C'est quand la production s'arrête devant des travailleurs dont le salaire suffit à peine à la subsistance de la journée, que les conséquences du principe de propriété deviennent affreuses : là, point d'économie, point d'épargne, point de petit capital accumulé, qui puisse faire vivre un jour de plus. Aujourd'hui, l'atelier est fermé ;

demain, c'est jeûne sur la place publique; après demain, ce sera mort à l'hôpital ou repas dans la prison.

De nouveaux accidents viennent compliquer cette épouvantable situation. Par suite de l'encombrement des marchandises et de l'extrême diminution des prix, l'entrepreneur se trouve bientôt dans l'impossibilité de servir les intérêts des capitaux qu'il exploite; alors les actionnaires effrayés, s'empressent de retirer leurs fonds, la production est suspendue, le travail s'arrête. Puis on s'étonne que les capitaux désertent le commerce pour se précipiter à la bourse : et j'entendais un jour M. Blanqui déplorer amèrement l'ignorance et la déraison des capitalistes. La cause de ce mouvement des capitaux est bien simple; mais par cela même un économiste ne pouvait l'apercevoir, ou plutôt ne devait pas la dire : cette cause est tout entière dans la *concurrence.*

J'appelle concurrence non pas seulement la rivalité de deux industries de même espèce, mais l'effort général et simultané que font toutes les industries pour se primer l'une l'autre. Cet effort est tel aujourd'hui, que le prix des marchandises peut à peine couvrir les frais de fabrication et de vente; en sorte que les salaires de tous les travailleurs étant prélevés, il ne reste plus rien, pas même l'intérêt, pour les capitalistes.

La cause première des stagnations commerciales et industrielles est donc l'intérêt des capitaux, cet intérêt que toute l'antiquité s'est accordée à flétrir sous le nom d'*usure,* lorsqu'il sert à payer le prix de l'argent, mais que l'on n'a jamais osé condamner sous les dénominations de loyer, fermage ou bénéfice : comme si l'espèce des choses prêtées pouvait jamais légitimer le prix du prêt, le vol.

Telle est l'aubaine perçue par le capitaliste, telle sera la fréquence et l'intensité des crises commerciales : la première étant donnée, on peut toujours déterminer les deux autres, et réciproquement. Voulez-vous connaître le régulateur d'une société? informez-vous de la masse des capitaux actifs, c'est-à-dire, portant intérêt, et du taux légal de cet intérêt. Le cours des événements ne sera plus qu'une

série de culbutes, dont le nombre et le fracas seront en raison de l'action des capitaux.

En 1839, le nombre des faillites, pour la seule place de Paris, a été de 1,064; cette proportion s'est soutenue dans les premiers mois de 1840, et, au moment où j'écris ces lignes, la crise ne paraît pas arrivée à son terme. On affirme, en outre, que le nombre des maisons qui se liquident est de beaucoup plus considérable que celui des maisons dont les faillites sont déclarées : qu'on juge, d'après ce cataclysme, de la force d'aspiration de la trombe.

La décimation de la société est tantôt insensible et permanente, tantôt périodique et brusque : cela dépend des diverses manières dont agit la propriété. Dans un pays de propriété morcelée et de petite industrie, les droits et les prétentions de chacun se faisant contre-poids, la puissance d'envahissement s'entre-détruit : là, à vrai dire, la propriété n'existe pas, puisque le droit d'aubaine est à peine exercé. La condition des travailleurs, quant à la sécurité de la vie, est à peu près la même que s'il y avait entre eux égalité absolue; ils sont privés de tous les avantages d'une franche et entière association; mais leur existence n'est pas du moins menacée. A part quelques victimes isolées du droit de propriété, du malheur desquelles personne n'aperçoit la cause première, la société paraît calme au sein de cette espèce d'égalité : mais prenez garde, elle est en équilibre sur le tranchant d'une épée; au moindre choc, elle tombera et sera frappée à mort.

D'ordinaire, le tourbillon de la propriété se localise : d'une part, le fermage s'arrête à point fixe; de l'autre, par l'effet des concurrences et de la surabondance de production, le prix des marchandises industrielles n'augmente pas; en sorte que la condition du paysan reste la même et ne dépend plus guère que des saisons. C'est donc sur l'industrie que porte principalement l'action dévorante de la propriété. De là vient que nous disons communément *crises commerciales* et non pas *crises agricoles*, parce que, tandis que le fermier est lentement consumé par le droit d'aubaine, l'industriel est englouti d'un seul trait : de là les fériations

dans les manufactures, les démolitions de fortunes, le blocus de la classe ouvrière, dont une partie va régulièrement s'éteindre sur les grands chemins, dans les hôpitaux, les prisons et les bagnes.

Résumons cette proposition :

La propriété vend au travailleur le produit plus cher qu'elle ne le lui paye ; donc elle est impossible.

APPENDICE A LA CINQUIÈME PROPOSITION.

I. Certains réformateurs, et la plupart même des publicistes qui, sans appartenir à aucune école, s'occupent d'améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, comptent beaucoup aujourd'hui sur une meilleure organisation du travail. Les disciples de Fourier surtout ne cessent de nous crier : *Au phalanstère !* en même temps qu'ils se déchaînent contre la sottise et le ridicule des autres sectes. Ils sont là une demi-douzaine de génies incomparables qui ont deviné que *cinq et quatre font neuf*, *ôtez deux*, *reste neuf*, et qui pleurent sur l'aveuglement de la France, qui refuse de croire à cette incroyable arithmétique.

En effet, les fouriéristes s'annoncent, d'une part, comme conservateurs de la propriété, du droit d'aubaine, qu'ils ont ainsi formulé : *A chacun selon son capital, son travail et son talent ;* d'autre part, ils veulent que l'ouvrier parvienne à la jouissance de tous les biens de la société, c'est-à-dire, en réduisant l'expression, à la jouissance intégrale de son propre produit. N'est-ce pas comme s'ils disaient à cet ouvrier : Travaille, tu auras 3 francs par jour ; tu vivras avec 55 sous, tu donneras le reste au propriétaire, et tu auras consommé 3 francs?

Si ce discours n'est pas le résumé le plus exact du système de Charles Fourier, je veux signer de mon sang toutes les folies phalanstériennes.

A quoi sert de réformer l'industrie et l'agriculture, à quoi sert de travailler en un mot, si la propriété est maintenue,

si le travail ne peut jamais couvrir la dépense? Sans l'abolition de la propriété, l'organisation du travail n'est qu'une déception de plus. Quand on quadruplerait la production, ce qu'après tout je ne crois pas impossible, ce serait peine perdue : si le surcroît de produit ne se consomme pas, il est de nulle valeur, et le propriétaire le refuse pour intérêt ; s'il se consomme, tous les inconvénients de la propriété reparaissent. Il faut avouer que la théorie des attractions passionnelles se trouve ici en défaut, et que, pour avoir voulu harmoniser la *passion* de propriété, passion mauvaise, quoi qu'en dise Fourier, il a jeté une poutre dans les roues de sa charrette.

L'absurdité de l'économie phalanstérienne est si grossière que beaucoup de gens soupçonnent Fourier, malgré toutes ses révérences aux propriétaires, d'avoir été un adversaire caché de la propriété. Cette opinion se peut soutenir par des raisons spécieuses ; toutefois je ne saurais la partager. La part du charlatanisme serait trop grande chez cet homme, et celle de la bonne foi trop petite. J'aime mieux croire à l'ignorance, d'ailleurs avérée, de Fourier, qu'à sa duplicité (1). Quant à ses disciples, avant qu'on puisse formuler aucune opinion sur leur compte, il est nécessaire qu'ils déclarent une bonne fois, catégoriquement, et sans restriction mentale, s'ils entendent, oui ou non, conserver la propriété, et ce que signifie leur fameuse devise : *A chacun selon son capital, son travail et son talent.*

II. Mais, observera quelque propriétaire à demi converti, ne serait-il pas possible, en supprimant la banque, les rentes, les fermages, les loyers, toutes les usures, la propriété enfin, de répartir les produits en proportion des capacités?

(1) Fourier ayant à multiplier un nombre entier par une fraction, ne manquait jamais, dit-on, de trouver un produit beaucoup plus grand que le multiplicande. Il affirmait qu'en harmonie le mercure serait solidifié à une température au-dessus de zéro ; c'est comme s'il eût dit que les harmoniens feraient de la glace brulante. Je demandais à un phalastérien de beaucoup d'esprit ce qu'il pensait de cette physique : *Je ne sais*, me répondit-il, *mais je crois.* Le même homme ne croyait pas à la présence réelle.

C'était la pensée de Saint-Simon, ce fut celle de Fourier, c'est le vœu de la conscience humaine, et l'on n'oserait décemment faire vivre un ministre comme un paysan.

Ah! Midas, que tes oreilles sont longues! Quoi! tu ne comprendras jamais que supériorité de traitement et droit d'aubaine c'est la même chose! Certes, ce ne fut pas la moindre bévue de Saint-Simon, de Fourier et de leurs moutons, d'avoir voulu cumuler, l'un l'inégalité et la communauté, l'autre l'inégalité et la propriété : mais toi, homme de calcul, homme d'économie, homme qui sais par cœur tes tables de *logarithmes*, comment peux-tu si lourdement te méprendre? ne te souvient-il plus que du point de vue de l'économie politique le produit d'un homme, quelles que soient ses capacités individuelles, ne vaut jamais que le travail d'un homme, et que le travail d'un homme ne vaut aussi que la consommation d'un homme? Tu me rappelles ce grand faiseur de constitutions, ce pauvre Pinheiro-Ferreira, le Sieyès du XIXe siècle, qui, divisant une nation en douze classes de citoyens, ou douze grades, comme tu voudras, assignait aux uns 100,000 francs de traitement, à d'autres 80,000; puis 25,000, 15,000, 10,000, *etc.*, jusqu'à 1,500 et 1,000 fr., minimum des appointements d'un citoyen. Pinheiro aimait les distinctions, et ne concevait pas plus un État sans grands dignitaires, qu'une armée sans tambours-majors; et comme il aimait aussi ou croyait aimer la liberté, l'égalité, la fraternité, il faisait des biens et des maux de notre vieille société un éclectisme dont il composait une constitution. Admirable Pinheiro! Liberté jusqu'à l'obéissance passive, fraternité jusqu'à l'identité du langage, égalité jusqu'au jury et à la guillotine, tel fut son idéal de la république. Génie méconnu, dont le siècle présent n'était pas digne, et que la postérité vengera.

Écoute, propriétaire. En fait, l'inégalité des facultés existe; en droit, elle n'est point admise, elle ne compte pour rien, elle ne se suppose pas. Il suffit d'un Newton par siècle à 30 millions d'hommes; le psychologue admire la rareté d'un si beau génie, le législateur ne voit que la rareté de la fonction. Or, la rareté de la fonction ne crée pas un pri-

vilége au bénéfice du fonctionnaire, et cela pour plusieurs raisons, toutes également péremptoires.

1° La rareté du génie n'a point été, dans les intentions du créateur, un motif pour que la société fût à genoux devant l'homme doué de facultés éminentes, mais un moyen providentiel pour que chaque fonction fût remplie au plus grand avantage de tous.

2° Le talent est une création de la société bien plus qu'un don de la nature; c'est un capital accumulé, dont celui qui le reçoit n'est que le dépositaire. Sans la société, sans l'éducation qu'elle donne et ses secours puissants, le plus beau naturel resterait, dans le genre même qui doit faire sa gloire, au-dessous des plus médiocres capacités. Plus vaste est le savoir d'un mortel, plus belle son imagination, plus fécond son talent, plus coûteuse aussi son éducation a été, plus brillants et plus nombreux furent ses devanciers et ses modèles, plus grande est sa dette. Le laboureur produit au sortir du berceau et jusqu'au bord de la tombe : les fruits de l'art et de la science sont tardifs et rares, souvent l'arbre périt avant qu'il murisse. La société, en cultivant le talent, fait un sacrifice à l'espérance.

3° La mesure de comparaison des capacités n'existe pas : l'inégalité des talents n'est même, sous des conditions égales de développement, que la spécialité des talents.

4° L'inégalité des traitements, de même que le droit d'aubaine, est économiquement impossible. Je suppose le cas le plus favorable, celui où tous les travailleurs ont fourni leur maximum de production : pour que la répartition des produits entre eux soit équitable, il faut que la part de chacun soit égale au quotient de la production divisée par le nombre des travailleurs. Cette opération faite, que reste-t-il pour parfaire les traitements supérieurs? absolument rien.

Dira-t-on qu'il faut lever une contribution sur tous les travailleurs? Mais alors leur consommation ne sera plus égale à leur production, le salaire ne payera pas le service productif, le travailleur ne pourra pas racheter son produit, et nous retomberons dans toutes les misères de la propriété. Je ne parle pas de l'injustice faite au travailleur dépouillé,

des rivalités, des ambitions excitées, des haines allumées : toutes ces considérations peuvent avoir leur importance, mais ne vont pas droit au fait.

D'une part, la tâche de chaque travailleur étant courte et facile, et les moyens de la remplir avec succès étant égaux, comment y aurait-il des grands et des petits producteurs? D'autre part, les fonctions étant toutes égales entre elles, soit par l'équivalence réelle des talents et des capacités, soit par la coopération sociale, comment un fonctionnaire pourrait-il arguer de l'excellence de son génie pour réclamer un salaire proportionnel?

Mais, que dis-je? dans l'égalité les salaires sont toujours proportionnels aux facultés. Qu'est-ce que le salaire en économie? c'est ce qui compose la consommation reproductive du travailleur. L'acte même par lequel le travailleur produit est donc cette consommation, égale à sa production, que l'on demande : quand l'astronome produit des observations, le poète des vers, le savant des expériences, ils consomment des instruments, des livres, des voyages, etc., etc.; or, si la société fournit à cette consommation, quelle autre proportionnalité d'honoraires l'astronome, le savant, le poète, exigeraient-ils? Concluons donc que dans l'égalité et dans l'égalité seule, l'adage de Saint-Simon, *à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres*, trouve sa pleine et entière application.

III. La grande plaie, la plaie horrible et toujours béante de la propriété, c'est qu'avec elle la population, de quelque quantité qu'on la réduise, demeure toujours et nécessairement surabondante. Dans tous les temps on s'est plaint de l'excès de population; dans tous les temps la propriété s'est trouvée gênée de la présence du paupérisme, sans s'apercevoir qu'elle seule en était cause : aussi rien n'est plus curieux que la diversité des moyens qu'elle a imaginés pour l'éteindre. L'atroce et l'absurde s'y disputent la palme.

L'exposition des enfants fut la pratique constante de l'antiquité. L'extermination en gros et en détail des esclaves, la guerre civile et étrangère, prêtèrent aussi leurs secours. A Rome, où la propriété était forte et inexorable, ces trois

moyens furent si longtemps et si efficacement employés, qu'à la fin l'empire se trouva sans habitants. Quand les Barbares arrivèrent, ils ne trouvèrent personne : les campagnes n'étaient plus cultivées ; l'herbe poussait dans les rues des cités italiennes.

A la Chine, de temps immémorial, c'est la famine qui est chargée du balayage des pauvres. Le riz étant presque la subsistance du petit peuple, un accident fait-il manquer la récolte, en quelques jours la faim tue les habitants par myriades ; et le mandarin historiographe écrit dans les annales de l'empire du milieu, qu'en telle année de tel empereur, une disette emporta 20, 30, 50, 100 mille habitants. Puis on enterre les morts, on se remet à faire des enfants, jusqu'à ce qu'une autre disette ramène un même résultat. Telle paraît avoir été de tout temps l'économie confucéenne.

J'emprunte les détails suivants à un économiste moderne.

« Dès le XIVe et le XVe siècle, l'Angleterre est dévorée par le paupérisme ; on porte des lois de sang contre les mendiants. » (Cependant sa population n'était pas le quart de ce qu'elle est aujourd'hui.)

« Edouard défend de faire l'aumône, sous peine d'emprisonnement... Les ordonnances de 1547 et 1656 présentent des dispositions analogues, en cas de récidive. — Élisabeth ordonne que chaque paroisse nourrira ses pauvres. Mais qu'est-ce qu'un pauvre ? Charles II décide qu'une résidence *non contestée* de 40 jours constate l'établissement dans la commune ; mais on conteste, et le nouvel arrivé est forcé de déguerpir. Jacques II modifie cette décision, modifiée de nouveau par Guillaume. Au milieu des examens, des rapports, des modifications, le paupérisme grandit, l'ouvrier languit et meurt.

« La taxe des pauvres, en 1774, dépasse 40 millions de francs ; 1783, 1784, 1785, ont coûté, année commune, 53 millions ; 1813, plus de 187 millions 500 mille francs ; 1816, 250 millions ; en 1817, on la suppose de 317 millions.

« En 1821, la masse des pauvres inscrits dans les paroisses était évaluée à 4 millions, du tiers au quart de la population.

« *France*. En 1544, François Ier institue une taxe d'aumône pour les pauvres, avec contrainte pour l'acquittement. 1566, 1586 rappellent le principe en l'appliquant à tout le royaume.

« Sous Louis XIV, 40,000 pauvres infestaient la capitale (autant, à proportion, qu'aujourd'hui). Des ordonnances sévères furent rendues sur la mendicité. En 1740, le parlement de Paris reproduit pour son ressort la cotisation forcée.

« La Constituante, effrayée de la grandeur du mal et des difficultés du remède, ordonne le *statu quo*.

« La Convention proclame comme *dette nationale* l'assistance à la pauvreté. — Sa loi reste sans exécution.

« Napoléon veut aussi remédier au mal : la pensée de sa loi est la réclusion. « Par là, disait-il, je préserverai les riches de l'importunité des mendiants et de l'image dégoûtante des infirmités de la haute misère. » O grand homme!

De ces faits, que je pourrais multiplier bien davantage, il résulte deux choses : l'une que le paupérisme est indépendant de la population, l'autre que tous les remèdes essayés pour l'éteindre sont restés sans efficacité.

Le catholicisme fonda des hôpitaux, des couvents, commanda l'aumône, c'est-à-dire encouragea la mendicité : son génie, parlant par ses prêtres, n'alla pas plus loin.

Le pouvoir séculier des nations chrétiennes ordonna tantôt des taxes sur les riches, tantôt l'expulsion et l'incarcération des pauvres, c'est-à-dire d'un côté la violation du droit de propriété, de l'autre la mort civile et l'assassinat.

Les modernes économistes s'imaginant que la cause du paupérisme gît tout entière dans la surabondance de population, se sont attachés surtout à comprimer son essor. Les uns veulent qu'on interdise le mariage au pauvre, de sorte qu'après avoir déclamé contre le célibat religieux, on propose un célibat forcé, qui nécessairement deviendra un célibat libertin.

Les autres n'approuvent pas ce moyen, trop violent, et quiôte, disent-ils, au pauvre *le seul plaisir qu'il connaisse au* *[illegible]e*. Ils voudraient seulement qu'on lui recommandât la

prudence : c'est l'opinion de MM. Malthus, Sismondi, Say, Droz, Duchâtel, etc. Mais si l'on veut que le pauvre soit *prudent*, il faut que le riche lui en donne l'exemple : pourquoi l'âge de se marier serait-il fixé à 18 ans pour celui-ci et à 30 pour celui-là?

Puis, il serait à propos de s'expliquer catégoriquement sur cette prudence matrimoniale que l'on recommande si instamment à l'ouvrier; car ici la plus fâcheuse des équivoques est à redouter, et je soupçonne les économistes de ne s'être pas parfaitement entendus. « Des ecclésiastiques peu éclairés s'alarment lorsqu'on parle de porter la prudence dans le mariage ; ils craignent qu'on ne s'élève contre l'ordre divin, *croissez et multipliez.* Pour être conséquents, ils devraient frapper d'anathème les célibataires. » (J. Droz, *Économie politique.)*

M. Droz est trop honnête homme et trop peu théologien pour avoir compris la cause des alarmes des casuistes, et cette chaste ignorance est le plus beau témoignage de la pureté de son cœur. La religion n'a jamais encouragé la précocité des mariages, et l'espèce de *prudence* qu'elle blâme est celle exprimée dans ce latin de Sanchez : *An licet ob metum liberorum semen extra vas ejicere?*

Destutt de Tracy paraît ne s'accommoder ni de l'une ni de l'autre prudence; il dit : « J'avoue que je ne partage pas plus le zèle des moralistes pour diminuer et gêner nos plaisirs, que celui des politiques pour accroître notre fécondité et accélérer notre multiplication. » Son opinion est donc qu'on fasse l'amour et se marie tant qu'on pourra. Mais les suites de l'amour et du mariage sont de faire pulluler la misère; notre philosophe ne s'en tourmente pas. Fidèle au dogme de la nécessité du mal, c'est du mal qu'il attend la solution de tous les problèmes. Aussi ajoute-t-il : « La multiplication des hommes continuant dans toutes les classes de la société, le superflu des premières est successivement rejeté dans les classes inférieures, et celui de la dernière est nécessairement détruit par la misère. » Cette philosophie compte peu de partisans avoués; mais elle a sur toute autre l'avantage incontestable d'être démontrée par la pratique.

C'est aussi celle que la France a entendu professer naguère à la chambre des députés, lors de la discussion sur la réforme électorale : *Il y aura toujours des pauvres :* tel est l'aphorisme politique avec lequel le ministre a pulvérisé l'argumentation de M. Arago. *Il y aura toujours des pauvres!* oui, avec la propriété.

Les fouriéristes, *inventeurs* de tant de merveilles, ne pouvaient, en cette occasion, mentir à leur caractère. Ils ont donc inventé quatre moyens d'arrêter, à volonté, l'essor de la population :

1° *La vigueur des femmes.* L'expérience leur est contraire sur ce point ; car si les femmes vigoureuses ne sont pas toujours les plus promptes à concevoir, du moins ce sont elles qui font les enfants les plus viables, en sorte que l'avantage de maternité leur demeure.

2° *L'exercice intégral*, ou développement égal de toutes les facultés physiques. Si ce développement est égal, comment la puissance de reproduction en serait-elle amoindrie ?

3° *Le régime gastrosophique*, en français, philosophie de la gueule. Les fouriéristes affirment qu'une alimentation luxuriante et plantureuse rendrait les femmes stériles, comme une surabondance de sève rend les fleurs plus riches et plus belles en les faisant avorter. Mais l'analogie est fausse : l'avortement des fleurs vient de ce que les étamines ou organes mâles sont changés en pétales, comme on peut s'en assurer à l'inspection d'une rose, et de ce que par l'excès d'humidité la poussière fécondante a perdu sa vertu prolifique. Pour que le régime gastrosophique produise les résultats qu'on en espère, il ne suffit donc pas d'engraisser les femelles, il faut rendre impuissants les mâles.

4° *Les mœurs phanérogames*, ou le concubinage public : j'ignore pourquoi les phalanstériens emploient des mots grecs pour des idées qui se rendent très bien en français. Ce moyen, ainsi que le précédent, est imité des procédés civilisés : Fourier cite lui-même en preuve l'exemple des filles publiques. Or, la plus grande incertitude règne encore sur les faits qu'il allègue ; c'est ce que dit formellement Parent-du-Châtelet, dans son livre *De la Prostitution*.

D'après les renseignements que j'ai pu reueillir, les remèdes au paupérisme et à la fécondité, indiqués par l'usage constant des nations, par la philosophie, par l'économie politique et par les réformateurs les plus récents, sont compris dans la liste suivante : Masturbation, onanisme (1), pédérastie, tribadie, polyandrie (2), prostitution, castration, réclusion, avortement, infanticide (3).

L'insuffisance de tous ces moyens étant prouvée, reste la proscription.

Malheureusement la proscription, en détruisant les pauvres, ne ferait qu'en accroître la proportion. Si l'intérêt prélevé par le propriétaire sur le produit est seulement égal au vingtième de ce produit (d'après la loi, il est égal au vingtième du capital), il s'ensuit que 20 travailleurs ne produisent que pour 19, parce qu'il y en a un parmi eux qu'on appelle propriétaire, et qui mange la part de deux. Supposons que le 20e travailleur, l'indigent, soit tué, la production de l'année suivante sera diminuée d'un 20e ; par conséquent, ce sera au 19e à céder sa portion et à périr. Car, comme ce n'est pas le 20e du produit de 19 qui doit être payé au propriétaire, mais le 20e du produit de 20 (voyez 3e proposition), c'est un 20e plus un 400e de son produit que chaque travailleur survivant doit se retrancher ; en d'autres termes, c'est un homme sur 19 qu'il faut occire. Donc avec la propriété, plus on tue de pauvres, plus il en renaît à proportion.

(1) Hoc inter se differunt onanismus et manuspratio, nempe quod hæc à solitario exerceatur, ille autem à duobus reciprocatur, masculo scilicet et fœminâ. Porro fœdam hanc onanismi venerem ludentes uxoria mariti habent nunc omnium suavissimam.

(2) Polyandrie, pluralité de maris.

(3) L'infanticide vient d'être publiquement demandé en Angleterre, dans une brochure dont l'auteur se donne pour disciple de Malthus. Il propose un *massacre annuel des innocents* dans toutes les familles dont la progéniture dépasserait le nombre fixé par la loi : et il demande qu'un cimetière magnifique, orné de statues, de bosquets, de jets-d'eau, de fleurs, soit destiné à la sépulture spéciale des enfants surnuméraires. Les mères iraient dans ce lieu de délices rêver au bonheur de ces petits anges, et toutes consolées reviendraient en faire d'autres qu'on y enverrait à leur tour.

Malthus, qui a si savamment prouvé que la population croît dans une progression géométrique, tandis que la production n'augmente qu'en progression arithmétique, n'a pas remarqué cette puissance *paupérifiante* de la propriété. Sans cette omission, il eût compris qu'avant de chercher à réprimer notre fécondité, il faut commencer par abolir le droit d'aubaine, parce que là où ce droit est toléré, quelles que soient l'étendue et la richesse du sol, il y a toujours trop d'habitants.

On demandera peut-être quel moyen je proposerais pour maintenir l'équilibre de population ; car tôt ou tard ce problème devra être résolu. Ce moyen, le lecteur me permettra de ne pas le nommer ici. Car, selon moi, c'est ne rien dire si l'on ne prouve : or, pour exposer dans toute sa vérité le moyen dont je parle, il ne me faudrait pas moins qu'un traité dans les formes. C'est quelque chose de si simple et de si grand, de si commun et de si noble, de si vrai et de si méconnu, de si saint et de si profane, que le nommer, sans développement et sans preuves, ne servirait qu'à soulever le mépris et l'incrédulité. Qu'il nous suffise d'une chose : établissons l'égalité, et nous verrons paraître ce remède ; car les vérités se suivent, de même que les erreurs et les crimes.

SIXIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce qu'elle est mère de tyrannie.

Qu'est-ce que le gouvernement ? Le gouvernement est l'économie publique, l'administration suprême des travaux et des biens de toute la nation.

Or, la nation est comme une grande société dans laquelle tous les citoyens sont actionnaires : chacun a voix délibérative à l'assemblée, et, si les actions sont égales, dispose d'un suffrage. Mais, sous le régime de propriété, les mises des actionnaires sont entre elles d'une extrême inégalité ; tel peut avoir droit à plusieurs centaines de voix,

tandis que tel autre n'en aura qu'une. Si, par exemple, je jouis d'un million de revenu, c'est-à-dire si je suis propriétaire d'une fortune de 30 à 40 millions en biens fonds, et que cette fortune compose à elle seule la 30,000e partie du capital national, il est clair que la haute administration de mon bien forme la 30,000e partie du gouvernement, et, si la nation compte 34 millions d'individus, que je vaux moi seul autant que 1,133 actionnaires simples.

Ainsi, quand M. Arago demande le suffrage électoral pour tous les gardes nationaux, il est parfaitement dans le droit, puisque tout citoyen est inscrit pour au moins une action nationale, laquelle lui donne droit à une voix; mais l'illustre orateur devait en même temps demander que chaque électeur eût autant de voix qu'il possède d'actions, comme nous voyons qu'il se pratique dans les sociétés de commerce. Car autrement ce serait prétendre que la nation a droit de disposer des biens des particuliers sans les consulter, ce qui est contre le droit de propriété. Dans un pays de propriété, l'égalité des droits électoraux est une violation de la propriété.

Or, si la souveraineté ne peut et ne doit être attribuée à chaque citoyen qu'en raison de sa propriété, il s'ensuit que les petits actionnaires sont à la merci des plus forts, qui pourront, dès qu'ils en auront envie, faire de ceux-là leurs esclaves, les marier à leur gré, leur prendre leurs femmes, faire eunuques leurs garçons, prostituer leurs filles, jeter les vieux aux lamproies, et seront même forcés d'en venir là, si mieux ils n'aiment se taxer eux-mêmes pour nourrir leurs serviteurs. C'est le cas où se trouve aujourd'hui la Grande-Bretagne : John Bull, peu curieux de liberté, d'égalité, de dignité, préfère servir et mendier; mais toi, bonhomme Jacques ?

La propriété est incompatible avec l'égalité politique et civile, donc la propriété est impossible.

Commentaire historique. 1o Lorsque le doublement du tiers fut décrété par les états généraux de 1789, une grande violation de la propriété fut commise. La noblesse et le clergé possédaient à eux seuls les trois quarts du sol français; la

noblesse et le clergé devaient former les trois quarts de la représentation nationale. Le doublement du tiers était juste, dit-on, parce que le peuple payait presque seul les impôts. Cette raison serait bonne, s'il ne se fût agi que de voter sur des impôts : mais on parlait de réformer le gouvernement et la constitution ; dès lors le doublement du tiers était une usurpation et une attaque à la propriété.

2. Si les représentants actuels de l'opposition radicale arrivaient au pouvoir, ils feraient une réforme par laquelle tout garde national serait électeur, et tout électeur éligible : attaque à la propriété.

Ils convertiraient la rente : attaque à la propriété.

Ils feraient, dans l'intérêt général, des lois sur l'exportation des bestiaux et des blés : attaque à la propriété.

Ils changeraient l'assiette de l'impôt : attaque à la propriété.

Ils répandraient gratuitement l'instruction parmi le peuple : conjuration contre la propriété.

Ils organiseraient le travail, c'est-à-dire qu'ils assureraient le travail à l'ouvrier et le feraient participer aux bénéfices : abolition de la propriété.

Or ces mêmes radicaux sont défenseurs zélés de la propriété, preuve radicale qu'ils ne savent ni ce qu'ils font ni ce qu'ils veulent.

3° Puisque la propriété est la grande cause du privilége et du despotisme, la formule du serment républicain doit être changée. Au lieu de : *Je jure haine à la royauté*, désormais le récipiendaire d'une société secrète doit dire : *Je jure haine à la propriété.*

SEPTIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce qu'en consommant ce qu'elle reçoit elle le perd, qu'en l'épargnant elle l'annule, qu'en le capitalisant elle le tourne contre la production.

1. Si nous considérons, avec les économistes, le travail-

leur comme une machine vivante, le salaire qui lui est alloué nous apparaîtra comme la dépense nécessaire à l'entretien et à la réparation de cette machine. Un chef de manufacture qui a des ouvriers et des employés à 3, 5, 10 et 15 fr. par jour, et qui s'adjuge à lui-même 20 fr. pour sa haute direction, ne regarde pas tous ses déboursés comme perdus, parce qu'il sait qu'ils lui rentreront sous forme de produits. Ainsi, *travail* et *consommation reproductive*, c'est même chose.

Qu'est-ce que le propriétaire? c'est une machine qui ne fonctionne pas, ou qui, en fonctionnant pour son plaisir et selon son caprice, ne produit rien.

Qu'est-ce que consommer propriétairement? c'est consommer sans travailler, consommer sans reproduire. Car, encore une fois, ce que le propriétaire consomme comme travailleur, il se le fait rembourser; il ne donne pas son travail en échange de sa propriété, puisqu'il cesserait par là même d'être propriétaire. A consommer comme travailleur, le propriétaire gagne, ou du moins ne perd rien, puisqu'il se recouvre; à consommer propriétairement, il s'appauvrit. Pour jouir de la propriété, il faut donc la détruire; pour être effectivement propriétaire, il faut cesser d'être propriétaire.

Le travailleur qui consomme son salaire est une machine qui se répare et qui reproduit; le propriétaire qui consomme son aubaine est un gouffre sans fond, un sable qu'on arrose, une pierre sur laquelle on sème. Tout cela est si vrai, que le propriétaire ne voulant ou ne sachant produire, et sentant bien qu'à mesure qu'il use de sa propriété il la détruit irréparablement, a pris le parti de faire produire quelqu'un à sa place : c'est ce que l'économie politique, d'immortelle justice, appelle *produire par son capital*, *produire par son instrument*. Et c'est ce qu'il faut appeler *produire par un esclave*, *produire en larron et en tyran*. Lui, le propriétaire, produire!... Le voleur peut aussi dire : Je produis.

La consommation propriétaire a été nommée *luxe* par opposition à la consommation *utile*. D'après ce qui vient

d'être dit, on comprend qu'il peut régner un grand luxe dans une nation sans qu'elle en soit plus riche; qu'elle sera même d'autant plus pauvre qu'on y verra plus de luxe, et *vice versâ*. Les économistes, il faut leur rendre cette justice, ont inspiré une telle horreur du luxe, qu'aujourd'hui un très grand nombre de propriétaires, pour ne pas dire presque tous, honteux de leur oisiveté, travaillent, épargnent, capitalisent. C'est tomber de fièvre en chaud mal.

Je ne saurais trop le redire : le propriétaire qui croit mériter ses revenus en travaillant, et qui reçoit des appointements pour son travail, est un fonctionnaire qui se fait payer deux fois : voilà toute la différence qu'il y a du propriétaire oisif au propriétaire qui travaille. Par son travail, le propriétaire ne produit que ses appointements, il ne produit pas ses revenus. Et comme sa condition lui offre un avantage immense pour se pousser aux fonctions les plus lucratives, on peut dire que le travail du propriétaire est encore plus nuisible qu'utile à la société. Quoi que fasse le propriétaire, la consommation de ses revenus est une perte réelle, que ses fonctions salariées ne réparent ni ne justifient, et qui anéantirait la propriété, si elle n'était sans cesse réparée par une production étrangère.

II. Le propriétaire qui consomme annihile donc le produit : c'est bien pis quand il s'avise d'épargner. Les choses qu'il met de côté passent dans un autre monde; on ne revoit plus rien, pas même le *caput mortuum*, le fumier. S'il existait des moyens de transport pour voyager dans la lune, et qu'il prît fantaisie aux propriétaires d'y porter leurs épargnes, au bout d'un certain temps notre planète terraquée serait transportée par eux dans son satellite.

Le propriétaire qui épargne empêche les autres de jouir sans jouir lui-même; pour lui, ni possession ni propriété. Comme l'avare, il couve son trésor, il n'en use pas. Qu'il en repaisse ses yeux, qu'il le couche avec lui, qu'il s'endorme en l'embrassant : il aura beau faire, les écus n'engendrent pas les écus. Point de propriété entière sans jouissance, point de jouissance sans consommation, point de consom-

mation sans perte de la propriété : telle est l'inflexible nécessité dans laquelle le jugement de Dieu a placé le propriétaire. Malédiction sur la propriété !

III. Le propriétaire qui, au lieu de consommer son revenu, le capitalise, le tourne contre la production et par là rend l'exercice de son droit impossible. Car plus il augmente la somme des intérêts à payer, plus il est forcé de diminuer les salaires ; or, plus il diminue les salaires, c'est-à-dire plus il retranche sur l'entretien et la réparation des machines, plus il diminue et la quantité de travail, et avec la quantité de travail, la quantité de produit, et avec la quantité de produit, la source même des revenus. C'est ce que l'exemple suivant va rendre sensible.

Soit un domaine consistant en terres labourables, prés, vignes, maison de maître et de fermier, et valant, avec tout le matériel d'exploitation, 100,000 fr., d'après estimation faite à 3 pour cent de revenu. Si, au lieu de consommer son revenu, le propriétaire l'appliquait non à l'agrandissement de son domaine, mais à son embellissement, pourrait-il exiger de son fermier 90 fr. de plus chaque année pour les 3,000 fr. qu'il capitaliserait de la sorte ? Évidemment non : car, à de pareilles conditions, le fermier ne produisant pas davantage, serait bientôt obligé de travailler pour rien, que dis-je ? de mettre encore du sien pour tenir à cheptel.

En effet, le revenu ne peut s'accroître que par l'accroissement du fonds productif ; il ne servirait à rien de s'enclore de murailles de marbre, et de labourer avec des charrues d'or. Mais comme il n'est pas possible d'acquérir sans cesse, de joindre domaine à domaine, de *continuer ses possessions*, comme disaient les Latins, et que cependant il reste toujours au propriétaire de quoi capitaliser, il s'ensuit que l'exercice de son droit devient, à la fin, de toute nécessité impossible.

Eh bien ! malgré cette impossibilité, la propriété capitalise, et en capitalisant multiplie ses intérêts ; et, sans m'arrêter à la foule des exemples particuliers que m'offriraient le commerce, l'industrie manufacturière et la banque, je citerai un fait plus grave et qui touche tous les ci-

toyens : je veux parler de l'accroissement indéfini du budget.

L'impôt augmente chaque année : il serait difficile de dire précisément dans quelle partie des charges publiques se fait cette augmentation, car qui peut se flatter de connaître quelque chose à un budget? Tous les jours nous voyons les financiers les plus habiles en désaccord : que penser, je le demande, de la science gouvernementale, quand les maîtres de cette science ne peuvent s'entendre sur des chiffres? Quoi qu'il en soit des causes immédiates de cette progression budgétaire, les impôts n'en vont pas moins un train d'augmentation qui désespère : tout le monde le voit, tout le monde le dit, il semble que personne n'en aperçoive la cause première (1). Or, je dis que cela ne peut être autrement, et que cela est nécessaire, inévitable.

Une nation est comme la fermière d'un grand propriétaire qu'on appelle *le gouvernement*, à qui elle paye, pour l'exploitation du sol, un fermage connu sous le nom d'*impôt*. Chaque fois que le gouvernement fait une guerre, perd une bataille ou la gagne, change le matériel de l'armée, élève un monument, creuse un canal, ouvre une route ou un chemin de fer, il fait un emprunt d'argent, dont les contribuables payent l'intérêt, c'est-à-dire que le gouvernement, sans accroître le fonds de production, augmente son capital actif; en un mot, capitalise précisément comme le propriétaire dont je parlais tout à l'heure.

Or, l'emprunt du gouvernement une fois formé, et l'intérêt stipulé, le budget n'en peut être dégrevé; car pour cela il faudrait, ou que les rentiers fissent remise de leurs inté-

(1) « La position financière du gouvernement anglais a été mise à nu dans la séance de la chambre des lords du 23 janvier; elle n'est pas brillante. Depuis plusieurs années les dépenses dépassent les recettes, et le ministère ne rétablit la balance qu'à l'aide d'emprunts renouvelés tous les ans. Le déficit, officiellement constaté pour 1838 et 1839, se monte seul à 47,500,000 fr. En 1840, l'excédant prévu des dépenses sur les revenus sera de 22,500,000 fr. C'est lord Ripon qui a posé ces chiffres. Lord Melbourne lui a répondu : « Le noble comte a eu malheureusement raison de déclarer que les dépenses publiques vont toujours croissant, et, comme lui, je dois dire qu'*il n'y a pas lieu d'espérer* qu'il pourra être apporté des diminutions ou un remède à ces dépenses. » (*National* du 26 janvier 1840.)

rêts, ce qui ne se peut sans l'abandon de la propriété, ou que le gouvernement fît banqueroute, ce qui serait une négation frauduleuse du principe politique; ou qu'il remboursât la dette, ce qui ne se peut que par un autre emprunt; ou qu'il économisât sur les dépenses, ce qui ne se peut, puisque si l'emprunt a été formé, c'est que les recettes ordinaires étaient insuffisantes; ou que l'argent dépensé par le gouvernement fût reproductif, ce qui ne peut avoir lieu qu'en étendant le fonds de production; or, cette extension est contre l'hypothèse : ou bien enfin, il faudrait que les contribuables subissent un nouvel impôt pour rembourser la dette, chose impossible; car si la répartition de ce nouvel impôt est égale entre tous les citoyens, la moitié, ou même plus, des citoyens ne pourront la payer; si elle ne frappe que les riches, ce sera une contribution forcée, une atteinte à la propriété. Depuis longtemps la pratique des finances a montré que la voie des emprunts, bien qu'excessivement dangereuse, est encore la plus commode, la plus sûre et la moins coûteuse : on emprunte donc, c'est-à-dire on capitalise sans cesse, on augmente le budget.

Donc un budget, bien loin qu'il puisse jamais être diminué, doit nécessairement et toujours s'accroître; c'est là un fait si simple, si palpable, qu'il est étonnant que les économistes, avec toutes leurs lumières, ne l'aient pas aperçu. S'ils l'ont aperçu, pourquoi ne l'ont-ils pas dénoncé?

Commentaire historique. On se préoccupe fort aujourd'hui d'une opération de finances dont on espère un grand résultat pour le dégrèvement du budget; il s'agit de la conversion de la rente 5 pour cent. Laissant de côté la question politico-légale, pour ne voir que la question financière, n'est-il pas vrai que lorsqu'on aura converti le 5 pour cent en 4 pour cent, il faudra plus tard, par les mêmes raisons et les mêmes nécessités, convertir le 4 en 3, puis le 3 en 2, puis le 2 en 1, puis enfin abolir toute espèce de rente? Mais ce sera, par le fait, décréter l'égalité des conditions et l'abolition de la propriété : or, il me semblerait digne d'une nation intelligente d'aller au devant d'une révolution inévitable, plutôt que de s'y laisser traîner au char de l'inflexible nécessité.

HUITIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce que sa puissance d'accumulation est infinie et qu'elle ne s'exerce que sur des quantités finies.

Si les hommes, constitués en égalité, accordaient à l'un d'eux le droit exclusif de propriété, et que ce propriétaire unique plaçât sur l'humanité, à intérêts composés, une somme de 100 francs, remboursable à ses descendants à la 24e génération, au bout de 600 ans, cette somme de 100 fr., placée à 5 pour cent, s'élèverait à 107,854,010,777,600 francs, somme égale à 2,696 fois et un tiers le capital de la France, en supposant ce capital de 40 milliards. C'est plus de vingt fois ce que vaut le globe terrestre, meubles et immeubles.

D'après nos lois, un homme qui, sous le règne de saint Louis, aurait emprunté la même somme de 100 francs et aurait refusé, lui et ses héritiers après lui, de la rendre, s'il était reconnu que lesdits héritiers ont tous été possesseurs de mauvaise foi, et que la prescription a toujours été interrompue à temps utile, le dernier héritier pourrait être condamné à rendre ces 100 francs avec intérêts et intérêts des intérêts; ce qui, comme on vient de voir, ferait un remboursement de près de 108,000 milliards.

Tous les jours on voit des fortunes dont la progression est incomparablement plus rapide : l'exemple précédent suppose le bénéfice égal au 20e du capital; il n'est pas rare qu'il égale le 10e, le 5e, la moitié du capital et le capital lui-même.

Les fouriéristes, irréconciliables ennemis de l'égalité, dont ils traitent les partisans de *requins*, se font forts, en quadruplant la production, de satisfaire à toutes les exigences du capital, du travail et du talent. Mais quand la production serait quadruplée, décuplée, centuplée, la propriété, par sa puissance d'accumulation et ses effets de capitalisation, absorberait bien vite et les produits et les ca-

pitaux, et la terre, et jusqu'aux travailleurs. Sera-t-il défendu au phalanstère de capitaliser et de placer à intérêt? Qu'on explique alors ce qu'on entend par propriété?

Je ne pousserai pas plus loin ces calculs, que chacun peut varier à l'infini, et sur lesquels il serait puéril à moi d'insister ; je demande seulement, lorsque des juges dans un procès au possessoire accordent des intérêts, d'après quelle règle ils les adjugent? Et, reprenant la question de plus haut, je demande :

Le législateur, en introduisant dans la République le principe de propriété, en a-t-il pesé toutes les conséquences? a-t-il connu la loi du possible? s'il l'a connue, pourquoi le Code n'en parle-t-il pas, pourquoi cette latitude effrayante laissée au propriétaire dans l'accroissement de sa propriété et la pétition de ses intérêts; au juge, dans la reconnaissance et la fixation du domaine de propriété; à l'État, dans la puissance d'établir sans cesse de nouveaux impôts? Hors de quelles limites le peuple a-t-il droit de refuser le budget, le fermier son fermage, l'industriel les intérêts de son capital? jusqu'à quel point l'oisif peut-il exploiter le travailleur? où commence le droit de spoliation, où finit-il? quand est-ce que le producteur peut dire au propriétaire : Je ne te dois plus rien? quand est-ce que la propriété est satisfaite? quand n'est-il plus permis de voler?

Si le législateur a connu la loi du possible, et qu'il n'en ait tenu compte, que devient sa justice? s'il ne l'a pas connue, que devient sa sagesse? Inique ou imprévoyante, comment reconnaîtrions-nous son autorité?

Si nos chartes et nos codes n'ont pour principe qu'une hypothèse absurde, qu'enseigne-t-on dans les écoles de droit? qu'est-ce qu'un arrêt de la cour de cassation? sur quoi délibèrent nos chambres? qu'est-ce que *politique*? qu'appelons-nous *homme d'État*? que signifie *jurisprudence*? n'est-ce pas *jurisignorance* que nous devrions dire?

Si toutes nos institutions ont pour principe une erreur de calcul, ne s'ensuit-il pas que ces institutions sont autant de mensonges? et si l'édifice social tout entier est bâti sur cette impossibilité absolue de la propriété, n'est-il pas vrai que le

gouvernement sous lequel nous vivons est une chimère et la société actuelle une utopie ?

NEUVIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce qu'elle est impuissante contre la propriété.

I. D'après le 3e corollaire de notre axiome, l'intérêt court contre le propriétaire comme contre l'étranger ; ce principe d'économie est universellement reconnu. Rien de plus simple au premier coup d'œil ; cependant, rien de plus absurde, de plus contradictoire dans les termes et d'une plus absolue impossibilité.

L'industriel, dit-on, se paye à lui-même le loyer de sa maison et de ses capitaux ; *il se paye*, c'est-à-dire il se fait payer par le public qui achète ses produits : car, supposons que ce bénéfice, que l'industriel a l'air de faire sur sa propriété, il veuille le faire également sur ses marchandises ; peut-il se payer 1 fr. ce qui lui coûte 90 cent. et gagner sur le marché ? non : une semblable opération ferait passer l'argent du marchand de sa main droite à sa main gauche, mais sans aucun bénéfice pour lui.

Or, ce qui est vrai d'un seul individu trafiquant avec lui-même, est vrai aussi de toute société de commerce. Formons une chaîne de dix, quinze, vingt producteurs, aussi longue qu'on voudra : si le producteur A prélève un bénéfice sur le producteur B, d'après les principes économiques, B doit se faire rembourser par C, C par D, et ainsi de suite jusqu'à Z.

Mais par qui Z se fera-t-il rembourser du bénéfice prélevé au commencement par A ? *Par le consommateur,* répond Say. Misérable Escobar ! Ce consommateur est-il donc autre que A, B, C, D, etc., ou Z. Par qui Z se fera-t-il rembourser ? S'il se fait rembourser par le premier bénéficiaire A, il n'y a plus de bénéfice pour personne, ni par conséquent de propriété. Si, au contraire, Z supporte ce bénéfice, dès ce moment il cesse de faire partie de la société, puisqu'elle

lui refuse le droit de propriété et de bénéfice qu'elle accorde aux autres associés.

Puis donc qu'une nation, comme l'humanité tout entière, est une grande société industrielle qui ne peut agir hors d'elle-même, il est démontré que nul homme ne peut s'enrichir sans qu'un autre s'appauvrisse. Car, pour que le droit de propriété, le droit d'aubaine, soit respecté dans A, il faut qu'il soit refusé à Z; par où l'on voit comme l'égalité des droits, séparée de l'égalité des conditions, peut être une vérité. L'iniquité de l'économie politique à cet égard est flagrante. « Lorsque moi, entrepreneur d'industrie, j'achète le service d'un ouvrier, je ne compte pas son salaire dans le produit net de mon entreprise, au contraire, je l'en déduis; mais l'ouvrier le compte dans son produit net... » (SAY, *Economie politique.*)

Cela signifie que tout ce que gagne l'ouvrier est *produit net;* mais que, dans ce que gagne l'entrepreneur, cela seul est *produit net,* qui dépasse ses appointements. Mais pourquoi l'entrepreneur a-t-il seul le droit de bénéficier? pourquoi ce droit, qui est au fond le droit même de propriété, est-il refusé à l'ouvrier? Aux termes de la science économique, l'ouvrier est un capital; or tout capital, outre ses frais de réparation et d'entretien, doit porter un intérêt; c'est ce que le propriétaire a soin de faire pour ses capitaux et pour lui-même : pourquoi n'est-il pas permis à l'ouvrier de prélever semblablement un intérêt sur son capital qui est lui?

La propriété est donc l'inégalité des droits; car, si elle n'était pas l'inégalité des droits, elle serait l'égalité des biens, elle ne serait pas. Or la charte constitutionnelle garantit à tous l'égalité des droits, donc, avec la charte constitutionnelle, la propriété est impossible.

II. Le propiétaire d'un domaine A peut-il, par cela seul qu'il est propriétaire de ce domaine, s'emparer du champ B son riverain? — Non, répondent les propriétaires; mais qu'a cela de commun avec le droit de propriété? C'est ce que vous allez voir par une série de propositions identiques.

L'industriel C, marchand de chapeaux, a-t-il droit de forcer D son voisin, aussi marchand de chapeaux, à fermer sa boutique et à cesser son commerce ? — Pas le moins du monde.

Mais C veut gagner 1 franc par chapeau, tandis que D se contente de 50 centimes ; il est évident que la modération de D nuit aux prétentions de C : celui-ci a-t-il droit d'empêcher le débit de D ? — Non, assurément.

Puisque D est maître de vendre ses chapeaux à 50 centimes meilleur marché que C, à son tour C est libre de diminuer les siens de 1 franc. Or D est pauvre, tandis que C est riche ; tellement qu'au bout d'un ou deux ans, D est ruiné par cette concurrence insoutenable, et C se trouve maître de toute la vente. Le propriétaire D a-t-il quelque recours contre le propriétaire C ? peut-il former contre lui une action en revendication de son commerce, de sa propriété ? — Non, car D avait le droit de faire la même chose que C, s'il avait été le plus riche.

Par la même raison, le grand propriétaire A peut dire au petit propriétaire B, vends-moi ton champ, sinon tu ne vendras pas ton blé : et cela, sans lui faire le moindre tort, sans que celui-ci ait droit de se plaindre. Si bien que moyennant une volonté efficace, A dévorera B, par cette seule raison que A est plus grand que B. Ainsi ce n'est point par le droit de propriété que A et C auront dépouillé B et D, c'est par le droit de la force. Par le droit de propriété les deux aboutissants A et B, de même que les négociants C et D, ne se pouvaient rien ; ils ne pouvaient ni se déposséder, ni se détruire, ni s'accroître aux dépens l'un de l'autre : c'est le droit du plus fort qui a consommé l'acte d'envahissement.

Mais c'est aussi par le droit du plus fort que le manufacturier obtient sur les salaires la réduction qu'il demande, que le négociant riche et le propriétaire approvisionné vendent leurs produits ce qu'ils veulent. L'entrepreneur dit à l'ouvrier : Vous êtes maîtres de porter ailleurs vos services, comme je le suis de les accepter ; je vous offre tant. — Le …and dit à la pratique : C'est à prendre ou à laisser ;

vous êtes maître de votre argent, comme je le suis de ma marchandise : j'en veux tant. Qui cédera ? le plus faible.

Donc, sans la force, la propriété est impuissante contre l propriété, puisque sans la force elle ne peut s'accroître par l'au · baine ; donc, sans la force, la propriété est nulle.

Commentaire historique. — La question des sucres coloniaux et indigènes nous fournit un exemple frappant de cette impossibilité de la propriété. Abandonnez à elles-mêmes les deux industries, le fabricant indigène sera ruiné par le colon. Pour soutenir la betterave, il faut grever la canne : pour maintenir la propriété de l'un, il faut faire injure à la propriété de l'autre. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette affaire, est précisément ce à quoi l'on a fait le moins attention, savoir, que de façon ou d'autre la propriété devait être violée. Imposez à chaque industrie un droit proportionnel, de manière à les équilibrer sur le marché, vous créez un *maximum*, vous portez à la propriété une double atteinte : d'une part, votre taxe entrave la liberté du commerce ; de l'autre elle méconnaît l'égalité des propriétaires. Indemnisez la betterave, vous violez la propriété du contribuable. Exploitez, au compte de la nation, les deux qualités de sucre, comme on cultive diverses qualités de tabac, vous abolissez une espèce de propriété. Ce dernier parti serait le plus simple et le meilleur : mais pour y amener la nation, il faudrait un concours d'esprits habiles et de volontés généreuses, impossible à réaliser aujourd'hui.

La concurrence, autrement dite la liberté du commerce, en un mot la propriété dans les échanges, sera longtemps encore le fondement de notre législation commerciale, qui, du point de vue économique, embrasse toutes les lois civiles et tout le gouvernement. Or qu'est-ce que la concurrence, un duel en champ clos, dans lequel le droit se décide par les armes.

Qui ment, de l'accusé ou du témoin, disaient nos barbares ancêtres ? — Qu'on les fasse battre, répondait le juge encore plus barbare ; le plus fort aura raison.

Qui de nous deux vendra des épices au voisin ? — Qu'on

les mette en boutique, s'écrie l'économiste : le plus fin ou le plus fripon sera le plus honnête homme et le meilleur marchand.

C'est tout l'esprit du code Napoléon.

DIXIÈME PROPOSITION.

La propriété est impossible, parce qu'elle est la négation de l'égalité.

Le développement de cette proposition sera le résumé des précédentes.

1° Le principe du droit économique est que *les produits ne s'achètent que par des produits;* la propriété, ne pouvant être défendue que comme productrice d'utilité et ne produisant rien, est dès ce moment condamnée.

2° C'est une loi d'économie que *le travail doit être balancé par le produit;* c'est un fait qu'avec la propriété, la production coûte plus qu'elle ne vaut.

3° Autre loi d'économie : *Le capital étant donné, la production se mesure non plus à la grandeur du capital, mais à la force productrice;* la proprieté, exigeant que le revenu soit toujours proportionnel au capital, sans considération du travail, méconnaît ce rapport d'égalité de l'effet à la cause.

4° et 5° Comme l'insecte qui file sa soie, le travailleur ne produit jamais que pour lui-même; la propriété, demandant produit double et ne pouvant l'obtenir, dépouille le travailleur et le tue.

6° La nature n'a donné à chaque homme qu'une raison, un esprit, une volonté; la propriété, accordant au même individu pluralité de suffrages, lui suppose pluralité d'âmes.

7° Toute consommation qui n'est pas reproductrice d'utilité est une destruction; la propriété, soit qu'elle consomme, soit qu'elle épargne, soit qu'elle capitalise, est productrice d'*inutilité*, cause de stérilité et de mort.

8° Toute satisfaction d'un droit naturel est une équation, [illegible]tres termes, le droit à une chose est nécessairement

rempli par la possession de cette chose. Ainsi, entre le droit à la liberté et la condition d'homme libre il y a balance, équation; entre le droit d'être père et la paternité, équation; entre le droit à la sûreté et la garantie sociale, équation. Mais entre le droit d'aubaine et la perception de cette aubaine, il n'y a jamais équation; car à mesure que l'aubaine est perçue, elle donne droit à une autre, celle-ci à une troisième, etc., ce qui n'a plus de terme. La propriété n'étant jamais adéquate à son objet, est un droit contre la nature et la raison.

9° Enfin, la propriété n'existe pas par elle-même; pour se produire, pour agir, elle a besoin d'une cause étrangère, qui est la *force* ou la *fraude;* en d'autres termes, la propriété n'est point égale à la propriété, c'est une négation, un mensonge, RIEN.

CHAPITRE V.

EXPOSITION PSYCHOLOGIQUE DE L'IDÉE DE JUSTE ET D'INJUSTE, ET DÉTERMINATION DU PRINCIPE DU GOUVERNEMENT ET DU DROIT.

La propriété est impossible ; l'égalité n'existe pas. La première nous est odieuse, et nous la voulons : la seconde domine toutes nos pensées, et nous ne savons la réaliser. Qui nous expliquera cet antagonisme profond de notre conscience et de notre volonté ? Qui montrera les causes de cette erreur funeste devenue le principe le plus sacré de la justice et de la société ?

J'ose l'entreprendre et j'espère d'y réussir.

Mais avant d'expliquer comment l'homme a violé la justice, il est nécessaire de déterminer la justice.

PREMIÈRE PARTIE.

§ 1. *Du sens moral dans l'homme et dans les animaux.*

Les philosophes ont souvent agité la question de savoir quelle est la ligne précise qui sépare l'intelligence de l'homme de celle des animaux ; et, selon leur habitude, ils ont débité force sottises avant de se résoudre au seul parti qu'ils eussent à prendre, à l'observation. Il était réservé à un savant modeste, qui peut-être ne se piquait point de philosophie, de mettre fin à d'interminables controverses par une simple distinction, mais par une de ces distinctions lumineuses qui valent à elles seules plus qu'un système : Frédéric Cuvier a séparé l'*instinct* de l'*intelligence*.

Mais personne encore ne s'est proposé ce problème :

Le sens moral, dans l'homme et dans la brute, diffère-t-il la nature ou seulement par le degré ?

Si quelqu'un se fût autrefois avisé de soutenir la seconde partie de cette proposition, sa thèse aurait paru scandaleuse, blasphématoire, offensant la morale et la religion ; les tribunaux ecclésiastiques et séculiers l'eussent condamnée à l'unanimité. Et de quel style on eût flétri l'immoral paradoxe! « La conscience, se serait-on écrié, la conscience, cette gloire de l'homme, n'a été donnée qu'à lui seul; la notion du juste et de l'injuste, du mérite et du démérite, est son noble privilége; à l'homme seul, à ce roi de la création, la sublime faculté de résister à ses terrestres penchants, de choisir entre le bien et le mal, et de se rendre de plus en plus semblable à Dieu, par la liberté et la justice... Non, la sainte image de la vertu ne fut jamais gravée que dans le cœur de l'homme. » Paroles pleines de sentiment, mais vides de sens.

L'homme est un animal parlant et social, *zôon logikon kaï politikon*, a dit Aristote. Cette définition vaut mieux que toutes celles qui ont été données depuis : je n'en excepte pas même la définition célèbre de M. de Bonald, *l'homme est une intelligence servie par des organes,* définition qui a le double défaut d'expliquer le connu par l'inconnu, c'est-à-dire l'être vivant par l'intelligence, et de se taire sur la qualité essentielle de l'homme, l'animalité.

L'homme est donc un animal vivant en société. Qui dit société, dit ensemble de rapports, en un mot, système. Or, tout système ne subsiste qu'à de certaines conditions : quelles sont donc les conditions, quelles sont les *lois* de la société humaine?

Qu'est-ce que le *droit* entre les hommes, qu'est-ce que la *justice?*

Il ne sert à rien de dire, avec les philosophes des diverses écoles : C'est un instinct divin, une immortelle et céleste voix, un guide donné par la nature, une lumière révélée à tout homme venant au monde, une loi gravée dans nos cœurs; c'est le cri de la conscience, le *dictamen* de la raison, l'inspiration du sentiment, le penchant de la sensibilité; c'est l'amour de soi dans les autres, l'intérêt bien entendu; ou bien, c'est une notion innée, c'est l'impératif

catégorique de la raison pratique, lequel a sa source dans les idées de la raison pure ; c'est une attraction passionnelle, etc., etc. Tout cela peut être vrai autant qu'il semble beau ; mais tout cela est parfaitement insignifiant. Quand on prolongerait cette kyrielle pendant dix pages (on l'a délayée dans mille volumes), la question n'avancerait pas d'une ligne.

La justice est l'utilité commune, dit Aristote ; cela est vrai, mais c'est une tautologie. « Le principe que le bonheur public doit être l'objet du législateur, dit M. Ch. Comte, *Traité de législation,* ne saurait être combattu par aucune bonne raison; mais lorsqu'on l'a énoncé et démontré, on n'a pas fait faire à la législation plus de progrès qu'on n'en ferait faire à la médecine, en disant que la guérison des malades doit être l'objet des médecins. »

Prenons une autre route. Le *droit* est l'ensemble des principes qui régissent la société ; la justice, dans l'homme, *est le* respect et l'observation de ces principes. Pratiquer la justice, c'est obéir à l'instinct social ; faire un acte de justice, *c'est faire* un acte de société. Si donc nous observons la conduite des hommes entre eux dans un certain nombre de circonstances différentes, il nous sera facile de reconnaître quand ils font société et quand ils ne font pas société ; le résultat nous donnera, par induction, la loi.

Commençons par les cas les plus simples et les moins douteux.

La mère qui défend son fils au péril de sa vie, et se prive de tout pour le nourrir, fait société avec lui ; c'est une bonne mère : celle au contraire qui abandonne son enfant est infidèle à l'instinct social, dont l'amour maternel est une des formes nombreuses ; c'est une mère dénaturée.

Si je me jette à la nage pour retirer un homme en danger de périr, je suis son frère, son associé ; si au lieu de le secourir je l'enfonce, je suis son ennemi, son assassin.

Quiconque fait l'aumône, traite l'indigent comme son associé, non, il est vrai, comme son associé en tout *et pour* tout, mais comme son associé pour la quantité de bien

tage avec lui : quiconque ravit par la force ou par

adresse ce qu'il n'a pas produit, détruit en soi-même la sociabilité, c'est un brigand.

Le samaritain qui relève le voyageur étendu dans le chemin, qui panse ses blessures, le reconforte et lui donne de l'argent, se déclare son associé, son prochain ; le prêtre qui passe auprès du même voyageur sans se détourner, reste à son égard inassocié, ennemi.

Dans tous ces cas, l'homme est mû par un attrait intérieur pour son semblable, par une secrète sympathie, qui le fait aimer, conjouir et condouloir : en sorte que, pour résister à cet attrait, il faut un effort de la volonté contre la nature.

Mais tout cela n'établit aucune différence tranchée entre l'homme et les animaux. Chez eux, tant que la faiblesse des petits les rend chers à leurs mères, en un mot les leur associe, on voit celles-ci les défendre au péril de leurs jours avec un courage qui rappelle nos héros mourant pour la patrie. Certaines espèces se réunissent pour la chasse, se cherchent, s'appellent, un poète dirait, s'invitent à partager une proie ; dans le danger on les voit se porter secours, se défendre, s'avertir ; l'éléphant sait aider son compagnon à sortir de la fosse où celui-ci est tombé ; les vaches se forment en cercle, les cornes en dehors, leurs veaux placés au milieu d'elles, pour repousser les attaques des loups ; les chevaux et les porcs accourent au cri de détresse poussé par l'un d'eux. Quelles descriptions je ferais de leurs mariages, de la tendresse des mâles pour les femelles, et de la fidélité de leurs amours ! Ajoutons cependant, pour être juste en tout, que ces démonstrations si touchantes de société, de fraternité, d'amour du prochain, n'empêchent pas les animaux de se quereller, de se battre et de se déchirer à belles dents pour leur nourriture et leurs galanteries ; la ressemblance entre eux et nous est parfaite.

L'instinct social, dans l'homme et dans la bête, existe du plus au moins : sa nature est la même. L'homme est plus nécessairement, plus constamment associé ; l'animal paraît plus robuste contre la solitude. Dans l'homme, les besoins de société sont plus impérieux, plus complexes ; dans

la bête, ils semblent moins profonds, moins variés, moins regrettés. La société, en un mot, a pour but, chez l'homme, la conservation de l'espèce et de l'individu; chez les animaux, beaucoup plus la conservation de l'espèce.

Jusqu'à présent nous ne découvrons rien que l'homme puisse revendiquer pour lui seul; l'instinct de société, le sens moral, lui est commun avec la brute; et quand il s'imagine, pour quelques œuvres de charité, de justice et de dévouement, devenir semblable à Dieu, il ne s'aperçoit pas qu'il n'a fait qu'obéir à une impulsion tout animale. Nous sommes bons, aimants, compatissants, justes, en un mot, comme nous sommes colères, gourmands, luxurieux et vindicatifs, c'est-à-dire comme des bêtes. Nos vertus les plus hautes se réduisent, en dernière analyse, aux excitations aveugles de l'instinct : quel sujet de canonisation et d'apothéose!

Il y a pourtant une différence entre nous autres bimanobipèdes et le reste des vivants ; quelle est-elle?

Un écolier de philosophie se hâterait de répondre : Cette différence consiste en ce que nous avons conscience de notre sociabilité, et que les animaux n'ont pas conscience de la leur; en ce que nous réfléchissons et raisonnons sur les opérations de notre instinct social, et que rien de semblable n'a lieu chez les animaux.

J'irai plus loin : c'est par la réflexion et le raisonnement dont nous paraissons exclusivement doués que nous savons qu'il est nuisible, d'abord aux autres, ensuite à nous-mêmes, de résister à l'instinct de société qui nous gouverne, et que nous appelons *justice;* c'est la raison qui nous apprend que l'homme égoïste, voleur, assassin, traître à la société, en un mot, pèche contre la nature, et se rend coupable envers les autres et envers lui-même lorsqu'il fait le mal avec connaissance; c'est enfin le sentiment de notre instinct social d'une part et de notre raison de l'autre qui nous fait juger que l'être semblable à nous doit porter la responsabilité de ses actes. Tel est le principe du remords, de la vengeance et de la justice pénale.

Mais tout cela fonde entre les animaux et l'homme une

diversité d'intelligence et nullement une diversité d'affections : car, si nous raisonnons nos relations avec nos semblables, nous raisonnons de même nos actions les plus triviales, le boire, le manger, le choix d'une femme, l'élection d'un domicile; nous raisonnons sur toutes les choses de la terre et du ciel; il n'est rien à quoi notre faculté de raisonnement ne s'applique. Or, de même que la connaissance que nous acquérons des phénomènes extérieurs n'influe pas sur leurs causes et sur leurs lois, tout de même la réflexion, en illuminant notre instinct, nous éclaire sur notre nature sensible, mais sans en altérer le caractère ; elle nous instruit de notre moralité, mais ne la change ni ne la modifie. Le mécontentement que nous ressentons de nous-mêmes après une faute, l'indignation qui nous saisit à la vue de l'injustice, l'idée du châtiment mérité et de la satisfaction due, sont des effets de réflexion, et non pas des effets immédiats de l'instinct et des passions affectives. L'intelligence, je ne dis pas exclusive, car les animaux ont aussi le sentiment d'avoir méfait, et s'irritent lorsqu'un des leurs est attaqué, mais l'intelligence infiniment supérieure que nous avons de nos devoirs sociaux, la conscience du bien et du mal, n'établit pas, relativement à la moralité, une différence essentielle entre l'homme et les bêtes.

§ 2. *Du premier et du second degré de la sociabilité.*

J'insiste sur le fait que je viens de signaler, et qui est l'un des plus importants de l'anthropologie.

L'attrait de sympathie qui nous provoque à la société est de sa nature aveugle, désordonné, toujours prêt à s'absorber dans l'impulsion du moment, sans égard pour des droits antérieurs, sans distinction de mérite ni de priorité. C'est le chien bâtard qui suit indifféremment tous ceux qui l'appellent; c'est l'enfant à la mamelle qui prend tous les hommes pour des papas, et chaque femme pour sa nourrice; c'est tout être vivant qui, privé de la société d'animaux de son espèce, s'attache à un compagnon de solitude. Ce caractère fondamental de l'instinct social rend insupportable et

même odieuse l'amitié des personnes légères, sujettes à s'engouer de chaque nouveau visage, obligeantes à tort et à travers, et qui, pour une liaison de passade, négligent les plus anciennes et les plus respectables affections. Le défaut de pareils êtres n'est pas dans le cœur; il est dans le jugement. La sociabilité, à ce degré, est une sorte de magnétisme que la contemplation d'un être semblable à nous réveille, mais dont le flux ne sort jamais de celui qui l'éprouve; qui peut être réciproque, non communiqué : amour, bienveillance, pitié, sympathie, qu'on le nomme comme on voudra, il n'a rien qui mérite l'estime, rien qui élève l'homme au-dessus de l'animal.

Le second degré de la sociabilité est la justice, que l'on peut définir, *reconnaissance en autrui d'une personnalité égale à la nôtre.* Elle nous est commune avec les animaux, quant au sentiment; quant à la connaissance, nous seuls pouvons nous faire une idée complète du *juste*, ce qui, comme je le disais tout-à-l'heure, ne change pas l'essence de la moralité. Nous verrons bientôt comment l'homme s'élève à un troisième degré de sociabilité auquel les animaux sont incapables de parvenir. Mais je dois auparavant démontrer métaphysiquement que *société*, *justice*, *égalité*, sont trois termes équivalents, trois expressions qui se traduisent, et dont la conversion mutuelle est toujours légitime.

Si, parmi le tumulte d'un naufrage, échappé dans une barque avec quelques provisions, j'aperçois un homme luttant contre les flots, suis-je obligé de lui porter secours? — Oui, j'y suis obligé, sous peine de me rendre coupable envers lui de lèse-société, d'homicide.

Mais suis-je également obligé de partager avec lui mes provisions?

Pour résoudre cette question, il faut en changer les termes : Si la société est obligatoire pour la barque, est-elle obligatoire aussi pour les vivres? Sans aucun doute; le devoir d'associé est absolu; l'occupation des choses de la part de l'homme est postérieure à sa nature sociale et y reste subordonnée; la possession ne peut devenir exclusive, que

de l'instant où permission égale d'occuper est donnée à tous. Ce qui rend ici notre devoir obscur, c'est notre faculté de prévision, qui, nous faisant craindre un danger éventuel, nous pousse à l'usurpation, et nous rend voleurs et assassins. Les animaux ne calculent pas le devoir de l'instinct, non plus que les inconvénients qui en peuvent résulter pour eux-mêmes : il serait étrange que l'intelligence devînt pour l'homme, pour le plus sociable des animaux, un motif de désobéir à la loi. Celui-là ment à la société qui prétend n'en user qu'à son avantage ; mieux vaudrait que Dieu nous retirât la prudence, si elle devait servir d'instrument à notre égoïsme.

Quoi ! direz-vous, il faudra que je partage mon pain, le pain que j'ai gagné, qui est mien, avec l'étranger que je ne connais pas, que je ne reverrai jamais, qui peut-être me payera d'ingratitude ! Si du moins ce pain avait été gagné en commun, si cet homme avait fait quelque chose pour l'obtenir, il pourrait demander sa part, puisque son droit serait dans sa coopération ; mais qu'y a-t-il de lui à moi ? Nous n'avons pas produit ensemble, nous ne mangerons pas ensemble.

Le vice de ce raisonnement consiste dans la supposition fausse que tel producteur n'est pas nécessairement l'associé de tel autre producteur.

Lorsque entre deux ou plusieurs particuliers une société a été authentiquement formée, que les bases en ont été convenues, écrites, signées, dès lors point de difficulté sur les conséquences. Tout le monde convient que deux hommes s'associant, par exemple, pour la pêche, si l'un d'eux ne rencontre pas le poisson, il n'en a pas moins droit à la pêche de son associé. Si deux négociants forment une société de commerce, tant que la société dure, les pertes et les profits sont communs ; chacun produisant, non pour soi, mais pour la société, lorsque vient le moment du partage, ce n'est pas le producteur que l'on considère, c'est l'associé. Voilà pourquoi l'esclave, à qui le planteur donne la paille et le riz ; l'ouvrier civilisé, à qui le capitaliste paye un salaire toujours trop petit, n'étant pas les associés de

leurs patrons, bien que produisant avec eux, n'entrent pas dans le partage du produit. Ainsi le cheval qui traîne nos diligences, et le bœuf qui tire nos charrues, produisent avec nous, mais ne sont pas nos associés; nous prenons leur produit, mais nous ne partageons pas. La condition des animaux et des ouvriers qui nous servent est égale : lorsque nous faisons du bien aux uns et aux autres, ce n'est pas par justice, c'est par pure bienveillance (1).

Mais se peut-il que nous, hommes, nous ne soyons pas tous associés? Rappelons-nous ce qui a été dit aux deux chapitres précédents; quand même nous voudrions n'être point associés, la force des choses, les besoins de notre consommation, les lois de la production, le principe mathématique de l'échange, nous associent. Un seul cas fait exception à la règle, c'est celui du propriétaire, qui produisant par son droit d'aubaine n'est l'associé de personne, par conséquent n'est obligé de partager son produit avec personne, comme aussi nul n'est tenu de lui faire part du sien. Hormis le propriétaire, nous travaillons tous les uns pour les autres, nous ne pouvons rien pour nous-mêmes sans l'assistance des autres, nous faisons entre nous des échanges continuels de produits et de services : qu'est-ce que tout cela, sinon des actes de société?

Or une société de commerce, d'industrie, d'agriculture, ne peut être conçue en dehors de l'égalité; l'égalité est sa condition nécessaire d'existence : de telle sorte que dans toutes les choses qui concernent cette société, manquer à la société, manquer à la justice, manquer à l'égalité, c'est exactement la même chose. Appliquez ce principe à tout le genre humain; après ce que vous avez lu, je vous suppose, lecteur, assez d'habileté pour vous passer de moi.

(1) Exercer un acte de bienfaisance envers le prochain se dit en hébreu *faire justice*; en grec *faire compassion* ou *miséricorde* (*éléemosynên*, d'où le français *aumône*); en latin *faire amour* ou *charité*; en français *faire l'aumône*. La dégradation du principe est sensible à travers ces diverses expressions : la première désigne le devoir, la seconde seulement la sympathie; la troisième l'affection, vertu de conseil, non d'obligation; la quatrième le bon plaisir.

D'après cela, l'homme qui se met en possession d'un champ, et dit : Ce champ est à moi, ne sera pas injuste aussi longtemps que les autres hommes auront tous la faculté de posséder comme lui ; il ne sera pas injuste non plus, si, voulant s'établir ailleurs, il échange ce champ contre un équivalent. Mais si, mettant un autre à sa place, il lui dit : Travaille pour moi pendant que je me repose ; alors il devient injuste, inassocié, *inégal :* c'est un propriétaire.

Réciproquement, le fainéant, le débauché, qui, sans accomplir aucune tâche sociale, jouit comme un autre, et souvent plus qu'un autre, des produits de la société, doit être poursuivi comme voleur et parasite : nous nous devons à nous-mêmes de ne lui donner rien, mais, puisque néanmoins il faut qu'il vive, de le mettre en surveillance et de le contraindre au travail.

La sociabilité est comme l'attraction des êtres sensibles ; la justice est cette même attraction, accompagnée de réflexion et de connaissance. Mais sous quelle idée générale, sous quelle catégorie de l'entendement percevons-nous la justice ? sous la catégorie des quantités égales. De là l'ancienne définition de la justice : *Justum æquale est*, *injustum inæquale*.

Qu'est-ce donc que pratiquer la justice ? c'est faire à chacun part égale des biens, sous la condition égale du travail ; c'est agir sociétairement. Notre égoïsme a beau murmurer ; il n'y a point de subterfuge contre l'évidence et la nécessité.

Qu'est-ce que le droit d'occupation ? c'est un mode naturel de partager la terre en juxtaposant les travailleurs à mesure qu'ils se présentent : ce droit disparaît devant l'intérêt général, qui, étant l'intérêt social, est aussi celui de l'occupant.

Qu'est-ce que le droit du travail ? C'est le droit de se faire admettre à la participation des biens en remplissant les conditions requises ; c'est le droit de société, c'est le droit d'égalité.

La justice, produit de la combinaison d'une idée et d'un instinct, se manifeste dans l'homme aussitôt qu'il est ca-

pable de sentir et d'avoir des idées : de là vient qu'on l'a prise pour un sentiment inné et primordial, opinion fausse, logiquement et chronologiquement. Mais la justice, par sa composition, si j'ose ainsi dire, hybride, la justice, née d'une faculté affective et d'une intellectuelle, me semble une des plus fortes preuves de l'unité et de la simplicité du *moi*, l'organisme ne pouvant par lui-même produire de tels mélanges, pas plus que du sens de l'ouïe et du sens de la vue il ne se forme un sens binaire, semi-auditif et semi-visuel.

La justice, par sa double nature, nous donne la raison définitive de toutes les démonstrations qu'on a vues aux chapitres II, III et IV. D'une part, l'idée de *justice* étant identique à celle de société, et la société impliquant nécessairement l'égalité, l'égalité devait se trouver au fond de tous les sophismes inventés pour défendre la propriété ; car la propriété ne pouvant être défendue que comme juste et sociale, et la propriété étant inégalité, pour prouver que la propriété est conforme à la société, il fallait soutenir que l'injuste est juste, que l'inégal est égal, toutes propositions contradictoires. D'autre part, la notion d'égalité, second élément de la justice, nous étant donnée par les proportions mathématiques des choses, la propriété, ou la distribution inégale des biens entre les travailleurs, en détruisant l'équilibre nécessaire du travail, de la production et de la consommation, devait se trouver impossible.

Tous les hommes sont donc associés, tous se doivent la même justice, tous sont égaux ; s'ensuit-il que les préférences de l'amour et de l'amitié soient injustes ?

Ceci demande explication.

Tout à l'heure je supposais le cas d'un homme en danger, et que je serais à même de secourir ; je suppose maintenant que je sois simultanément appelé par deux hommes exposés à périr : m'est-il permis, m'est-il même commandé de courir d'abord à celui qui me touche de plus près par le sang, l'amitié, la reconnaissance ou l'estime, au risque de laisser périr l'autre ? Oui. Et pourquoi ? parce qu'au sein de l'universalité sociale il existe pour chacun de nous autant de so-

ciétés particulières qu'il y a d'individus, et qu'en vertu du principe même de sociabilité, nous devons remplir les obligations qu'elles nous imposent, selon l'ordre de proximité où elles se sont formées autour de nous. D'après cela, nous devons préférer à tous autres nos père, mère, enfants, amis, alliés, etc. Mais en quoi consiste cette préférence ?

Un juge doit se prononcer dans une cause entre son ami et son ennemi; est-ce le cas pour lui de préférer son *associé proche* à son *associé éloigné*, et de donner à son ami gain de cause, malgré la vérité contrairement prouvée ? Non, car s'il favorisait l'injustice de cet ami, il deviendrait complice de son infidélité au pacte social, il formerait, en quelque sorte avec lui, une ligue contre la masse des sociétaires. La faculté, de préférence, n'a lieu que pour les choses qui nous sont propres et personnelles, comme l'amour, l'estime, la confiance, l'intimité, et que nous ne pouvons accorder à tous à la fois. Ainsi, dans un incendie, un père doit courir à son enfant avant de songer à celui de son voisin; mais la reconnaissance d'un droit n'étant pas personnelle et facultative dans le juge, il n'est pas maître de favoriser l'un au préjudice de l'autre.

Cette théorie des sociétés particulières, formées, pour ainsi dire, concentriquement par chacun de nous au sein de la grande société, donne la clé de tous les problèmes que les diverses espèces de devoirs sociaux peuvent soulever par leur opposition et leur conflit, problèmes qui firent le principal ressort des tragédies anciennes.

La justice des animaux est en quelque sorte négative; excepté les cas de la défense des petits, de la chasse et de la maraude en troupe, de la défense commune, et quelquefois d'une assistance particulière, elle consiste moins à faire qu'à ne pas empêcher. Le malade qui ne peut se lever, l'imprudent tombé dans un précipice, ne recevront ni remèdes ni aliments; s'ils ne peuvent pas d'eux-mêmes guérir et se tirer d'embarras, leur vie est en danger; on ne les soignera pas au lit, on ne les nourrira pas en prison. L'insouciance de leurs semblables vient autant de l'imbécilité de leur intelligence que de la pauvreté de leurs ressources. Du reste,

les distinctions de proximité que les hommes observent entre eux ne sont pas inconnues aux animaux ; ils ont des amitiés d'habitude, de bon voisinage, de parenté, et des préférences. Comparativement à nous, le souvenir chez eux en est faible, le sentiment obscur, l'intelligence à peu près nulle ; mais l'identité dans la chose existe, et notre supériorité sur eux à cet égard vient tout entière de notre entendement.

C'est par l'étendue de notre mémoire et la pénétration de notre jugement que nous savons multiplier et combiner les actes que nous inspire l'instinct de société ; que nous apprenons à les rendre plus efficaces et à les distribuer selon le degré et l'excellence des droits. Les bêtes qui vivent en société pratiquent la justice, mais elles ne la connaissent point et n'en raisonnent pas ; elles obéissent à leur instinct sans spéculation ni philosophie. Leur *moi* ne sait pas unir le sentiment social à la notion d'égalité qu'elles n'ont pas, parce que cette notion est abstraite. Nous, au contraire, partant du principe que la société implique partage égal, nous pouvons, par notre faculté de raisonnement, nous entendre et nous accorder sur le règlement de nos droits ; nous avons même poussé très loin notre judiciaire. Mais dans tout cela notre conscience joue le moindre rôle, et ce qui le prouve, c'est que l'idée du *droit*, qui paraît comme une lueur dans certains animaux les plus voisins de nous par l'intelligence, semble partir du même niveau dans quelques sauvages, pour s'élever à sa plus grande hauteur chez les Platon et les Franklin. Qu'on suive le développement du sens moral dans les individus, et le progrès des lois dont les nations, et l'on se convaincra que l'idée du juste et de la perfection législative sont partout en raison directe de l'intelligence. La notion du juste, que les philosophes ont crue simple, est donc véritablement complexe ; elle est fournie par l'instinct social d'une part, et par l'idée de mérite égal de l'autre ; de même que la notion de culpabilité est donnée par le sentiment de la justice violée et par l'idée d'élection volontaire.

En résumé, l'instinct n'est point modifié par la connaissance qui s'y joint, et les faits de société que nous avons

jusqu'à présent observés sont d'une sociabilité bestiale. Nous savons ce que c'est que la justice, ou la sociabilité conçue sous la raison d'égalité; nous n'avons rien qui nous sépare des animaux.

§. 3. *Du troisième degré de la sociabilité.*

Le lecteur n'a pas oublié peut-être ce que j'ai dit au chapitre III sur la division du travail et la spécialité des aptitudes. Entre les hommes, la somme des talents et des capacités est égale, et leur nature similaire : tous, tant que nous sommes, nous naissons poètes, mathématiciens, philosophes, artistes, artisans, laboureurs; mais nous ne naissons pas également tout cela, et, d'un homme à l'autre, dans la société, d'une faculté à une autre faculté dans le même homme, les proportions sont infinies. Cette variété de degré dans les mêmes facultés, cette prédominance de talent pour certains travaux, est, avons-nous dit, le fondement même de notre société. L'intelligence et le génie naturel ont été répartis par la nature avec une telle économie et une si grande providence, que l'organisme social n'a jamais à redouter ni surabondance ni disette de talents spéciaux, et que chaque travailleur, en s'attachant à sa fonction, peut toujours acquérir le degré d'instruction nécessaire pour jouir des travaux et des découvertes de tous ses coassociés. Par cette précaution si simple de la nature et si sage, le travailleur ne reste pas isolé à sa tâche; il est, par la pensée, en communication avec ses semblables, avant de leur être uni par le cœur, en sorte que pour lui l'amour naît de l'intelligence.

Il n'en est pas de même des sociétés des animaux. Dans chaque espèce, les aptitudes, très bornées d'ailleurs, et pour le nombre, et même, quand elles ne relèvent pas de l'instinct, pour l'énergie, sont égales entre les individus : chacun sait faire ce que font tous les autres et aussi bien que les autres, chercher sa nourriture, échapper à l'ennemi, creuser un terrier, construire un nid, etc. Nul, parmi eux, étant

libre et dispos, n'attend ni ne requiert le secours de son voisin, qui de son côté se passe également de lui.

Les animaux associés vivent les uns à côté des autres sans aucun commerce de pensées, sans conversation intime : faisant tous les mêmes choses, n'ayant rien à apprendre et à retenir, ils se voient, ils se sentent, ils sont en contact, ils ne se pénètrent pas. L'homme fait avec l'homme un échange perpétuel d'idées et de sentiments, de produits et de services. Tout ce qui s'apprend et s'exécute dans la société lui est nécessaire ; mais de cette immense quantité de produits et d'idées, ce qui est donné à chacun de faire et d'acquérir seul, est comme un atome devant le soleil. L'homme n'est homme que par la société, laquelle, de son côté, ne se soutient que par l'équilibre et l'harmonie des forces qui la composent.

La société, chez les animaux, est en mode *simple ;* chez l'homme elle est en mode *composé*. L'homme est associé à l'homme par le même instinct qui associe l'animal à l'animal ; mais l'homme est autrement associé que l'animal : c'est cette différence d'association qui fait toute la différence de moralité.

J'ai démontré, trop longuement peut-être, par l'esprit des lois mêmes qui supposent la propriété comme base de l'état social, et par l'économie politique, que l'inégalité des conditions ne peut se justifier ni par l'antériorité d'occupation, ni par la supériorité de talent, de service, d'industrie et de capacité. Mais si l'égalité des conditions est une conséquence nécessaire du droit naturel, de la liberté, des lois de la production, des bornes de la nature physique, et du principe même de société, cette égalité n'arrête pas l'essor du sentiment social sur la limite du *doit* et de l'*avoir ;* l'esprit de bienfaisance et d'amour s'étend au-delà ; et, quand l'économie a fait sa balance, l'âme commence à jouir de sa propre justice, et le cœur s'épanouit dans l'infini de ses affections.

Le sentiment social prend alors, selon les rapports des personnes, un nouveau caractère : dans le fort, c'est le plaisir de la générosité ; entre égaux, c'est la franche et

cordiale amitié; dans le faible, c'est le bonheur de l'admiration et de la reconnaissance.

L'homme supérieur par la force, le talent ou le courage, sait qu'il se doit tout entier à la société, sans laquelle il n'est et ne peut rien ; il sait qu'en le traitant comme le dernier de ses membres, la société est quitte envers lui. Mais il ne saurait en même temps méconnaître l'excellence de ses facultés ; il ne peut échapper à la conscience de sa force et de sa grandeur : et c'est par l'hommage volontaire qu'il fait alors de lui-même à l'humanité, c'est en s'avouant l'instrument de la nature, qui seule doit être en lui glorifiée et bénie ; c'est, dis-je, par cette confession simultanée du cœur et de l'esprit, véritable adoration du grand Être, que l'homme se distingue, s'élève et atteint un degré de moralité sociale auquel il n'est pas donné à la bête de parvenir. Hercule terrassant les monstres et punissant les brigands pour le salut de la Grèce, Orphée instruisant les Pélasges grossiers et farouches, tous deux ne voulant rien pour prix de leurs services, voilà les plus nobles créations de la poésie, voilà l'expression la plus haute de la justice et de la vertu.

Les joies du dévouement sont ineffables.

Si j'osais comparer la société humaine au chœur des tragédies grecques, je dirais que la phalange des esprits sublimes et des grandes âmes figure la *strophe*, et que la multitude des petits et des humbles est l'*antistrophe*. Chargés des travaux pénibles et vulgaires, tout-puissants par leur nombre et par l'ensemble harmonique de leurs fonctions, ceux-ci exécutent ce que les autres imaginent. Guidés par eux, ils ne leur doivent rien : ils les admirent cependant et leur prodiguent les applaudissements et les éloges.

La reconnaissance a ses adorations et ses enthousiasmes.

Mais l'égalité plaît à mon cœur. La bienfaisance dégénère en tyrannie, l'admiration en servilisme : l'amitié est fille de l'égalité. O mes amis, que je vive au milieu de vous sans émulation et sans gloire ; que l'égalité nous assemble, que le sort marque nos places. Que je meure avant de connaître celui d'entre vous que je dois estimer le plus.

L'amitié est précieuse au cœur des enfants des hommes.

La générosité, la reconnaissance (j'entends ici celle-là seulement qui naît de l'admiration d'une puissance supérieure) et l'amitié, sont trois nuances distinctes d'un sentiment unique que je nommerai *équité* ou *proportionnalité sociale* (1). L'équité ne change pas la justice; mais, prenant toujours l'équité pour base, elle y surajoute l'estime et forme par là dans l'homme un troisième degré de sociabilité. Par l'équité, c'est pour nous tout à la fois un devoir et une volupté d'aider l'être faible qui a besoin de nous, et de le faire notre égal; de payer au fort un juste tribut de reconnaissance et d'honneur, sans nous constituer son esclave; de chérir notre prochain, notre ami, notre égal, pour ce que nous recevons de lui, même à titre d'échange. L'équité est la sociabilité élevée par la raison et la justice jusqu'à l'idéal; son caractère le plus ordinaire est l'*urbanité* ou la *politesse*, qui, chez certains peuples, résume à elle seule presque tous les devoirs de société.

Or, ce sentiment est inconnu des bêtes, qui aiment, s'attachent et témoignent quelques préférences, mais qui ne comprennent pas l'estime, et dans lesquelles on ne remarque ni générosité, ni admiration, ni cérémonial.

Ce sentiment ne vient pas de l'intelligence, qui par elle-même calcule, suppute, balance, mais n'aime point; qui voit et ne sent pas. Comme la justice est un produit mixte de l'instinct social et de la réflexion, de même l'équité est un produit mixte de la justice et du goût, je veux dire de notre faculté d'apprécier et d'idéaliser.

Ce produit, troisième et dernier degré de la sociabilité dans l'homme, est déterminé par notre mode d'association composée, dans lequel l'inégalité, ou pour mieux dire la divergence des facultés et la spécialité des fonctions, ten-

(1) J'entends ici par *équité* ce que les Latins appelaient *humanitas*, c'est-à-dire l'espèce de sociabilité qui est le propre de l'homme. L'*humanité* douce et affable envers tous, sait distinguer sans faire d'injure, les rangs, les vertus et les capacités : c'est la justice distributive de la sympathie sociale et de l'amour universel.

dant par elle-même à isoler les travailleurs, exigeait un accroissement d'énergie dans la sociabilité.

Voilà pourquoi la force qui opprime en protégeant est exécrable; pourquoi l'ignorance imbécile qui voit du même œil les merveilles de l'art et les produits de la plus grossière industrie soulève un indicible mépris; pourquoi la médiocrité orgueilleuse, qui triomphe en disant : *Je t'ai payé, je ne te dois rien,* est souverainement haïssable.

Sociabilité, justice, équité, telle est, à son triple degré, l'exacte définition de la faculté instinctive qui nous fait rechercher le commerce de nos semblables, et dont le mode physique de manifestation s'explique par la formule : *Égalité dans les produits de la nature et du travail.*

Ces trois degrés de sociabilité se soutiennent et se supposent : l'équité, sans la justice, n'est pas; la société, sans la justice, est un non-sens. En effet, si, pour récompenser le talent, je prends le produit de l'un pour le donner à l'autre, en dépouillant injustement le premier, je ne fais pas de son talent l'estime que je dois; si, dans une société, je m'adjuge une part plus forte qu'à mon associé, nous ne sommes point véritablement associés. La justice est la sociabilité se manifestant par l'admission en participation des choses physiques, seules susceptibles de poids et de mesure; l'équité est une justice accompagnée d'admiration et d'estime, choses qui ne se mesurent pas.

De là se déduisent plusieurs conséquences.

1° Si nous sommes libres d'accorder notre estime à l'un plus qu'à l'autre, et à tous les degrés imaginables, nous ne le sommes pas de lui faire sa part plus grande dans les biens communs, parce que le devoir de justice nous étant imposé avant celui d'équité, le premier doit toujours marcher avant le second. Cette femme, admirée des anciens, qui, forcée par un tyran d'opter entre la mort de son frère et celle de son époux, abandonna celui-ci, sous prétexte qu'elle pouvait retrouver un mari mais non pas un frère, cette femme-là, dis-je, en obéissant au sentiment d'équité qui était en elle, manqua à la justice et fit une action mauvaise, parce que la société conjugale est de droit plus étroite que la société fraternelle, et que la vie du prochain n'est pas une chose qui nous appartienne.

D'après le même principe, l'inégalité des salaires ne peut être admise dans la législation sous prétexte d'inégalité de talents, parce que la répartition des biens relevant de la justice est du ressort de l'économie, non de celui de l'enthousiasme.

Enfin, en ce qui concerne les donations, testaments et successions, la société, ménageant à la fois les affections familiales et ses propres droits, ne doit pas permettre que l'amour et la faveur détruisent jamais la justice; et tout en se plaisant à croire que le fils, depuis longtemps associé aux travaux de son père, est plus capable qu'un autre d'en poursuivre la tâche; que le citoyen surpris par la mort dans l'accomplissement de son œuvre saura, par un goût naturel et de prédilection pour son ouvrage, désigner son plus digne successeur; tout en laissant à l'héritier discerner par plusieurs le droit d'opter entre divers héritages, la société ne peut tolérer aucune concentration de capitaux et d'industrie au profit d'un seul homme, aucun accaparement du travail, aucun envahissement (1).

(1) La justice et l'équité n'ont jamais été comprises.

« Supposons qu'il y ait à partager ou à distribuer entre Achille et Ajax un butin de 12 pris sur l'ennemi. Si les deux personnes étaient égales, le butin devrait être aussi arithmétiquement égal. Achille aurait 6, Ajax 6; et si l'on suivait cette égalité arithmétique, Thersite lui-même aurait une part égale à celle d'Achille, ce qui serait souverainement injuste et révoltant. Pour éviter cette injustice, comparons la valeur des personnes, afin de leur donner des parts proportionnellement à leur valeur. Supposons que la valeur d'Achille soit double de celle d'Ajax : la part du premier sera 8, celle d'Ajax 4. Il n'y aura pas égalité arithmétique, mais égalité proportionnelle. C'est cette comparaison des mérites, *rationum*, qu'Aristote appelle justice distributive; elle a lieu selon la proportion géométrique. » (Toullier, *Droit français selon l'ordre du Code.*)

Achille et Ajax sont-ils associés, ou ne le sont-ils pas? Toute la question est là. Si Achille et Ajax, loin d'être associés, sont eux-mêmes au service d'Agamemnon qui les solde, il n'y a rien à dire à la règle d'Aristote : le maître qui commande des esclaves peut promettre double ration d'eau-de-vie à qui fera double corvée. C'est la loi du despotisme, c'est le droit de la servitude. Mais si Ajax et Achille sont associés, ils sont égaux. Qu'importe qu'Achille soit fort comme quatre, et Ajax seulement fort comme deux? celui-ci peut

2° L'équité, la justice, la société, ne peuvent exister dans un être vivant que relativement aux individus de son espèce : elles ne sauraient avoir lieu d'une race à l'autre, par exemple du loup à la chèvre, de la chèvre à l'homme, de l'homme à Dieu, encore moins de Dieu à l'homme. L'attribution de la justice, de l'équité, de l'amour à l'Être suprême est un pur anthropomorphisme ; et les épithètes de juste, clément, miséricordieux et autres que nous donnons à Dieu, doivent être rayées de nos litanies. Dieu ne peut être considéré comme juste, équitable et bon que relativement à un dieu ; or Dieu est unique et solitaire ; par conséquent il ne saurait éprouver d'affections sociales, telles que sont la bonté, l'équité, la justice. Dit-on que le berger est juste envers ses moutons et ses chiens? non ; mais s'il voulait tondre autant de laine sur un agneau de six mois que sur un bélier de deux ans, s'il exigeait qu'un jeune chien fît le service du troupeau comme un vieux dogue, on ne dirait pas de lui qu'il est injuste, on dirait qu'il est fou ; c'est qu'entre l'homme et la bête il n'y a pas société, bien qu'il puisse y avoir affection : l'homme aime les animaux comme *choses*, comme *choses sensibles*, si l'on veut, non comme *personnes*. La philosophie, après avoir éliminé de l'idée de Dieu les passions que la superstition lui a prêtées, sera donc forcée d'en éliminer encore ces vertus dont notre libérale piété le gratifie (1).

toujours répondre qu'il est libre ; que si Achille est fort comme quatre, cinq le tueront ; enfin, qu'en servant de sa personne, lui, Ajax, risque autant qu'Achille. Le même raisonnement est applicable à Thersite : s'il ne sait pas se battre, qu'on en fasse un cuisinier, un pourvoyeur, un sommelier ; s'il n'est bon à rien, qu'on le mette à l'hôpital : en aucun cas on ne peut lui faire violence et lui imposer des lois.

Il n'y a pour l'homme que deux états possibles : être dans la société ou hors de la société. Dans la société, les conditions sont nécessairement égales, sauf le degré d'estime et de considération auquel chacun peut atteindre. Hors de la société, l'homme est une matière exploitable, un instrument capitalisé, souvent un meuble incommode et inutile.

(1) Entre la femme et l'homme il peut exister amour, passion, lien d'habitude et tout ce qu'on voudra, il n'y a pas véritablement société. L'homme et la femme ne vont pas de compagnie. La dif-

Si Dieu descendait sur la terre et venait habiter parmi nous, nous ne pourrions l'aimer, s'il ne se faisait notre semblable; ni lui rien donner, s'il ne produisait quelque bien; ni l'écouter, s'il ne prouvait que nous nous trompons; ni l'adorer, s'il ne nous manifestait sa puissance. Toutes les lois de notre être, affectives, économiques, intellectuelles, nous prescriraient de le traiter comme nous faisons les autres hommes, c'est-à-dire selon la raison, la justice et l'équité. Je tire de là cette conséquence, que si jamais Dieu se met en communication immédiate avec l'homme, il devra se faire homme.

Or, si les rois sont les images de Dieu et les ministres de ses volontés, ils ne peuvent recevoir de nous l'amour, la richesse, l'obéissance et la gloire, qu'à la condition de travailler comme nous, de se rendre sociables pour nous, de produire en proportion de leur dépense, de raisonner avec leurs serviteurs, et de faire seuls de grandes choses. A plus forte raison si, comme aucuns le prétendent, les rois sont des fonctionnaires publics, l'amour qui leur est dû se mesure sur leur amabilité personnelle; l'obligation de leur obéir, sur la démonstration de leurs ordres ; leur liste civile, sur la totalité de la production sociale, divisée par le nombre des citoyens.

Ainsi tout s'accorde à nous donner la loi d'égalité : jurisprudence, économie politique, psychologie. Le droit et le devoir, la récompense due au talent et au travail, les élans de l'amour et de l'enthousiasme, tout est réglé d'avance sur un inflexible mètre, tout relève du nombre et de l'équilibre. L'égalité des conditions, voilà le principe des sociétés, la solidarité universelle, voilà la sanction de cette loi.

L'égalité des conditions n'a jamais été réalisée, grâce à

férence des sexes élève entre eux une séparation de même nature que celle que la différence des races met entre les animaux. Aussi, bien loin d'applaudir à ce qu'on appelle aujourd'hui émancipation de la femme, inclinerais-je bien plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, à mettre la femme en réclusion.

Le droit de la femme et ses rapports avec l'homme sont encore à déterminer; la législation matrimoniale, de même que la législation civile, est à faire.

nos passions et notre ignorance; mais notre opposition à cette loi en fait ressortir de plus en plus la nécessité : c'est ce dont l'histoire rend un perpétuel témoignage, et que toute la suite des événements nous révèle. La société marche d'équation en équation; les révolutions des empires ne présentent, aux yeux de l'observateur économiste, tantôt que la réduction de quantités algébriques qui s'entre-déduisent; tantôt que le dégagement d'une inconnue, amené par l'opération infaillible du temps. Les nombres sont la providence de l'histoire. Sans doute le progrès de l'humanité a d'autres éléments; mais dans la multitude des causes secrètes qui agitent les peuples, il n'en est pas de plus puissantes, de plus régulières, de moins méconnaissables, que les explosions périodiques du prolétariat contre la propriété. La propriété, agissant tout à la fois par l'exclusion et l'envahissement en même temps que le population se multiplie, a été le principe générateur et la cause déterminante de toutes les révolutions. Les guerres de religion et de conquête, quand elles n'allèrent pas jusqu'à l'extermination des races, furent seulement des perturbations accidentelles et bientôt réparées dans la progression toute mathématique de la vie des peuples. Telle est la puissance d'accumulation de la propriété, telle est la loi de dégradation et de mort des sociétés.

Voyez, au moyen âge, Florence, république de marchands et de courtiers, toujours déchirée par ses factions si connues sous les noms de Guelfes et de Gibelins, et qui n'étaient après tout que le petit peuple et l'aristocratie propriétaire armés l'un contre l'autre; Florence, dominée par les banquiers, et succombant à la fin sous le poids des dettes (1) : voyez dans l'antiquité, Rome, dès sa naissance, dévorée par l'usure, florissante néanmoins tant que le monde connu fournit du *travail* à ses terribles prolétaires, ensanglantée par la guerre civile à chaque intervalle de repos, et mourant d'épuisement quand le peuple eut perdu, avec son ancienne énergie, jusqu'à la dernière étincelle de sens mo-

(1) « Le coffre-fort de Cosme de Médicis fut le tombeau de la liberté florentine, » disait au collége de France M. Michelet.

ral; Carthage, ville de commerce et d'argent, sans cesse divisée par des concurrences intestines; Tyr, Sidon, Jérusalem, Ninive, Babylone, ruinées tour à tour par des rivalités de commerce, et, comme nous dirions aujourd'hui, par le manque de débouchés : tant d'exemples fameux ne montrent-ils pas assez quel sort attend les nations modernes, si le peuple, si la France, faisant éclater sa voix puissante, ne proclame, avec des cris de réprobation, l'abolition du régime propriétaire ?

Ici devrait finir ma tâche. J'ai prouvé le droit du pauvre, j'ai montré l'usurpation du riche; je demande justice : l'exécution de l'arrêt ne me regarde pas. Si, pour prolonger de quelques années une jouissance illégitime, on alléguait qu'il ne suffit pas de démontrer l'égalité, qu'il faut encore l'organiser, qu'il faut surtout l'établir sans déchirements, je serais en droit de répondre : Le sein de l'opprimé passe avant les embarras des ministres; l'égalité des conditions est une loi primordiale, de laquelle l'économie publique et la jurisprdence relèvent. Le droit au travail et à la participation égale des biens ne peut fléchir devant les anxiétés du pouvoir : ce n'est point au prolétaire à concilier les contradictions des codes, encore moins à pâtir des erreurs du gouvernement; c'est à la puissance civile et administrative, au contraire, à se réformer sur le principe d'égalité politique et bonitaire. Le mal connu doit être condamné et détruit; le législateur ne peut exciper de son ignorance de l'ordre à établir en faveur de l'iniquité patente. On ne temporise pas avec la restitution. Justice, justice; reconnaissance du droit; réhabilitation du prolétaire : après cela, juges et consuls, vous aviserez à la police, et vous pourvoirez au gouvernement de la République.

Au reste, je ne pense pas qu'un seul de mes lecteurs me reproche de savoir détruire, mais de ne savoir pas édifier. En démontrant le principe d'égalité, j'ai posé la première pierre de l'édifice social; j'ai fait plus, j'ai donné l'exemple de la marche à suivre dans la solution des problèmes de politique et de législation. Quant à la science elle-même, je déclare que je n'en connais rien de plus que le prin-

cipe, et je ne sache pas que personne aujourd'hui puisse se flatter d'avoir pénétré plus avant. Beaucoup de gens crient : Venez à moi, et je vous enseignerai la vérité : ces gens-là prennent pour la vérité leur opinion intime, leur conviction ardente ; ils ne se trompent ordinairement que de toute la vérité. La science de la société, comme toutes les sciences humaines, sera à tout jamais inachevée : la profondeur et la variété des questions qu'elle embrasse sont infinies. Nous sommes à peine à l'A B C de cette science : la preuve, c'est que nous n'avons pas encore franchi la période des systèmes, et que nous ne cessons de mettre l'autorité des majorités délibérantes à la place des faits. Certaine société grammaticale décidait les questions de linguistique à la pluralité des suffrages ; les débats de nos chambres, si les résultats n'en étaient pas si funestes, seraient encore plus ridicules. La tâche du vrai publiciste, au temps où nous vivons, est d'imposer silence aux inventeurs et aux charlatans, et d'accoutumer le public à ne se payer que de démonstrations, non de symboles et de programmes. Avant de discourir sur la science, il faut en déterminer l'objet, en trouver la méthode et le principe : il faut débarrasser la place des préjugés qui l'encombrent. Telle doit être la mission du dix-neuvième siècle.

Pour moi, j'en ai fait le serment, je serai fidèle à mon œuvre de démolition, je ne cesserai de poursuivre la vérité à travers les ruines et les décombres. Je hais la besogne à demi faite ; et l'on peut croire, sans que j'aie besoin d'en avertir, que si j'ai osé porter la main sur l'arche sainte, je ne me contenterai pas d'en avoir fait tomber le couvercle. Il faut que les mystères du sanctuaire d'iniquité soient dévoilés, les tables de la vieille alliance brisées, et tous les objets de l'ancien culte jetés en litière aux pourceaux. Une charte nous a été donnée, résumé de toute la science politique, symbole de vingt législatures ; un code a été écrit, orgueil d'un conquérant, sommaire de la sagesse antique : eh bien ! de cette charte et de ce code il ne restera pas article sur article ; les doctes peuvent en prendre leur parti dès maintenant et se préparer à une reconstruction.

Cependant l'erreur détruite supposant nécessairement une vérité contraire, je ne terminerai pas ce mémoire sans avoir résolu le premier problème de la science politique, celui qui préoccupe aujourd'hui toutes les intelligences :

La propriété abolie, quelle sera la forme de la société? sera-ce la communauté?

SECONDE PARTIE.

§ 1. *Des causes de nos erreurs : origine de la propriété.*

La détermination de la véritable forme de la société humaine exige la solution préalable de la question suivante :

La propriété n'étant pas notre condition naturelle, comment s'est-elle établie? comment l'instinct de société, si sûr chez les animaux, a-t-il failli dans l'homme? comment l'homme, né pour la société, n'est-il pas encore associé?

J'ai dit que l'homme est associé en *mode composé* : lors même que cette expression manquerait de justesse, le fait qu'elle m'a servi à caractériser n'en serait pas moins vrai, savoir l'engrenage des talents et des capacités. Mais qui ne voit que ces talents et ces capacités deviennent à leur tour, par leur variété infinie, causes d'une infinie variété dans les volontés; que le caractère, les inclinations, et si j'ose ainsi dire, la forme du *moi*, en sont inévitablement altérés : de sorte que dans l'ordre de la liberté, de même que dans l'ordre de l'intelligence, on a autant de types que d'individus, autant d'originaux que de têtes, dont les goûts, les humeurs, les penchants, modifiés par des idées dissemblables, nécessairement ne peuvent s'accorder? L'homme, par sa nature et son instinct, est prédestiné à la société, et sa personnalité, toujours inconstante et multiforme, s'y oppose.

Dans les sociétés d'animaux, tous les individus font exactement les mêmes choses : un même génie les dirige, une

même volonté les anime. Une société de bêtes est un assemblage d'atomes ronds, crochus, cubiques ou triangulaires, mais toujours parfaitement identiques ; leur personnalité est unanime, on dirait qu'un seul *moi* les gouverne tous. Les travaux que les animaux exécutent, soit seuls, soit en société, reproduisent trait pour trait leur caractère : de même que l'essaim d'abeilles se compose d'unités abeilles de même nature et d'égale valeur, de même le rayon de miel est formé de l'unité alvéole, constamment et invariablement répétée.

Mais l'intelligence de l'homme, calculée tout à la fois pour la destinée sociale et pour les besoins de la personne, est d'une tout autre facture, et c'est ce qui rend, par une conséquence facile à concevoir, la volonté humaine prodigieusement divergente. Dans l'abeille, la volonté est constante et uniforme, parce que l'instinct qui la guide est inflexible, et que cet instinct unique fait la vie, le bonheur et tout l'être de l'animal ; dans l'homme le talent varie, la raison est indécise, partant la volonté multiple et vague : il cherche la société, mais il fuit la contrainte et la monotonie ; il est imitateur, mais amoureux de ses idées et fou de ses ouvrages.

Si, comme l'abeille, chaque homme apportait en naissant un talent tout formé, des connaissances spéciales parfaites, une science infuse, en un mot des fonctions qu'il devra remplir, mais qu'il fût privé de la faculté de réfléchir et de raisonner, la société s'organiserait d'elle-même. On verrait un homme labourer un champ, un autre construire des maisons, celui-ci forger des métaux, celui-là tailler des habits, quelques-uns emmaginer les produits et présider à la répartition. Chacun, sans chercher la raison de son travail, sans s'inquiéter s'il fait plus ou moins que sa tâche, suivrait son ordon, apporterait son produit, recevrait son salaire, se reposerait aux heures, et tout cela sans compter, sans jalouser personne, sans se plaindre du répartiteur, qui ne commettrait jamais d'injustice. Les rois gouverneraient et ne régneraient pas, parce que régner c'est être *propriétaire* à l'engrais, comme disait Bonaparte ; et, n'ayant rien

à commander, puisque chacun serait à son poste, ils serviraient plutôt de centres de ralliement que d'autorités et de conseils. Il y aurait communauté engrenée, il n'y aurait pas société réfléchie et librement acceptée.

Mais l'homme ne devient habile qu'à force d'observations et d'expériences. Il réfléchit donc, puisque observer, expérimenter, c'est réfléchir ; il raisonne, puisqu'il ne peut pas ne pas raisonner ; et en réfléchissant, il se fait illusion ; en raisonnant, il se trompe, et il croit avoir raison, il s'obstine, il abonde dans son sens, il s'estime lui-même et méprise les autres. Dès lors il s'isole, car il ne pourrait se soumettre à la majorité qu'en faisant abnégation de sa volonté et de sa raison, c'est-à-dire qu'en se reniant lui-même, ce qui est impossible. Et cet isolement, cet égoïsme rationnel, cet individualisme d'opinion enfin, durent aussi longtemps que la vérité ne lui est pas démontrée par l'observation de l'expérience.

Une dernière comparaison rendra tous ces faits encore plus sensibles.

Si tout à coup, à l'instinct aveugle, mais convergent et harmonique d'un essaim d'abeilles, venait se joindre la réflexion et le raisonnement, la petite société ne pourrait subsister. D'abord les abeilles ne manqueraient pas d'essayer de quelque procédé industriel nouveau, par exemple, de faire leurs alvéoles rondes ou carrées. Les systèmes et les inventions iraient leur train, jusqu'à ce qu'une longue pratique, aidée d'une savante géométrie, eût démontré que la figure hexagone est la plus avantageuse. Puis il y aurait des insurrections : on dirait aux bourdons de se pourvoir, aux reines de travailler ; la jalousie se mettrait parmi les ouvrières, les discordes éclateraient, chacun voudrait bientôt produire pour son propre compte, finalement la ruche serait abandonnée et les abeilles périraient. Le mal, comme un serpent caché sous les fleurs, se serait glissé dans la république mellifère par cela même qui devait en faire la gloire, par le raisonnement et la raison.

Ainsi le mal moral, c'est-à-dire, dans la question qui nous occupe, le désordre dans la société s'explique naturel-

lement par notre faculté de réfléchir. Le paupérisme, les crimes, les révoltes, les guerres, ont eu pour mère l'inégalité des conditions, qui fut fille de la propriété, qui naquit de l'égoïsme, qui fut engendrée du sens privé, qui descend en ligne directe de l'autocratie de la raison. L'homme n'a commencé ni par le crime, ni par la sauvagerie, mais par l'enfance, l'ignorance, l'inexpérience. Doué d'instincts impérieux, mais placés sous la condition du raisonnement, d'abord il réfléchit peu et raisonne mal ; puis, à force de mécomptes, peu à peu ses idées se redressent et sa raison se perfectionne. C'est, en premier lieu, le sauvage qui sacrifie tout à une bagatelle, et puis qui se repent et pleure ; c'est Ésaü changeant son droit d'aînesse contre des lentilles, et voulant plus tard annuler le marché ; c'est l'ouvrier civilisé, travaillant à titre précaire et demandant perpétuellement une augmentation de salaire, parce que ni lui ni son patron ne comprennent que hors de l'égalité le salaire est toujours insuffisant. Puis c'est Naboth mourant pour défendre son héritage ; Caton déchirant ses entrailles pour n'être point esclave ; Socrate défendant la liberté de la pensée jusqu'à la coupe fatale ; c'est le tiers état de 89 revendiquant la liberté ; ce sera bientôt le peuple exigeant l'égalité dans les moyens de production et dans les salaires.

L'homme est né sociable, c'est-à-dire qu'il cherche dans toutes ses relations l'égalité et la justice ; mais il aime l'indépendance et l'éloge : la difficulté de satisfaire en même temps à ces besoins divers est la première cause du despotisme de la volonté et de l'appropriation qui en est la suite. D'un autre côté, l'homme a continuellement besoin d'échanger ses produits ; incapable de balancer des valeurs sous des espèces différentes, il se contente d'en juger par approximation, selon sa passion et son caprice ; et il se livre à un commerce infidèle, dont le résultat est toujours l'opulence et la misère. Ainsi, les plus grands maux de l'humanité lui viennent de sa sociabilité mal exercée, de cette même justice dont elle est si fière, et qu'elle applique avec une si déplorable ignorance. La pratique du juste est une science dont la découverte et la propagation finiront tôt

ou tard le désordre social, en nous éclairant sur nos droits et nos devoirs.

Cette éducation progressive et douloureuse de notre instinct, cette lente et insensible transformation de nos perceptions spontanées en connaissances réfléchies ne se remarque point chez les animaux, dont l'instinct reste fixe et ne s'éclaire jamais.

Selon Frédéric Cuvier, qui a si nettement séparé dans les animaux l'instinct de l'intelligence, « l'instinct est une force primitive et propre, comme la sensibilité, comme l'irritabilité, comme l'intelligence. Le loup et le renard, qui reconnaissent les piéges où ils sont tombés et qui les évitent, le chien et le cheval, qui apprennent jusqu'à la signification de plusieurs de nos mots et qui nous obéissent, font cela par *intelligence*. Le chien, qui cache les restes de son repas, l'abeille, qui construit sa cellule, l'oiseau, qui construit son nid, n'agissent que par *instinct*. Il y a de l'instinct jusque dans l'homme ; c'est par un instinct particulier que l'enfant tette en venant au monde. Mais dans l'homme, presque tout se fait par intelligence, et l'intelligence y supplée à l'instinct. L'inverse a lieu pour les animaux, l'instinct leur a été donné comme supplément de l'intelligence. » (FLOURENS, *Résumé analytique des observations de F. Cuvier.*)

« On ne peut se faire d'idée claire de l'instinct qu'en admettant que les animaux ont dans leur *sensorium* des images ou sensations innées et constantes qui les déterminent à agir comme les sensations ordinaires et accidentelles déterminent communément. C'est une sorte de rêve ou de vision qui les poursuit toujours; et dans tout ce qui a rapport à leur instinct, on peut les regarder comme des somnambules. » (F. CUVIER, *Introduction au règne animal.*)

L'intelligence et l'instinct étant donc communs, quoique à divers degrés, aux animaux et à l'homme, qu'est-ce qui distingue celui-ci ? Selon F. Cuvier, c'est la *réflexion* ou la *faculté de considérer intellectuellement, par un retour sur nous-mêmes, nos propres modifications.*

Ceci manque de netteté et demande explication.

Si l'on accorde l'intelligence aux animaux, il faut aussi leur

accorder, à un degré quelconque, la réflexion ; car la première n'existe pas sans la seconde, et F. Cuvier lui-même l'a prouvé par une foule d'exemples. Mais remarquons que le savant observateur définit l'espèce de réflexion qui nous distingue des animaux, *faculté de considérer nos propres modifications.* C'est ce que je vais m'efforcer de faire entendre, en suppléant de mon mieux au laconisme du naturaliste philosophe.

L'intelligence acquise des animaux ne leur fait jamais modifier les opérations qu'ils accomplissent d'instinct ; elle ne leur est même donnée qu'afin de pourvoir aux accidents imprévus qui pourraient troubler ces opérations. Dans l'homme, au contraire, l'action instinctive se change continuellement en action réfléchie. Ainsi l'homme est sociable d'instinct, et, chaque jour, il le devient par raisonnement et par élection : il a créé au commencement sa parole d'instinct (1), il a été poète par inspiration ; il fait aujourd'hui de la grammaire une science et de la poésie un art ; il croit en Dieu et à une

(1) « Le problème de l'origine du langage est résolu par la distinction que Frédéric Cuvier a faite de l'instinct et de l'intelligence. Le langage n'est point une invention préméditée, arbitraire ou conventionnelle ; il ne nous vient de Dieu ni par communication ni par révélation : le langage est une création instinctive et indélibérée de l'homme, comme la ruche est une création instinctive et irréfléchie de l'abeille. En ce sens on peut dire que le langage n'est pas l'œuvre de l'homme, puisqu'il n'est pas l'œuvre de sa raison ; aussi le mécanisme des langues paraît-il d'autant plus admirable et ingénieux que la réflexion y a moins de part. Ce fait est l'un des plus curieux et des moins contestables que la philologie ait observés. Voir entre autres une dissertation latine de F. G. Bergmann, Strasbourg, 1839, dans laquelle le savant auteur explique comment le germe phonétique s'engendre de la sensation ; comment le langage se développe en trois périodes successives ; pourquoi l'homme, doué en naissant de la faculté instinctive de créer sa langue, perd cette faculté à mesure que sa raison se développe ; comment enfin l'étude des langues est une véritable histoire naturelle, une science. La France possède aujourd'hui plusieurs philologues de premier ordre, d'un talent rare et d'une philosophie profonde : savants modestes, créant la science presque à l'insu du public, et dont le dévouement à des études honteusement dédaignées semble fuir les applaudissements avec autant de soin que d'autres les recherchent. »

vie future par une notion spontanée et que j'ose appeler instinctive; et cette notion, il l'a exprimée tour à tour sous des formes monstreuses, bizarres, élégantes, consolantes ou terribles; tous ces cultes divers, dont la frivole impiété du dix-huitième siècle s'est moquée, sont les langues qu'a parlées le sentiment religieux; l'homme s'expliquera un jour ce qu'est ce Dieu que cherche sa pensée, ce qu'il peut espérer de cet autre monde auquel son âme aspire.

Tout ce qu'il accomplit d'instinct, l'homme n'en fait aucun cas et le méprise; ou, s'il l'admire, ce n'est pas comme sien, c'est comme ouvrage de la nature : de là l'oubli qui couvre les noms des premiers inventeurs; de là notre indifférence pour la religion, et le ridicule où sont tombées ses pratiques. L'homme n'estime que les produits de la réflexion et du raisonnement. Les œuvres le plus admirables de l'instinct ne sont à ses yeux que d'heureuses *trouvailles;* il donne le nom de *découvertes*, j'ai presque dit de créations, aux œuvres de l'intelligence. C'est l'instinct qui produit les passions et l'enthousiasme; c'est l'intelligence qui fait le crime et la vertu.

Pour développer son intelligence, l'homme profite non-seulement de ses propres observations, mais encore de celles des autres; il tient registre des expériences, il conserve des annales; en sorte qu'il y a progrès de l'intelligence et dans les personnes et dans l'espèce. Chez les animaux, il ne se fait aucune transmission de connaissances; les souvenirs de chaque individu périssent avec lui.

Il serait donc insuffisant de dire que ce qui nous distingue des animaux, c'est la réflexion, si l'on n'entendait par là la *tendance constante de notre instinct à devenir intelligence.* Tant que l'homme est soumis à l'instinct, il n'a aucune conscience de ce qu'il fait; il ne se tromperait jamais, et il n'y aurait pour lui ni erreur, ni mal, ni désordre, si, de même que les animaux, il n'avait que l'instinct pour moteur. Mais le Créateur nous a doués de réflexion, afin que notre instinct devînt intelligence; et, comme cette réflexion et la connaissance qui en résulte ont des degrés, il arrive que dans les commencements notre instinct est contrarié

plutôt que guidé par la réflexion; par conséquent, que notre faculté de penser nous fait agir contrairement à notre nature et à notre fin; que, nous trompant, nous faisons le mal et nous en souffrons, jusqu'à ce que l'instinct qui nous porte au bien, et la réflexion qui nous fait trébucher dans le mal, soient remplacés par la science du bien et du mal, qui nous fasse avec certitude chercher l'un et éviter l'autre.

Ainsi le mal, c'est-à-dire l'erreur et ses suites, est fils premier-né du mélange de deux facultés antagonistes, l'instinct et la réflexion; le bien, ou la vérité, doit en être le second et inévitable fruit. Pour continuer la figure, le mal est le produit d'un inceste entre deux puissances contraires; le bien sera tôt ou tard l'enfant légitime de leur sainte et mystérieuse union.

La propriété, née de la faculté de raisonner, se fortifie par les comparaisons. Mais, de même que la réflexion et le raisonnement sont postérieurs à la spontanéité, l'observation à la sensation, l'expérience à l'instinct, de même la propriété est postérieure à la communauté. La communauté, ou association en mode simple, est le but nécessaire, l'essor primordial de la sociabilité, le mouvement spontané par lequel elle se manifeste et se pose: c'est, pour l'homme, la première phase de civilisation. Dans cet état de société, que les jurisconsultes ont appelé *communauté négative*, l'homme s'approche de l'homme, partage avec lui les fruits de la terre, le lait et la chair des animaux; peu à peu cette communauté, de négative qu'elle est tant que l'homme ne produit rien, tend à devenir positive et engrenée par le développement du travail et de l'industrie. Mais c'est alors que l'autonomie de la pensée, et la terrible faculté de raisonner du mieux et du pire, apprennent à l'homme que si l'égalité est la condition nécessaire de la société, la communauté est la première espèce de servitude.

Pour rendre tout cela par une formule hégélienne, je dirai:

La communauté, premier mode, première détermination de la sociabilité, est le premier terme du développement so-

cial, la *thèse;* la propriété, expression contradictoire de la communauté, fait le second terme, l'*antithèse*. Reste à découvrir le troisième terme, la *synthèse,* et nous aurons la solution demandée. Or, cette synthèse résulte nécessairement de la correction de la thèse par l'antithèse; donc il faut, par un dernier examen de leurs caractères, en éliminer ce qu'elles renferment d'hostile à la sociabilité; les deux restes formeront, en se réunissant, le véritable mode d'association humanitaire.

§ 2. *Caractères de la communauté et de la propriété.*

1. Je ne dois pas dissimuler que, hors de la propriété ou de la communauté, personne n'a conçu de société possible: cette erreur à jamais déplorable a fait toute la vie de la propriété. Les inconvénients de la communauté sont d'une telle évidence, que les critiques n'ont jamais dû employer beaucoup d'éloquence pour en dégoûter les hommes. L'irréparabilité de ses injustices, la violence qu'elle fait aux sympathies et aux répugnances, le joug de fer qu'elle impose à la volonté, la torture morale où elle tient la conscience, l'atonie où elle plonge la société, et, pour tout dire enfin, l'uniformité béate et stupide par laquelle elle enchaîne la personnalité libre, active, raisonneuse, insoumise de l'homme, ont soulevé le bon sens général, et condamné irrévocablement la communauté.

Les autorités et les exemples qu'on allègue en sa faveur, se tournent contre elle: la république communiste de Platon suppose l'esclavage; celle de Lycurgue se faisait servir par les ilotes, qui, chargés de tout produire pour leurs maîtres, leur permettaient de se livrer exclusivement aux exercices gymnastiques et à la guerre. Aussi J.-J. Rousseau, confondant la communauté et l'égalité, a-t-il dit quelque part que, sans l'esclavage, il ne concevait pas l'égalité des conditions possible. Les communautés de l'Église primitive ne purent aller jusqu'à la fin du premier siècle, et dégénérèrent bientôt en moineries; dans celles des jésuites du Pa-

raguay, la condition des noirs a paru à tous les voyageurs aussi misérable que celle des esclaves; et il est de fait que les bons pères étaient obligés de s'enclore de fossés et de murailles pour empêcher leurs néophytes de s'enfuir. Les babouvistes, dirigés par une horreur exaltée de la propriété, plutôt que par une croyance nettement formulée, sont tombés par l'exagération de leurs principes; les saints-simoniens, cumulant la communauté et l'inégalité, ont passé comme une mascarade. Le plus grand danger auquel la société soit exposée aujourd'hui, c'est de faire encore une fois naufrage contre cet écueil.

Chose singulière! la communauté systématique, négation réfléchie de la propriété, est conçue sous l'influence directe du préjugé de propriété; et c'est la propriété qui se retrouve au fond de toutes les théories des communistes.

Les membres d'une communauté, il est vrai, n'ont rien en propre; mais la communauté est propriétaire, et propriétaire non-seulement des biens, mais des personnes et des volontés. C'est d'après ce principe de propriété souveraine que dans toute communauté le travail, qui ne doit être pour l'homme qu'une condition imposée par la nature, devient un commandement humain, par là même odieux; que l'obéissance passive, inconciliable avec une volonté réfléchissante, est rigoureusement prescrite; que la fidélité à des règlements toujours défectueux, quelque sages qu'on les suppose, ne souffre aucune réclamation; que la vie, le talent, toutes les facultés de l'homme sont propriétés de l'État, qui a droit d'en faire, pour l'intérêt général, tel usage qu'il lui plaît; que les sociétés particulières doivent être sévèrement défendues, malgré toutes les sympathies et antipathies de talents et de caractères, parce que les tolérer serait introduire de petites communautés dans la grande, et par conséquent des propriétés; que le fort doit faire la tâche du faible, bien que ce devoir soit de bienfaisance, non d'obligation, de conseil, non de précepte; le diligent, celle du paresseux, bien que ce soit injuste; l'habile, celle de l'idiot, bien que ce soit absurde : que l'homme enfin dépouillant son *moi*, sa spontanéité, son génie, ses affections, doit

s'anéantir humblement devant la majesté et l'inflexibilité de la commune.

La communauté est inégalité, mais dans le sens inverse de la propriété. La propriété est l'exploitation du faible par le fort; la communauté est l'exploitation du fort par le faible. Dans la propriété, l'inégalité des conditions résulte de la force, sous quelque nom qu'elle se déguise : force physique et intellectuelle; force des événements, hasard, *fortune;* force de propriété acquise, etc. Dans la communauté, l'inégalité vient de la médiocrité du talent et du travail, glorifiée à l'égal de la force. Cette équation injurieuse révolte la conscience et fait murmurer le mérite; car, si ce peut être un devoir au fort de secourir le faible, il veut le faire par générosité, il ne supportera jamais la comparaison. Qu'ils soient égaux par les conditions du travail et du salaire, mais que jamais le soupçon réciproque d'infidélité à la tâche commune n'éveille leur jalousie.

La communauté est oppression et servitude. L'homme veut bien se soumettre à la loi du devoir, servir sa patrie, obliger ses amis, mais il veut travailler à ce qui lui plaît, quand il lui plaît, autant qu'il lui plaît; il veut disposer de ses heures, n'obéir qu'à la nécessité, choisir ses amitiés, ses récréations, sa discipline; rendre service par raison, non par ordre; se sacrifier par égoïsme, non par une obligation servile. La communauté est essentiellement contraire au libre exercice de nos facultés, à nos penchants les plus nobles, à nos sentiments les plus intimes : tout ce qu'on imaginerait pour la concilier avec les exigences de la raison individuelle et de la volonté, n'aboutirait qu'à changer la chose en conservant le nom; or, si nous cherchons la vérité de bonne foi, nous devons éviter les disputes de mots.

Ainsi, la communauté viole l'autonomie de la conscience et l'égalité : la première, en comprimant la spontanéité de l'esprit et du cœur, le libre arbitre dans l'action et dans la pensée; la seconde, en récompensant par une égalité de bien-être le travail et la paresse, le talent et la bêtise, le vice même et la vertu. Du reste, si la propriété est impos-

sible par l'émulation d'acquérir, la communauté le deviendrait bientôt par l'émulation de fainéantise.

II. La propriété, à son tour, viole l'égalité par le droit d'exclusion et d'aubaine, et le libre arbitre par le despotisme. Le premier effet de la propriété ayant été suffisamment développé dans les trois chapitres précédents, je me contenterai d'établir ici, par un dernier rapprochement, sa parfaite identité avec le vol.

Voleur se dit en latin *fur* et *latro*, le premier pris du grec *phór*, de *pheró*, latin *fero*, j'emporte; le second de *lathroó*, je fais le brigand, dont le primitif est *léthó*, latin *lateo*, je me cache. Les Grecs ont encore *kleptés*, de *kleptó*, je dérobe, dont les consonnes radicales sont les mêmes que celles de *kaluptó*, je couvre, je cache. D'après ces étymologies, l'idée de voleur est celle d'un homme qui cache, emporte, distrait une chose qui ne lui appartient pas, de quelque manière que ce soit.

Les Hébreux exprimaient la même idée par le mot *gannab*, voleur, du verbe *ganab*, qui signifie mettre à part, détourner : *lo thi-gnob* (Décalogue, 8e commandement), tu ne voleras pas, c'est-à-dire, tu ne retiendras, tu ne mettras de côté rien pour toi. C'est l'acte d'un homme qui, entrant dans une société où il promet d'apporter tout ce qu'il a, en réserve secrètement une partie, comme fit le célèbre disciple Ananie.

L'étymologie de notre verbe *voler* est encore plus significative. *Voler*, ou *faire la vole*, du latin *vola*, paume de la main, c'est faire toutes les levées au jeu d'hombre; en sorte que le voleur est comme un bénéficiaire qui prend tout, qui fait le partage du lion. Il est probable que ce verbe *voler* doit son origine à l'argot des voleurs, d'où il aura passé dans le langage familier, et, par suite, jusque dans le style des lois.

Le vol s'exerce par une infinité de moyens, que les législateurs ont très habilement distingués et classés, selon leur degré d'atrocité ou de mérite, afin que dans les uns le vol fût honoré, et dans les autres puni.

On vole : 1° en assassinant sur la voie publique; 2° seul ou

en bande; 3° par effraction ou escalade; 4° par soustraction; 5° par banqueroute frauduleuse; 6° par faux en écriture publique ou privée; 7° par fabrication de fausse monnaie.

Cette espèce comprend tous les voleurs qui exercent le métier sans autre secours que la force et la fraude ouverte: bandits, brigands, pirates, écumeurs de terre et de mer, les anciens héros se glorifiaient de porter ces noms honorables, et regardaient leur profession comme aussi noble que lucrative. Nemrod, Thésée, Jason et ses argonautes; Jephthé, David, Cacus, Romulus, Clovis et tous ses descendants mérovingiens; Robert Guiscard, Tancrède de Hauteville, Bohémond et la plupart des héros normands, furent brigands et voleurs. Le caractère héroïque du voleur est exprimé dans ce vers d'Horace parlant d'Achille:

Jura neget sibi nata, nihil non arroget armis (1).

et par ces paroles du testament de Jacob (*Genèse*, ch. 48), que les juifs appliquent à David, et les chrétiens à leur Christ: *Manus ejus contra omnes;* Sa main fait le vol, ou la vole, sur tous. De nos jours, le voleur, le fort armé des anciens, est poursuivi à outrance; son métier, aux termes du Code, entraîne peine afflictive et infamante, depuis la réclusion jusqu'à l'échafaud. Triste retour des opinions d'ici-bas!

On vole: 8° par filouterie; 9° par escroquerie; 10° par abus de confiance; 11° par jeux et loteries.

Cette seconde espèce était encouragée par les lois de Lycurge, afin d'aiguiser la finesse d'esprit et d'invention dans les jeunes gens; c'est celle des Ulysse, des Dolon, des Sinon, des juifs anciens et modernes, depuis Jacob jusqu'à Deutz; des Bohémiens, des Arabes, et de tous les sauvages. Sous Louis XIII et Louis XIV, on n'était pas déshonoré pour tricher au jeu, cela faisait, en quelque sorte,

(1) Mon droit c'est ma lance et mon bouclier. — Le général de Brossard disait comme Achille: « J'ai du vin, de l'or et des femmes avec ma lance et mon bouclier. »

partie des règles, et beaucoup d'honnêtes gens ne se faisaient aucun scrupule de corriger, par un adroit escamotage, les caprices de la fortune. Aujourd'hui même, et par tous pays, c'est un genre de mérite très considéré chez les paysans, dans le haut et le bas commerce, de *savoir faire un marché*, ce qui veut dire, duper son homme : cela est tellement accepté, que celui qui se laisse surprendre n'en veut pas à l'autre. On sait avec quelle peine notre gouvernement s'est résolu à l'abolition des loteries ; il sentait qu'un coup de poignard était porté à la propriété. Le filou, l'escroc, le charlatan, fait surtout usage de la dextérité de sa main, de la subtilité de son esprit, du prestige de l'éloquence et d'une grande fécondité d'invention ; quelquefois il présente un appât à la cupidité : aussi le Code pénal, pour qui l'intelligence est de beaucoup préférable à la vigueur musculaire, a-t-il cru devoir faire des quatre variétés ci-mentionnées une seconde catégorie, passible seulement de peines correctionnelles non infamantes. Qu'on accuse, à présent, la loi d'être matérialiste et athée.

On vole : 12° par usure.

Cette espèce, devenue si odieuse depuis la publication de l'Évangile, et si sévèrement punie, forme transition entre les vols défendus et les vols autorisés. Aussi donne-t-elle lieu, par sa nature équivoque, à une foule de contradictions dans les lois et dans la morale, contradictions exploitées fort habilement par les gens de palais, de finance et de commerce. Ainsi l'usurier, qui prête sur hyothèque à 10, 12 et 15 pour cent, encourt une amende énorme, quand il est atteint ; le banquier, qui perçoit le même intérêt, non, il est vrai, à titre de prêt, mais à titre de change ou d'escompte, c'est-à-dire de vente, est protégé par privilége royal. Mais la distinction du banquier et de l'usurier est purement nominale ; comme l'usurier, qui prête sur un meuble ou immeuble, le banquier prête sur du papier-valeur ; comme l'usurier, il prend son intérêt d'avance ; comme l'usurier, il conserve son recours contre l'emprunteur, si le gage vient à périr, c'est-à-dire si le billet n'est pas acquitté, circonstance qui fait de lui précisément un prêteur d'argent, non un vendeur d'argent. Mais le banquier prête à

courte échéance, tandis que la durée du prêt usuraire peut être annuelle, bisannuelle, triennale, novennale, etc. ; or, une différence dans la durée du prêt, et quelques variétés de forme dans l'acte, ne changent pas la nature du contrat. Quant aux capitalistes, qui placent leurs fonds, soit sur l'État, soit dans le commerce, à 3, 4, 5 pour cent, c'est-à-dire qui perçoivent une usure moins forte que celle des banquiers et usuriers, ils sont la fleur de la société, la crème des honnêtes gens. La modération dans le vol est toute la vertu (1).

On vole : 13° par constitution de rente, par fermage, loyer, amodiation.

L'auteur des *Provinciales* a beaucoup amusé les honnêtes chrétiens du dix-septième siècle avec le jésuite Escobar et le contrat Mohatra. « Le contrat Mohatra, disait Escobar, est celui par lequel on achète des étoffes, chèrement et à crédit, pour les revendre, au même instant, à la même personne, argent comptant et à meilleur marché. » Esco-

(1) Ce serait un sujet curieux et fertile qu'une revue des auteurs qui ont traité de l'usure, ou, comme quelques-uns disent, par euphémisme sans doute, du prêt à intérêt. Les théologiens ont de tout temps combattu l'usure : mais comme ils ont toujours admis la légitimité du bail à ferme ou à loyer, et que l'identité du bail à loyer et du prêt à intérêt est évidente, ils se sont perdus dans un labyrinthe de subtilités et de distinctions, et ont fini par ne plus savoir ce qu'ils devaient penser de l'usure. L'Église, cette maîtresse de morale, si jalouse et si fière de la pureté de sa doctrine, est restée dans une ignorance perpétuelle de la vraie nature de la propriété et de l'usure : elle a même, par l'organe de ses pontifes, proclamé les plus déplorables erreurs. *Non potest mutuum*, dit Benoît XIV, *locationi ullo pacto comparari*. « La constitution de rentes, selon Bossuet, est aussi éloignée de l'usure que le ciel l'est de la terre. » Comment, avec de pareilles idées, condamner le prêt à intérêt ? comment surtout justifier l'Évangile, qui défend formellement l'usure ? Aussi la peine des théologiens est extrême : ne pouvant se refuser à l'évidence des démonstrations économiques, qui assimilent avec raison le prêt à intérêt au loyer, ils n'osent plus condamner le prêt à intérêt, et ils sont réduits à dire que, puisque l'Évangile défend l'usure, il faut bien pourtant que quelque chose soit usure. Mais qu'est-ce donc que l'usure ? Rien n'est plus plaisant que de voir ces *instituteurs des nations* hésiter entre l'autorité de l'Évangile, qui,

bar avait trouvé des raisons qui justifiaient cette espèce d'usure. Pascal et tous les jansénistes se moquaient de lui. Mais qu'auraient dit le satirique Pascal, et le docte Nicole, et l'invincible Arnaud, si le père Antoine Escobar de Valladolid leur eût poussé cet argument : Le bail à loyer est un contrat par lequel on achète un immeuble, chèrement et à crédit, pour le revendre au bout d'un certain temps, à la même personne, à meilleur marché; seulement, pour simplifier l'opération, l'acheteur se contente de payer la différence de la première vente à la seconde. Ou niez l'identité du bail à loyer et du Mohatra, et je vous confonds à l'instant ; ou si vous reconnaissez la parité, reconnaissez aussi l'exactitude de ma doctrine, sinon vous proscrirez du même coup les rentes et le fermage.

A cette effroyable argumentation du jésuite, le sire de Montalte eût sonné le tocsin et se fût écrié que la société était en péril, que les jésuites la sapaient jusque dans ses fondements.

On vole : 14° par le commerce, lorsque le bénéfice du commerçant dépasse le salaire légitime de sa fonction.

La définition du commerce est connue : *Art d'acheter 3 fr. ce qui en vaut 6, et de vendre 6 fr. ce qui en vaut 3.*

disent-ils, *ne peut avoir parlé en vain*, et l'autorité des démonstrations économiques ; rien, selon moi, ne porte plus haut la gloire de ce même Évangile, que cette vieille infidélité de ses prétendus docteurs. Saumaise ayant assimilé l'intérêt du prêt au profit du louage, fut *réfuté* par Grotius, Puffendorf, Burlamaqui, Wolf, Heineccius ; et ce qui est plus curieux encore, c'est que Saumaise *reconnut son erreur*. Au lieu de conclure de cette assimilation de Saumaise que toute aubaine est illégitime, et de marcher par là à la démonstration de l'égalité évangélique, on tira une conséquence tout opposée : ce fut que le fermage et le loyer étant, de l'aveu de tout le monde, permis, si l'on accorde que l'intérêt de l'argent n'en diffère pas, il n'y a plus rien qu'on puisse appeler usure, partant que le commandement de Jésus-Christ est une *illusion*, un *rien*, ce que sans impiété on ne saurait admettre.

Si ce mémoire eut paru du temps de Bossuet, ce grand théologien aurait *prouvé* par l'écriture, les pères, la tradition, les conciles et les papes, que la propriété est de droit divin, tandis que l'usure est une invention du diable ; et l'ouvrage hérétique eut été brulé, et l'auteur embastillé.

Entre le commerçant ainsi défini et le vol à l'américaine, toute la différence est dans la proportion relative des valeurs échangées, en un mot, dans la grandeur du bénéfice.

On vole : 45° en bénéficiant sur son produit, en acceptant une sinécure, en se faisant allouer de gros appointements.

Le fermier qui vend au consommateur son blé tant, et qui au moment du mesurage plonge sa main dans le boisseau et détourne une poignée de grains, vole ; le professeur, dont l'État paye les leçons, et qui par l'entremise d'un libraire les vend au public une seconde fois, vole ; le sinécuriste, qui reçoit en échange de sa vanité un très gros produit, vole ; le fonctionnaire, le travailleur, quel qu'il soit, qui ne produisant que comme 1 se fait payer comme 4, comme 100, comme 1,000, vole ; l'éditeur de ce livre et moi, qui en suis l'auteur, nous volons, en le faisant payer le double de ce qu'il vaut.

En résumé :

La justice, au sortir de la communauté négative, appelée par les anciens poètes *âge d'or*, a commencé par être le droit de la force. Dans une société qui cherche son organisation, l'inégalité des facultés réveille l'idée de mérite ; l'équité suggère le dessein de proportionner non-seulement l'estime, mais encore les biens matériels au mérite personnel ; et comme le premier et presque le seul mérite reconnu est alors la force physique, c'est le plus fort, *aristos*, qui étant par là même le plus méritant, le meilleur, *aristos*, a droit à la meilleure part ; et si on la lui refuse, tout naturellement il s'en empare. De là à s'arroger le droit de propriété sur toutes choses, il n'y a qu'un pas.

Tel fut le droit héroïque, conservé, du moins par tradition, chez les Grecs et chez les Romains, jusqu'aux derniers temps de leurs républiques. Platon, dans le Gorgias, introduit un nommé Calliclès, qui soutient avec beaucoup d'esprit le droit de la force, et que Socrate, défenseur de l'égalité, *tou isou*, réfute sérieusement. On raconte du grand Pompée qu'il rougissait volontiers, et que cependant il lui échappa de dire un jour : *Que je respecte les lois, quand j'ai les armes à la main !* Ce trait peint l'homme en qui le sens moral et l'ambition se combattent, et qui cherche à

justifier sa violence par une maxime de héros et de brigand.

Du droit de la force sont dérivés l'exploitation de l'homme par l'homme, autrement dite le servage, l'usure, ou le tribut imposé par le vainqueur à l'ennemi vaincu, et toute cette famille si nombreuse d'impôts, gabelles, régales, corvées, tailles, fermages, loyers, etc., etc., en un mot la propriété.

Au droit de la force succéda le droit de la ruse, seconde manifestation de la justice ; droit détesté des héros, qui n'y brillaient pas et perdaient trop. C'est toujours la force, mais transportée de l'ordre des facultés corporelles dans celui des facultés psychiques. L'habileté à tromper un ennemi par des propositions insidieuses parut mériter aussi récompense : cependant les forts vantèrent toujours la bonne foi. En ces temps-là le respect de la parole et l'observation du serment étaient d'une rigueur littérale plutôt que logique : *Uti lingua nuncupassit, ita jus esto*, comme la langue a parlé, ainsi soit le droit, dit la loi des Douze Tables. La ruse, disons mieux, la perfidie, fit presque toute la politique de l'ancienne Rome. Entres autres exemples, Vico cite celui-ci, rapporté aussi par Montesquieu : Les Romains avaient assuré aux Carthaginois la conservation de leurs biens et de leur *ville*, employant à dessein le mot *civitas*, c'est-à-dire la société, l'État ; les Carthaginois, au contraire, avaient entendu la ville matérielle, *urbs*, et s'étant mis à relever leurs murailles, ils furent attaqués pour cause d'infraction au traité par les Romains, qui, suivant en cela le droit héroïque, ne crurent pas, en surprenant leurs ennemis par une équivoque, faire une guerre injuste.

Du droit de la ruse sont issus les bénéfices de l'industrie, du commerce et de la banque ; les fraudes mercantiles, les prétentions de tout ce que l'on décore des beaux noms de *talent* et de *génie*, et que l'on devrait regarder comme le plus haut degré de la fourbe et de la piperie ; enfin toutes les espèces d'inégalités sociales.

Dans le vol, tel que les lois le défendent, la force et la ruse sont employées seules et à découvert ; dans le vol autorisé, elles se déguisent sous une utilité produite, dont elles se servent comme d'engin pour dévaliser leur victime.

L'usage direct de la violence et de la ruse a été de bonne heure et d'une voix unanime repoussé; aucune nation n'est encore parvenue à se délivrer du vol dans son union avec le talent, le travail et la possession. De là toutes les incertitudes de la casuistique et les contradictions innombrables de la jurisprudence.

Le droit de la force et le droit de la ruse, célébrés par les rapsodes dans les poèmes de l'Iliade et de l'Odyssée, inspirèrent toutes les législations grecques et remplirent de leur esprit les lois romaines, desquelles ils ont passé dans nos mœurs et dans nos codes. Le christianisme n'y a rien changé; n'en accusons pas l'Évangile, que les prêtres, aussi mal inspirés que les légistes, n'ont jamais su ni expliquer ni entendre. L'ignorance des conciles et des pontifes, sur tout ce qui regarde la morale, a égalé celle du forum et des préteurs; et cette ignorance profonde du droit, de la justice, de la société, est ce qui tue l'Église et déshonore à jamais son enseignement. L'infidélité de l'Église romaine et des autres Églises chrétiennes est flagrante; toutes ont méconnu le précepte de Jésus-Christ; toutes ont erré dans la morale et dans la doctrine; toutes sont coupables de propositions fausses, absurdes, pleines d'iniquité et d'homicide. Qu'elle demande pardon à Dieu et aux hommes, cette Église qui se disait infaillible, et qui a corrompu sa morale; que ses sœurs réformées s'humilient... et le peuple, désabusé, mais religieux et clément, avisera (1).

Le développement du droit, dans ses diverses expressions, a suivi la même gradation que la propriété dans ses

(1) « J'annonce l'Évangile, je vis de l'Évangile, » disait l'Apôtre, signifiant par là qu'il vivait de son travail : le clergé catholique a préféré vivre de la propriété. Les luttes des communes du moyen-âge contre les abbés et les évêques grands propriétaires et seigneurs sont fameuses : les excommunications papales fulminées pour la défense des aubaines ecclésiastiques ne le sont pas moins. Aujourd'hui même, les organes officiels du clergé gallican soutiennent encore que le traitement du clergé est, non pas un salaire, mais une indemnité des biens dont jadis il était propriétaire, et que le tiers

formes ; partout on voit la justice chasser le vol devant elle et le resserrer dans des limites de plus en plus étroites. Jusqu'à présent les conquêtes du juste sur l'injuste, de l'égal sur l'inégal, se sont accomplies d'instinct et par la seule force des choses ; mais le dernier triomphe de notre sociabilité sera dû à notre réflexion, sinon nous retomberons dans un autre chaos féodal : cette gloire est réservée à notre intelligence, ou cet abîme de misère à notre indignité.

Le second effet de la proriété est le despotisme. Or, comme le despotisme se lie nécessairement dans l'esprit à l'idée d'autorité légitime, en exposant les causes naturelles du premier, je dois faire connaître le principe de la seconde.

Quelle forme de gouvernement allons-nous préférer ? — Eh ! pouvez-vous le demander, répond sans doute quelqu'un de mes plus jeunes lecteurs ; vous êtes républicain. — Républicain, oui ; mais ce mot ne précise rien. *Res publica*, c'est la chose publique ; or, quiconque veut la chose publique, sous quelque forme de gouvernement que ce soit, peut se dire républicain. Les rois aussi sont républicains. — Eh bien ! vous êtes démocrate ? — Non. — Quoi ! vous seriez monarchique ? — Non. — Constitutionnel ? — Dieu m'en garde. — Vous êtes donc aristocrate ? — Point du tout. — Vous voulez un gouvernement mixte ? — Encore moins. — Qu'êtes-vous donc ? — Je suis anarchiste.

— Je vous entends : vous faites de la satire ; ceci est à l'adresse du gouvernement. — En aucune façon : vous venez d'entendre ma profession de foi sérieuse et mûrement réfléchie ; quoique très ami de l'ordre, je suis, dans toute la force du terme, anarchiste. Écoutez-moi.

Dans les espèces d'animaux sociables, « la faiblesse des

état en 89 lui a repris. Le clergé aime mieux devoir sa subsistance au droit d'aubaine qu'au travail.

L'une des plus grandes causes de la misère où l'Irlande est plongée, ce sont les immenses revenus du clergé anglican. Ainsi, hérétiques et orthodoxes, protestants et papistes, n'ont rien à se reprocher : tous ont également erré dans la justice, tous ont méconnu le huitième commandement du Décalogue : *tu ne voleras pas*.

jeunes est le principe de leur obéissance pour les anciens qui ont déjà la force; et l'habitude, qui pour eux est une espèce particulière de conscience, est la raison pour laquelle le pouvoir reste au plus âgé, quoiqu'il devienne à son tour le plus faible. Toutes les fois que la société est sous la conduite d'un chef, ce chef est presque toujours en effet le plus âgé de la troupe. Je dis presque toujours, car l'ordre établi peut être troublé par des passions violentes. Alors l'autorité passe à un autre; et après avoir de nouveau commencé par la force, elle se conserve ensuite de même par l'habitude. Les chevaux sauvages vont par troupes; ils ont un chef qui marche à leur tête, qu'ils suivent avec confiance, qui leur donne le signal de la fuite et du combat.

« Le mouton que nous avons élevé nous suit, mais il suit également le troupeau au milieu duquel il est né. Il ne voit dans l'homme que *le chef de sa troupe*... L'homme n'est pour les animaux domestiques qu'un membre de leur société; tout son art se réduit à se faire accepter par eux comme associé; il devient bientôt leur chef, leur étant aussi supérieur qu'il l'est par l'intelligence. Il ne change donc pas l'*état naturel* de ces animaux, comme l'a dit Buffon; il profite au contraire de cet état naturel. En d'autres termes, il avait trouvé les animaux *sociables;* il les rend *domestiques*, en devenant leur associé, leur chef. La *domesticité* des animaux n'est ainsi qu'un cas particulier, qu'une simple modification, qu'une conséquence déterminée de la *sociabilité*. Tous les animaux domestiques sont de leur nature des animaux sociables... » (Flourens, *Résumé des observations de F. Cuvier.*)

Les animaux sociables suivent un chef d'*instinct;* mais remarquons ce que F. Cuvier a omis de dire, que le rôle de ce chef est tout d'*intelligence*. Le chef n'apprend pas aux autres à s'associer, à se réunir sous sa conduite, à se reproduire, à fuir et à se défendre : sur chacun de ces points, il trouve ses subordonnés aussi savants que lui. Mais c'est le chef qui, par son expérience acquise, pourvoit à l'imprévu; c'est lui dont l'intelligence privée supplée, dans les circonstances difficiles; à l'instinct général; c'est lui qui délibère, qui

décide, qui mène ; c'est lui, en un mot, dont la prudence éclairée gouverne la routine nationale pour le plus grand bien de tous.

L'homme, vivant naturellement en société, suit naturellement aussi un chef. Dans l'origine, ce chef est le père, le patriarche, l'ancien, c'est-à-dire le prud'homme, le sage, dont les fonctions, par conséquent, sont toutes de réflexion et d'intelligence. L'espèce humaine, comme les autres races d'animaux sociables, a ses instincts, ses facultés innées, ses idées générales, ses catégories du sentiment et de la raison : les chefs, législateurs ou rois, jamais n'ont rien inventé, rien supposé, rien imaginé ; ils n'ont fait que guider la société selon leur expérience acquise, mais toujours en se conformant aux opinions et aux croyances.

Les philosophes qui, portant dans la morale et dans l'histoire leur sombre humeur de démagogues, affirment que le genre humain n'a eu dans le principe ni chefs ni rois, ne connaissent rien à la nature de l'homme. La royauté, et la royauté absolue, est, aussi bien et plus que la démocratie, une forme primitive de gouvernement. Parce qu'on voit, dès les temps les plus reculés, des héros, des brigands, des chevaliers d'aventures, gagner des couronnes et se faire rois, on confond ces deux choses, la royauté et le despotisme : mais la royauté date de la création de l'homme ; elle a subsisté dans les temps de communauté négative ; l'héroïsme, et le despotisme qu'il engendre, n'a commencé qu'avec la première détermination de l'idée de justice, c'est-à-dire avec le règne de la force. Dès que, par la comparaison des mérites, le plus fort fut jugé le meilleur, l'ancien dut lui céder la place, et la royauté devint despotique.

L'origine spontanée, instinctive, et, pour ainsi dire, physiologique de la royauté, lui donna, dans les commencements, un caractère surhumain ; les peuples la rapportèrent aux dieux, de qui, disaient-ils, descendaient les premiers rois : de là les généalogies divines des familles royales, les incarnations des dieux, les fables messiaques ; de là les doctrines de droit divin, qui conservent encore de si singuliers champions.

La royauté fut d'abord élective, parce que, dans un temps où l'homme produisant peu ne possède rien, la propriété est trop faible pour donner l'idée d'hérédité et pour garantir au fils la royauté de son père : mais lorsqu'on eut défriché des champs et bâti des villes, chaque fonction fut, comme toute autre chose, appropriée; de là les royautés et les sacerdoces héréditaires ; de là l'hérédité portée jusque dans les professions les plus communes, circonstance qui entraîna les distinctions de castes, l'orgueil du rang, l'abjection de la roture, et qui confirme ce que j'ai dit du principe de succession patrimoniale, que c'est un mode indiqué par la nature de pourvoir aux fonctions vacantes et de parfaire une œuvre commencée.

De temps en temps l'ambition fit surgir des usurpateurs, des *supplanteurs* de rois, ce qui donna lieu de nommer les uns rois de droit, rois légitimes, et les autres *tyrans*. Mais il ne faut pas que les noms nous imposent : il y eut d'exécrables rois et des tyrans très supportables. Toute royauté peut être bonne, quand elle est la seule forme possible de gouvernement; pour légitime, elle ne l'est jamais. Ni l'hérédité, ni l'élection, ni le suffrage universel, ni l'excellence du souverain, ni la consécration de la religion et du temps, ne font la royauté légitime. Sous quelque forme qu'elle se montre, monarchique, oligarchique, démocratique, la royauté, ou le gouvernement de l'homme par l'homme, est illégale et absurde.

L'homme, pour arriver à la plus prompte et à la plus parfaite satisfaction de ses besoins, cherche la *règle* : dans les commencements, cette règle est pour lui vivante, visible et tangible; c'est son père, son maître, son roi. Plus l'homme est ignorant, plus son obéissance, plus sa confiance dans son guide est absolue. Mais l'homme, dont la loi est de se conformer à la règle, c'est-à-dire de la découvrir par la réflexion et le raisonnement, l'homme raisonne sur les ordres de ses chefs : or, un pareil raisonnement est une protestation contre l'autorité, un commencement de désobéissance. Du moment que l'homme cherche les motifs de la volonté souveraine, de ce moment-là

l'homme est révolté. S'il n'obéit plus parce que le roi commande, mais parce que le roi prouve, on peut affirmer que désormais il ne reconnaît plus aucune autorité, et qu'il s'est fait lui-même son propre roi. Malheur à qui osera le conduire, et ne lui offrira, pour sanction de ses lois, que le respect d'une majorité : car, tôt ou tard, la minorité se fera majorité, et le despote imprudent sera renversé et toutes ses lois anéanties.

A mesure que la société s'éclaire, l'autorité royale diminue : c'est un fait dont toute l'histoire rend témoignage. A la naissance des nations, les hommes ont beau réfléchir et raisonner : sans méthodes, sans principes, ne sachant pas même faire usage de leur raison, ils ne savent s'ils voient juste ou s'ils se trompent ; alors l'autorité des rois est immense, aucune connaissance acquise ne venant la contredire. Mais peu à peu l'expérience donne des habitudes, et celles-ci des coutumes ; puis les coutumes se formulent en maximes, se posent en principes, en un mot, se traduisent en lois, auxquelles le roi, la loi vivante, est forcé de rendre hommage. Vient un temps où les coutumes et les lois sont si multipliées, que la volonté du prince est pour ainsi dire enlacée par la volonté générale ; qu'en prenant la couronne, il est obligé de jurer qu'il gouvernera conformément aux coutumes et aux usages, et qu'il n'est lui-même que la puissance exécutive d'une société dont les lois se sont faites sans lui.

Jusque-là, tout se passe d'une manière instinctive, et pour ainsi dire à l'insu des parties : mais voyons le terme fatal de ce mouvement.

A force de s'instruire et d'acquérir des idées ; l'homme finit par acquérir l'idée de *science*, c'est-à-dire l'idée d'un système de connaissance conforme à la réalité des choses et déduit de l'observation. Il cherche donc la science ou le système des corps bruts, le système des corps organisés, le système de l'esprit humain, le système du monde : comment ne chercherait-il pas aussi le système de la société ? Mais, arrivé à ce sommet, il comprend que la vérité ou la science politique est chose tout à fait indépendante de la

volonté souveraine, de l'opinion des majorités et des croyances populaires ; que rois, ministres, magistrats et peuples, en tant que volontés, ne sont rien pour la science et ne méritent aucune considération. Il comprend du même coup que si l'homme est né sociable, l'autorité de son père sur lui cesse du jour où sa raison étant formée et son éducation faite, il devient l'associé de son père ; que son véritable chef et son roi est la vérité démontrée ; que la politique est une science, non une finasserie ; et que la fonction de législateur se réduit, en dernière analyse, à la recherche méthodique de la vérité.

Ainsi, dans une société donnée, l'autorité de l'homme sur l'homme est en raison inverse du développement intellectuel auquel cette société est parvenue, et la durée probable de cette autorité peut être calculée sur le désir plus ou moins général d'un gouvernement vrai, c'est-à-dire, d'un gouvernement selon la science. Et de même que le droit de la force et le droit de la ruse se restreignent devant la détermination de plus en plus large de la justice, et doivent finir par s'éteindre dans l'égalité ; de même la souveraineté de la volonté cède devant la souveraineté de la raison, et finira par s'anéantir dans un socialisme scientifique. La propriété et la royauté sont en démolition dès le commencement du monde : comme l'homme cherche la justice dans l'égalité, la société cherche l'ordre dans l'anarchie.

Anarchie, absence de maître, de souverain (1), telle est la forme de gouvernement dont nous approchons tous les jours, et que l'habitude invétérée de prendre l'homme pour règle et sa volonté pour loi nous fait regarder comme le comble du désordre et l'expression du chaos. On raconte qu'un bourgeois de Paris du XVII[e] siècle ayant entendu dire qu'à Venise il n'y avait point de roi, ce bon homme ne pouvait revenir de son étonnement, et pensa mourir de rire à la première nouvelle d'une chose si ridicule. Tel est notre

(1) Le sens ordinairement attribué au mot *anarchie* est absence de principe, absence de règle ; d'où vient qu'on l'a fait synonyme de *désordre*.

préjugé : tous tant que nous sommes nous voulons un chef ou des chefs ; et je tiens en ce moment une brochure dont l'auteur, zélé communiste, rêve comme un autre Marat de la dictature. Les plus avancés parmi nous sont ceux qui veulent le plus grand nombre possible de souverains, la royauté de la garde nationale est l'objet de leurs vœux les plus ardents. Bientôt sans doute quelqu'un, jaloux de la milice citoyenne, dira : Tout le monde est roi ; mais quand ce quelqu'un-là aura parlé, je dirai, moi : Personne n'est roi ; nous sommes, bon gré malgré nous, associés. Toute question de politique intérieure doit être vidée d'après les données de la statistique départementale ; toute question de politique extérieure est une affaire de statistique internationale. La science du gouvernement appartient de droit à l'une des sections de l'Académie des sciences, dont le secrétaire perpétuel devient nécessairement premier ministre ; et puisque tout citoyen peut adresser un mémoire à l'Académie, tout citoyen est législateur ; mais, comme l'opinion de personne ne compte qu'autant qu'elle est démontrée, personne ne peut mettre sa volonté à la place de la raison, personne n'est roi.

Tout ce qui est matière de législation et de politique est objet de science, non d'opinion : la *puissance législative* n'appartient qu'à la raison, méthodiquement reconnue et démontrée. Attribuer à une puissance quelconque le droit de *veto* et de sanction est le comble de la tyrannie. Justice et légalité sont deux choses aussi indépendantes de notre assentiment que la vérité mathématique. Pour obliger, il leur suffit d'être connues ; pour se laisser voir, elles ne demandent que la méditation et l'étude. Qu'est-ce donc que le peuple, s'il n'est pas souverain, si ce n'est pas de lui que découle la puissance législative ? Le peuple est le gardien de la loi, le peuple est le *pouvoir exécutif*. Tout citoyen peut affirmer : Ceci est vrai, cela est juste ; mais sa conviction n'oblige que lui : pour que la vérité qu'il proclame devienne loi, il faut qu'elle soit reconnue. Or, qu'est-ce que reconnaître une loi ? c'est vérifier une opération de mathématique ou de métaphysique ; c'est répéter une expé-

rience, observer un phénomène, constater un fait. La nation seule a droit de dire : *Mandons et ordonnons.*

J'avoue que tout ceci est le renversement des idées reçues, et qu'il semble que je prenne à tâche de retourner la politique actuelle; mais je prie le lecteur de considérer qu'ayant commencé par un paradoxe, je devais, si je raisonnais juste, rencontrer à chaque pas des paradoxes, et finir par des paradoxes. Au reste, je ne vois pas quel danger courrait la liberté des citoyens, si, au lieu de la plume de législateur, le glaive de la loi était remis aux mains des citoyens. La puissance exécutive appartenant essentiellement à la volonté, ne peut être confiée à trop de mandataires : c'est là la vraie souveraineté du peuple (1).

Le propriétaire, le voleur, le héros, le souverain, car tous ces noms sont synonymes, impose sa volonté pour loi, et ne souffre ni contradiction ni contrôle, c'est-à-dire qu'il prétend être pouvoir législatif et pouvoir exécutif tout à la fois. Aussi la substitution de la loi scientifique et vraie à la volonté royale ne s'accomplit-elle pas sans une lutte terrible, et cette substitution incessante est même, après la propriété, l'élément le plus

(1) Si de pareilles idées pénètrent jamais dans les esprits, ce sera fait du gouvernement représentatif et de la tyrannie des parleurs. Autrefois la science, la pensée, la parole, étaient confondues sous une même expression ; pour désigner un homme fort de pensées et de savoir, on disait un homme prompt à parler et puissant dans le discours. Depuis longtemps la parole a été par abstraction séparée de la science et de la raison; peu à peu cette abstraction s'est, comme disent les logiciens, réalisée dans la société; si bien que nous avons aujourd'hui des *savants* de plusieurs espèces qui ne parlent guère, et des *parleurs* qui ne sont pas même savants dans la science de la parole. Ainsi un philosophe n'est plus un savant ; c'est un parleur. Un législateur, un poète, furent jadis des hommes profonds et divins : aujourd'hui ce sont des parleurs. Un parleur est un timbre sonore, à qui le moindre choc fait rendre un interminable son : chez le parleur, le flux du discours est toujours en raison directe de la pauvreté de la pensée. Les parleurs gouvernent le monde ; ils nous étourdissent, ils nous assomment, ils nous pillent, ils nous sucent le sang, et ils se moquent de nous ; quant aux savants, ils se taisent : s'ils veulent dire un mot, on leur coupe la parole. Qu'ils écrivent.

puissant de l'histoire, la cause la plus féconde des mouvements politiques. Les exemples en sont trop nombreux et trop éclatants pour que je m'arrête à les rapporter.

Or, la propriété engendre nécessairement le despotisme, le gouvernement du bon plaisir, le règne d'une volonté libidineuse : cela est tellement de l'essence de la propriété qu'il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler ce qu'elle est, et de rappeler ce qui se passe autour de nous. La propriété est le droit d'*user* et d'*abuser*. Si donc le gouvernement est économie, s'il a pour objet unique la production et la consommation, la distribution des travaux et des produits, comment avec la propriété le gouvernement est-il possible? Si les biens sont des propriétés, comment les propriétaires ne seraient-ils pas rois et rois despotiques, rois en proportion de leurs facultés bonitaires? Et si chaque propriétaire est majesté souveraine dans la sphère de sa propriété, roi inviolable dans toute l'étendue de son domaine, comment un gouvernement de propriétaires ne serait-il pas un chaos et une confusion?

Donc, point de gouvernement, point d'économie publique, point d'administration possible, avec la propriété pour base.

§ 3. *Détermination de la troisième forme sociale : Conclusion.*

La communauté cherche l'*égalité* et la *loi* : la propriété, née de l'autonomie de la raison et du sentiment du mérite personnel, veut sur toutes choses l'*indépendance* et la *proportionnalité*.

Mais la communauté, prenant l'uniformité pour la loi, et le nivellement pour l'égalité, devient tyrannique et injuste : la propriété, par son despotisme et ses envahissements, se montre bientôt oppressive et insociable.

Ce que veulent la communauté et la propriété est bon : ce qu'elles produisent l'une et l'autre est mauvais. Et pourquoi? parce que toutes deux sont exclusives, et méconnaissent, chacune de son côté, deux éléments de la société.

La communauté repousse l'indépendance et la proportionnalité; la propriété ne satisfait pas à l'égalité et à la loi.

Or, si nous concevons une société fondée sur ces quatre principes, égalité, loi, indépendance, proportionnalité, nous trouvons :

1° Que l'égalité consistant seulement dans l'*égalité des conditions*, c'est-à-dire des *moyens*, non dans *l'égalité de bien-être*, laquelle avec des moyens égaux doit être l'ouvrage du travailleur, ne viole en aucune façon la justice et l'équité;

2° Que la *loi*, résultant de la science des faits, par conséquent s'appuyant sur la nécessité même, ne choque jamais l'indépendance;

3° Que l'*indépendance* respective des individus, ou l'autonomie de la raison privée, dérivant de la différence des talents et des capacités, peut exister sans danger dans les limites de la loi;

4° Que la *proportionnalité*, n'étant admise que dans la sphère de l'intelligence et du sentiment, non dans celle des choses physiques, peut être observée sans violer la justice ou l'égalité sociale.

Cette troisième forme de société, synthèse de la communauté et de la propriété, nous la nommerons LIBERTÉ (1).

Pour déterminer la liberté, nous ne réunissons donc pas sans discernement la communauté et la propriété, ce qui serait un éclectisme absurde. Nous recherchons par une méthode analytique ce que chacune d'elles contient de vrai, de conforme au vœu de la nature et aux lois de la sociabilité; nous éliminons ce qu'elles renferment d'éléments étrangers; et le résultat donne une expression adéquate à la forme naturelle de la société humaine, en un mot la liberté.

La liberté est égalité, parce que la liberté n'existe que dans l'état social, et que hors de l'égalité il n'y a pas de société.

(1) *Libertas*, *liberare*, *libratio*, *libra*, liberté, délivrer, libration, balance (livre), toutes expressions dont l'étymologie paraît commune. La liberté est la balance des droits et des devoirs : rendre un ne libre, c'est le balancer avec les autres, c'est-à-dire, le mettre niveau.

La liberté est anarchie, parce qu'elle n'admet pas le gouvernement de la volonté, mais seulement l'autorité de la loi, c'est-à-dire de la nécessité.

La liberté est variété infinie, parce qu'elle respecte toutes les volontés, dans les limites de la loi.

La liberté est proportionnalité, parce qu'elle laisse toute latitude à l'ambition du mérite et à l'émulation de la gloire.

Nous pouvons dire maintenant, à l'exemple de M. Cousin : « Notre principe est vrai ; il est bon, il est social ; ne craignons pas d'en déduire toutes les conséquences. »

La *sociabilité* dans l'homme, devenant *justice* par réflexion, *équité* par engrènement de capacités, ayant pour formule la *liberté*, est le vrai fondement de la morale, le principe et la règle de toutes nos actions. Elle est ce mobile universel, que la philosophie cherche, que la religion fortifie, que l'égoïsme supplante, que la raison pure ne supplée jamais. Le *devoir* et le *droit* naissent en nous du *besoin*, qui, selon qu'on le considère par rapport aux êtres exérieurs, est *droit*, et par rapport à nous-mêmes, *devoir*.

C'est un besoin de manger et de dormir : c'est un droit de nous procurer les choses nécessaires au sommeil et à l'alimentation ; c'est un devoir d'en user lorsque la nature le demande.

C'est un besoin de travailler pour vivre : c'est un droit, c'est un devoir.

C'est un besoin d'aimer sa femme et ses enfants : c'est un devoir d'en être le protecteur et le soutien, c'est un droit d'en être aimé préférablement à tout autre. La fidélité conjugale est de justice ; l'adultère est un crime de lèse-société.

C'est un besoin d'échanger nos produits contre d'autres produits : c'est un droit que cet échange soit fait avec équivalence, et puisque nous consommons avant de produire, ce serait un devoir, si la chose dépendait de nous, que notre dernier produit suivît notre dernière consommation. Le suicide est une banqueroute franduleuse.

C'est un besoin d'accomplir notre tâche selon les lumières de notre raison : c'est un droit de maintenir notre libre arbitre : c'est un devoir de respecter celui des autres.

C'est un besoin d'être apprécié de nos semblables; c'est un devoir de mériter leurs éloges; c'est un droit d'être jugé sur nos œuvres.

La liberté n'est point contraire aux droits de succession et de testament : elle se contente de veiller à ce que l'égalité n'en soit point violée. Optez, nous dit-elle, entre deux héritages; ne cumulez jamais. Toute la législation concernant les transmissions, les substitutions, les adoptions, et si j'ose employer ce mot, les *coadjutoreries*, est à refaire.

La liberté favorise l'émulation et ne la détruit pas : dans l'égalité sociale, l'émulation consiste à faire avec des conditions égales; sa récompense est toute en elle-même : nul ne souffre de la victoire.

La liberté applaudit au dévouement et honore de ses suffrages; mais elle peut se passer de lui. La justice suffit à l'équilibre social; le dévouement est de surérogation. Heureux cependant celui qui peut dire : Je me dévoue (1).

La liberté est essentiellement organisatrice : pour assurer l'égalité entre les hommes, l'équilibre entre les nations, il faut que l'griculture et l'industrie, les centres d'instruction, de commerce et d'entrepôt, soient distribués selon les conditions géographiques et climatériques de chaque pays, l'espèce des produits, le

(1) Dans une publication mensuelle dont le premier numéro vient de paraître sous le titre de l'*Egalitaire*, on pose le dévouement comme principe de l'égalité : c'est confondre toutes les notions. Le dévouement par lui-même suppose la plus haute inégalité; chercher l'égalité dans le dévouement, c'est avouer que l'égalité est contre la nature. L'égalité doit être établie sur la justice, sur le droit étroit, sur des principes invoqués par le propriétaire lui-même : autrement elle n'existera jamais. Le dévouement est supérieur à la justice; il ne peut être imposé comme loi, parce que sa nature est d'être sans récompense. Certes, il serait à désirer que tout le monde reconnût la nécessité du dévouement, et la pensée de l'*Egalitaire* est de très bon exemple : malheureusement elle ne peut mener à rien. Que répondre, en effet, à un homme qui vous dit : Je ne veux pas me dévouer? faudra-t-il le contraindre? Quand le dévouement est forcé, il s'appelle oppression, servitude, exploitation de l'homme l'homme. C'est ainsi que les prolétaires sont dévoués à la pro-

caractère et les talents naturels des habitants, etc., dans des proportions si justes, si savantes, si bien combinées, qu'aucun lieu ne présente jamais ni excès ni défaut de population, de consommation et de produit. Là commence la science du droit public et de droit privé, la véritable économie politique. C'est aux jurisconsultes, dégagés désormais du faux principe de la propriété, de décrire les nouvelles lois, et de pacifier le monde. La science et le génie ne leur manquent pas ; le point d'appui leur est donné (1).

J'ai accompli l'œuvre que je m'étais proposée ; la propriété

(1) De tous les socialistes modernes, les disciples de Fourier m'ont paru longtemps les plus avancés et presque les seuls dignes de ce nom. S'ils avaient su comprendre leur tâche, parler au peuple, éveiller les sympathies, se taire sur ce qu'ils n'entendent pas ; s'ils avaient élevé des prétentions moins orgueilleuses et montré plus de respect pour la raison publique, peut-être la réforme serait-elle, grâce à eux commencée. Mais comment ces réformateurs si déterminés sont-il sans cesse à genoux devant le pouvoir et l'opulence, c'est-à-dire devant ce qu'il y a de plus anti-réformiste ? Comment, dans un siècle raisonneur, ne comprennent-ils pas que le monde veut être converti *par raison démonstrative*, non par des mythes et des allégories ? Comment, implacables adversaires de la civilisation, lui empruntent-ils cependant ce qu'elle a produit de plus funeste : propriété, inégalité de fortune et de rangs, goinfrerie, concubinage, prostitution, que sais-je ? théurgie, magie et diablerie ? Pourquoi ces interminables déclamations contre la morale, la métaphysique, la psychologie, quand l'abus de ces sciences, auxquelles ils n'entendent rien, fait tout leur système ? Pourquoi cette manie de diviniser un homme dont le principal mérite fut de déraisonner sur une foule de choses qu'il ne connaissait que de nom, dans le plus étrange langage qui fut jamais ? Quiconque admet l'infaillibilité d'un homme, devient par là même incapable d'instruire les autres ; quiconque fait abnégation de sa raison, bientôt proscrira le libre examen. Les phalanstériens ne s'en feraient pas faute, s'ils étaient les maîtres. Qu'ils daignent enfin raisonner, qu'ils procèdent avec méthode, qu'ils nous donnent des démonstrations, non des révélations, et nous les écouterons volontiers : puis qu'ils organisent l'industrie, l'agriculture, le commerce ; qu'ils rendent attrayant le travail, honorables les plus humbles fonctions, et nos applaudissements leur sont acquis. Surtout, qu'ils se défassent de cet illuminisme qui leur donne un air d'imposteurs ou de dupes, beaucoup plus que de croyants et d'apôtres.

est vaincue ; elle ne se relèvera jamais. Partout où sera lu et communiqué ce discours, là sera déposé un germe de mort pour la propriété : là, tôt ou tard, disparaîtront le privilége et la servitude ; au despotisme de la volonté succédera le règne de la raison. Quels sophismes, en effet, quelle obstination de préjugés tiendraient devant la simplicité de ces propositions?

I. La *possession* individuelle (1) est la condition de la vie sociale ; cinq mille ans de propriété le démontrent : la *propriété* est le suicide de la société. La possession est dans le droit ; la propriété est contre le droit. Supprimez la propriété en conservant la possession ; et, par cette seule modification dans le principe, vous changerez tout dans les lois, le gouvernement, l'économie, les institutions : vous chassez le mal de la terre.

II. Le droit d'occuper étant égal pour tous, la possession varie comme le nombre des possesseurs ; la propriété ne peut se former.

III. L'effet du travail étant aussi le même pour tous, la propriété se perd par l'exploitation étrangère et par le loyer.

IV. Tout travail humain résultant nécessairement d'une force collective, toute propriété devient, par la même raison, collective et indivise : en termes plus précis, le travail détruit la propriété.

V. Toute capicité travailleuse étant, de même que tout instrument de travail, un capital accumulé, une propriété collective, l'inégalité de traitement et de fortune, sous prétexte d'inégalité de capacité, est injustice et vol.

VI. Le commerce a pour conditions nécessaires la liberté des contractants et l'équivalence des produits échangés : or, la valeur ayant pour expression la somme de temps et de dépense que

(1) La possession individuelle n'est point un obstacle à la grande culture et à l'unité d'exploitation. Si je n'ai pas parlé des inconvénients du morcellement, c'est que j'ai cru inutile de répéter après tant d'autres ce qui doit être pour tout le monde une vérité acquise. Mais je suis surpris que les économistes, qui ont si bien fait ressortir les misères de la petite culture, n'aient pas vu que le principe en est tout entier dans la propriété, surtout qu'ils n'aient pas senti que leur projet de mobiliser le sol est un commencement [illegible]olition de la propriété.

chaque produit coûte, et la liberté étant inviolable, les travailleurs restent nécessairement égaux en salaires, comme ils le sont en droits et en devoirs.

VII. Les produits ne s'achètent que par des produits : or, la condition de tout échange étant l'équivalence des produits, le bénéfice est impossible et injuste. Observez ce principe de la plus élémentaire économie, et le paupérisme, le luxe, l'oppression, le vice, le crime, avec la faim, disparaîtront du milieu de nous.

VIII. Les hommes sont associés par la loi physique et mathématique de la production, avant de l'être par leur plein acquiescement : donc l'égalité des conditions est de justice, c'est-à-dire de droit social, de droit étroit ; l'estime, l'amitié, la reconnaissance, l'admiration, tombent seules dans le droit *équitable* ou *proportionnel*.

IX. L'association libre, la liberté, qui se borne à maintenir l'égalité dans les moyens de production, et l'équivalence dans les échanges, est la seule forme de société possible, la seule juste, la seule vraie.

X. La politique est la science de la liberté : le gouvernement de l'homme par l'homme, sous quelque nom qu'il se déguise, est oppression ; la plus haute perfection de la société se trouve dans l'union de l'ordre et de l'anarchie.

La fin de l'antique civilisation est venue ; sous un nouveau soleil, la face de la terre va se renouveler. Laissons une génération s'éteindre, laissons mourir au désert les vieux prévaricateurs : la terre sainte ne couvrira pas leurs os. Jeune homme, que la corruption du siècle indigne et que le zèle de la justice dévore, si la patrie vous est chère, et si l'intérêt de l'humanité vous touche, osez embrasser la cause de la liberté. Dépouillez votre vieil égoïsme, plongez-vous dans le flot populaire de l'égalité naissante ; là votre âme retrempée puisera une sève et une vigueur inconnue ; votre génie amolli retrouvera une indomptable énergie ; votre cœur, déjà flétri peut-être, rajeunira. Tout changera d'aspect à vos yeux épurés : des sentiments nouveaux feront naître en vous de nouvelles idées ; religion, morale, poésie, art, langage, vous apparaîtront sous une forme plus grande et

plus belle ; et, certain désormais de votre foi, enthousiaste avec réflexion, vous saluerez l'aurore de la régénaration universelle.

Et vous, tristes victimes d'une odieuse loi, vous, qu'un monde railleur dépouille et outrage, vous, dont le travail fut toujours sans fruit et le repos sans espérance, consolez-vous, vos larmes sont comptées. Les pères ont semé dans l'affliction, les fils moissonneront dans l'allégresse.

O Dieu de liberté! Dieu d'égalité! Dieu qui avais mis dans mon cœur le sentiment de la justice avant que ma raison l'eût compris, écoute ma prière ardente. C'est toi qui m'as dicté tout ce que je viens d'écrire. Tu as formé ma pensée, tu as dirigé mon étude, tu as sevré mon esprit de curiosité et mon cœur d'attachement, afin que je publie ta vérité devant le maître et l'esclave. J'ai parlé selon la force et le talent que tu m'as dondonnés ; c'est à toi d'achever ton ouvrage. Tu sais si je cherche mon intérêt ou ta gloire, ô Dieu de liberté! Ah! périsse ma mémoire et que l'humanité soit libre ; que je voie dans mon obscurité le peuple enfin instruit ; que de nobles instituteurs l'éclairent ; que dés cœurs désintéressés le guident. Abrége, s'il se peut, le temps de notre épreuve ; étouffe dans l'égalité l'orgueil et l'avarice ; confonds cette idolâtrie de la gloire qui nous retient dans l'abjection ; apprends à ces pauvres enfants, qu'au sein de la liberté il n'y a plus ni héros ni grands hommes. Inspire au puissant, au riche, à celui dont mes lèvres jamais ne prononceront le nom devant toi, l'horreur de ses rapines ; qu'il demande le premier d'être admis à restitution, que la promptitude de son regret le fasse seule absoudre. Alors grands et petits, savants et ignorants, riches et pauvres, s'uniront dans une fraternité ineffable ; et, tous ensemble, chantant un hymne nouveau, relèveront ton autel, Dieu de liberté et d'égalité!

FIN.

Lagny. — Imprimerie de Giroux et Vialat.

TABLE DES MATIÈRES.


3 2044 026 003 798